




BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA





REVUE DE L'AGENAIS

TOME XXIX. — 1902.

REVUE
DE L'AGENAIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN.

Tome vingt-neuvième — Année 1902



AGEN

IMPRIMERIE MODERNE (Association Ouvrière)

1902



Cliché PH. LAUZUN — Phototypie BELLOTTI

THÉOPHILE DE VIAU

LE PORTRAIT DE THÉOPHILE DE VIAU

Il n'existe, croyons-nous, que deux portraits de Théophile.

L'un se trouve en tête de l'édition de Michon (Lyon, 1630, in-8°). Il est de P. Pallot (*P. Mar. Tip. Regis),* avec cette inscription en légende : *Theophilus de Viau fama super æthera notus*, et ce distique, au dessous du portrait :

> *Hic mortalis habet vultum, non carmina vatis ;*
> *Carmina quippe Dei sunt, et imago viri.*

La figure est longue, maigre, les pommettes saillantes, la physionomie fatiguée, flétrie, telle que devait l'avoir le poète au sortir de sa captivité.

L'autre, de beaucoup supérieur comme facture, a été fait par Daret et placé par Mayret en tête de sa belle édition de 1641, ayant pour titre : *Nouvelles Œuvres de feu M. Théophile, composées d'excellentes Lettres latines et françaises, soigneusement recueillies, mises en ordre et corrigées par M. Mayret* (Paris, A. de Sommaville, 1641. In-8° de 11 ff. n. chif. et de 428 pages). C'est celui que nous donnons ici.

Aucun des nombreux auteurs qui ont écrit sur Théophile n'a jugé à propos de reproduire son image. En réparant aujourd'hui cette omission inexcusable et en offrant aux lecteurs de cette Revue ce portrait, devenu fort rare, nous

croyons faire œuvre utile, ne serait-ce que pour attirer une dernière fois sur notre compatriote l'attention de tous ceux qui prennent goût au passé.

Théophile de Viau est, en effet, une célébrité agenaise. Sa biographie comme la critique de ses œuvres ont tenté depuis longtemps nombre d'écrivains; si bien que l'on peut affirmer que tout a été dit sur lui. Il n'y a donc pas lieu de revenir ici ni sur sa vie si orageuse, ni sur ses ouvrages si souvent étudiés, ni sur sa bibliographie.

A ceux, cependant, qui voudraient encore connaître quelques détails de son existence mouvementée, nous signalerons simplement les articles anciens de La Bruyère, de Mayret, de Bayle, de Moreri, etc., et, de nos jours, ceux de MM. Philarète Chasles (*Revue des Deux Mondes du 1er août 1839*) ; Bazin (*Revue de Paris du 17 novembre 1839*) ; Théophile Gautier (*Les Grotesques, 1844*) et aussi (*Fusains et Eaux-fortes, Paris, 1880*) ; A. de Bellecombe (*L'Agenais illustré, Agen, 1846*); Tamizey de Larroque (*Correspondance littéraire, du 20 février 1859*); Faugère-Dubourg (*Revue d'Aquitaine, t. III et IV, 1859 et 1860*) ; Victor Fournel (*Les Ecrivains oubliés du XVIIe siècle, Paris, 1862*); Jules Serret (*Le poète Théopile de Viau, Agen*, *1864* et aussi *Biographie Universelle, 2e édition*) ; Vapereau (*Eléments d'histoire et de littérature française, 1836*) ; Elie Fourès (*Le Sud-Ouest du 16 juillet 1887*), etc., etc.

Trois notices cependant méritent une mention spéciale. D'abord celle de M. Alleaume, insérée en tête de l'édition Jannet (*Œuvres complètes de Théophile*, Paris, 1856, 2 vol. in-12) et qui ne renferme pas moins de 136 pages; puis, l'étude si fouillée de Jules Andrieu (*Théophile de Viau; étude bio-bibliographique avec une pièce inédite du poète et un tableau généalogique*, Agen, 1887, In-8°

de 42 pages), où notre regretté collègue a dressé aussi complète que possible la liste des œuvres du poète, qu'il a reproduite dans sa *Bibliographie générale de l'Agenais, t. II, p. 333-339, art. Théophile ;* enfin, de M. Ch. Garrisson, l'*Etude historique et littéraire sur Théophile et Paul de Viau* (Toulouse, Privat, 1899. In-8° de 237 pages), où l'auteur nous fournit des renseignements inédits sur Théophile, mais surtout sur son frère Paul, capitaine huguenot des plus rigides, et dont nous avons rendu compte nous-même dans cette Revue, au tome XXVI, p. 380-384, de l'année 1899.

Il reste cependant quelques points encore obscurs ou en litige qu'il importerait d'élucider ou de fixer ici définitivement.

Et d'abord où naquit Théophile ?

Moreri, et après lui de nombreux écrivains, notamment l'auteur anonyme des *Recherches sur le pays de Théophile de Viau, suivis d'un précis historique des villes de Clérac, Port-Sainte-Marie et d'Aiguillon en Agenais* (Troyes. imp. Gobelet, 1788, in-8° de 64 p.) et de nos jours MM. Alleaume et Ch. Garrisson le font naître à Clairac. Ils se basent uniquement sur ces vers du poète :

Clérac, pour une fois que vous m'avez faict naistre,
Hélas ! combien de fois me faictes-vous mourir !

Mais, dit avec raison J. Andrieu, « il ne faut voir là qu'une sorte de licence poétique, ou plutôt une allusion à la vie morale, au baptême et à l'instruction religieuse reçus dans le temple réformé de cette petite ville, » où Théophile du reste passa une partie de son enfance.

De Boussères Sainte-Radegonde, sur les bords du Lot, comme l'ont écrit Gautier, Larousse, la France protestante, etc,, il ne saurait être question, cette terre n'ayant jamais appartenu à la famille de Viau.

Ainsi que le démontre Jules Andrieu et qu'il ressort clairemet des archives privées de la famille de Viau de Bellegarde, descendante du poète, et notamment du contrat de mariage du fils de Marie de Viau, sa sœur, de la carte du duché d'Aiguillon en 1659, où Duval prend soin d'indiquer « la *Maison de Théophile* », de la tradition du pays, etc., c'est à *Boussères de Mazères*, sur la rive droite de la Garonne, entre le Port-Sainte-Marie et Aiguillon, propriété qui appartient encore à la famille, que naquit Théophile en 1590.

Ne décrit-il pas en effet lui-même, dans les vers suivants, le lieu de sa naissance ?

Maintenant que Le Roy s'esloigne de Paris [1],
Suivy de tant de gens au carnage nourris,
Qui, dans ces chauds climats, vont requérir les restes
Du danger des combats et de celui des pestes,
Il faut que je le suive, et Dieu, sans me punir,
Cloris, ne te sçaurait empescher d'y venir.
Si tu fais ce voyage et mon amour te prie
D'y ramener tes yeux, *car c'est là ma patrie*,
C'est où les rais du jour daignèrent dévaler
Pour faire vivre un cœur que tu devais brusler.
Là, tu verras un fonds où le paysan moissonne
Mes petits revenus *sur les bords de Garonne*,
Le fleuve de Garonne où de petits ruisseaux
Au travers de mes prez vont apporter leurs eaux ;
Où des saules espais leurs rameaux verts abaissent
Pleins d'ombre et de fraîcheur sur mes troupeaux qui paissent.
Cloris, si tu venais dans ce petit logis,
Combien qu'à te l'offrir de si loin je rougis,
Si ceste occasion permet que tu t'approches,
Tu le verras assis *entre un fleuve et des roches*.

Ce qui est bien la situation topographique exacte de la

1 Allusion à la campagne de 1621.

maison de Boussères, entre le Port-Sainte-Marie et Aiguillon.

Et ne la nomme-t-il pas enfin dans les vers qu'il adresse peu après à son frère ?

Quelque lacs qui me soit tendu
Par de si subtils adversaires,
Encore n'ay-je point perdu
L'espérance de voir *Boussères*.

On ne saurait être plus précis. Aucun doute désormais ne peut donc plus exister à cet égard.

Reste un point plus délicat à élucider.

Quelle fut la cause des secondes poursuites intentées contre Théophile, de son emprisonnement et de ses cruelles souffrances dans le cachot même de Ravaillac ?

On n'ignore pas que notre jeune poète, entré au service du duc de Montmorency et lié avec les plus riches seigneurs comme avec les plus célèbres rimeurs de l'époque, menait à Paris l'existence la plus débraillée. Grisé par ses premiers succès littéraires, il dut, à la suite de quelques écrits obscènes et surtout antireligieux qui lui furent publiquement reprochés par le Père Garasse, prendre une première fois le chemin de l'exil. Il passa d'abord un hiver à Boussères, puis il fut obligé de gagner l'Angleterre où il demeura deux ans. Rentré en grâce en 1620, il revint à Paris, abjura le calvinisme et suivit Louis XIII dans la campagne que ce monarque entreprit en 1621 et 1622 contre les protestants du Sud-Ouest. Deux ans ne s'étaient pas écoulés qu'un nouvel arrêt du Parlement de Paris, du 19 août 1623, le condamnait cette fois à mort. Pris au moment où il atteignait la frontière des Flandres, l'infortuné poète fut ramené à Paris et jeté, les fers aux pieds, dans le cachot du meurtrier d'Henri IV. Quel crime abominable avait-il donc commis ?

On l'accusa d'être l'auteur d'une nouvelle édition du

Parnasse Satyrique, l'éditeur de ce recueil obscène n'ayant pas craint d'y apposer son nom. Vainement Théophile le désavoua et prouva qu'il était innocent. On ne voulut rien entendre. Dès lors, ainsi que le dit avec raison M. Alleaume, le Parnasse n'était qu'un prétexte, la cause du procès remontait plus haut ; et il l'attribue à la haine, à la persécution, à la vengeance des Jésuites qui ne désarmaient pas.

Entrevue déjà par Philarète Chasles, M. Ch. Garrisson soutient une thèse nouvelle. Le crime reproché à Théophile ne fut ni l'apparition du *Parnasse*, ni ses écrits et ses opinions antireligieuses, mais bien l'amour qu'il ressentit à ce moment pour la Reine de France, et, en vrai Cadet de Gascogne qu'il était, l'audace qu'il eut de le lui dévoiler.

Si elle eut été commise, certes la faute était grande. Mais fut-elle réellement commise? Théophile a-t-il jamais été amoureux d'Anne d'Autriche ? M. Garrisson n'appuie son dire que sur l'épître fameuse d'Actéon à Diane, qui ne fut trouvée encore qu'après sa mort dans les papiers du poète. L'avait-il envoyée à la Reine, et cette dernière, outrée de fureur, l'avait-elle dénoncé? Ou bien la pièce aurait-elle été soustraite, interceptée et portée au Conseil des ministres ? Autant de questions qui attendent encore leur solution.

Il fallut la haute protection du duc de Montmorency pour tirer Théophile de ce mauvais pas et obtenir du Parlement, qui, par arrêt du 1er septembre 1625, l'avait condamné au banissement perpétuel, qu'il put le garder secrètement chez lui. Le poète se retira à Chantilly, dans *la maison de Sylvie*; mais il mourut le 25 septembre de l'année suivante, d'une fièvre quarte, à Paris, dans l'hôtel de son protecteur, âgé seulement de 36 ans.

C'est avant cette époque, sans doute à son retour d'Angleterre, que fut fait le portrait que nous reproduisons ici. Le poète n'a point encore les traits ravagés par la souffrance et par la maladie. Il est dans la plénitude de la jeunesse et de

la santé. Aussi bien est-ce ainsi que nous aimons à nous le représenter et que nous tenons à en garder le souvenir, en redisant ces vers, écrits par Mayret au-dessous de l'image :

Malgré la mort et ses outrages
Le fameux Théophile est icy tout entier.
Son visage et son air sont peints en ce papier,
Et son esprit en ses ouvrages.

Ph. LAUZUN.

LES JOURNAUX DE MER

DE FLORIMOND BOUDON DE SAINT-AMANS

INTRODUCTION

A M. Philippe Lauzun, secrétaire perpétuel de la « Société des Lettres, Sciences et Arts d'Agen. »

MON CHER AMI,

Souffrez que je vous dédie ces pages inédites du vieux savant agenais auquel, à soixante-dix ans d'intervalle, vos longs travaux et l'affectueuse estime de vos collègues vous ont appelé à succéder comme secrétaire-perpétuel de cette Société académique d'Agen dont votre plume érudite a retracé avec tant de charme la pacifique histoire. J'acquitterai ainsi envers vous le droit de joyeux avénement; je ferai mieux encore, je me libérerai d'une véritable dette de reconnaissance.

Si je suis assez heureux pour tirer de l'oubli cette intéressante relation d'un voyage dont l'influence fut grande sur le développement intellectuel de celui qui l'entreprit, c'est à vous, en effet, que je le dois, je veux dire à l'une des substantielles indications dont vous avez rempli votre excellente étude sur les *Manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Amans*.

Ne sommes-nous pas, d'ailleurs, les derniers amis, les derniers défenseurs de la mémoire de cet homme, un moment presque illustre, et maintenant si discuté des rares érudits que ses œuvres intéressent ? Et puis, vous l'avouerai-je ? il me semble que cela porte

bonheur de travailler avec le ferme désir de témoigner à un ami l'estime et l'affection qu'on lui garde. La preuve en est pour moi dans les pages préliminaires qui vont suivre. Ballottée entre le parti-pris d'être concis et le besoin de dire tout le bien que je pense de notre commun héros, ma plume s'égarait ; trop réfrénée en maints endroits, elle s'échappait fiévreusement en maints autres, abattant lignes sur lignes, et comblant les pages de dégressions, en dépit des plus élémentaires règles de composition. A peine ai-je conçu la pensée d'écrire à votre intention, ces écarts se sont apaisés, un semblant d'ordre s'est dessiné, l'introduction s'est agencée sans trop de mal... Vous le voyez donc, c'est à tous les points de vue que je vous devais cette dédicace ; agréez-la, mon cher ami, et puissiez-vous éprouver en la lisant la centième partie du plaisir que j'ai eu à l'écrire. Maintenant, je suis tout à mon auteur et au manuscrit que j'entreprens d'exhumer.

Le baron Chaudruc de Crazannes, en tête de la notice qu'il consacrait, en 1832, à la mémoire de son ami Boudon de Saint-Amans, constatait avec tristesse, la défaveur générale dans laquelle étaient tenus les travailleurs provinciaux qu'il compare pittoresquement aux dieux inférieurs que les anciens nommaient « *Topici, locales, municipales*, etc., inconnus et sans pouvoir hors de l'enceinte bornée de leur culte ; sorte de petite monnaie de ces seigneurs féodaux du moyen-âge, souvent de bas titre et de mauvais aloi, et n'ayant cours que dans l'étroite juridiction de ces puissances éphémères [1] ».

De l'abondance du cœur la bouche parle : le docte baron était antiquaire, il était surtout numismate, enfin, malgré ses rapports intimes avec la *Revue Numismatique* et la Société des Antiquaires de France, il était essentiellement, lui aussi, un des *Dei topici* de l'érudition provinciale. Cela ne l'empêchait pas de s'élever avec force contre le « fol engouement et l'enthousiasme ridicule dans son exagération, des admirations concitoyennes et les éloges de certains panégyristes maladroits envers ces illustrations provinciales. »

---

1 *Notice historique et biographique sur M. de Saint-Amans*, par M. le baron Chaudruc de Crazannes, ouvrage vendu au profit de la souscription du omnument Saint-Amans. — Agen, Prosper Noubel, 1832, in-8o.

On n'oserait guère dire que tout cela soit bien changé, et que, malgré les manifestations d'officielle sympathie qui les attendent aux congrès de la Sorbonne, les travailleurs départementaux soient plus prisés par leurs collègues de la capitale qu'aux temps lointains du consciencieux archéologue. Ce qui a incontestablement diminué, c'est l'enthousiasme et l'admiration qu'ils soulevaient chez leurs compatriotes. L'heureux temps où Chaudruc de Crazannes et Saint-Amans étaient prophètes dans leur pays est bien passé, pour le second surtout, dont le grand public ne se souvient plus guère et dont les travailleurs nouveaux jugent assez défavorablement la mémoire.

Pourtant, semble-t-il, à près d'un siècle de distance, il serait aisé de rendre à chacun la justice qui lui est due. Nous ne voulons aucunement nous instituer le panégyriste de Boudon de Saint-Amans, nous savons, du moins nous le croyons de bonne foi, reconnaître assez clairement ses défauts. Antiquaire et historien, il vécut effrontément aux dépens de ses prédécesseurs Beaumesnil, Argenton et Labrunie ; botaniste, il dut beaucoup à ses élèves et à ses amis, Brondeau, Chaubard, Lamouroux ; esprit trop encyclopédique, il dispersa ses facultés sur trop de sujets divers, il ne sut pas se spécialiser. Mais le voulut-il ? Non. Intelligent épicurien des choses de l'esprit, il ne songea jamais, croyons-nous, à rivaliser avec ses illustres amis. A Lacépède, à Ramond, à Ainsoword, à Lamouroux, à bien d'autres encore, il apporta allègrement son petit tribut, heureux de se dire et d'entendre répéter qu'il leur avait été utile ; heureux aussi de passer quelque peu à la postérité grâce aux immortels ouvrages de ces infatigables travailleurs. De même, il trouvait très légitime de mettre en œuvre les contributions de ses amis qui étaient à peu près tous ses élèves. Agriculture, météorologie, botanique, exploration des régions peu connues de la France, économie politique, numismatique, sigillographie, géographie ancienne, archéologie et histoire, tout l'intéressait, tout l'occupait, tout le tentait ; à tout, il apportait son appoint d'intelligente bonne volonté, sa petite gerbe de faits bien choisis et mis en lumière de main d'artiste. Dans chacune de ces voies différentes, il se lançait avec zèle à la suite des maîtres et trouvait souvent à glaner après eux. C'était l'homme des petits mémoires et des petits livres, clairement et élégamment écrits; c'était le curieux à l'esprit encyclopédique que tout tentait et intéressait, une sorte de Bougainville trop élégamment voluptueux pour consumer sa vie dans la confection

de gros livres ; type d'un peu tous les temps, mais qui semble plus spécial à cette charmante société polie de la fin du xviiie siècle que la science n'enfiévrait pas moins que les mignardes babioles de ses poètes et que les sentimentalités polissonnes de ses artistes.

Saint-Amans se rapprochait de Bougainville, plus que de tout autre, par sa passion des voyages. Son début dans les lettres est le récit d'une excursion aux Pyrénées, et, malgré ses défauts, cet agréable petit livre est encore goûté des fanatiques du Pyrénéisme, au dire de M. Beraldy qui, plus qu'aucun autre s'y connaît[1]. Le voyage dans les Landes, paru bien plus tard, n'est pas dépourvu d'intérêt bien que la botanique y trouve un peu trop de place. Enfin, ses lettres écrites d'Angleterre, seront toujours consultées avec fruit par ceux qui s'occupent de l'archéologie préhistorique et médievale. Il était né voyageur, tel qu'on l'était au xviiie siècle, bien avant l'heure des explorateurs scientifiques, voyageur tel qu'on pouvait l'être quand on avait passionnément savouré l'*Histoire des Voyages* de l'abbé Prévot, les expéditions de Bougainville, la collection, plus nombreuse qu'on ne pense aujourd'hui, des voyages littéraires de Chapelle et Bachaumon à Voltaire, et aussi, les grandes pages de Rousseau sur la Suisse, tous les classiques enfin qui avaient inspiré à Esménard son poème de la *Navigation*. Or, c'est précisément par un voyage au long cours qu'il débuta dans la vie ; je laisse ici parler son panégyriste Bartayrès[2].

« Comme on le destinait à l'état militaire, on lui acheta, en 1768, une sous-lieutenance dans le régiment de Vermandois. Il était déjà parvenu par son mérite au grade de capitaine, lorsqu'il passa avec sa compagnie aux Antilles. Jusqu'à ce jour il ne s'était pas sérieusement occupé de botanique, et ne connaissait guère que les fleurs et les arbres des jardins des environs d'Agen ; aussi, à son arrivée dans ces régions étrangères, faillit-il s'empoisonner en mangeant d'un fruit dont la beauté perfide était loin d'annoncer les sucs corrosifs qu'il récélait dans son sein. Ce spectacle, d'une nature toute nouvelle pour lui, le frappa singulièrement. Il ne pouvait comparer sans étonnement nos prairies toutes couvertes d'herbes fines et de

---

1. *Cent ans aux Pyrénées*. S. L. 1899, t. i. Passim.
2. *Eloge de M. de Saint-Amans, lu devant la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen* (Agen, Prosper Noubel, 1837, in-8°).

gramen délicats avec les savanes agrestes de l'Amérique ; les débiles clématites de nos haies, avec ces lianes vigoureuses qui embarrassent les forêts du nouveau monde ; et nos chênes, nos ormes, avec ces monocotylédones dont les stipes gigantesques s'élèvent dans les airs en ligne droite, couronnées d'un vaste parasol de feuilles de plusieurs mètres de longueur. Il se livra avec enthousiasme à l'étude des plantes qui l'intéressaient si vivement. Il y employa tous les moments de loisir que le service lui laissait, fit des observations précieuses, et lorsqu'il revint dans sa patrie, il y revint chargé, non pas d'or et d'argent, mais de belles fleurs, ce qui vaut quelquefois mieux pour le bonheur. »

Avec moins d'emphase, Jouannet dit à peu près la même chose[1] et Chaudruc de Crazannes n'est pas plus précis. Casimir de Saint-Amans réduit le tout à cette sèche mention : « J. Florimond Boudon de Saint-Amans s'embarqua, le 2 novembre 1769, pour les Antilles[2]. »

Qu'on nous permette une petite digression chronologique. Le départ du voyageur eut lieu en 1768, dit Bartayrès ; Casimir de Saint-Amans donne la date du 2 novembre 1769. Or, le manuscrit qui est sous nos yeux fixe le départ au 9 octobre 1767 et le retour au 28 octobre 1769 ; ceci dit pour donner un exemple du peu de fond que l'on doit faire sur les affirmations les plus précises, en apparence, des hommes de ce temps.

En dehors de cette affirmation vague que c'est durant son séjour aux Antilles que Saint-Amans sentit se développer « son goût ou plutôt son irrésistible attrait, sorte d'instinct natif, pour les sciences naturelles », selon l'expression de Chaudruc de Crazannes, goût qui ne se développa, assure J. Andrieu[3], que lorsque la folie du jeu eut entièrement vidé la bourse du jeune officier, on ne sait presque rien sur son séjour au-delà des mers. Seul, son fils cadet, nous a conservé un fragment de lettre à Mme de Saint-Amans, la mère, qui confirme ce qui a été dit. La voici :

---

1 *Eloge de M. Jean Florimond Boudon de Saint-Amans, membre du Conseil général de Lot-et-Garonne, depuis la création de ce conseil,* etc. (Bordeaux 1832, in-8°).

2 Dans sa curieuse *Causerie sur Saint-Amans et autour de Saint-Amans* publiée par Ph. Tamizey de Larroque ; dans *Jean Florimond Boudon de Saint-Amans. Fragments de lettres à Grandidier* (Colmar 1895, in-8°).

3 *Bibliographie Agenaise* (Saint-Amans).

« Mon ancien hôte m'a envoyé, il y a deux jours, quelques petites curiosités, j'en charge Gironde, il vous les remettra. Si vous apercevez, ma chère mère, qu'elles fassent plaisir à mon oncle, et si vous ne vous en souciez pas trop, vous me ferez grand plaisir de les lui donner. C'est une sauterelle de ces pays ci, dans un grand flacon, une bête à mille pieds, insecte très venimeux, même mortel, dans une plus petite, j'y joins un crabe marin et une petite étoile assez jolie. J'ai encore des coquillages en assez grande quantité. J'ai eu, d'un Caraïbe de Saint-Vincent, un arc avec ses flèches. J'y joins des arraignées assez singulières, qu'un médecin m'a apporté de Sainte-Lucie. » C'est déjà le curieux des choses naturelles ; mais que nous sommes encore loin de l'auteur de la *Philosophie Entomologique* !

On glanerait deci-delà, dans les divers écrits du botaniste agenais, quelques réminiscences de son séjour aux Antilles[1], sans être beaucoup mieux renseignés, mais le récit du voyage subsiste tout entier. Nous en devons la révélation à M. Ph. Lauzun qui, dans son précieux travail sur *Les Manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Amans* en a donné la description suivante « *Journal de mer ou journaux de mes voyages aux Isles du vent et vers le vent de l'Amérique, commencés le 9 octobre 1767 et finis le 28 octobre 1769* », par Fl. de Saint-Amans.

« L'auteur avait alors vingt ans. Il donne de fort intéressants détails sur ses traversées, les dangers courus, la topographie des Antilles, etc., et il y joint des notes sur des observations météorologiques prises à peu près chaque jour. Ce manuscrit inédit, qui mériterait d'être publié, a été acheté à la vente par M. Tholin, pour la bibliothèque départementale de Lot-et-Garonne. Il s'y trouve actuellement. »

C'est, croyons-nous, la seule mention qui ait été faite de ce manus-

1. Par exemple, dans la *Philosophie Entomologique* ou l'on peut relever les passages suivants : « On s'éclaire en Amérique, pendant l'obscurité des nuits, avec des insectes phosphoriques du genre des fulgores, des lampyres et des taupins. On travaille, on lit, on écrit à la lueur de ces lampes vivantes. » (p. 23). « Aux Indes Occidentales, les fourmis ravagent les plantations et forcent le cultivateur à leur délaisser leur domaine, qui devient un affreux désert. Tel était il y a vingt ans, l'un des principaux quartiers de la Grenade et de la Martinique (p. 26), etc.

crit ; Jouannet, Bartayrès, Du Mège, Chaudruc de Crazannes, ne paraissent pas l'avoir connu ; Casimir de Saint-Amans lui-même, le passe complètement sous silence, dans les notes sur son père dont nous devons la publication à M. Ph. Tamizey de Larroque. Intéressé par les indications de M. Lauzun, nous lûmes le manuscrit, il ne nous parut pas dénué d'intérêt et, après en avoir maintes fois causé avec M. Georges Tholin, nous nous décidâmes à en préparer la publication, estimant que ce franc et alerte récit n'était pas indigne de prendre place à côté du *Voyage sentimental et pittoresque dans les Pyrénées*, des *Lettres sur l'Angleterre et* du *Voyage agricole, botanique et pittoresque dans les Landes*.

Ce manuscrit, entré depuis longtemps déjà dans la riche série agenaise de la Bibliothèque départementale de Lot-et-Garonne, — cette inappréciable création de M. Georges Tholin, — est un petit volume, format album, de 0m 25 de longueur sur 0m 20 de largeur, gossièrement cartonné et recouvert de papier peint à trois teintes portant, sur le plat, le numéro 4 et le titre :

JOURNAUX DE MER

Si l'on dénoue les lanières de cuir qui lui servent de fermoirs, on constate qu'il se compose de 35 pages ; auxquelles il faut adjoindre deux cahiers volants de même format, l'un de 32 pages et l'autre de 42, qui sont deux essais différents de rédaction de la première partie des *Journaux de Mer* : la traversée de Paimbœuf à la Guadelouppe.

Si ces trois manuscrits avaient seulement différé au point de vue littéraire, notre tâche eût été bien facile ; nous aurions choisi le meilleur pour le publier, mais il n'en est pas ainsi. Chaque relation a non-seulement son allure propre, mais surtout, il contient des détails intéressants, voire même des épisodes capitaux qui ne se retrouvent pas dans les autres. Le premier, celui qui n'a pas de titre est presque une simple mise au net des *Journaux de Mers* avec quelques modifications malheureuses en ce sens qu'elles affaiblissent la pensée de l'auteur. Saint-Amans avait le don du trait juste et pittoresque ; par malheur, des scrupules littéraires exagérés lui ont fait bien des fois sacrifier ces bénéfices de nature au profit d'une élégance plus académique, mais d'un aloi quelque peu inférieur. Nous nous sommes peu servi de ce manuscrit.

Le second est intitulé : *Lettre à Lagimonière, officier au Régiment de Dauphiné en garnison à Brest*. C'est le plus complet, le plus

littéraire au meilleur sens du mot ; nous y avons largement puisé pour parfaire le texte des ***Journaux de Mer***. On voudra bien pardonner ces détails, peut-être un peu minutieux ; ils étaient indispensables, à notre humble avis, pour justifier les différences existant entre la relation imprimée et le manuscrit original. Nous ne sommes plus au temps où un érudit pouvait, comme Saint-Amans lui-même, piller les travaux de ses devanciers, ou, sous prétexte d'éditer l'œuvre d'autrui, donner libre carrière à sa fantaisie, comme l'ont particulièrement fait la plupart des anciens éditeurs de voyages. Le respect de la pensée d'autrui est imposé par la plus élémentaire délicatesse; chaque fois qu'on se trouve contraint de modifier un texte, il importe de mettre le lecteur en mesure d'apprécier la légitimité des changements opérés, alors même qu'il s'agit uniquement d'œuvres dont l'intérêt documentaire n'est pas de premier ordre.

Notons encore une légère transformation que nous a imposé la forme du manuscrit. Chaque page de texte est accompagnée de deux larges colonnes séparées dans lesquelles Saint-Amans notait, d'une part, la direction et l'intensité des vents, et, d'autre part, ce qu'il appelait la ***Route estimée***, c'est-à-dire la direction du navire avec l'évaluatien des distances parcourues, évaluations empiriques comme on le verra. Ces indications qui ne sont pas sans une certaine importance, ne pouvaient être facilement reproduites en typographie, surtout avec le format qui nous est imposé ; nous les avons uniformément placées en tête de chaque paragraphe, immédiatement après la date, en employant des caractères différant de ceux employés dans la composition du récit.

Les expressions dont nous nous sommes servis pour qualifier ce récit suffisent pour qui sait entendre. On n'y cherchera donc pas un document capital pour l'histoire des Antilles, ni pour celle de la navigation. Ce qu'il donne, c'est, avec quelques tableaux bien touchés des grands spectacles de la nature, un aperçu, évidemment exact, de la vie des jeunes officiers que les hasards du service entraînaient sur les vaisseaux du roy. On y voudrait plus de détails, plus de renseignements positifs, mais qu'y faire ? Les hommes de cet heureux temps ne supposaient pas que leurs descendants fussent, cent ans après eux, dévorés à ce point par l'amour du document précis que cette passion malheureuse leur fit trouver insipides et ennuyeuses, toutes les mêmes qualités d'élégante distinction qui étaient l'essence même de leur société, et qu'il faut bien connaître

pour goûter des œuvres du genre de celle que nous publions.

Celle-ci, d'ailleurs, est réellement importante pour la biographie de son auteur, et, de longtemps encore, on ne pourra pas faire table rase, en Agenais, de cette haute et galante figure d'érudit voltairien, de botaniste gentilhomme, de collectionneur insatiable, qui fut le grand metteur en œuvre, le grand initiateur, le grand vulgarisateur dont l'irrésistible influence sut diriger ses jeunes concitoyens dans les voies littéraires où ils n'avaient guère mis les pieds avant et dont ils ne se sont pas détournés depuis.

Florimond Boudon de Saint-Amans est digne de nous intéresser encore plus peut-être, comme type du savant provincial au début du XIXe siècle ; contemporain de l'*Antiquaire* de Walter Scott, il est un excellent spécimen de ces hommes trop dédaignés des savants officiels, comme Chaudruc de Crazannes le déplore si originalement, qui sont le trait d'union réel entre les beaux esprits provinciaux de l'ancien régime, race frivole à qui suffisaient un peu de musique, un peu de poésie et beaucoup d'aimable bavardage, et les travailleurs vraiment sérieux de nos sociétés scientifiques des départements, dont l'œuvre, pour n'être pas de celles qui fixent les regards de tous, est assez fructueuse et assez originale pour que les savants bien en vue de la capitale y trouvent, comme à pied d'œuvre, les solides matériaux sur lesquels ils échafaudent leur réputation.

Soyons justes envers ces honorables précurseurs. Eux ne le furent pas toujours. Saint-Amans ne le fut guère pour ceux qui l'avaient précédé ; mais ceux-ci lui avaient donné de tristes exemples. Labrunie et Argenton sont aussi mal venus à déprécier Labénazie qu'ils n'ont pas hésité à piller, que Saint-Amans qui se borne à s'approprier leurs œuvres, mais du moins sans en dire de mal. Ces déplorables errements sont de toutes les époques. Sachons les reconnaître dans l'intérêt de la vérité, mais que ces tristes côtés ne soient pas les seuls à nous retenir. Les pessimistes ont beau dire, il est plus sain et il est surtout plus juste de voir le bien là où il domine que de se laisser rebuter par les inévitables tares qui en obscurcissent parfois l'éclat.

Sortons des généralités pour rentrer dans le domaine des documents. Ceux-là sont désespérément rares, par malheur, qui pourraient nous renseigner sur la vie de Saint-Amans aux Antilles. Nous avons déjà donné le plus long, le fragment de lettre conservé par le fils le plus jeune du savant agenais. Le plus important était sans doute

les *Lettres d'un voyageur en Amérique sur l'histoire naturelle des Petites Antilles,* lues aux séances de la Société des Lettres, Sciences et Arts d'Agen, en mai 1786, et que J. Andrieu déclare expressément avoir été publiées la même année à Agen, à l'imprimerie de la Veuve Noubel. L'éminent bibliographe, inscrit d'ailleurs la mention *rare* à la suite de cette indication, et de fait, toutes nos recherches ont été vaines pour en retrouver un exemplaire. Il faut peut-être rapprocher de cette œuvre *Zélima, anecdote américaine,* qui fut lue par Saint-Amans à la séance d'avril 1785 de la même société, et peut-être encore un certain *Voyage philosophique et moral,* porté sous le n° 1560 du *Catalogue du fonds de Raymond.*

Selon l'usage, je résumerai dans cette introduction l'opuscule de Saint-Amans, pour le plus grand plaisir des hommes pratiques et jaloux de leur temps, qui, suivant le précepte de Théophile Gautier, ne lisent des livres que la préface et la table des matières.

Le jeune officier de Vermandois-Infanterie, après un court séjour à Nantes, partit de Paimbœuf le 11 octobre 1767, à bord de *La Sensible,* — une de ses belles frégates comme on en voit dans les tableaux de Joseph Vernet, — commandée par le lieutenant de vaisseau Charles du Chaffault de Besné, qui devait mourir, en 1794, lieutenant général des armées de mer. Malgré l'envie qu'il en avait, il ne fit pas escale à Madère, dont il salua de loin la cime de Porto-Santo, en cotoyant les ilots déserts dont les mémoires du comte de Guines venaient de faire le théâtre d'un drame sentimental mais apocryphe. Sans autres mésaventures que quelques coups de vent trop forts, que quelques périodes anodines de calme plat, que les tâtonnements inévitables à l'arrivée dans des détroits peu sûrs et peu connus, le voyageur arriva au port. Comme il devance de beaucoup l'école romantique, il est loin de regretter la paisible monotonie du voyage. Les menus incidents de la vie à bord, les aspects du ciel, l'étude des êtres animés rencontrés sur la route suffisent pour remplir les longs loisirs de la traversée. Il lit beaucoup; mais quoiqu'il se délecte fort avec le *Satyricon* de Pétrone, il aime à faire causer les vieux loups de mer dont la rude originalité l'intéresse et dont il trace des portraits quelque peu chargés. Charmé d'ailleurs de saisir au passage toutes les occasions d'amusement qui se présentent, il fête avec enthousiasme le célèbre Passage de la Ligne, burlesque cérémonie de laquelle, grâce à son entrain et à sa vigueur, il sort tout mouillé mais vainqueur. Entre temps il fait de la zoologie,

pratique, étudiant au jour le jour les divers animaux qui viennent s'ébattre autour du navire : dorades faisaient passer un éclair de pourpre et d'or dans le glauque assombri des lames, classiques dauphins chers aux poètes et détestés des gastronomes, trigles volants et dactyloptères qui viennent parfois s'abattre aux pieds de l'observateur, monde pélagien apparaissant régulièrement aux mêmes points où tant de voyageurs l'ont noté, à commencer par le plus grand de tous, Christophe Colomb. Puis ce sont les oiseaux dont le jeune agenais s'attache à décrire les interminables évolutions; frégates dont le récit nous fait comme voir des yeux le vol majestueux et l'incessant tourbillonnement qui d'un coup d'aile les abat des hauteurs du ciel sur la proie nageant à fleur d'eau et, d'un autre coup d'aile, les remporte au dessus des nuages et de la zone des ouragans, *phaœton œthereus* qu'il nomme irrévérencieusement avec les mariniers « paille en cû ou fetu en cû (*sic*) », oiseau dont il ne sait pas le nom, qui se familiarise au point de se laisser prendre avec la main à bord du vaisseau... Ce sont, dit-on, les longs ennuis de la garnison aux Antilles qui firent de Saint-Amans un naturaliste. Après avoir lu ces belles pages sur les passants ailés salués au cours de ce voyage, on ne répètera plus cette assertion de gens qui veulent tout expliquer par les causes extérieures. Longtemps avant de s'embarquer, notre agenais était déjà naturaliste dans les moëlles, naturaliste d'instinct et de passion ; et quelle plus belle occasion que ce voyage pour développer cet instinct inné ! Enfin, on arrive à la Basse-Terre et ce premier voyage finit comme il a commencé par des vers français et même latins.

Le second voyage se réduit à la traversée de la Guadeloupe à Marie-Galante; commencé le 27 juillet 1768, il est terminé le lendemain 28. Le 9 novembre, un autre navire ramène notre officier à la Basse-Terre où il reste jusqu'au 5 mars 1769. A cette date, la corvette la *Perle* le prend à son bord et le débarque le 8 à Saint-Pierre de la Martinique, après une traversée qui ne fut pas exempte de péripéties. Dans les courts récits de ces trois traversées, peu d'histoire naturelle, en revanche des observations souvent fort judicieuses sur les hommes. Saint-Amans avait une sympathie particulière pour l'Angleterre et les Anglais. Cela se sent déjà dans les rapides esquisses où il montre l'activité de ceux-ci opposée à l'inertie des français. Dans son dernier voyage en Chine, le grand et malheureux Francis Garnier comparait tristement les déserts des concessions françaises, où comme des âmes en peine, il voyait

vaguer quelques fonctionnaires en quête d'introuvables administrés, aux concessions anglaises, foyers bouillonnants de commerce et d'industrie : un peu de cette impression apparaît sous la plume de Saint-Amans, qui se défend pourtant en riant de toute pensée sérieuse.

En 1769, Saint-Domingue était presque en révolution ; une escadre partie de France vint prendre l'observateur et ses soldats et les débarqua non à Port-aux-Princes, où tous les mouvements séditieux étaient calmés, mais à Léogane. Ce voyage avait duré vingt jours, du 7 au 27 juin, sans incidents notables. Le séjour à Léogane se prolongea jusqu'au 1er octobre. A cette date Saint-Amans s'embarqua sur l'*Hippopotame* ou le *Cheval Marin* à destination du Cap-Français, où il resta huit jours seulement. Le 15 au soir, après la comédie, il monta sur le *Solitaire* pour se retrouver le 28 dans la rade de Brest : ses voyages maritimes étaient terminés, il pouvait revenir à Agen pour raconter ses aventures et fonder à son tour une famille.

Saint-Amans fermait ses *Journaux de Mer* aussitôt qu'il touchait à terre ; à peine si de loin en loin il nous parle de l'emploi de son temps dans les diverses garnisons où il dût séjourner. Au Grand-Bourg, où il proteste ne s'être jamais ennuyé, il fit nombre d'excursions et s'occupa tout spécialement, semble-t-il, des misérables restes des anciens maîtres du pays, les Caraïbes. Nous avons vu dans un fragment de lettre qu'il avait expédié à Agen quelques armes de ces sauvages [1]. Dans son récit il parle des « haches et sabres faits de

1 Voici un nouveau souvenir des Caraïbes que je recueille dans le *Voyage agricole, botanique et pittoresque dans une partie des Landes du Lot-et-Garonne et de celles de la Gironde*, Saint-Amans avait été très affecté de voir les femmes de la Teste assujetties aux travaux les plus pénibles « tandis que les hommes passent à peu près tout le temps étendus sur des tas de bruyère au soleil, devant leur porte. » Alors il compare avec ce qu'il a vu ailleurs, particulièrement dans les Pyrénées, et il ajoute : « On peut observer en général, que plus les peuples sont restés voisins de cet état qu'on appelle *l'état de nature*, plus ils exercent cet empire absolu sur les femmes, qui n'est au fond que l'impardonnable abus de la force. J'ai vu les Caraïbes, les plus indolents des êtres créés, traiter leurs femmes en esclaves, se faire oindre par elles le corps d'huile de *carapral* et de *roucou* ; prendre seuls leurs repas, et leur prescrire de travailler la terre autour de leur cabane, quand ils allaient dormir dans leur hamac... » (p. 151.)

cailloux dont ils se servaient dans les batailles : armes plus industrieuses que destructives » qu'on trouvait encore dans les bois. Quoiqu'il n'en dise rien, il en avait recueilli quelques spécimens fort curieux, nous en possédons la preuve formelle.

C'est le moulage peint d'un très curieux instrument en pierre figurant une hache avec son court manche, dont l'original, d'après une inscription tracée sur l'objet appartenait à Florimond de Saint-Amans.

A première vue, nous avions assigné à cette arme une origine exotique, mais sans pouvoir préciser, faute de termes de comparaison, si elle venait de l'Amérique du Sud ou de la Polynesie, quand une heureuse occasion nous permit d'avoir l'opinion d'un maître compétent entre tous, M. le Docteur Hamy. L'éminent conservateur du musée d'ethnographie y reconnut aussitôt une des formes de hâche spéciales aux habitants primitifs des Antilles, et il ajouta que c'était un des plus beaux spécimens connus. Par mes soins, un fac-similé de ce précieux spécimen de l'art des Caraïbes, a pris place dans les galeries ethnographiques du Trocadéro.

On lira, avec intérêt, ce que Saint-Amans dit de ces sauvages qu'il eut l'occasion de voir de près, mais nous ne doutons pas qu'il n'en parlât bien plus longuement dans sa *Lettre d'un voyageur sur l'Histoire Naturelle des Petites Antilles,* que nous n'avons malheureusement pas pu retrouver.

Deux documents, en ce moment sous nos yeux, précisent les renseignements généraux des biographies de Saint-Amans sur ses études en ces pays lointains. Non seulement il s'était ardemment voué aux études d'histoire naturelle et de botanique, maisencore par surcroît il apprenait à fond la langue anglaise et s'exerçait à dessiner.

Le premier de ces documents témoigne hautement de toutes ces préoccupations. C'est une aquarelle très soignée, représentant un fort vilain poisson des mers tropicales, coffre ou baliste, le corps bardé d'une épaisse cuirasse de plaques osseuses. Le travail en est consciencieux, méticuleux, timide, avec des recherches du pittoresque assez malencontreusement affirmées par la présence de trois vaisseaux minuscules voguant sur la ligne d'horizon. Un encadrement peint avec oves, rais-de-cœurs et feuillages, prouve que le jeune officier avait bien du temps à perdre. Une longue inscription descriptive, entièrement rédigée en anglais, règne au-dessous. Elle se termine ainsi : *The figure of the male and female wère taken from the fish themselves carried to me by my negro whom j had*

charged to search you curious sea fish at Mari Galanta where j was ni augustin 1768. Signé : *John Saint-Amans.*

Tout le monde, en Agenais, n'ayant pas pour la langue anglaise la passion du respectable Saint-Amans, je me permettrai de traduire : Les figures du mâle et de la femelle furent faites d'après les poissons eux-mêmes que m'avait apporté mon nègre que j'avais chargé de rechercher pour moi les poissons de mer curieux, à Marie Galante, où j'étais en août 1768.

Le second document est une jolie petite aquarelle représentant les armes des Saint-Amans, *losangé d'or et d'azur*, dans un superbe écu de fantaisie, recroquevillé, contourné, échancré, encadré de chicorées et de rocailles tels qu'en avaient dessiné Oppenord, Meissonier et Lajoue.

L'aquarelle représentant le poisson est loin d'être un chef-d'œuvre, la main qui exécutait était gauche, et la science qui dirigeait notoirement enfantine ; malgré cela, on y sent de la bonne volonté, du goût et une préoccupation de nécessité certainement bien rare à cette époque, surtout chez les simples amateurs. Dans l'écu armorié, il y a de grands progrès, le travail est propre, élégant et fin, la main exercée, presque savante ; malheureusement les couleurs étaient mauvaises et ont considérablement bruni Ce travail fut fait, dit une inscription au dos de la figure, « à Saint-Pierre, île de la Martinique, en 1771, » date faite pour surprendre, car les *Journaux de Mer* nous prouvent que depuis deux ans déjà, à cette époque, Saint-Amans était rentré dans sa patrie. Vraisemblablement cette inscription remonte au temps où le vieux savant ornait de toutes sortes d'objets divers les murs de son château. C'était vers la fin de sa vie et, sans doute, à cette époque il n'était plus bien fixé sur la date exacte de son voyage. Quoi d'étonnant en somme ? Les parents et les amis de Saint-Amans n'étaient pas mieux fixés que lui et pourtant ils avaient sous la main les mêmes éléments d'information dont nous nous sommes servis pour rectifier leurs bévues.

Ces vétilles chronologiques ne vaudraient pas la peine d'être relevées si elles n'étaient pas absolument caractéristiques ; à notre avis, elles montrent combien nous différons de nos pères ; elles montrent aussi que pour juger équitablement leurs écrits il ne faut pas leur attribuer l'impérieux besoin d'exactitude et de précision dont nous sommes tous possédés.

Dans son éloge déjà cité, Jouannet disait : « Faisons des vœux, Messieurs, pour que tous les écrits de l'ami des Lacépède, des Ramond, des Lamouroux, des Dusaux, voient le jour. C'est un soin, j'ai pensé dire un devoir, que la reconnaissance prescrit à la société savante dont il était l'âme... » Nous sommes heureux de pouvoir, dans la faible mesure de nos forces, réaliser en partie le vœu de l'académicien bordelais. Alors même qu'on ne rendrait pas à Saint-Amans toute la justice qu'il mérite, on ne doit pas oublier le rôle vraiment important qu'il a joué dans le monde scientifique de son temps, et l'on doit saisir avec empressement toutes les occasions de mieux connaître sa personnalité que de légères tares n'empêchent pas de rester tout à la fois très haute et très sympathique.

Jules MOMMÉJA.

ITINÉRAIRE RAISONNÉ
DE MARGUERITE DE VALOIS EN GASCOGNE
(1578-1586) *

Que pensait Henri de Bourbon du sanglant affront fait à sa femme ? Et dans quelle disposition d'esprit, dans quel état d'âme se trouvait-il au moment où lui arriva la nouvelle de cette fâcheuse aventure ?

Depuis un an, le Roi de Navarre vivait allègrement, se passant fort bien de sa moitié. En politique, il restait officiellement fidèle aux conventions du traité de Fleix, cherchait à calmer les ardeurs impatientes de ses plus turbulents amis et savait, en leur faisant nombreuses concessions, conserver sa situation incontestée de chef du parti réformé. D'humeur voyageuse, tantôt à Saint-Jean d'Angély auprès du prince de Condé, à Pau à côté de sa sœur dont les négociations à l'occasion de son mariage avec le prince de Savoie n'aboutissaient pas, à Nérac, à Durance ou aux champs à poursuivre la bête, il surveille tout, pare à tout, surmonte tous les obstacles, et poursuit habilement sa destinée. En amour, le Béarnais ne perd pas non plus son temps. Vite oubliées, les belles filles de l'escadron volant, Dayelle, Rebours, Fosseuse ! Place cette fois à la maitresse aristocratique, à la belle Corisande, à Diane d'Audouins, vicomtesse de Louvigny, veuve de Philibert de Gramont, comte de Guiche, vicomte d'Aster et sénéchal de Béarn, tué d'un coup de mousquet, en 1580, au siège de La Fère.

Corisande, qui va désormais jouer un rôle capital dans la vie du futur Henri IV, mérite mieux qu'un souvenir. Et, comme le fait très justement remarquer M. de Lescure, « elle a droit à l'attention et « jusqu'à un certain point aux hommages de l'histoire. Elle eut plus « que de la beauté et de l'esprit ; elle eut du courage et du désinté« ressement. Voilà enfin une maitresse qui semble avoir aimé pour « lui-même un roi qui ne put s'empêcher de l'estimer, une maitresse « qui paya d'un dévouement prodigue et constant une trop passagère « faveur. Corisande est une des femmes, trop rares dans la vie

---

* Voir *Revue de l'Agenais*, t. XXVIII (1901), p. 521.

« d'Henri IV, dont on peut dire qu'elles n'ont rien couté à la dignité « du prince ni à la prospérité de l'Etat[1]. »

Il est difficile de préciser à quel moment se forma cette liaison. Retirée dans ses domaines de Béarn et principalement au château d'Hagetmau, ce n'est guère que vers la fin de 1582 qu'Henri de Navarre commença à lui faire sa cour. Il la rencontra d'abord à Pau ; puis il lui fit sa première visite à Hagetmau, le 20 janvier 1583. Ses livres de comptes portent en effet que le 19 il dîne à Navarrens, soupe et couche à Orthez, et que le 20 il dîne à Orthez, soupe et couche à Hagetmau. Et Sully écrit de son côté à cette date : « Le Roi de « Navarre était alors au plus chaud de ses passions amoureuses pour « la comtesse de Guiche, vers laquelle il fit un voyage en un endroit « qu'on nomme Agemau[2]. » Depuis cette époque, il y revient sans cesse et partage son temps entre Casteljaloux, Nérac et Pau[3].

Marguerite est totalement oubliée. Toutefois, et pour sauver les apparences, le Béarnais consent à s'occuper vaguement d'elle, et il écrit de Bordeaux, les premiers jours de ce mois d'août, ne se doutant absolument de rien, au maréchal de Matignon : « Mon cousin, suivant ce que « j'ay dict au sieur de Pontcarré, j'envoye ce porteur « (Vissouse, son secrétaire), jusqu'à Paris pour mes affaires, mais « principalement c'est pour voir la part qu'est ma femme et savoir de « ses nouvelles, d'autant mesmement que j'ay entendu qu'elle est « retournée devers Paris. Je vous prie lui faire bailler passeport et « chevaux[4]. »

Et, dans une autre lettre, il lui annonce qu' « à cause qu'on se « meurt à Nérac », il a l'intention d'aller demeurer dix ou douze jours à Mont-de-Marsan, « attendant la venue de ma femme[5]. »

Sur ces entrefaites le Roi de Navarre, en ce moment à Sainte-Foy disent les uns, à Bazas disent les autres, reçoit un courrier spécial, le 10 ou 11 août, porteur d'une lettre autographe du Roi de France. Dans cette lettre, Henri III lui annonçait que, « pour avoir descouvert « la mauvaise et scandaleuse vie de Madame de Duras et Mademoiselle « de Bethune, il s'estoit resoleu de les chasser d'auprès de la Reine de « Navarre comme une vermine très pernicieuse et non supportable

---

1 *Les amours d'Henri IV*, par M. de Lescure. Paris, 1864.

2 *Œconomies Royales*, t. I.

3 Voir Itinéraire d'Henri IV par Berger de Xivray, t. II des *Lettres Missives*.

4 *Lettres missives*, t. VIII. Supplément, p. 254.

5 Idem. t. I. p. 567.

« auprès de princesse de tel lieu[1]. » Mais le dissimulé monarque se gardait bien de lui en apprendre plus long et de le tenir au courant de l'insulte qu'il avait faite personnellement à la Reine de Navarre.

Toujours confiant et même reconnaissant, Henri de Bourbon répond le 12 août :

« Monseigneur, j'ay receu la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté « m'escrire du IV de ce mois[2], et ne sçay par quel service je puisse « jamais recognoistre le soing singulier qu'il vous plaist avoir de « chose qui me touche tant et de si près. Qui m'est une parfaite « démonstration de la bonne volonté qu'il vous plaist me porter et « une admonition continuelle de la mériter par tous les moyens dont je « me puisse adviser. Je ne vous celeray donc, Monseigneur, qu'il y a « longtems que le bruict de la mauvaise et scandaleuse vie de « Madame de Duras et de Béthune estoit venu jusques à moy; dont je « ne pouvois avoir grand contentement, les voyant si près de chose « qui m'est proche ; mais je considérois que ma femme, ayant cest « honneur de vous estre ce qu'elle est et mesme d'estre près de Vos « Majestés, je ferois quelque tort à vostre bon naturel si j'entrepre- « nois d'en estre plus soigneux de loing que Vos Majestés de près... « J'estois resolu, quand ma femme prendroit son chemin vers moy, de « la prier de s'en deffaire avec le moins de bruit qu'elle pourroit... « Au reste, Monseigneur, il n'est pas besoin que je vous dye que je « la desire extresmement icy, et qu'elle n'y sera jamais assez tost « venue...[3] »

Quelques jours après, le Roi de Navarre, « étant à Nérac » dit Duplessis-Mornay, apprenait toute la vérité. Soucieux avant tout de son honneur, il appelle ses conseillers intimes et leur demande ce qu'il faut faire. Tous décident que leur maître doit exiger du Roi de France une réparation solennelle, si Marguerite n'est pas coupable. Si, au contraire, ce qui lui a été reproché est vrai, qu'on la condamne publiquement. A cet effet, il enverra à la Cour un ou plusieurs ambassadeurs s'il le faut, afin d'obtenir pleine et entière satisfaction.

---

1 *Mémoires de Duplessis-Mornay*, t. II, chap. 67. p. 3 64 (Edit. La Fontenelle, 15 vol. in-8°).

2 Nous croyons cette date erronée, le scandale n'ayant éclaté au bal du Louvre que le 7 au soir.

3 *Lettres missives*, t. I, p. 571, d'après les *Mémoires de Philippe de Mornay*, t. IV, Supplément, p. 175. Amsterdam, elzévir, 1651. — Cette lettre, qui n'est datée d'aucun lieu, est-elle bien authentique ? Nous nous permettons d'en douter. Ce n'est ni le style, ni l'esprit d'Henri IV.

Lequel, de d'Aubigné ou de Duplessis-Mornay, fut-il le premier délégué par le Roi de Navarre auprès du Roi de France ? Il est avéré que tous deux reçurent à un moment donné la mission d'aller plaider la cause de leur maitre. A en croire d'Aubigné, lui seul aurait été chargé d'une pareille ambassade :

« Ayant été obligé de m'en venir à Pau, je trouvai mon maitre « dans une furieuse colère pour les affronts que la Roine sa femme « avait reçu à la Cour de France. Il tint sur cela un grand conseil « dont le résultat fut qu'il me depecha au roi Henri III pour deman- « der réparation desdits affronts faits à sa femme et d'autres griefs « énoncés dans la commission signée de sa main qu'il me donna pour « cet effet... Je me rendis à la Cour de France où je représentai au « roy Henri III le juste ressentiment que le Roy de Navarre conservait « de l'indigne traitement fait à sa femme, qu'il en demandait une « réparation authentique, aussi bien que de plusieurs griefs qu'il « avait reçus. Sur quoy S. M. très chrétienne me répondit qu'il écri- « roit sur cela au Roy son frère ; à quoy je repartis hardiment que de « telles indignités ne se réparoient pas par des écritures ; et que tant « qu'il resteroit un pied d'épée au Roi mon maitre, il ne le souffrirait « pas. » L'entretien s'envenimant et les têtes s'échauffant, ce qui ne doit guère surprendre pour qui connait le caractère irascible et hautain de d'Aubigné, ce dernier fut brutalement renvoyé par le Roi, « lequel, ajoute-t-il, eut envie de me faire arreter. Mais la Reine Mère « l'ayant adouci, il fut conclu de me renvoyer avec une réponse, qui « portoit que Sa Majesté Très Chrétienne enverroit une personne de « son conseil au Roi de Navarre, pour lui donner satisfaction sur tous « les sujets de plaintes que j'étais venu faire de sa part[1]. »

Duplessis-Mornay, dans ses Mémoires, ne fait aucune allusion à l'ambassade de d'Aubigné. Bien au contraire, il se représente comme le seul à qui le Roi de Navarre ait confié cette délicate mission. D'Aubigné écrit qu'il se rendit à Paris. Ce fut à Lyon que Duplessis-Mornay, ayant quitté Nérac le 17 août, alla trouver le Roi de France, prêt à partir pour un voyage « aux eaux. » Introduit par d'Epernon auprès du monarque, il lui expose le sujet de sa mission, rappelle tous les incidents de l'affront fait à la Reine de Navarre, et au nom du Roi son maitre demande « qu'il plaise à Sa Majesté lui déclarer la cause de

1 *Mémoires de d'Aubigné,* 1583. Voir également son *Histoire Universelle*, t. VI, p. 371. Edit. de Ruble.

« ceste si grande indignation qui l'a faict estimer digne de telle indi-
« gnité, et en la peine où il se trouve, qui ne peult estre que très
« grande, lui dire ce qu'il a à faire. » Le Roi lui répondit « que le
« Roi de Navarre n'aurailt peu mieux faire que ce qu'il faisait d'en-
« voier vers lui telle personne de confiance et qu'il s'était cru obligé
« de faire arrêter Madame de Duras et Mademoiselle de Béthune. »
— « Ce n'est point pour elles que je suis venu, répliqua Mornay, mais
« pour le faict de la Roine, vostre sœur... Si elle a commis une faute
« digne de l'affront qui lui a été fait, le Roi mon maistre vous en de-
« mande justice, comme au maistre de la maison et au père de
« famille. Sinon, sire, comme il ne le croira que le plus tard qu'il
« pourra, il vous la demande des calomniateurs, sur le rapport des-
« quels une telle injure aurait esté précipitée. » Ainsi pressé par la logique inflexible de l'ambassadeur, Henri III hésite ; il met l'affront en doute et cherche à en atténuer la portée. « L'honneur des femmes,
« s'écrie Mornay, ne se doibt jamais profaner, si elles ne l'ont profané
« elles-mesmes. » Le roi demande alors à voir sa mère. Il ne peut rien décider sans elle sur cette affaire de famille. « Ce sera bien long,
« réplique-t-il ; le trait est dans la blessure ; vous ne l'en arracherez
« pas. La Roine vostre sœur est en chemin pour rejoindre son mari.
« Que dira la chrétienté s'il la reçoit ainsi barbouillée ? » — « Que
« pourra-t-on dire, répliqua le monarque en le congédiant, sinon
« qu'elle est la sœur de votre Roi [1]. »

Mornay s'en revint à Nérac, porteur d'une lettre autographe de Sa Majesté au roi de Navarre. Mais ce dernier ne s'en tint pas aux vagues promesses qu'elle contenait. Il dépêcha un troisième courrier, Pierre de Malras, baron d'Yolet, pria Pibrac de défendre également sa cause auprès du frère de Marguerite et ne voulut rien faire avant de s'en être expliqué avec Bellièvre, qu'Henri III, justement effrayé des conséquences de l'acte qu'il avait si inconsciemment commis, jugea prudent d'envoyer auprès d'Henri de Bourbon.

Cette affaire, qui, ainsi que nous le verrons, dégénèrera en affaire politique, traînera huit longs mois encore, pendant lesquels l'infortunée Reine de Navarre, humiliée par son frère, dédaignée par son époux, va errer de ville en ville, sans but, sans ressources, sans

1 *Mémoires de Duplessis-Mornay*, Ed. La Fontenelle, t. II, p. 364 et suivantes. — Voir surtout le mémoire inédit : *Relation de ce qu'avait faict M. Duplessis-Mornay auprès du roi Henri III, y estant envoyé par le Roy de Navarre* (Bibl. nat., fonds Brienne, vol. 295, fol. 229-231).

protection, sans estime, ballotée tristement comme une épave abandonnée.

Septembre 1583

Le jeudi 1er septembre, ladicte dame et son train disne à Chinon, souppe et couche à Champigny [1].

Faisons remarquer ici que la Reine de Navarre, dans ce second voyage entrepris malgré-elle à travers toute la France, ne s'arrêta pas à Vendôme, ainsi que plusieurs l'ont écrit, M. le comte Hector de la Ferrière entre autres [2], et que ce n'est point en cette ville, mais bien à Blois, à Chenonceau ou à Tours qu'elle reçut les 200,000 livres que, sur ses instances réitérées, la Reine-Mère lui envoya. Busbec est également dans l'erreur lorsqu'il écrit qu'elle se retira à Vendôme « qui est une terre appartenant à son mari ».

Le vendredi 2 septembre, ladicte dame et son train à Champigny.

Le samedi 3 septembre, ladicte dame et son train disne au faulbourg de Chinon, souppe et couche à Fontevrault.

Le dimanche 4 septembre, ladicte dame et son train disne à Fontevrault, souppe et couche à Loudun.

Le lundi 5 septembre, ladicte dame et son train disne à Loudun, souppe et couche à Mirebeau.

Le mardi 6 septembre, ladicte dame et son train disne à Vendeuvre, souppe et couche à Dissay [3].

Du mercredi 7 septembre au lundi 12, séjour à Dissay.

C'est de cette superbe résidence, mise à sa disposition par les

---

1 Champigny, canton de Richelieu, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire), célèbre par son château, ayant appartenu aux ducs de Montpensier, démoli par ordre de Richelieu.

2 *Trois Amoureuses au XVIe siècle*, p. 218.

3 Vendeuvre était le château où elle s'était arrêtée l'année précédente, aujourd'hui canton de Neuville, à 20 kilomètres de Poitiers. Dissay, à 16 kilomètres de Poitiers, célèbre par le magnifique château bâti quelques années auparavant par Pierre d'Amboise, évêque de Poitiers.

d'Amboise, que Marguerite écrivit à son mari, avec lequel elle semble avoir conservé encore quelques relations, la lettre suivante :

« Monsieur, Osat estant passé par isi, je n'ai voulu perdre ceste « comodité pour vous rendre conte, Monsieur, de mon voiage. Je « pars demain pour aler à Poictiers où je séjourneré un jour pour i « voir Madame de Sainte-Croix et Monsieur de Vilequier qui ma « mandé qui si renderait esprès pour me voir; qui est, Monsieur, « vous aiant hier escrit par Vissouse ce qui ce presante et pour ne « vous importuner, après vous avoir très humblement suplié, « Monsieur, me continuer l'honneur de vostre bonne grasse, je vous « baiseré, Monsieur, très humblement les mains [1]. »

L'itinéraire nous apprend également le motif pour lequel la Reine de Navarre s'arrêta à Poitiers.

Le mardi 13 septembre, ladicte dame et son train disne à Dissay, souppe et couche à Poictiers, où ladicte dame faict festin à Madame de Saincte Croix et aultres dames. Dépenses pour ce jour, 130 écus, 16 sols, 4 deniers.

Le mercredi 14 septembre, séjour à Poictiers.

Le jeudi 15 septembre, ladicte dame et son train disne à Rusfergue [2], souppe et couche à Vivonne.

Le vendredi 16 septembre, ladicte dame et tout son train disne à Vivonne, souppe et couche à Coué (pour Couhé).

Le samedi 17 septembre, ladicte dame et tout son train disne à Coué, souppe et couche à Civray.

Le dimanche 18 septembre et lundi 19, séjour à Civray.

Le mardi 20 septembre, ladicte dame et son train disne à Civray, souppe et couche à Villefagnan.

Le mercredi 21 septembre, ladicte dame et son train disne à Villefagnan, souppe et couche à Aigres.

Le jeudi 22 septembre, ladicte dame et son train disne à Aigres, souppe et couche à Beauvais sur Matha.

---

1 Bibl. nat. Fonds Dupuy, vol. 217, fol. 6.

2 Nom inconnu. Ne serait-ce pas Croutelle ?

Le vendredi 23 septembre, ladicte dame et son train disne à Beauvais sur Matha, souppe et couche à Jarnac.

Du samedi 24 septembre au vendredi 30, séjour à Jarnac.

(Total des dépenses pour ce mois de septembre, 2,332 écus, 34 sols, 2 deniers. Payé seulement 2.197 écus, 7 sols, 8 deniers.

Octobre 1583

Du samedi 1er octobre au lundi 17, ladicte dame et tout son train à Jarnac.

La situation de la Reine de Navarre ne s'améliorait pas. A peine arrivée à Jarnac et non à Cognac, comme tous les historiographes l'ont écrit, ville où elle ne se rendit pas en ce voyage, elle reçut l'ordre de son époux de ne point entrer dans ses Etats, tant que satisfaction pleine et entière ne lui aurait pas été donnée par le Roi, son frère. Deux motifs, croyons-nous, dictaient principalement alors la conduite du Roi de Navarre. D'abord, les conseils de ses partisans qui cherchaient à profiter de cette occasion pour pousser à la guerre, ou tout au moins se faire accorder de nouvelles concessions ; en second lieu, l'influence de plus en plus dominante qu'exerçait sur le cœur et l'esprit du Roi, la comtesse de Gramont, laquelle, on le comprend, ne pouvait voir d'un bon œil arriver l'épouse légitime auprès de celui à qui elle venait de tout sacrifier, honneur, fortune, réputation.

Force est donc à Marguerite d'attendre la bonne volonté du Roi son mari, et d'insister auprès de sa mère pour que le Roi son frère envoie au plus vite en Béarn un ambassadeur, lequel plaidera sa cause et la sortira d'embarras. Bellièvre est désigné et se mettra incontinent en route, ce qui permet à Marguerite de se rapprocher un peu plus de la Gascogne, sans oser toutefois dépasser Coutras.

Le mardi 18 octobre, ladicte dame et son train disne à Jarnac, souppe et couche à Chasteauneuf.

Le mercredi 19 octobre, ladicte dame et son train disne à Chasteauneuf, souppe à Barbezieux.

Le jeudi 20 octobre, ladicte dame et son train disne à Barbezieux, souppe et couche à Chasley (pour Chalais).

Le vendredi 21 octobre, ladicte dame et son train, disne, souppe et couche à Chasley.

Le samedi 22 octobre, ladicte dame et son train disne à Chasley, souppe et couche à Coutras.

Du dimanche 23 octobre au lundi 31, séjour à Coutras.

Total des dépenses pour le mois d'octobre, 2,216 écus, 58 sols, 7 deniers. Payé seulement 2,133 écus, 4 sols 4 deniers.

Novembre 1583

Du mardi 1er novembre au vendredi 25, ladicte dame et tout son train à Coutras.

La première moitié du mois se passe en incertitudes. Tout à coup, Marguerite apprit que le 21 novembre son mari s'était emparé de Mont-de-Marsan. Fatigué d'attendre la solution tant de fois demandée à la Cour, inquiet surtout des menées de Bellièvre, qui au lieu de se rendre directement auprès de lui, s'était arrêté près de Bordeaux pour s'entendre avec le maréchal de Matignon et engager ce dernier à renforcer la garnison de Bazas, poussé d'un autre côté par ses partisans toujours prêts à prendre les armes, Henri de Navarre crut devoir s'emparer de force d'une ville qui faisait partie de son domaine, et qui, malgré la stipulation formelle du traité de Fleix qu'elle lui serait rendue, était depuis bientôt trois ans demeurée en la possession du Roi. En conséquence, le Béarnais prit ses dispositions de guerre, et réussit au-delà de toute espérance.

« M. le prince de Condé, écrit Duplessis-Mornay dans ses Mémoires, « l'était venu voir à Nérac. Sans autre amaz, ils prennent leurs gardes « et donnent à quelques-uns de leurs voisins rendez-vous au milieu « des Landes. La nuit ensuivante, ils traversent la rivière qui sert de « fossé à la ville avec des petits bateaux d'une pièce, pour porter « escalade à la muraille. L'escarpe était haute et pleine de buissons « épais, tellement qu'il fallut chercher des serpes et s'y faire un « chemin. Dieu voulut néanmoins qu'on leur en donnat le loisir ; et « parvenus au pied de la muraille, ils y posèrent une échelle assez « proche de la sentinelle, et par là entrèrent dans la ville. A l'alarme « qui fut donnée par un coup de pistolet qui leur échappa, accourut

« le peuple, mais qui fut tôt dissipé sans meurtre que d'un seul ; puis « la porte fut ouverte au Roi de Navarre, et le tout composé si promp, « tement, qu'à huit heures du matin les boutiques étaient ouvertes- « chacun à sa besogne, sans aucune apparence d'hostilité [1]. »

Il ressort de ce document, et surtout des deux lettres qu'écrivit le Roi de Navarre, l'une à M. de Saint-Geniez, du 19 novembre, où il lui donne rendez-vous pour le surlendemain sous les murs de la ville, l'autre à Michel de Montaigne, alors maire de Bordeaux, le lendemain même de son entreprise [2], qu'Henri de Bourbon prit Mont-de-Marsan dans la nuit du 21 au 22 novembre 1583. Aucun doute ne saurait exister à cet égard, toutes les autres assertions, celle de de Thou notamment qui donne la date de 1581, devant être considérées comme fausses [3].

Ce fait d'armes eut un retentissement énorme. On put croire un moment à la Cour qu'une nouvelle guerre était engagée. Telle n'était pas cependant l'intention du Roi de Navarre, qui s'empressa par toutes sortes de missives de rassurer les esprits. Sa lettre aux Consuls d'Agen, datée de Nérac, quelques jours après l'entreprise, est encore celle qui nous fait connaître le mieux les motifs invoqués par lui pour expliquer la conduite qu'il a été forcé de tenir :

« Messieurs, vous avez cy devant peu entendre l'insolence de mes « subjects du Mont de Marsan, qui ont ruyné mes maisons en temps « de paix et brulé le lieu où s'exerçait la justice.... Et en outre, conti- « nuans à uzer du mesprez en mon endroict, en ce qu'ils ferment la porte « à mes gens et à tous ceulx qui s'avouent de moy, passant leur chemin « par ladicte ville, et leur font ordinairement des affronts jusques à « avoir ces jours passés foulé l'homme de ung de mes gardes jusques « à la mort... Pour leur montrer en une juste rigueur plus de clémence « qu'ils ne méritent, j'ay prins la peine de me y rendre en personne, « n'ayant aultre intention que les reduyre à ce quy est de la raison et « debvoir; de quoy je vous ay bien volleu advertir et vous prier, « Messieurs, de mettre le tout en bonne consideration et croire que je « n'ay autre but que le bien de la paix et repos commun, le service « du Roy Monseigneur et l'observation de ses edictz avecques

1 *Vie de Duplessis-Mornay.* — Cf. *Lettres missives.* t. I, p. 592. Note.

2 *Lettres missives.* t. I, p. 591 et 593.

3 Voir, sur la prise de Mont-de-Marsan, d'Aubigné, *Histoire Universelle.* t. VI, p. 187 et suivantes.

» la conservation de mes droictz et aucthorité et de ce qui « m'appartient.... [1] »

Le coup de main du Roi de Navarre n'était pas fait pour avancer les affaires de Marguerite, encore moins pour faciliter la mission dont Bellièvre avait été chargé. Ce dernier vit, en effet, Henri de Bourbon à Mont-de-Marsan, le lendemain même du jour où ce monarque s'en était emparé. L'entrevue fut plus que froide. Le Béarnais s'en tint à l'argumentation que Duplessis-Mornay avait fait valoir auprès d'Henri III : ou sa femme était innocente, et alors il fallait punir les calomniateurs ; ou elle était coupable, et dans ce cas il ne voulait pas la recevoir. Malgré toute son habileté, Bellièvre ne put avoir raison de son inflexible logique ; il comprit qu'il était inutile d'insister. Le Roi de Navarre le congédia du reste immédiatement, lui disant que s'il voulait reprendre les négociations, il fallait auparavant que Matignon retirât les garnisons qu'il avait mises dans toutes les villes de son gouvernement à Agen, à Condom, à Bazas, à Casteljaloux, voulant avoir ses coudées franches et ne pas être enfermé dans Nérac, « où « rien ne lui sera libre, pas même sa personne [1]. »

Bellièvre s'en retourna à Bordeaux, d'où il écrivit aussitôt à la Reine de Navarre : « J'arrivai à Mont-de-Marsan à deux heures de « nuit et tous les propos que j'eus du Roi furent plaintes et surtout « de ce fait de Bazas. Je m'excusai sur ce que, ces choses n'étant pas « avenues par moi, il fallait qu'elles fussent traitées par M. de « Matignon : je remontrai au Roi qu'il savait bien l'affaire pour « laquelle j'étais venu. Il repondit que, pour le moment, il ne pouvait « penser à une autre affaire, mais qu'à mon retour, tout se négo- « cierait mieux. Je n'ai pas moyen de forcer les volontés d'un tel « prince, j'ai souffert ce coup tel qu'il me l'a voulu donner. Je vous

1 Archives municipales d'Agen. BB. 33. folio 211. — Cf ; *Revue de l'Agenais*, t, x, p, 553,

2 Voir *Lettres Missives*, t. I, et aussi les *Mémoires de Duplessis-Mornay*, *de d'Aubigné*, etc. — Voir surtout le Mémoire manuscrit et encore inédit ; *Ce que Monsieur de Bellièvre a dict au Roi de Navarre « pour luy persuader de reprendre « la Royne sa femme ; la response du Roy de Navarre au sieur de Bellièvre et la « réplique dudict sieur de Bellièvre* » (Bib. Nat. Fonds Brienne. N. 295 f° 247-256, et Mss. fr. N° 23.334. f° 63), où il est dit que la Reine-Mère ne voulait pas que Madame de Duras et Mademoiselle de Béthune, causes de tous ces malheurs, accompagnent la Reine de Navarre, lors de son départ de Paris, ces dames seules ayant provoqué la colère du Roi son fils et attiré sur sa fille le malheur qui en est advenu.

« supplie, Madame, de ne me l'imputer à faute de bonne volonté.
« Monsieur de Birague, qui n'avait pas encore pu voir le Roi, votre
« mari, est resté à Mont-de-Marsan [1]. »

Marguerite reçut cette lettre à Cadillac, où elle s'était avancée en quittant Coutras.

Le samedi 26 novembre, ladicte dame disne à Coutras, couche à Lybourne.

Le dimanche 27 novembre, séjour audict Lybourne.

Le lundi 28 novembre, ladicte dame disne à Lybourne, couche à Créon.

Le mardi 29 novembre, ladicte dame disne à Créon, couche à Cadillac.

Le mercredi 30 novembre, ladicte dame et son train, à Cadillac.

(Total des dépenses pour ce mois de novembre, 2.075 écus, 2 sols, 11 deniers. Payé seulement 1.938 écus, 9 sols, 11 deniers.)

Décembre 1583

Le jeudi 1er décembre et le vendredi 2, ladicte dame à Cadillac.

A la lettre précédente du chancelier de Bellièvre Marguerite répondit aussitôt :

« M. de Bellièvre, j'ai su de M. de Lésignan, comme vous estiés parti
« pour retourner à Bordeaux et n'ai toutefois su aucunes nouveles du
« seigneur Carles [2] mes parce que j'ai apris de Monsieur de Lusignan.
« Ses garnisons nouvelles sont venues bien à propos pour ceux qui
« désirent tenir mes afères en longueur, vous connaissez de tous
« leurs desfiances. Je vous suplie, escusé les aigreurs qu'ories peu
« remarquer et ne vous lasès de bien faire et pour le service du
« Roi et pour tirer de poine une misérable qui resantira éternellement

1 Bibl. Nat. Fonds Français. N. 15,891. p. 393.

2 Marguerite entend dénommer ainsi Charles de Birague.

« une si grande obligation... M. de Lusignan m'a dit forse honnestes « paroles de la part du Roi mon mari, qui me prie ne m'annuier « point de ses longueurs et ne les prendre en mauvesse part, que ce « n'est faute de bonne volonté ni d'amitié an mon endroit... Depuis « Jarnac, je n'en aveis point eu [1]. »

Malgré ses griefs bien légitimes, le Béarnais, on le voit, reste bon prince et cherche à sauver les apparences. Mais, de cette simple querelle privée qu'elle était au début, cette affaire devient de plus en plus politique. La seule victime en est Marguerite, qui, de guerre lasse, ne sachant plus où porter ses pas, prend le parti de se retirer à Agen, ville de son domaine, où du moins nul ne pourra lui chercher querelle.

Le samedi 3 décembre, ladicte dame disne à Cadillac, souppe et couche à Saint-Macaire.

« Mon cousin, écrit-elle ce jour-là, au maréchal de Matignon, il ne « se peut souheter mieux pour moi de dela que les nouveles qu'aves « pris la poine de m'escrire. Dieu veuille que de désa les essais y « respondent. J'eusse bien déssiré savoir ce que l'on vous mande pour « Basas ; car despuis vous avoir laissé, j'entretins hier Montagne [2] qui « me met en quelque doute que cela brouillerait ; ce qui vienderait « bien mal à propos et principalement pour moi qui ai plus tost « besoin d'estre aidée de toutes choses que o contrere. Vostre pru- « danse sora bien conduire tout. Je pars maintenant pour aller « coucher à Saint Macaire, et ne fauderès à toutes ocasions de vous « faire savoir de mes nouvelles, vous supliant m'an faire de mesme « des vostres, et croire que je me conformeré tousiours antierement an « vostre conseil, faisant plus d'estat de vostre amitié que de chose du « monde, vous suppliant vous assurer de la mienne comme de cele « qui vous sera esternellement vostre plus afectionnée et meilleure « cousine.

MARGUERITE [3].

Le dimanche 4 décembre, ladicte dame disne à Saint-Macaire, souppe et couche à La Réolle.

1 Bib. Nat. Fonds français. N. 5.907, f° 764. Lettre publiée par Ph. Tamizey de Larroque, au tome IX des *Annales du Midi* (1897).

2 Michel de Montaigne, le célèbre auteur des Essais, alors maire de Bordeaux.

3 Bib. Nat. Manuscrit français. Vol. 3,325, f° 85 (Ancien fonds français. N. 8,828). Lettre inédite.

Le lundi 5 décembre, ladicte dame disne à La Réolle, souppe et couche à Marmande.

Le mardi 6 décembre, ladicte dame disne à Marmande, souppe et couche au Port-Sainte-Marie.

Le mercredi 7 décembre, ladicte dame disne au Port-Sainte-Marie, souppe et couche à Agen.

Du jeudi 8 décembre au samedi 31, la dicte dame et tout son train à Agen.

(Dépenses totales pour ce mois de décembre, 2.166 écus, 2 sols, 4 deniers. Payé seulement 2.142 écus).

Dans sa première entrevue avec le Roi de Navarre, Bellièvre, nous l'avons vu, ne réussit pas. Le capitaine Charles de Birague, « un de ces « Italiens à l'esprit souple dont Catherine aimait à s'entourer[1] », se montra plus habile, et à force de finesse et de diplomatie obtint d'Henri de Bourbon qu'il consentirait à recevoir une seconde fois l'ambassadeur officiel d'Henri III, qui, dans l'espoir d'être rappelé, n'avait point quitté Bordeaux.

A quel moment et à quelle date cette seconde entrevue entre Henri de Bourbon et Bellièvre eût-elle lieu ? Fût-ce à Mont-de-Marsan, comme tout porte à le croire, ville où demeura le Roi de Navarre tout le mois de décembre, et aussi la première quinzaine du mois suivant ? Aucun auteur ne l'a précisée. En tous cas Marguerite, de plus en plus découragée, ne cesse d'écrire à son avocat les lettres les plus pathétiques, le suppliant d'intercéder de nouveau pour elle et, comme la première fois, de chercher par tous les moyens possibles à améliorer son misérable sort.

« Monsieur de Belièvre, le sieur de Praillon, vous dira la response « que j'ai eue. Je vois bien que je ne pûis fuir ni esviter le malheur de « ceste veue. Ce n'est le premier et ne sera le dernier que je croi « qui me viendera de tele part. C'est le propre de la fortune de « dominer sur les actions extérieures, non sur les voulontés. Mes « puisque ma vie est reduicte à la condision de cele des esclaves, « j'obeire à la forse et à la puisance à quoi je ne puis resister ; et « estant ma misère telle, j'estime ancore avoir resu de l'heur par la « venue du sieur Praillon qui m'a donné assurance d'avoir relache de

---

1 Etude sur Marguerite de Valois, par le comte H. de La Ferrière, 1885.

« ceste creuele contrinte jusques à la fin de ce mois, terme que si « Dieu vouloit prolonger jusques à la fin de ma vie, bien que se feut « en l'abrégeant, je le tienderais à très grant grase, tenant la mort et « ceste veue au mesme esgalité [1]. »

De cette lettre, si plaintive, si désolée ne faut-il pas rapprocher celle que l'infortunée Reine écrivit vers la même époque à la Reine sa mère et que nous avons déjà fait connaître, comme provenant de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg : « Madame, puisque l'infor- « tune de mon sort m'a resduite à telle misère que je ne suis si « heureuse que dessiriés la conservation de ma vie, o moins, Madame, « pui-je espérer que vous la vouderés de mon honneur pour estre « tellemant uni avec le vostre et celui de tous ceulx et celles à qui « j'ai l'honneur d'appartenir que je ne puis resevoir de honte qui n'en « soit partisipans, prinsipalement mes nièpses, au prejudice desquelles « le deshonneur que l'on me vouderoit procurer importerait plus qu'à « neul autre; qui me fait, Madame, vous suplier très humblement an « cete considération ne vouloir permettre que le pretexte de ma mort « se presne au despans de mon honneur et reputasion; et vouloir tout « faire, non pour moi mes pour tous ceux à qui je touche de si près, « de tenir la main que mon honneur soit justifié, et qu'il vous plaise, « Madame, ausi que j'aie quelque dame de calité et digne de foi qui « puise durant ma vie tesmoigner l'estat an quoi je suis, et qui après « ma mort asiste quant l'on m'ouverira, pour pouvoir par la connais- « sance de ceste dernière imposture faire connaitre à un chascun le « tort que l'on m'a fait par si davant, etc [2]. »

Et encore celles-ci, toujours à Bellièvre :

« Monsieur de Belièvre, je vous avois envoiè un laquais à Bordeaux « pour savoir la response que Prallon vous avoit raportée, et voiant « qui n'est revenu, je crains qui ne vous a trouvé, aiant despuis su « qu'estiés aveque le Roi mon mari, auquel j'anvoie ce porteur pour « resevoir ses commandemans sur la resolution qu'il ora prise avec « vous, vivant avec tant d'annui que je ne puis avoir repos que je ne « me voie hors de ce purgatoire, que je puis bien nommer ainsi, ne « sachant si vous me mesterés an paradis ou an anfer ; mes quoi que

1 Bibl. nat. Fonds français, n° 15.907, f° 768. — Cf. : Tamizey de Larroque. *Oper. cit.*

2 *Lettres inédites de Marguerite de Valois*, tirées de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, publiées par nous. Auch, 1886, p. 32.

« ce soit il est tres malaisé que ce soit pis que ce que despuis six « mois l'on m'a fait esprouver[1]. »

« Monsieur de Bellièvre, j'escris cete letre à l'avanture, ne sachant « si ele vous trouvera ancore à Bordaux, pour le bruit qui court « qu'estes acheminé vers le Mon de Marsan, ce que je ne puis croire, « m'asurant que m'eusiés fait ce bien de m'avertir de la reseption « des nouveles qui vous eussent fait partir. Toutefois, je le dessire- « rois, car quant vous marcheres, je m'asure que je pouré avoir « toute asuranse de ce que je dessire. Je vous suplie, si estes ancore « à Bordaux, m'obliger tant de m'escrire ce que orés apris pour mes « afères, de quoi la longeur m'acable telemant que je pansé que j'en « demeureré sous le fais... [2] »

Le rôle joué par Charles de Biragué auprès du Roi de Navarre, en ce mois de décembre 1583, et les services qu'il rendit à Marguerite à cette occasion, sont suffisamment attestés par sa correspondance avec la Reine-Mère, déposée également à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg. Dans une de ses lettres notamment, il lui écrit d'Agen, à la date du 17 décembre 1583, qu'il n'a pas craint de remontrer au Roi de Navarre « que retarder à recepvoir sa femme de quatre jours seu- « lement, c'estoit la déshonorer et faire parler tout le monde, et faire « penser que ce fust plustot pour la mespriser que autrement, que ce « n'estoit pas le moien que le Roy fist quelque chose pour luy, mais « bien que en seriez mal content et qu'il faloit prendre autre chemin « et ne yriter point le Roy qui avait moien de faire du bien et du « mal. Et me semble qu'il estoit quasi en poyne ; car il me dit qu'il « envoiait ung gentilhomme à Vos Majestés pour y satisfaire que je « fisse que la Royne, fille de Votre Majesté vous recommandoit ses « affaires et moy que je fisse bon office... Et enfin il m'a dépesché « vers la Royne sa femme, avec une lettre, doble de la quelle V. M· « l'aura icy enclos. » Et en terminant, après avoir assuré à la Reine-Mère que le Roi de Navarre lui a promis de recevoir sa femme « avec tout honneur et contentement », Birague propose, pour sortir de cette impasse, le moyen suivant « lequel est que s'il plaist au Roy que M. « de Belièvre et moy promections audict Roy que le jour après qu'il « aura receu la Royne que la garnison de la ville sortira, et nous de-

1 Bibl. nat., fonds français, n° 15907, fol. 769.

2 *Idem*, fol. 772.

3 *Deux années de mission à Saint-Pétersbourg*, par le comte H. de Laferrière, Paris, 1867, p. 32.

« meurer avec luy quasy comme otaiges, je pense qu'il le fera et ad-
« joutera foi à ce que ledit sieur de Bellièvre luy dira et à moy aussi
« quelque peu, et s'il s'opiniastroit, comme je doubte, que la garnison
« fust la première à sortir ; il me semble que le tout se peut faire
« avec honneste seureté [1]. »

Quant à Marguerite, elle ne tarit point d'éloges sur le compte de Charles de Birague, soit qu'elle écrive à sa mère, soit qu'elle s'adresse presque chaque jour à Bellièvre, dans ses Lettres qui ont été conservées au volume 15907 du fonds français, et qu'a déjà publiées en partie M. Ph. Tamizey de Larroque [2]. Elle les supplie de ne point oublier les services qu'il lui a rendus, et « de vouloir faire tant pour
« elle que pour lui, qui a pris tant de peine et a si bien servi le Roi
« an ce voiage et tout autre lieu, qu'il ne reçut tant de perte à son
« occasion, aiant fait tant de despanse ; et qu'il plut au Roi y avoir
« esgard, et, fallant à la serimonnie du Saint-Esprit, qu'il n'y perdit
« ce qui li ont. »

Et Madame de Noailles (Jehanne de Gontaut), écrit de son côté à la Reine-Mère, par lettre datée d'Agen du 18 de ce mois, « que Monsieur
« de Birague est arrivé de Mon de Marsan où il a laissé le Roy de
« Navarre et qu'il a de beaucoup servy en ce voiage pour le service
« de Vos Magestés et pour selluy de la Royne de Navarre. Il a telle
« affection à son service, ajoute-t-elle, que suivant le commandement
« que vous luy en aves faict, il a voullu l'abandonner qu'il ne la
« veoye près du Roy son mary. La Royne de Navarre, vostre fille,
« se donne beaucoup d'enhuy, voiant ce retardement, et de veoir
« que il y a des personnes près du Roy de Navarre, son mary, que
« luy font de très mauvais offices et le conseillent fort mal, comme
« il se peult assez cognoistre par la responce qu'il a faict à M. de
« Bellièvre, qui a esté trouvée bien mauvaise de tous les serviteurs de
« Vos Magestés ; mais j'espère tant en Dieu que les choses prendront
« telle fin que le Roy et vous, Madame, désirez [3]. »

L'année 1583 finit sans que la solution si ardemment désirée par Marguerite, arrivât. Son époux, nous l'avons dit, ne cherchait qu'à gagner du temps. Quant à son frère, Henri III, retombé dans sa mollesse habituelle et ses plaisirs, il semble qu'à ce moment il l'ait

1 Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg. La copie de cette lettre a été déjà publiée au tome XVII des *Archives historiques de la Gironde*, n° CXXXVI, p. 348.

2 *Annales du Midi*, t. IX, 1897, Lettres V, VI, VII et suivantes.

3 Bibl. nat. Fonds français, n° 15.556, folio 227.

complètement oubliée. « On n'entend plus parler de la Reine de « Navarre, écrit de Paris Busini à Vinta, à la date du 27 décembre. « Son mari n'a nulle envie de la reprendre ; et elle ne veut pas « retourner à la Cour. Quant à M. de Chanvallon, il a écrit de Sedan, « où il s'est réfugié, à la reine d'Angleterre, pour lui demander asile « dans son royaume [1]. »

Marguerite toutefois, malgré ses infortunes, n'oublie pas ses amis. Témoin cette jolie lettre, pleine de cœur, adressée d'Agen à sa mère, en ces derniers jours de 1583, et où elle lui recommande chaudement le sénéchal de cette ville, M. de Bajaumont [2].

« Madame, voiant les remumans qui sont survenus depuis quelques « iours, il m'a samblé, Madame, que n'estoit à propos pour le bien et « sureté de ce pais que Monsieur le sénéchal d'Agenés s'élongnast ; « ce qui a faict que le voiant prest à partir pour se trover o premier « jour de l'an à la Court, je l'ai prié de demeurer. Ce que je m'asure, « Madame, sachant la fianse que vous aves en lui que le trouverés « bon et pour se qu'il perdera pour ceste ocasion le moien de se « présenter et de pouvoir demander l'honneur de l'ordre du Saint-« Esprit; ce qui ne serait resonable, n'estant retenu isi que pour le « servise du Roi. Je vous suplie très humblement, Madame, le vouloir « demander pour lui. L'on dit que le Roi les nomme et que l'on ni « presante plus de requestes. Il ni peut nommer personne plus digne, « plus homme de bien, ni plus votre serviteur. Il veut tenir ce bien « de vous seule, Madame, vous aiant plus desdié de servise qu'a « personne du monde ; ce qui m'afectione davantage et connaissant « la bonne voulonté qui vous plait montrer aux ians d'honneur tels « que lui et qui vous sont serviteurs comme il est des plus fidèles. Je « ne vous an feré, Madame, plus longue supplication, et se porteur « portant la despaiche que j'ai adressée à Monsieur de Belièvre pour « vous randre conte du retour de M. de Birague et de la bonne espé-« rance qui m'a aportée. Je ne feré cette plus longue que pour vous « baiser, Madame, très humblemant les mains; et, Madame, je vous « suplie ancore très humblement obtenir cela du Roi et vous obligerès « une personne de qui pouves tirer servise. C'est chose qui s'acorde « à beaucoup qui n'an sont si dignes.

---

1 *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. IV, p. 478.

2 François de Durfort, baron de Bajaumont, sénéchal d'Agenais de 1572 à 1585.

« Prie Dieu, Madame, qui vous donne une santé très heureuse et « longue vie.

« Votre très humble et très obéissante servante, fille et sujete.

« MARGUERITE [1] ».

PH. LAUZUN.

---

1 Bibl. nat. Mss. français. n° 3.325 (anc. fonds fr. n° 8.828). Autogr. sans date. (Lettre inédite.)

IMPRESSIONS DE VOYAGE

DANS LE FLEUVE BLEU

NGAN-KIN, KIU-KIANG, HAN-KÉOU

12 Avril. — Vers le soir, nous atteignons l'embouchure de la petite rivière qui arrose la ville de Tsung-Yang, à cinq milles de Yang-tse. Brusquement le fleuve s'élargit. C'est un lac admirable sur lequel le soleil descend. La rive opposée, à dix milles, n'est qu'une mince ligne frangée, tirée entre la clarté du ciel et l'eau lumineuse. Nous en approchons lentement; le Yang-tse se resserre, le courant augmente. Le soleil, très bas, met des reflets dorés sur les murs des maisons, sur les pentes des collines. Une demi-heure plus tard nous jetons l'ancre près de l'île Jocelyn, dans un silencieux paysage qu'envahit l'ombre violette ne la nuit.

13 Avril. — Nous avons appareillé à l'aube. A sept heures du matin, sur la rive droite du fleuve, une ville déploie, sur une longueur de deux kilomètres, des maisons que le soleil levant fait étinceler et que dominent des toitures de temples, une haute et svelte pagode, une sombre muraille crénelée : c'est Ngankin.

A peine à terre, je suis flanqué de deux soldats qui me frayent consciencieusement un passage à travers des groupes pittoresques de femmes et de mendiants. Sur une place publique, des jeunes gens — sans doute de futurs mandarins militaires, — s'exercent à tirer de l'arc. Un grand bâtiment blanc fait dévier notre route; c'est l'école. On y enseigne le français, paraît-il. Le plus grand silence règne autour de moi. Pas le moindre « Yan-Koue-tsen [1] ». Les

1 Diable d'Occident.

mandarins ont donné des consignes très sévères depuis les réclamations énergiques du Père L...

Une croix, au sommet d'une façade pyramidale taillée en gradins, nous indique la mission. Un personnel nombreux nous reçoit à l'entrée. Dans cette ville, très fermée aux Européens et où les examens amènent chaque année de nombreux étudiants, le Père a dû, pour se faire respecter, prendre les allures d'un puissant mandarin. Il est actuellement un des premiers personnages de Ngankin ; et ses relations d'amitié avec le « tao-taï » lui donnent une grande influence.

Elle est jolie cette mission, avec son coquet jardin où les bambous alternent avec les plantes potagères, où les allées sont bordées de fleurs, où les arbres se dessinent sur les murailles blanches comme dans un jardin oriental.

Un frère chinois m'introduit dans la salle de récréation où cinq Pères se trouvent déjà avec plusieurs officiers. On nous montre des boites d'encre de Chine de la célèbre fabrique de Tchoun-in-Chien qui est près d'ici. Elles sont destinées à faire aux mandarins un des cadeaux qu'ils apprécient le plus. Puis, tandis que le soir descend et que la lumière s'assombrit sur la pagode voisine, je cause longuement avec le Père G. A la fenêtre, penchés sur le jardin, d'où montent des parfums printaniers, nous parlons du passé, de ceux que nous avons connus et qui sont morts.

Au dîner, je suis à côté du Père L... J'ai eu un vif plaisir à le retrouver, ce grand et beau Père qui a conservé son ardent caractère de jadis et sa tournure d'officier de dragons. Avec lui aussi c'est du passé que je peux revivre : deux ans là-bas, dans une petite île de la Manche, après lesquels il est parti pour cette Chine d'où il ne reviendra jamais. Et voici qu'après un long séjour dans l'intérieur, on l'a fixé sur les bords de ce fleuve où la destinée m'amène, à quatre cents lieues de la mer. Rencontre fortuite qui ne se renouvellera plus. Tandis qu'il vieillira lentement en Chine, j'irai brûler ma vie à d'autres soleils, sous des cieux nouveaux. Peut-être aura-t-il quelquefois une pensée pour l'enfant devenu homme et officier, conservant toujours le souvenir et les croyances d'autrefois ; comme je penserai un jour au fond de quelque île du Pacifique ou dans quelque rivière africaine à l'accueil si cordial que j'ai trouvé à Ngan-Kin, au bord du Fleuve Bleu. « Go ahead !... » comme nous disions là-bas. En avons-nous remué des vieilles choses ! Il nous a chanté d'une jolie voix de ténor des cantiques de jadis, des hymnes,

quelques romances un peu plus profanes — oh, si peu ! — puis nous sommes allés attendre dans un profond sommeil l'heure matinale de la messe.

14 avril. — La chapelle est jolie, ornée de grands panneaux laqués où brillent en caractères d'or des sentences pieuses. De sveltes colonnes rouges supportent la toiture. Des lanternes de verre peint pendent çà et là. Nous étions à la tribune. A nos pieds, chinois et chinoises se répondaient en chantant les prières. Il y avait bien peu d'art ; pourtant, surtout du côté des filles, il se produisait quelquefois des combinaisons d'harmonie d'une étrange beauté. Impossible, d'ailleurs, de retenir un seul des motifs. Cela se déroule sans rythme précis, toujours en mineur, avec des cassures de voix inattendues, d'une tristesse déconcertante.

Après un déjeuner frugal et une dernière causerie dans le jardin inondé de soleil, nous faisons nos adieux au Père L... Il part tout à l'heure pour une tournée d'un mois et nous ne le reverrons plus. Il me force à accepter un petit album d'encres de Chine artistique et charmant, que lui a donné le tao-taï de Ngan-Kin. Il est impossible de mieux pratiquer l'hospitalité antique.

Tandis que nos mules nous ramènent d'un pas nonchalant à travers les rues étroites, je songe à ces missionnaires qui vont entreprendre un pénible voyage à travers le Ngan-uheï. Toujours à dos de mulet dans les sentiers difficiles, obligés à chaque instant d'user de diplomatie et de courage pour faire face à des populations inquiètes, souvent excitées jusqu'à l'hostilité par des lettres malveillantes ; bien heureux quand le soir ils peuvent se reposer chez un de leurs frères, au lieu de coucher sur l'horrible « Kango[1] » des auberges où pullule la vermine, où s'étendent toutes les maladies. La saleté des gens est un des plus grands motifs de répugnance que les missionnaires aient à vaincre. Le paysan chinois est d'ailleurs plutôt doux, complaisant, hospitalier, mais il est extrêmement superstitieux et cela suffit à le mettre en garde contre les apôtres d'une doctrine en opposition avec les traditions les plus enracinées dans son cœur.

Quand nous arrivons sur les bords du fleuve, il est éclatant de

---

1 Sorte de lit en briques reposant sur un fourneau qui permet de le réchauffer l'hiver.

soleil. Sur les jonques amarrées, des Chinois préparent des fritures matinales ; des badauds se pressent autour de nous. Nous essayons vainement de réquisitionner un sampan. Impossible de nous faire comprendre. Un officier qui nous suit depuis la mission nous vient en aide. Il a une mâle et intelligente figure. Quelques instants après une lourde barque nous emporte sur la nappe éblouissante avec quelques chrétiens qui ont demandé à visiter l'*Eclaireur*.

Dans l'après-midi, nous revenons à la mission chercher des laques. On apporte les cartes de visite des principaux mandarins. Ce sont de longs rectangles de papier rouge. De curieuses formules de politesse sont exprimées par les porteurs et traduites par un père. Le fou-daï a envoyé un cavalier en grand costume pour traiter le commandant avec plus d'honneur. La politesse chinoise est extrêmement raffinée. Elle s'exerce avec une égalité parfaite du haut en bas de l'échelle sociale. Un pauvre diable appellera très bien un mandarin : « vieux frère », et ils se demanderont tous les deux : « Où est situé votre noble palais ? »

Les grands mandarins sont au nombre de cinq. Le che-taï, vice roi ; le fou-daï, gouverneur de province ; le fen-daï, grand trésorier; le nie-taï, grand juge; et le tao-taï, intendant des routes. Au dessous d'eux s'agitent d'innombrables mandarinaux.

A quatre heures du soir nous partons pour la chasse. Une immense plaine se développe en face de Ngan-Kin. Des champs de colza, des prairies, des marécages à perte de vue ; de loin en loin, une ferme, un bouquet de bois. Des bécassines s'envolent, des chevreuils effarouchés bondissent avec une grâce légère dans les grandes herbes. Les Chinois vivent familièrement avec eux. Nous les fusillons en vertu d'une civilisation plus avancée. C'est navrant. Ils ne comprennent pas. Ils s'arrêtent et se retournent comme pour chercher l'explication du bruit qui les inquiète. Puis ils se mettent à brouter tranquillement l'herbe de petits tertres qui sont des tombeaux. Je ne me sens pas du tout l'âme d'un chasseur. Ici, cela ressemble trop à de la boucherie.

Le soleil descend, large disque rouge, sur la campagne qui se tait. Des senteurs d'herbes flottent. Une mare coupe l'horizon d'une flaque d'argent. Peu à peu la nuit s'étend légèrement brumeuse sur la plaine. Ngan-Kin et sa pagode pâlissent et s'effacent. Au bord des mares les roseaux deviennent noirs. Dans les champs que nous traversons, des buffles nous saluent de grognements peu sympathiques, mais ne nous chargent pas. Il fait nuit noire quand nous

atteignons le fleuve. Il conserve une lueur vague. La lune se lève dans les vapeurs de l'horizon; des jonques découpent sur elle leur silhouette d'ombre. L'une d'elles est pleine de bruits de tam-tams, de gongs et de chants de fête.

15 avril. — Nous avons quitté Ngan-Kin en emmenant le père Le Quellé. Nous le transportons à vingt-trois milles en amont, à Ling-lin, ville voisine de sa paroisse. Nous y serons dans trois heures. En jonque il aurait mis deux jours. Le père dit la messe sur un autel improvisé dans l'appartement du commandant. Cette messe solitaire — nous sommes quatre à l'entendre, tandis que le bateau file — a quelque chose de grand et d'émouvant. Cela sent le christianisme primitif.

A huit heures, nous atteignons une petite pagode en ruines. Sur une colline, à un mille, se profilent les créneaux de Ling-lin. Le fleuve a une largeur de deux mille mètres. Nous ne pouvons passer devant la ville ; le chenal est sur l'autre rive. Nous débarquons près de la pagode le père et ses coolies. On a glissé dans les paniers d'osier qui lui servent de malles quelques victuailles : un quartier de chevreuil, deux bouteilles de cognac, douceurs sardanapalesques qu'il ne voulait pas accepter.

Tandis que nous gagnons la rive nord, en route vers Kiu-Kiang, nous suivons des yeux et des jumelles la petite caravane qui marche là-bas au grand soleil vers la ville inconnue, ce missionnaire qui pendant de longues années peut-être ne verra plus de visage français, ne foulera plus une terre française, jusqu'à l'heure où accablé par l'âge et la maladie, si les Chinois l'ont laissé vivre, il viendra attendre à Shanghaï l'heure de la récompense éternelle. Des années et des années seul avec des êtres ignorants, sans jamais entendre résonner un mot de la chère langue natale ! Vous qui n'avez jamais quitté la France, vous ne pouvez pas concevoir combien c'est effrayant. Il n'y a pas une seule religion dont les apôtres se résignent à un pareil isolement. Les ministres protestants vivent dans les villes ; ils gardent auprès d'eux leurs enfants et leurs femmes. Le prêtre catholique dans l'intérieur de la Chine est seul, infiniment seul...

... Le fleuve élargi se divise, les montagnes de la rive droite se déchirent. Voici le lac Poyan. Une vraie mer intérieure. A peine devine-t-on la rive occidentale, à plus de quarante milles de nous ; et vers le sud il s'enfonce à d'énormes distances à l'époque esd

hautes eaux. De minuscules jonques sont piquées dans la passe. Un château-fort la domine du haut d'un roc abrupt. Construction étrange qui tient de la forteresse et du monastère, avec des superpositions de toits cornus, de belles portes de pierre, des terrasses, un long mur crénelé qui serpente. La pierre blanche met une note claire dans ce sombre paysage. Là-bas, au fond du lac, il y a d'immenses villes à peine connues où se fabriquent des poteries célèbres, et des pâturages où errent d'innombrables troupeaux.

KIU-KIANG

... Une longue ligne de murailles dont la mousse et les herbes sauvages envahissent les créneaux ; des jonques, un quai planté d'arbres, des maisons européennes que surplombe la tour d'une horloge : c'est Kiu-Kiang. Cela ressemble à Tchin-Kiang et à toutes les villes chinoises. Des odeurs écœurantes, des bouges malpropres, des enseignes qui cachent le ciel et font l'obscurité dans la rue. De temps en temps, un rayon de soleil plonge entre deux toits contournés sur une flaque d'eau ou un groupe de mendiants pouilleux. Les étalages exhibent des porcelaines de Koolyn grossières et éclatantes où pullulent des dragons noirs, verts et bleus. La grande industrie de Kiu-Kiang est celle de l'argent. On nous montre de belles aiguières, des plateaux où sont représentées des batailles de Chinois et de Tartares, des pommes de canne à faire pâmer un curé.

Une porte presque invisible nous introduit dans la ville murée. Pendant que nous examinons des boutiques où se suspendent d'horribles encres de Chine, un passant en robe de soie, à physionomie ouverte, nous fait signe de le suivre. Par un dédale de ruelles et de cours, peuplées de gens étonnés et de Chinois hostiles, il nous mène dans une chaumière assez propre où deux Chinois et une vieille Chinoise nous font d'interminables « tchinn-tchinns » souriants. On va chercher la clef d'une chambre sombre où l'on nous fait entrer avec respect comme dans un sanctuaire. Il y a une grande malle ; c'est très mystérieux. Notre guide l'ouvre et en tire des rouleaux de soie sur lesquels des fleurs sont peintes avec une extrême finesse. Je demande l'auteur. Il sourit avec modestie. Sa figure est

loin d'être vulgaire. Serait-il vrai que l'art mit un reflet de lumière sur tous ceux qui vivent de lui et pour lui !

Après de longs débats nous emportons des roses, des lotus et des liserons, l'artiste nous tend la main et nous rentrons à bord.

21 avril. — Les eaux qui baissent nous emprisonnent à Kiu-Kiang. Nous ne pouvons plus ni remonter, ni descendre le fleuve. Il a plu toute la semaine. Il souffle parfois de véritables tempêtes; des jonques dérivent en perdition sous des lambeaux de toile déchiquetés.

Nous parcourons les allées de la concession anglaise sous des arbres d'un vert trop crû qu'étoilent les premières fleurs. De loin en loin, aux fenêtres, c'est une apparition de bambins roses ou de quelques lady en négligé vaporeux.

Les seuls européens de Kiu-Kiang sont les agents des douanes chinoises. Ils sont une dizaine, ils ont un tennis et un club. De temps en temps, quand ils sont malades, ils vont respirer l'air des montagnes à Koolyn. Il faut être anglais pour ne pas mourir d'ennui.

25 avril. — Les eaux remontent; en route pour Han-Kéou. A quarante mille de Kiu-Kiang, des gorges pittoresques resserrent le Yangtse, entre des montagnes boisées et des falaises abruptes couronnées de dentelures menaçantes. Le courant du fleuve atteint six ou sept nœuds. Nous marchons à peine. Nous mouillons près d'un village blotti dans les hautes herbes.

HAN-KEOU

26 avril. — A trois heures du soir nous longeons pendant des kilomètres une berge où s'entassent de misérables paillottes grises. D'innombrables indigènes nous regardent passer. Voici la ville européenne d'Han-Kéou sur le bord d'un quai très élevé, parmi les arbres en fleurs. Le fleuve est large. Il s'étend droit devant nous, presque sans limites, encombré de jonques. En amont, où que l'œil se repose, ce sont des maisons, des maisons et des murs, des toits minuscules et cornus. Un long mur crénelé embrasse une colline. Derrière ce sont des maisons encore, des maisons et des mâts. Deux caps chargés de constructions s'avancent sur la nappe du fleuve. C'est Outchang-fou, capitale du Ho-nan, résidence du vice-roi Tchen-

chen-tong. En face, sur les deux rives du Han qui mêle ses tourbillons à ceux du Yang-tse, deux villes se déploient : Han-yang et Han-Kéou. C'est peut-être la plus grande agglomération humaine du globe. Il est bien dificile de faire un recensement chez les Chinois, mais le chiffre de la population est compris entre cinq et huit millions d'habitants.

Voici l'*Esk*, canonnière anglaise, qui pivote comme un toton dans les charybdes locaux. Nous sommes saisis à notre tour, notre chaîne se tend avec une raideur effrayante. Nous sommes obligés de lever notre ancre et d'aller mouiller sur la rive droite du Kiang.

Han-Kéou est toute fleurie. Les grands Sikhs de la police anglaise se promènent majestueusement dans les jardins frissonnant de roses, sous les tonnelles de glycine et de chèvrefeuille. C'est une délicieuse impression de printemps.

Le bund est joli, mais il flotte dans la concession une odeur indéfinissable de paille, de thé et de peaux.

Han-Kéou est le grand marché de thé russe. Une nombreuse colonie de sujets du tzar y boit d'une façon effrayante. Le club consomme plus de whisky que celui de Shanghaï. Tous ces russes au visage rose, brûlés d'alcool, ont de temps en temps des accès de délirium tremens. Çà ne les empêche pas de faire de bonnes affaires.

Visite chez l'agent de la maison de cuirs, Olivier, de Langenhagen, un commis-voyageur qui ne voyage pas. Deux ou trois cents coolis s'ébattent dans une cour immense jonchée de peaux de bêtes. Poussière affreuse ; se boucher le nez en arrivant. Les peaux sont visitées par centaines avec une rapidité prestigieuse, puis entassées sous un marteau pilon. On les lie en ballots ; elles sont prêtes à être expédiées en France pour y devenir nos souliers et nos bottes.

Une partie de tennis nous réunit chez le consul. Après le dîner une belle jeune femme nous chante d'une voix chaude et pure l'air de la *Traviata* : « Quand reviendras-tu jamais dans cet asile de paix », qui met un doux écho de France dans cette belle soirée un peu mélancolique. Nous causons longuement sous la vérandah, regardant à travers une échappée de branches l'*Eclaireur*, immobile sur le fleuve argenté. On découvre une vieille trompe de chasse d'où chacun tire des gémissements plaintifs : « Dieu que le son du cor est triste au fond des bois ! »

Puis nous quittons nos hôtes, emportant la promesse de les revoir au Japon ; et dès l'aube, nous levons l'ancre pour redescendre vers Shanghaï.

UNE JOURNÉE A SINGAPOUR

Nous sommes au seuil de l'Enfer jaune. Tous réunis sur le pont, en dépit du soleil ardent que tamise à peine une tente légère, nous regardons défiler des îles verdoyantes, des collines ondulées. Est-ce un effet de notre imagination surexcitée, ou bien la nature s'adapterait-elle véritablement au caractère de la race qu'elle nourrit ? Ces montagnes ont un air de découpures, de poteries enluminées. C'est artificiel et convenu. Des milliers des mains jaunes ont dû s'amuser à les pétrir, pour les harmoniser avec les paysages étranges rêvés par ces imaginations qu'éclairent des yeux obliques et bridés. Dans la verdure touffue qui déborde jusque dans la mer, des maisons multicolores abritent leurs toits aux angles recourbés vers le ciel. Des dentelures grimaçantes ornent leurs arêtes. Sur l'eau bleue, d'un calme lourd, de grandes jonques aux voiles jaunes en paille de riz, des praos malais, glissent silencieusement. Un étrange effet de mirage fait flotter sur l'horizon les arbres d'îles inaperçues, sans qu'ils aient l'air d'appartenir à la terre, les pointes et les caps se relèvent en proue de navires, en becs acérés de monstres.

Voici Singapour dans une échappée de lumière, entre deux îlôts. Une forêt de mâts, des navires entassés derrière lesquels on devine des chantiers et des dépôts de charbon ; pas une maison blanche, pas un édifice imposant. Où sont les belles villes d'Orient, les belles villes d'albâtre qu'aime à caresser le soleil ! Celles-ci sont trop près de lui : il les a brûlées ; elles ont la couleur sombre d'un bûcher éteint.

Nous sommes à peine mouillés que trois, quatre, vingt sampans nous accostent. Des blanchisseurs, des tailleurs, des cordonniers, des changeurs : les premiers spécimens de la race jaune qui s'offrent à nos yeux. Tous maigres, avec une figure luisante de sueur, une face plate trouée d'yeux intelligents, le front rasé jusqu'au milieu du crâne, la classique petite queue roulée en spirale sur l'arrière de la tête. Ils babillent avec une volubilité dans un anglais impossible, où « dollar » devient « tala », et « o'clock » ola. On leur sent le pémi du commerce et une rapacité à rendre des juifs jaloux. Mais toujours souriants, empressés, aimables, prodigues de salamalecs et d'apparentes concessions, d'une politesse véritablement « céleste ».

On a l'impression d'un envahissement auquel on essaierait en vain d'échapper. Une griffe jaune s'est posée sur nous qui ne relâchera son étreinte qu'au jour où nous repasserons ici, faisant route vers la France, dans vingt mois. A bord cette impression s'accentue étrangement par le contraste entre l'air affairé et cauteleux des Chinois et la nonchalante beauté de type de quelques Hindous, égarés on ne sait comment à cette extrême pointe de l'Asie.

Les sampans restent là jusqu'à la nuit. Sous leurs grands salacèos pointus, ces jaunes défient le soleil. A l'heure du repas, ils délaient trois grains de riz dans un bol d'eau pure ; le marchand de bananes en cède une ou deux au fournisseur de glace moyennant un morceau de cristal ; quelques échanges de bonne camaraderie se produisent ainsi de sampan à sampan, et ils absorbent avec tranquillité ce dîner dont la frugalité fait rêver. Cela leur suffit. Leur maigreur est facile à entretenir. Quelques pipes d'opium après ce festin, ce soir, au fond de quelque bouge empesté, et ils seront parfaitement heureux. Ils ont l'air paisible et abruti. Un des bateliers surtout m'est resté dans la mémoire. Une face et un corps d'un jaune pâle, terreux, exsangue. Des yeux obliques au regard morne et perdu. Des traits d'une bestialité exténuée. Il est assis au fond de sa barque, immobile, un peu affaissé sur lui-même, sans apparence de vie. Dort-il, pense-t-il, rêve-t-il ? On se sent en présence d'une de ces énigmes indéchiffrables, car la solution réclame un facteur mystérieux : la race. Cette sensation d'impassibilité absolue exaspère le désir de Fantasio : « Je voudrais être ce monsieur qui passe. » Mais ce qui fait rêver Fantasio ce sont de belles breloques ; ici, c'est une longue natte qui tombe d'un crâne jaune à demi-rasé.

Le soleil se couche dans un berceau vermeil, entre deux îles que l'ombre bleuit, derrière des mâts. De grands nuages flottent dans le ciel et s'entassent à l'Orient. Sur leur chaos violet éclate une lourde masse de vapeurs cuivrées. Ils montent avec la nuit de cette mer de Chine où nous nous enfoncerons demain. Ils ont un aspect sinistre, une couleur de typhon. L'ombre les submerge lentement ; les étoiles s'allument, quelques lumières tremblent dans l'eau endormie. L'air est immobile et pesant. La chaleur du jour descend et vous accable. On est envahi d'une torpeur contre laquelle la pensée ne vient même pas de réagir, tant il s'en dégage une impression de fatalité mortelle. J'ai toujours pensé que les Européens, rapidement moissonnés dans ces pays morbides, étaient coupables de

s'être laissés aller trop vite à l'alanguissement et à toutes les pratiques anti-hygiéniques auxquelles ces températures outrées vous invitent : en particulier l'excès de boisson ou de sommeil. Mon opinion n'a pas changé, mais elle s'est teintée d'indulgence pour ces malheureux, depuis que j'ai éprouvé moi-même cette sensation de découragement inévitable, de l'inutilité de tout effort.

C'est une véritable marée de chaleur qui monte avec le jour. L'immense nappe d'eau irradie une lumière aveuglante. Des visions de jonques passent sur l'horizon miroitant ; leurs grandes ailes membraneuses de ptérodactyles tombent inertes le long des mâts. Cependant elles avancent, leur étrave rasant l'eau immobile, abaissée, tapie devant l'arrière monumental. Elles entrent comme un coin dans cette mer et cette atmosphère de métal fondu. L'invisible force qui les pousse semble faite des rayons plongeants du soleil, non d'un souffle de cet air que l'on sent incapable de se mouvoir. Pas un être vivant ne paraît ; elles ont l'air de choses mortes à l'abandon sur un océant mort.

A peine à terre, nous sautons dans des pousse-pousse. Un pont suspendu sur une petite rivière, puis de belles routes plates bordées de pelouses nous conduisent à la ville chinoise où les jaunes s'entassent dans des maisons basses et des boutiques sordides. Les nègres avec un simple payne ont l'air habillé ; cette chair pâle et blafarde vous donne une impression de nudité qui va jusqu'à l'indécence. A travers des pousse-pousse plus nombreux et plus enchevêtrés que les fiacres sur l'avenue des Champs-Elysées, nous nous faisons conduire au jardin botanique. La route s'allonge sous des arbres splendides. Des villas se devinent derrière les massifs de bambous ou les éventails de l'arbre du voyageur. On dirait d'un parc immense. Le sol est rouge. Une odeur pénétrante de verdure mouillée mêlée à des parfums de fleurs nous dilate la poitrine. Des cavaliers, des amazones nous croisent : Singapour fait son tour de bois. Au pied d'un superbe banian, la secousse des brancards vivement posés à terre nous expulse de nos sièges de cuir ; nous sommes arrivés.

C'est d'abord une allée rouge bordée de bananiers géants d'où jaillissent les panaches frisés des arguiers ; puis une pièce d'eau. L'image d'un admirable fond de verdure y tremble dans un miroir glacé de bleu et de rose, au milieu duquel s'épanouit une corbeille de lianes, de plantes grasses, de larges feuilles, d'herbes folles et de fleurs. Des lotus dorment sur l'étang.

A travers un massif de fougères, de glycines, de figuiers et d'arbres dont les fleurs ressemblent à nos lilas, nous atteignons la partie du jardin qui a la prétention de ressembler à une forêt vierge. Nous sommes un peu déçus. Les tecks, les banians enlacés de plantes grimpantes sont splendides, mais il y a trop d'air, trop de vide. Qu'est-ce à côté des inextricables et sauvages fourrés de cette Guadeloupe où je me promenais l'an dernier ? Ici la végétation libre de la campagne est déjà si belle qu'un jardin public fait pour charmer les yeux doit réaliser de véritables merveilles. Le seul souvenir que je garderai est celui d'un groupe d'Hindous éclairés d'une façon magique, sur la lisière d'un bois de bambous qui filtrait le soleil en pluie de rayons.

Nous sommes déjà emportés dans le torrent qui roule vers Singapour des jaunes mélancoliques aux traits émaciés, des matelots anglais roses et rasés, des couples de Chinoises de mœurs légères, de gros marchands à lunettes d'or, des têtes ascétiques de clergyman. Le « djin » de Z crache à la figure de deux poupées jaunes ensevelies dans la capote de leur pousse-pousse. Pas galant cet homme-cheval. La victime s'essuie philosophiquement... et nous passons. Plus près de la ville des landaus promènent des toilettes tapageuses et des visages fardés. Sous les grands arbres des jardins privés, sur le gazon court, des Anglaises jouent au tennis dans l'air tiède et doux.

A la nuit des milliers de lampes s'allument dans le quartier chinois ; elles éclairent des milliers de tables dressées dans les rues, autour desquelles les jaunes se pressent pour absorber avidement un bol de riz, quelque fruit vert, une boulette de poisson à demi pourri, d'étranges confitures multicolores. Ils mangent vite, s'interrompant à peine de leurs occupations, sans donner à cet acte indispensable l'importance voluptueuse que lui accordent les civilisés d'Occident. A travers les tables, des pousse-pousse se faufilent, des coolies se bousculent, crient, s'insultent; c'est un indescriptible brouhaha.

Après le dîner nous nous dirigeons vers le quartier Japonais Nous suivons une grande rue où s'entrecroisent d'innombrables lanternes de voitures à bras. Çà et là, dans l'ombre de quelques arcades louches, des voix nous appellent dans des idiomes variés. L'allemand s'y mêle aux langues jaunes : mais il y a si longtemps que j'ai cessé de cultiver le parler d'Outre-Rhin que ma vertu ne peut en être offensée.

Voici une rue Japonaise. Des lanternes de papier où resplendis-

sent des numéros énormes nous renseignent immédiatement sur le rôle que joue la Japonaise dans toutes les villes d'Extrême-Orient. Elle ne s'exporte guère que par vocation spéciale. Nous n'avons pas fait trois pas que c'est un vacarme assourdissant. Cinquante, cent petites personnes alignées sur le trottoir nous invitent à jouir de leur société dans les petits caravansérails dont elle sont les meubles les plus intéressants. Et ce sont de beaux cheveux en coques monumentales, des robes délicieusement brodées de cygnes et d'éventails. Elles sont gaies, elles sont gaies ! plus gaies qu'une opérette d'Offenbach. Mais décidément elles vous veulent trop de bien. Elles se cramponnent à vous; elles vous enlèvent à bras le corps. Ou donc est la pudeur nippone? Il est vrai qu'il serait paradoxal de la chercher dans un pareil quartier. Mais vraiment ces Japonaises! oh! qui l'aurait dit? Un petit peuple si poli, si réservé, si civilisé !

A tous les coins de rue il y a des boutiques étranges où les jaunes servent en plein vent du thé, des rafraîchissements variés, du lait concentré. A côté dans de petites soucoupes s'empilent des poissons crus, des fruits confits, d'incompréhensibles denrées.

Une rue chinoise succède à la rue japonaise. Il y a infiniment plus de calme. Même exposition de femmes, mais plus laides, à figures plates et luisantes, surmontées d'un chignon huilé. Dans le fond de la salle de réception plus sombre et plus ornée, une petite lampe brille sur l'autel du Bouddha domestique. Elles ne bougent pas ces Chinoises; elles ont l'air d'idoles peintes, et une sorte de chuchottement mystérieux a remplacé dans la rue les cris des Nipponnes et le grincement des guitares.

Nous quittons ce quartier à la recherche d'un verre de bière. Dans une sorte de bar, à l'extrémité d'un terrain vague, un gros Allemand qui se prétend Alsacien vient nous recevoir. Deux autres Allemands plus jeunes et qui se disent d'Anvers festoient en compagnie de deux blondes Gretchens. L'un de nous essaie de tirer d'un vieux piano quelques sons déchirants. Une des Allemandes, horrible avec un nez busqué, lui prête le concours de sa voix chevrotante pour soupirer la « Palana », romance espagnole ; puis nous rentrons à l'hôtel.

L'aurore nous éveille en pleurant de longues averses. Il est temps de renter à bord. Sur l'appontement, des jaunes très *selects*, en culottes de soie violette et fines redingotes, resplendissent de décorations multiples et de plaques étincelantes Ils ont des chapeaux

européens, des mollets d'huissiers moulés dans des bas merveilleux et de luxueuses soques. On a fait évacuer l'appontement aux simples mortels de la race de Confucius. Une double haie de cipayes, les gardes municipaux de l'endroit, se forme avec une dignité, une raideur toute britannique. Pourquoi ces manifestations ? Un coup de canon nous répond, suivi de plusieurs autres: des salves de 21 coups, des salves royales. Là bas, au-dessus des jonques et des petits bâteaux entassés, une mâture glisse et s'avance, puis la coque d'un grand navire battant pavillon rouge illustré de l'Eléphant blanc le pavillon de Siam, le yacht de Sa Majesté Chulalongkom Ier. — « Tiens, murmure Z..., est-ce qu'il aurait amené toutes ses femmes ? » — Cette préoccupation nous laisse rêveurs...

J. DE LA J.

LE CHATEAU DE LUSIGNAN

Le château de Lusignan-Grand, admirablement situé au sommet d'une colline dominant la vallée de la Garonne, datait du XIIIe siècle ; on en parle pour la première fois dans le *Saisimentum* de 1271.

Après avoir traversé sans éprouver grands dommages les guerres du moyen-âge et celles de religion, il fut détruit de fond en comble pendant les troubles de la Fronde, à la fin de l'année 1649.

Le marquis de Lusignan, qui le possédait alors, ne descendait pas, quoiqu'on l'ait soutenu, des Lusignan du Poitou et de Jérusalem.

Les hypothèses les plus ingénieuses ne peuvent se soutenir en présence de textes précis ; et c'est ce qui est arrivé pour celles échafaudées par M. Bourroussé de Laffore et plusieurs autres.

Divers documents provenant du château de Xaintrailles, déposés aux archives de Lot-et-Garonne et mis en lumière par M. Tholin, prouvent d'une manière irréfutable que les Lusignan d'Agenais descendent d'un sieur Dantré, co-seigneur de l'Estelle près Tournon, qui, devenu propriétaire, dans les dernières années du XVe siècle, de la terre de Lusignan, en prit le nom suivant l'usage généralement adopté.

Ces nouveaux Lusignan, par leur valeur personnelle et leurs alliances avec les plus grandes familles du pays, devinrent rapidement de puissants seigneurs et occupèrent de très hautes fonctions.

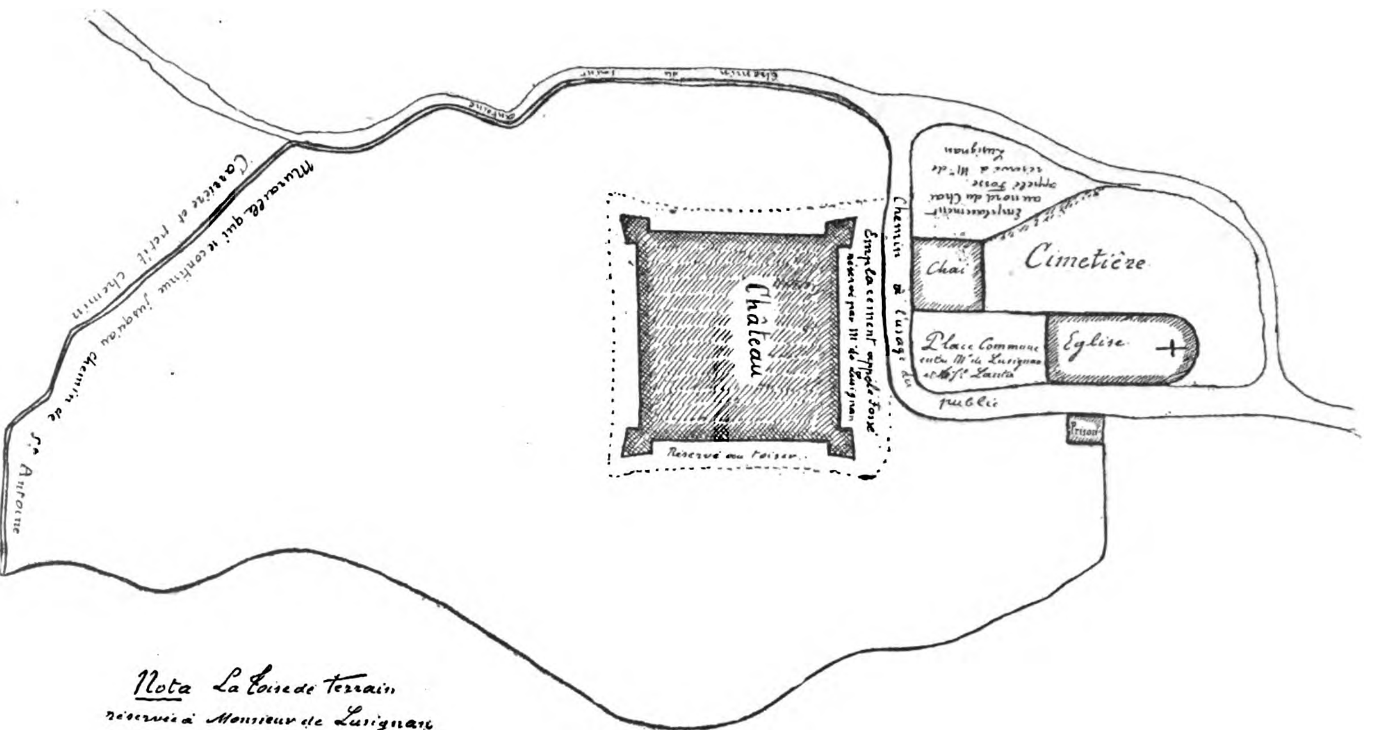
Leur terre fut érigée en marquisat sous le règne de Louis XIII.

Le marquis de Lusignan, ayant pris le parti de Condé, devint l'un de ses principaux lieutenants et joua un grand rôle en Guienne, pendant les troubles de la Fronde.

Cette situation le désignait tout naturellement aux coups des partisans du roi qui, à défaut de sa personne dont ils ne pouvaient s'emparer, s'en prenaient à ses biens.

On brûlait ses moulins, ses métairies, on volait ses bestiaux, ses denrées et ses meubles, on molestait et on tuait ses gens.

On s'explique ainsi l'acharnement avec lequel le duc d'Epernon


Cimetière
Eglise
Chai
Place Commune entre Mr de Lusignan et Mrs Lasta
Emplacement au nord du Chai appelé Fossé réservé à Mr de Lusignan
Chemin à l'usage du public
Prison
Emplacement appelé Fossé réservé par Mr de Lusignan
Château
Réservé au toiser
Muraille qui se continue jusqu'au chemin de St Antoine
Carrière et petit chemin
Nota La Toise de terrain réservée à Monsieur de Lusignan au delà et tout autour des murs du Château, doit suivre les angles rentrants et saillants que font lesdits murs

détruisit le château, dont il ne laissa littéralement pas pierre sur pierre.

De son côté le marquis de Lusignan ne négligeait rien pour obtenir du prince de Condé la réparation des dommages qui lui étaient causés; c'est évidemment dans ce but que l'on fit les informations dont une copie se trouve dans les archives du château de Xaintrailles.

Ces informations donnent des renseignements, très intéressants et inédits, sur les vexations et exactions commises par le duc d'Epernon à Agen et dans les environs ; mais nous n'en parlerons pas, M. le docteur Couyba, auquel nous avons communiqué ce document, en ayant fait mention dans le troisième volume de son excellent ouvrage sur la Fronde en Agenais.

Nous ne retiendrons des dépositions faites que ce qui peut nous permettre de reconstituer l'aspect du château, dont M. Tholin a dit, dans son Abrégé de l'histoire des communes du Lot-et-Garonne :

« On aurait peine, même en faisant des fouilles, à reconstituer le « plan de cette forteresse qui passait pour importante. »

Ces informations ont eu lieu en janvier 1650, en conséquence d'une requête qui n'est pas sans intérêt et que pour ce motif nous reproduisons in-extenso :

« Plaise à Messieurs les commissaires ouyr et interroger Vidau, « Couèque, etc., etc., mariniers d'Agen et du pays d'Agenois, et « aultres témoins par nous produits et assignés à notre requeste pour « déposer de vérité sur les ruines et démolitions, pillages, rasements « et incendies que Monsieur Despernon a faict faire par ses gardes et « gens de guerre qu'il tient dans le bourg de Lusignan, tant au « château et maison du sieur marquis de Lusignan qu'en ses pré, « clostures et molins à eau, ayant faict commençer de desmolir ledit « château durant les troubles derniers et faict bruler les dits molins « et château despuis la poubliquation de la paix, et même despuis judy « dernier qu'il y faisait travailler grand nombre de massons et « manœuvres et particulièrement sur ce que despuis trois jours il « a faict faire désenterrer et desensevelir le corps du feu sieur « marquis de Lusignan, ayeul du dit sieur de Lusignan, pour faire « voler la caisse ou bière de plomb dans laquelle le corps dudit feu « sieur marquis de Lusignan avait été mis dans sa sépulture ; qui est « une action plaine de cruauté et de barbarie et de inhumanité ; et « outre sur ce que ledit Monsieur Despernon ayant faict depuis ladite « paix marcher et entrer ses gardes dans Agen et les a logés dans les « maisons des officiers, advocats et procureurs du siège d'Agen,

« comme aussy dans les maisons des principaux bourgeois de ladicte « ville ; dans lesquelles maisons il les faict vivre à discrétion, y étant « encore à présent où ils font plusieurs ravages et insolences, dont le « procureur général a reçeut et reçoist tous les jours de grandes « plaintes.

« Signé : Dosault. »

Suivent un grand nombre de dépositions, parmi lesquelles nous choisissons les suivantes, qui se rapportent plus particulièrement à la désignation du château.

« Du 31 janvier 1650.

Un témoin dont le nom a été rongé par les rats, après avoir déposé sur divers points, s'exprime ainsi :

« Lequel château était composé de cinq grosses tours, toutes « logeables, à la réserve d'une qui était pleine de terre ; « lesquelles dites tours étaient autour et servaient de flanc aux « terrasses en bonne pierre de taille avec un bon fossé tout autour ; le « corps de logis était bâti au milieu de ses terrasses, composé de « quatre appartements tant haut que bas, caves et greniers avec tous « les offices, et un des beaux degrés de France, et beau grand « pavillon à quatre étages, le tout bien bâti de l'épaisseur de « quatorze pieds, partout de bonnes pierres de taille. Le tout bien « boisé de chênes, les écuries à ranger 80 chevaux, et pressoir « garni de grosses thounes, cuves et autres vaisseaux vinaires, plus le « jardin et terrasses vestu d'un côté de pierres de tailles avec une « belle et grande tour carrée à un coing, une vigne au dessous « entourée d'un rocher et de l'autre d'une belle muraille de 16 pieds « de hauteur... »

Bernard Sauvage, écuyer, seigneur de Lamothe, âgé de 45 ans, habitant la paroisse de Prignac, dépose :

« Qu'il peut y avoir un an ou environ qu'il fut à Lusignan et entra « dans le château appartenant audit sieur marquis dudit lieu, lequel « il vit composé de cinq belles tours logeables, sauf une qui était « terrassée, lesquelles tours servaient de flanc aux terrasses, estant « bâties de pierres de taille avec un beau fossé tout autour, le corps « de logis étant composé de quatre appartements tant hault que bas, « caves et greniers avec tous les autres offices, et beau degré et beau « pavillon à quatre étages. le tout bien bâti de l'épaisseur de quatre « pieds partout de bonne pierre de taille, le tout bien boisé de

« l'épaisseur de quatorze pieds partout, belles écuries à loger 80 che-
« vaux, beaux chais et pressoirs... »

Un autre témoin dont le nom est rongé, après avoir déposé sur divers autres points, s'exprime ainsi :

« Lequel château était composé de quatre corps de logis avec un
« beau grand pavillon et des beaux degrés de France avec cinq tours
« aux coings d'iceluy qui faisaient flanc aux terrasses, lesquelles tours
« étaient bien logeables sauf une qui était terrassée, caves, belles
« cheminées et généralement tous les offices très beaux et bien pro-
« portionnés audit château et le tout a été entièrement démoli, même
« les fondements et terrasses, en quoi faisant il fallait que les manœu-
« vres demeurassent 'demy journée pour ôter une pierre, tant bien
« elles étaient cimentées, comme aussi les charpentiers pour ôter les
« charpentes d'une tour appelée Merluzine furent contraincts d'y
« mettre le feu, ne le pouvant avoir autrement, de façon qu'il n'y a
« plus maintenant que la place ; non content de ce, ont rompu toutes
« les murailles qui entouraient la vigne du côté nord, lequel dommage
« le déposant estime plus de 400,000 livres.

Bernard Depaux, hommes d'armes, 26 ans, de Saint-Maquaire, dépose :

« Avoir vu comme on a entièrement démoli le château qui était
« composé de quatre beaux corps de logis avec cinq tours, guérites et
« autres défenses, lesquelles tours flanquaient sur les terrasses et où
« il y avait aussi de beaux pavillons et un des beaux degrés qui fut en
« France et ont entièrement tout démoli, même les fondements et
« terrasses, ensemble les offices qui étaient en dehors, écuries,
« greniers, cuveries, tout entièrement perdu, de telle sorte que les
« mines et sapes ont tout entièrement détruit et n'y reste plus que la
« place, lequel dommage ne saurait se réparer pour 400 voir même
« 450,000 livres.

Le marquis de Lusignan commença la reconstruction de son château, ainsi qu'il paraît résulter de diverses réquisitions d'ouvriers citées par M. le docteur Couyba dans son ouvrage sur la Fronde ; mais nous avons tout lieu de penser qu'il ne persévéra pas dans cette tentative, les largesses du prince de Condé ayant cessé avec la guerre elle-même.

Il résulte donc des renseignements fournis par les enquêtes e qu le château de Lusignan se composait d'une enceinte de murailles de

quatre pieds d'épaisseur (l'indication de quatorze pieds nous paraît une erreur de copiste) et de seize pieds de hauteur.

Cette enceinte était flanquée de cinq tours et de plusieurs guérites, plus une tour carrée faisant face à l'église.

Dans l'intérieur existaient les corps de logis destinés à l'habitation du seigneur, comprenant plusieurs corps de bâtiments et notamment un pavillon élevé de quatre étages.

On y trouvait aussi les écuries pour 80 chevaux et les divers communs nécessaires aux habitants du château.

A côté et séparé par un fossé et une muraille, il y avait la chapelle qui servait d'église aux habitants du village.

Telle était l'habitation féodale à laquelle aux XVIe et XVIIe siècles on avait apporté des modifications destinées à en rendre le séjour plus agréable.

Les murailles et les alentours avaient été transformés en terrasses.

On avait bâti un escalier d'apparât que les témoins qualifient « d'un des plus beaux degrés qu'il y avait en France. »

Pour compléter ces indications, nous avons découvert un plan dressé vers 1810 donnant la configuration du château et de ses alentours qui n'avaient pas encore subi de notables modifications.

A ce plan étaient jointes des lettres écrites de 1815 à 1830 par M. Boscq, maire de Lusignan, qui ne sont pas sans intérêt.

Elles indiquent qu'en déblayant on a retrouvé une partie des fondements des constructions qui ont permis de dresser le plan d'ensemble.

Et elles confirment, implicitement, l'ardeur avec laquelle eut lieu la destruction, en constatant qu'on ne trouva pas dans cet énorme amas de décombres, les quelques pierres de taille dont on avait besoin pour effectuer une réparation urgente au caveau de la famille de Lusignan qui se trouve dans l'église.

Depuis cette époque, le marquis de Lusignan ayant vendu l'emplacement du château, chacun a travaillé à faire disparaître les derniers vestiges du passé et on ne saurait plus rien trouver de ce qui fut un des plus beaux et des plus importants châteaux de l'Agenais.

C. CHAUX.

UNE STATION PRÉHISTORIQUE DU HAUT-AGENAIS

Dans son *Abrégé de l'Histoire des communes du Lot-et-Garonne* (1900), pp. VI et VII, M. Tholin, archiviste, nous parle des nombreuses localités du nom de *Taste* qu'on rencontre en Agenais : « Proche de « Cauderoue (commune de Nérac), il existe un tumulus dit *Tasta,* « au lieu dit *Tastarot*, et le nom de *Tasta* s'étend jusqu'à un point « où l'on a découvert un cimetière de l'époque mérovingienne... « *Tasta* est un nom gaulois que portait entr'autres la capitale des « Elusates. Il s'applique ici à un tumulus ou refuge dont, par le fait, « l'origine gauloise n'est guère douteuse... Il importerait de « rechercher ce qui peut caractériser les nombreuses localités du « Sud-Ouest qui portent le nom de *Tasta*, *Taste*, *Lataste*, pour « savoir si le nom gaulois *Tasta* n'a pas la signification de tombeau « ou de fort. Il faut noter aussi si des croyances populaires et des « superstitions ne s'attachent pas à ces lieux. »

Il existe un village dénommé *Taste* non loin de Cancon, entre la butte du moulin à vent de Dheure et l'église de Lentignac. Le point est assez élevé. A côté, on a découvert le cimetière gaulois de Goudau ou Couleau que j'ai décrit pages 246-247 de mon « *Histoire de Cancon* ». Autre concordance curieuse : La butte de Dheure est appelée en patois, *lo pech de Dêouro* ou même de *Doyre* ou *Dôry ;* or, « en Irlande, dit M. Alfred Maury, les chênaies sacrées s'appelaient *Doire* et un monastère que saint Columban fit bâtir au VIe siècle dans une de ces forêts sacrées a longtemps gardé le nom de *Doire,* lequel, par corruption, est devenu *Derry.* » (*Les Forêts de la Gaule,* p. 157). Les peuples de l'Irlande et de la Gaule appartenaient à la même race celtique ; les mêmes expressions pouvaient avoir une même signification.

La remarquable butte de Dheure ou de Doyre (141 mètres d'alti-

tude), isolée de toute part, s'élève en forme de pain de sucre dans un coin de la vallée du Tolzac, aux sources du ruisseau de la Maure. Elle est située à mi-chemin des églises de Baugas (*Beaugas et Vaugatz*) et de Lentignac (*Lentiniacum*), à 1,500 mètres environ de l'une et de l'autre. Dans le voisinage on remarque les lieux dits : *La Roque, La Roquette, La Peyre-Haute, La Peyre-Basse, Le Caillaou* (menhir en silex arrondi) ; on trouve des refuges souterrains (caches) à Baugas et à La Fumade, des briques à rebords au Peyral, à Baugas, à Goudau, à Lentignac, des résidus de forge aux Allons ; on a recueilli des silex et autres pierres travaillés, un peu partout.

A 1400 mètres de là, vers l'Est, se dresse le point culminant des coteaux de la Sède : Une massive colline dénommée *Monchéroux* (en patois *Mounseyroux*, du roman *Mons Soberos*, mont supérieur), flanquée du *Monsenpey* (Mont Saint-Pierre) au nord, du *Pépau* à l'est, et du *Pitrau* à l'ouest.

Un peu plus à l'est, au delà du hardi manoir de Roquegauthier, l'énorme *pech* au sommet duquel est bâti le village de Soulaudre, portait le nom de *Marcus*. Un écart situé entre Soulaudre et l'église aujourd'hui détruite de Monibal, a retenu cette appellation. Il faut y voir le nom du dieu Mercure, si en faveur chez les Gaulois, auquel la colline était consacrée. Lors de l'établissement du christianisme, une croix abritée d'un pavillon, un *Soulaude* ou *Soulaure* [1], fut élevé à son extrémité, pour le sanctifier, tandis qu'un anachorète édifiait un peu plus bas, à l'abord d'un petit vallon, l'oratoire de Monibal (le vallon du moine, par *Monjival*) qui devint plus tard le centre d'une paroisse miniscule dont dépendirent le château de Roquegauthier, Francoulon, Pépau, Redon, Mounséroux, La Castagnal, Las Combes, Boscgrand, Loste, Marcus et Soulaudre. Autour de ces localités, on trouve quantité de silex taillés ou polis de toutes les formes ; il y a deux souterrains-refuges dans les vignes de Loste et une fontaine très abondante à Pépau.

Au nord de Mounséroux et du plateau de Soulaudre, derrière la Sède, dans un vallon fermé aux vents du Nord, de l'Ouest et du Sud, était la petite église de Saint-Paul-le-Vieux dont la paroisse, encore plus petite que celle de Monibal, ne dépassait pas la crête

1 De *solarium*, vestibule, porche, galerie, consulter le *Dictioun. patois français de l'Aveyron*, par l'abbé Vayssier.

des coteaux qui l'entourent, et finissait, vers l'Est, à Maisonneuve et à Landuran. On a découvert, dans cet espace resserré, un cimetière gaulois au-dessus de Cadot (silos funéraires remplis de terre, de cendres, de débris de poteries grossières et d'ossements d'animaux comestibles, entourés d'ossements humains et de chevaux), deux souterrains-refuges, des briques à rebords à Saint-Paul même et à Moriange. Sur les hauteurs du Sud on remarque les lieux-dits *La Penelle*, *les Pierres* et *Peyresmortes*. Partout des sources abondantes.

Le massif central, autant que culminant, de la Sède, que nous venons de décrire, donne naissance à plusieurs ruisseaux : deux, *la Séone* et *la Midone*, coulent vers Casseneuil (*Cassinogilum*, le pays des chênes) et vont se jeter dans le Lot, au Sud ; un troisième et un quatrième, *la Maure* et *la Narbone*, coulent à l'Ouest vers le Tolzac; un cinquième, *le Rège*, traverse les bois de *Bastou* et porte ses eaux à *la Gardone*, par le Clusélou, vers l'Est. La plupart de ces ruisseaux possèdent le radical *one* qui signifiait *source*, *petit cours d'eau*, en langue celtique ; le dernier est synonyme de *ruisseau* en langue ibérique (*rec*, *arrec*) et les bois qu'il traverse dans son cours supérieur ont un nom d'origine également ibérique : *Bastou*, de *bas*, forêt et de *eta*, pays (voir *Histoire de France* de Michelet, tome 1er, p. 35). Il était sillonné par une route *pavée*, semble-t-il (on a trouvé de l'*opus signinum* ayant servi d'assise au pavé sur plusieurs points de son parcours), qui, de Casseneuil au bord du Lot, allait à Montaut rejoindre la grande voie romaine d'*Aginnum* à *Vesunna* (Périgueux [1]), en passant à Aiguevive, à Monibal, à Saint-Paul-le-Vieux, à Saint-Paul-le-Jeune, à Boudy, à Lugagnac et à Saint-Eutrope. Dans chacune de ces localités, il y a eu plus tard une église. Cette *estrade*, très fréquentée durant le Moyen-Age, existe encore ; mais elle est bien amoindrie.

Après avoir consulté une bonne carte de la contrée, on trouvera, croyons-nous, dans tout ce qui précède, la preuve irréfutable que le massif culminant et central de la Sède (c'est-à-dire de la chaîne de hautes collines et de petits plateaux qui s'étend de Cailladelle dans

---

1 J'ai donné *le tracé exact* de cette voie depuis son entrée dans le canton de Cancon, au bois du Renard, jusqu'à sa sortie par le Maynard et *César*. M. Bouyssy l'a continué dans le canton de Castillonnès et jusqu'en Périgord, (voir *Histoire de Cancon*, page 20 et *Histoire de Castillonnès*, par M. O. Bouyssy, p. 7).

le canton de Cancon, jusqu'à Pinel et Hautesrives dans le canton de Monclar), a été, *aux temps préhistoriques* et peut-être jusqu'à la fin de l'époque gallo-romaine, *un centre de population important du Haut Agenais* [1], quoiqu'il ne paraisse y avoir aucune grotte ou souterrain *naturel* et qu'aucun fleuve n'en baigne les pieds. Au commencement du ve siècle après Jésus-Christ, lors des grandes Invasions, les Barbares ont dû s'y abattre à plusieurs reprises et y saccager avec plus d'acharnement que partout ailleurs (précisément en raison de la prospérité du lieu) car, cinq ou six siècles plus tard et jusqu'à la Croisade du xiiie siècle contre les Albigeois et les Agenais, toute la contrée était couverte de forêts profondes [2].

LUCIEN MASSIP.

1 Il y a près de Lougrate, à cinq kilomètres au nord de Cancon, un lieu dit *La Peyre de Lautar*; M. Bouyssy en parle dans son *Histoire de Castillonnès* et moi-même dans l'*Histoire de Cancon*, p. 125. Cette dénomination est des plus explicites. Ici était la frontière de l'Agenais, une borne du diocèse d'Agen, une démarcation de cité et d'autel, *altar terminatio*, et, probablement, l'extrême limite nord du pays des Nitiobriges. C'est d'autant plus croyable que le canton de Castillonnès faisait jadis partie du diocèse de Sarlat et qu'à quatre kilomètres de Lougrate, sur la même latitude, vers l'ouest, on rencontre un écart dénommé *Aux Evêques*, où, d'après M. O. Bouyssy et M. de Gourgues (*Noms anciens de lieux du département de la Dordogne*) était le point de rencontre des diocèses de Sarlat et d'Agen. *Lautard* est sur un point culminant ; on y a trouvé un informe bloc de grès gris du Périgord.

2 Ces épaisses forêts ont été le boulevard de l'indépendance de notre pays à cette dernière époque. Elles furent l'asile inviolable du mécréant Pons-Amanieu de Madaillan, seigneur de Cancon, et de son compagnon et vassal, Seguin de Balenx, coseigneur de Casseneuil et de Valenx, l'indomptable défenseur de Casseneuil en 1214. Simon de Montfort les contourna, y poussa une ou deux pointes, mais ne put en faire la conquête. Après la croisade, le comte de Toulouse, Alphonse de Poitiers, s'efforça d'en faire abattre la plus grande partie en y créant simultanément les *bastides* de Castillonnès, de Villeréal, de Monflanquin, de Villeneuve, de Monclar, de *Castelnau*, de *Saint Pastour*, et en poussant les seigneurs à imiter son exemple.

POÉSIES

LES BORDS DU DROPT

O Dropt, souvenir cher de mes beaux jours d'enfance,
Lorsque jeune écolier, libre de ses vacances,
Je venais sur tes bords oublier les leçons,
Les maîtres ennuyeux, les devoirs, les pensums,
Je vois renaître en moi, quand je foule tes rives,
De mon bonheur passé les grâces fugitives.
Je me sens tout ému de te revoir, ami,
Maintenant que je vais d'un pas sûr, affermi,
Qu'au simple garçonnet, joyeux d'insouciance,
Succède l'homme fait, grave en expérience
Et triste, ayant connu le mal et la douleur,
L'incertitude humaine et les larmes du cœur.
J'aime à me promener sur la rive fleurie
A l'heure où nul ne vient troubler ma rêverie.
Là, sous les peupliers qui frémissent au vent,
Pour retrouver la paix je m'assieds bien souvent,
Les zéphirs caressants rident tes eaux tranquilles
Où les ronds nénuphars mettent leurs vertes îles;
Dans les bouquets de joncs qui s'inclinent tremblants
Les raines au soleil chauffent leur ventre blanc ;
Tandis que mollement couché sur l'herbe fraîche
Je jette un œil distrait sur le flâneur qui pêche
J'ouïs le doux concert que me font les oiseaux
Qu'accompagne en fausset le vent dans les roseaux.
La douceur de ce chant où se berce mon rêve
Apporte à mon ennui comme une heureuse trêve
Et tait pour un moment mes dormantes douleurs.
Je me plais à ces voix; je me plais à ces fleurs

Etalant par les prés leurs parures coquettes :
O vous frais boutons d'or, ô blanches pâquerettes,
Qui seuls savez charmer de vos traînants parfums
Le deuil inapaisé de mes amours défunts !

Paul Maryllis.

LE RETOUR AU PAYS

Al gran riù de Paris n'ey pas bist l'aygo cando,
La pitchouno patrio es bièn aban la grando.

Jasmin.

Mon âme enfin en ce jour se repose :
J'ouvre les yeux sur les vallons aimés ;
Sur chaque objet mon souvenir se pose ;
Et j'entends là les mots accoutumés.

Des monts lointains j'ai poursuivi l'image
Aux cieux divers où j'ai perdu mes pas.
Mais ce beau jour quel éclatant mirage
Pour mon bonheur les fait surgir là-bas !

Plaine du Lot, ô mon pays, mon rêve
Que je cherchais en cette longue nuit,
C'est ton soleil qui ce matin se lève ;
Et tu renais : quel renouveau me luit !

Douceur de l'air de la terre que j'aime,
O souffles purs qui me font tressaillir
Vous m'apportez le réconfort extrême,
Je vous bénis, car j'allais défaillir.

Oui, reprends-moi bonne terre fidèle :
Mets en mon cœur ta sève et ta fierté ;
Qu'à ton contact je me sente des ailes,
Et que plus haut parte ma volonté !

PAUL MARYLLIS.

ARCHÉOLOGIE AGENAISE

I. — *L'épée à antennes de Tayrac*

Tayrac fut, à l'époque romaine, le siège d'un grand et somptueux édifice,où fut trouvée une charmante statue d'Aphrodyte polychrome où albâtre et marbre rouge ressemblant à celle qui, de la célèbre villa Campanienne de Bosco Réale, est venue prendre place dans les vitrines du Musée du Louvre. Bien avant cette époque, le riche terrain de cette petite commune fut habité par les peuplades sans nom qui devancèrent les gaulois de l'histoire. Les haches en pierre polie n'y sont pas rares, et au lieu dit la *Croix du Diable*, se dresse encore un petit menhir, que je me propose d'étudier plus tard avec les autres monuments mégalithiques du Lot-et-Garonne.

Dans son *Abrégé de l'histoire des communes* de ce département, M. G. Tholin, a noté comme nom de lieu caractéristique, celui du *Tucol*, tout voisin de Tayrac. Il y existe un tumulus qui, fouillé dernièrement par un cultivateur, a fourni un squelette humain, enterré avec ses armes : une épée et des pointes de dards et de lances. Ces dernières sont malheureusement perdues, mais l'épée est entrée dans la riche collection de M. Madrid, négociant, place Raspail, à Agen, où nous avons pu l'étudier.

Cette épée, ou plutôt ce grand poignard, est un très beau spécimen du type si rare dit *épées à antennes*, dont les vingt-cinq exemplaires connus s'échelonnent depuis le célèbre cimetière de Hallstatt, dans la vallée du Danube, jusqu'aux sépultures d'Avezac-Prat et de Ger, dans les Hautes-Pyrénées, sans remonter au nord, plus haut que Bamberg et Carlsruhe, et sans descendre, au sud, plus bas que Sesto-Calende et Bologne.

Le type en est défini par le nom ; c'est un petit glaive à deux tranchants, très cours — celui de Tayrac mesure seulement 0^{m} 42 delongueur — dont le pommeau se développe latéralement en

antennes recourbées en haut et terminées par deux gros boutons de forme et de dimensions variables.

L'épée de Tayrac ressemble presque complètement à celle du Musée de Cahors. La soie est plate aux rivets indiquant la présence de deux lames de corne ou de bois, au temps où l'arme était complète et chape rectangulaire accompagnant la poignée. Les boutons des antennes sont ornés, au milieu, d'un gros renflement cylindrique et sont aplatis aux extrémités.

C'est là une arme de chef de clan. Partout où l'on en a recueilli à la suite de fouilles méthodiques, on a constaté qu'elles n'existaient que dans des tombes exceptionnelles entourées de sépultures banales avec poteries et ornements idéatiques, mais totalement dépourvues d'appareil guerrier. Le type caractéristique de ces tombes est celui de Sesto-Calende sur les bords du lac Majeur.

Outre l'intérêt exceptionnel de cette pièce particulièrement rare, sa découverte sert à relier les tribus mégalithiques qui inhumaient au plateau de Ger, à celles du Lot, du Cantal et de l'Ain, qui se rattachent elles-mêmes aux groupes proto-ombriens et transrhénans de la Haute-Italie et du Moricam.

II. — *Ruines gallo-romaines de La Mourrasse*

Au mois de septembre dernier, M. l'abbé Etienne, curé de Bazens, explorant les ruines romaines de La Mourrasse, dans la commune de Clermont-Dessous, recueillit un fragment de vase grec à peinture noire sur fond jaune, représentant la tête avec le haut du corps d'un satyre aux longues oreilles, à la barbe abondante et pointue. Au-dessus de sa tête passe une branche d'arbre. Les détails de l'œil, de l'oreille, de la chevelure et de la barbe ont été dessinés avec un style qui a mis à nu l'engobe de couleur blanche sur laquelle a été appliquée la peinture. La barbe et le devant de la chevelure sont peints en rouge.

La présence de poteries grecques antérieures au second siècle avant notre ère, a été fort rarement constatée dans les Gaules. L'exemple classique en est la célèbre canthare avec figure d'athlète découverte en 1874, dans la tombe de Somme-Bionne avec les riches parures et les armes merveilleuses d'un chef gaulois enterré sur son char. Depuis cette époque, les découvertes de ce genre se sont multipliées et M. le baron de Witte en a pu dresser une liste

qui, sans être encore bien longue, prouve que, en cela, comme pour tout, il n'y a qu'à chercher pour trouver. D'une rapide exploration des ruines de La Mourrrase, il résulte que c'était une très grande villa, dont un mur mesure encore près de 50 mètres de longueur sur 2 en moyenne de hauteur. Non loin de là, des plaques de ceinturon en bronze étamé ont été recueillies. On doit en inférer la présence d'un cimetière barbare pareil à ceux de Lourdeins et de Magnac. Enfin, les travaux agricoles ont mis au jour, dans la même région, la moitié supérieure d'une grande épée en fer, avec pommeau lenticulaire et quillons incurvés vers la pointe, qui paraît dater du XIIIe siècle.

III. — *Habitations troglodytiques*

M. l'abbé Etienne a exploré dernièrement, près de l'intéressante église romane de Gaujac, le petit hameau sauvage du *Peirot-de-l'Homme* (commune de Frégimont) où abondent les grottes ayant servi d'habitation à une époque très voisine de la notre. Une ferme des environs a un de ses murs construit entièrement en pierres de petit appareil avec chaînes de briques.

IV. — *Monnaies romaines*

Au mois d'août dernier, M. Marre, jardinier municipal, a découvert une monnaie romaine de la colonie de Nîmes, très bien conservée, dans le square du Gravier, où elle a été sans doute déposée en même temps que les couches d'alluvion qui ont si profondément enseveli sur ce point le sol romain d'Agen. Il s'est empressé d'en faire don au Musée.

J. MOMMEJA.

CHRONIQUE

La Canczo de Sainta Fides. — Une représentation protestante à Agen, en 1553. — Comparution de Bernard Palissy devant le capitaine de la Bastille, en 1589. — Charte inédite de Simon, évêque d'Agen (1086). — Table manuscrite du tome II des « Rôles gascons ». — Inventaire analytique des procès-verbaux du Conseil et Bureau du Commerce (1700-1791). — Prêt de livres autorisé. — Disparition du « Mercure héraldique » remplacé par l' « Office des Collectionneurs ».

M, Leite de Vasconcellos, le philologue portugais bien connu, a fait, il y a quelques mois, la découverte d'un document d'une grande importance pour l'histoire de notre littérature provençale, découverte que de nombreux journaux ont annoncée et qui intéresse tout particulièrement notre région. Il s'agit de la *Canczo de Sainta Fides*, ou chanson de sainte Foy d'Agen, dont on connaissait seulement deux tirades, d'ailleurs peu brillantes, publiées au xvi[e] siècle par Fauchet et attribuées par lui, à tort ou à raison, au xi[e] siècle. D'après les *Annales du Midi*, le poème aurait 593 vers ; il sera publié et annoté dans un des prochains numéros de la *Romania*, la grande revue philologique, dirigée par MM. Gaston Paris et Paul Meyer. Nous aurons sous peu l'occasion d'en reparler.

***

On sait qu'au xvi[e] siècle les protestants se servirent beaucoup du théâtre pour propager leurs idées de réforme et faire le procès du clergé catholique. Aux associations locales qui représentaient des bouffonneries, où les vices des prêtres et des moines étaient détaillés

et grossis, venaient s'ajouter des comédiens de profession, bateleurs, joueurs de farces et moralités, dont beaucoup, comme à Poitiers, à Noyon, à Libourne, portaient le nom d'*Enfans sans soucy* et s'en allaient de ville en ville, véritables « troupes de passage » aider à la diffusion des haines et des doctrines protestantes. Mon excellent confrère, M. Henry Patry, vient de publier un document extrait des Archives du Parlement de Bordeaux, qui signale la présence, dans Agen, d'une de ces troupes, au début de septembre 1553. Il apporte ainsi une contribution intéressante à l'histoire des premiers temps de la Réforme en Agenais, que nous nous proposons d'étudier ensemble, et à celle du théâtre, esquissée, pour une période postérieure, par M. Francisque Habasque. Nous allons analyser ce document tel qu'il a paru dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme* (15 octobre 1901).

Au début de septembre 1553, des comédiens représentèrent, avec l'agrément des consuls et dans la maison de ville elle-même, une série de farces pleines « d'erreurs, scandale et doctrine réprouvée contre la foy et religion xrestienne. » L'official s'émut et fit enquête; c'était Jean Valéry, évêque de Grasse, plus connu sous le nom de Jean de Valier. Le parlement de Bordeaux évoqua l'affaire par devant lui et, le 16 septembre, chargea l'un de ses membres, le conseiller Léonard Alesme, d'instruire et de juger le procès « jusques à sentence de torture ou diffinitive exclusivement. » En même temps, il lançait un arrêt de prise de corps contre les plus compromises des autorités agenaises, les consuls Pierre La Chièze, Gelibert Bourgoignon, Jean Laville, le contrôleur Gamabile et le bourgeois Yroudet; invitait les conseillers de la sénéchaussée d'Agen, Ramond Duluc, Robert Rémond et Gérault du Laurent, le trésorier du roi, Bonnet du Laurent, à se constituer prisonniers, et le substitut du procureur du roi, Robert Delas, à comparaître, sur convocation, devant Léonard Alesme.

En outre, la cour faisait défense « à peine de dix mil livres et autres peines et amendes arbitraires, aux consuls de la ville d'Agen et à tous autres de n'octroier aucune permission à l'advenir de jouer farces ne moralitez », sans y être autorisés, au préalable, par les officiers de la sénéchausée et par l'évêque ou son official.

L'affaire se prolongea jusqu'à la fin de l'année 1553. Le 13 octobre, deux conseillers étaient désignés pour faire le procès des accusés. Le 30, un conseiller était envoyé à Agen pour y faire encore une

enquête. Enfin les principaux détenus étaient mis en liberté, à charge de se représenter devant la cour au début de l'année 1554.

Quelle fut la sanction donnée à cette affaire par le Parlement de Bordeaux? M. Patry n'a pu l'indiquer. Les registres de compte, les délibérations des jurats conservés aux archives municipales d'Agen ne nous permettent pas d'être plus complets. Toutefois il est permis de croire qu'elle ne fut pas bien sévère. Nous retrouvons, en effet, quelques-uns des accusés parmi les consuls ou les conseillers en charge quelque temps après. Espérons que les recherches faites récemment par M. Patry dans le fonds si riche du Parlement de Bordeaux éclaireront davantage cet intéressant procès.

.˙.

En tête du tome XXVII (1900) des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, M. Omont, membre de l'Institut, a publié une addition très curieuse au texte actuellement connu du *Registre-Journal* du règne d'Henri III, par Pierre de l'Estoile, d'après un manuscrit de l'auteur, récemment acquis par la Bibliothèque nationale[1]. Cette addition renferme un récit captivant des derniers jours de Bernard Palissy, par Pierre de l'Estoile, auquel on doit déjà le meilleur de ce qu'on sait sur la mort du potier huguenot. C'est la narration d'une comparution de Bernard Palissy devant le capitaine de la Bastille, Bussy Le Clerc, le vendredi 23 juin 1589. L'artiste, âgé d'environ quatre-vingts ans, fit preuve d'un tel courage devant les injures et menaces du capitaine, que ce dernier se prit à dire que « son vieil fol d'hérétique était le plus homme de bien de tous ses prisonniers. »

.˙.

Dans le *Recueil général des chartes intéressant le département de l'Indre*, M. Hubert, archiviste départemental, a publié la notice d'une donation faite, en 1086, à l'abbaye de Déols (Indre), par Simon II, qui fut évêque d'Agen de 1083 à 1101.

.˙.

Le tome II des *Rôles gascons* renferme, on le sait, une masse de

1 N° 6888 des Nouv. acq. fr.

renseignements de tout ordre sur le Sud-Ouest. Pour les travailleurs de l'Agenais c'est une mine précieuse qu'il est malheureusement difficile d'exploiter, faute de table alphabétique des noms de lieux, de personnes et de matières. M. Marboutin, curé de Cours, a bien voulu en dresser une, très sommaire, pour tout ce qui touche à l'Agenais ; elle est à la disposition du public aux Archives départementales de Lot-et-Garonne. Désormais, en attendant mieux, on pourra se diriger plus facilement à travers cet amas de notes et de faits que contiennent les 563 pages in-4° de l'édition Ch. Bémont. Il est à souhaiter que M. Marboutin trouve de nombreux imitateurs.

* * *

Si le tome II des *Rôles Gascons* pèche par défaut de table, il n'en est pas de même de l'*Inventaire analytique* d'un fonds très important des Archives Nationales, celui du *Conseil et Bureau de Commerce* (*1700-1791*), qui contient de nombreuses mentions relatives à l'Agenais et au Sud-Ouest de la France. M. E. Lelong, professeur à l'Ecole des Chartes, a joint à l'inventaire, rédigé par M. Bonassieux, une table alphabétique très complète et une remarquable introduction où il explique le fonctionnement de cette machine compliquée que fut le Bureau de Commerce durant tout le XVIIIe siècle. J'ai analysé, à mon tour et plus longuement, les pièces qui concernent le Lot-et-Garonne. Les travailleurs qu'intéresse l'histoire économique de la fin de l'ancien régime pourront les consulter aux Archives départementales.

* * *

On sait que, depuis quelque temps déjà, le ministère de l'Instruction publique autorisait la communication, dans les dépôts publics, de certains manuscrits et de diverses pièces d'archives conservés soit à Paris, soit en province. Une autre mesure s'imposait . le prêt des livres qu'il est difficile de se procurer. Depuis nombre d'années, la France s'était laisser devancer par les pays voisins, notamment par l'Allemagne. Désormais, par suite d'une décision ministérielle, en date du 24 décembre dernier, la Bibliothèque Nationale, les Bibliothèques Sainte-Geneviève, Mazarine, de l'Arsenal, de l'Institut, les Bibliothèques universitaires sont autorisées

à se prêter directement, de bibliothèque à bibliothèque, les livres imprimés qui existent en double exemplaire dans l'établissement prêteur. *Ces décisions pourront être étendues aux Bibliothèques municipales*, ce qui ne sera pas sans exercer une grande influence sur le progrès des études historiques.

* * *

Pour terminer, qu'on me permette de remplir quelques instants les fonctions d'officier d'état-civil : je dois enregistrer un décès, puis une naissance ; un décès d'abord, celui du *Mercure héraldique* petite revue, fondée dans Agen par un travailleur des plus opiniâtres, M. P. Albert Dubourg. L'existence du Mercure fut de courte durée ; à peine âgé de quelques mois, il disparut brusquement de la circulation. M. Dubourg, vient de m'annoncer, en même temps que sa mort prématurée, la naissance de l'*Office des Collectionneurs* pour faciliter l'échange et les relations). Le programme de la nouvelle revue est vaste comme le monde. Il va des autographes aux armures, des manuscrits aux timbres-postes, des blasons aux cartes postales illustrées, des insectes à l'archéologie. L'*Office des Collectionneurs*, de format in-4° se propose, en un mot, de papillonner de gauche à droite et sur tous sujets. Je lui souhaite une existence plus longue et moins tourmentée*que celle* du papillon.

René BONNAT.

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Docteur L. Couyba. — *Etudes sur la Fronde en Agenais et ses origines. Les dessous et les misères de la Fronde.* 3e partie. Villeneuve-sur-Lot, imp. Renaud Leygues, 1901, in-8°, 319 p.

J'ai eu l'occasion de rendre compte de deux volumes d'*Etudes sur la Fronde en Agenais* parus depuis deux ans[1]. Un troisième volume achève cette belle série, d'un ensemble de près de mille pages (exactement 972.)

Si l'histoire de l'Agenais était traitée avec la même ampleur pour toutes ses périodes, elle remplirait dix à quinze volumes. Toutefois il n'est plus possible qu'elle soit l'œuvre d'un même auteur : le travail de M. le Dr Couyba paraissant définitif, il serait simplement à rééditer.

Maintenant que l'œuvre est terminée, on peut juger de l'excellence de la méthode suivie. Rien n'a entravé la narration des faits dans les deux premiers volumes. La dernière partie est consacrée à l'étude des institutions, aux points de vue financier et militaire, et aussi à l'exposé de l'état du pays d'Agenais, également foulé, saigné à blanc par les deux partis.

Parmi les rimes classiques et devenues banales des livrets d'opéra et des chansons des XVIIe et XVIIIe siècles, on peut citer *gloire* et *victoire, lauriers* et *guerriers* : un mot mène l'autre infailliblement. Il est une association de substantifs qui riment aussi, qui est moins employée et qui est plus juste : celle de *guerre* et de *misère*.

---

1 *Revue de l'Agenais*, 1900, p. 94, 1901, p. 83.

En plein XVII[e] siècle, de simples discordes entre les puissants, des intrigues de cabinet ou d'antichambre, entraînant des prises d'armes, pouvaient amener la ruine des provinces au même degré que les vieilles luttes nationales et religieuses anoblies par leurs principes. Si l'on considère que les guerres de Guienne contre les Anglais ont duré près d'un siècle, les guerres de religion de Charles IX à Henri IV un quart de siècle, les troubles de la Fronde, qui ont duré seulement cinq ans, ont, toute proportion de temps gardée, causé plus de mal à nos pays qui eurent peine à se remettre de cette crise. Le Soleil, emblème du règne de Louis XIV, eut une aube sinistre comme il devait avoir un couchant très sombre.

En fait, nous voyons qu'au XVII[e] siècle, tout comme autrefois, la guerre devait nourrir la guerre : les chefs extorquaient de l'argent et les soldats des vivres... et le reste. On avait raison de redouter ses amis tout autant que ses ennemis. Pour quelques villes, comme celle d'Agen, assez bien défendues, capables de suivre cette vieille règle de conduite, « se garder de recevoir plus fort que soi », les neuf dixièmes des communautés de l'Agenais, trop faibles pour soutenir des sièges et toutes portes ouvertes, furent également foulées par les uns et les autres, quelles que fussent leur docilité et leurs préférences.

Tout cela, nous le savions en bloc, mais il manquait une démonstration par le menu. Avec raison, M. Couyba n'a pas craint d'user des répétitions imposées par le sujet. Nul ne trouvera fastidieux de constater que ce qui était vrai pour Gontaud l'était aussi pour Montagnac-sur-Lède[1]. De la variété et de l'abondance des documents

---

1 Que l'on veuille bien me pardonner un petit souvenir d'archiviste — il vient un âge où l'on vit surtout de souvenirs. — Je découvris un jour chez feu M. Lacaze, libraire, un sac plein de papiers du XVII[e] siècle qui étaient à vendre. Au milieu de factures et de comptes des Sériès, marchands épiciers d'Agen, figuraient pêle-mêle de petits cahiers qui attirèrent mon attention. Ils contenaient les comptes d'un certain nombre de juridictions de l'Agenais pour tout le temps de la Fronde, comptes libellés spécialement en vue d'une vérification par les trésoriers ou par l'intendant. Plutôt que de faire un triage, j'achetai tout le sac pour le prix convenu de 10 francs, si j'ai bonne mémoire.

Les comptes du temps de la Fronde, pleins de renseignements utiles et bien datés sur les impositions, les réquisitions, les passages de troupes,

dérivent les preuves justifiant cette conclusion que, par la faute de quelques ambitieux, le pays d'Agenais fut ruiné.

Certains chapitres ont un intérêt rétrospectif. On n'avait pas fait, sous Henri IV et sous Louis XIII, de nonvelles routes dans l'Agenais et les vieux chemins n'étaient guère mieux entretenus que par le passé. Aussi, pour les étapes et le transport de l'artillerie, Condé et d'Harcourt se trouvèrent en présence des mêmes difficultés dont avaient dû triompher Monluc, le roi de Navarre, Biron, qui avaient guerroyé sur le même terrain au cours du siècle précédent.

Ce dernier volume ajoute beaucoup aux enseignements que nous fournissent certains traités spéciaux, tels que *Les institutions militaires de la France* de Boutaric.

Souhaitons que, pour l'ouvrage entier, l'auteur obtienne quelque haute récompense. En attendant, je puis l'assurer du suffrage des hommes d'étude. Les épisodes de la Fronde en Guienne ayant une relation intime avec les évènements qui se passaient à Paris et à la Cour, tous ceux qui voudront bien connaître cette triste période des annales françaises ne manqueront pas de mettre ce beau et bon livre dans leur bibliothèque.

G. THOLIN.

---

ont été répartis dans les fonds des communes conservés aux archives. J'ai eu la satisfaction de constater qu'ils faisaient bonne figure parmi les dossiers mis en œuvre par M. Couyba.

J'avais acquis et de la poudre d'or et du sable. Je restais en présence des papiers Sériès, tombés, par dessus le marché, dans les fonds intangibles des archives départementales. J'eus quelque tentation d'en mettre une partie au rebut. Mais enfin de ces 1.316 pièces je tirai dix articles (E. 39-48), qui peuvent fournir quelques indications sur le prix du savon, de la mélasse, de la muscade, etc., à Agen, au XVII[e] siècle. Le plus curieux, c'est qu'au ministère on me demanda de développer davantage l'inventaire de ce fonds dont l'équivalent est très rare dans nos dépôts publics. Inutile de dire que j'avais mis en vedette les articles concernant le commerce des pruneaux, au sujet duquel nous avons trop peu de renseignements.

Une ambassade à Rome, sous Henri IV (septembre 1601-juin 1605), d'après des documents inédits, par l'abbé R. Couzard, docteur ès-lettres, supérieur du Petit Séminaire d'Agen. — Alphonse Picard et Fils, Paris, 1 vol. in-8° de xiii, 416 pages.

Comme tout écrit agenais, le présent volume mérite l'attention des lecteurs de notre *Revue*. Pour d'autres motifs, ils y trouveront encore un puissant intérêt, s'ils se décident à le lire.

Henri IV a été incontestablement un vaillant capitaine, personne ne l'ignore, mais ce que l'on sait moins, c'est qu'il était aussi habile dans les affaires de la politique que dans celles de la guerre. Ses talents militaires et la valeur de ses soldats lui donnèrent la victoire sur les champs de bataille où se décidaient par les armes, contre l'Espagne, les destinées de la France ; ses talents diplomatiques et l'habileté de ses ambassadeurs lui assurèrent d'aussi grands triomphes sur d'autres champs de bataille, principalement à Rome.

« Centre du monde catholique, Rome était aussi le centre de la diplomatie, le cœur de la politique européenne. C'était la ville du monde la mieux et la plus rapidement renseignée. Toutes les intrigues politiques, qui ne s'y nouaient pas, venaient y aboutir, pour y chercher une approbation ou s'y assurer un appui. »

Sur ce champ de bataille, M. l'abbé Couzard nous montre les habiles manœuvres et les éclatants succès de Philippe de Béthune inspiré par la politique avisée et prévoyante d'Henri IV.

Cette ambassade avait un double but : d'abord faire prévaloir auprès du Pape la politique du roi de France, puis relever, ou pour mieux dire créer le parti français parmi les cardinaux.

Le crédit du roi d'Espagne à la cour pontificale avait pris un tel ascendant que ce prince, s'y croyant tout permis, n'avait plus aucun souci de la dignité du pape. Le Souverain Pontife devait servir aveuglément sa politique, en apparence chrétienne, mais au fond égoïste. Les cardinaux enchaînés par ses largesses devaient toujours travailler pour lui dans les conseils. Pour changer cet état de choses, Béthune devait démasquer, d'un côté l'hypocrisie et la faiblesse de la politique espagnole, d'un autre côté mettre en relief la loyauté et la force de la politique française. Ce plan, il le réalisa.

On vit alors la magnificence de l'ambassadeur français égaler et souvent même surpasser le faste de son collègue espagnol.

Peu à peu les yeux se dessillérent, le pape et les cardinaux virent avec joie la politique française tenir en échec la politique espagnole. Libres de leur choix, les membres du Sacré-Collège purent aller où les inclinaient leurs préférences, accepter ou refuser des pensions. Le triomphe de la France assurait ainsi la dignité de la Cour pontificale.

Parmi les riches bénéfices dont la France disposa à propos, à Rome, nous remarquons celui de Clairac. Cette abbaye vacante par la mort de Biron valait quatre mille écus. Henri IV la destina d'abord au cardinal d'Este, qu'on voulait détacher de l'Espagne. Ce plan n'ayant pu réussir, elle fut donnée, à titre de récompense, aux chanoines de Saint-Jean de Latran.

« Au plus fort des guerres de la Ligue, on les avait vus refuser énergiquement, malgré une pression inouïe, de remplacer à la porte de leur église les armes de France par les armes d'Espagne. Au milieu de la défection générale, quand tout était espagnol à Rome, ils demeurèrent fidèles à la fille aînée de l'Eglise, toujours la première, pour eux, des nations catholiques... Le brevet, signé du 22 septembre 1604, avait été apporté à Joyeuse. Deux jours avant de quitter Rome, l'ambassadeur, au nom du roi, le remit solennellement au Chapitre. Celui-ci ne fut pas ingrat. En attendant que la statue de Henri IV se dressât dans l'enceinte même de l'Eglise, une décision des chanoines investissait le roi de France et ses successeurs à perpétuité du titre de chanoine de Saint-Jean de Latran. »

L'intérêt du récit, la clarté du style et le souci constant de la vérité historique, sont les qualités maîtresses de ce beau travail qui a mérité à M. l'abbé Couzard le titre de docteur.

J. DUBOIS.

Archives historiques de la Gironde, tome XXXVI

Fidèle à ses habitudes, la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen est heureuse, cette année encore, de saluer dans son Bulletin l'apparition du nouveau volume que publie sa voisine et amie, la Société des Archives historiques de la Gironde. Elle croirait manquer grandement à son devoir si elle ne signalait pas tout particulière-

ment à ses lecteurs ce tome xxxvi, où l'hospitalité la plus large a été offerte aux *Documents relatifs à l'histoire de l'Agenais*. Sur 243 pièces que renferme le volume, le Lot-et-Garonne à lui seul en a fourni 163, c'est-à-dire les deux tiers. Il est donc juste que tous les travailleurs du pays d'Agenais adressent au bureau de la Société Girondine l'expression de leur vive gratitude pour l'ample moisson de renseignements qui leur sont aujourd'hui fournis.

Hâtons-nous de dire cependant que, tous relatifs à la Fronde et ne dépassant pas la période de cinq ans qui s'étend entre l'année 1649 et l'année 1653, beaucoup de ces documents ont été utilisés déjà par la plupart des historiens qu'a tentés l'étude de ces temps malheureux et troublés. Dans son bel et récent ouvrage sur *La Fronde en Agenais* (Villeneuve-sur-Lot, 1899-1901, 3 vol. in-8°), M. le docteur Couyba a pris soin de les consulter et même d'en publier quelques-uns, et, avant lui, également M. Fernand de Mazet dans son étude sur *La Fronde à Villeneuve d'Agenais* (*Revue d'Agenais*, t. xxiii), M. l'abbé Dubourg dans ses deux *Monographies de Layrac* (Agen, 1896, in-8° de 719 p.) et de *Caudecoste* (Agen, 1901, in-8° de 441 p.), Tamizey de Larroque dans quelques-unes de ses nombreuses publications, nous enfin qui, l'un des premiers, avons raconté sommairement les événements, joyeux ou tragiques, qui se déroulèrent à Agen à cette époque (*Une fête et une émeute à Agen pendant la Fronde*, 1875, in-8° de 48 p.), nous inspirant des précieux dossiers, alors encore entièrement inédits, déposés aux Archives municipales d'Agen.

Lettres du duc d'Epernon aux Consuls d'Agen, ordonnances rendues par lui pour assurer l'ordre dans l'Agenais, détails concernant le château de Lusignan et sa démolition en 1649, inventaire des armes et munitions de guerre en dépôt à l'hôtel-de-ville d'Agen en 1650, lettres du Roi, du marquis de Saint-Luc, du comte d'Harcourt, du prince de Condé, de Conti, de Gondrin, de Marchin et des principaux chefs des deux armées, détails sur l'entrée de M. le Prince dans Agen, sur le siège de Miradoux, sur les événements qui se sont passés à Nérac et dans toute la région à cette époque, etc., tels sont les principaux documents rapportés *in-extenso*.

Tout l'honneur de cette publication revient à M. G. Tholin, qui en a constitué le dossier avec les pièces existantes soit aux Archives municipales d'Agen, soit aux Archives départementales de Lot-et-Garonne.

Aussi est-ce d'une main émue que, regrettant comme nous le départ de M. G. Tholin et son éloignement momentané, nous l'espérons, de cette région du Sud-Ouest qu'il avait faite sienne et qu'il avait si longtemps et si bien servie, le Président actuel de la Société des Archives historiques de la Gironde, bien qu'il se cache sous le voile de l'anonyme, mais dont il est facile de reconnaître les sentiments d'amitié qui l'inspirent, lui adresse en ces termes ses remerciements :

« Au moment où M. G. Tholin prend une retraite que l'affection égoïste de ses nombreux amis eût souhaitée plus tardive, et que tous s'accordent pourtant à trouver si bien gagnée, c'est un devoir pour la Société des Archives historiques de la Gironde de remercier publiquement l'éminent archiviste de Lot-et-Garonne, qui fut, pendant de si longues années un de ses collaborateurs les plus zélés et les plus appréciés. Par ses nombreux travaux d'histoire et d'archéologie, par l'impulsion nouvelle qu'il a donnée à l'érudition locale et régionale en Agenais, M. Tholin a droit à la gratitude de tous ceux qu'intéresse le progrès de l'activité scientifique provinciale. Il est permis à la Société des Archives historiques de rappeler que sa collection a bénéficié des plus importantes publications de Documents entreprises par M. Tholin : les Chartes d'Agen, les documents sur les guerres de religion en Agenais, enfin le curieux dossier sur la Fronde que l'on trouvera ci-après. »

Le reste du volume ne le cède en rien comme intérêt au dossier spécial à l'Agenais.

Il débute par l'*Histoire du Prieuré Conventuel de Saint-Pierre de La Réole*, manuscrit en latin qu'un ancien prieur, dom Paul Maupel, écrivit au commencement du XVIIIe siècle, et dont l'original est conservé aux Archives municipales de La Réole, II, 4. La copie collationnée et annotée par M. Paul Courteault en a été procurée et léguée à la Société par feu Charles Grellet-Balguerie.

Suivent, une série de *Baux et reconnaissances de fiefs situés dans la juridiction de Saint-Macaire*, et toute une autre série de *Documents concernant la ville de Bordeaux*. Dans le nombre nous citerons : les *Statuts et ordonnances des maîtres cordonniers* de cette ville, ceux des *maîtres paumiers*, ceux des *maîtres d'armes* au XVIIIe siècle, l'*Inventaire des Archives municipales* dressé en 1650, d'intéressantes pièces sur la *Tour de Cordouan*, le *Cahier des doléances en 1789, des paroisses du canton de Branne et de Targon*, sénéchaussée de Libourne, d'autres documents relatifs à la *rareté du numéraire en Guyenne en 1789 et 1790*, enfin le résumé de la *Conférence* faite à l'Athénée d'abord, puis à Saint-Emilion, au cours

de cette année 1901, par M. Paul Courteault, sous ce titre : les *Filleules de Bordeaux, Saint-Emilion*.

La Société des Archives de la Gironde en pleine prospérité ne manque, on le voit, aucune occasion de venir en aide aux travailleurs et de développer, par tous les moyens en son pouvoir, le goût des études historiques et archéologiques dans la riche région, dont Bordeaux, à tous les points de vue, est toujours la capitale.

Ph. LAUZUN.

NÉCROLOGIE

L'ABBÉ LÉOPOLD DARDY

Le 18 décembre dernier est mort au Prieuré de La Grange, près de Durance, l'abbé Léopold Dardy.

La part importante qu'il a prise aux travaux de la *Revue de l'Agenais*, le titre de membre correspondant qui lui fut décerné par la *Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen*, les rapports toujours empreints de la plus parfaite courtoisie qu'il ne cessa d'avoir avec ses collègues, nous font un devoir de déposer aujourd'hui sur sa tombe le tribut de notre reconnaissance et de nos hommages, en rappelant quelle fut sa vie toute de labeur et quels ouvrages il lègue à la postérité.

Né à Aiguillon le 16 novembre 1826, l'abbé Dardy fut ordonné prêtre en 1849 et envoyé vicaire à Nérac, où il resta neuf ans. Curé d'Unet en quittant cette ville et seulement quelques mois, il demanda et obtint, le 26 novembre 1858, la cure de Durance ; il y est demeuré jusqu'à ces derniers jours.

Si dans cette paroisse reculée, au milieu des landes du Lot-et-Garonne, l'abbé Dardy désira se retirer à tout jamais, c'était poussé autant par sa vocation sacerdotale et son désir de faire le bien autour de lui que par son amour de la solitude, ses aspirations poétiques, l'intérêt que lui offraient l'histoire locale et l'archéologie.

A quelques pas à peine de la petite ville de Durance, célèbre par les séjours nombreux qu'y fit Henri de Navarre au temps de sa jeunesse et le parc de chasses qu'il y établit, se trouvait un ancien prieuré, une *grange*, ainsi qu'étaient dénommées les dépendances agricoles des abbayes du moyen-âge, qui avait appartenu depuis le XIII[e] siècle aux Prémontrés de Saint-Jean de la Castelle sur l'Adour, et dont il ne restait plus que des ruines lamentables. L'abbé Dardy

les acheta et entreprit de les relever. A cette œuvre méritoire, qu'il a eu le bonheur de mener à bonne fin, il consacra pendant plus de trente ans sa fortune et tous ses soins.

Le Prieuré de La Grange est aujourd'hui entièrement restauré. Sa chapelle, vrai bijou du XIII[e] siècle, composée d'une seule nef divisée en trois travées régulières, offre encore aux yeux des visiteurs, et cela grâce à leur habile réfection, de très curieuses peintures murales de la fin du XIII[e] siècle ou du commencement du XIV[e], dont l'ordonnance habile, les scènes naïves, la multiplicité des personnages, leurs attitudes hardies, attestent un art vigoureux, quoique très primitif, et en font un document de premier ordre.

Les peintures du prieuré de La Grange ont été décrites plus d'une fois, notamment par M. Villiet dans son *Essai sur l'histoire de la peinture murale* [1] qui, avec le propriétaire, avait entrepris de les restaurer. Le meilleur ouvrage que l'on puisse consulter à cet égard est encore celui qui est sorti de la plume de l'abbé Dardy. Sous le titre de : *Le Prieuré de La Grange de Durance, monument du diocèse d'Agen, dans les Landes de Gascogne.* (Bordeaux, imp. V[e] Justin Dupuy, 1860, pet. in-8° carré de 99 p.), ouvrage devenu très rare, l'abbé Dardy s'est plu à raconter l'histoire de sa chère demeure, déjà citée en 1269, et surtout à détailler par le menu tout ce qui, tant dans la chapelle que dans le corps de logis principal, en fait le charme et peut offrir de l'intérêt aux archéologues comme aux artistes.

Mais l'abbé Dardy n'était pas seulement artiste et archéologue. Il était aussi historien et surtout poëte, aimant sur les bases solides de l'érudition à échafauder de poétiques récits, qui lui étaient inspirés par les traditions et les légendes de cette contrée si attrayante des Landes. Comment résister, dans ces mirages des bois de pins, à la fascination exercée toujours par l'ombre d'Henri IV ? Comment ne pas être obsédé par les souvenirs de ses chasses et de ses amours ? « Le dernier grangier de Durance » ne put résister à la tentation ; et il écrivit · *La Légende du jeune Henri de Navarre dans une bastide d'Albret en 1572, par un ancien de la bastide* (Agen, J. Michel et Médan ; — Paris, imp. Jouaust, 1876, in-16

1 *La Grange de Durance*, par Joseph Villiet. (Extrait des Actes de l'Académie de Bordeaux. Gounouilhou, 1860.)

de VII-182 pp.), où il retrace, d'une plume alerte et élégante, tous les épisodes connus de la jeunesse d'Henri de Bourbon, « pur « chef-d'œuvre, a dit lors de ses obsèques une voix amie, ouvrage « favori entre tous, dont une édition nouvelle était projetée, à « laquelle il s'était mis à travailler avec amour depuis environ deux « mois, et dont il voulait faire son testament littéraire. »

De l'abbé Dardy nous citerons encore : *Saint-François d'Assise, Providence du moyen-âge par l'amour* (Paris, E. Plon. — Agen, J. Michel et Médan, 1876. In-12 de 222 pp., frontisp. gravé).

L'Eglise d'Agen devant la persécution et l'Hérésie au IVe siècle (Agen, ibid. — Nérac, imp. L. Dutilh, 1881. In-16 de 4 ff. et 81 pp). où sont racontés d'abord les légendes des martyrs d'Agen, Sainte-Foy, Saint-Caprais, Saint-Prime et Saint-Félicien, puis l'épiscopat de Saint-Phèbade.

La Légende du Sud-Ouest de l'Agenais sous les derniers Mérovingiens et Charlemagne (Paris, J. Gervais. — Nérac, imp. L. Dutilh, 1881, in-16 de 326 pp.)

Le Prieuré de La-Grange ou le toit d'adoption (Prieuré de La Grange. — Paris, imp. Jouaust, 1883. Gr. in-18 de 12 pp.), poëme charmant, portant cette dédicace : Aux amis de la Grange, à l'occasion du XXVe anniversaire de son rachat, 18 janvier 1858 ; et, en tête de la première page, une vignette photographiée représentant le prieuré et la façade occidentale de la chapelle, avec son auvent, son pignon triangulaire, sa jolie échauguette et sa ceinture de créneaux.

Les Martyrs d'Agen au IVe siècle, drame en trois actes (Agen, J. Michel et Médan. — Prieuré de La Grange, chez l'auteur, 1884. In-16 de 39 pp.)

Anthologie populaire de l'Albret ; *Sud-Ouest de l'Agenais ou Gascogne Landaise* (Agen, Michel et Médan. Imp. Lenthéric, 2 vol. in-8°), ouvrage très intéressant, renfermant les *Proverbes, Devinettes, Petits Usages Locaux, Contes et Récits* du pays, écrits en langue patoise avec la traduction française en regard, et qui a obtenu de l'Académie de Bordeaux, une médaille d'or (fondation Lagrange). Cet ouvrage devait être accompagné d'un *Lexique Gascon, dialecte de l'Albret, avec la synonymie Agenaise.*

Notre-Dame de Lourdes. Préambule en français, récit en vers patois gascon, dialecte de la Voyante, traduction en regard. (Prieuré de La Grange. — Agen, imp. J. Soulodre, in-8° de 147 pp.)

A rappeler aussi, parus dans cette même *Revue de l'Agenais* :

La Littérature orale des Landes d'Albret (t. XVIII, 1891, p. 126), introduction du premier volume de l'authologie populaire.

Henri IV et lou Carboué de Capchicot, récit lanusquet, en vers patois avec traduction française en regard (t. XVIII, 1891, p. 194, 432, 528 et t. XIX, 1892, p. 76).

Etc.

L'une des œuvres les plus méritoires de l'abbé Dardy, que nous ne saurions passer ici sous silence, fut l'initiative qu'il prit d'empêcher que ne fut détruite la porte fortifiée de Durance, la seule qui restât de l'ancienne enceinte, et d'obtenir qu'elle fut acquise par la Société Académique d'Agen. Il s'interposa à cet effet entre cette dernière et la comtesse de Lonjon. qui détenait cet antique débris de son père le marquis de Cornulier et antérieurement des ducs de Bouillon, auxquels, en 1651, Louis XIV avait cédé le duché d'Albret; il fut assez heureux pour voir ses généreux efforts couronnés de succès.

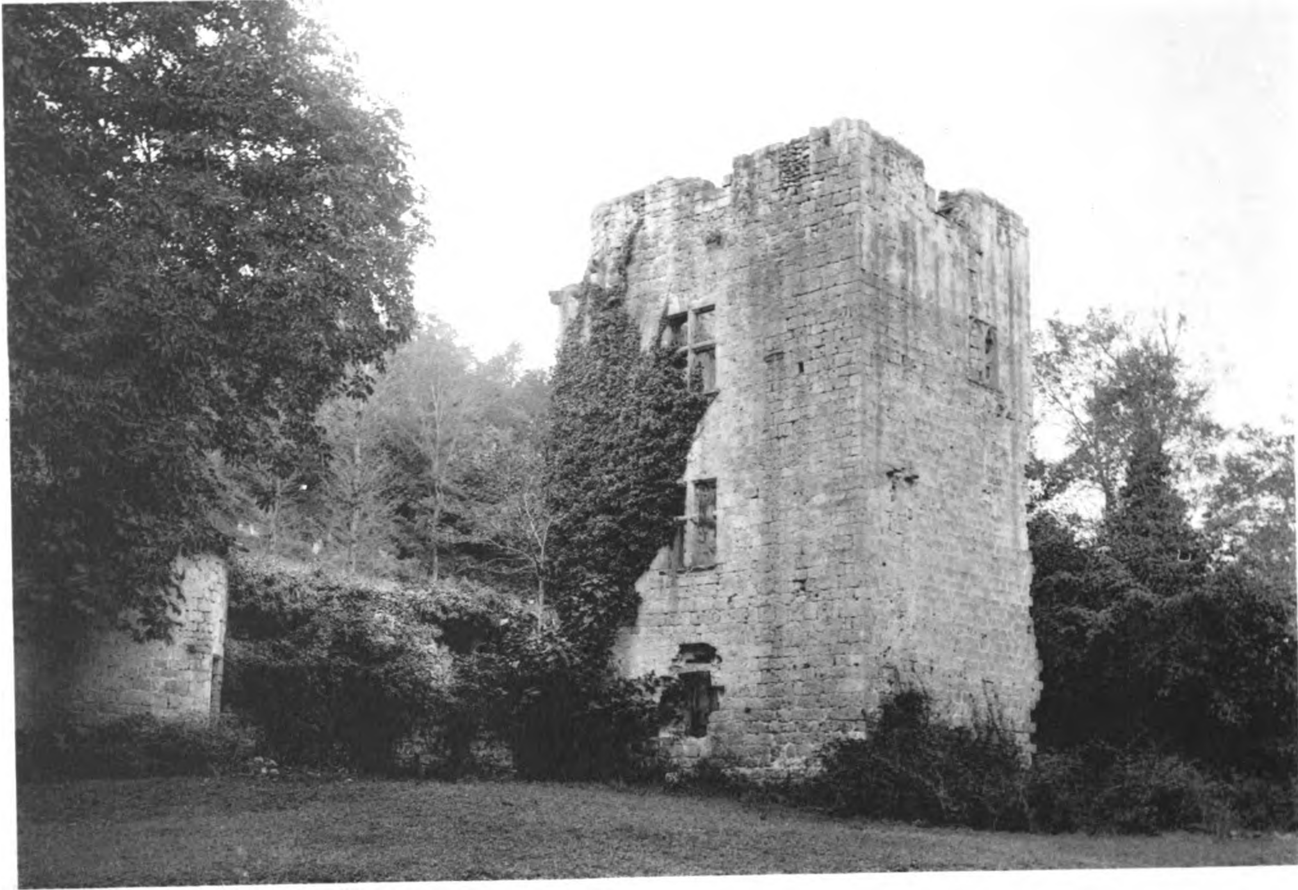
Il nous souvient encore de la charmante journée que nous passâmes au prieuré de La Grange, où nous étions allés, une dizaine de la Société, reconnaître notre nouvelle acquisition et comme en prendre possession. Un doux soleil de printemps égayait les Pinadas. Des pins en fleurs se détachait une poussière jaune, impalpable, exhalant un parfum d'une suavité indicible. L'air était calme comme la Lande, comme le Prieuré, où nous attendait la plus aimable hospitalité. Heureux de se trouver avec des confrères qui partageaient tous ses goûts, l'abbé Dardy rayonnait, nous faisant les honneurs de sa demeure, de sa chapelle, de ses collections, en véritable connaisseur qu'il était. Tous les sujets d'art, d'histoire, de littérature furent épuisés. Puis, quand vint l'heure du départ, nous voulûmes perpétuer le souvenir de cette journée en photographiant le groupe des convives, sous la porte même que nous venions d'acheter. Hélas! en revoyant notre épreuve, après douze ans seulement, que de regrets n'éprouvons-nous pas? Sur dix alors présents, pleins de santé et de vigueur, cinq aujourd'hui manquent à l'appel : G. Tholin, qui a quitté le pays sans esprit de retour, et quatre morts, Ad. Magen notre secrétaire perpétuel, le premier emporté, puis G. Recours notre trésorier, puis J.-F. Bladé, enfin l'abbé Dardy, le promoteur de cette excursion, l'hôte affable qui nous accueillit si bien.

Puisse son souvenir rester toujours durable! Puisse aussi son cher

Prieuré de La Grange, « cette perle de Durance, revêtue de lierre et « de plantes grimpantes, qui abrita si longtemps la prière et le « travail, » être conservé tel qu'il s'était plu à le réédifier et demeurer un asile de paix, de calme, de repos !

PH. LAUZUN.

La Commission de Direction et de gérance : O. FALIÈRES, PH. LAUZUN, J. MOMMÉJA.



CLICHÉ PH. LAUZUN

CHATEAU DE FONTIROU

(LOT-ET-GARONNE)

LE CHATEAU DE FONTIROU

(Commune de Castella, Lot-et-Garonne)

Au pied du coteau de la Truffe, dans la commune [illegible] la gauche de la route nationale, s'ouvre un étroit et [illegible] fond duquel coule le ruisseau, dit de la M[illegible] pentes escarpées, ombragées de grands a[illegible] aux formes bizarres, aux teintes grises, cachent sous [illegible] liserons de mystérieuses retraites et de pro[illegible] des hommes primitifs. Dans un coin, les [illegible] mirent dans le cristal d'une belle fontaine, d[illegible] toiles écumantes et prend sa course vers [illegible] murmurant sur un lit de cailloux. En face, [illegible] une statue de Cérès ou de Flore semble sourire a [illegible].

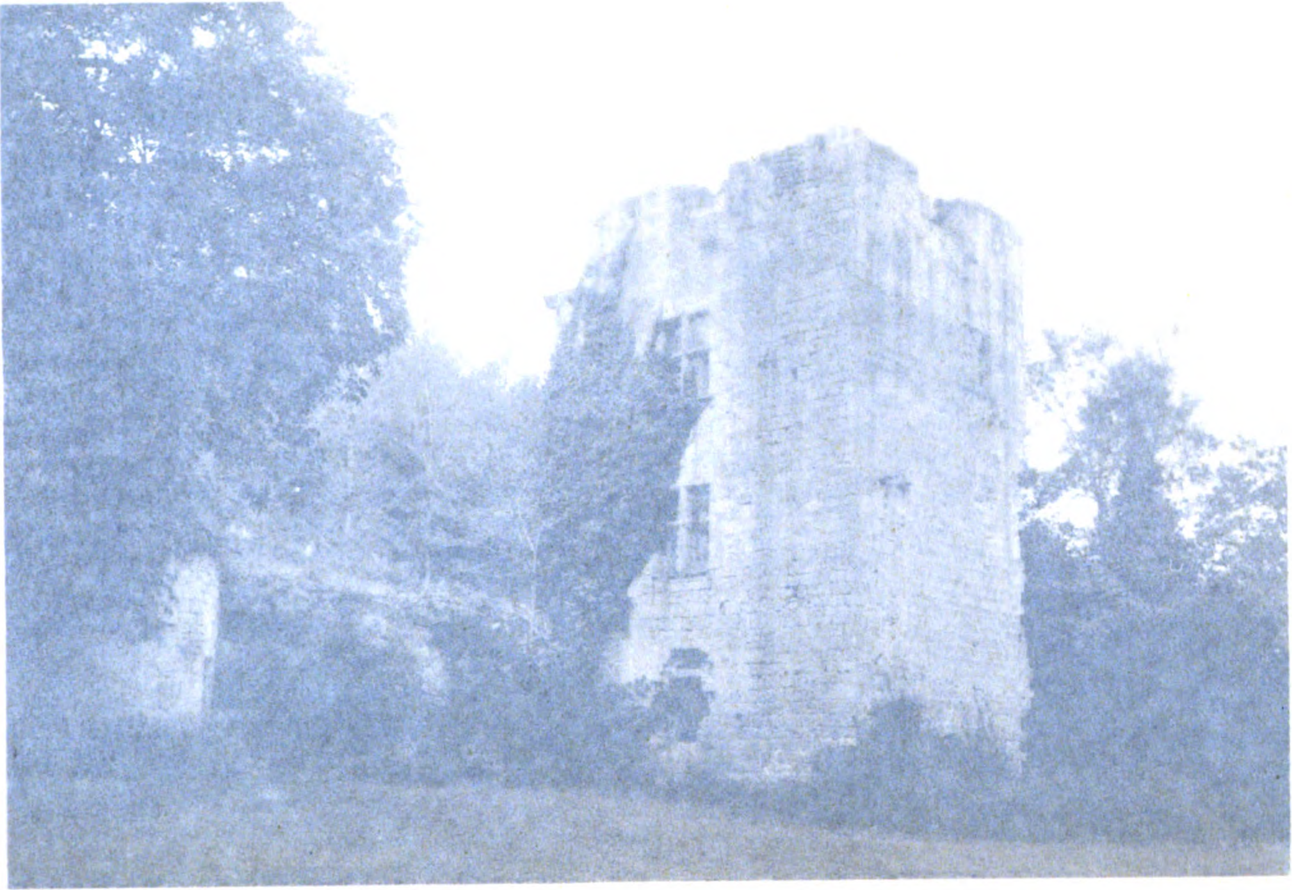
Tout dans ce coin de l'Agenais respire la fraîcheur et [illegible]. Aussi bien, les yeux, après avoir admiré ces magnificences [illegible] nature, sont-ils étonnés de rencontrer [illegible] prairie, les ruines d'un antique manoir. [illegible] demi sous deux châtaigniers, que le lierre [illegible] pariétaires dominent, sont celles du châte[illegible]

Maison de campagne et villa plutôt que [illegible] pensée qui vient d'abord à l'esprit.

Fontirou, en effet, n'a jamais eu ces d[illegible] caractérisent les vrais châteaux féodaux, comm[illegible] guil, etc. Son assiette, commandée par les coteaux [illegible] ment prenable. Les propriétaires de cette maison [illegible] garder d'un coup de main, mais non soutenir un sie[illegible]

I

La description archéologique de Fontirou s[illegible] choses. Assez bien conservé au commencement du [illegible] a été négligé, abandonné, et ses diverses parties [illegible]



CHÂTEAU DE FONTIROU

LE CHATEAU DE FONTIROU

(Commune de Castella, Lot-et-Garonne)

Au pied du coteau de la Truffe, dans la commune de Castella, sur la gauche de la route nationale, s'ouvre un étroit et joli vallon, au fond duquel coule le ruisseau, dit de la Masse, tributaire du Lot. Les pentes escarpées, ombragées de grands arbres, bordées de roches aux formes bizarres, aux teintes grises, cachent sous les lierres et les liserons de mystérieuses retraites et de profondes grottes, habitations des hommes primitifs. Dans un coin, les arbres plus nombreux se mirent dans le cristal d'une belle fontaine, d'où l'eau tombe en cascatelles écumantes et prend sa course vers le fond de la vallée, en murmurant sur un lit de cailloux. En face, dans le creux d'un rocher, une statue de Cérès ou de Flore semble sourire à toutes ces beautés.

Tout dans ce coin de l'Agenais respire la fraicheur et la poésie. Aussi bien, les yeux, après avoir admiré ces magnificences de la nature, sont-ils étonnés de rencontrer dans le fond, au milieu de la prairie, les ruines d'un antique manoir. Ces ruines qui se cachent à demi sous deux châtaigniers, que le lierre prend d'assaut et que les pariétaires dominent, sont celles du château de Fontirou.

Maison de campagne et villa plutôt que château-fort, telle est la pensée qui vient d'abord à l'esprit.

Fontirou, en effet, n'a jamais eu ces défenses formidables qui caractérisent les vrais châteaux féodaux, comme Madaillan, Bonaguil, etc. Son assiette, commandée par les coteaux voisins, est facilement prenable. Les propriétaires de cette maison forte pouvaient se garder d'un coup de main, mais non soutenir un siège sérieux.

I

La description archéologique de Fontirou se réduit à peu de choses. Assez bien conservé au commencement du siècle dernier, il a été négligé, abandonné, et ses diverses parties sont tombées les

unes après les autres, gisant encore sous un fouillis inextricable d'arbres et de ronces.

Il est donc difficile d'en relever le plan. Cependant, avec l'aide si compétente de M. Philippe Lauzun[1], pour lequel les vieux châteaux n'ont plus de secrets, et en utilisant le cadastre de 1820, époque à laquelle le château existait dans presque toute son intégrité, nous avons pu en relever les lignes principales.

Le plan général affectait, comme on peut s'en rendre compte, la forme d'un trapèze irrégulier. L'ensemble de Fontirou, avec son enceinte défendue par les quatre petites tours rondes 1, 2, 3, 4, et par une sorte de bastion H, avec son corps de logis, ses chais, celliers, cours et communs, se rapproche de ce type des manoirs girondins si bien décrits par Léo Drouyn et cités par M. Lauzun dans son étude sur le château de Lagrange-Monrepos[2]. « Logis carrés ou rectangulaires, avec enceintes, bâtiments percés sur le dehors, basses-cours entourées de murs, fossés extérieurs, plans irréguliers comme ceux de la ville romaine, services séparés les uns des autres. »

Viollet-le-Duc a bien dépeint ce type : « C'est la maison des champs, placée au point de vue architectonique entre le château féodal et la maison du vavasseur[3]. »

Tel est bien le château de Fontirou.

Après avoir franchi l'ancienne porte A, aujourd'hui détruite, on arrive dans une cour assez vaste B. A droite se trouve la partie la plus ancienne du château. Son plan, autant que nous avons pu nous en rendre compte, était très simple.

Il devait se composer d'un corps de logis rectangulaire C, défendu par deux tours carrées D, E. L'état actuel ne nous permet pas de dire en quoi il consistait. Seule, la tour D est encore bien conservée.

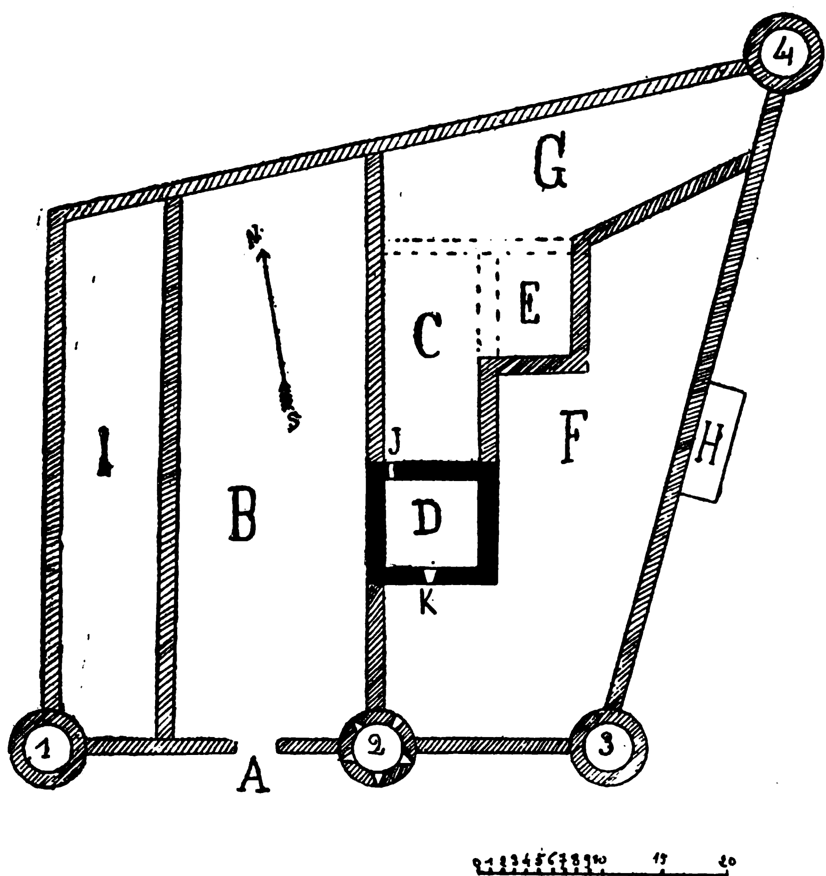
Cette tour à peu près carrée, 7^m sur $7^m 50$, se composait d'un rez-de-chaussée et de trois étages, y compris celui des créneaux. Aujourd'hui le plancher des étages a disparu.

Le rez-de-chaussée, où l'on entre par la petite porte surbaissée J, est ajouré par une fenêtre dégradée. Primitivement, cette fenêtre

1 C'est également à M. Lauzun, que nous devons la jolie vue de Fontirou placée en tête de cette étude. Je le prie de recevoir ici mes plus sincères remerciements.

2 *Revue de l'Agenais* 1901, t. XXVIII, pp. 382 et 383.

3 *Dictionnaire d'architecture*, t. VI, art. Manoir.


G
C
E
F
H
I
B
J
D
K
A
1
2
3
4
N
S
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
15
20

n'existait pas, et cette salle ne recevait un peu de jour que par la porte d'entrée. Nous nous trouvons ici dans ce que l'on a appelé les oubliettes et qui ne sont, de l'avis des archéologues, que des greniers d'approvisionnements. Dans beaucoup de cas, on accédait à ces salles par une ouverture ménagée dans la voûte. Ici, par une disposition particulière, nécessitée par l'absence de voûte dont on ne voit aucun vestige, on y entrait par la porte J.

Le premier étage communiquait avec le corps de logis par une porte correspondant à celle du rez-de-chaussée. Cet étage était éclairé primitivement par une fenêtre fort petite, en plein cintre donnant dans la cour B et par une porte-fenêtre du côté de la cour F. Au-dessus de cette porte, en dehors, on remarque deux pierres en saillie dont nous n'avons pu nous expliquer l'usage.

Mêmes dispositions au second étage. L'entrée se faisait par le corps de logis. L'éclairage de cette salle consistait en une petite baie à l'ouest et à l'est en une jolie fenêtre géminée, aux moulures fines et délicates et bien dans le style du XIIIe siècle.

Notons ici que les étages inférieurs sont moins ajourés et que les ouvertures de ces étages sont basses et étroites. On trouve cette disposition dans beaucoup de châteaux de cette époque. M. Lauzun, notamment, l'a fait remarquer dans ses *Châteaux gascons*.

Le troisième étage est celui des créneaux. On devait y accéder par une échelle mobile. On ne trouve en effet aucune trace d'escalier et le toit du corps de logis ne dépassait pas le deuxième étage. Les créneaux, au nombre de quatre au nord et au midi, et de trois à l'ouest et à l'est, sont pratiqués dans le couronnement des murs, comme à Gavaudun, Sauveterre et aux châteaux gascons. Au-dessus devait s'élever une toiture.

A l'angle sud, se trouvait une échauguette portée par cinq corbeaux existant en partie. De là, on pouvait aisément surveiller les plateaux voisins.

Cette tour, bâtie soigneusement, avec l'appareil moyen et régulier, avec sa jolie fenêtre géminée si caractéristique avec ses créneaux sans machicoulis, nous paraît bien dater du XIIIe siècle.

A une époque bien postérieure, au XVIIe siècle, alors que les guerres avaient disparu de nos contrées, la famille de Latour, qui venait souvent résider à Fontirou, voulut rendre cette tour plus habitable. C'est à ce moment que l'on perça ces grandes fenêtres à meneaux croisés, que l'on remarque au midi. Le premier étage reçut alors aussi une cheminée, sans caractère, qui existe encore.

Les autres bâtiments que l'on remarque sur notre plan, furent ajoutés au XVIe siècle.

A ce moment, en effet, sous prétexte de religion, des bandes indisciplinées et pillardes de routiers infestaient la campagne. Personne n'était à l'abri de leurs coups et chacun devait pourvoir à sa sécurité. Les seigneurs de Fontirou voulurent fortifier leur domaine.

On fit bâtir l'enceinte défendue par les quatre tours rondes et par le bastion H. Ce travail dut se faire à la hâte. On peut s'en convaincre en examinant les tours 1 et 2, qui subsistent et qui possèdent des meurtrières pour les armes à feu. L'appareil est irrégulier, la maçonnerie mal faite et le mortier peu consistant.

Les bâtiments G et I furent sans doute élevés à ce moment. Les écuries, chais, celliers, etc. étaient en I.

Au XVIIe siècle, une partie de la cour F fut transformée en jardin, le bastion H en terrasse.

A quelques mètres, sur le petit ruisseau se trouvait un moulin, qui approvisionnait le château. Les restes en sont méconnaissables.

II

Les Fauguerolles. — Quels furent les premiers seigneurs de Fontirou ? Il serait difficile de répondre exactement à cette question en l'absence de documents précis.

N'appartiendraient-ils pas à la famille de Fauguerolles ? Dans les hommages rendus à Alphonse de Poitiers comte de Toulouse, par les seigneurs de l'Agenais en 1259, nous trouvons celui d'Armand de Fauguerolles et de Gaufred son frère pour leur château de Fauguerolles, la mote de Vitrac et les Campmasia [1] de Noalhac, de *Monboira* et de Pug-Bressa [2].

Ne faudrait-il pas voir dans ce *Monboira* venant ainsi après Fauguerolles, Vitrac et Noaillac, une faute ou une variante de Monberols, désignant la paroisse de Fontirou, que l'on trouve plus loin, dans le

1 Campmasia. D'après Ducauge : *Caput mansi. Domus ipsa præcipua quæ pertinet ad primogenitum vel in qua habitat caput familiæ.* t. II. p. 163.

2. *Recueil des travaux de la Société d'Agriculture Sciences et Arts d'Agen.* 2e série, t. XIII. p. 36.

serment de fidélité de la baylie de Penne, lors de la prise de possession de l'Agenais, au nom du roi de France en 1721 [1]. ?

Je serai porté à le croire. Cette forme de Montberols, Monberos ou Momberoux s'est maintenue jusqu'à la Révolution [2]. Dans ce cas les premiers seigneurs de Fontirou seraient sortis du château de Faugue-rolles dans la commune de La Croix-Blanche.

De cette famille on connaît peu de membres. Les frères Armand et Gaufred, cités dans les hommages de 1259 eurent chacun un fils, Armand et Bertrand. Il est question de ces derniers dans plusieurs passages des *Rôles Gascons* [3].

Les de Cours. — Dès la fin du xv[e] siècle nous trouvons une branche de la famille de Cours installée à Fontirou.

« Les de Cours apparaissent pour ainsi dire au lendemain de la féodalité naissante. » Par son ancienneté et par ses nombreuses possessions elle était une des principales familles de l'Agenais.

La généalogie en a été dressée par M. Noulens dans les *Maisons historiques de Gascogne* [4]. Nous n'y reviendrons pas. Cependant il nous sera permis de relever une erreur sur l'origine de cette famille.

M. Noulens place le berceau des de Cours, au château de Cours en Gironde. Il ajoute à la suite : « A la terre de Cours était attaché l'exercice de la haute, moyenne et basse justice. A la fin du dernier siècle quoique fort réduite, elle englobait dans son périmètre les paroisses de Cours et de Montguzon. Sa superficie était trois cent trente huit sexterées, mesure d'Agen [5]. »

Remarquons, que cette citation s'applique de tous points à la terre de Cours en Agenais (canton de Prayssas) et non à Cours dans le Bazadais. Ce dernier château était une commanderie de chevaliers de Saint-Jean et non la propriété d'une famille particulière. Montguzon est une mauvaise lecture pour Montaguzou, qui est encore compris dans la commune de Cours-d'Agenais.

---

1 Recueil de la Société. *ibid.* p. 66.

2. Dans le Pouillé de Jean de Valier on lit Rector Ste-Andrée de Montberos, alias de Fontirou. La forme Monberoux se trouve dans deux factums de 1728 au sujet de la dime des paroisses de Saint-Antoine et de Fontirou. V. *Bibliographie de l'Agenais*, t. I. p. 291.

3 *Rôles Gascons* publiés par M. Ch. Bémont, t. II. numéros 420, 1487, etc.

4. *Maisons historiques de Gascogne. — Notice de Cours.* Paris, Dumoulin, 1863.

5 Noulens. *Notice de Cours*, p. 15.

C'est donc dans ce lieu qu'il faut placer le berceau de cette famille. Du vieux curtis franc devenu le château de Cours, elle alla occuper plusieurs châteaux voisins, Savignac, Laroque, Lassalle, Teyssonac, Lamaurelle, Fontirou, etc.

C'est à la branche de Lamaurelle qu'appartenaient les de Cours de Fontirou. Nous ne connaissons que Bernard de Cours. Il était frère de Messire Antoine de Cours, curé et co-seigneur de Lamaurelle, qui par son testament du 29 novembre 1514, l'institue son légataire universel et son exécuteur testamentaire [1].

Ce testament nous apprend que Bernard de Cours, seigneur de Fontirou, était fils d'Audiete de Monratier. De son mari qui nous est inconnu, elle avait eu sept enfants.

Comment de cette famille, le château de Fontirou passa-t-il dans celle de Godailh ? Nous l'ignorons.

Les de Godailh. — En 1526, nous trouvons Robert de Godailh, receveur des tailles et trésorier du domaine d'Agenais, qualifié de seigneur de Fontirou. Il appartenait à une vieille famille agenaise, qui avait fourni plusieurs consuls à la ville d'Agen. Son père, Sans de Godailh, consul en 1502, 1507 et 1514 et receveur des tailles d'Agenais était fils de Jehan de Godailh, consul pour la gache de Floyrac en 1499.

Ce dernier avait eu quatre enfants, parmi lesquels Sans et Jehan, dont le fils Guy de Godailh, surnommé Cappolette, trempa dans plusieurs affaires louches de son temps.

La gestion de Sans de Godailh, père de Robert, et receveur des tailles, parut frauduleuse au syndic du pays qui demanda une enquête en 1524. Le Parlement de Bordeaux faisant droit à la requête du syndic, nomme pour commissaire enquêteur François Bouquet, seigneur de Castelcuiller, conseiller au Parlement. L'enquête se fit sur les rôles des tailles, depuis l'année 1520. Il résulte que Godailh est coupable d'avoir perçu indûment, en plusieurs fois, diverses sommes. Le procureur général conclut contre l'accusé à la confiscation de corps et de biens [2].

Robert de Godailh, son fils, se maria en 1526 avec Gillette de Sevin, fille du juge mage d'Agenais. Il fut aussi receveur des tailles, et consul de la ville d'Agen en 1538.

1 Archives de l'Evêché. H. 266.

2 Archives d'Agen. CC. 48.

A ce moment, le protestantisme s'introduisait en Agenais. A la faveur des abus et de la protection d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, il fit de rapides progrès et de nombreuses conquêtes. Robert de Godailh s'attacha-t-il aux nouvelles idées? Nous n'oserions l'affirmer, mais certains indices nous permettent de le croire.

Est-ce pour cela qu'il fut dénoncé? Un de ses cousins Guy de de Godailh qu'il avait toujours aimé et soutenu, reconnut le bienfait, dit Théodore de Bèze, en dénonçant son protecteur à Henri II [1].

« Diane de Poitiers, qui devait toucher le produit de l'amende, avait fait recueillir la dénonciation, et Robert de Godailh avait été pendu à Montfaucon. Le dénonciateur lui succéda et parvint, par degré, à l'état de receveur général. Bientôt poursuivi lui-même en détournement d'une somme de soixante mille livres, il allait subir le dernier supplice, quand le cardinal de Lorraine le délivra. Le peuple d'Agen l'avait affublé du surnom de Cappolette. Il habitait le château de Cuzorn, en Agenais, appartenant au seigneur de Luzech [2] ».

Diane de Poitiers qui avait poussé à la dénonciation, entra en possession des biens de Robert de Godailh et devint ainsi propriétaire de Fontirou. Ceci se passait en 1554.

Diane de Poitiers. — Diane de Poitiers, comtesse de Brézé, duchesse de Valentinois, maîtresse du roi Henri II, née le 3 septembre 1499, était fille de Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier et de Jeanne de Bastarnay. A l'âge de seize ans elle fut mariée à Louis de Brézé, comte de Meaulevrier, grand sénéchal de Normandie (d'où le nom de grande sénéchale qu'on lui avait donné). Elle était dame d'honneur de la reine, lorsque son père, accusé d'avoir favorisé la fuite du connétable de Bourbon, fut arrêté et condamné à mort. Une légende rapportée par Brantôme, dit qu'elle paya de son honneur la grâce de son père. L'influence de son mari et la sienne propre l'expliquent suffisamment. Veuve en 1533, sa liaison avec Henri II, encore dauphin, commença quatre ans après. Ele avait alors quarante deux ans.

Diane de Poitiers était belle et cependant son secret pour plaire au

---

1 *Histoire des églises réformées*. Th. de Bèze. Toulouse, 1883, t. I, p. 79.

2 Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret par le baron de Ruble 1882, t. II, p. 311. Plus loin, p. 414, il nous montre Cappolette comme le principal accusateur du prince de Condé lors de son arrestation en 1560.

roi ne résidait pas seulement dans sa beauté. « Le prestige de Diane fut la fascination romanesque et chevaleresque qu'elle exerçait sur Henri. Elle l'éblouissait de tournois, l'étourdissait de rêves, lui soufflait les faits d'armes et les entreprises ». Et ce roi rêveur et enthousiaste des romans de chevalerie s'enflammait et ne voyait plus que par les yeux de Diane.

Il l'aima éperdument, lui écrivit des lettres passionnées et lui adressa des vers bien médiocres.

Plus ferme foy ne fut oncques jurée
A nouveau prince, ô ma seule princesse,
Que mon amour qui vous sera sans cesse
Contre le temps et la mort asseurée,
De fosse creuse ou de tour bien murée
N'a point besoing de ma foy la forteresse
Dont je vous fys dame, royne et maytresse
Pour ce qu'elle est d'éternelle durée.

Il la combla d'honneurs et de biens, et fit même frapper des monnaies à son effigie.

La jeune reine de France, la femme légitime, Catherine de Médicis, pendant ce temps était dédaignée. Elle prenait son malheur avec résignation, nous dit Georges Guiffrey, qui parle de la singulière organisation de ce ménage à trois[1].

A la mort du roi, en 1559, Diane fut chassée de la cour « en raison de sa mauvaise influence auprès de Henri II. » Le jour même les Guises et Catherine de Médicis firent réclamer les diamants et les joyaux de la couronne que Diane de Poitiers avait portés sans pudeur dans toutes les fêtes[2].

Les artistes de la Renaissance, dont elle avait été la protectrice, ont glorifié Diane de Poitiers. Sous l'ébauchoir de Jean Goujon ou de Benvenuto Cellini, sous le pinceau du Primatice ou de Jean Cousin, elle est devenue une espèce de divinité[3]. La réalité est moins poétique. Cette femme que la fiction et la poésie ont idéalisée, est en réalité

---

1 Georges Guiffrey. *Lettres inédites de Dianne de Poytiers, publiées d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale avec une introduction et des notes*. Paris, 1866. Préface.

2 Baron de Ruble. *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. II, p. 19.

3 A l'exposition des Beaux-Arts d'Agen, en 1879, on pouvait admirer dans la collection de M. Georges de Monbrison, un portrait de Diane de Poitiers, très remarquable, attribué à Lucca Penni.

sans pudeur, sèche, froide, impérieuse, méchante et avide. Elle est d'une avarice incroyable. Rien ne l'arrête lorsqu'il s'agit de contenter son avidité. Le roi la comble, après Anet c'est Chenonceaux, puis le duché de Valentinois, une autre fois toutes les terres vacantes du royaume. Elle prend toujours et demande encore. Elle spécule sur tout, sur les ventes des charges, sur les bénéfices, sur les confiscations.

C'est ainsi que pour augmenter sa fortune des biens d'un pauvre receveur des tailles d'Agenais, elle excite Guy de Godailh à dénoncer son parent et bienfaiteur Robert de Godailh, seigneur de Fontirou. Le roi fit cadeau des biens de ce dernier à son avare maîtresse.

En conséquence de cet acte, le 7 février 1555, eut lieu un partage entre Diane de Poitiers et Jehan et Loys de Godailh, fils de Robert. Le maison noble de Fontirou, celle de Carlus, la métairie et tuilerie de Forez, le passage de Lécussan, la maison de Belangery « et quantité d'aultres seigneuries et habitaz » échurent à la favorite royale.

Elle en jouit une dizaine d'années. Il n'est pas probable qu'elle ait jamais visité ses propriétés d'Agenais. Après la mort du roi Henri II, elle se retira à Anet, où elle mourut et fut enterrée.

En 1564 elle vendit pour la somme de 5.000 livres tournois à Jehan et Loys de Godailh le château de Fontirou et autres terres nommées à l'acte de vente qui suit.

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Anthoine du Prat, « chevalier-seigneur de Nantouillet, Precy et Rozay, baron de ...... « conseiller du roy nostre sire, gentilhomme ordinaire de sa chambre « et garde de la prevosté de Paris, salut. Scavoir faisons que pardevant Pierre Pontrain et son collègue au chastelet de Paris fust « présente en sa personne haulte et puissante dame Dianne de Poytiers « duchesse de Valentinoy et d'Itier, baronne d'Ivry, dame d'Annet « Breval et Moncharmes, laquelle de son gré et bonne volonté, propre « mouvement leur confesse et confesse en la présence et pardevant « lesdits notaires comme en droict jugement par devant nous, avoir « vendu ceddé quicté transporté et délaissé et par ces présentes vend « cedde, quicte, transporte et délaisse à honorables hommes Jehan et « Loys de Godailh frères, fils de feu Robert de Godailh et héritiers de « feu Sans de Godailh leur ayeul parternel, ledit Jehan de Godailh à « ce présent et acceptant tant pour luy que pour ledit Loys de Godailh « son frère, les maisons, terres et héritages cy-après déclarez, de « présent appartenant à ladicte dame et faisant partie de plus grand

« nombre et quantité d'aultres terres, seigneuries et habitatz à elle « donnez par cy-devant par feu de bonne memoyre le roy Henry « dernier..... et suyvant le partage faict entre ladicte dame d'une « part et lesdictz de Godailh achepteurs a d'aultre, pardevant Mes- « sieurs du Grand conseil le septiesme jour de febvrier l'an mil cinq « cens cinquante cinq ; c'est assavoir, la maison noble de Fontirou, « Item la maison noble de Carlus et Item la mestayrie de Forez avec « la thuylerie et de ce qui est du passage de Lecussan ensemble la « maison et establye de Balangery qui furent et appartindrent aux « dictz deffunctz de Godailh ayeul et père desdictz achepteurs, « moyennant le prix et somme de cinq mil livres tournoy que pour « ce ledict Jehan de Godailh achepteur susdict a promis et promet de « payer à ladicte dame vendeuse ou au porteur de ses presantes « lettres pour elle dedans huict mois prochainement venant en ceddant « et transportant par ladicte dame vendeuse auxdits achepteurs tous « les droictz de propriété [1], etc., etc.

« 14 décembre 1564. »

Les de Godailh. — Cette vente remettait le château de Fontirou à la famille de Godailh.

Robert de Godailh, avait eu huit enfants. Les trois premiers Sans, Alem et Jehan, furent successivement capitaines de Castelculier. Jehan déclare dans un acte de 1577, tenir « cette capitainerie de Madame l'Infante de Portugal. » C'est ce même Jehan qui avec son frère racheta les biens de son père. C'est lui probablement qui fut pris par Vesins, en 1575, lors de l'assaut de Fontirou.

Les réformés étaient devenus nombreux en Agenais. Dès 1560, les désordres avaient commencé et la guerre ne tarda pas à éclater. Elle dura soixante-huit ans.

Après la Saint-Barthélemy (1572), les hostilités reprirent et les deux partis en vinrent aux mains. En l'année 1574, les coups d'audace se suivent sans interruption. Les deux lieutenants du roi en Guyenne, de Losses et La Valette, veulent reprendre Clairac. Mais c'est en vain qu'ils investissent la place, ils échouent. A ce moment on apprend la mort de Charles IX (juin 1574).

« La mort du roi, nous dit M. Tholin, ne causa aucun trouble dans

---

1 Cet acte est conservé dans les archives de Monsieur de Sevin.

l'Agenais, tandis que l'échec de l'armée catholique devant Clairac mit tout en désarroi[1]. »

Cependant les Agenais s'organisent pour la défense. Le sénéchal François de Durfort, seigneur de Bajamont et de Laroque-Timbaut, obligea Jehan de Godailh à mettre une garnison dans son château de Fontirou[2].

L'année suivante (1575), les alertes se succèdent, des bandes armées parcourent le pays et le ravagent. Chacun avait à se protéger chez soi. Les routes n'étaient pas sûres et les chefs n'osaient plus s'y aventurer sans de grosses escortes. « On faillit attaquer le sénéchal sur la route de Villeneuve. Monluc était à la retraite, Villars absent, Bajamont n'avait pas assez d'autorité pour convoquer et commander la noblesse de tout le pays, pas assez de ressources pour maintenir sur pied même un petit nombre de compagnies. Dans ces conditions, il en était réduit à ne faire que de petites expéditions, sans s'éloigner beaucoup d'Agen[3]. »

Le 20 novembre de cette année, un parti huguenot occupa le château de Fontirou. Godailh, selon toute probabilité, l'y avait appelé.

Lorsque cette nouvelle arriva à Agen, le sénéchal résolut de reprendre ce poste. Il s'entendit avec le capitaine Topiac que les Agenais avaient retenu dans leur ville. Il fit avertir de Vesins qui se trouvait à Villeneuve. La ville d'Agen prêta un canon avec un caisson et 33 gargousses et boulets. La petite armée de Bajamont se mit en marche et rencontra le 22 novembre devant Fontiron la compagnie de Vesins[4].

Aussitôt les opérations commencent. Le canon d'Agen crible le mur d'enceinte de boulets et pratique bientôt la brèche. L'assaut se donne et les quarante défenseurs du château sont passés au fil de l'épée. Seul le propriétaire de Fontirou, Godailh, est épargné et emmené à Villeneuve par de Vesins[5].

---

1 G. Tholin, *La Ville d'Agen pendant les guerres de religion. Revue de l'Agenais*, . XVI, p. 197.

2 *Ibidem*, p. 198.

3 G. Tholin, *loc. cit.*, p. 213.

4 C'est ce même de Vesins qui fut tué au combat de La Sauvetat-de-Savères, le 15 août 1589. Voir *Notice historique sur La Sauvetat-de-Savères*, p. 33.

5 Archives d'Agen, BB. 32, folio 111, G. Tholin, *loc. cit.*, p. 213-214. — Il y a quelques années, M. de Buard fit tracer un chemin non loin du château. Dans les terrassements on trouva cinq squelettes rangés côte à côte dans une même fosse, c'était peut-être là les restes de quelques-uns des défenseurs de Fontirou.

Deux ans plus tard, Jehan de Godailh étant devenu libre, partageait avec ses frères les biens de la famille qu'ils avaient recouvrés. Jehan eut entre autres le château d'Arasse (16 novembre 1577).

Le château de Fontirou avec « ses terres, prés, vignes, bois, batimens, moulins, rentes et arrérages » ainsi que la maison paternelle sise à Agen, rue Garonne échurent à Pons de Godailh[1].

Pons de Godailh était conseiller au Présidial d'Agen, il mourut sans postérité laissant tous ses biens à son frère Loys.

Loys de Godailh, conseiller au Pérsidial d'Agen, se maria deux fois. Le 28 août 1550, il épousait Françoise de Redon, et en secondes noces Constance de Durfort. De cette dernière union il eut une fille, Marie de Godailh, qui épousa, le 5 septembre 1593, noble Pierre de Latour auquel elle apporta la seigneurie de Fontirou.

Les de Latour. — L'origine de la famille de Latour est inconnue. Elle se prétendait issue de la maison de La Tour d'Auvergne. Ses armes sont : *d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules.*

Noble Pierre de Latour était gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi. Un an avant son mariage (1592) il avait reçu du duc de Villars une commission de maître de camp pour lever un régiment de soldats catholiques. En 1614, sa compagnie et celle d'Estrades formaient la garnison d'Agen.

De son mariage avec Marie de Godailh il eut deux enfants, Pierre et Gratien.

Ce dernier, marié par contrat du 7 juin 1626 à demoiselle Gillette du Repaire[2], était conseiller à la Cour des Aydes. Lorsque cette cour eut été transférée à Libourne il s'employa à la faire remettre à Agen. Une de ses lettres, conservée aux archives de la mairie d'Agen, nous montre toutes les démarches qu'il fit à ce sujet[3].

C'était un ami des Agenais qui ne lui en furent pas reconnaissants. Dans l'émeute de 1635, au sujet de la gabelle, ils le tuèrent d'une cruelle façon.

« Apprès ce faict, montèrent deux de ces séditieux par ladite « eschelle quy trouverent ledict sieur de Saubebere dans une chambre « de ladicte maison. Ilz lui disent : Rend la vie ! Il les pria d'attendre

1 Archives de Monsieur Saint-Exupéry. Château d'Arasse.

2 Archives de la Préfecture. B. 52 fol. 65.

3 Archives communales d'Agen, FF. 206.

« auquels il fist une belle remontrance, en s'excusant, disant qu'll « n'estoit point gabelleur, qu'il n'avoit jamais vouleu consentir à la « vérification des édictz du Roy. Avec ces belles parolles, il amollit le « cœur de ces deux hommes et n'eurent le courage de lui méfère et « s'en retournarent à la rue. Apprès ceux-là, il en monta cinq autres « quy luy dirent de mesme que les autres. Ren la vie! Auquels il « voulait faire la mesme remontrance que aulx sus dictz; mais ils ne « vouleurent escouter tout cella. Ce qu'il peult fère, il obtint d'eux de « le laisser prier Dieu. Il se mist nud teste, nud pied et se mist à « genoux dessoubz la cheminée et fist sa prière à Dieu et receust le « coup de la mort par derrière à couptz de pertusanes et d'espées « et moureut en penitant blanc dont il estoit confrère...

« Durant tout ce désordre, on fesoit brusler tous les moeubles dudict « sieur d'Espalais devant sa maison et au dict feu on mist ledidt sieur « de Saubebere et ledict Guerineau et un compagnon esperonnier qui « fust tué devant la porte dudict feu sieur d'Espalais et tous trois « furent bruslés et réduictz en cendres [1]. »

Pierre de Latour, frère ainé de Gratien, épousa Marie Gabrielle de Sevin, dont il eut huit enfants.

Il fut consul d'Agen. En 1671, comme il se promenait, un jour de novembre, sous les Cornières, on vint le prier d'apaiser une rixe survenue entre les deux frères Delpech, l'un prêtre et l'autre « porte épée ». Mais la colère des combattants se tourna bientôt contre le pauvre consul. Delpech le « porte épée » se répand en injures contre lui, et il l'aurait même frappé de son épée sans l'intervention des témoins. Le sieur de Fontirou ayant mis son chaperon enjoignit à Delpech de lui remettre son arme et de le suivre à la maison commune. Bien loin de l'écouter, Delpech se jette à deux reprises sur le consul « et l'ayant prins à ses cheveux et carabate (sic) luy auroit donné « diverses secousses pour le jeter par terre et en ce faisant luy auroit « arraché beaucoup de cheveux du costé droit de sa tête et fait tomber « son chapeau par terre. » Le seigneur de Fontirou porta plainte en justice [2].

Pierre de Latour mourut en 1694.

Son fils aîné appelé Pierre, épousa en 1710 demoiselle Marie de Gardès. Il fut plusieurs fois consul d'Agen. Il eut trois enfants, Géraud, Marie et Marguerite.

---

1 *Recueil de la Société*, 1re série, t. VII, p. 212.

2 Archives départementales. B.

Noble Géraud de Latour marié à demoiselle Françoise Eléonore de Sarrau, mourut sans enfant le 10 mai 1753, âgé de 42 ans.

En lui s'éteignit la branche de Latour de Fontirou.

Sa sœur Marguerite de Latour, mariée à noble Armand de Sevin, hérita de tous ses biens. C'est ainsi que le château de Fontirou passa à la famille de Sevin qui le conserva jusqu'en 1861.

A cette date M. de Buard l'acheta. Il appartient aujourd'hui au gendre de M. de Buard, Monsieur du Repaire, que je prie de recevoir mes sincères remerciements pour son amabilité et sa grande obligeance.

J.-R. MARBOUTIN.

ITINÉRAIRE RAISONNÉ

DE MARGUERITE DE VALOIS EN GASCOGNE

(1578-1586) *

ANNÉE 1584

« Maison de la Royne de Navarre. — Estat des gaiges des « dames, damoiselles, gentilshommes et autres officiers de « sa maison [1]. »

DAMES

Les mêmes qu'en 1582, sauf en moins :

Mme de Béarn........ Néant.
Mme de Vermont....... —
Mme de Fredeville...... —

Et en plus :

Mme de Nouailles....... 200 éc.
Mme de Surac.......... Néant.
Mme Terride........... —
Mme d'Avantigny....... —
Mme du Bourg.......... —
Mlle de Birac........... —

FILLES DAMOISELLES

Mlle de Béthune........ Néant.
Mlle Marguerite Burgensis demoiselle de Villesavin................. 20 éc.
Mlle de Bois.......... 8 éc.
Mlle de Romefort....... —
Mlle de Certeau......... —
Mlle de Durfort de Duras 46 éc.
Mlle Gabrielle de Raynier 8 éc.
Mlle de Stanay......... 28 éc.
Les deux filles de Mme de Birac................ Néant.
Mlle Claude, de charge demoiselle de Vaubernier, gouvernante des dites filles........... 30 éc.

AUTRES DAMES ET DAMOISELLES

Les mêmes qu'en 1582, pas d'appointements.

SUPÉRINTENDANT DE LA MAISON

M. de Sainct-Thorens... 400 éc.
M. des Espaux......... —

MAITRES D'HOTEL

M. de Rupéreux....... 200 éc.
M. Julien d'Anthérac.. 133 éc.
M. François de Lussan, sieur du Fauga...... —
Le sieur du Bourg...... —
Le sieur Guillaume Arthus, vicomte de Caen. —

AUTRES MAITRES D'HOTEL

Le sieur de la Tronche.. 133 éc.
Le sieur de Loubens... —

PANNETIERS

Le sieur d'Oranches.... 100 éc.
Le sieur de Migermis... —
Le sieur de Lavernay... —
Le sieur du Dronzay.... —
Le sieur de la Liève.... —
Le sieur de Boullons... —
Jacques de la Marche, sieur de Montagut... —
Jehan Tournier, sieur de La Nauze........... —

---

* Voir *Revue de l'Agenais*, t. XXIX (1902), p. 27.

1. Archives nationales. KK. Vol. 173, p. 90. Ce volume ne donne pas, comme les précédents, la liste des serviteurs de la Reine de Navarre. Mais il est facile de la relever dans l'état de leurs gages.

Le sieur de Saulme.....	—
Le sieur de Salelles....	—
Le sieur de Fongramier	—

ÉCHANSONS

Le sieur de Fredeville..	100 éc.
De Montifaut..........	—
De Tuty...............	—
Guy de Goulard, sieur de Marsan............	—
François de Cazolles...	—
Le sieur de Castelmore.	—
Jehan de Louis, sieur de la Souchardière......	—
Le sieur Morel.........	—
Vidal Dermié..........	—
Hérard de Pins, sieur de Limport.............	—
Julien de Cambefort, sieur de Selves.......	—

ESCUYERS TRANCHANTS

Le sieur de Boissac....	100 éc.
De Maniquet...........	—
De Medranna...........	—
Guillaume de Rilhac, sieur de Lescot.......	—
Jehan de Castenet, sieur de Campsegue.......	—
Le sieur de Neufville..	—
Le sieur de Chassaigne.	—
François de La Rocque.	—
Guillaume de Blanval...	—
Fr. de Montaignac, sieur de la Rosselière......	—

ESCUYERS D'ÉCURIE

Le chevalier Salviati...	2 éc.
De la Plaigne..........	100 éc.
De Montigny..........	—
De Crécy..............	—
De Matha.............	—

AULMONIERS

Les mêmes, sauf, en moins, Michel de Cruchet.

CHAPPELAINS

Me Nicolas Gallot......	40 éc.
Anthoine Buisson.......	—

CLERCS DE CHAPELLE

Symon d'Auvergne.....	20 éc.
Jehan Bazoches.......	60 éc.

MÉDECINS

Géraud Boissonnade....	200 éc.
Le sieur de la Mezure..	100 éc.
François Choisnyn.....	133 éc.

APOTHICAIRE

Pierre Berthin.........	66 éc. 2 l.

Suit la liste de 22 valets de chambre, 1 maître de garde-robe, 1 valet de garde-robe, 4 huissiers de chambre, 4 huissiers de salle, etc., aux mêmes gages que précédemment. Mais la Reine, tout en reconnaissant les devoir, déclare ne pouvoir les payer en totalité, pas même quelquefois en partie.

GENS DU CONSEIL

Les mêmes, sauf, en moins, Parmentier.

SECRÉTAIRE DES FINANCES

Les mêmes, sauf, en plus, Jacques Ferrand, qui remplace Seguier.

CONTROLEURS

Me François Rousselot, controleur général...	266 éc.
Jacques Lebreton......	66 éc.
Jehan Beloys..........	—
Poncelet Charpentier...	—
Jehan Gaussin..........	—
Pierre Chardon.........	—
Noël Villeronde........	—

MARÉCHAUX DES LOGIS

Pierre Duchesne.......	100 éc.
Claude Patin...........	—
Gabriel Balbo..........	75 éc.

TRÉSORIER RECEVEUR GÉNÉRAL

Me Antoine Charpentier. 500 éc.

Pour tous les autres offices, mêmes noms que précédemment, sauf quelques suppressions.

Janvier 1584

Du dimanche 1er janvier au mardi 31, ladite dame Roine de Navarre et tout son train à Agen.

(Dépenses totales pour ce mois de janvier 2,267 écus, 47 sols, 11 deniers. Payé 2,237 écus, 18 sols, 11 deniers.)

Les négociations entre Bellièvre, Birague, Matignon, d'un côté, représentants du Roi de France, et Duplessis-Mornay, Yolet, Clervaut, de l'autre, ambassadeurs successifs d'Henri de Bourbon auprès d'Henri III, pour régler le sort de l'infortunée Reine de Navarre, continuèrent durant les trois premiers mois de cette année 1584, sans pouvoir aboutir. L'abondance des documents qui nous ont été conservés sur cette mémorable affaire nous fait un devoir de ne citer et même de ne résumer que les plus importants [1].

Dès le 2 janvier, le Roi de Navarre écrit à Charles de Birague, de Mont-de-Marsan, d'abord pour le remercier de lui avoir donné des nouvelles de sa femme, mais aussi pour l'avertir qu'il ne la recevra que lorsqu'il aura une réponse satisfaisante du Roi. « Je vous prie « cependant, ajoute-t-il en terminant, faire entendre à ma fame « qu'elle ne s'ennuie de cette longueur qui ne procède de moy et de « laquelle il fauldra bientost veoir quelque fin ; et au reste l'asseurer « que je continue tout jour en ce que je vous dis à vostre partement « de ce lieu, comme aussy je vous prie faire tout jours estat de mon « amitié. »

Et Birague de prévenir aussitôt la Reine Marguerite, la Reine-Mère et le roi Henri III des bonnes dispositions du Roi de Navarre « lequel, « ce me semble, a eue très grande occasion de se contenter et de- « meurer satisfait [2]. »

N'est-ce pas à ce moment aussi qu'Henri de Bourbon écrivit à la

---

1. Voir sur ces négociations : *Mémoires et Histoire Universelle* de d'Aubigné ; *Mémoires* de Duplessis-Mornay ; *Histoire du Maréchal de Matignon*, par Jacques de Caillière ; *Journal de l'Estoile* ; *Négociations diplomatiques avec la Toscane ; Lettres de Busbecq, etc.* ; et de nos jours : *Lettres missives d'Henri IV*, publiées par Berger de Xivrey ; *Lettres inédites d'Henri IV au chancelier de Bellièvre*, par M. Halphen (1872); *Lettres inédites de Marguerite de Valois, tirées de la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg*, publiées par nous (Auch, 1886) ; *Lettres inédites de la même à Bellièvre*, par Ph. Tamizey de Larroque (Toulouse, 1897), etc.,etc., sans compter toutes les lettres, encore inédites, déposées aux Manuscrits de la Bibliothèque Nationale et dont nous croyons devoir reproduire, au cours de notre travail, les plus intéressantes. A citer aussi l'article de M. le comte Baguenault de Puchesse dans la *Revue des Questions Historiques* (octobre 1901).

2 *Archives historiques de la Gironde*, t. XVII, nos 136, 137, 138, 139, p. 248 et suivantes.

Reine sa femme ces deux jolies lettres, publiées pour la première fois par M. Halphen et reproduites par Guadet, dans lesquelles il lui donne les motifs de sa conduite à propos de l'affaire de Mont-de-Marsan et a prie de patienter encore quelque temps. « Car, il importe et pour « vous et pour moi, ajoute-t-il, qu'on veoye quand nous nous reas- « semblerons que ce soit de plein gré et sans aulcune apparence du « contraire, et vous doibt suffire de ce qui s'est passé à vostre parte- « ment de Paris, sans que je veoye rien à vostre arrivée qui luy res- « semble... Et lors je feroy paroistre à tous que comme je ne fais « rien par force, aussy je ne crois rien sur les calompnies. C'est, ma « mie, ce que je vous en puis dire pour le présent, remectant le « surplus sur M. de Birague. Je vous baise bien humblemant les « mains.

« Ma mye, sans ces brouillons qui ont troublé les affaires, nous au- « rions ce contentement d'estre à cette heure ensemble ; ilz ne m'ont « point faict de plaisir[1]. »

Mêmes dispositions d'esprit d'Henri de Bourbon dans sa lettre du 4 janvier à M. de Vivans, où il affirme toujours qu'il reprendra sa femme, dès que le Roi aura fait sortir les garnisons des villes avoisinantes[2].

A quoi Henri III répond, dans sa lettre à Bellièvre, datée également de ce mois de janvier : « Si je pensois que mon dict frère fust en « vérité meu des crainctes et considérations qu'il met en avant contre « lesdites garnisons, je m'efforcerais de le contenter et passerais dès à « présent par dessus toutes les raisons qui me retiennent de ce faire, « car tant s'an fault que mon intention soit d'attempter à sa personne, « que je désire plus que luy-mesme luy oster toute occasion de se « deffier de ma bonne volonté. » Mais il croit devoir les maintenir par mesure de prudence ; « de sorte que ses raisons recherchées et « basties sur fondements si foibles, au lieu de me contenter d'y « condescendre à lever lesdites garnisons, seront plus tost suffisantes « à me jeter moi-mesme en deffiance de la volonté de mon dict « frère. » Néanmoins, il consent « à tirer d'Agen et de Condom les « deux compaignies qui y ont esté mises et les esloigner de Nérac,

1 *Lettres inédites d'Henri IV*, publiées par M. Halphen, pp. 49 et 54, d'après le vol. 15907 du fonds français de la Bibl. nat., fol. 727. — Cf. : *Lettres missives*, *Supplément*, t. IX, pp. 190 et 191.

2 *Lettres missives*, t. I, p. 624.

« pourvu qu'en mesme temps madicte sœur parte de celle d'Agen
« pour aller trouver ledict Roy, son mary... M. de Bellièvre, ce sera
« la réponse que je feray au sieur de Clervaut, de laquelle j'ai advisé
« vous advertir par ce porteur, afin que vous en conferiez avecques
« mon cousin le mareschal de Matignon... [1] »

Quant à la Reine de Navarre, elle ne cesse d'implorer dans ses nombreuses lettres, soit la clémence du Roi son frère, soit celle du Roi son mari, et de demander protection à sa mère, à Bellièvre, au mareschal de Matignon, à Pibrac lui-même, avec lequel elle n'hésite pas à se réconcilier à cette occasion, à tous ceux enfin qui veulent bien prendre en pitié son misérable sort [2].

Février 1584

Du mercredi 1er février au mercredi 29, ladicte dame Roine et tout son train à Agen.

(Total des dépenses pour ce mois de février, 1.950 écus, 41 sols, 9 deniers. Payé 1.929 écus, 29 sols, 9 deniers).

Marguerite était trop diplomate pour ne pas chercher, dès son arrivée, à s'attirer les bonnes grâces des Agenais. Bien qu'Agen fut sa ville, le comté d'Agenais lui ayant été donné le 18 mars 1578 par le Roi son frère, avec le Rouergue, le Quercy et les quatre Jugeries de Verdun, Rieux, Rivière et Albigeois, pour la couvrir d'une partie des rentes que lui constituait son contrat de mariage [3], elle avait à ménager les divers partis qui se disputaient cette cité, la Ligue commençant à y faire de nombreux adhérents. Mais la majorité de la population restait fidèle au Roi de France. Aussi accueillit-elle avec faveur l'arrivée de la Reine de Navarre, autant à cause de son commerce qui ne pouvait que gagner au séjour des serviteurs

---

1 Bibl. nat., fonds Brienne, n° 265, fol. 257. — Cf. ; *Lettres missives*, t. I, p. 625.

2 Bibl. nat. Mss. français, n° 3.325, fol. 70, 76. Lettres inédites au mareschal de Matignon. — Voir aussi les lettres de Catherine à Bellièvre, janvier et février 1584, t. VIII, p. 170, 172, fonds fr. n° 15,907. Voir surtout le mémoire inédit : *Harangue à Henri III faicte par le roi de Navarre, par M. de Pibrac*, etc. Bibl. nat., fonds Brienne, vol. 295, fol. 219-229.

3 Lettres patentes d'Henri III, transcrites au Parlement de Bordeaux le 26 septembre 1578. Archives municipales d'Agen, BB. 33, fol. 304.

nombreux de la princesse, que parce qu'elle n'ignorait point sa mésintelligence avec son mari, dont elle ne pouvait oublier la turbulence et l'oppression lors de son séjour en 1577 ; Agen, du reste, était foncièrement catholique ; et tous ceux qui se targuaient de prendre en mains, comme Marguerite, la défense de la religion étaient sûrs de gagner les sympathies de ses habitants.

Marguerite descendit-elle à ce moment, comme elle devait le faire l'année suivante, au logis de la veuve de Pierre de Cambefort, cette jolie maison Renaissance, à pignons aigus, tourelles en encorbellement, fenêtres à meneaux élégamment ornées, porte au-dessus d'un perron demi circulaire couronnée d'une accolade surmontée d'un fleuron et accostée de deux pinacles, et dont la façade, précédée d'une vaste cour, donnait sur la rue de l'Ave Maria [1] ? Tout porte à le croire, une tradition constante lui ayant toujours attribué cette maison comme lieu de séjour à Agen.

C'est donc là qu'elle dut recevoir, dès le 11 décembre del'année précédente, c'est-à-dire quatre jours après son arrivée, une députation des consuls de Laplume, venant l'assurer de la fidélité des habitants de cette ville [2] ; et c'est de ce logis qu'elle expédia cette longue série de lettres, dont la plupart nous ont été conservées.

Nous avons déjà vu comment elle recommande à sa mère le sénéchal d'Agenais, M. de Bajaumont, et la supplie de lui faire octroyer par le Roi le collier du Saint-Esprit, à l'occasion du nouvel an.

Voici en quels termes élogieux elle plaide auprès du maréchal de Matignon, au commencement de cette année 1584, la cause des Agenais :

« Mon Cousin, ceulx de ceste ville m'ont dit qui vous despechoient « un consul pour vous advertir de certains avis qu'ils ont eue, et « m'ont priée vous tesmoigner le tort que l'on leur a dit vouloir « prandre contre eux. Vous savés que ni a ville en Guienne qui se soit

---

1 Cette maison qui, dans les derniers temps appartenait à la famille Martinelli, a été détruite en 1857, pour l'agrandissement du Collège, lors de la trasformation de ce dernier en Lycée impérial. Deux jolies aquarelles de feu le dessinateur Mainville nous en ont gardé le souvenir : l'une, celle de la façade ouest, est au Musée d'Agen ; l'autre, représentant la façade principale, se trouve en notre possession. Nous en avons publié un joli dessin, dû au crayon si artistique de notre regretté ami Pierre Benouville, dans l'*Echo de Gascogne* du 5 mars 1889.

2 Archives départementales de Lot-et-Garonne. Archives de la commune de Laplume. E. Supplément. 424. (BB. 4.)

« tousiours montrée plus afectionnée au servise du Roi que celle-si, « qui n'a fait comme beaucoup d'autres qui n'ont voulu resevoir les « garnisons ; et cete-si s'est toujours montrée obeissante à tous les « commandemans qu'elle a resus de vous ; à quoi ils sont aussi résoleus « de continuer et de ne reconnaître ni prendre nul parti que selui du « servise du Roi, estant tous résolus de mourir plustost que retomber « en la peine où ils se sont veus. Leur bon zèle mesrite bien qu'aies « soin de les conserver ; outre ce qu'elle est plus importante pour le « servise du Roi, àprès Bordeaux que nulle autre ; qui m'ampaischera, « sachant combien vous l'avez en recommandation, de vous an dire « davantage et vous remersier des honnestes offres qui vous a pleu « me faire par vostre dernière lettre, qui me sont tousiours acroisance « d'obligation ; et n'aves james faict moins d'estat de vostre bonne « voulonté pour les paines que m'an aves toušiours randues. De quoi « je desirerai me pouvoir revancher ausi dignemant, come je vous « suis avec antière afection pour james, vostre plus afectionée et meil- « leure cousine. MARGUERITE [1]. »

Et encore, dans cette autre lettre à Matignon où elle le remercie de ses « courtoisies » et de ses avances d'argent : « car, c'est an telle « saison, écrit-elle mélancoliquement, que l'on counest ses vrais amis. »

« Nous ne sommes pas, ajoute-t-elle en terminant, sans beaucoup « d'alarmes et de fraieurs de tous cotés, et vous asure que cette ville « est bien résolue de se conserver an l'obeissance du Roi ; à quoi je « tienderé la main, comme je dois pour le service du Roi, duquel « j'atans tout mon appui et est ma seule consolation an tant d'afflictions « et de dangers, et de penser avoir an vous un ami qui ne m'aban- « donnera comme je vous an suplie [2]. »

Marguerite ne pouvait se désintéresser de la question, qui, malgré les alarmes continuelles de ces temps de trouble, préoccupait à ce moment si fort les Agenais. Nous voulons parler de la fondation en cette ville du collège des Jésuites.

Nous avons déjà dit ailleurs [3] comment la municipalité agenaise, après avoir confié durant tout le XVI[e] siècle l'éducation de la jeunesse à des régents pris indistinctement dans les deux religions, pourvu qu'ils fussent honnêtes et suffisamment instruits, s'était décidée, en

1 Bibl. nat. Mss. français. N. 3325, f. 73. (Anc. fonds fr. N. 8828). Lettre inédite.
2 Idem. f. 64. Lettre inédite.
3 *Notice sur le Collège d'Agen* (1888).

1582, à l'instar des autres grandes villes, à faire appel à la nouvelle congrégation de Jésus et à charger ces religieux de créer un collège dans Agen. De toutes parts les donations affluèrent. La maison noble de La Cassaigne, rue Grande-Horloge, fut acquise le 21 avril 1583, au prix de 2.333 écus, et chacun eut à cœur d'y apporter son obole. Les Etats du pays d'Agenais s'imposèrent pour une rente de mille livrés ; l'évêque Janus de Frégose s'engagea à fournir une pension annuelle de 233 escus ; les chapitres de Saint-Etienne et de Saint-Caprais la somme de 500 livres ; les consuls et communauté d'Agen annuellement la somme de 1.200 livres ; Madame de Lisse, les meubles les plus précieux de son hôtel de Condom et de ses châteaux de Lisse et de Casseneuil, etc. [1].

Sollicitée par les consuls de contribuer, à titre de comtesse d'Agenais, à cette fondation utile entre toutes, la Reine de Navarre s'empressa d'accéder à leur demande, et, par lettres patentes du 23 février 1584, « reconnaissant combien les Jésuites aportent de bonne doctrine « et enseignement à la jeunesse en leurs collèges, laquelle, estant « nourrie au commencement de la cognoissance du verbe divin ne « peut raporter pour le reste de la vie qu'une grande impression « et sainte érudition pour ne tomber aux erreurs et hérésies, comme « quelques-uns ont faict par le passé, auxquelles désirant estre pour « à nostre possible, meme pour la jeunesse de ceste ville d'Agen, « aux habitans de laquelle portons un singulier bon vouloir et « dilection, poussée de désir à l'honneur de Dieu de gratifier et faire « du bien à la susdite compaignie des Jésuites et leur donner plus « de moyen d'entretenir à leur collège de cette ville des bons « prédicateurs et bon nombre des régens pour l'instruction de la « susdite jeunesse, à ces causes, avons par dévotion donné, légué, « donnons et octroyons par ces presentes audit collège des Jésuites « de pansion annuelle et perpétuelle pour chascun an la somme de « huit vingt six escus, deux tiers, revenant à *cinq cents livres*, à « prendre sur les premiers et plus clairs deniers de tous et chascun « des droits et revenus à nous apartenans en nostre comté « d'Agenois [2]. »

Marguerite déclare entendre que cette pension soit rachetée pour la somme de deux mille écus et elle en remet l'administration à Monsei-

1 Archives municipales d'Agen, GG, 209, 211.

2 Idem,, GG. 209.

gneur l'Evêque d'Agen, ainsi qu'aux consuls de la ville. Enfin elle ajoute à cette donation annuelle la somme de 1,200 livres pour l'achat d'une maison voisine où serait élevée la chapelle du collège, désirant « que cette chapelle fut commencée avant qu'elle ne se retirât auprès « du Roi son mari [1]. »

Certes la Reine de Navarre était sincère en comblant de ses bienfaits la ville d'Agen. Ses ressources malheureusement, surtout à ce moment, ne répondaient guère à ses libéralités. Aussi les consuls se virent-ils bientôt forcés d'exercer contre le trésorier de la Reine requêtes sur requêtes, pour qu'il exécutât les ordres de sa maîtresse ; ce qui amena dans la suite entre eux de nombreuses difficultés, que, malgré sa bonne volonté, cette princesse, toujours à court d'argent, ne put que bien rarement aplanir.

Mars 1584

Du jeudi 1er mars au samedi 31, ladicte dame Roine de Navarre et son train à Agen [2].

(Total des dépenses pour ce mois de mars, 2304 écus, 15 sols, 7 deniers. Payé 2281 écus, 31 sols, 7 deniers.)

Tandis que Marguerite attendait impatiemment à Agen que son mari voulût bien la reprendre, celui-ci, tout en l'assurant chaque fois qu'il en avait l'occasion de ses bonnes intentions, ne se montrait nullement pressé de l'avoir auprès de lui. Le Roi de Navarre quitta Mont-de-Marsan le 17 janvier de cette année 1584 et se rendit directement à Pau. Il séjourna dans cette ville tout le mois de février et tout le mois de mars. Le prétexte était l'administration de ses Etats de Béarn, un peu trop négligée par lui durant ces derniers temps, et aussi le mariage de son écuyer et favori Frontenac, auquel il avait promis d'assister. La véritable raison, c'est qu'il cherchait à se rapprocher le plus possible de la belle comtesse de Gramont et de ses résidences habituelles de Guiche, de Bidache, d'Hagetmau surtout,

1 Archives municipales d'Agen, FF. 38. Jurade du 27 mars 1584.

2 Le scribe met ici « du lundi, 1er mars ». Cette date est erronée et doit être rectifiée comme nous le faisons, en vertu de la réforme toute nouvelle (1583) du calendrier grégorien, dont il paraît ne tenir aucun compte. (Voir le dernier paragraphe de notre chapitre. Année 1582).

où le Vert-Galant ne se gênait guère pour aller passer la plupart de ses soirées.

Depuis un an Corisande avait pris en effet sur Henri de Navarre un empire absolu ; « au point, lisons-nous dans *Les Amours du Grand* « *Alcandre*, d'obtenir à ce moment du Roi une promesse de ma-« riage, signée de son sang, et qu'il reconnut aussi le fils qu'elle « avait eu précédemment de feu son mari Philibert de Gramont. »

Et d'Aubigné, qui ne pouvait pardonner à son maître d'oublier ses devoirs dans les bras de toutes ces charmeuses, d'écrire à ce propos dans ses Mémoires :

« Ségur s'en fut trouver le Roi de Navarre, à qui il rapporta que « j'appelais publiquement la comtesse de Guiche sorcière, qui avait « ensorcellé mon maître, et que j'avais même consulté la-dessus le « médecin Hotteman pour savoir s'il ne connaissait point quelques « philtres qui puissent désensorceller le Roi de Navarre ; ajoutant à « tout cela qu'un prince des Huguenots avait autant de contrerolleurs « de ses actions que de serviteurs. Comme il était piqué au jeu, il « lui raconta encore que Monsieur de Bellièvre, logé vis-à-vis de la « comtesse [1], la voyant aller à la messe accompagnée seulement d'un « mercure, d'un bouffon, d'un more, d'un laquais, d'un singe et d'un « barbet, m'avait demandé, en me citant les honneurs qu'on rend aux « maîtresses des Rois de France, comment les courtisans de la Cour « de Navarre laissaient ainsi aller la bonne amie de leur Roi, sans « avoir l'honnêteté de lui faire cortège ; à quoy j'avais respondu qu'il « n'y avait en nostre Cour qu'une noblesse généreuse et amatrice de « la vertu , et que le mercure, le bouffon, le more, le laquais, le « singe et le barbet qu'il venait de voir étaient les seuls esclaves qui « y fussent [2]. »

On comprend donc les raisons pour lesquelles le Roi de Navarre cherchait à gagner du temps et à faire durer ainsi les négociations.

Le sieur d'Yolet qui, après d'Aubigné et Duplessis-Mornay, fut envoyé à la Cour le 26 décembre 1583 [3], ne réussit pas autrement que ses prédécesseurs [4].

1. Est-ce à Mont-de-Marsan lors des premières négociations, ou à ce moment à Pau ?

2. *Mémoires de d'Aubigné,* éd. Buchon p. 495. Voir également le texte quelque peu différent qu'en donne Lalanne dans son édition, p. 69.

3. Lettre d'Henri de Navarre au maréchal de Matignon (*Lettres missives*. t. I. p. 606),

4. Pierre de Malras, baron d'Yolet, gouverneur de Buzet dans le diocèse de Toulouse.

Il était réservé à M. de Clervaut, député en quatrième lieu auprès du Roi de France au commencement de cette année 1584, d'être plus heureux et de mener cette lamentable affaire à bonne fin [1].

Marguerite cependant, toujours déçue de ses espérances, redoute encore au début un nouvel échec :

« Monsieur de Bellièvre, j'ai resu depuis vostre partemant des lettres « de la Roine par lesquelles elle me mande qu'elle avoit si bien parlé « à Yolet qu'ele s'asuroit qu'à son retour il ni oroit plus de prolon- « gation à mes afères, qui me fait croire que le sieur de Clervau n'i « ora esté guère bien resu. Le roi mon mari a mandé à mon frère par « créanse de M. de Laverdin et encore par intruction signée de lui « qu'au retour de M. de Clervaut, il me verroit sans aucune remise, « et M. de Laverdin m'an a fort asuré par un gentilhomme qui m'a « anvoié, qui me fait avec l'esperance suporter mes annuis [2]. »

Les nouvelles arrivent pourtant chaque jour meilleures, et cela grâce à ses incessantes supplications et aussi aux bons offices de Bellièvre [3].

Ne vient-elle pas d'écrire à sa mère :

« Madame, suivant le commandement qu'il vous a pleu me faire par « plusieurs de vos lettres, et le conseil que m'en a donné M. de Bellievre, « que m'avés commandé de croire, j'escris au Roy. Vous sçavez, « Madame, combien de fois j'ay recherché sa bonne grâce. Dieu

---

1. Claude Antoine de Vienne, seigneur de Clervaut, membre du Conseil d'Etat du Roi de Navarre. Voir l'éloge que fait de lui ce dernier dans sa lettre à Bellièvre du 17 novembre 1581, publiée par M. Halphen.

2 Bibl. nat. fonds fr. N. 15907. f. 767. Cf : Tam. de Larroque. *Op. cit.*

3 Ce dernier n'avait-il pas reçu de Catherine le mandat impératif de remettre la Reine de Navarre à son mari? « Monsieur de Bellièvre, lui écrit-elle en effet le 26 janvier, je « suis très déplaisante et ennuyée de la response que vous a faicte le Roy de Navarre sur « le faict de ma fille ; car c'est une remise fondée bien légerement, laquelle neantmoings « offense grandement le Roy monsieur mon filz et ne préjudicie moings à la réputation de « madicte fille, apres une si longue attente et la grande démonstration qu'elle a faicte de « son désir de se revoir auprès de luy, qui ne méritoit telle recompense... Toutefois je « vous prye ne habandonner le faict de madicte fille, et ne vous en revenir que vous ne « l'aiez, s'il est possible, remise avecque son mary. Car si vous partez et revenez devant « que cela soit faict, je crains fort que les choses s'alterent et aigrissent de fason que « nous rentrions an nos premieres misères, à la ruyne de ce pauvre royaume menacé de « toutes parts et à l'infamye trop grande de toute nostre maison ; à quoy je vous prie « d'entière affection remedier, si faire se peult ; car si vous ne le faictes, nul autre en « viendra à bout... » (Bibl. nat. fond. fr., N. 15907, f. 345. — Cf. *Let. de Catherine*, t. VIII, p. 172.)

« veuille que cette-cy j'y sois plus heureuse qu'aux aultres. Puisqu'il « ne m'a peu aimer par les merites de mon service et de ma très « humble affection, j'espère, Madame, qu'ores que je suis accablée de « tant de maux et d'ennuis qu'il m'aimera par pitié ; et si les Roys, « comme l'on dit, sont semblables aux dieux qui aiment les cœurs « affligés, le mien luy devra estre fort agréable. Je ne doubte point « qu'il ne puisse faire beaucoup de bien comme il m'a faict de mal, « lorsqu'il luy plaira me faire ressentir l'un, comme il m'a faict « esprouver l'autre... [1] »

Et elle adresse en même temps la lettre suivante au Roy son frère :

« Sire, si les malheurs ne tombaient que sur moy, je serois seule « misérable; mais considerant qu'ils sont congneus bien qu'ils soient « differens, cette difference ne m'est tant reprochable comme doibt « estre la malice de ceux qui par leurs calomnies vouloient baptiser « mon malheur execrable, ce qui n'est pas. Sire, vostre jugement « soit donc mon juge équitable. Quittez la passion, et vous plaise de « considérer ce que, pour vous obeir, m'a fallu endurer; et telles « passions, qui ne les a esprouvées, en blasmera les actions avant « que les avoir considérées. Considérez-les donc, Sire, par les choses « apparentes qui m'ont conduite là où vous me voyez. Encore que je « sois vostre sœur et servante, et vous mon seul confor , j'espererois « en la bonté de vous comme roy très chrétien...[2] »

En même temps elle écrit au maréchal de Matignon : « Mon « cousin, je suis infinimant marrie de ce que m'escrivès pour ne « recongnoistre par là le Roi mon mari et vous si bien ni an si bonne « intansion que je l'ai tousiours désirée. J'espère que la responce qui « viendra de la court accommodera tout cela, et de moi si je pouvois « quelque chose, croiés, je vous suplie, que ji servires de bon cœur, « sachant combien aiant creanse en vous come il an est auparavant, « j'an pourrois esperer de contantement. L'on fait courre isi le bruict « que M. de Belièvre i est retourné; je le dessirerois, m'asurant que ce « sera avec charge propre à accomoder les afères publiques et les « miennes particulières, en quoi j'ai bien besoin de voir une pronte « fin pour estre la longeur de mes annuis par trop insupportable. « Toutefois quelque misère que j'aie, je suis tousiours an beaucoup de « voulonté de vous servir come vous le connoigsteré an toutes les

1 Bibl. nat., fonds Béthune. Vol. 8888 f. 194. Cf : Guessard, p. 295.

2 Idem, fonds Dupuy, n° 217, fol. 187.

« ocasions qui s'an ofriront, vous supliant faire estat de moi come
« de vostre plus afectionée et meilleure cousine.

« MARGUERITE [1]. »

Tant de peines allaient avoir leur fin [2]. Clervaut obtint d'Henri III qu'indépendamment de la garnison de Condom il retirerait également celle d'Agen et qu'il se contenterait de laisser cinquante hommes d'armes seulement dans Bazas. C'était entrer dans la voie des concessions. Il se hâta d'apporter cette bonne nouvelle à son maitre qui lui donna l'ordre d'aller aussitôt le transmettre à Marguerite.

« Puisque M. de Clervaut, écrit-elle à Matignon, est venu de la
« part du roi m'apporter les assuranses de sa résolution de me revoir
« bientost, ce qui m'a encore esté confirmé par Frontenac, je panse
« avoir occasion de croire que je verrai une prompte fin aux lenteurs
« qui m'ont apporté tant de poines... Je vous supplie de croire qu'un
« des sujets qui me faict autant souhaiter d'estre auprès de luy est le
« désir que j'ay de vous voir tous deux bien ensamble, estimant que
« c'est le bien général et le nostre de tous trois en particulier... Je
« croy qui i a des persones qui n'ont l'esprit bandé qu'à accroistre et
« entretenir le mal ; et moi, misérable, je porte la poine de tout. Or,
« patience, j'espère que je trouveray autant de secours en Dieu que
« j'esprouve de malice aux hommes [3]. »

AVRIL 1584

Du dimanche 1er avril (jour de Pâques) au jeudi 12, ladicte dame avec tout son train à Agen.

Un évènement, plus décisif que tous les arguments invoqués de part et d'autre, allait précipiter la solution de cette longue affaire. Nous voulons parler de la maladie subite du duc d'Anjou et du peu d'espoir que l'on eut bientôt d'obtenir sa guérison. Miné par une implacable maladie de poitrine, dont il avait ressenti déjà depuis long-

---

1 Bibl. nat., Mss. français, n° 3.325, f. 95 (anc. fonds fr., n° 8.828). Lettre autographe et inédite.

2 Voir également les lettres de cette princesse, nos XVIII et XIX, qu'a publiées Ph. Tamizey de Larroque dans les *Annales du Midi* (1898), et toutes celles, inédites, que renferment les fonds français et Dupuy de la Bibliothèque nationale.

3 Bibl. nat. Mss. français, n° 3325 (ancien fonds fr. n° 8828). Lettre autographe. Cf. : J. de Caillière, *Vie du maréchal de Matignon*, p. 166.

temps les premières atteintes, François de Valois dut s'aliter dès les derniers jours du mois de mars. Sa sœur, qu'il aimait par dessus tout au monde, fut aussitôt prévenue.

« Mon cousin, écrit-elle dans l'affolement de sa douleur au maré-
« chal de Matignon, à la date du 29 mars, la paine an quoi je suis de
« la maladie de mon frère ne ma pas permis de demeurer plus lon-
« tans sans anvoier vers lui, et vous suplie me vouloir tant obliger de
« me mander ce que an aprandrés. La hate que j'ai de faire partir ce
« porteur qui san va vers lui ne me permet de faire cete lettre plus
« longue que pour vous suplier faire estat de mon amitié comme cele
« qui désire plus vous servir et vous demeurer vostre plus afectionée
« et meilleure amie. Marguerite [1]. »

Henri III ne se fit aucune illusion sur le sort qui était réservé à son frère. La succession au trône allait de ce fait devenir vacante. Il est juste de reconnaître que ce faible monarque fit preuve en cette circonstance d'une rare sagacité, et que, pour arrêter court les compétitions qui ne pouvaient manquer de se produire, il proclama bien haut, malgré tous les griefs et ressentiments qu'il avait contre lui, que son seul héritier serait désormais le Roi de Navarre.

« Je reconnais, dit-il publiquement à Mornay envoyé pour la
« seconde fois en ambassade auprès de lui par Henri de Bourbon,
« votre maître pour mon seul héritier. C'est un prince bien né et de
« bon naturel. Je l'ai toujours aimé et je sais qu'il m'aime. Il est un
« peu colère et piquant ; mais le fond est bon [2]. »

Désormais la réconciliation entre les deux époux s'imposait. Le Roi de Navarre le comprit ; et cédant aux instances de Mornay, lequel en un magnifique langage lui fit entendre raison, il arrêta lui-même toutes les dispositions qu'il y avait à prendre.

Le fidèle conseiller ne lui dit-il pas en effet ; « Sire, les yeux d'ung
« chascun sont arrêtés sur vous. Il faut qu'en vostre maison on voye
« quelque splendeur, en vostre conseil une dignité, en vostre per-
« sonne une gravité, en vos actions sérieuses une constance, ès
« moindres mesmes, égalité. Ces amours si découverts et auxquels
« vous donnés tant de temps ne semblent plus de saison. Il est temps,
« Sire, que vous fassiez l'amour à toute la chrétienté et particuliè-
« rement à la France [3]. »

---

1 Bibl. nat. Mss fr. n° 3325. Lettre autographe et inédite.

2 *Mémoires de Duplessis-Mornay.*

3 Idem, t. II. p. 516.

Henri se le tint pour dit. Il écrivit aussitôt à Bellièvre : « Monsieur « de Belièvre, depuis vous avoyr escrit, j'ay ouy Monsieur de Clervaut « et veu la depesche que le Roy m'a envoyé par luy, par laquelle il « me mande avoir ordonné à M. le mareschal de Matignon de tirer « des villes de Condom et Agen les deux compaignies qui y ont esté « mises, afin que je puisse mieux à mon plaisir recepvoir ma femme « en ma maison de Nérac ; mais qu'il veut que les cinquante soldats « mis dedans Bazas y demeurent pour la garde de ladicte ville. Ce « qui m'a faict vous envoyer ce porteur exprès, afin que vous donniés « ordre promptement de faire tirer desdites villes d'Agen et de « Condom les dictes compaignies et de Bazas ce qui est par dessus « les cinquante, en attendant que l'édit soit exécuté, afin que Sa « Majesté soit obéie et satisfaicte d'une part et d'autre, pour aussitost « après m'acheminer en ma maison de Nérac, et y faire venir ma « femme et la y recevoir comme je doy [1]. »

Les garnisons de Condom et d'Agen furent aussitôt retirées et le roi de Navarre fit prévenir sa femme qu'il était prêt à la recevoir. On était à la veille de Pâques, qui cette année tombait le 1er avril. Malgré son ardent désir de réintégrer le domicile conjugal, Marguerite trouva bon de rester à Agen durant les fêtes, afin de pouvoir mieux y faire ses dévotions. Son mari accéda à ce désir.

« M. de Believre. écrit-il à ce dernier, parce que partant demain « come j'avais délibéré, je ne pouvois arriver à Nérac que samedi ou « dimanche, qui est le temps des dévotions, j'ay trouvé bon ce que ma « femme m'a mandé, d'attendre jusques après Pasques ; et me semble « qu'il sera plus à propos.... [2] »

Enfin, d'un commun accord, l'entrevue fut fixée au vendredi 13, en la ville du Port-Sainte-Marie où la Reine de Navarre se rendrait seule venant directement d'Agen et où son mari irait la chercher.

Le vendredi 13 avril, ladicte dame et son train disne au Port Saincte Marie, souppe et couche à Nérac.

---

1 Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Mss. 915. N. 29. Cf. : *Lettres missives*, t. I, p. 639 et Halphen, p. 50.— Cette lettre, qui n'est pas datée, doit avoir été écrite vers la fin du mois de mars. Voir également la lettre du 20 mars écrite par le Roi de Navarre à Bellièvre, tirée de la Bibliothèque nationale, vol. 15907, et publiée par M. Halphen, p. 43.

2 Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg. Ms. 915. N. 28. Lettre non datée. Cf. . *Lettres missives*, t. I, 649, où nous croyons devoir rectifier l'erreur commise en note par Berger de Xivrey. Pâques ne tomba pas cette année 1584 le 26 mars, mais bien le 1er avril.

Certes, ce fut un jour mémorable dans la vie de la Reine Marguerite que ce vendredi, 13 avril, de l'année 1584; et ce ne dut pas être sans une bien légitime appréhension que l'infortunée Reine se rapprocha de son mari. Pour aussi misérable qu'ait été sa position dernière, que lui réservait l'avenir ? En quels termes allait-elle vivre désormais avec Henri de Bourbon ? Retrouverait-elle à Nérac, sinon le prestige ou même l'estime dont elle avait été entourée quatre ans auparavant, mais seulement le calme et le repos après lesquels elle soupirait ?

Marguerite toutefois eut la joie de voir, le matin de son départ, les Consuls d'Agen, en robe rouge, venir la saluer une dernière fois, la remercier des libéralités qu'elle avait accordées à la ville et l'accompagner en grande pompe, avec les jurats, depuis son logis jusqu'à la porte de la ville [1].

« Parvenue la première au Port-Sainte-Marie, écrit M. de La « Ferrière dans sa monographie de Marguerite de Valois [2], la Reine « alla à la rencontre de son époux. Sans dire un mot, le Roi l'embrassa; « puis, rentrant tous deux, ils montèrent dans une chambre du premier « étage. Après s'être montrés à une fenêtre, ils se retirèrent au fond « de l'appartement. Au bout d'une demi-heure, ils descendirent et « Marguerite monta dans sa litière. Le Roi suivait à cheval. Durant « toute la route, il s'entretint familièrement avec elle. « Etes-vous « content de moi ? dit-il à Birague qui les avait accompagnés. » « Je « suis toujours satisfait, répondit-il, de tout ce qui peut donner du « contentement à Votre Majesté. »

Où M. de La Ferrière a-t-il puisé ces renseignements si intimes ? Est ce dans une lettre écrite par Birague, soit au Roi, soit à la Reine-Mère et qui se trouverait à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, seule source qu'il indique, mais avec beaucoup trop de vague ? Cette lettre du Roi de Navarre au Roi de France est en tout cas plus précise :

« Monseigneur, suivant le commandement qu'il a pleu à vostre « Majesté me faire et le désir que j'ay d'y obéir et satisfère, je suis « venu en ce lieu pour y recevoir ma femme, qui y est dès le treizième « de ce mois ; de quoy je n'ay voulu faillir par Yolet, présent porteur, « de vous advertir et vous ramentevoir la très humble et très fidèle

1 Archives municipales d'Agen, FF. 38.

2 *Trois Amoureuses au XVIe siècle* (Paris, C. Lévy. 1883), p. 228.

« affection que j'ai à tout ce qui touche le bien de vos affaires et « service [1]... »

Cette date du 13 avril concorde, nous le voyons, avec celle donnée par l'Itinéraire. Quant au lieu indiqué, ce doit être ou Nérac, ou plus encore le Port-Sainte-Marie, d'où le Bèarnais s'empressa de dépêcher Yolet à la Cour pour qu'il prévint, sans tarder, le Roi de l'accomplissement de ce mémorable évènement.

Mais laissons parler surtout Michel de La Hugherie, cet envoyé du prince de Condé à Nérac pour offrir au Roi de Navarre son amitié et chercher aussi à lui faire contracter une alliance avec l'électeur de Cologne, afin de continuer la guerre, rabaisser l'orgueil de l'Espagne et porter une mortelle atteinte à la puissance toujours croissante de la maison de Lorraine.

Logé « en une hostellerie proche du logis du sieur du Pin, secrétaire du Roi, » La Hugherie eut plusieurs entretiens avec ce personnage et obtint de lui qu'il assisterait, caché, à l'entrevue du soir entre le Roi et la Reine de Navarre. Il vit aussi Pomponne de Bellièvre à qui il fut présenté par le Roi lui-même « dans sa belle allée de lauriers. »

« La Hugherye, lui dit le lendemain matin le Roi de Navarre qui « l'avait mandé, mais qui déjà se trouvait à cheval entre la halle et « son logis, je ne pourrai vous voir aujourd'huy, pour ce que je m'en « vais recepvoir ma femme au Port-Sainte-Marie, et passeray tout « ce jour en ceste affaire-là, laquelle je suis bien aise que vous voyez. »

Et la Hugherie continue en ces termes dans ses Mémoires :

« Peu après que j'eu laissé ledit sieur du Pin, le Roy et la Royne sa « femme arrivèrent, environ les quatre heures, et furent tous deux « seulz se promenant en la galerie du chasteau de Nérac jusques au « soir, où je vey ceste princesse fondre incessament en larmes, de « telle sorte que, quand ils furent tous deux à table où je les voulu « voir (c'estait fort tard, à la chandelle en ce temps-là), je ne vey « jamais visage plus lavé de larmes, ny yeux plus rougis de pleurs. « Et me feyst ceste Princesse grande pitié, la voyant assise près du « Roy son mary, qui se faisoit entretenir de je ne scay quelz discours « vains par des gentilshommes qui estoient à l'antour de luy, sans que « luy ny aultre quelconque parlast à ceste princesse, qui me feist bien « juger ce que du Pin m'avoit dict que c'estoit par force qu'il l'avait

---

1 Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg, nº 914, L. 15. Cf. : *Lettres missives*, t. I. p. 645.

« reçeue. Et souddain qu'ilz furent levez de table, je me retiray, « prévoyant que ceste réconciliation-là ne durerait guères et que tel « traictement ferait prendre à ceste princesse nouveau party au « trouble qui allait esclorre [1]. »

Ce tableau n'est-il pas un peu noirci, comme à plaisir ? Et devons-nous accorder une confiance absolue à ce récit d'un ennemi déclaré du Roi et de la Reine de Navarre, qui avait tout intérêt, n'ayant pas réussi dans sa mission, à présenter sous le jour le plus fâcheux l'aspect nouveau de la Cour de Nérac ? Une erreur, en tous cas, doit être relevée ici, soit qu'elle provienne de La Huguerie lui-même, ce qui donnerait encore moins de créance à son récit, soit qu'elle ait été commise par son éditeur M. de Ruble, assez coutumier du fait. Il est dit en effet dans ces Mémoires que l'envoyé du prince de Condé arriva à Nérac le 15 mai 1584, et, comme il y demeura trois jours pleins, qu'il en était parti le 19, le lendemain de l'arrivée de la Reine de Navarre. C'est donc à la date du 18 mai qu'il faudrait, d'après cet auteur, fixer cette arrivée. Or nous avons vu, par la lettre même d'Henri de Bourbon au Roi, datée du 13 avril, ainsi que par les livres de comptes de la Reine de Navarre, qui ne peuvent laisser subsister aucun doute, que ce n'est pas au mois de mai, mais bien le 13 avril, qu'eût lieu au Port-Sainte-Marie la réconciliation des deux époux, et que la Reine de Navarre, réintégra, le soir de ce même jour, à Nérac le domicile conjugal.

Un si grand nombre d'auteurs anciens ou modernes ont donné tant de dates fausses à cet évènement qu'il était bon, croyons-nous, d'y insister comme nous l'avons fait et de fixer à tout jamais ce point, demeuré douteux jusqu'à ce jour.

Du samedi 14 avril au lundi 30, ladicte dame et tout son train à Nérac.

(Dépenses totales pour ce mois d'avril, 2.029 écus, 48 sols, 4 deniers. Payé, 1.898 écus, 22 sols, 4 deniers.)

Marguerite du reste semble bien vite avoir séché ses larmes, du moins si l'on en juge par les lettres qu'elle écrivit aussitôt après sa rentrée à Nérac, tant à sa mère qu'à Matignon ou au Roi son frère, et où tout à son aise elle leur exprime sa joie et son bonheur.

---

1 *Mémoires de Michel de La Hugherie*, publiés par le baron A. de Ruble. (Paris, 1877, 3 vol in-8°). Voir notamment t. II, p. 294-319.

« Monseigneur, écrit-elle dès cette fin d'avril au Roi son frère, je « loue Dieu que je sois si heureuse que resevés plaisir du contente- « ment où je suis avec le Roi mon mari ; et le suplye qui luy plaise « nous maintenir aussi longtans an ceste bonne voulonté, comme je « suis très résolleue, Monseigneur, de vous demourer pour jamès « très humble servante, comme le devoir me le commande ; et tien- « deré à très grande félisité qui vous plaise le croire ainsy et m'ono- « rer de vostre bonne grace et de vos commandemans, où je randeré « tousiours, Monseigneur, très humble et très fidèle obéissance, « comme celle que le ciel a faict naitre votre très humble et très « obéissante servante, seur et sujete. Marguerite [1]. »

Mais une ombre continue d'assombrir ce tableau : la maladie de son frère bien-aimé.

« Madame, écrit-elle encore à ce moment à la Reine-Mère, Yolet « vous dira l'honneur et bonne chère que j'ai resue du Roi mon « mari et mon ami, et le contentement auquel je suis, qui seroit par- « faict si je vous savois, Madame, et mon frère an bonne santé ; mes « avecq tele doute je ne puis vivre qu'an extreme paine, car il n'est « jour que l'on n'an fasse courir bruis, qui me donnet de tres crueles « appréhensions ; ancore que celui qui m'envoie Monsieur mon frère « m'ait asuré qu'il l'avoit laissé sans fièvre, et vous, Madame, dict on, « hors de mal, comme il vous a pleu me escrire ; de quoi je loue « Dieu... [2] »

Et au maréchal de Matignon :

« Mon cousin, estant revenu ancore un bruit de la recheutte des « maladies de la Roine ma mère et de mon frère, j'ai pansé devoir « ancore avoir mon recours à vous, comme à celui que je sai qui an « pourra avoir nouvelles plus certenes et qui aprehanderoit plus ce « malheur et plainderoit aussi autant mon desplaisir, lequel, despuis « ses tristes et facheuses nouvelles, a bien changé ma joie an dœil. ne « pouvant resantir ni espérer bien ni contantement an la préhension « d'une si cruelle perte. Je vous suplie m'obliger tant que de m'es- « crire ce que vous an savés. *J'estois sans cela trop heureuse*, come « je m'asure que Madame la mareschale le vous ora dict [3], de la

1 Bibl. nat. Mss. français, N° 3325. Autogr. Lettre inédite.

2 Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Ms. 46, pièce 23. — Cf. : Tamizey de Larroque, *oper. cit.*

3 La maréchale de Matignon était Françoise de Daillon du Lude, fille de Jean du Lude et d'Anne de Batarnai.

« compagnie de laquelle je vous ai tant d'obligation que je vous suplie « de croire que je ne la puis james oublier et que je ne desirerois « rien plus que d'avoir quelque bon moien de vous servir, ce qui se- « rait avec mesme afection que la deves croire de votre plus affec- « tionnée et meilleure cousine. Marguerite [1]. »

La joie d'Henri III et de la Reine-Mère d'avoir enfin obtenu ce qu'ils désiraient si fort se fait jour également dans les lettres qu'ils écrivirent à ce moment soit à Matignon soit à Bellièvre.

« Mon cousin, écrit le Roi au maréchal, à la date du 28 avril, je « sçais comme le sieur de Bellièvre a conduict l'affaire de ma sœur la « Royne de Navarre au point que je le pouvais désirer, dont je suis « très content envers luy et envers vous aussi, que je remercie « d'avoir si bien aidé et contribué de vostre femme que vous lui avez « envoyée et qui l'a si bien assistée et portée où son devoir requiert « qu'elle demeure. »

Et Catherine de lui écrire ce même jour, également de Saint-Maur des Fossés où se trouve en ce moment la Cour de France :

« Mon cousin, je ne feray point longue lettre, car je me remestray « au sieur du Laurens à cause de mon mal de teste ; mais sçachant « que ma fille la Royne de Navarre est en bonne intelligence avec son « mary, c'est ma parfaicte et entière guérison et de les sçavoir en- « semble comme Dieu et la raison commandent. Je sçay qu'il ne vous « faut rien dire ny recommander de ce qui est sorty de ceste maison, « et de ce qui est de l'honneur de la race. Priant Dieu, mon cousin, « vous avoir en sa saincte garde [2]. »

Mais la lettre la plus curieuse, et que, malgré sa longueur, nous croyons devoir reproduire ici, tant à cause de l'intérêt général qu'elle présente que des détails piquants et rétrospectifs dont elle fourmille, est celle qu'adressa à Bellièvre, toujours en mission dans le midi, la Reine-Mère, aussitôt après qu'elle eut appris la réconciliation de sa fille avec le Béarnais :

---

1 Bibl. nat. Mss. fr., vol. 3325., folio 87 (anc. 8828). Autogr. Lettre inédite.

2 Idem. Cf. : *Vie du maréchal de Matignon*, par J. de Caillière. C'est par erreur que dans cet ouvrage ces deux lettres sont datées de l'année 1585; il faut lire 1584.

« Saint-Maur des Fossés, 25 avril 1584 [1].

« Monsieur de Bellièvre,

« Je commancerai ma lettre par vous dire qu'après Dieu vous « m'avés rendu la santé d'avoir par votre prudence et bonne « conduite achevé une si bonne œuvre et si importante pour notre « maison et honneur, d'avoir remis ma fille avec son mari, que je « prie Dieu y puisse demeurer longtemps et vivre en femme de bien « et d'honneur et en princesse dont méritent ses conditions d'être, « pour le bien dont elle est née. C'est ce que je m'assure qu'elle « fera et que Dieu lui assistera; mais qu'elle continue à le recon- « naître, comme l'on m'a assuré qu'elle a fait depuis que je ne l'ai « vue. Je vous prie lui bien dire avant votre partement et lui « remontrer toutes les choses que vous savez, mieux que je ne vous « puis le dire, qui méritent être considérées et faites par telles « personnes comme elle est, et aussi pour s'accompagner de gens « d'honneur, hommes et femmes; car outre que notre vie nous fait « honneur ou déshonneur, la compagnie que nous avons nous y sert « beaucoup, et principalement aux princesses qui sont jeunes et qui « pensent être belles. Et elle pourra vous dire comme elle a toujours « fait, que j'en ai de toutes façons, et en ai eues et hantées, étant « jeune.

« A cela il y a une réponse qui ne saurait dire le contraire; étant « jeune, j'avois un Roy de France pour beau-père qui me bailloit ce « qui lui plaisoit, et il me falloit lui obéir et hanter tout ce qu'il « avoit d'agréable. Depuis qu'il fut mort, son fils que j'avois l'honneur « d'avoir épousé, étoit entré dans sa place, à qui je devois pareille « obéissance et plus. Et Dieu merci, encore qu'il vouloit ce que je « faisois pour leur complaire, ces personnes n'ont jamais eu telle « puissance sur moi et mes volontés qu'elles m'aient induites, ni que « j'aie fait chose contre mon honneur et ma réputation, que, à ma « mort, quant à ce fait, je n'en demande pardon à Dieu, ni que je « craigne que ma mémoire en soit moins à louer. Et si, à cette heure « que je suis veuve, elle pourroit dire, étant maitresse de moi, que « je les devois toutes éloigner et n'en hanter nulle. J'ai eu affaire à « conserver tous les sujets des rois mes enfans, et les attirer à

---

1 Bibl. nat., fonds français, n° 15.907, folio 421. — Cf. : *Lettres de Catherine*, t. VIII, p. 180.

« m'assister à leur faire service et non à les offenser, et ce que par
« raison ils devoient avoir le plus cher, que n'étant ni leur mère, ni
« parente, n'y voyant que ce que tout le monde y voit, je ne les
« desirois scandaliser. Et aussi, étant ce que je suis connue par tout
« le monde, ayant vécu comme j'ai jusques en l'âge que j'ai, je puis
« parler et hanter tout le monde. Et en cela qu'elle fasse comme
« moi, et en mon âge elle en pourra faire sans offense de Dieu ni
« scandale du monde. Mais, étant la fille du Roi, ayant épousé un
« prince encore qui s'appelle Roi, l'on sait bien qu'il la respecte tant
« qu'elle fait ce qu'elle veut, qui est cause que je dis qu'elle doit
« rejeter tout ce qui n'est digne d'être auprès d'une sage et vertueuse
« princesse, jeune, et qui pense d'être peut-être plus belle qu'elle
« n'est. Je sais bien que, quand vous serez hors d'auprès de là, je ne
« saurai par qui lui faire dire tout ceci; car de lui écrire, à cette
« heure qu'elle est avec son mari, je ne lui écrirai plus rien qu'il ne
« puisse voir. Aussi, je vous prie lui dire qu'elle ne fasse plus
« comme elle faisoit, de faire cas de celles à qui il fera l'amour ; car
« il pensera qu'elle soit bien aise qu'il aime autre chose, afin qu'elle
« en puisse faire de même. Et qu'elle ne m'allègue en cela ! Car, si je
« faisais bonne chère à Madame de Valentinois, c'était le Roi ; et
« encore je lui faisois toujours connaistre que c'estoit à mon très grand
« regret. Car jamais femme qui aime son mari n'aime sa putain ; car
« on ne peut les appeler autrement, encore que le mot soit vilain à
« dire à nous autres. Et qu'elle ne souffre plus qu'il fasse l'amour
« dans sa maison à ses filles ni femmes ; car si j'eusse été aussi bien
« la fille de son Roi, comme il était mon Roi, je vous assure que si
« je l'eusse su, je ne l'eusse enduré ; quand on ne sait, l'on est excusé,
« ou que ce sont femmes sur qui l'on n'a puissance. Je crois que cela
« lui a fait mal en son endroit et qu'il a pensé qu'elle ne l'aimoit point.
« Mais en lui obéissant en ce que la raison veut et que les femmes de
« bien doivent à leur mari, et ses autres choses, quand elle lui fera
« connaître que l'amour qu'elle lui porte et ce qu'elle est ne lui
« peuvent faire endurer, il ne le saurait que trouver très bon et
« estimer, et l'aimera davantage.

« Je vous en ai voulu mander mon avis et vous prie de lui dire
« avant de partir et tout ce que vous pourrez ajouter, de quoy je ne
« me serois avisée ; comme vous aves plus de jugement, et, étant sur
« les lieux, pourrez mieux connaître ce qui sera nécessaire de lui
« remontrer et conseiller. Vous avez fait tant que ce peu je m'assure
« ne l'auriez oublié, encore que je ne vous l'eusse mandé; mais

« l'affection de mère et le désir qu'elle puisse vivre heureusement et « avec honneur m'a fait vous mander ceci; car je connais tant par « tous vos effets combien vous êtes affectionné, que de ma part je « m'en sens tant obligée que je n'aurai de repos en mon esprit que « je n'aye reconnu par quelques bons effets le service que vous avez « fait, et je vous prie croire que j'en chercherai toutes les occasions « et les moyens, pour n'être ingrate de ce qui m'a rendue si contente.

« Vous saurez par ce porteur toutes nos nouvelles et de votre « femme qui n'a plus de fièvre; qui sera cause que je ferai fin, priant « Dieu vous avoir en sa sainte garde.

« De Saint-Maur-des-Fossés, ce xxve avril 1584.

« La bien vostre.

« CATERINE. »

Et M. le comte Baguenault de Puchesse, qui le premier a publié cette lettre [1], d'ajouter : « On ne s'attendait pas assurément à voir la « Reine-Mère présenter d'une façon si complète une sorte d'apologie « de sa conduite passée et présente. Revenant sur le temps de sa « jeunesse, elle rappelle ce qu'elle dut supporter de François Ier et « de Henri II, et semble cette fois moins sûre de la vertu de Diane « de Poitiers [2]. Quant à ses dames d'honneur, elle avoue qu'elle en a « gardé beaucoup par nécessité, mais qu'elle voudrait voir à sa « fille de meilleures connaissances. »

---

1 *Revue historique*, Mai-Juin 1900, p. 68.

2 *Idem*. Voir une autre lettre de la Reine-Mère, du 12 juin 1582, où elle écrit à propos de la passion d'Henri II : « De Me de Valentinois, c'estoit comme de M^e d'Estampes, en tout honneur. »

PH. LAUZUN.

(*à suivre*)

UNE AFFAIRE JUDICIAIRE AU XVI[e] SIÈCLE

Maistre Jehan de Bagetz

Les guerres de religion ont amené des excès dont le souvenir nous est conservé par l'histoire, mais il en est d'autres aussi cruels et plus odieux qui sont peu à peu tombés dans l'oubli.

Pour excuser les uns on a invoqué les nécessités de la guerre et l'ardeur des passions religieuses, mais rien ne saurait atténuer l'horreur des autres dont les auteurs sont ceux-là même qui étaient chargés d'administrer la justice.

Nous trouvons trace de crimes de cette nature dans la copie[1], malheureusement incomplète, d'un arrêt *de la court de parlement de Bordeaux*, qui nous permet d'esquisser la sinistre figure de maistre Jehan de Bagetz, lieutenant du vice sénéchal.

Pour avoir idée de l'importance des fonctions du lieutenant de vice-sénéchal, il faut rappeler que par un édit du mois d'octobre 1563, le roi Charles IX ayant supprimé les prévost des maréchaux en Guienne, les remplaça par trois vice-sénéchaux dont l'un pour l'Agénois, Condomois, Lannes, Armagnac et Comminges.

A ce vice-sénéchal était adjoint un lieutenant avec son greffier et vingt archers à l'effet de réprimer *les pilleries et voleries* qui se commettaient sur le peuple.

Ce lieutenant était donc investi d'un pouvoir redoutable qu'il exerçait sur un territoire très étendu.

Maistre Jehan de Bagetz, sur l'indication du maréchal de Monluc qui appréciait sans doute ses qualités, obtint, le 23 mai 1566, des lettres patentes le nommant lieutenant du vice-sénéchal d'Agénois,

---

1 Archives du château de Xaintrailles.

Condomois, Lannes, Armargnac et Comminges. Il fut reçu le 26 du même mois au siège de la maréchaussée et connétablie de France à la table de marbre à Paris.

Il fait enregistrer ses lettres patentes à Agen, le 20 juin suivant, mais néglige de les présenter aux autres lieux prescrits pour les divers pays soumis à sa juridiction.

Pressé d'inaugurer ses fonctions, maistre Jehan de Bagetz, commence sa tournée judiciaire par l'Armagnac et les Lannes sans avoir présenté ses lettres patentes, doublant ainsi l'iniquité de ses sentences d'une illégalité flagrante.

Les femmes furent ses premières victimes et à la fin de cette année 1566, il en avait déjà fait pendre une quarantaine.

Pour les convaincre de culpabilité il ne faisait pas grands efforts d'imagination ; toute femme arrêtée était accusée d'être *sorcière ou fétilière*, ou d'être homicide par venin *ou per aguat*, ou par conjuration.

Il faisait ainsi des fournées de quatre ou cinq femmes à la fois.

Pendant les années 1567-1568 et 1569 on ne relève rien contre notre lieutenant du vice-sénéchal, non parce qu'il n'a pas administré la justice à sa manière pendant cette période, mais parce qu'ayant fait enregistrer ses lettres patentes dans les endroits ou il instrumentait, ses actes, lors de son procès dont nous parlerons plus loin, étaient couverts par l'apparence de la légalité.

Mais si l'on juge ce qu'il a pu faire pendant ces trois années, par ce qu'il avait fait en quelques mois de l'année 1566 et par ce qu'il fit en l'année 1570, dont nous allons parler, on peut dire qu'il a commis un nombre incalculable de crimes, sous le couvert de la justice et de la légalité.

Il résulte d'ailleurs du réquisitoire énoncé plus loin, qu'il accompagnait Monluc pour juger et faire exécuter les prisonniers ou ceux qui lui étaient dénoncés.

L'année 1570 devait être fatale à maistre Jehan de Bagetz parce qu'il laissa s'évader une de ses victimes, voici à quel propos.

François de Cassaignet de Tilhadet, connu sous le nom de capitaine Saintorens, voulut percevoir, à tort paraît-il, un droit de vinade, *qui est de lever et de prendre sur chacun des habitants de Sainctorens, au temps des vendanges, deux quartons de vin et une journée d'homme.*

Les habitants résistèrent mais les hostilités entre catholiques et protestants ayant repris les choses restèrent en suspens.

Pendant que le capitaine Saintorens combattait à côté de Monluc, les protestants sous les ordres de Mongomery s'avançaient dans le Condomois et s'emparaient de Saintorens au mois d'octobre 1569.

Le château et l'église furent incendiés, les meubles, denrées et récoltes enlevées; les protestants procédèrent avec d'autant plus de fureur, que parmi eux se trouvait un capitaine nommé Solan, qui voulait se venger du capitaine Saintorens, qui de son côté avait détruit et pillé ses châteaux, terres et biens.

Après la retraite des protestants, le capitaine Saintorens pour punir les habitants, de leur refus de payer le droit de vinade les accusa d'avoir fait cause commune avec Mongomery, de lui avoir fourni des munitions, commettant ainsi un crime de lèse-majesté, et enfin, d'avoir été sinon les principaux auteurs des incendies et pillages, du moins les complices des protestants.

Des informations furent ouvertes, en conséquence, devant le juge de Condom, dont relevait Saintorens; mais la procédure ne lui paraissant pas tourner au gré de ses désirs, le capitaine Saintorens se transporta auprès de Monluc, pour lui exposer ses craintes et demander d'autres juges, celui de Condom étant suspect et bien disposé en faveur des habitants.

Monluc qui n'avait rien à refuser à son ami et lieutenant, s'empressa de dessaisir les juges de Condom et de désigner son fidèle Jehan de Bagetz, avec pouvoir de s'emparer des prévenus, même en fracturant les portes de la prison de Condom, dans laquelle ils étaient détenus et de leur faire leur procès jusqu'à sentence définitive, sans observer les solennités légales.

Maistre Jehan de Bagetz s'empare immédiatement d'une demi-douzaine d'habitants de Saintorens détenus à Condom et les emmène à Nérac pour les juger, le séjour de Condom ne lui paraissant pas assez sûr.

Mais il commet la maladresse de laisser évader l'un des prisonniers, c'est ce qui le perdit.

Ce prisonnier nommé Gérauld Duluc, parvint, on ne sait comment, jusqu'au procureur général du roi à Bordeaux, qui s'émut de ses récits et fit procéder à des enquêtes qui aboutirent à l'arrestation de Jehan de Bagetz.

Celui-ci, depuis l'évasion de Gérauld Duluc, n'était pas resté inactif.

En moins d'une semaine il avait instruit et jugé le procès, condamné les uns de ses prisonniers *à souffrir mort* et les autres *au*

fouhet et selon son habitude, il avait décidé en outre, que sa sentence serait exécutée par provision nonobstant appel.

Sans délai, on édifia les potences sur la place publique de Saintorens et on procéda à la pendaison des victimes.

Devant les cadavres de leurs compatriotes se balançant à l'extrémité des potences, les habitants s'empressèrent de souscrire au profit du capitaine Saintorens la reconnaissance du droit de vinade.

Après ces exécutions, Jehan de Bagetz, de retour à Nérac, voulant charmer ses loisirs et remplir sa bourse procéda à l'arrestation d'un grand nombre d'habitants, les uns véritables criminels, les autres paisibles citoyens, puis relâcha les uns et pendit les autres indistinctement, suivant qu'ils consentaient ou non à payer la rançon à laquelle il les taxait.

C'est ainsi que du 1er juin 1570, date où il fut délégué par Monluc, jusqu'au 26 août suivant, jour où la cour décréta prise de corps contre lui, on trouva plus de quarante victimes de ses sentences.

L'instruction de toute cette affaire fut rapidement conduite et, le 16 décembre 1570, *la court de Parlement de Bordeaux*, en son audience criminelle présidée par M. de Bellecier, était appelée à le juger.

Les parties en cause étaient :

1° Gérauld Duluc, le prisonnier évadé, et Jehanne Barbelane, sa femme, *pauvres gences de labeur*, assistés de Me Amalby, avocat, appelants ;

2° Le capitaine Saintorens et Jehanne de Monlezun sa femme, appelés, assistés de Me Dunoyer, avocat ;

3° Jehan de Bagetz, appelé, assisté de Piquon, avocat ;

4° Bernard Marches, greffier criminel de Condom, assisté de Chimbault, avocat ;

5° Le procureur général du roi, représenté par Dusault. Chacune des parties expose les faits à sa manière et Jehan de Bagetz soutient qu'il a toujours procédé régulièrement et que ses sentences sont couvertes par le conseil privé du roi.

Dusault, pour le procureur général du roi, prononça un réquisitoire remarquable par sa forme, sa clarté et son ordonnance, l'arrêt en contient le résumé ; nous en reproduirons les passages les plus intéressants.

Me Dusault dit tout d'abord, qu'il y a quatre instances dans cette affaire.

La première entre Duluc et consorts, appelants et demandeurs en excès contre Maistre Jehan de Bagetz et les époux Saintorens.

La seconde entre Duluc, appelant, contre Bagetz et Marches.

La troisième entre le procureur général et Bagetz.

Et la quatrième, entre Bagetz, appelant, de son incarcération contre le procureur général.

Après avoir rappelé la nomination de Bagetz aux fonctions de lieutenant de vice-sénéchal et l'omission de la formalité de dépôt de ses lettres patentes ; il cite un extrait des jugements prononcés par Bagetz lors de sa première tournée judiciaire en 1566.

« Il est besoing, dit-il, que *la court* entende ce qu'est contenu « audict extrait, parce que le procureur général entend s'en ayder « à l'encontre dudit Bagetz pour montrer de quoy il a cogneu, « contre qui il a procédé et faict son coup d'essay à son avènement « en cet état.

« Cet extrait contient qu'au lieu de Bateplan, en Pardiac, séné-« chaussée d'Armagnac, Bagetz condamne à souffrir mort cinq « femmes chargées de meurtre par venin et empoisonnement, qu'on « nomme sorcières ou fétilières et le 18e du même mois de juillet « fait condamner et exécuter cinq autres, au lieu de Malabat, en « Pardiac, pour même occasion ; et le 3 août, ensuyvant au lieu de « Labatut, furent exécutées quatre femmes, et le 19e du dit mois, « quatre autres au lieu de Laffitte, et le 20e du dit mois, ung homme « et une femme ; le 3 septembre ensuyvant, six furent exécutées au « lieu de Las Cazères ; et le dernier jour dudit mois au lieu de « Sainte-Dore, pareillement en furent exécutées cinq ; et au mois « d'octobre ensuyvant, trois au lieu de Laguyan et à Castetfranc « deux ; deux à Sainte-Dore, en janvier 1567 ; et à Monréal, trois ; « il est vrai que par ledit extrait, est adjousté que les dites femmes « étaient convaincues de meurtre par venin, empoisonnement, « assassinat et *per aguat*, délibération et conjuration ; item ledit « extrait contient que Guiraut Tressos, de Nérac, a été condamné « à souffrir mort et exécuté pour avoir tué sa propre créature ; « et qu'un prêtre marié, contrefaisant le médecin, audit Nérac, fut « pareillement condamné et exécuté. »

Passant ensuite aux faits reprochés aux habitants de Saintorens à raison de l'accueil fait aux troupes de Mongomery et du bois et des cendres qu'ils lui auraient fourni pour fabriquer de la poudre à canon, il justifie leur attitude en disant qu'ils n'avaient pu faire

autrement, y ayant été contraints par la force et la menace de perdre la vie.

Il constate que Bagetz procéda contre eux avec sa célérité habituelle et qu'en trois jours il instruisit le procès et prononça sa sentence dont l'exécution suivit immédiatement, car il les rendait toujours exécutoires par provision nonobstant appel.

« Tous les prevenus furent condamnés, Beaulac, Georges Duluc, « Jehan Duluc, à souffrir mort, la femme Duluc à être fouettée et « bannye et auparavant, l'exécution dit que les condamnés seront « mis sur la gehenne et question pour dire leurs excès et dénonçer « leurs complices. »

En ce qui concerne cinquante recognaissances du droit de vinade souscrites par les habitants de Saintorens, le procureur dit :

« Qu'elles sont toutes fort suspectes, tant parce que les unes sont « faites au mois de juin dernier pendant la procédure faicte par « Bagetz et que les autres furent faictes le même jour que les « condamnés furent exécutés, ce qui fait présumer une violence et « une crainte des recognaissants d'être molestés par Bagetz.

Qu'au surplus, la justice tant haute que basse et moïenne appartient au roi, tellement que ledit Tilhadet ni sa femme ne peuvent prétendre lesdits droits « ni même au titre de seigneur de Saintorens. »

Abordant ensuite les autres faits reprochés à de Bagetz, le procureur dit qu'il résulte des trois informations faites contre lui vingt chefs d'accusation.

« Le premier, d'avoir rançonné un homme de Nérac de dix livres « et six escabelles pour le laisser être et demeurer en ville.

« Le second d'avoir rapporté certain procès au siège présidial de « Condom et quand les assistants disaient que lesdits procès n'es- « taient pas de sa juridiction, il les allait juger ailleurs et exécutait « son jugement nonobstant appel.

« Le troisième, il a faict le procès à ung nommé Le Magistrot, « serviteur d'ung nommé Moncault, de se charger d'avoir engrossé « une fille.

« Le quatrième, d'avoir rançonné de dix escus un prisonnier qu'il « tenait et luy avait envoyé le bourreau en sa prison pour lui dire « qu'il le pendrait s'il ne bailhait argent audit Bagetz.

« Le cinquième, d'avoir rançonné ung autre habitant de Nérac de « la somme de quatre escus.

« Le sixième, d'avoir rançonné une femme de dix-neuf testons[1]
« et une pute de huit réalles pour mettre en liberté son mary qui
« était prisonnier.

« Le septième, d'une volerie faicte en la maison d'ung nommé
« Mayne et d'avoir rançonné la femme de cinq quartaux de blé.

« Le huitième, d'ung pillage fait en la maison d'ung nommé Launay
« et d'avoir attenté à la pudicité de sa femme.

« Le neuvième, d'avoir rançonné une femme de Nérac de vingt
« testons pour faire entrer son fils en la ville de Nérac.

« Le dixième, d'avoir exigé dix escus d'un personnage qu'il tenait
« depuis longtemps prisonnier sans l'ouyr et moïennant ladite
« somme l'avait élargi.

« Le onzième, d'avoir rançonné ung autre de la somme de cent
« livres.

« Le douzième, d'avoir faict le procès à certaines femmes mariées
« avec des prêtres[2] et icelles condamnées au fouhet par sentence
« signée des assistants, et néanmoins d'avoir changé ladite sentence
« et pour de l'argent les avoir élargies.

« Le treizième, d'avoir faict solliciter ceux de la religion prétendue
« réformée qui étaient rentrés dans Nérac de fournir de l'argent
« audict Bagetz et en ce faisant ne seraient en rien recherchés.

« Le quatorzième, d'avoir exigé et rançonné un autre prisonnier
« de la somme de quatre escus.

« Le quinzième, d'ung autre prisonnier avoir pris dix escus.

« Le seizième, d'avoir condamné certaines femmes au fouet, l'une
« desquelles en bailhant audit Bagetz quinze testons ne fut exécutée
« comme les autres et la sentence changée en relaxance.

« Le dix-septième, qu'une nommée Dauphine Caussère fut con-
« damnée au fouhet, toutefois moïennant quatre escus qu'elle bailha
« la sentence fut convertie en relaxance.

« Le dix-huitième, que ledit Bagetz fit pendre Henry Diroard parce
« que sa femme ne lui volut bailher dix escus ; et qu'il tenait en
« prizon un nommé Jehan Dumont et avait quéri la femme dudit
« Dumont et luy dit que si elle bailhait quinze escus son mari sorti-
« rait dehors autrement qu'il le ferait pendre ; et parce que ladite
« femme ne put trouver ladite somme de quinze escus Dumont fut
« pendu.

---

1 Le teston est une monnaie d'argent émise sous Louis XII.

2 Il s'agit de prêtres ayant embrassé la religion réformée.

« Le vingtième, qu'un mosnier nommé Minvielle fut prisonnier et « accusé de la mort d'ung nommé Bergois et son procès faict, fut « condamné à souffrir mort ; toutefois moïennant 60 ou 80 livres « fut élargi. »

Ces vingt chefs d'accusation étant énumérés, le procureur énonce d'autres faits qui sont intéressants en ce qu'ils indiquent les services que Bagetz a rendus à Monluc, il s'exprime ainsi :

« Quant aux commissions et exactions il n'y a de tout le procès « aucune pièce qui puisse servir audit Bagetz sinon par adventure « une requeste qu'il présenta au seigneur de Monluc, le 2e jour de « novembre 1566, contenant plusieurs faits et entre autres qu'il « avait procédé contre un grand nombre de prisonniers et fait iceux « exécuter à mort, en quoy il aurait fait grands frais et requérait « que d'ores et avant, en toutes causes où il écherra partie insti- « gante ou dénonciatrice, qu'il vivra à leurs dépens, ses greffiers et « archers et néanmoins sera salarié.

« Sur laquelle requète ledit sieur de Monluc déclare n'entendre « empescher que en toutes commissions ou procédure où il y aura « partie instigante et dénonciatrice que ledit Bagetz ne soit défrayé « lui, ses greffiers et archers et que lesdites parties le salariseront « du salaire compétent. »

Il semble résulter de ce passage de l'arrêt que Bagetz ne se trouvant pas suffisamment rémunéré de ses services, au moyen du salaire que lui payait le roi, demanda l'autorisation de se faire payer d'une façon spéciale toutes les fois qu'il n'agissait pas d'office, c'est-à-dire toutes les fois qu'il opérait à la demande d'un tiers quelconque ou d'un dénonciateur.

Le procureur aborde ensuite la question de droit de savoir si Bagetz avait qualité pour exercer sa fonction de lieutenant du sénéchal.

Là, s'arrête malheureusement la copie de l'arrêt, nous ne connaissons donc pas les condamnations prononcées.

Il est à présumer cependant que Bagetz n'a pas échappé à la juste punition de ses crimes et que la cour a été impitoyable et l'a condamné lui-même « à souffrir mort ».

Nous pensons aussi que Gérault Duluc et sa femme ont été non seulement acquittés, mais encore dédommagés ainsi que les familles des malheureux habitants de Saintorens exécutés.

Enfin le roy ayant dénié aux époux Cassaignet de Tilhadet aucun

droit de justice et même le titre de seigneur de Saintorens, il est probable que les prétentions aux droits de vinade et autres recognaissances n'ont pas été admises.

Sauf la perte des droits en question, le capitaine Saintorens ni sa femme n'ont dû éprouver grand dommage de toute cette procédure, car le capitaine Saintorens conserva toutes ses dignités et ses honneurs, et devint par la suite colonel des légions de gendarmerie de Guienne, ce qui était un très haut grade.

Toutefois on peut regretter qu'un homme de la valeur du capitaine Saintorens se soit laissé aller à commettre de pareilles exactions, il est vrai qu'aux époques troublées les hommes subissent des entraînements, qu'ils seraient eux-mêmes les premiers à réprouver dans tout autre moment.

Ce capitaine Saintorens fut une des belles figures militaires de son époque ; sa famille était une des plus nobles et plus anciennes du Condomois. la filiation certaine est établie jusqu'aux premières années du XIIIe siècle [1].

Il y avait deux frères Tilhadet ; Antoine, l'aîné, connu sous le nom de capitaine Tilhadet, s'illustra en Piémont et dans toutes les guerres de son temps ; il devint gouverneur de la ville de Bordeaux et fut tué au siège de Mont-de-Marsan en 1569 ; François, le plus jeune, appelé capitaine Saintorens, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Tous deux amis et lieutenants de Monluc qui les tenait en très grande estime pour leurs talents militaires et leur courage ; il les cite fréquemment en termes élogieux dans ses commentaires.

Il n'existe aucune biographie des deux frères Tilhadet ; cependant, bien qu'ils n'aient pas été des hommes de guerre de premier plan, leurs talents militaires et leurs exploits méritent d'être connus.

Voici quelques indications sur le capitaine de Saintorens, homme privé.

Marié en premières noces avec Jehanne de Monlezun, il en eut deux filles, Françoise et Catherine.

Par son testament du 4 avril 1560, elle légua à son mari la terre de Saintorens qui lui appartenait en propre.

Jehanne de Monlezun vivait encore en 1570 ainsi que nous l'avons vu par le procès dont nous venons de parler.

---

1 *Revue de Gascogne*, avril 1878.

Son testament ne contient que des dispositions intéressant sa famille et ses biens, elle demande à être enterrée dans l'église paroissiale de Saintorens.

Le capitaine Saintorens épousa en deuxièmes noces demoiselle Charlotte de Loudun dont il n'eût pas d'enfant.

En outre de ses deux filles issues de son premier mariage, il laissa un enfant naturel au profit duquel il fait la disposition suivante dans son testament :

« Je lègue, donne et laisse à Octobrez de Cassaignet, mon fils « naturel, qui a esté légitimé par le roy, la somme de.. .. »

Rien n'indique le nom de la mère.

Le capitaine Saintorens mourut le 9 décembre 1591.

Son testament, du 3 décembre 1583, fait au château de Laroque-Fimarcon, devant Me Raymond Lapujade, notaire à la Romieu, ne contient que des dispositions concernant sa famille, ses biens et ses funérailles ; on y trouve les indications suivantes sur le testateur :

« Je, François de Cassaignet, seigneur de Sainctoreux et de La « Roque, collonel des légions de Guyenne, chevalier de l'ordre du « roy, cappitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances « estant, etc., etc. Je veus et ordonne que quand mon âme sera « séparée de mon corps mon dict corps soit inhumé et ensevely « dans l'église parrochiale de la Roque es laquelle sera dressé un « tombeau honorablement et selon ma qualité sur lequel sera « dépeint et pourtrait au vif mon effigie et ymage avec l'ordre au « col, trois chevaux avecque un guidon et deux enseignes blanches « comme étant collonel des compagnies légionnaires de Guienne ».

Il nomme pour exécuteurs testamentaires Michel Du Bouzet, sieur de Marin et Sainte-Colome ; Carbon de Lupé, beau-fils de Charlotte de Loudun ; Du Bouzet, sieur de Poy ; Bernard de Cassaignet, seigneur de Tilhadet et Caussenx, fils de son frère Antoine ; Bernard de Patras, fils ayné de Bernard de Patras, sieur de Campaigno et de Ligardes.

Le décès ayant eu lieu à Saintorens on se demande si le défunt fut enterré en l'église de Laroque suivant son désir ; ou dans l'église de Saintorens. On pourrait en tous cas rechercher si dans l'une ou l'autre de ces églises il existe un tombeau répondant aux indications coutenues au testament du défunt.

C. CHAUX.

IMPRESSIONS DE VOYAGE

HONG-KONG

Une rade fermée comme un lac de Suisse par de hautes montagnes qui baignent leurs pieds dans la mer ; sur les flancs de l'une d'elles, une ville aux constructions géométriques étayées au-dessus d'un amas de maisons nouées et sordides en bordure de quai ; dans cette flaque d'eau, des cuirassés aux canons reluisants, de minces paquebots aux cheminées noires, des cargo-boats hérissés de grues, d'immenses quâtre-mâts, de fines goëlettes, d'inombrables parasites accrochés aux colosses : chalands, chaloupes, barques grouillant d'une fourmilière humaine ; partout où il y a une place libre, des milliers de sampans et de jonques amarrées, entre lesquelles circulent d'autres milliers de sampans et de jonques aux ailes de chauve-souris : une véritable lèpre de navires rongeant l'épiderme de la mer : c'est Hong-Kong. Pour la première fois, depuis notre départ d'Alger, nous nous trouvons en présence d'autre chose qu'une côte basse et plate, alternativement bordée de sables ou de cocotiers, Hong-Kong rappelle les villes des Canaries, Las Palmas, Santa-Cruz de Ténériffe ; mais ici une partie de la ville a un cachet britannique bien spécial ; l'autre se tapisse d'enseignes ou d'oriflammes où éclatent les fantastiques caractères de l'écriture de Confucius ; des Chinois à longues tresses soigneusement habillés remplacent les moricauds café au lait qui plongent sous les paquebots pour repêcher une pièce de deux sous ; sur les montagnes moins hautes se dressent un sémaphore, des forêts, quelques villas : on y monte par un funiculaire, comme au Righi.

Nous descendons à terre après le dîner. « C'est une mauvaise heure, me dit Z..., pour une visite en pays anglais. Tous les magasins européens sont fermés. Il ne nous reste à examiner que les dessous de la civilisation anglo-chinoise. Nous sommes dans un pays où se

justifie le paradoxe des sorcières de Macbeth : « le beau c'est le laid, le laid c'est le beau. » Allons disséquer ce cadavre. Le voyageur est fait pour tout voir : il ne doit pas reculer devant un scalpel. Puisque nous sommes dans le domaine moral, nous aurons d'ailleurs l'avantage économique de ne pas user trop de paires de gants.

Nous entrons dans des ruelles sombres. Cà et là, sous les arcades, un Chinois se colle aux grilles des fenêtres éclairées. On pourrait croire à quelque idylle, rêver de caballero méditant une sérénade sous le balcon de sa belle ; mais la sensation, dans la pénombre, d'une natte huileuse suspendue à une maquette couleur safran, la traditionnelle blouse et le court pantalon flottant d'où sortent des mollets étiques suivis de pieds ensevelis dans d'immenses soques, glacent immédiatement toute idée de poésie et d'amour. Un peu moins de curiosité, et quelques notions de savoir-vivre empêcheraient ce Chinois d'écraser sa face déjà si plate contre les fenêtres du voisin.

Passons. Voici une boutique illuminée : des jaunes évidemment. Nous nous trouvons en présence d'une des plus curieuses industries de Hong-Kong. C'est un atelier de peinture. Des multitudes de cartons se suspendent aux murailles, s'empilent dans tous les coins. A cette heure tardive on ne peint plus, mais deux jeunes Chinois esquissent d'une main légère les panneaux qui seront coloriés demain. Ce sont en général des sujets peu compliqués, des jonques, des maisons chinoises au bord de l'eau où se mirent des arbres d'une attitude aussi peu naturelle que leur couleur. Mais tout cela est fin, soigné, minutieux. On nous montre des miniatures sur ivoire où éclate une incontestable habileté de main. La reproduction peinte des photographies est la grande industrie de ces ateliers. Elle revêt un caractère artistique dans ces miniatures dont le dessin a la précision d'une gravure, et le coloris la délicatesse des plus exquises enluminures de nos vieux missels. Le Chinois, de tempérament très positif, ne rêve ni ne crée ; il n'y a donc là qu'une question de patience et de minutie obstinées. Ce n'est que plus effrayant. Car c'est une preuve de cette prodigieuse faculté d'assimilation qui ronge lentement les racines de la vieille Europe dans ces mers lointaines. Un jour viendra où les Jaunes pourront réclamer l'empire absolu de l'Extrême-Orient avec plus de raison que Lincoln n'a pu dire : « l'Amérique aux Américains » ; il n'y aura pas un blanc capable de le leur disputer : ils seront tous morts de faim.

Nous avons sauté dans des palanquins. Ce sont des fauteuils de satin suspendus sur deux longues perches de bambous, que des porteurs à longue queue enlèvent d'un pas alerte. Nous leur expliquons nos désirs : ils partent comme s'ils avaient compris. Nous voilà hors des rues noires, sur une route en corniche. La ville dort à nos pieds sous un vague brouillard qui noie dans la même obscurité la terre et la mer. Des milliers de lueurs brodent cette ombre pale : boutiques innombrables, innombrables bateaux endormis. Mais dans l'air calme aucun bruit ne monte ; nous n'avons pas la sensation des milliers d'existences qu'elles révèlent. Honh-Kong semble une ville morte, une nécropole de rêve ensevelie dans une fantastique torpeur. Et ce qui nous envahit c'est une tristesse morne, et plus que jamais le sentiment de l'énorme distance, des jours et des mois qui nous séparent de ceux que nous aimons.

Nos porteurs s'arrêtent, repartent, vont à droite, à gauche ; évidemment ils n'avaient pas compris. Ils nous déposent tout à coup devant la grille d'une villa. Qu'est-ce que celà signifie ? Sur la porte nous lisons : « Surgeon captain ». Un des porteurs a disparu dans l'allée. Il revient avec un « boy », tandis que des figures inquiètes se dessinent aux fenêtres. On nous écoute. Nous biaisons en expliquant au boy que nous voulons aller au « Chinese Theater »: Quelques minutes plus tard on nous dépose dans la grande rue chinoise, à l'entrée du théâtre demandé.

Des milliers d'enseignes ornées de caractères cabalistiques pendent à toutes les murailles. C'est un immense grouillement de jaunes, coupés, divisé, refoulé par les palanquins et les pousse-pousse munis de leurs lanternes de papier. A la lueur des reverbères, les maisons ont un aspect d'échafaudages. Elles sont toutes à double façade ; l'intérieure est la vraie, l'extérieure n'est qu'un simple encadrement de vérandahs.

Deux pousse-pousse nous entraînent dans un dédale de ruelles sombres pour déboucher de nouveau dans un quartier animé. Là, des rues en pentes sont bordées de constructions fantaisistes, les unes en bois, les autres en pierre, d'autres charpentées de fer. Au rez-de-chaussée, des boutiques où des jaunes entassés, demi-nus, travaillent à la lueur de maigres lampes ; au premier étage, des balcons où babillent des centaines de femmes de toute race : japonaises, chinoises, américaines, dont la profession n'est pas douteuse. Des escaliers raides font communiquer directement leurs appartements avec la rue. Les étages supérieurs perdent dans l'obscurité

leur silhouette découpée. Des Chinois d'une obséquiosité répugnante papillonnent autour de nous. Nous nous engageons dans un escalier casse-cou plein de cris et de rires. On nous ferme la porte au nez. Ça nous est parfaitement égal. La maison voisine est plus hospitalière. Nous sommes introduits par le hideux rictus de satisfaction d'une figure ravagée. Une petite salle que deux dessins chinois, une armoire et quelques chaises empêchent d'être nue, renferme quatre jeunes pensionnaires aux cheveux noirs et gras, soigneusement arrangés en chignon microscopique. Elles sont vêtues d'un sarrau et d'un pantalon de flanelle blanche galonnée. et traînent des soques à semelles très épaisses. Ce sont peut être de véritables statues, mais leur costume peu gracieux ne permet pas d'en juger. Ce qu'on voit d'elles, la figure, a quelque chose d'inachevé. On a l'impression d'une maquette à peine ébauchée. Les yeux ne sont pas ouverts, les traits ne sont pas dégrossis ; le nez ne sort pas du masque aplati et rond ; son extrémité seule est indiquée par un boursouflement percé de deux narines. En dépit d'un regard vif et de boucles suspendues à des oreilles fines elles ont l'air d'une collection de poupards. Mais il y a mieux qu'elles dans cette chambre. Elles sont rangées devant une table derrière laquelle une forme humaine est assise. Il sort de ce coin d'ombre des sons bizarres, entrecoupés et pleurards, alternant avec les notes d'un instrument au timbre extraordinaire. Place, mesdemoiselles !... Sur un bloc allongé d'ébène quinze cordes métalliques sont tendues. Une main y voltige, jaune, aux doigts minces, étirés, desséchés, une vraie main de squelette. Le poignet étique disparaît dans la manche d'un sarrau noir. Du buste vaguement entrevu une tête livide émerge. Quelques mèches se hérissent au dessus du front rasé. Les traits sont creusés, la peau parcheminée. Les yeux aveugles restent clos, le visage immobile, la bouche s'entrouvre à peine, douloureusement. On dirait une momie. *Nec vox hominem sonat*. C'est une suite de plaintes hâchées par des sanglots ou des râles, coupées de silences que piquent les notes d'un arpège bizarre. Parfois une intonnation plus trainante semble commencer une phrase ; mais non : c'est une chute brusque de chose cassée ; et les gémissements recommencent, toujours les mêmes ; tandis que subitement éclairée par la lampe, la tête semble plus livide encore dans son immobilité de cadavre flétri.

Cherchons une diversion à ce spectacle macabre. Nous entrons chez des japonaises qui nous examinent avec curiosité, et, comme

toujours, terminent par un éclat de rire sans rime ni raison. Nous essayons de lier une conversation en anglais ; on ne comprend pas, mais on rit tout de même. Voici deux « chamécens ». Elles nous jouent la « jonkina », quelques petits airs monotones, et nous détalons.

Une série de zig-zags à travers des rues pittoresques, semées de Chinois hostiles, de matelots en gaieté, de cipayes et de coolies, nous ramène au point de départ ; non sans avoir essuyé bien des œillades ou même des provocations beaucoup moins platoniques. Leur seul résultat sensible a été la chute de quelques piastres dans deux brocs de mauvaise bière, et une nouvelle audition de l'éternelle histoire des amours trompées, par miss Clara, américaine matinée de russe, que vous me dispenserez de vous présenter.

4 mai. — A dix heures du matin, cent cinquante ou deux cents sampans s'entassent à la coupée de babord : une ville flottante, un horrible grouillement de marchands de toute espèce. Ils nous montrent des éventails multicolores, des boites de laque incrustées, des photographies coloriées, des accordéons, des cigares et des soies. Partout des teintes criardes d'un mauvais goût populaire et enfantin. L'équipage ouvre des yeux de convoitise. Chaque sampan sert d'habitation à une famille : père, mère, enfants de tout âge, depuis le gamin de quinze ans dont on prolonge la natte trop courte par une tresse de cordelette noire ou rose, jusqu'au baby à peine né auquel sa hideuse mère offre un sein jaune et flétri. Cela fourmille, crie, gesticule ; ils voudraient tous monter à bord. Inutile, c'est interdit aujourd'hui. Alors ils essaient de violer la consigne. Ils prennent d'assaut le chaland de charbon et grimpent par les haubans, les ancres, tout ce qui offre un point d'appui à leur agilité de singes. Il faut les repousser par la force. Il y en a un tout petit — il peut bien avoir trois ans — qui essaie de se hisser dans les porte-haubans jusqu'à l'embrasure d'une pièce. Il est microscopique, habillé de noir avec une queue immense ; il a l'air d'un rat. « Montera, montera pas ! », fredonnent les gabiers. Eh bien, il est monté, mais il a dû se trouver nez à nez avec une figure rébarbative, car il a dégringolé vite, vite, comme si l'on avait voulu mettre le feu à sa natte.

L'âge de ces petits est difficile à apprécier ; mais il est certain que chez les Chinois le développement de l'enfant est très précoce. On les sèvre de bonne heure, et ils quittent vite les bras maternels pour

user de leurs membres en toute liberté. Ils sont d'un comique achevé. La tête est toute ronde, tout rond le crane rasé surmonté d'un embryon de queue, tout ronds leurs yeux, tout ronds leurs bras et leurs jambes potelés. La pudeur n'a rien à démêler avec leur costume uniquement composé de soleil et d'innocence, avec parfois une petite veste bien courte pour ceux qui ont la poitrine délicate. Ils trottinent ainsi au midi brûlant. sans le moindre salacco et sans le moindre souci; sans même se demander si sur cette terre où leurs congénères pullulent ils auront assez de place pour s'asseoir sans gêner les voisins.

Les sampans restent là longtemps; de guerre lasse ils appareillent tous à la fois, les uns sous un lambeau de voile, les autres à l'aviron. Ce départ de flottille a quelque chose d'émouvant; on songe à un bâtiment pillé abandonné par les pirates, aux Normands partant pour la conquête de l'Angleterre, à un départ d'hirondelles, à une compagnie de perdreaux dispersée par un coup de fusil, etc., etc.

A quatre heures du soir, en dépit des brouillards qui couvrent le sommet du pic, nous prenons d'assaut le funiculaire. Le wagonnet enlevé par son cable d'acier escalade des pentes d'une vertigineuse raideur; puis la voie fait un coude, prend la montagne en écharpe; en bas, à pic, Hong-Kong apparaît. C'est un panorama féérique tandis que nous nous élevons parmi les bambous et les fougères humides Le ruban blanc d'une route en lacets se déroule dans la verdure sombre; des bassins d'eau limpide miroitent au dessous de nous et la ville dessine les jardins de ces villas et l'entrecroisement de ses rues. Puis c'est la rade, d'un bleu de turquoise, où les navires et les embarcations innombrables semblent posées sur un immense miroir. Un flot de soleil inonde ce monde vivant, jaunissant les montagnes de Chine en face de nous. Les pentes boisées d'Hong-Kong, le velum de nuages dont les franges pendent sur la rade font un cadre sombre à ce tableau de lumière. Nous ne pouvons découvrir ni les cimes opposées, ni derrière elles l'entrée de la rivière de Canton. La voûte est trop basse et nous l'atteignons en arrivant. Du vent, du froid, de l'humidité. Les nuages balayés nous effleurent et nous frissonnons. Leurs déchirures découvrent parfois la silhouette noyée de brume de quelques grands hôtels qui constituent le sanatorium de la colonie. Sur la terrasse de celui du « Peak » nous absorbons un cocktail exécrable en surveillant un convoi d'Anglais très selects qui regagnent leur perchoir après une partie de tennis.

Le soir nous nous laissons encore tenter par les rues chinoises.

Nous débutons par une visite chez un rotinier. Z... veut acheter des fauteuils. Nous nous asseyons dans une foule de sièges pour en apprécier le moelleux et la commodité. Nous faisons la navette entre deux magasins voisins et nous enlevons un petit fauteuil assez joli, après en avoir admiré cent d'un travail merveilleux et d'un prix qu'en France on trouverait dérisoire. Le marchand dédaigné ne paraît pas nous en garder rancune ; il nous souhaite même toute sorte de prospérités. Il a l'air de dire : « J'ai le temps, la vie est longue, vous me reviendrez. »

Après les rotiniers, ce sont les boutiques de menuiserie où l'on fabrique des malles en bois de camphre très parfumé, destinées à mettre les vêtements à l'abri des insectes. Vingt chinois travaillent dans un atelier microscopique à petits coups de marteau pressés. Tout à l'heure, chez le rotinier, les jaunes avaient la couleur paille des meubles, ici, ils prennent la teinte de leurs caisses : ils sont un peu caméléons.

A travers les rues bordées de maisons disparates où pendent parmi les enseignes d'innombrables lanternes de papier, nous arrivons chez Mme X***, blanchisseuse attitrée de l'*Eclaireur*, et directrice d'un établissement de blanchisseuses à tout faire. Accueil des plus sympathiques. Une des jeunes Chinoises nous est donnée pour nous guider vers un atelier d'argentiers. Elle revêt une blouse noire sur son sarrau de flanelle blanche, et prend les devants à vingt pas, d'un air détaché, pour ne pas nous compromettre. Exquise délicatesse jaune. Voici l'atelier. L'heure est malheureusement tardive et les grands ouvrages sont remis au lendemain. Nous ne voyons ni ciseler des aiguières, ni repousser de la vaisselle plate. Une trentaine de Chinois isolés à de petites tables fabriquent des boutons, des boucles d'oreilles, des chaînes. A la lueur de petites mèches pareilles à du vermicelle qui trempent dans une coupe d'huile, ils se livrent à ces travaux d'une minutie effrénée, avec une patience dont le seul spectacle me fait bouillir le sang. Il y a un vieux à lunettes, glabre et ridé, qui enfile un à un les anneaux d'une chaînette extrêmement fine. A chaque nouvel anneau il ferme le crochet avec une petite pince, pose la chaîne sur un morceau de bois, plonge un poinçon dans une sorte de mortier doré destiné à former la soudure, gonfle ses joues et soufle dans un chalumeau un mince jet de flamme qui vient piquer l'argent exactement au point à souder. Puis il saisit un autre anneau, et recommence indéfiniment. Il y a deux heures qu'il est là, et il cessera dans une heure et demie,

sans avoir un instant levé les yeux et pris le temps de respirer. Tout autre qu'un jaune en deviendrait enragé.

Après un cock-tail vaguement parfumé à l'eau de mélisse et au genièvre, absorbé dans un bar désert, nous rallions l'embarcadère. Je hèle monsieur Aho. Une voix rauque répond dans la nuit, une petite lumière se met en mouvement au milieu des feux innombrables des sampans endormis. Quelques minutes plus tard nous flottons sur la rade sombre, emprisonnée sous une lourde calotte de brouillards, autour de laquelle Hong-Kong noue une ceinture de feux.

J. DE LA J.

RÉCEPTION DE MGR JEAN IX LOUIS D'USSON DE BONNAC

ÉVÊQUE ET COMTE D'AGEN

Dans l'église collégiale de Saint-Caprais où il vint selon l'usage prêter serment et recevoir la mître et le bâton pastoral de la main du Prieur.

Le rapport qui suit fut écrit ou par messire Jacques Joseph de Couloussac, seigneur de Campagnac et dernier prieur de Saint-Caprais, ou par l'un des secrétaires du Chapitre. On l'a trouvé parmi les papiers de ce vénérable chanoine, qui passèrent avec la majeure partie de sa succession dans la famille des de Lugat et plus tard dans celle des d'Aiguillon. Il appartient aujourd'hui à la famille des de Guiringaud.

Nous en devons la communication à la gracieuseté de cette dernière famille et à la bienveillance de M. le chanoine Laffon qui nous l'a procuré.

Ce document fait connaître les circonstances particulières à la réception solennelle de Mgr d'Usson de Bonnac et confirme l'usage suivi par chacun des évêques d'Agen avant la révolution.

L. D.

Réception de Monseigneur Jean-Louis Dusson de Bonnac, évêque et comte d'Agen

« Led. seigneur eveque s'etant rendu à trois heures et demie du soir du jour indique au devant de la principalle porte de l'eglize Saint-Caprais accompagné du corps du presidial et du corps de ville. Le premier officier du presidial à sa droitte et le premier eschevin à sa gauche, de Monsieur le comte Dusson, frère dud. seigneur eveque et de plusieurs autres gentils hommes et bourgeois. M. le

Prieur et le Chapitre avertis [que] led. seigneur arrivoit furent processionnelement au son de la cloche capitulaire avec la croix au devant de Luy. Les reliques de saint Caprais et sainte Foy terminoint la procession. Le Chapitre arrivé à la porte de l'eglise se place en demy sercle sur les marches par lesquelles on dessend dans l'église. Monsieur le Prieur étoit au milieu sur l'avant dernière marche, la relique de saint Caprais à droite et celle de sainte Foy à gauche. Monseigneur l'eveque était sur le seuil de la porte, il parla le premier en ces termes :

« Messieurs n'ayant peu assembler les quatre barons de l'Agenais qui sont occupes au service du roy je n'ay peu faire mon entrée solennelle, mais pour rendre cette action aussi solennelle qu'il m'a été possible, Je viens selon l'usage accompaigné du présidial et du corps de ville.

« A quoy Mr le Prieur répondit :

« Monseigneur, les circonstances ne vous permettant pas de faire votre entrée solennelle, ni d'observer en ce jour les ceremonies établies de tous le temps ; l'*usage, et la concervation de nos droits, nous obligent de vous faire en conséquence, sous votre bon plaisir, nos protestations, pour l'avenir*. Nous ne sommes cependant pas moins empresses à rendre ce que nous devons *au digne successeur de l'auguste patron de notre eglise*. Ses sacrées depouilles et celles de sainte Foy viennent avec nous, au devant de vous, Monseigneur, pour estre temoins de la promesse solennelle que vous alles faire de [estre] notre bon pasteur et de nous honorer de votre protection. Votre piété, vos lumières et la bonté de votre cœur nous repondent d'avance de ces pieux avantages. Dieu veuille que nous puissions en jouir aussi longtemps que nous devons l'espérer.

« Entrons, Monseigneur, dans le tombeau des martyrs de l'Agenois, entrons dans ces precieux monuments de la foy de nos pères et ne suspendons pas davantage la joie que nous ressentons d'avoir le bonheur de vous y recevoir.

« Cella fait, Monsieur le Prieur presenta le goubillon aud. seigneur eveque qui apres avoir fait le signe de la croix aspergea le peuble : ensuite Mr le Prieur Luy donna la petite croix à baiser ; après quoy Monseigneur l'eveque salua les Reliques.

« Cette cérémonie finie la croix processionelle qui n'avoit pas passé la dernière marche de la porte de l'Eglize, et le Chapitre marchant dans le meme ordre que celui qu'il avait gardé en allant

au devant dud. seigneur évêque, rentra les orgues sonnant dans le chœur de lad. eglise. Monseigneur l'eveque marchait derriere les chasses entre le premier officier du présidial et le premier echevin. Mais lorsqu'il fut arrivé sur la porte du dit chœur, Messieurs le Prieur et Molinart, doyen du Chapitre, l'un à la droite et l'autre à la gauche le prirent sur la porte et le conduisirent au pied du grand autel où il se mit à genoux et il fit sa prière particuliere, Monsieur le Prieur et Messieurs les chanoines étant debout.

« Sa prière étant finie. Il se leva et fut se placer sur un fauteuil mis expres du coté de l'Evangille, où ses ministres et ses serviteurs l'habillèrent. Pendant ce temps-la le chœur chantait l'antienne *Alma Christi Mater*, etc.

« Lorsqu'il fut reveteu de ses ornements pontificaux qu'on avait placé sur l'autel ainsi que la mitre et le baton pastoral, Monsieur le Prieur fut prendre la mitre et la Luy mit sur la tete et ensuite Luy donna led. baton pastoral à la main gauche et se retira à sa place parmi les chanoines qui étoint tous dans le sanctuaire rangés comme à l'introït d'une messe canonicalle.

« Pour lors Monseigneur l'eveque vint avec la mitre et le baton pastoral au bas de l'autel et son aumonier Luy ayant oté la mitre et pris led. baton pastoral, le doyen du Chapitre Luy présenta l'encens à bénir et led. seigneur eveque aydé de son seul aumonier monta à l'autel, ensença la Croix, les Reliques et l'autel d'où etant descendu et après que le verset *O beate Caprasi* eut été chanté par les enfants de chœur il dit à haute voix l'oraison de saint Caprais.

« L'Oraison de Saint-Caprais finie, Monsieur le Prieur remit la mître sur la tête dudit seigneur Evêque, et le baton pastoral à la main gauche et dans cet état, ledit seigneur évêque fut s'assoir sur un fauteuil au milieu de l'autel et, étant là, M^r le Prieur Luy présente la formule du serment, telle qu'elle a toujours été suivie par les seigneurs évêques, ses prédécesseurs et ledit seigneur évêque ayant pris la formule, mit la main droite sur la poitrine et prononça à haute voix le serment ordinaire dans la formule qui suit :

« Je jure de garder, entretenir et maintenir les sieurs Prieur, chanoines et chapître St-Caprais, en leurs coutumes, droits, libertés, immunités, statuts, privileges, transactions et accords passés entre les seigneurs évêques nos prédécesseurs, avec lesdits sieurs Prieur, chanoines et chapitre et en tous autres droits appartenant aux dits sieurs sieur Prieur, chanoines et chapitres, conjointement ou divisement et, de ma puissance, les protéger, défendre, et leur être

toute sa vie bon et juste pasteur, et de ladite église et de leur rendre tant en général qu'en particulier toute sorte de témoignages de bons offices qui se présenteront.

« Ce serment fait, Monsieur le Prieur étant debout devent Luy, le remercia en ces termes :

« Suit le remerciement de Monsieur le Prieur.

« Monseigneur,

« Daignez agréer nos sinceres remerciements du serment que vous venes de faire à la face des autels et sous les yeux du fondateur de votre siége, de protéger son églize et de nous garder et maintenir dans nos usages, droits et privilèges. Nous nous flatons que nous serons dans le cas de joindre la plus vive reconnaissance aux sentiments de veneration et de respect dont nous sommes penetrés. Nous allons en rendre nos actions de grâce en chantant le *Te Deum*.

« Et tout de suitte, le Chapitre fit chanter le *Te Deum* qu'il fut entonné par le bas chœur qui etoit au lutrin. Et d'abord qui fut fini, les enfans de chœur chanetrent le verset *Benedicamus patrem et filium* et le seigneur Eveque dit à haute voix l'Oraison d'action de grace et donna tout de suite la bénédiction pontificale, la grosse cloche sonnant à la volée pendant tout le *Te Deum*.

Cette cérémonie finie, ledit seigneur eveque fut désabillé par ses ministres et officiers à la même place ou il avait été habillé.

« Cella fait Il revint au bas du marchepied de l'autel et après avoir salué la croix et les chanoines de droite et de gauche Il se retira dans la maison prieurale, en passant par la porte du cloître, accompagné de Mrs le Prieur à sa droite, et Molinart doyen à sa gauche, de Mrs les Chanoines, des Mrs du Présidial, de Mrs les Echevins, de la Noblesse et Bourgeoisie qui se trouverent à la ceremonie et signèrent tous le procès-verbal d'entrée et de prestation de serment dans ladite maison. Après quoy ledit seigneur Evêque se retira.

M. le Prieur et le Chapitre l'accompagnairent jusque sur la porte de ladite maison, et un instant après, furent en manteau long et bonnet carré, suivis du bas chœur, Luy faire la visite de corps, suivant l'ancien usage, de ne faire lad. visite aux seigneurs Evêques d'Agen qu'après qu'ils ont fait leur entrée et preté le serment ordinaire dans l'église Saint-Caprais.

« Le seigneur Eveque était dans la salle de compagnie quand ils arriverent dans le palais episcopal. Le valet de Chambre en les

annonçant, ouvrit tout de suitte les deux battans de la porte d'entrée de lad. salle.

« Le seigneur Eveque s'avança dans l'instant au delà du milieu et après avoir été salué par Mr le Prieur, Mrs les Chanoines et le bas chœur qui se rangerent en demy sercle, vis-à-vis le seigneur Eveque, Mr le Prieur, Luy fit le compliment qui suit :

Monseigneur,

« L'empressement que nous vous avons temoigné pour avoir l'honneur de vous recevoir dans notre églize, accompagne les très humbles homages que nous venons vous rendre. Nous ne vous demanderons pas votre protection, vous nous l'aves promise. Nous nous bornerons à solliciter vos bontes et à vous prier d'être bien persuadé de notre attantion à les mériter et à vous donner dans toutes les occasions des preuves de notre profond respect.

« Le seigneur Eveque répondit très poliment et dit les choses les plus obligeantes en accompagnant le Corps jusques à la porte de l'escalier suivant l'usage. »

SUSCRIPTION :

Reception de M. Usson de Bonnac, eveque d'Agen, dans l'église collégiale Saint-Caprais d'Agen où il est obligé d'aller preter serment et recevoir la mitre et le baton pastoral de la main du Prieur et en son absence, du doyen du chapitre[1].

1 La cérémonie de l'entrée de Monseigneur de Bonnac à Saint-Caprais ne put avoir lieu que le 31 octobre 1768, car ce prélat nommé le 1er novembre 1767 et sacré le 4 février 1768, n'arriva à Agen que le 30 octobre suivant « à l'entrée de la nuit et sans pompe », si nous en croyons Labrunie et ceux qui ont écrit après lui. Il officia pontificalement à la cathédrale Saint-Etienne le lendemain 1er novembre.

ARCHÉOLOGIE AGENAISE

V. — *Inscription de Bernard de Cuzorn.*

M. le chanoine Pottier communiqua au Congrès des Sociétés savantes, en 1897, une intéressante inscription du XIIIe siècle qui, retrouvée dans les ruines de l'abbaye de Belleperche, est aujourd'hui conservée dans la belle salle gothique du musée archéologique de Montauban. Cette lecture a été publiée, la même année, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne* sous le titre de : *Le dict d'un mort. Inscription inédite du XIIIe siècle en roman et en latin* [1].

Ce marbre, qui avait été dessiné et interprété au XVIIIe siècle par l'acteur Beaumesnil, date de 1242, et mentionne la fondation d'un repas annuel au couvent de Belleperche par un certain B. de Cuzorn.

A mon dernier voyage à Montauban, j'ai cru devoir prendre un estampage de cette inscription, estimant que sa place était toute indiquée au musée d'Agen. Il est, en effet, difficile de ne pas rapprocher le nom de ce bienfaiteur de Belleperche, de celui de ce *Bernardus*, frère de *Helyas de Cuzorn*, qui figure dans l'acte de *Prise de possession de l'Agenais,* en 1271, par Guillaume de Cohardon, publié par les soins de MM. G. Tholin et Fallières[2]. Etait-ce le père de Bernard et d'Hélie de Cuzorn, notables personnages de

---

1 *Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne,* 1897, p. 229 et suiv. Voir une note de l'auteur du présent article dans le même recueil, année 1889, p. 180.

2 *Recueil des travaux de la Société des Lettres, Sciences et Arts d'Agen,* 2e série, t. III (1897), p. 64.

l'honneur et district de la baylie de Penne qui comprenait le château de Cuzorn? Impossible de rien affirmer. Mais un fait reste hors de doute, c'est que ce défunt, qui interpelle si gravement les passants, était bien un Agenais. Voici du reste l'inscription telle que nous la lisons sur notre estampage.

TV QI MVES SAPIAS Q̄ TV SERAS :
SO Q̄ SOI E SO Q̄ ES : EV FVI B' DE
CVSORN . DIGAS P MI P̄R-NR. ANNO DNI.
M° CC° XL° II ASSIGNAVI SVP ORTUM TO
LOSE CONVENTUI BELLEPTICE CO
VIV̄IV̄ VNV̄ ANNVATIM QD EST AGEN
DV̄ NEC OBMITTATUR.

Toi qui passes, saches que tu seras ce que je suis, et ce que tu es je fus. B. de Cuzorn. Dites pour moi Pater Noster. L'An du Seigneur M. CC. XLII, j'ai assigné sur le jardin de Toulouse au couvent de Belleperche, un repas chaque année, ce qui doit être fait et non omis.

VI. — *Essais de reconstitution d'armes préhistoriques*

Mme Combes, veuve du regretté Jacques-Ludomir Combes, le paléontologiste fervent dont la belle collection est une des richesses du Musée d'Agen, vient de donner à cet établissement une importante série d'armes et d'instruments préhistoriques avec emmanchements restitués par son mari. La plupart des pièces ainsi restaurées sont fort belles. On doit citer en première ligne une hache-marteau en pierre à douille, une grande et belle pointe solutréenne, etc. Les restaurations sont toujours ingénieuses, parfois absolument exactes; c'est le cas pour les haches en pierre polie dont les manches anciens ont été retrouvés en assez grand nombre dans les lacs de la Suisse et dans les tourbières des régions septentrionales. Celles qui sont plus discutables resteront comme un témoignage de l'état des esprits au début des études préhistoriques. M. Ludomir Combes avait publié la plupart de ces reconstitutions dans *Les Mondes disparus ou quarante ans d'Etudes et de Recherches sur la géologie, la paléontologie et l'ancienneté de l'homme* (Agen, 1888, pet. in-8, pl. 6).

Mme Combes a joint à ce don, déjà si important, deux petites haches en bronze, une à douille, l'autre à rebords, qui complètent la riche série du Musée d'Agen.

VII. — *Hache en bronze*

A une des dernières foires de l'année 1901, nous avons été assez heureux pour trouver une hache en bronze à douille, dans les amas de vieux fers que les chiffonniers étalent si largement au Gravier. Celui qui nous l'a vendue n'a pu nous dire où il l'avait trouvée, mais c'est sûrement aux environs d'Agen, et cette provenance, incontestablement locale, n'est pas sans présenter quelque intérêt.

VIII. — *La Céramique romaine à Agen*

M. le conseiller Marraud a découvert dans son jardin, en face le jardin public de Jayan, un fond de patère en terre rouge, du genre dit poterie samienne ou arrétine, et, mieux encore, poterie sigillée, portant au milieu de la face supérieure la marque

MALCIO

imprimée avec un cachet rectangulaire simple.

Le dernier jambage du M se soude au premier de l'A ; toutes les lettres sont de la même grandeur ; l'A n'est pas barré et ne présente pas le point inférieur signalé sur d'autres cachets de la même fabrique empreints sur des vases de Lectoure et du Mas-d'Agenais. « Cette marque, dit M. Nicolaï (*Le Mas-d'Agenais sous la domination romaine*, p. 77), semble être ancienne ; elle s'est trouvée assez fréquemment à Bordeaux ; ce nom est par ailleurs très rare. » M. Eugène Camoreyt[1] a signalé cette marque à Lectoure où elle apparaît sous sa forme rétrograde OICLAM. Notre distingué collègue en conclut que celui qui signait ainsi les moules des vases et les vases eux-mêmes fabriquait avec ses propres moules.

Au-dessous du pied du vase, qui était de grande dimension et dépourvu d'ornementation, est un grand M cursif grossièrement

---

1 *Objets antiques aux marques de fabricant.* (*Revue de Gascogne*, t. XXXIV, 1893, p. 414).

tracé à la pointe. Une marque analogue, MA liés en monogramme, fut jadis communiquée à M. Camoreyt par M. Dombrowski.

La marque de l'officine MALCIO n'avait pas encore été constatée à Agen.

IX. — *Les sarcophages en pierre du Moyen-Age*

M. Georges Tholin a consacré une importante étude aux sarcophages de pierres dépourvus de sculptures qui ont été employés après la période chrétienne [1]. Leur usage aurait commencé au IVe siècle pour prendre fin au XIIe. Notre éminent ami a donné plus tard une preuve indéniable de l'usage de ces cercueuils monolithes jusqu'à l'aube des temps modernes, en signalant dans son *Architecture religieuse* [2], puis en faisant donner au Musée d'Agen le couvercle de celui où reposaient les derniers restes de Jérôme Patrice de Monorgon, seigneur de Clermont-Dessous et de sa femme Jehanne M... [3]. Cette très intéressante pierre tombale, dans laquelle s'affirme la survivance des usages antiques à travers le moyen-âge entier, était placée sous le porche de la belle église de Clermont-Dessous. Elle est malheureusement très mutilée. L'abbé Barrère y avait lu la date de 1506. Nous nous demandons si ce n'est pas une erreur, et s'il ne fallait pas lire 1596. En effet, par acte passé en 1592, noble Patrice de Monorgon constitue avec Georges et Jacques Réméfay, co-seigneurs de Clermont-Dessous, un obit pour le repos des âmes de feu Robin Peticlo, seigneur du dit lieu, de ses parents et de tous les fidèles trépassés (*Archives départementales de Lot-et Garonne*. E. Supplément 891). « Il serait fort curieux, dit M. Tholin, de constater pour cette époque une sépulture dans une auge de pierre, et, qui plus est, d'une double sépulture. Mais il est à peu près certain que ce n'était là qu'un faux sarcophage ou cippe, dont l'inscription indiquait simplement le lieu de l'inhumation. Il est regrettable toutefois que le bloc ou massif, ou l'auge qui étaient pris dans la rainure du couvercle, n'aient pas été conservés. » L'examen de ce couvercle

---

1 *Architecture religieuse de l'Agenais*, p. 295 et suivantes.

2 Ibid., p. 312.

3 *Abrégé de l'histoire des communes* du même auteur, p. 96, et *Notice sur l'église de Clermont-Dessous*, par M. A. Coureau, dans les *Mémoires de la Soc. Arch. de Bordeaux*, 1897, p. 187.

lève pour nous tous les doutes : il est taillé, en effet, intérieurement en dos d'âne, selon le mode des couvercles du haut moyen-âge et l'on ne voit pas les raisons qui eussent imposé ce travail si ce couvercle n'avait pas été destiné à s'emboîter exactement sur les rainures d'une auge funèbre.

Nous pouvons donner, d'ailleurs, un exemple absolument incontestable de l'emploi de sarcophages pareils à une époque encore plus rapprochée de nous. C'est la sépulture du vénérable Alain de Salminiac, dans une des chapelles de la cathédrale de Cahors. Cette grande cuve funéraire au couvercle en dos d'âne pourrait d'autant plus aisément passer pour mérovingienne qu'elle est décorée de bordures archaïques d'un très grand effet.

Une découverte toute récente vient encore confirmer cette manière de voir. Des fouilles pratiquées, il y a quelques semaines, dans l'église de Virazeil, ont fait retrouver un sarcophage prismatique dans l'intérieur duquel était une grosse clef de bahut à poignée plate dans l'ovale de laquelle est découpée une fleur de lis. Sa date ne saurait être reportée plus loin qu'à la fin du XVIIe siècle. Nous tenons ce détail de M. le conseiller Marraud dont la collection vient de s'enrichir de cet objet si curieux par sa provenance.

Ajoutons quelques indications nouvelles à la liste déjà longue des sarcophages du haut moyen-âge publiée par M. Tholin. Le 6 novembre 1901, M. Georges Langlois, notaire à Bruch, nous signalait la découverte de plusieurs de ces monuments dans les environs de Bruch, sur la propriété de M. Viviés. M. l'abbé Dubois prépare une note sur ce sujet.

D'autre part, M. le curé de Saint-Vincent de Lamontjoie veut bien m'aviser qu'en faisant des transports de terre autour de son église il a mis au jour cinq cuves funèbres en pierre, une très grande, ayant contenu deux cadavres, une autre toute petite destinée à un enfant. M. le curé de Saint-Vincent ajoute : « Lorsqu'on faisait les fondements de la nouvelle église, il y a à peu près quarante ans, on trouva des épées et on m'a assuré qu'elles avaient été déposées au Musée... On dit même que dans ces cercueils on trouva des poteries... » Nous avons vainement recherché ces épées dans les vitrines du Musée et dans les registres d'entrées; elles n'y ont pas laissé la moindre trace.

X. — *Une ancienne inscription protestante*

L'épigraphie protestante a laissé de trop rares spécimens de son existence pour que nous ne signalions pas celle que nous avons dernièrement relevée à Castelmoron. Elle est gravée sur une pierre de $0^{m}51$ de hauteur sur $0^{m}85$ de largeur et provient du temple de Laparade démoli lors de la révocation de l'Edit de Nantes ; elle est ainsi conçue :

BIEN EVREVX / SONT CEVX QVI / OVENT LA PARO / LE
DE DIEVE ET LA GARDENT LVC. XI.

La pierre portant cette inscription a été placée au-dessus de la porte intérieure du temple de Castelmoron.

XI. — *Le Trésor de Sermet.*

M. Georges Tholin, dans sa dernière contribution aux *Archives Historiques de la Gironde* : « DOCUMENTS SUR LA FRONDE EN AGENAIS, » a publié une note sur la prise et l'occupation de Casteljaloux par l'armée du comte d'Harcourt (21 avril-5 mai 1652). Nous croyons devoir la reproduire ici.

« Nota que le chasteau fust assiégé le 21 avril 1652, et après qu'on y eust amené le canon qui abatit le pont, le comandant audict chasteau se soubzmit le 29 dudit mois, pendant lequel temps et jusqu'au cincquieme may le regiment de Lorraine estoit logé à Ruffiac, celuy de Benac estoict logé à Possignac, celui d'Aubergne à Beyries et Saint-Criq et la brigade de cavallerie de M. de Mercure, composée de plus de quatre mille chevaux, à Villefranche et juridiction et à Lupiac et Bairac et au Sendat, qui pillerent et désolerent tout ce pays, firent plusieurs violences, bruslerent plusieurs maisons, tuerent et assomerent plusieurs hommes, *trouverent presque toutes les hardes que le puble avoit caché soubz terre, qu'ils emportèrent et vendirent, pillèrent les esglises, fouillerent dans les sepulcres, croyant y trouver des hardes*, fauchèrent les bledz pour les chevaux, tellement que le puble abandonnerent les maisons et une grande partie se retirèrent dans la ville où ils mouraient de faim ; il y avait quanticté de mallades et grande mortalité, temoignage que Dieu estoit irrité contre nous pour nos peches [1]. »

---

1 *Archives historiques de la Gironde*, t. XXXVI, 1901, p. 254, n° CXXVIII.

Ce fait-divers si subjectif doit être rapproché des constatations suivantes que j'extrais des magistrales *Etudes sur la Fronde en Agenais*[1], de M. le docteur L. Couyba, au chapitre IX, tout entier consacré à l'étude minutieuse des répercussions tragiques qu'a eu sur nos pauvres populations rurales la folle équipée des princes.

« Il ne suffisait pas d'abriter sa personne derrière les murs d'une ville, on y abritait aussi les biens qu'on possédait.

« L'argent était ordinairement enfoui ou bien placé dans des pots de terre et confié à l'épaisseur d'un mur. Aussi trouve-t-on souvent dans ces cachettes des trésors composés surtout d'écus de trois francs au millésime des premières années du règne de Louis XIV, à fleur de coin, intactes comme si elles sortaient des ateliers de la Monnaie royale. Ces trouvailles sont fréquentes en Agenais... »

Un mois à peine après que ces lignes étaient imprimées, le bruit se répandait qu'un trésor important venait d'être inopinément découvert sur l'emplacement de l'ancienne église de Sermet, près de Castelmoron.

Rarement les constatations d'un historien ont reçu une confirmation aussi éclatante, aussi prompte. Et non seulement ce trésor, par les dates du numéraire qui le compose, justifie les paroles de M. Couyba, mais de plus, par les circonstances qui ont accompagné sa découverte, éclaire de faits précis, matériels, le lamentable memento de la municipalité de Casteljaloux.

Le trésor de Sermet se composait d'environ 145 écus de six livres, à l'effigie de Louis XIV Jeune, portant les millésimes 1647, 1648, 1649 et 1650, de trente-cinq demi-écus du même prince aux millésimes 1644, 1645, 1646, 1647, 1648, 1649, 1650, de quelques demi-écus de Louis XIII de 1612, 1620 et 1625, d'un quart d'écu du même, daté de 1641, et de trois demi-écus d'Henri IV aux millésimes 1596, 1601, 1603.

Les écus et demi-écus de Louis XIV, admirables pièces au type de Dupré sont tous d'une conservation exceptionnelle, on croirait qu'ils sortent du balancier, car ils ont encore le luisant spécial de la frappe, sauf trois ou quatre, qui ont été oxydés par une cause inconnue ou éraillés par la pioche de celui qui les découvrit. Les pièces de Louis XIII sont assez bien conservées encore, celles d'Henri IV sont fortement usées. Il n'y a pas à s'y tromper : le trésor

1 Tome III, p. 242.

a été enterré alors que la majeure partie des pièces étaient neuves, c'est-à-dire peu après 1650.

D'une enquête assez longue et minutieuse à laquelle je me suis livré, il résulte que c'est la troisième trouvaille de monnaies que l'on a faite depuis moins de cinquante ans à l'église de Sermet. Nous ne savons pas grand chose de ce qui a trait aux deux premières, pour la troisième nous sommes pleinement renseigné. Ces deux cents pièces étaient enfermées dans un vase en terre cuite, dont malheureusement nous n'avons pas pu nous procurer même un simple tesson, et ce vase était enfoui à 0m,80 de profondeur environ sous le dallage de l'église, au fond d'une cavité pratiquée dans l'épaisseur du mur de fondation. Un des deux autres trésors, tout au moins, fut recueilli à peu près dans les mêmes conditions, mais à l'extérieur de l'église, c'est-à-dire dans le cimetière.

Nous devons donc conclure de ces faits qu'en un moment de panique, durant les guerres de la Fronde, les habitants de Sermet s'empressèrent de cacher ce qu'ils avaient de plus précieux dans leur église et dans leur cimetière. Rien ne nous explique mieux le récit de la municipalité de Casteljaloux sur les fouilles fructueusement opérées par les cavaliers de « M. de Mercure » dans les églises et dans les sépulcres. En gens d'expérience, ces traîneurs de rapières saccageaient d'abord les lieux les plus sacrés, sachant bien que c'étaient ceux auxquels leurs naïves victimes avaient confié leurs trésors.

J. MOMMEJA.

CHRONIQUE

Les représentations protestantes d'Agen (1553) et de Clairac (1554). — L'impôt sur le revenu en Guyenne au XVIII[e] siècle. — Le lithographe Lomet. — La natalité à Saint-Pierre de Clairac. — « Géographie pittoresque et monumentale de la France ».

Dans le dernier numéro de la *Revue de l'Agenais*[1], j'ai raconté l'histoire de ces bateleurs qui, au début de septembre 1553, firent représenter dans la maison de Ville d'Agen, toute une série de farces et bouffonneries à tendances protestantes ; j'ai fait l'exposé des poursuites dont furent l'objet devant le Parlement de Bordeaux, sur la plainte de l'official, consuls, magistrats et officiers qui les avaient autorisées. J'exprimais, en terminant, le regret de ne point connaître la solution de l'affaire, et l'espoir que de nouvelles recherches permettraient à M. Patry d'être plus complet. Le *Bulletin* de la Société de l'histoire du Protestantisme français nous donne aujourd'hui pleine satisfaction. Le procès eut la fin que laissaient entrevoir les documents conservés aux Archives de Lot-et-Garonne : ajournées une seconde fois, les poursuites furent abandonnées le 8 mars 1554, et Géraud du Laurent, Pierre La Chièze, Gilbert Borgoignon, Jean Laville, mis en liberté.

Somme toute, ce qu'il faut dégager du procès, en plus de son intérêt local, c'est la preuve ajoutée à tant d'autres que les protestants considérèrent le théâtre comme un instrument précieux pour la propagation de leurs doctrines. Petit de Julleville, Lenient l'avaient indiqué ; les documents d'archives viennent l'attester à leur tour.

---

1 Pp. 75 à 77.

A Poitiers, à Noyon, à Libourne, à La Rochelle, presque partout on relève la trace de semblables représentations ; partout on constate ce même souci de répandre dans les masses les idées calvinistes. Farces, satires, caricatures plaisantes ou grotesques, spectacles de toutes sortes n'étaient pas sans déposer dans le peuple un peu de haine contre un clergé qui, d'ailleurs, prêtait à la critique. Le vieil édifice catholique menaçait ruine. Pour les réformateurs du xvie siècle qui jugeaient sa disposition et ses formes peu en harmonie avec les besoins nouveaux et travaillaient à sa destruction, le spectacle valait un prêche. Il est bon de préciser ces caractères populaires de la propagande calviniste surtout au moment où M. Brunetière affirme que Calvin a voulu fonder une religion dont l'action « fut restreinte et limitée à l'homme raisonnable et raisonnant », une religion « pour hommes seuls » et à l'usage des seuls intellectuels.

Autre exemple, non moins intéressant, de ces représentations théâtrales protestantes, relevé par M. Patry. A Clairac d'Agenais, en 1554, Louis Rieu et Gilles Dubroca, régents du collège fondé par l'abbé Gérard Roussel, évêque d'Oloron, firent représenter par quatre de leurs élèves une petite tragédie, *La Prison de Réformation*. Arrêtés sur l'ordre du juge ordinaire, Pierre Théobalde, ils furent poursuivis devant le Parlement de Bordeaux. Gilles Dubroca réussit à s'échapper ainsi que le garde des prisons de Clairac, Héliot La Sudrie, qui avait favorisé son évasion. Après enquête du conseiller-rapporteur, Antoine de Gaulthier, ils furent condamnés par contumace à être battus et fustigés en place publique de Clairac, et bannis à perpétuité du ressort de Bordeaux. La Sudrie se vit, en outre, qualifié d'une amende de 200 livres tournois. Quant à Louis Rieu et à Pierre Borie, procureur de l'abbé de Clairac, suspect de « négligence » dans la poursuite des régents hérétiques, ils furent acquittés après avoir présenté eux-mêmes leur défense.

*
* *

Comme M. Patry, M. Marion, professeur à l'Université de Bordeaux, a tiré grand profit des documents conservés aux archives de la Gironde. *L'impôt sur le revenu au XVIe siècle, principalement en Guyenne*, qu'il vient d'écrire, est un travail très important où se trouve étudiée une partie du système financier si abusif et si décrié de l'ancien régime : taille, personnelle ou réelle, capitation, dixième,

vingtième, cinquantième. Sur l'organisation de ces divers impôts, sur leur assiette et leur perception en Guyenne, M. Marion abonde en particularités intéressantes ; il établit, une fois de plus, que tous les efforts du XVIII[e] siècle, en matière fiscale, ont tendu vers l'abolition des privilèges, la suppression de l'arbitraire et la réalité de l'impôt, œuvre que la royauté n'a pu mener à bien, malgré les tentatives de Laverdy, Turgot, Berthier de Sauvigny et Necker

La province d'Agenais, pays d'élection, mais de taille réelle, tient sa place dans l'œuvre du savant professeur bordelais. Parmi les mentions qui nous concernent, il en est un certain nombre relatives à la mauvaise répartition des taxes. Ainsi, en 1761, des 139 juridictions de la province, 40 ne possédaient pas de cadastre, d'autres en avaient qui remontaient à 1650 et jusqu'à 1626. A Penne, en 1785, écrit le maire, il avait passé par tant de mains, il était si « plein de barbouillages, de ratures, de renvois et d'infidélités » « qu'on prit le parti de ne plus s'en servir.» On le remplaça par une « espèce d'extrait informe où l'on a mis les noms des possesseurs de fonds de chaque paroisse avec la contenance qu'ils possédent ou que l'on a cru qu'ils possédaient ; et l'on a fait ce livre sans arpentement, sans formalité et sans aucune espèce de précaution... » Toutes les terres étaient taxées au même taux, sans aucune distinction de qualité. Le subdélégué de Villeneuve d'Agen écrivait : « tel gentilhomme qui a 30.000 livres de rente n'est taxé que 60 ou 70 livres, avec ses domestiques, et tel autre qui n'aura que 1.000 ou 1.500 livres de rente en payera autant et davantage. »

Les contrôleurs du vingtième s'attiraient de Charrière, subdélégué d'Agen, ces lignes bien sévères, écrites en 1768 à l'intendant de Bordeaux : « J'ai vu travailler aux rôles du vingtième lors de son dernier établissement en 1749; agréez, s'il vous plait, que je ne vous en dise pas davantage sur ce dernier article. »

Des citations semblables pourraient être multipliées. On aura plaisir à les relever dans le livre si documenté de M. Marion.

* * *

Dans la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts*[1] (25[e] session), se trouve, habilement esquissé par M. Momméja, un portrait de

1 Paris, Plon-Nourrit, 1901, pp. 397 à 404.

Lomet, l'une des figures agenaises que les travaux récents de M. Philippe Lauzun ont contribué à nous faire connaître. Né en 1759 à Château-Thierry, comme son grand-oncle le fabuliste Lafontaine, ancien élève de l'Ecole des Ponts et Chaussées, Antoine-François Lomet vint s'établir à Agen, en 1782, comme sous-ingénieur de la généralité de Bordeaux. Délégué, en 1790, avec Lacépède et Lacuée pour obtenir de l'Assemblée constituante qu'Agen devint le chef-lieu d'un des départements en voie de formation, ingénieur à l'armée d'Espagne, nommé par Bonaparte professeur de mécanique et de topographie à l'Ecole polytechnique, un instant disgracié pour avoir refusé de faire partie de l'expédition d'Egypte, plus tard attaché au Comité central des opérations de l'armée au Ministère de la guerre, sous chef d'état-major de l'armée d'Allemagne, créé baron des Poucaux et commandeur de la Légion d'honneur pour sa belle conduite à Austerlitz, il se retira définitivement du service en 1810.

Chez lui, chose rare, l'ingénieur se doubla toujours d'un artiste extrêmement habile. C'est lui qui traça les allées du Gravier, fit planter les beaux ormeaux chantés par Jasmin, collabora, pour la partie artistique, aux travaux de Florimond Boudon de Saint-Amans, crayonna le projet du sceau de la Société académique d'Agen, etc. Dessinateur, aquarelliste, graveur en taille douce, quelque peu sculpteur, il fut en outre, et c'est à nos yeux son principal titre, l'un des premiers lithographes. M. Bouchot, conservateur des Estampes à la Bibliothèque Nationale, a cité de lui une lithographie exécutée en 1807 d'après un bas-relief du tombeau de Jean Staininger. Le défunt est représenté debout, en costume du XVIe siècle, remarquable par la barbe qui lui descend plus bas que les pieds. C'est par ordre de date, la quatrième des lithographies connues.

Lomet, retour d'Espagne, s'employa, sans grand succès, à faire adopter à Paris l'invention de Senelfelder.

Aux renseignements, d'ailleurs peu nombreux, publiés par H. Bouchot, M. Momméja en a joint d'autres qui lui permettent d'affirmer que Lomet fut, en lithographie, plus qu'un amateur intelligent mais, en réalité, un « véritable révélateur ». C'est lui qui documenta Gillet Laumont pour une notice sur les procédés de la lithographie parue dans les *Annales des Arts et Manufactures* ; et quand il fut obligé de gagner l'Espagne, c'est à Marcel de Serres, chargé deux ans plus tard d'étudier sur place, en Allemagne, les

méthodes de Senefelder, qu'il laissa la pierre de Staininger avec ses instructions les plus complètes.

⁂

M. Arsène Dumont est un de ces savants consciencieux qui rendent aimable une science très abstraite et bien sèche: la démographie. Par ses livres très remarqués : *Dépopulation et Civilisation, Natalité et Démocratie, La Morale basée sur la démographie*, par une série d'articles parus çà et là depuis 1888, dans le *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, dans la *Revue Scientifique*, dans les *Mémoires de l'Association française pour l'avancement des sciences*, dans le *Journal de la Société de statistique de Paris*, etc., il a contribué à démontrer qu'elle avait un but plus élevé que d'établir des statistique plus ou moins exactes, ce qui déjà serait beaucoup, et qu'elle était, en outre, de toute utilité, suivant sa propre expression « pour l'élaboration de la morale et de la psychologie collectives ».

Chargé l'an dernier par M. le Ministre de l'Instruction publique, d'étudier l'état de la dépopulation dans le Lot-et-Garonne, il a passé deux mois, aux archives départementales, à dépouiller les tables décennales, les recensements quinquennaux et les mouvements annuels de la population. Déjà, en 1895, il avait eu l'occasion de les parcourir et d'ajouter par un article sur *la natalité dans le canton de Sainte-Livrade*, quelques pages curieuses aux *Etudes démographiques sur l'arrondissement d'Agen*, du docteur Chaulet. Aujourd'hui, c'est de Saint-Pierre-de-Clairac qu'il s'agit [1]. Les seize pages qu'il lui consacre sont difficiles à résumer ; les chiffres y tiennent la plus large place. Et cependant que de choses intéressantes ne renferment-elles pas.

On sait l'étonnement du ministère quand le recensement de 1846 accusa, fait nouveau en France, pour les deux départements du Lot-et-Garonne et de Tarn-et-Garonne, une légère diminution. Depuis 1846, le mal n'a fait que s'accroître. En cinquante-quatre ans la diminution a été de 62,461 habitants, soit plus d'un cinquième de la population totale.

A Saint-Pierre-de-Clairac, de 1836 à 1896, la population est tombée de 1113 à 620 habitants, soit une décroissance de 40,2 pour cent du chiffre initial. Deux facteurs ont coopéré à ce résultat : l'émigration

1 Extrait de la *Revue internationale de Sociologie, 1901*.

et surtout la diminution du nombre des naissances, qui a été de plus des trois quarts. La natalité est ici très faible : 12,5, et ce taux, bien inférieur à la moyenne française qui est, elle-même bien au-dessous de la moyenne européenne, n'est malheureusement pas rare dans le Lot-et-Garonne : un cinquième des communes est encore au-dessous.

Pour maintenir une population, il faut, ceci est connu, étant donné le nombre des mariages, les chances de stérilité et celles de mort des enfants avant qu'ils n'aient produit à leur tour, un peu plus de trois naissances par ménage. A Saint-Pierre-de-Clairac, le nombre des naissances légitimes est de 2,1 par mariage. Quant à la natalité naturelle, elle est à peu près nulle : un seul cas s'est présenté de 1883 à 1892.

En terminant, M. Arsène Dumont esquisse en quelques coups de plume un portrait assez ressemblant de l'Agenais, poli, sobre, honnête et propre, aimable et riant comme le pays, mais, au point de vue agricole, routinier, mal outillé et sans esprit d'initiative. Il finit en exprimant la crainte que la gracieuse race agenaise ne s'élimine elle-même du sol français et ne fonde sous nos yeux.

***

Le tableau que trace du Lot-et-Garonne l'auteur de la *Géographie pittoresque et monumentale* est de tonalité moins sombre, l'avenir qu'il nous prédit plus rassurant. Cette publication, très luxueusement éditée par la librairie Flammarion, mérite d'être signalée. Les deux fascicules qui intéressent notre département renferment huit magnifiques gravures en couleurs représentant les églises de Layrac, de Moirax, du Mas-d'Agenais et de Lannes, la façade du château de Nérac et le pont établi sur la Baïse, le château de Bonaguil, la porte de Pujols à Villeneuve-sur-Lot. Je citerai également les reproductions de la tourasse d'Aiguillon, du château de Gavaudun, des églises de Monsempron et de Mézin, de l'abside de Saint Caprais, du cloître de Marmande, etc.

Du texte qui accompagne ces phototypies remarquables, je ne dirai rien : il est quelconque et n'accuse aucun progrès sur ceux que nous connaissons déjà ; la partie historique, notamment, est loin de valoir l'article très étudié, abondant en renseignements de tout ordre que M. Tholin a publié dans la *Grande Encyclopédie* Ladmirault.

René BONNAT.

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Château de Foix. Notice historique et archéologique, accompagnée de gravures et de plans, par MM. F. Pasquier et R. Roger. — Foix, impr. Gadrat, aîné. 1900. In-8° de 157 pages.

Il n'existait pas de monographie complète du château de Foix, ce beau spécimen d'architecture militaire du moyen-âge, sujet d'admiration des archéologues comme des artistes.

Utilisant les Mémoires, jugés par eux insuffisants, du chevalier Du Mège[1] et de M. P. Bordes[2], groupant surtout les notes déjà envoyées au *Bulletin du Ministère de l'Instruction publique*[3], à l'*Album des monuments du Midi*[4], et plus encore à la *Revue des Pyrénées*[5], MM. Pasquier et Roger ont pensé que cette lacune devait être au plus tôt comblée ; et, dans une brochure de 157 pages, ornée de toutes les vues désirables, ils se sont appliqués à faire connaître jusque dans ses moindres détails le vieux berceau des comtes de Foix.

C'est d'abord l'histoire du château que nous présente M. Pasquier. Ancien archiviste de l'Ariège, archiviste du département de la Haute-Garonne, il est là sur son terrain, et il le fouille dans toute sa profondeur. Il prend en effet le monument à sa plus ancienne origine ; il décrit le pays merveilleux où il surgit comme par enchantement, n'a garde d'oublier les légendes qui se créent autour de lui, et, revenant bien vite à l'histoire documentaire, retrace en d'intéressants chapitres tous les évènements qui se sont déroulés dans son enceinte.

---

1 Du Mège : *Les Tours de Foix.* (*Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. II, pp. 239-240. 1834-35.)

2 Paul Bordes : *Foix, ses tours et son château.* Foix, Gadrat. In-12.

3 Comité d'archéologie, 1896, pp. 214-221.

4 Tome I, p. 138-154.

5 1896, pp. 68-121 et 1897, pp. 376-389, 488-499.

C'est d'abord la guerre des Albigeois qui y déchaîne ses fureurs. Maintes fois le château est assiégé par Simon de Montfort. Et toujours il résiste sur son roc imprenable, jusqu'au jour où le légat du pape force Raymond Roger à se soumettre Amis. des comtes de Toulouse, ennemis déclarés des comtes d'Armagnac dont ils écraseront l'armée à la bataille de Launac en 1362, les comtes de Foix combattent au XIII[e] siècle pour l'indépendance méridionale, pour les libertés romanes. Mais ils sont définitivement vaincus en 1272 par Philippe le Hardi, qui s'empare du château, après un siège mémorable, et le remet au roi d'Aragon. Désormais soumis, le comte de Foix ne rentrera que trois ans après en possession de ses domaines.

Devenus suzerains du Béarn, de la Bigorre, du Marsan, d'une partie de la Catalogne, les comtes de Foix abandonnent peu à peu, au XIV[e] et XV[e] siècles, le berceau de leurs ancêtres, pour fixer de préférence leur résidence, soit à Mazères, soit plutôt à Orthez ou à Pau. C'est l'époque de leur splendeur, celle où avec Gaston Phœbus la maison de Foix arrive à l'apogée de sa puissance. Dorénavant le château de Foix ne servira plus que de prison. Il recevra bien encore de loin en loin la visite de ses princes, mais ce sera pour subir chaque fois quelque nouvelle transformation.

Pourquoi M. Pasquier, à qui rien n'échappe, ne nous a-t-il point entretenus, à propos des divers séjours que fit au château de Foix le futur Henri IV, de la fameuse chasse à l'ours qu'il offrit à sa femme Marguerite de Valois, et, disent aussi la légende et bon nombre d'écrivains de l'époque, à la Reine Mère? La date de cet événement est fort controversée. Or, nous avons prouvé récemment que jamais Catherine de Médicis ne vint en la ville de Foix Les deux Reines se quittèrent le jeudi, 7 mai 1579, à Castelnaudary ; la Reine Mère pour continuer sa route en Languedoc vers le Dauphiné, Marguerite pour s'en retourner avec son époux en Béarn, en passant par Mazères, Pamiers et Foix. Ce fut le jeudi 15 mai 1579, et non en 1578, qu'elle arriva avec toute la cour de Navarre dans cette dernière ville, et elle en repartit le surlendemain soir, samedi, 16 mai. N'étant venue qu'alors dans le comté de Foix, ce ne peut être que le vendredi 15 mai qu'eut lieu l'émouvante chasse en question [1].

De Louis XIII jusqu'à nos jours, bien que M. Pasquier ait jugé bon de n'en omettre aucun, peu d'événements sont à signaler intéres-

1 Voir : *Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne* (*Revue de l'Agenais*, t. XXVII, 1900, p. 324.)

sant le château de Foix ; sauf cependant de nombreuses réparations, des constructions nouvelles, un sérieux projet de démolition en 1634, qui fort heureusement n'aboutit pas, quelques conflits entre les gouverneurs et la ville, des excès de la garnison, un projet de défense en 1814, lors du passage des alliés, sa transformation en établissement pénitentiaire sous le gouvernement de juillet, finalement sa restauration, lente mais progressive, depuis le second empire jusqu'à ces derniers temps, due surtout à l'habileté de M. Bœswilwald, le savant continuateur à Carcasonne de l'œuvre magistrale de Viollet-le-Duc.

Non moins bien traitée est la description archéologique du château de Foix, où, grâce aux dessins de M. Roger, professeur au lycée, le visiteur, de près comme de loin, peut facilement se reconnaître dans ce dédale de courtines et de tours. Et c'est, avec grande sagacité que les auteurs ont précisé les dates différentes des constructions successives. D'abord, celle du corps de logis central, des deux tours carrées et de la grande enceinte qui remonte incontestablement au XIII[e] siècle, ainsi que le prouve le sceau équestre de Roger Bernard, en 1229, qui les reproduit. Puis au XIV[e] siècle, la modification apportée à la tour du Nord qui fut doublée, à la tour carrée intérieure qui reçut des voutes sur croisée d'ogives à clefs armoriées, enfin l'adjonction de la barbacane de Fouichet. En dernier lieu, la construction, au commencement du XV[e] siècle, de la grosse tour ronde, donjon nécessaire, « par lequel tout le reste d'icellui chasteau demeure asseuré et assubjetty [1] ».

De nombreuses pièces justificatives et de fort jolies gravures accompagnent et illustrent cette remarquable étude. Dans le nombre de ces dernières, nous citerons : le chapiteau à deux faces, représentant l'attaque de Toulouse par Clovis et Saint-Volusien emmené par les Wisigoths, le sceau du monastère de Foix en 1308, ceux de différents comtes, les clefs de voute, les culs de lampe de la tour du Centre, et surtout l'excellent plan du château et sa jolie vue cavalière du XIII[e] siècle, d'après un dessin manuscrit de la Bibliothèque nationale.

Et, à contempler ainsi sa silhouette pittoresque, nous songions à un autre château de notre pays, fièrement campé lui aussi sur un roc isolé au milieu d'une vallée sauvage, le château de Gavaudun, l'un

1. Lettre du lieutenant Deing au roi de Navarre, de 1584. (Arch. des Basses-Pyrénées. B. 2728.)

des plus anciens de notre Haut-Agenais ; de même, qu'en étudiant le plan de la citadelle Fuxéenne, nous retrouvions exactement dans son corps de logis rectangulaire, défendu à ses extrémités par deux tours carrées, closes en bas, ajourées seulement au second étage, tous les caractères de nos vieux châteaux gascons de la fin du XIIIe siècle, La Gardère, Le Tauzia, Massencome, Sainte-Mère, postes d'observation comme lui, se profilant à l'horizon de la Gascogne, comme il se détachait lui-même dans toute la pureté de ses lignes, lors du siège mémorable du roi de France en 1272, sur le fonds bleuâtre des monts Pyrénéens.

P. L.

L'Aquitaine Séraphique. Notes historiques sur l'ordre des Frères Mineurs et en particulier sur la province séraphique d'Aquitaine, par le R. P. OTHON DE PAVIE, religieux profès de cette province, tome II, Auch, impr. Foix, 1901, grand in-8°, XI-566 pages et figures.

Le second volume de l'*Aquitaine Séraphique* vient de paraître ; le premier avait vu le jour en 1900[1].

L'infatigable travailleur qu'est le R. P. Othon de Pavie n'a pas trompé l'attente de ses nombreux lecteurs et amis. On retrouve dans le second volume les qualités du premier ; même clarté et même aisance dans la marche du récit, même méthode irréprochable et même connaissance des sources.

S'il met au premier plan l'histoire des Frères Mineurs en général, l'auteur insiste beaucoup sur l'histoire particulière de la province séraphique d'Aquitaine. A ce titre l'ouvrage offre pour nos lecteurs le plus vif intérêt.

Dans une œuvre aussi vaste, à côté des très réelles qualités que nous venons de signaler il y a naturellement aussi quelques défauts. L'auteur cite des ouvrages bien insuffisants aujourd'hui, tels que l'*Histoire de l'Eglise Gallicane* et la *Biographie universelle de Michaud*. Au lieu de renvoyer aux recueils spéciaux contenant les documents qui forment la base de son récit, il cite parfois des ouvrages dont nous reconnaissons tous le mérite, entre autres l'*Histoire de la*

1 Cf. : *Revue de l'Agenais*, t. XXVII, p. 285.

Gascogne, par Monlezun, mais dont la valeur est certainement dépassée par celle des documents eux-mêmes.

L'Aquitaine Séraphique est à la fois une œuvre de science et de vulgarisation. Cette constatation doit être faite.

Une œuvre de pure vulgarisation doit être allégée de référances et de textes. Une œuvre d'érudition, au contraire, exige des référances et des textes, surtout des textes inédits.

Ces observations faites, nous ne blâmerons l'auteur de l'*Aquitaine Séraphique*, ni pour ses référances au bas des pages, ni pour ses textes en appendice. Tout au plus, lui donnerons nous le conseil de se borner le plus possible à la reproduction de textes inédits ou d'une importance majeure.

En résumé, tout en écrivant un livre intéressant le R. P. Othon de Pavie, apporte un appoint sérieux à l'histoire religieuse du Sud Ouest au XIVe et XVe siècles. Nous devons lui en être reconnaissants.

J. D.

NÉCROLOGIE

LÉONCE COUTURE

Une belle et noble figure vient de disparaître. Léonce Couture, l'éminent directeur de la *Revue de Gascogne*, le doyen de la Faculté des Lettres de l'Institut catholique de Toulouse, est mort le 17 février dernier, après quelques jours à peine de maladie; et sa mort met en deuil tout le Midi de la France littéraire et savant.

Bien que l'abbé Couture n'ait point à proprement parler collaboré à la *Revue de l'Agenais*, nul plus que lui cependant ne l'appréciait, ne l'estimait, n'encourageait ses efforts, la regardant comme une sœur aimée, dont il était toujours heureux de signaler les principaux travaux. Correspondant depuis de longues années de la Société Académique d'Agen, il entretenait avec ses anciens directeurs, MM. Magen, Andrieu, Tholin, Tamizey de Larroque surtout, les relations les plus amicales et les plus suivies, et, s'il ne fut que peu connu des jeunes travailleurs, les anciens qui demeurent et qui l'ont fréquenté doivent à sa mémoire de venir aujourd'hui déposer un pieux hommage sur sa tombe à peine fermée.

Léonce Couture était né à Cazaubon, dans le Gers, le 3 septembre 1832. Il fit ses premières études au collège d'Eauze; puis il les continua à la maîtrise d'Auch, au petit Séminaire de cette ville, enfin au Grand Séminaire où il commença ses études de théologie. Mais, dès 1853, il les interrompit pour occuper la chaire de rhétorique au collège de Lectoure où il demeura jusqu'en 1858.

Il résolut alors d'aller se perfectionner à Paris. Il suivit les cours de la Sorbonne, du Collège de France, ne négligea point ceux de l'Ecole des Chartes, se lia de bonne heure avec Gaston Paris et Paul Meyer qui venait de fonder la *Revue Critique* où il collabora et à laquelle il envoya cette magistrale étude sur le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, qui lui valut de l'illustre critique les éloges les plus flatteurs. Passionné déjà pour la langue romane, il publia aussi divers articles sur l'œuvre de Mistral et d'Aubanel, ne dédaignant point d'écrire

dans la *Revue d'Aquitaine*, parue nouvellement dans le Gers sous l'intelligente direction de Jules Noulens (1857).

Fidèle à l'habitude qu'il garda jusqu'à sa mort de ne jamais penser à lui, L. Couture « quitta Paris comme il avait quitté le Séminaire, sans passer aucun examen, sans prendre aucun grade [1]. »

Il ne voulut point cependant s'enfermer à tout jamais dans sa province natale sans voir une fois au moins le ciel de l'Italie et sans aller, dans la patrie de Dante et de Pétrarque qu'il affectionnait tout particulièrement, puiser aux sources mêmes de la Poésie et du Beau. De 1859 à 1861, il visita Florence, étudia Rome et s'oublia surtout à Naples où il donna des leçons au fils du premier ministre du jeune roi François II. Là, à l'ombre du tombeau de Virgile et de la maison du Tasse. sur les flancs du Pausilippe ou sous les orangers de Sorrente, il se plaisait à amasser ces précieux matériaux d'où devaient jaillir plus tard ses lumineuses leçons sur la littérature italienne au moyen-âge et à l'époque de la Renaissance.

Mais la Gascogne le rappelait. Il y revint en 1861, ne resta qu'un an encore au collège de Lectoure, passa quelques mois à peine au Petit Séminaire d'Auch où il occupa la chaire de seconde et d'histoire, et se retira trois ans chez les Missionnaires avec l'intention de se consacrer tout entier aux études de littérature, d'histoire et de philosophie,

Monseigneur de Salinis, archevêque d'Auch, venait de fonder depuis 1860 le *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*. En 1864, il en confia la direction à Léonce Couture. Ce dernier changea son titre contre celui de *Revue de Gascogne*; et depuis ce moment jusqu'à ces derniers jours, c'est-à-dire pendant trente-huit ans, il consacra à sa chère Revue les meilleurs de ses soins.

La *Revue de Gascogne* est en effet son œuvre personnelle, « œuvre, « a écrit dernièrement une main amie, qui atteste l'universalité de sa « culture littéraire, historique, philosophique et théologique, qui est « dispersée en d'innombrables articles que son extrême modestie se « refusa toujours à grouper en un seul corps, mais qui sont pour « tous les travailleurs de la pensée une source inépuisable d'informations. » C'est le seul monument durable qui restera de lui.

---

1 Voir le très complet article bio bibliographique que lui consacre M. Adrien Lavergne dans le *Bulletin de la Société archéologique du Gers* (1er trimestre, 1902).

En vedette comme il l'était déjà dans le monde savant de tout le Sud-Ouest, on doit penser que Léonce Couture ne put longtemps jouir en paix du calme qu'il avait espéré. Sollicité de tous côtés, il dut s'incliner devant des volontés supérieures, accepta la chaire de philosophie au Petit Séminaire d'Auch qu'il occupa jusqu'en 1878, se vit investi des fonctions d'archiviste municipal, puis d'archiviste départemental du 21 mars 1871 au 25 avril 1874, ce qui lui permit d'étudier aux sources mêmes l'histoire de son pays. C'est alors qu'aussi bien dans la plupart des Revues savantes de la région qu'au delà, dans la *Revue Critique*, la *Revue des Questions historiques* et surtout le *Polybiblion*, il ne cessa de présenter à un public d'élite tous les ouvrages philosophiques, historiques ou littéraires qu'il jugeait dignes d'une mention spéciale, et qu'il s'appliqua à faire connaître l'histoire civile, politique, ecclésiastique, l'épigraphie, la philologie, le folk-lore de sa chère Gascogne à laquelle il avait voué le culte le plus fervent.

Il était dommage que de si éminentes qualités ne fussent point mises au service d'une plus noble cause. On le comprit en haut lieu. Aussi, lorsque fut fondé en 1879 l'Institut Catholique de Toulouse, L. Couture fut désigné un des premiers pour y professer l'enseignement des langues romanes. L'année suivante il y était nommé professeur de littérature étrangère.

« On l'aimait, a dit sur sa tombe Mgr Battifol, recteur de cet « établissement, pour son harmonieux talent de parole, pour la « modération gracieuse et réfléchie de sa doctrine, pour ce perpé- « tuel renouvellement de la pensée qui attachait à ses cours publics « comme à une fête de l'esprit... Et à l'entendre parler de ses « études d'élection, Dante et le Moyen-âge italien, Pétrarque et la « Renaissance italienne, de cet enseignement que l'on sentait si « érudit, si élevé, si pénétré d'âme catholique, on pensait invinci- « blement à Ozanam, un Ozanam comme inédit et déjà perdu [1]. »

Pendant plus de vingt ans, en effet, « ses cours publics attirèrent « au pied de sa chaire tout ce que Toulouse comptait de lettrés et « d'hommes de goût. » Et, quittant momentanément ses études de littérature étrangère pour inaugurer un cours d'histoire de la théologie moderne, c'est avec non moins de succès que depuis deux ans

1 Paroles prononcées par Mgr Pierre Battifol, recteur de l'Institut Catholique de Toulouse, aux obsèques de M. L. Couture. (Auch, Imp. L. Cocharaux, 1902.)

il traitait des grands théologiens humanistes « et aussi de Cano, de « Baronius, de sainte Thérèse, de Maldonat, du Concile de Trente, « de Molina, etc. », ayant abordé, cette année même 1902, l'histoire du Jansénisme, qu'il connaissait si bien.

La mort est venue le surprendre en pleine possession de ses forces intellectuelles, en plein épanouissement de son remarquable talent, l'enlevant à l'enseignement des jeunes dont il aimait tant à s'entourer, heureux de se dépenser tout entier, de leur donner tout ce qu'il avait, tout ce qu'il savait.

Avec quelle simplicité, quelle bonhomie vous accueillait l'abbé Couture dans sa chambre ou dans son cabinet d'études, encombrés de livres, et cela sans nul air doctoral, sans le moindre pédantisme. Sa conversation variée. abondante, presque toujours enjouée, était un charme; permanent sa gaîté des plus communicatives. Souven même il se mêlait aux récréations de ses élèves, prenait part à leurs jeux, et, pour peu qu'on l'en priât, chantait ou des Noëls gascons, comme celui, si curieux, qu'il publia jadis dans la *Revue d'Aquitaine*[1], ou encore quelqu'une de ces jolies chansons napolitaines qu'il avait apprises des lazzarone mêmes, sur les quais de la Marinella ou de Santa-Lucia.

Cette année allait être celle de son Jubilé, que l'Institut Catholique s'apprêtait à fêter en grande pompe, où, un volume spécial de Mémoires, un livre d'or, serait imprimé en son honneur. et où, sur sa poitrine vierge de toute décoration, les rancunes politiques s mesquines l'ayant ainsi voulu, Sa Sainteté Léon XIII, plus généreux que le gouvernement de son pays, devait lui attacher la croix de Saint-Grégoire.

Hélas ! ce n'est pas pour lui adresser des compliments d'heureuse fête, mais pour l'accompagner à sa dernière demeure, que l'Institut Catholique tout entier, la plupart des universitaires de Toulouse, le clergé de la Haute-Garonne et du Gers, les délégués de toutes les Sociétés savantes du Midi, ses amis, ses admirateurs connus ou inconnus, se groupaient en une foule compacte et désolée autour de ses dépouilles mortelles et lui faisaient un cortège des plus imposants.

D'autres, plus compétents, diront ce que furent ses travaux scientifiques, plus variés encore que ceux de son compatriote et toujours

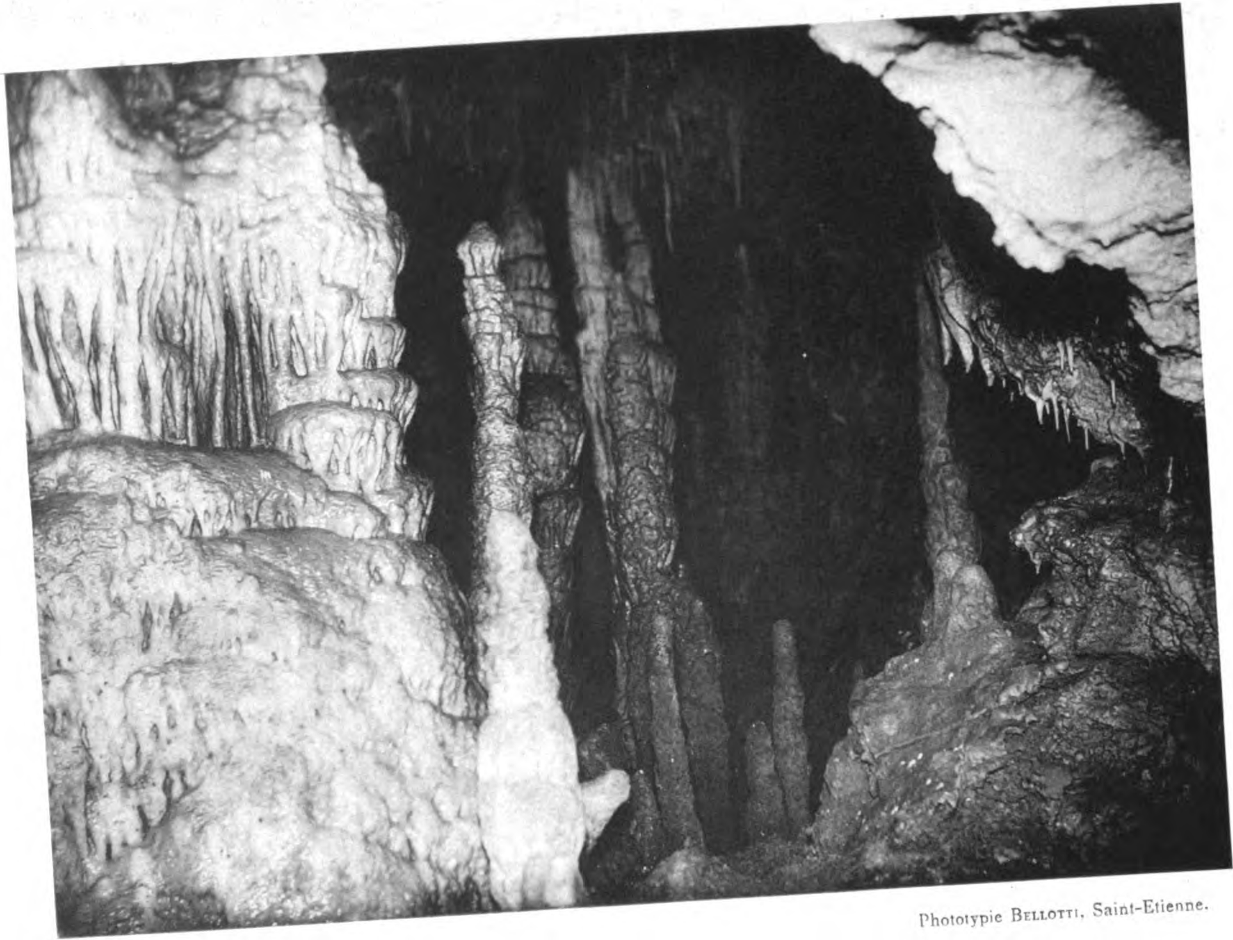
1 *Revue d'Aquitaine*, t. II, p. 385, 1858.

fidèle ami, Ph. Tamizey de Larroque. Nous croyons savoir, en effet, que, sans parler des articles que ne manqueront pas de publier partout ceux, et ils sont nombreux, qui furent ses obligés, la *Revue de Gascogne*, sa fille adoptive comme il se plaisait à l'appeler, consacrera un de ses prochains numéros doubles à l'étudier sous chacune de ses physionomies, s'appliquant à faire ressortir quelles furent ses qualités de philosophe, de critique littéraire, d'historien, de poète, de professeur, etc., et désirant fixer ainsi à jamais son œuvre et lui élever à son tour un monument qui durera.

Pour nous, en écrivant ces lignes, nous avons tenu à saluer une dernière fois ce maître vénéré, qui, dès la première heure, nous honora de sa confiance et de son amitié, nous ouvrit toutes grandes les portes de sa demeure, et nous prodigua en maintes occasions les plus flatteurs encouragements.

Ph. LAUZUN.

La Commission de Direction et de gérance : O. Falières, Ph. Lauzun, J. Momméja.



Cliché Lucien Briet.

Phototypie Bellotti, Saint-Etienne.

GROTTE DES TOURNELLES

LA SALLE DES COLONNES

QUELQUES G…

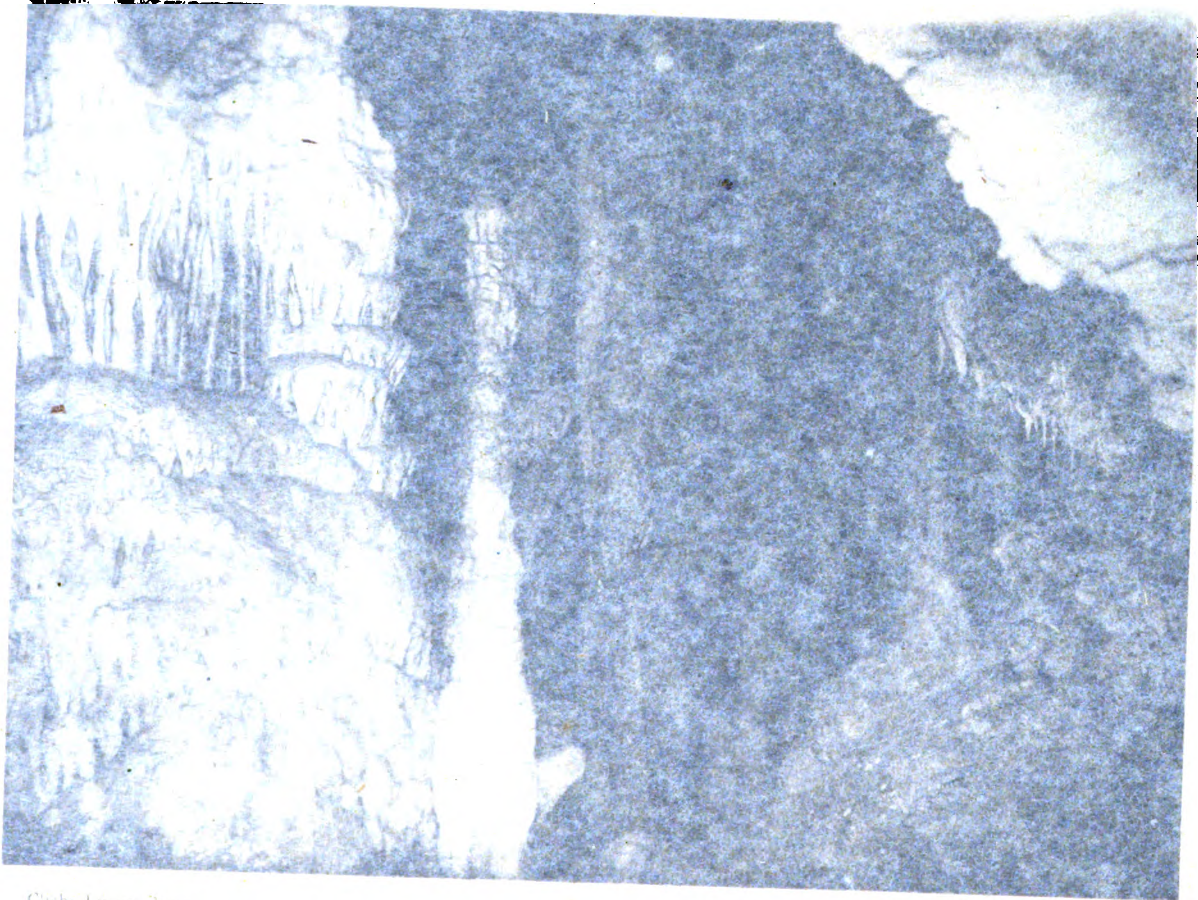
DU LOT …

Une année d'explorations s…

Enthousiasmé par …
opérées en Autriche, …
s…iste, voulut …
prendre, dans notre …
spéléologiques. Il …
terre natale devant …
que celui des nations …
ses efforts et le succès …
compense … expériences. Il …
à ses successeurs de faire …
la Gaule. Grâce à ses trav…
les merveilles naturelles que …
jalousement conservées dans …

Ce fut en 1888 que E. A. Ma…
exploration. Durant dix ans, …
découvertes, il visita les parties …
France, sans jamais se laisser …
Tous les ans, au stock de grott…
venaient s'ajouter de nouvelles …
les précédentes.

Il ne s'était donc pas trompé lorsqu'il …



GROTTE DES [illegible]

QUELQUES GROTTES

DU LOT-ET-GARONNE

Une année d'explorations spéléologiques

Enthousiasmé par le récit des explorations souterraines opérées en Autriche, M. E. A. Martel, le célèbre *descensionniste*, voulut, il y a une quinzaine d'années, entreprendre, dans notre beau pays de France, des excursions spéléologiques. Il était persuadé que le sous-sol de notre terre natale devait être aussi merveilleux, aussi splendide que celui des nations voisines. Le résultat qui a couronné ses efforts et le succès qu'il a obtenu ont dépassé de beaucoup ses espérances. Il a ainsi donné l'élan qui permettra à ses successeurs de faire connaître à fond le sous-sol de la Gaule. Grâce à ses travaux, le touriste pourra admirer les merveilles naturelles que la terre avait, jusqu'à ce jour, jalousement conservées dans son sein.

Ce fut en 1888 que E. A. Martel entreprit sa première exploration. Durant dix ans, courant de découvertes en découvertes, il visita les parties les plus curieuses de la France, sans jamais se laisser arrêter par aucun obstacle. Tous les ans, au stock de grottes qu'il avait décrites, venaient s'ajouter de nouvelles cavernes plus belles que les précédentes.

Il ne s'était donc par trompé lorsqu'il avait eu cette idée,

pourtant bien naturelle que la France était assez belle par elle-même pour tenter les amis du nouveau et de l'inconnu. Durant ces dix ans de recherches, E. A. Martel faisait connaître, pour ne citer que ses découvertes les plus importantes, Bramabiau, Dargilan, Padirac, le *Tindoul* de la Vayssière, et enfin l'*Aven* Armand, le plus beau de tous par ses stalactites et ses stalagmites.

Mais ce n est pas seulement par l'énergie physique et le courage dont il fit preuve que le nom de E. A. Martel passera à la postérité ; c'est surtout par les leçons qu'il a su tirer de ses explorations et les résultats scientifiques qui en ont été la conséquence.

Il a posé de nouvelles lois sur l'hydrologie souterraine, il a établi avec plus de précision et d'exactitude qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, le mode de pénétration des eaux au-dessous de la surface de la terre et montré les ramifications nombreuses des divers canaux que creusent les eaux à travers les joints et les failles du calcaire.

Avant les explorations de E. A. Martel, on croyait communément que l'eau de pluie, emmagasinée par infiltration dans le sous-sol, imprégnait les couches perméables et s'échappait ensuite par un orifice quelconque, sans entamer la couche calcaire et sans y pénétrer. Et une preuve que cette façon de comprendre l'hydrologie souterraine était assez répandue, c'est que la carte géologique détaillée de la France, pour la partie qui comprend le Lot-et-Garonne numéro 205, dit, dans sa notice explicative : « La régularité de plongement et l'uniformité de « composition des assises tertiaires assurent à plusieurs « d'entre elles un *niveau d'eau* qui leur est propre ; celui « du calcaire blanc de l'Agenais est le plus remarquable « et le plus abondant. Le niveau calcaire qui se développe « au milieu des marnes à huîtres fournit quelques sources « importantes (Lacènne). »

Or, d'après E. A. Martel, ce n'est pas un niveau d'eau qui, dans le calcaire, alimente les sources, et les explorations souterraines que nous avons tentées dans le Lot-et-Garonne, en compagnie de mes amis Marboutin, Cach et Darnis, corroborent d'une façon précise la théorie émise par E. A. Martel, et prouvent que dans les fissures du calcaire, de petits ruisseaux se créent un passage à travers les joints qui séparent les strates et les failles qui les divisent, formant ensuite, par leur réunion, une rivière principale alimentée, comme les fleuves terrestres, par une infinité de petits affluents.

Si nous prenons comme exemple la source de Lacènne, citée par la carte géologique signalée plus haut, nous pouvons prouver, avec Marboutin, que l'eau qui sourd près du village de Lacènne, au lieu d'être le trop plein d'un banc de terrain perméable situé au-dessous du calcaire ou entre deux strates, n'est autre chose qu'un ruisseau souterrain ayant profité des fissures des sédiments tertiaires pour y rôder son lit.

En effet, au lieu de Nadal, à environ trois à quatre cents mètres de la source de Lacènne existe dans le calcaire oligocène un regard sur le ruisseau souterrain : c'est la « gouffio » de Nadal. Là, au milieu d'un grand entonnoir de cinq mètres de profondeur, à l'orifice d'un puits naturel de huit mètres creusé dans le calcaire, on entend bruire le ruisseau qui alimente la source de Lacènne. Ce ruisseau, origine de la Masse (1), vient sans doute de plusieurs kilomètres de là et reçoit comme affluents, les jours d'orage, les torrents qu'engloutit la « gouffio » de l'Aouba. La « gouffio » de la Lauterne, qui en est éloignée de deux cents mètres environ, n'est également qu'un regard, un abîme donnant sur cette rivière souterraine.

(1) La Masse du Port-Sainte-Marie.

A notre grand regret, nous n'avons pas eu le temps d'explorer le lit de ce ruisseau ; mais Marboutin et moi nous avons pu nous rendre parfaitement compte de ce que nous avançons, car nous avons distinctement perçu le murmure de l'onde coulant au fond de la « gouffio » de Nadal. De plus, les voisins nous ont dit que, lors des grandes pluies, lorsque la source siphonante de la Masse jaillit vigoureusement (un mètre de hauteur) au-dessus du bassin qui essaie en vain de retenir ses eaux, on entend, au fond du puits de la « gouffio » de Nadal, un grondement beaucoup plus fort, et l'on voit même couler le torrent, en se penchant sur l'abîme. A ces moments, les eaux sont si impétueuses, leur pente est si prononcée, leur écoulement est si rapide qu'elles emportent tous les barrages qu'a voulu installer le propriétaire du champ voisin pour ménager, à cet endroit, un réservoir d'eau. Ces crues subites prouveraient suffisamment, alors même que l'on ne verrait pas couler le ruisseau, qu'il ne s'agit pas là d'un niveau d'eau, mais d'une rivière souterraine soumise aux mêmes lois que les cours d'eau de la surface du sol.

A la suite de la citation précédente, nous lisons dans les notes de la carte géologique : « *Les niveaux d'eau* sont « peu fréquents dans les molasses de l'Agenais. Les grés « de la partie moyenne de cette formation offrent cepen- « dant à leur base une nappe assez continue. Sur la rive « gauche de la Garonne, les sources sont plus rares et peu « abondantes par suite de l'opposition qui se manifeste « entre la pente naturelle du sol et l'inclinaison des « couches. Près de Nérac, un *niveau d'eau* assez impor- « tant correspond à la base du calcaire gris. »

D'après cette théorie il faudrait admettre qu'entre deux assises imperméables existerait une couche perméable. Pour réfuter d'une façon certaine cette opinion, nous regrettons de n'avoir pu visiter nous même la source de

Guillery qu'indique la carte géologique ; mais nous savons que cette source est le point d'émergence d'un ruisseau souterrain, dont une partie du cours a été remonté par M. de La Faye.

En outre l'opinion que nous soutenons est confirmée par les deux explorations que nous effectuâmes le 24 octobre 1901, avec Marboutin et le savant archéologue l'abbé Dubois.

Nous visitâmes d'abord, aux environs de Saint-Pierre-de-Buzet, le gouffre de l'Abimadis. Là, dans l'Aquitanien moyen, existe d'abord une large ouverture où, les jours de pluie disparaissent les eaux des terres environnantes. Les parois de cette excavation se resserrent bientôt, et, cinq mètres plus bas, le visiteur aperçoit un puits rond de huit mètres de profondeur sur quatre-vingt centimètres de diamètre, creusé verticalement dans le roc. Au fond, profitant d'un joint entre deux strates, les eaux se sont rodé un passage qui, par un plan horizontal, permet, treize mètres plus loin, l'accès du ruisseau que l'on peut suivre sur un parcours assez long. Ici encore nous sommes en présence d'une rivière souterraine ayant, les jours d'orage, comme affluents, les eaux englouties dans l'Abimadis. Ce n'est donc point un niveau, ni un réservoir, mais bien un cours d'eau qui, peu à peu, s'est creusé un passage à travers les joints des stratifications calcaires du sous sol.

La grotte du Ruste près d'Ambrus, que nous explorâmes le même jour, nous fournit une preuve encore plus frappante des idées que nous avons émises. Les couloirs de cette grotte ont sur tout le parcours, comme plafond, la même strate de calcaire et le ruisseau qui coule dans les méandres de la caverne a creusé sont lit dans la roche de même formation et de la même époque que les assises supérieures. Mais ce qui particularise la grotte du Ruste, c'est qu'entre ces deux strates tertiaires de l'Aquitanien

moyen se rencontre un banc de sable et de cailloux roulés. Si la théorie du niveau d'eau était la vraie, il est évident que les eaux se seraient peu à peu infiltrées dans le sable, comme dans une éponge, et, au moment où, soit par la pression hydrostatique, soit pour toute autre cause, elles se seraient épanchées à surface du sol, le sable aurait été en grande partie entraîné, et la grotte du Ruste présenterait cette particularité d'être très large et très basse, puisque la couche de gravier et de sable n'a en moyenne qu'un mètre environ de hauteur. Mais, contrairement à cette hypothèse, dans la grotte du Ruste, les cailloux roulés n'ont été emportés que sur le parcours exact du courant et les parois sont presque verticales dans toute leur étendue. Nulle part on n'aperçoit d'effrondrement de la couche de cailloux. Ce n'est donc point par un niveau que la grotte d'Ambrus s'est creusée, mais par l'érosion de l'eau sur une partie déterminée. A cet endroit, le ruisseau a toujours coulé depuis la formation de la caverne.

A Ambrus, le visiteur peut se rendre facilement compte de cette loi que : « les eaux tendent toujours, en vertu de » la pesanteur, à s'enfoncer plus profondément dans la « surface du sol. » En effet les eaux, après s'être creusé un passage à travers la couche de cailloux roulés, ont, à la longue entamé la roche et se sont enfoncées à deux ou trois mètres de profondeur au-dessous de leur lit primitif. Le ruisseau qui autrefois voyait le jour par l'entrée actuelle de la grotte, sourd maintenant de terre à dix ou quinze mètres de là et à trois ou quatre mètres de différence de niveau.

Un autre exemple d'enfoncement des eaux dans l'intérieur de la terre se rencontre à la grotte de la Pouletie (la Crozo qué fumo) près de Cuzorn. On pénètre par un trou de la grosseur de l'entrée d'un terrier de blaireau, dans un couloir qui va, en élevant son plafond durant cent vingt

mètres environ, rejoindre le couloir principal. C'est par cette sortie qu'autrefois les eaux du ruisseau qui a creusé la grotte voyaient la lumière du jour ; mais peu à peu, en vertu de la pesanteur, les eaux agrandissant les joints, profitant des failles se sont fait une issue plus basse, avec une différence d'altitude de quinze mètres : c'est la source actuelle de la Pouletie.

A Saint-Antoine, les eaux passaient autrefois dans la grotte de la Culotte ainsi que dans le couloir qui la continue, découvert par Marboutin. A l'heure actuelle, elles coulent au-dessous de leur lit primitif dans une lithoclase impénétrable de deux mètres de profondeur.

A Sainte-Colombe, même exemple non moins remarquable : le ruisseau coule dix mètres au-dessous du niveau primitif de la caverne.

A la grotte de Boutigues, dont les couloirs ont plus d'un kilomètre de long, le ruisseau glisse lentement sur un lit d'argile, après s'être successivement creusé quatre étages de lits superposés. Et dans cette grotte, la hauteur des voûtes, le travail de désagrégation formé par le torrent qui en flots tumulteux roulait dans les galeries, les divers étages des couloirs, la grandeur de la salle Lucien Briet laissent le visiteur rempli d'admiration pour le travail souterrain des eaux.

En voyant ces immenses conduits, on ne peut imaginer qu'un jour une goutte de pluie timidement se faufila à travers les joints des strates sédimentaires du calcaire formant la squelette où la grotte de Boutigues dort. Le lendemain ou huit jours après, ce furent deux ou trois gouttes qui suivirent le même passage, et plus tard lorsque l'issue fut ouverte, lorsque les joints purent communiquer avec les failles, le torrent impétueux alors coula librement et agrandit chaque jour son passage, creusant

ainsi à chaque instant les immenses voûtes qu'aujourd'hui nous pouvons admirer.

Maintenant ce grandiose travail est terminé; depuis des siècles les échos de la caverne ne repercutent plus les sourds grondements du ruisseau, les naïades du torrent de Boutigues changées en déesses tutélaires de la grotte veillent en paix, n'ayant plus ou presque plus à s'occuper de la direction du mince filet d'eau qui serpente sur l'argile du quatrième étage.

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, toutes les grottes naturelles ont été creusées par les eaux qui, tantôt se faufilant dans les joints des strates, tantôt empruntant une diaclase ou une lithoclase de la roche, rodaient ces divers passages et les agrandissaient par la pression hydrostatique. Plus les eaux trouvaient d'empêchements dans leur écoulement, plus les parties situées en avant de ces obstacles étaient agrandies. C'est ainsi qu'on a remarqué que, dans toutes les grottes, les grandes salles se trouvent toujours soit à un coude brusque qu'était obligé de faire le torrent, soit en avant du rétrécissement du conduit (la salle Marboutin et celle de la Statue à la grotte des Tournelles, Sainte-Colombe ; la salle du Faux Pas à Saint-Antoine ; la salle de l'abbé Cach et la grotte principale à l'Huis près Beauville.)

Lorsque les parois de la grotte étaient trop sapées par les eaux, il se produisait un éboulement du plafond amenant le décollement d'une strate, soit de plusieurs (salle Marboutin et salle de la statue aux Tournelles ; éboulis Cassagne et grands éboulis à la grotte de l'Huis ; salle du Chaos à Boutigues). D'autre fois, comme à Padirac, l'éboulement, par un décollement de toute la partie supérieure jusqu'au sol, ouvrait un abîme indiquant la grotte. Dans le Lot-et-Garonne, ce dernier genre d'éboulement se rencontre rarement. A Boutigues, cependant, l'entrée est due à un

décollement de la strate formant une partie du plafond et un côté du couloir de l'étage supérieur. L'ouverture de la grotte de Saint-Chaliès a eu la même origine, il en est de même de la grotte de l'Huis à Beauville.

Le plus souvent, dans les grottes naturelles du Lot-et-Garonne, l'entrée n'est autre chose que l'issue par où s'échappe le ruisseau qui, autrefois, les a formées. (La source de Fonclare à Savignac, la grotte de la Barthe, la Fon-Grande où réapparaît le ruisseau de la Bellone, à Rigoulières ; la grotte du Ruste, à Ambrus ; l'ancienne source de la Masse, à Lacènne ; la Crozo qué fumo, à la Pouletie ; etc.).

Quelquefois, l'accès de la grotte est une « Goule » dans laquelle disparaît un ruisseau. (La perte de la Bellone à Saint-Aignan ; le Riou Tord au bois de Courty) ; d'autre fois une « gouffio » où se perdent les eaux des pluies (l'Abimadis, tout le réseau des gouffios des bois près de Savignac ; la gouffio Blanco, la gouffio Négro au bois de Courty, etc.).

Enfin, on a découvert accidentellement certaines grottes en creusant le sol à de grandes profondeurs. C'est ainsi qu'on a trouvé la grotte des Tournelles à Sainte-Colombe. Le puits de M. Constans, à Laroque, possède une excavation que nous n'avons pu visiter à cause de l'acide carbonique. A quatre cents mètres de là, à Maillot, au fond d'un puits de trente-quatre mètres existe un ruisseau souterrain. A Coutal, il y a une autre excavation à dix-huit mètres. Près de Saint-Antoine, on nous a également signalé une caverne découverte à vingt mètres de profondeur. Nous n'avons pas encore eu le temps de la visiter.

Il faut donc que le calcaire de l'Aquitanien moyen, qui forme le sous-sol des environs de Laroque-Timbault et de Saint-Antoine, présente un accès facile aux eaux d'infiltration, pour que, dans un espace aussi restreint, il se

trouve une si grande quantité d'excavations dont l'existence n'a été dévoilée que par le plus grand des hasards. Et encore ne connaît-on qu'une minime partie des grottes creusées dans cette région par les torrents qui mugissent sous nos pieds.

C'est à ces constations qu'ont abouti les quelques excursions spéléologiques que j'ai commencées dans le Lot-et-Garonne. J'eus la bonne fortune de rencontrer bientôt, après mes premières explorations, un hardi et savant collaborateur, l'abbé Marboutin, qui m'aida efficacement dans la tâche quelquefois périlleuse que j'avais entreprise. Mais quels que soient les obstacles que l'on ait à surmonter, on est largement récompensé de ses fatigues, car ces excursions souterraines ont un attrait irrésistible et procurent de délicieuses émotions. Aller vers l'inconnu, suivre un couloir dont on ne devine pas la fin pour se trouver tout à coup dans une salle aux admirables stalactites, demeure vraiment digne de ces nymphes des fleuves et des sources que créait l'imagination des anciens ; continuer sa marche dans ce sentier mystérieux ouvert à travers les rochers avec l'espoir de rencontrer d'autres merveilles, c'est là une jouissance qu'il faut avoir vécue pour la comprendre.

Aussi, après avoir visité le puits de Saint-Antoine, la perte du Riou tord au bois de Courty et sa sortie probable à quatre kilomètres plus loin, soit à la source de Lebrault ou à celle de l'Amourouse, ainsi qu'au même endroit l'ouverture des affluents souterrains de cette perte de ruisseau, la gouffio Blanco et la gouffio Négro, la grotte de l'Huis à Beauville, nous avons été amené à étudier l'hydrologie souterraine du ruisseau de Lagnolle, sa disparition à la Bellone et sa résurgence à la source de la Fon-Grande. Lancé dans cet ordre d'idées, nous avons ensuite cherché à déterminer le mode de répartition souterraine des eaux

dans la partie comprise au sud du canton de Monflanquin entre Saint-Aignan, Savignac et Labarthe, pays criblé de pertes de ruisseaux et de goufflos.

Encouragé par le succès de nos précédentes explorations autant que par l'accueil sympathique des propriétaires de ces curiosités naturelles et les sollicitations amicales de nombreuses personnes s'intéressant à ce genre de recherches, nous allâmes visiter la grotte de Guiraudenque située sur les pentes de la colline de Cassegros, au nord de Trentels, au milieu des grands éboulis formés par le calcaire blanc de l'Agenais. Plus tard le calcaire de l'Aquitanien inférieur nous montra dans la commune de Masquières, canton de Tournon, les blancheurs immaculées de la grotte de Cassebartas ainsi que les couloirs resserrés de la grotte des Cordonniers. Le même jour, afin de rendre hommage au savant géologue Jacques-Ludomir Combes, de Fumel, nous nous arrêtâmes à la grotte de la Pronquière, où nous eûmes, pendant les quelques minutes que dura notre visite, la bonne fortune de ramasser deux molaires d'Hipparion, une molaire carnassière de hyena spélœa, ainsi qu'une canine du même animal. Nous recueillîmes également au même endroit quelques os fendus et taillés en pointe, ainsi qu'un morceau de poterie paraissant remonter à une époque très reculée et dont l'intérieur est à peine cuit. Continuant nos explorations, nous descendîmes dans la merveilleuse grotte des Tournelles où nous eûmes la fortune inespérée de découvrir des salles vierges de tout regard humain et d'une beauté féérique. La même époque géologique de l'oligocène nous a fourni autour de Laroque le puits de Coutal, le puits de Maillot et celui de M. Constans où, pour la première fois, nous fûmes arrêtés par une couche profonde d'acide carbonique.

Pendant ces diverses explorations, le calcaire secondaire du nord de Fumel nous avait présenté l'immense grotte

de Boutigues de plus d'un kilomètre de développement, la curieuse grotte de la Pouletie et les deux excavations de Saint-Chaliès.

Une excursion sur la rive gauche de la Garonne nous permit d'étudier l'Abimadis et la grotte du Ruste, près du pèlerinage renommé d'Ambrus (1).

(1) Dans ce compte-rendu, il n'est pas suivi pour la description des grottes l'ordre chronologique de leur exploration ; elles sont détaillées dans l'ordre géographique. Le lecteur aura ainsi plus de facilité pour trouver sur la carte les lieux où sont situées ces excavations.

LA GROTTE DES TOURNELLES

(Près Sainte-Colombe de Villeneuve-sur-Lot)

C'est dans le calcaire de l'Aquitanien moyen, de l'époque tertiaire, série oligocène, qu'est creusée la grotte des Tournelles. Comme presque toutes les excavations de cette région rodées dans le calcaire de l'époque que je viens de nommer, elle a été trouvée en creusant un puits devant servir à l'alimentation des habitants de la ferme bâtie au-dessus d'elle.



Les Tournelles. — L'entrée.

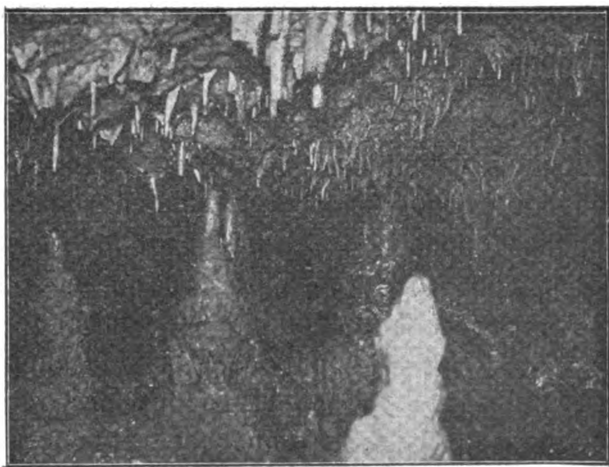
Elle est située dans la commune de Sainte-Colombe, au sud de ce village, à gauche de la route de Villeneuve-sur-Lot à Prayssas et au Port-Sainte-Marie.

Connue depuis 1878, on la visitait sur un parcours de soixante-quatre mètres.

Elle est citée par M. l'abbé Gerbeau, ancien curé de Pujols, dans son livre *Essai historique sur la baronnie de Pujols en Agenais.*

Ce fut le mercredi 11 septembre 1901, qu'accompagné de M. Cach, curé de Pujols, un de mes aides dans les explorations tentées aux environs de Laroque et de Beauville, et de M. Marboutin, nous pénétrâmes dans la grotte.

La descente s'opéra très facilement grâce à nos échelles de cordes et à un treuil installé au-dessus du puits. Le fond de ce dernier se



Les Tournelles. — La salle des ossements.

trouve dans la partie la plus large du couloir (bien entendu, je ne parle que de la portion connue avant notre exploration) ; il est placé à quarante-deux mètres du fond du conduit Est, et à vingt-deux mètres de l'extrémité du conduit Ouest, ce qui donne comme longueur de la grotte explorée jusqu'à ce jour, soixante-quatre mètres.

En face de l'entrée, l'excavation mesure treize mètres de largeur et a à peine deux mètres de hauteur. La partie Est du couloir, presque plénière pendant vingt-quatre mètres, s'abaisse de trois mètres environ par une pente assez raide ; et, prenant une direction Sud-est-nord-ouest, elle se termine dix mètres après le point le plus bas de la pente, par un couloir de quatre mètres cinquante de long où l'on ne peut se glisser qu'en rampant ; là, les éboulements ont fermé presque

complètement toute issue, et un renard seul pourrait y passer. Ce conduit doit communiquer avec l'extérieur.

A sa première visite, M. Marboutin recueillit dans cette salle une extrémité d'humérus de gros animal, et pendant que nous levions la topographie de la grotte, les jeunes gens qui nous avaient suivis découvrirent sous les éboulis plusieurs morceaux d'ossements, entre autres une première phalange du pied d'un animal de la grosseur du cheval, et quelques morceaux de côtes plus grosses que celles de ce dernier.

Avant nous, le savant géologue et paléontologiste Combes, de Fumel, avait, accompagné de M. Ginet, juge de paix à Sainte-Livrade, ramassé un fémur et un autre os d'un animal du genre bœuf.

Il y a eu dans toute cette partie de la grotte un effondrement général, et c'est sur les éboulis que le visiteur doit faire son excursion, car tout le lit de l'ancien ruisseau est recouvert par les affaissements du plafond de la caverne.

Plusieurs tentatives de Marboutin et de moi pour nous glisser dans les évasements formés par les pierres dans la partie Ouest ne furent pas couronnées de succès, et nous nous préparions à la retraite lorsque Marboutin m'appela pour me montrer tout au fond de la grotte adossé contre le paroi, un énorme éboulis sous lequel existait une excavation où un homme avait peine à se glisser ; le dessus formé de petites pierres et de débris de terre, ne paraissait pas solide et il était même imprudent de s'engager sous cet effondrement, sans précautions.

Je fis tomber avec la main les pierres les plus branlantes et me glissai dans l'ouverture qui descend par une pente assez raide pendant un mètre cinquante, puis le conduit redevient horizontal et, au bout de cinq mètres, élève peu à peu son cerveau. Je me trouvai alors dans un couloir de vingt mètres de long élevant sa voûte depuis soixante centimètres à l'endroit où je me trouvais jusqu'à deux mètres de hauteur à son extrémité.

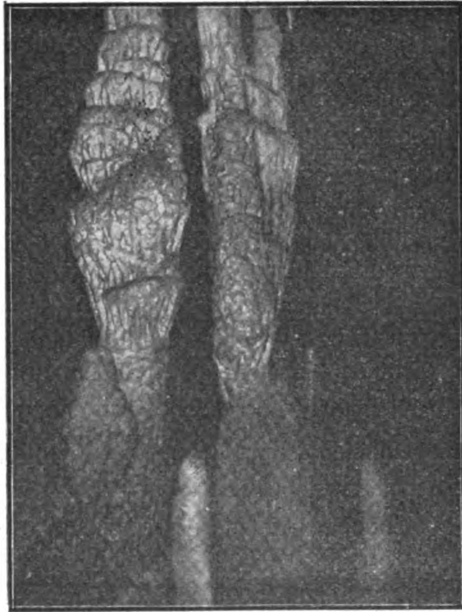
Voyant que la grotte se continuait, j'appelai Marboutin ; trois jeunes gens qui se trouvaient là vinrent nous rejoindre et nous débouchâmes dans une salle où nous remarquâmes quelques déjections de chauves-souris qui furent cause que cette partie de la grotte reçut le nom de salle de la « Ratopenado. »

Pour aller plus loin, il fallait couper quelques stalactites et quelques stalagmites, car elles étaient si rapprochées qu'elles nous empêchaient de nous faufiler au milieu d'elles.

Après en avoir brisé quelques-unes, nous pûmes atteindre une

petite salle arrondie où se trouve une belle draperie formée par un assemblage de stalactites superbes ; nous la nommâmes la salle ronde par suite de sa forme.

Mais, là où notre admiration n'eut plus de bornes, où nous fûmes obligés d'avouer que nous n'avions rien vu de plus beau, de plus magnifique, fut lorsque ayant escaladé un à pic de un mètre cinquante et après nous être glissés dans un passage rétréci de un mètre de hau-



Les Tournelles. — Salle des colonnes, les jumelles.

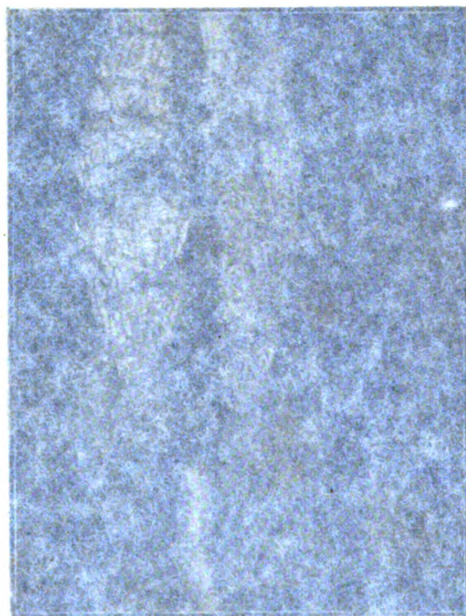
teur, nous nous trouvâmes dans la salle des Colonnes. Là, à nos yeux émerveillés, à nos regards subjugués s'offrit une vision des contes des mille et une nuits, une hantise de fée. Une trentaine de colonnes longues de deux mètres cinquante à trois mètres, grosses certaines comme le corps d'un homme, d'autres plus petites, forment une garde d'honneur autour d'une autre de trois mètres environ de circonférence. Des stalactites nombreuses de un mètre à un mètre trente dardent leur extrémité vers la voûte. La plupart sont transparentes comme le plus pur cristal et à la lueur du magnésium nous nous serions crus transportés par une baguette magique dans un de ces palais dont Perrault



LES FOURNELLES. — I

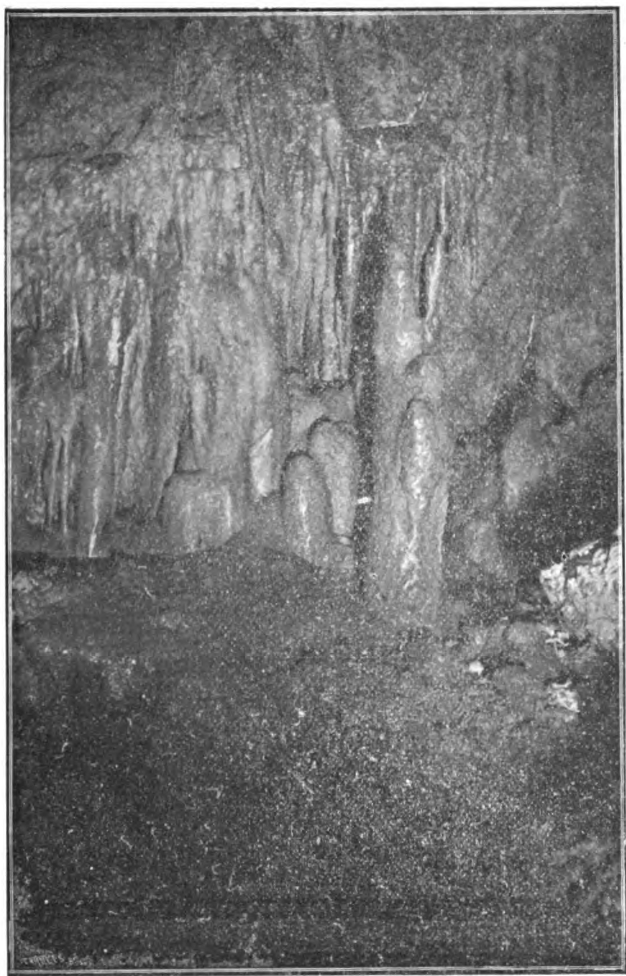
[illegible] salle [illegible] belle draperie formée par un [illegible]ablage de [illegible] ; nous [illegible] la salle [illegible] [illegible] des [illegible]

M[illegible] [illegible] plus de bornes, où nous fûmes [illegible] rien vu de plus beau, de plus [illegible] escalade un à pic de un mètre cinquante [illegible] un passage rétréci de un mètre de hau-



L[illegible] [illegible] des [illegible] [illegible]

teur, nous nous trouvâmes dans [illegible] Colonnes. Là, à nos yeux émerveillés, à nos regards [illegible] offrit une vision des contes des mille et une nuits, une [illegible] Une [illegible] de colonnes [illegible] gues de deux mètres [illegible] à trois mètres, grosses certaines comme le corps d'un homme, [illegible] plus petites, forment une garde d'honneur autour d'une [illegible] trois mètres environ de circonférence. Des stalactites nombreuses de un mètre à un mètre trente dardent leur extrémité vers la [illegible]. La plupart sont transparentes comme le plus pur cristal et à la lueur du magnésium nous nous serions crus transportés par une baguette magique dans un de ces palais dont Perrault



LES TOURNELLES. — LA STATUE.

a su, par des descriptions si merveilleuses, enthousiasmer nos âmes d'enfants. Il nous semblait être dans quelque palais de verre, où les colonnes sont sculptées dans le cristal et où la reine du lieu coiffée d'une couronne de topaze, vêtue d'une robe couleur d'opale, mire ses grands yeux glauques dans une glace de diamants.

Et, nous sommes restés plus de demi-heure en admiration devant cette merveille naturelle, nos yeux ne pouvaient se détacher de ces belles colonnes sculptées en forme de chapiteaux entassés les uns sur les autres ; nos regards ne pouvaient laisser cette salle magique, où nul homme avant nous n'avait pénétré ; et, notre joie était d'autant plus forte, qu'au plaisir de nos yeux qui réjouissait nos âmes, se joignit le bonheur d'être les premiers humains qui avaient foulé le sol de cette excavation splendide et brillante sous les éclairs du magnésium.

A gauche, en entrant, un puits profond de six mètres dans lequel nous sommes descendus avec une échelle de corde ; il est bouché par un tampon d'argile et forme sous la salle des colonnes une excavation de un mètre cinquante de longueur. A droite, au fond de cette dernière salle, un couloir long de cinq à six mètres, rempli de stalactites transparentes ; ce conduit tourne à angle droit, puis, le joint qui le forme se rétrécit et il est alors impossible d'aller plus avant. C'était un affluent du ruisseau qui, à l'époque quaternaire, roulait ses eaux au fond de la grotte.

Au sortir de la salle des Colonnes, à gauche, la direction devient Nord-sud, on pénètre par une ouverture de un mètre de haut sur six mètres de large dans une chambre de vingt-quatre mètres de long sur cinq mètres de hauteur et onze mètres de largeur à sa partie la plus espacée.

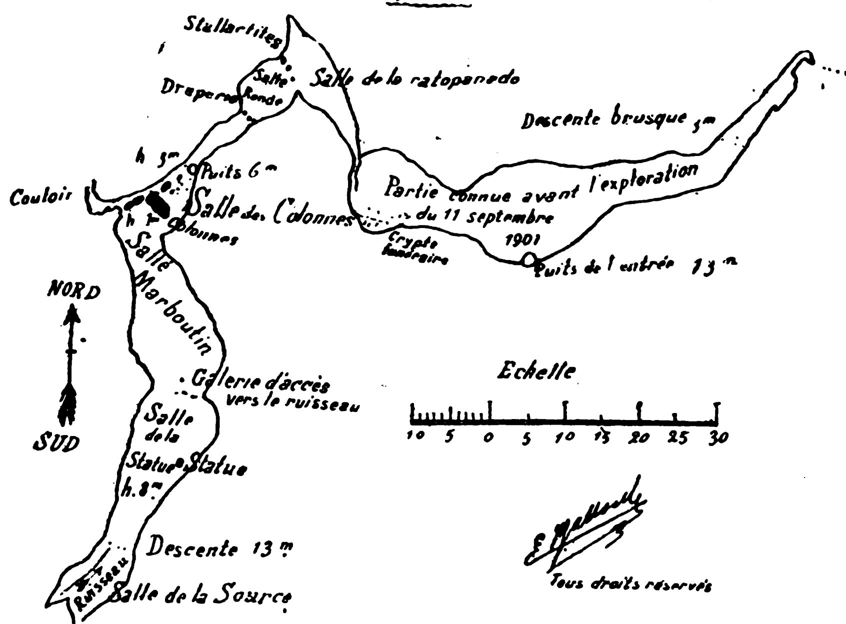
A partir de la salle des Colonnes, les voûtes, dont les parois étaient rongées par les eaux comme dans la première partie de la grotte, n'ont pu résister à la pression du dessus et se sont effondrées ; c'est donc sur des éboulis que nous marchons. Cette portion de la caverne, en l'honneur de notre savant collaborateur et pour le remercier de la part qu'il a prise à notre exploration, prend le nom de « salle Marboutin. »

Puis, la direction devient Nord-est-sud-ouest et nous nous trouvons dans la grande salle des éboulis ou de la Statue, longue de vingt mètres, large de quinze et ayant dix mètres de hauteur. A signaler à gauche, en haut des éboulis qui se sont entassés de chaque côté de la paroi, laissant au milieu comme une vallée, une statue, un enfant adossé à

13

un pilier. Nous appelons cette stalagmite *la statue*. Entre ces deux salles, un trou en pente douce dans sa partie supérieure, et au fond on entend bruire le ruisseau qui va du Sud au Nord. En dégageant à cet endroit une pierre qui bouche le fond de l'orifice de cette partie inclinée, on peut se glisser plus bas jusqu'au ruisseau.

Le visiteur descend ensuite une pente rapide de treize mètres et se trouve dans une grotte de six mètres de long et sept de large. C'est l'extrémité de la caverne (salle de la source).



En cet endroit sourd, de l'argile qui forme tampon, un ruisseau coulant de la grosseur d'une bouteille, qui s'enfonce sous les éboulis presque aussitôt sorti, faible reste du fort et viguoureux torrent qui autrefois coulait en grondant sous ces voûtes merveilleuses.

Le thermomètre, au fond de la grotte, marquait seize degrés centigrades.

Notre exploration commencée à neuf heures se termina à midi et demi.

La grotte des Tournelles mesure d'une extrémité à l'autre cent soixante-quinze mètres, soixante-quatre pour la partie explorée antérieurement, et cent onze pour la portion que nous avions découverte ; sans compter trois couloirs de deux, trois et six mètres.

Dans une lithoclase à pic de dix mètres de profondeur, coule en murmurant le ruisseau que nous avons rencontré déjà sur le sol de la grotte finale. Nous en avons suivi le cours sur une longueur de quarante mètres, ce qui nous a permis de ramasser sur le sable qui tapisse le sol de la deuxième galerie, deux molaires, dont une d'Hipparion et l'autre de ruminant ainsi qu'un morceau de brique dont les angles sont polis et arrondis par les eaux et un silex taillé.

Je crois que ces débris des temps passés ont été autrefois entraînés dans quelque gouffio au moment des fortes pluies ; les eaux les ont ensuite abandonnés sur le lit du torrent souterrain, où depuis longtemps ils reposent mollement couchés. Les eaux qui serpentent dans la grotte des Tournelles voient le jour par une source pérenne à cent mètres environ de l'entrée artificielle.

LE PUITS DE SAINT-ANTOINE

(Commune de Saint-Antoine)

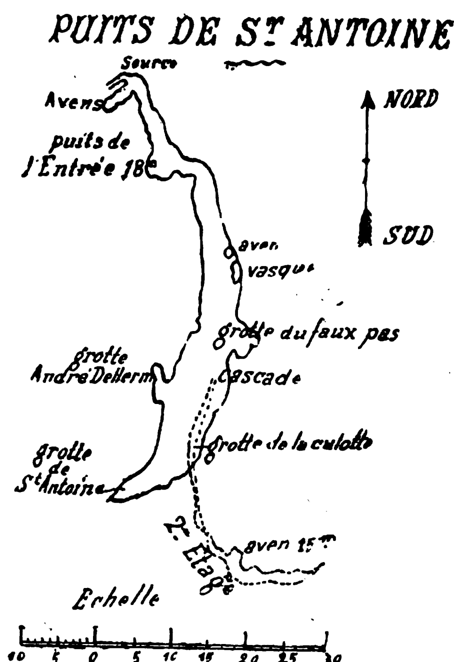
Ce puits que nous visitâmes le 12 mai 1901 est situé à deux cent cinquante mètres du gentil village de ce nom, et à quatre-vingts mètres, à peu près, de la route nationale de Villeneuve-sur-Lot à Agen, du côté de Pujols. Il est creusé dans le calcaire et mesure



Puits de Saint-Antoine. — Avant le déjeûner.

dix-huit mètres de profondeur. La grotte, dont il est l'orifice, a quatre-vingt-onze mètres de long ; elle est composée de deux étages. Un petit ruisseau murmure au fond de ses couloirs. Il suit, en serpentant, la première galerie de la grotte et s'enfonce par plusieurs

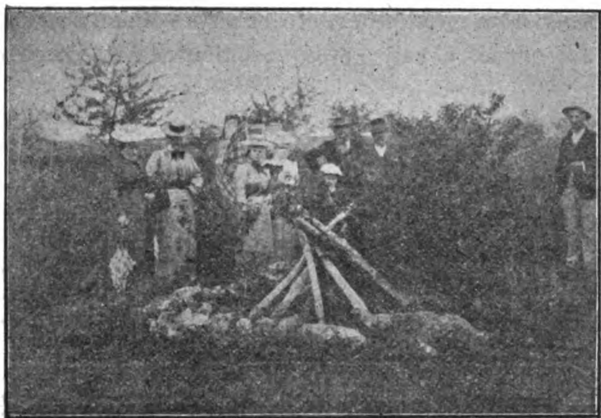
cascades successives dans l'étage au-dessous, pour disparaître peu après dans une lithoclase impénétrable. L'étage supérieur offre, à la vue, des voûtes s'élevant progressivement depuis le fond du puits où elles ont un mètre quatre-vingt de hauteur jusqu'aux trois quarts de l'extrémité du couloir. Là se trouve une grande salle, la plus vaste de l'excavation, que nous avons nommée « la salle du Faux Pas. » Son plafond a au moins dix mètres de hauteur. A la suite, la salle de



Saint-Antoine, plus petite, est remplie de stalactites et de stalagmites dont les multiples facettes reflètent les éblouissants éclairs du magnésium. C'est le seul endroit où se trouvent des concrétions calcaires.

Un puits de huit mètres fait communiquer la salle du Faux Pas avec la grotte de la Culotte, située à l'étage inférieur. Cette seconde galerie est formée par une diaclase de huit mètres de hauteur sur un mètre cinquante de large et vingt-trois mètres de longueur. Le couloir se rétrécit alors, et à notre seconde visite par un endroit qui avait échappé à nos recherches durant notre première exploration, nous avons pu nous glisser, en rampant, treize mètres plus en avant; là, la partie pénétrable se termine par un rapprochement des parois.

De l'autre côté du puits de l'entrée, le couloir se prolonge pendant seize mètres jusqu'à trois avens bouchés en maçonnerie. Ils recevaient



Le puits de Saint-Antoine. — L'entrée.

autrefois les eaux de pluies des environs ; leurs parois sont ravinées et creusées à jour par les torrents qu'ils engloutissaient.

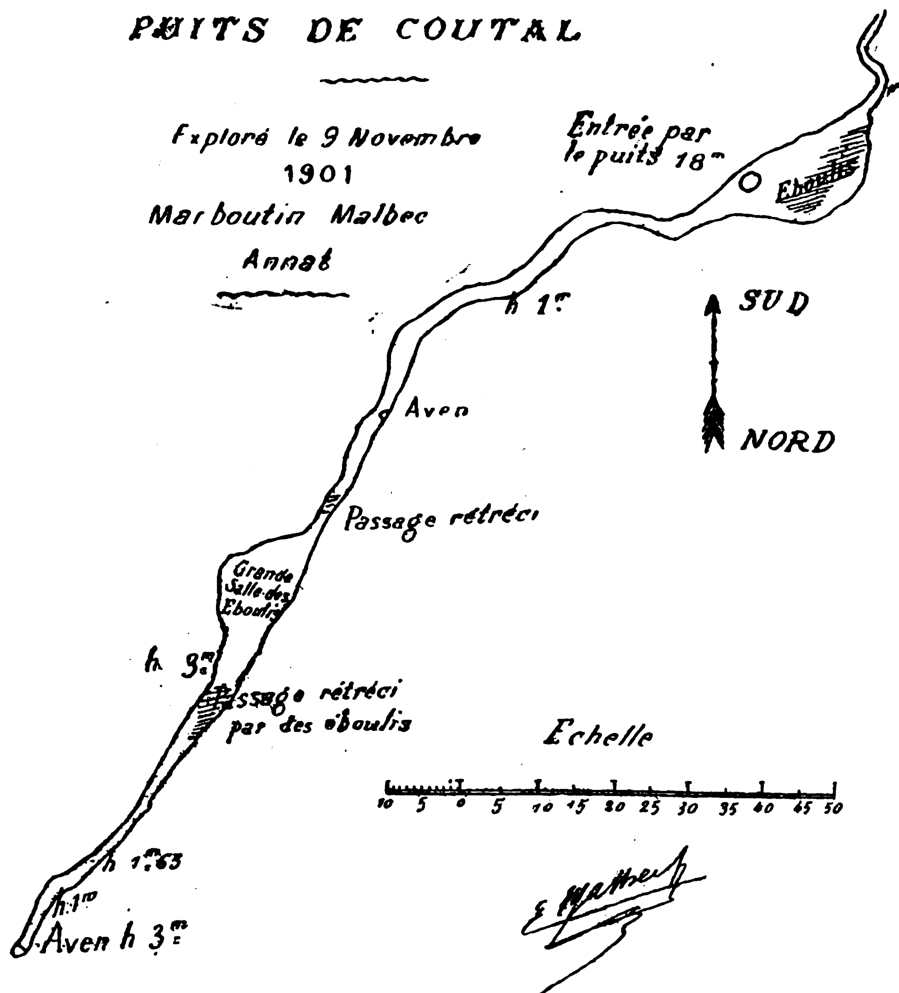
LE PUITS DE COUTAL

(Commune de La Croix-Blanche)

Si le géologue laisse les molasses de l'Armagnac (facies calcaires) dans lequel est creusé le puits de Saint-Antoine pour passer dans l'Aquitanien moyen, il rencontre au lieu de Coutal, à deux kilomètres à l'est de la Croix-Blanche, un puits profond de dix-huit mètres, au fond duquel se trouve une grotte naturelle. C'est un couloir, à demi obstrué par les éboulis et par l'argile que les eaux ont déposée, à l'époque où coulant abondamment, elles désagrégaient le calcaire. La partie pénétrable mesure cent cinquante mètres et sa direction générale est Nord-est Sud-ouest.

Le visiteur pénètre tout d'abord dans une grande salle de vingt mètres de long et de dix mètres de large dont le plafond a cinq mètres environ de hauteur. Sur le côté opposé au puits, d'importants éboulis, décollement d'une partie d'une strate du dessus, encombrent ce coin de la salle. De nombreux avens assez élevés se trouvent percés dans la voûte.

Du côté Nord-est, le couloir n'est pénétrable en rampant que sur une longueur de vingt mètres, un tampon d'argile obstruant tout le conduit. Mais vers le Sud-ouest la galerie présente des hauteurs de un mètre vingt à un mètre cinquante, et reste comme largeur jusqu'à la salle des grands éboulis, presque uniformément large de deux



mètres à deux mètres cinquante. La salle des éboulis dont l'entrée se trouve à l'extrémité de ce couloir est située à soixante-sept mètres du fond du puits ; elle est aussi vaste que la première. Le couloir se

continue ensuite présentant à cause de ces effondrements des passages presque impénétrables où il faut avoir le courage et l'amour de la spéléologie qu'a mon collaborateur Marboutin pour arriver à deux avens qui sont la partie terminale de la caverne.

Les stalactites et les stalagmites font presque défaut sur tout le parcours de ce couloir très argileux.

La grotte du puits du Coutal est tout entière creusée dans un joint des strates de la roche ce qui a donné un tunnel bas et large et les deux grandes salles se trouvent en avant d'un coude brusque du couloir, ce qui confirme la théorie que nous avons émise précédemment.

LE PUITS DE MAILLOT

(Commune de Laroque-Timbaut)

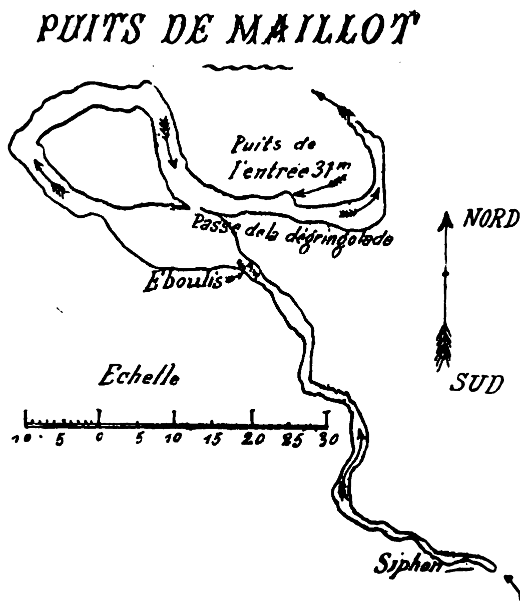
C'est dans le calcaire de la même époque que le puits de Coutal, qu'est creusée la grotte de Maillot, et comme à Coutal, on remarque les mêmes particularités de creusement et l'absence presque complète de stalactites et de stalagmites. Comme la précédente, l'excavation de Maillot a été trouvée par hasard en forant un puits. La seule différence véritablement à signaler est la présence du ruisseau qui coule à l'heure actuelle dans les couloirs de la grotte de Maillot.

Le puits d'accès de trente et un mètres de profondeur est situé à quatre cents mètres environ de Laroque.

A cet endroit, la roche calcaire a dû présenter une grande résistance aux eaux où les plans de stratifications ont été probablement fortement entrecoupés, car, dans la partie que nous avons pu visiter, les eaux parcourent de nombreux méandres, et durant notre visite nous avons deux fois, en suivant les sombres couloirs de la caverne, tourné le dos au cours primitif du ruisseau. Aussi n'avons-nous pu donner à l'eau qui murmure sur le lit d'argile du fond de l'excavation, une direction générale.

Les conduits rodés par les eaux montrent des ciels de six à sept mètres de hauteur, mais en d'autres passages, soit à cause des éboulis, soit que les strates se soient abaissées, où aient résisté à l'action érosive des eaux, le passage entre le lit du ruisseau et le haut de la voûte est excessivement difficile. A une distance de cent dix-neuf mètres de l'ouverture, il est absolument impossible, car, à cet endroit les eaux baignent le plafond.

La grotte de Maillot a un développement pénétrable de cent quarante mètres, et il est fort probable que le ruisselet qui coule au



fond de ses couloirs voit le jour par une source pérenne au lieu dit de Monfourtou à quatre cents mètres en ligne droite du puits de Maillot.

UN PUITS CHEZ M. CONSTANS

(Commune de Laroque-Timbaut)

Dans le faubourg de Laroque-Timbaut, chez M. Constans, à quatre cents mètres du puits de Maillot, creusé dans le calcaire, du type des molasses de l'Armagnac (faciès calcaire), se trouve un puits de vingt-cinq mètres de profondeur, au fond duquel apparaissent deux sombres couloirs. Malheureusement lors de notre visite, l'acide carbonique nous empêcha de nous rendre compte de leurs directions.

C'est la première et l'unique fois, dans nos excursions souterraines, que nous rencontrons ce gaz délétère. Mais, depuis notre dernière exploration, M. Constans nous a prévenu de la disparition momen-

tanée de ce gaz au fond de son puits. Malheureusement nous n'avons pu nous rendre à son appel. Quelques jours plus tard, la bougie que l'on descendit pour s'assurer de l'état des lieux, s'éteignit avant d'arriver au fond. C'est donc une preuve que ce gaz n'a pas toujours le même niveau dans le puits et dans les deux couloirs.

Il y a là des questions qu'il serait intéressant d'étudier : Quelle est l'origine des formations de ce gaz ? Quelles sont les causes d'augmentation et de diminution de son niveau ? Quel est son volume ? Autant de problèmes que nous voudrions que nos explorations et nos études ultérieures nous permissent de résoudre.

Nous avons cependant pu remarquer, au fond du puits dans lequel nous sommes descendu, malgré l'acide carbonique et l'absence de lumière qui en est la conséquence, un couloir d'une direction Nord est sud-ouest partagé en deux par le forage du puits. Nous nous demandons si cette grotte n'est pas en communication avec le puits de Maillot. D'après l'orientation des deux ouvertures ce serait bien la direction de Maillot que prendrait le couloir Sud ouest. Mais, comme nous n'avons pu l'explorer, nous ne pouvons que conjecturer sur cette hypothèse, car, en hydrologie souterraine, il est impossible de présumer, même approximativement, d'une direction quelconque d'un ruisseau, tant que l'on n'a pas suivi et relevé son cours ; les eaux empruntant tantôt une diaclase, tantôt un joint de la roche, sont obligées de suivre les diverses couches des sédiments du calcaire, et il suffit de la moindre irrégularité dans le soulèvement de l'écorce terrestre pour bouleverser l'ordre des plans de stratification de la contrée et par conséquent pour obliger le ruisseau qui a rodé son cours à travers les joints et les failles, à prendre une voie toute opposée à celle qu'il avait dans la première partie de son cours.

E. MALBEC.

(A suivre)



JOURNAUX DE MES VOYAGES

Aux Isles du Vent et sous le Vent de lamerique

commencés le 19 octobre 1767, finis le 28 octobre 1769

Le premier commencé de Pimbœuf (1) à la Basse Terre de l'isle de la Guadeloupe.

Le second de la Basse Terre à Marie Galante.

Le troisième de Marie Galante à la Guadeloupe.

Le quatrième de la Guadeloupe à Saint Pierre de l'isle de la Martinique.

Le cinquième de Saint Pierre à Saint Domingue.

Le sixième de Leogane au Cap François.

Et le septième du Cap à Brest.

Heureux qui des mers atlantiques,
Au toit paternel revenu,
Consacre à ses dieux domestiques
Un repos enfin obtenu.
Plus heureux le mortel sensible,
Qui reste, cytoyen paisible,
Où la nature l'a placé;
Jusqu'à ce que sa dernière heure,
Ouvre la dernière demeure,
Où ses ayeux l'ont devancé.

Gresset, ode III.

NIHIL SUB SOLE NOVUM.

(1) Nous avons cru devoir reproduire l'orthographe fantaisiste du manuscrit original. Il n'est pas inutile de donner un exemple du sans gêne avec lequel les gens du meilleur monde et de la meilleure éducation traitaient ce qui est devenu, depuis, la première base de l'instruction.

Traversée de Paimbœuf à la Guadeloupe

Lettre à Lagimonière, officier au régiment de Dauphiné, en garnison à Brest.

De Nantes, le 21 septembre 1767 (1)

Je vous admire, mon cher ami. Vous prétendez user des droits que vous donne l'amitié qui nous unit ! Mais c'est en abuser que d'exiger de moi, à ce titre cher et sacré, le journal des courses que je vais faire dans le Nouveau Monde. Vous m'obligez, ou de vous envoyer le détail lourdement uniforme d'une navigation qui ne peut être que fort ennuyeuse sur des mers aussi fréquentées que celles que je vais parcourir, ou d'avoir recours au privilège des voyageurs pour rendre mes relatations plus variées et plus intéressantes. Ne craignez cependant pas que je réclame jamais cette immunité pèlerine. Vous recevrez mon journal *as a pledge of friendhip*. Vous jugerez combien je compte sur votre indulgence, et des fonds que je fais sur votre amitié. Ceci me servira de préface.

J'ai cherché dans mon portefeuille les vers de Theis (1) que vous me demandez. Je crois en avoir égaré plusieurs strophes, mais voici celles que j'ai pu recueillir. Ces vers peuvent se chanter sur l'air : *Que suis-je la Sagesse.*

---

(1) Le détachement des six compagnies destinées à s'embarquer à Nantes, sur deux frégates, partit le 5 septembre de Brest, passa par Landernau, Le Farou, Chataulin, Quimperlé, Quimper-Corentin, Vannes, Blain, et se rendit à Nantes dans quinze jours. Nous y donnâmes un repas de corps, le 22, au régiment de Berry, et le 26, au régiment d'Autichamp. (S. A.)

(2) Qui se souvient aujourd'hui de ce gracieux versificateur ? Marie-Alexandre de Theis, né à Sinceny en 1738, est mort à Paris en 1796.

Cher objet de ma tendresse,
Reçois mes derniers adieux,
Que ton âme s'intéresse
A l'ouvrage de tes yeux.
Donne au moins dans les alarmes
De ce malheureux moment
Un tribut de quelques larmes
Aux soupirs de ton amant.

Porté dans le sein de l'Onde,
Je vais sur l'aile des vents,
Toucher aux bornes du monde.
Et voir des cieux différents,
Mais de ce nouveau spectacle,
Mon cœur sera peu frappé,
Tes traits sont le seul miracle,
Dont je puisse être occupé.

Je passerai la barrière,
Où l'Eternel a fixé
Les bornes de la carrière
Qu'au soleil il a tracé.
Je verrai sa course oblique
Qui détermine le temps,
Mesurer sur l'écliptique,
Nos amours et nos instants.

Quand les horribles tempêtes
Par de longs mugissements
Feront craindre pour nos têtes
La chûte des éléments,
Rassuré par ton image,
Et ranimé par l'amour,
Pour moi le plus sombre orage
Aura l'éclat d'un beau jour.

Qu'à jamais l'affreux Tenare,
Punisse l'homme d'acier
Qui dans sa fureur barbare
Osa tenter le premier
De franchir les mers profondes
A l'aide d'un art nouveau,
Et chercher des nouveaux mondes,
Sur un fragile vaisseau,

Jeune Eglée, dans mon absence,
Sois fidèle à tes serments,
Couronne par la constance,
Le plus fidèle des amants.
Et si ma douleur te touche,
Souviens-toi dans les adieux
Que mon sort est dans ta bouche
Et mon bonheur dans tes yeux.

Il vous sera fort aisé de trouver ces vers en entier à Brest où ils étaient entre les mains de tout le monde à notre départ (1),

Suivant ce que vous me dites, mon cher Lagimonière, de l'embarquement de nos messieurs de Brest, je crois que nous serons beaucoup plus tôt qu'eux en Amérique. Nos frégates sont descendues depuis cinq jours de Pimbœuf, où elles achèvent d'embarquer les dernières provisions. Nous n'irons les joindre, dit-on, que la veille de notre départ. Tant mieux. Nous sommes en bonne ville, bien venus, partout fort fêtés, y répondant de notre mieux. Je crois qu'on a voulu nous donner plus de regrets de quitter l'Europe, en nous faisant goûter le séjour de Nantes qui, comme vous savez, est une ville charmante, aussi ne vous en parlerai-je point, et vous dirai seulement que Noiron est déjà amoureux, et qu'il s'épuise tous les soirs à jouer de la flûte sous les fenêtres de sa belle, assis sur les ruines de la Bourse qu'on vient de démolir dans l'intention, dit-on, de la rebâtir ailleurs, et de joindre la place du Port-au-Vin aux promenades de La Fosse. Adieu, mon cher ami, je compte me renouveler encore une fois dans votre souvenir avant mon embarquement, dont on ne peut encore fixer le jour, le commandant Denos n'ayant point encore reçu ses derniers paquets de la Cour. Adieu encore, aimez-moi comme je vous aime.

SAINT-AMANS.

Nous sommes partis de Nantes, le 5 au matin, et avons passé la nuit sur la rivière, où le vent contraire nous a retenus. Il est bon de remarquer ici que nous étions on ne peut plus mal, dans les barges qui nous portoient et qui pouvoient à peine nous contenir. J'ai dormi sur des pots de fer dans un coin où je me suis retiré. Au point du jour,

(1) Theis résidait à cette époque à Nantes, où naquit son fils le baron Alexandre-Etienne-Guillaume Theis, mort en 1842, qui eut, lui aussi, son heure de célébrité.

le vent était toujours contraire, mais le temps beau. On a pris le parti de descendre et de gagner Pimbœuf par terre. Nous y sommes arrivés le 7 à onze heures du matin. C'est un gros bourg bâti sur une rue, le long de la rive gauche de la Loire, en cet endroit fort large. Il ne me paraît, au reste, habité que par des marins et des marchands. Les gros vaisseaux de Nantes s'arrêtent ici, et déchargent leurs marchandises, ce qui donne à Pimbœuf un air fort commerçant et une rade pleine de vaisseaux. Ce sont presque tous des vaisseaux négriers, le plus grand commerce de Nantes se faisant à la côte de Guinée.



Le 9 octobre 1767

De Pimbœuf

Vents : Le 5, S.-O. ; le 6, S. S-O ; le 8, N. O. ; le 9, N.-E.

Les frégates que nous avons trouvées mouillées icy, viennent de faire route pour Saint-Nazaire, où elles vont prendre leur canon. Nous irons les rejoindre lorsqu'il plaira au vent de N.-E. Je vais, en attendant qu'il souffle, faire un tour dans le bourg avec Marigny, qui doit me donner à déjeuner au retour de la promenade : j'ajouterai que comme je suis levé depuis quatre heures et demie, et qu'il en est bientôt huit, il sera très à propos que notre course ne soit pas longue.

Nos soldats sont emmatelotés ; on leur a donné une partie de leurs avances après la revue du commissaire. L'impatience que ces gens-là, toujours bornés au moment présent, marquoient de s'embarquer sera bientôt satisfaite, puisque le commandeur vient d'envoyer dire par un enseigne que le vent du Nord venait enfin de nous ouvrir les portes du Nouveau Monde, et qu'il n'attendait que nous pour mettre à la voile. Cet enseigne est venu s'acquitter de sa commission chez Madame Odeat, où M. de Malartic était et où je faisais une partie de reversi qu'il a fallu, vous jugez bien, interrompre pour faire embarquer nos derniers équipages, car nous partons demain matin. Madame de Conwai, qui devoit s'embarquer sur la *Sensible,* pour la Gouadeloupe où elle va joindre son mari qui y occupe le grade d'aide-major général, reste ici. M. Duchafaut n'est pas galant jusqu'à se gêner. Il ui a fait entendre qu'elle seroit fort gênée sur la frégate où nous étions déjà beaucoup plus de monde qu'il ne fallait pour y être à notre aise. Je suis du même avis que lui. Une femme à bord répond beaucoup à ce mot latin *impedimenta* dont se servoit le prince Eugène pour exprimer le bagage superflu de son amie qui l'embarrassoit. Elle a pris le parti d'attendre. Nous nous sommes consolés.

Le 10 octobre

De la rade de Minden, à bord de « la Sensible »

Nous nous sommes embarqués dans de grandes barges à peu près pareilles à celles qui nous avoient conduit de Saint-Nazaire à Pimbœuf, et le vent et la marée étant pour nous, nous arrivâmes à bord des frégates dans peu d'heures ; nous les trouvâmes mouillées dans la rade de Minden, sous Saint-Nazaire. Minden est un fort peu considérable qui défend l'embouchure de la Loire. Il est situé sur la rive gauche de cette rivière et bâti sur une côte fort aride, où l'on prétend qu'il y a du minerais d'aimant, ce qui est fondé sur les grandes variations que le compas de mer éprouve dans ces parages. Saint-Nazaire me paraît une petite ville de peu de conséquence, et sa rade peu sûre contre les vents qui viennent du large.

On n'appareillera que demain matin. Beaucoup de navires marchands, qui devaient lever l'ancre avec nous, ne jugent pas à propos de nous attendre et saluent en partant la flamme de l'*Indiscrète*. Ce retardement occasionné par la lenteur avec laquelle les dernières provisions ont été fournies, donnera le temps d'arriver à M. de Charnières (1), que fort peu de nos marins paraissent désirer. Je crois qu'il serait aisé d'en entrevoir le motif. Cet officier s'est appliqué jusqu'ici à son métier avec tant de succès qu'il vient de présenter à l'Académie des Sciences un instrument de son invention qu'il nomme mégamètre, et qui doit faciliter l'observation des longitudes en mer. Il vient ici, par ordre de la Cour, afin d'en faire l'épreuve et de le rectifier sur les expériences qu'il sera en même de faire pendant la campagne. Comme l'importance de cette recherche et les récompenses qui en ont été proposées à ceux qui respiraient à découvrir un moyen sûr de pouvoir trouver, à quelques lignes près, la longitude d'un navire, ont fait imaginer divers moyens dont, jusqu'ici, aucun n'a parfaitement réussi, j'entends faire mille railleries aussi outrées que déplacées, sur le compte de ce jeune officier, à qui on ne peut refuser

(1) Les dictionnaires biographiques sont déplorablement pauvres sur le compte de ce savant. Suivant eux, M. de Charnières, de la maison de Préaux en Touraine, marin et astronome, était né dans l'Anjou, et mourut dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

les éloges dus à son application et à son travail, quand même ils seroient sans effet. Ajoutéz à la justice qu'on est forcé de lui rendre, le grade de lieutenant de vaisseau, qu'on vient de lui donner ; tout cela pourra bien produire un petit grain de jalousie qui achèvera de faire son éloge.

Vous jugeriez difficilement du mouvement et du bruit et de l embarras qui règnent ici. Chacun s'arrange son petit coin, établit ses petites affaires. Pour moi, après y avoir mis ordre, ce qui pour le dire en passant, n'a pas été long, je me retire à la Sainte-Barbe où je vous écris. Je n'y suis pas seul, car dans ces moments-ci, on se renouvelle avec attendrissement dans le souvenir de ses parents et de ses amis. Le pilote côtier qui nous conduira en pleine mer, rapportera nos lettres à terre et vous les recevrez en Europe lorsque nous ne serons plus attachés à aucune partie du monde, ballotés sur l'Océan Atlantique ; les vents et Neptune ordonneront de nos destins. Nous ne pouvons savoir sous quelle latitude j'errerai quand vous ouvrirez ma lettre, à combien de centaines de lieues je serai de vous ; mais vous serez certain que je vous aime et cela me suffit.

Cette rade me paroit peu sûre contre les vents qui viennent du large. M. de Charnière arrive à minuit. On prépare tout pour lever l'ancre. On fait un bruit effroyable ; je ne saurais dormir et vais m'amuser à vous envoyer l'état de l'armement des frégates. Cela vous intéressera par rapport à vous et aux officiers de la marine que vous connoissez presque tous.

ÉTAT-MAJOR DE « L'INDISCRÈTE, » FRÉGATE DU ROI, ARMÉE DE 30 CANONS

M. le commandeur Desnos, capitaine de vaisseau, commandant la division.

MM. de Keradek et de Girardin, lieutenants.

MM. de Guiller, de Saint-Pierre, de La Ville Léon, de Monfort, de Lalouarx, de Boulogne, enseignes.

M. de Mondion, officier du régiment de Foix, détaché sur la frégate avec vingt-cinq soldats et un sergent.

Officiers de Vermandois embarqués à bord de « l'Indiscrète » : MM. de Malartic, colonel ; de la Devèse, capitaine aide-major ; de Peletier, capitaine ; Divry, Delong, Manuel, lieutenants ; de Noiron, de Lafitte, de Meauclaire, sous-lieutenants ; Armand et Blondeau, porte-drapeaux.

Gardes de la marine : MM. de Rosily, du Loup, de Beaugelin, de Faquelon, de Tromerga, de Belouarn.

ÉTAT-MAJOR DE LA « SENSIBLE, » FRÉGATE DU ROY, ARMÉE DE 30 CANONS

M. du Chafaut fils, lieutenant des vaisseaux du Roy, capitaine.

MM. de Pubernier, de Keridek, de Catelan, lieutenants.

MM. de Quency, de Freron, de Chaircuitier, de Ribié, de Mesgral, enseignes.

M. de Ré, officier du régiment de Foix, détaché sur la frégate avec vingt-trois hommes et un sergent.

Officiers de Vermandois embarqués à bord de la « Sensible » :

MM. le chevalier de Malartic, lieutenant-colonel; de Goué, du Breuil, capitaines; de Théar, de Reboul, de Lapot, lieutenants; de La Boissière, de Mérigny, de Saint-Amans (1), sous-lieutenants; Fournier, porte-drapeau.

Gardes de la marine : MM. Dorceval, de Pas-de-Loup, de Beaumanoir, de Tromelin.

L'*Indiscrète* nous donna le signal d'appareiller par un coup de canon. L'équipage y ayant répondu en criant à l'acoutumée trois fois : Vive le Roy, nous mîmes à la voile par un vent de N.-E., d'abord sur nos deux huniers, ensuite ajoutant nos basses toiles.

Le 11 octobre

Route estimée : A neuf heures du matin, le fort du Pilier restait à deux lieues au S.-E., et la pointe du Croisic au N. 1/4. N.-E., à trois lieues de distance. On a gouverné du S.-O. 1/4. S.-O., depuis six heures du matin jusques à midi. A midi on a fait trente-cinq lieues.

Vents : N.-E. Grand frais.

Nous sommes partis ce matin à six heures. Nous nous éloignons à tire-d'aile des côtes de la France, qui ne paraît déjà plus à nos yeux qu'un point mobile à l'horizon. Le vent qui fraîchit à chaque instant nous chasse de cet hémisphère, il n'est plus pour nos vaissaux qu'un brouillard éloigné sur lequel domine encore les clochers de Saint-Nazaire. Mais bientôt tout ce qui peut m'attacher sous le ciel où je suis né va s'envelopper dans un nuage et s'abaisser pour nous sous l'horizon. Puisse le maître des destinées nous y ramener un jour.

(1) L'auteur de la relation n'était donc pas encore capitaine, comme l'affirment ses biographes; sa lieutenance se réduit même à une sous-lieutenance. Toujours l'imprécision des termes, toujours le grossissement des faits, chez ces écrivains de la première moitié du XIX[e] siècle !

Là, quand l'hiver allongera la soirée, nous raconterons dans nos foyers nos courses aux petits enfants, qui les prendront peut-être pour des contes de sorciers. C'est souvent le sort des voyageurs de n'être point crus, mais il est naturel aux hommes de parler de ce qu'ils ont vu. Ceux qui ont été témoins de beaucoup d'évènement, qui ont parcouru longtemps les climats éloignés, trouvent à raconter leurs courses un plaisir qui rachète leurs fatigues. Mais on appelle pour déjeuner. Ce repas m'est aujourd'hui très nécessaire, afin que lorsque le vieux Neptune demandera son tribut, je ne sois pas insolvable. Je crois même être bientôt en règle vis-à-vis de lui. Certaines défaillances me l'annoncent, la plume me tombe des mains. Vous saurez cependant que le vent augmente toujours, qu'il nous force à diminuer les voiles, et que nous n'allons plus maintenant que sur nos majeures.

Le 12 octobre

Route estimée : Quatre-vingt-cinq lieues. Gouverné O. 1/4. S.-O.
Vents : N.-E. Grand frais.

Le vent continue de fraîchir, et, quoique la mer soit fort élevée, qu'elle nous tracasse beaucoup, il n'y a néanmoins aucune apparence de gros temps. Nous avons le plaisir de portir à route, avec nos quatre corps de voile et sommes bien secoués en revanche par le golphe de Gascogne à qui l'épithète de *Restlers bicaïan bay* que le *Capitaine Greenland* lui donne, convient je vous jure parfaitement bien.

Je suis très malade de la mer. On ne saurait, je crois, donner une idée des maux qu'elle cause à ceux qui en sont incommodés. Les expressions dont on se serviroit, quelque fortes qu'elles puissent être, seront toujours au-desous de ce qu'on souffre. Ce sont des défaillances, des maux de cœur et un dégoût inexprimables. Je ne puis prendre pour me soutenir, qu'un peu de vin blanc et quelques morceaux de biscuit. On sait assez que c'est un pain desséché par une double cuisson. Jugez du Régal.

Raison avait le délicat Horace,
Quant il dit, qu'en guise de cuirasse,
Devait avoir sur le cœur triple acier
C'il qui tenta de siller le premier
Le sein des mers sur un vaisseau fragile.

Il y a je ne sais combien de temps que j'ai lu ces vers dans du Vergier. Le peu d'attention que j'y fis pour lors fit que je les oubliais

bien vite. Aujourd'hui l'occasion me les rappelle. Ils me viennent ici comme de cire.

Le 13 octobre

Route estimée : On a mis à midi le cap au O. S.-O. et fait dans la journée 68 lieues

Vents : N.-E. Grand frais

Je ne me sens d'autre preuve de la vitesse avec laquelle nous allons que la vue du cap de Finisterre que le soleil levant nous a montré ce matin d'assez près pour que nos lunettes y portassent.

Ce nom tiré de *Finisterrœ,* lui vient des Romains qui l'appelèrent ainsi, imaginant que c'était le bout du monde. Il est très rare de doubler ce cap sans y essuyer de tempête, la mer y étant toujours fort orageuse. Nous la trouvâmes assez belle quoique nous eussions presque toujours le plat-bord dans l'eau. Ce n'est qu'une terre assez plate, qui m'a paru fort noire et sur laquelle nous n'avons rien remarqué de cultivé. Le vent qui se soutient de la même violence que hier nous l'a fait perdre de vue dans peu d'heures. Voilà peut-être la dernière terre que nous verrons jusques en Amérique. Il me semble cependant avoir ouï dire que le commandeur avoit quelque envie de relacher à Madère. Je le voudrois : nous verrions une belle isle et des originaux de Portugais qui nous feroient rire et dont nous boirions le bon vin.

Ces mers-ci sont aussi fréquentées que les grandes routes. On voit des vaisseaux à tout moment. Nous fûmes de conserve, hier, pendant quelque temps avec un hollandois et un espagnol que notre supériorité sur eux pour la marche nous fit bien vite abandonner. Nous avons vu deux autres vaisseaux, ce matin, dont le plus gros que nous n'avons pu reconnoistre de près, était dématté de son grand perroquet. L'autre était un de ces paquebots anglais qui vont toutes les semaines de Londres à Lisbonne.

Le 14 octobre

Route estimée : Gouverné au S.-O. et au S.-O. 1/4. S. Soixante-quatre lieues.

Vents : Variable comme hier. Grand frais.

Nous avons été, ce soir, menacés d'un gros temps, mais tout va le mieux du monde : le vent qui était devenu violent, se calme ; peu après, le ciel s'éclaircit. Nous aurons, je crois, une nuit assez tranquille. Je vais me coucher et laisser à MM. les matelots le soin de nous conduire. Nous ferons en cela chacun notre devoir.

On a vu à midi un bâtiment faisant même route que nous, mais de très loin. Serait-ce la *Ville de Léogane* qui devait partir de Saint-Nazaire avec nous et ne nous quitter qu'après le passage du tropique? Il ne serait pas surprenant que nous eussions atteint ce navire marchand qui ne leva l'ancre sans nous qu'à cause de notre retardement. On croit cependant que si c'eut été lui, il aurait reconnu nos frégattes et se serait rallié à nous avant la nuit.

Le 15 octobre

Route estimée : Gouverné au S.-O., et au S.-E. 1/4. S. Soixante-quatre lieues.

Vents : Variable du N. et N.-E. Violent sur le-soir.

Nous commençons à respirer, mon cher ami, le climat tempéré des Isles Fortunées. La température d'aujourd'hui est celle d'un beau printemps, mais la mer est fort agitée. Nous avons à chaque instant le plat-bord dans l'eau. Ce qui joint aux variations du vent et à sa violence, hier au soir, nous donne lieu de croire qu'il (y) a eu quelque tempête dans ces parages depuis peu. Nous ne sommes pas loin des côtes d'Afrique, ayant dépassé ce matin le détroit.

Le 16 octobre

Route estimée : Gouverné au S.-O. 1/4. S. La route évaluée à soixante-trois lieues et demie.

Vents : Les vents du N.-E. à l'E. N.-E. Bon frais.

La chaleur qu'il a fait aujourd'hui nous fait bien apercevoir que nous approchons du soleil. Nous avons essuyé quelques grains dans la matinée et causé avec l'*Indiscrète* (1) qui nous a demandé combien nous faisions de Puerto Santo.

Ils en sont selon leur estime, plus éloigné que nous, car nos pilotes ne s'en disent qu'à quinze lieues. Accordez-vous, Messieurs : point de méprises dont nous puissions partager avec vous les désagréments. Nous avons vu un bâtiment le cap à l'ouest, mais très éloigné.

Nous faisons beaucoup de chemin. Depuis longtemps des vaisseaux partis d'Europe pour l'Amérique n'ont eu un aussi beau début que nous. Les vents alisés sont venus nous chercher dans les ports de

(1) Nous lui parlâmes avant la nuit, et nous apprimes que le jour précédent elle avait cassé la roue de son gouvernail. (S-A.)

France ; puissent-ils ne nous point abandonnner et les vertes Néréïdes nous pousser à bon port. Le vent est un peu tombé.

Le 17 octobre

Route estimée : On a pris le point du départ du 19e degré de longitude qu'est l'Isle de Madère. Depuis huit heures du matin jusqu'à midi, nous avons couru neuf lieues au S.-O. 1/4. S.

Vents : E. N.-E.

Nous avons passé, cette nuit, à vue de Porto-Santo et sommes maintenant par le travers des Isles désertes dont l'aspect est affreux (1).

Ce sont trois rochers déserts où la mer brise sans cesse avec beaucoup de bruit et d'écume. Le sommet le plus considérable se termine en plate-forme fort élevée sur laquelle il ne paraît non seulement rien d'habité, ni de vivant, mais pas le plus petit arbriceau. Les deux autres rochers sont si escarpés, si arides, qu'ils semblent en plusieurs endroits des vieux châteaux tombés en ruines. Outre ces trois principaux, il en paraît encore d'autres moins considérables. Elles paroissent complètement inaccessibles de ce côté. Si cependant nous voulons croire un de nos pilotins, elles sont abordables quelque part, car il nous conte que les Portugais de Madère, où il a fait un long séjour, y entretiennent des bœufs et des vaches dans la plus considérable de ces isles, où ils vont les chasser lorsqu'ils en ont besoin. Quoiqu'il en soit, je ne m'étois pas encore formé l'idée d'un lieu aussi sauvage et aussi désert. Celle d'y être jeté par un naufrage est bien triste : ce fut le sort de la comtesse de Guine qui erra six jours par ces rochers qui furent, je crois, trouvés bien *maussades* par une petite maitresse pour qui *tout étoit à périr*. Je ne garantis, au reste, la vérité de cette histoire, que sur l'autorité d'une brochure intitulée : *Mémoires du comte de Guine*, qu'un enseigne de notre bord m'a prêtée (2). Mais si

---

(1) Il mest impossible de faire passer jusqu'à vous l'horreur qu'inspire la vue de ces isles qui ne sont que des morceaux énormes de rochers, d'un aspect affreux, d'une noirceur et d'une aridité qui ne saurait se peindre, où la mer se brise sans cesse avec beaucoup de bruit et d'écume. Le plus considérables de ces rochers se termine en plateforme fort élevée dont les bords ne sont que des précipices effroyables. Rien de vivant, aucun végétal ne parait pouvoir y subsister. (Variante).

(2) Selon un roman assez mal écrit intitulé : *Mémoires du comte de Guines* que j'ay trouvé dans la petite bibliothéque d'un enseigne de vaisseau dont je dispose comme de la mienne. (Variante).

c'est une fiction, et si l'auteur n'avoit en vue que d'exciter la compassion en immaginant le naufrage d'une femme du monde sur ces isles, ceux qui les ont vues conviendront aisément qu'on ne peut guère mieux choisir le lieu de la scène. Madère paroit dans le lointain. Nos pilotes qui relèvent tout ce qu'ils voient, en relèvent la côte du S.-E. et prétendent en être à six lieues. Elle est au sud de Porto-Santo qui, comme tout le monde sait, est une petite isle, à douze lieues de Madère, habitée par des Portuguais. Mais ce que tout le monde ne sait pas c'est qu'il y a deux ou trois ans, elle fut pillée par un navire saletin qui sous le pavillon français et feignant de demander du secours, mit à terre quantité de forbans qui s'emparèrent des bateries et firent contribuer les habitants qui, depuis ce temps, pour n'être plus pris au dépourvu, font feu, sans distinction de pavillon sur tous les bâtiments un peu gros qui s'approchent de leurs côtes.

L'isle de Madère est pour l'étendue, le commerce et l'abondance des provisions, la plus considérable de l'Océan occidental. Elle paraît fort haute du N. N.-E., mais très basse au S. S.-E, où elle jette une pointe fort longue.

Ces isles que quelques-uns confondent mal à propos avec les Canaries qui sont beaucoup plus au sud furent découvertes, en 1419, par Tristan Vas que le prince Henry de Portugal avoit envoyé pour doubler le cap Bayador et faire le tour de l'Afrique; mais ayant été traversé dans son entreprise (ainsi que Ferdinando de Castro, qui y était venu dans le même dessein en 1410) par les tempêtes qui règnent ordinairement dans ces parages, il se vit obligé d'y renoncer, et à son retour par la grande mer, il trouva Porto-Santo qu'il nomma ainsi, parce qu'il y descendit le jour de la Toutsaint. L'année suivante, les Portuguais qu'il y avoit laissés, allèrent à Madère qui fut ainsi nommé à cause de la quantité de bois (en portuguais *Madre*) dont elle était couverte. En 1460, Alphonse IV, qui était redevable au prince Henry de la découverte de ces isles, luy en donna l'investiture que celui-ci jugea nécessaire de faire confirmer, suivant l'usage de ces temps, par le Saint-Siège. Il envoya à Rome pour cette raison, don Lopes d'Azevedo qui sut si bien disposer Martin V en faveur des Portuguais, qu'il accorda à leur couronne toutes les terres qui seroient découvertes de ce côté, aussi loin que les Indes. Cette fameuse Bulle qui a fait depuis, je ne sais pourquoy, le sujet de beaucoup de guerres, est datée de l'année 1411. Elle a été confirmée en différents temps par les successeurs Eugène IV, Nicolas V et Sixte IV.

Ces isles ont depuis ce temps toujours appartenu aux Portuguais,

Madère est très fertile et produit du vin très renommé. La ville de Funchal ou Fonchal qui en est la capitale, est aussi le siège d'un évêque suffragant de l'archevêque de Lisbone, Porto-Santo, qui est beaucoup plus petit, est aussi fertile et mieux cultivé. La cire et le miel de ces isles sont fort recherchés.

Le 18 octobre

Route estimée : On a gouverné au O. S.-O. La route évaluée à trente-deux lieues.
Vents : E. N.-E. Joli frais.

Notre canot qui revient de l'*Indiscrette* ne nous dit rien de nouveau. Ils se portent tous bien et font bonne chère. Nous nous portons bien et la faisons mauvaise. Noiron et leur aumônier, se querellent et se battent (1). Le nôtre est trop bête pour qu'on prenne la peine de lui parler, car c'est un bon gros irlandais, qui voulant apprendre le latin et le français, a oublié sa langue naturelle sans rien retenir des autres, et fait par conséquent une espèce d'individû (sic) qui n'est pas bon à grand chose. Nous l'avons nommé, Mérigny et moi, évêque des Isles désertes, pérsuadé que c'était son véritable diocèse et qu'il était très en état de diriger la spiritualité des bœufs et des vaches portugaises. Laboissière en est le gouverneur. Nous l'avons chargé du temporel. Le commis du Munitionnaire des vivres a été assassiné par un domestique d'un coup à la tête.

Le 19 octobre

Route estimée : Le cap au O. S.-O. Trente-six lieues.
Vents : E. N.-E. Petits frais.

Je crois que le vent, après nous avoir si bien conduit jusques à présent, veut maintenant nous laisser ici : il semble nous avoir oubliés depuis hier au soir. Le pilote m'a dit tout bas que c'était un peu la faute du commandeur qui avoit mal fait de prendre au S. de Madère, où l'avantage de tomber quelquefois plus vite dans les vents alisés était bien balancé par le risque d'être pris par les calmes qui sont

---

(1) Variante : Noiron et leur aumônier sont aux arrêts à la Sainte-Barbe pour s'y être querellés et battus. Leur détention ajoute-t-on, ne sera pas longue, attendu qu'il y avait du vin sur_.eu de la part de l'oing du Seigneur qui à la réputation d'y être sujet.

quelque fois très longs et toujours très ennuyeux pour aussi courts qu'ils soient. Nos cannoniers font l'exercice du canon.

Le 20 octobre

Route estimée : Vingt-six lieues et demie.

Vents : De la même partie. Petit frais jusqu'à deux heures du matin qu'il a passé au S. S.-O.

Nous avons vu un bâtiment le cap à l'ouest, mais de très loin.

Une lourde méprise d'un de nos sergents a causé ce matin un quiproquo assez plaisant. Le vieux sire, peu versé dans les termes de la marine est venu d'un air fort tranquille nous annoncer à la Sainte-Barbe que nous étions prêts à chavirer, croyant nous dire simplement qu'on allait parer à virer, ce qui se prononce *paravirer*, et n'est autre chose qu'un commandemeet fait à l'équipage lorsqu'on est prêt de changer de bord, afin que chacun se prépare à la maneuvre. La ressemblance qu'il a trouvé dans la prononciation de ces deux termes a donné lieu à ce quiproquo plaisant. Ceux qui étaient debout ont ri, ceux qui dormaient et que le bruit a éveillés ont grondé. Pour le pauvre sergent, il a été si hué par les mousses que, perdant la tête, il est sorti sans faire la commission pour laquelle il étoit venu. Cette nouvelle nous a procuré un très-long discours du maître canonnier qui, pour le dire en passant, est aussi ennuyeux et aussi bavard qu'il croit être amusant et entendu, et qui nous a appris, entre autres choses, que le vent a changé cette nuit, qu'il est venu contraire, et que nous avons été obligés d'allumer nos feux pour nous conserver avec l'*Indiscrète* qui avoit aussi allumé les siens.

Le 21 octobre

Route estimée : La route par bordées évaluée à six lieues et demie.

Vents : S. S.-O. Petit frais.

Le vent est devenu contraire et nous avons couru une bordée fort longue au nord-est, et avons continué de louvoyer toute la nuit, qui a été si noire que nous avons été obligés d'allumer nos fanaux de poupe pour nous conserver avec l'*Indiscrète* qui avoit aussi allumé ses feux.

Je suis maintenant dans la grande chambre où le pilote m'éclabousse en retirant la corde du lock. Trois ou quatre gardes de la marine sont accoudés sur la table et prétendent faire leur point, quoi-

qu'il soit fort clair qu'ils polissonnent avec deux petits mousses. Marigny joue un brelan, pert son argent et, par une suite naturelle chez lui, jure avec beaucoup d'énergie, tandis que je m'amuse avec le libertin Petrone qui me conte les fredaines d'Encolpe. Il me divertit beaucoup de la façon dont il narre. Je m'amuse singulièrement du préjugé où l'on étoit de son temps et dont il parle, tome 2, page 43, que rien n'attiroit plus la colère du ciel sur un vaisseau que de se raser par un temps serain ; les préjugés ont toujours gouverné les hommes ; il en est même que nous devons respecter, mais celui-ci me paraît si plaisant qu'il me semble qu'on a toujours dû en rire. On jugeait sur la longueur de la barbe de messieurs les marins de la beauté de leur voyage. Ce seroit maintenant presque un indice contraire.

Nous buvons beaucoup de punch, parce qu'il fait fort chaud. Voilà le journal d'aujourd'hui.

Le 22 octobre

Route estimée : **La route évaluée à 6 lieux.**

Vents : **S.-O. jusques à minuit qu'il est venu de la partie N.-E. Très faible.**

Le 22, le vent étoit debout, mais faible, et nous avançâmes très peu, parce que nous ne portions point à route, étant obligés de courir des bordées. A quatre heures du matin, par un temps sombre, les deux frégattes ont failli s'aborder en revirant de bord, sans doute par la faute des officiers de quart, sur l'*Indiscrète*, qui avoit pour lors presque le beaupré sur notre poupe. Il y avoit certainement assez d'espace sans avoir besoin de se rapprocher de si près. Nous étions pour lors dans la mer de Sargasse ou la Mer Verte qui s'étend depuis les environs de l'Isle de Madère jusques vers les isles du Cap Vert. Elle tire, dit-on, ce nom de la quantité d'herbes qui y flottent et que je n'ai point aperçues peut-être faute d'attention.

On voit deux vaisseaux au vent qui pourraient, dit-on, être des Saletins. Peu m'importe.

Le 23 octobre

Route estimée : **La route évaluée à vingt-cinq lieues trois quart ; le cap O. S.-O.**

Vents : **S.-O. jusques à minuit qu'il revient de la partie N.-E. Très faible**

Notre pilote avait jugé hier au soir à la disposition des nuages de l'horizon que le vent se lasserait cette nuit de nous tenir rigueur. Il a

deviné juste. Nous sommes en route par un bon vent et quoiqu'il souffle petit frais, nous ferons trois fois plus de chemin en ligne directe que nous n'avons fait hier en courant bord sur bord.

....Il y a des présages auxquels les marins se trompent rarement. Par exemple, quand les lames en s'entrechoquant, la nuit, rendent plus de clarté qu'à l'ordinaire, c'est l'annonce du vent du Sud, et lorsque les étoiles paraissent plus grandes et plus nombreuses, c'est un signe certain d'un gros temps, parce que les vapeurs qui remplissent l'air se forment en brouillards qui ne manquent guère d'être suivis de grands vents. On connaît aisément celui qui doit souffler le lendemain à la disposition des nuages à l'horizon, au coucher du soleil. Les marsouins se roulant par troupes autour des vaisseaux annoncent pour l'ordinaire le mauvais temps. Le feu de Saint-Elme qui paraît quelquefois après une tempête, est une exalaison visqueuse allumée par le choc et l'agitation des parties sulphureuses et bitumineuses que contiennent les eaux de la mer.

—

Le 24 octobre

Route estimée : La route est évaluée à cinquante-six lieues.

Vents : E. N.-E. Assez bon frais.

Beau temps, belle mer, nous fîmes branle-bas l'après-midi. C'était la troisième fois depuis notre départ. On ne peut douter que ça ne soit très salutaire, pour tenir l'équipage en exerçice, et pour prévenir les maladies qu'engendre la malpropreté presque inévitable dans l'entrepont.

J'ai causé ce matin par désœuvrement avec le gardien de notre Sainte-Barbe (qui est toujours un ancien matelot sur la fidélité duquel on croit pouvoir compter) et qui est chez nous un très honnête bas-breton. Ce gardien me disait qu'il avait fait 35 campagnes tant sur les navires marchands que sur les vaisseaux de guerre, dont 13 dans le Nord, 14 aux Indes occidentales, et 8 aux orientales, du ton dont il aurait pu me dire qu'il avait été 35 fois de Brest à Recouvrance. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que cet homme qui avait tant battu les mers de ce vaste globe, n'avait jamais fait une route de 20 lieues par terre, qu'il n'avait pas de sa vie monté à cheval, ni passé, depuis l'âge de 13 ans, plus de 4 mois en France. Voilà un homme amphibie, disais-je en moi-même : il a passé sa vie à la mer et ne connaît qu'elle. Au lieu d'admirer les charmes du printemps et les beautés de l'automne, maître Henry ne trouve jamais le temps plus beau que lors-

qu'un vent favorable lui fait filer 10 nœuds par heure. Il n'est pas rebuté des rudes fatigues de son métier parce qu'il ne connait pas les agréments du repos dans le sein de sa famille. Mais ses bras affaiblis par l'âge et sa santé ruinée par ses travaux lui en feront bientôt sentir l'indispensable nécessité. Ces réflexions m'ont engagé à lui dire : maître Henry, vous allez sans doute vous retirer après cette campagne, ayant gagné maintenant assez de bien pour mener tranquillement une vie aisée auprès de votre femme ? Cela paraissait bien naturel, mais nous étions bien loin de compte, car notre homme projetait une campagne à Terre-Neuve pour l'année qui vient. Cela nous prouve bien la vérité de ce que nous dit Mme Deshoulières si joliment :

A peine échappé du nauffrage,
Le nocher hasardeux remonte sur la mer,
Durant le péril de l'orage
Effrayé de se voir en proie au flots amer,
Il regrette l'heureux rivage :
Mais dès lors que de son trident,
Neptune a par trois fois frappé l'onde irritée
On voit le pilote imprudent
Sans aucun souvenir des écueils et du vent
Emporté par l'espoir dont son âme est flâtée,
S'exposer comme auparavant.

Le 25 octobre

Route estimée : Nous avons fait 30 lieues.

Vents : E. N.-E. Plus frais que hier.

Nous voguons aujourd'hui par un petit vent sur une belle mer.

Nous commençâmes à voir des poissons volants. Ces poissons singuliers sont pourvus de deux nageoires fort longues et fort déliées avec lesquelles ils se lèvent et volent réellement assez loin. La nature a aussi donné à ce petit poisson deux gros yeux et une vue très perçante pour éviter plus facilement les ennemis dont il est environné, car il est, dans l'eau, la nourriture ordinaire de tous les gros poissons et des daurades qui les chasssent très vivement. S'il est forcé de voler pour leur échapper, il devient celles des frégattes et des autres oiseaux de mer qui guettent sans cesse. Malgré cela, on en voit quelquefois des milliers se lever en même temps.

SAINT-AMANS.

(A suivre.)



STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

POUR L'ANNÉE 1789 ET L'AN IX

PRÉFACE

En classant dernièrement de vieux papiers de famille, nous avons découvert par hasard ce manuscrit de Claude Lamouroux. Il fut écrit par lui en 1804.

Le gouvernement d'alors, soucieux de tout ce qui pouvait servir, non seulement à faire briller au dehors la gloire de la France, mais à relever à l'intérieur sa prospérité, avait prescrit qu'une statistique générale serait dressée dans chaque département pour mettre en parallèle la fortune du pays en 1789 et en l'an IX et signaler en même temps les sources de richesse publique qui devaient être protégées et encouragées.

M. Pieyre, premier préfet de Lot-et-Garonne, fit appel à tous les hommes compétents; et il les trouva disposés à seconder les vues de l'Empereur parmi ses collègues de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, fondée, on le sait, en 1776, mais qui, depuis les orages révolutionnaires, venait de se réorganiser plus nombreuse et plus zélée que jamais (1).

Les membres les plus actifs, Saint-Amans, Godailh, Lacoste, Lalaurencie, Lafont du Cujula, etc., se partagèrent le travail, tant pour la

(1) Voir notre Histoire de la Société Académique d'Agen (1776-1900). *Agen, 1900, In-8° de 355 pp. avec planches et portraits.*

topographie, l'histoire, l'histoire naturelle, la population du département, que pour son administration, son commerce, son industrie. Lamouroux fut chargé de ce dernier chapitre.

Ses hautes capacités, sa situation prépondérante dans la ville d'Agen comme chef de l'importante manufacture d'Indiennes qu'il venait de reconstituer sur les plus larges bases dans l'ancien Couvent des Petits Carmes au faubourg Porte-Neuve, aujourd'hui la caserne Lacuée, les services inappréciables qu'il avait rendus à ses concitoyens, d'abord comme maire aux heures les plus difficiles peut-être de la Révolution (1791-1792), puis comme juge au Tribunal de Commerce, et enfin comme membre du Conseil général (1), l'avaient tout naturellement désigné au choix du représentant du Gouvernement.

Il se mit aussitôt à l'œuvre; et, après deux années de longues et pénibles recherches, il déposait entre les mains de M. Pieyre son manuscrit, pour qu'il fut réuni à ceux de ses collègues et envoyé au ministère de l'Intérieur. Ainsi qu'on le verra dans son court et modeste Avertissement, *« il affirme qu'il n'a épargné ni zèle, ni temps, « ni effort pour la recherche de la vérité. »*

Ce manuscrit original aurait été à jamais perdu, si Lamouroux n'avait eu soin d'en garder une copie, écrite soit de sa main, soit de celles de ses nombreuses filles. C'est cette copie que nous possédons. Elle est entièrement inédite.

Lafont du Cujula cependant crut pouvoir deux ans après, en 1806, reproduire, mais en les résumant très brièvement, dans le chapitre VIII de son Annuaire ou Description statistique du département de Lot-et-Garonne (2), *quelques-uns des principaux passages du travail que Lamouroux lui avait généreusement communiqué. Mais, comme ce volume est devenu extrêmement rare, qu'il ne contient que des généralités et laisse de côté les noms des divers fabricants, leurs ressources personnelles, les résultats de leurs opérations, c'est-à-dire tous les renseignements et détails locaux, qui seuls à l'heure actuelle offrent de l'intérêt, nous n'avons pas hésité à publier* in-extenso *le travail de Lamouroux, avec ses tableaux toujours si exacts et si lumineux, et à le présenter aujourd'hui aux lecteurs de la* Revue, *sûr qu'ils*

---

(1) Voir pour sa biographie longuement détaillée par nous : Une famille Agenaise : les Lamouroux. *Agen, 1893. In-8° de 160 pp., avec planches et portraits.*

(2) Agen, impr. Noubel, 1806. In-8° de 320 pp.

trouveront dans l'évocation de ce passé industriel et commercial de la ville d'Agen d'il y a un siècle un puissant attrait.

Il nous est doux de penser en même temps qu'en agissant ainsi nous nous acquittons d'un pieux devoir de famille, et que cette publication ne pourra que faire revivre et rehausser une fois de plus la mémoire de notre arrière grand-père, Claude Lamouroux.

Ph. LAUZUN.



AVERTISSEMENT

La *Description statistique* de l'Empire français fut commandée par le gouvernement en l'an X de la République. Cette description devait représenter à la fois l'année 1789 et l'an IX. Le plan de sa composition fut tracé et envoyé à toutes les Préfectures par le ministère de l'Intérieur.

L'*Industrie* étant un des objets qu'on avait à traiter, M. le Préfet de Lot-et-Garonne me fit l'honneur de m'en charger. On la trouvera ici telle qu'elle sortit de mes mains. Il s'en faut au reste qu'elle soit tout entière de moi. J'avais eu de bonne heure la prudence de m'adjoindre quatre collaborateurs pris dans la classe des négociants, non les plus riches, mais les plus éclairés de la ville d'Agen; et je confesse leur devoir beaucoup.

Cependant notre ouvrage est incomplet, puisqu'il y manque les articles du Règne Minéral. Cette partie fut en effet confiée par M. Pieyre aux soins de M. de Lalaurencie. Quoique nous ne soyons pour rien dans le travail de ce dernier, nous n'avons pas laissé d'en noter les résultats et de les comprendre dans la récapitulation générale que nous avons faite du Commerce du département pour l'an IX. (Voir ci-après.)

Quant aux parties, Animale et Végétale, desquelles nous nous sommes occupés, nous sommes loin d'en garantir la justesse ; ce que nous pouvons seulement affirmer, c'est de n'avoir épargné ni zèle, ni temps, ni efforts dans la recherche de la vérité ; et cette assurance, je la signe de ma main.

LAMOUROUX, père.



CHAPITRE V (1)

INDUSTRIE

INTRODUCTION

On a vu que notre *Agriculture* a présenté des résultats assez satisfaisants, malgré les défauts de sa théorie et de ses procédés. Il est à craindre que notre *Industrie* n'offre pas le même avantage.

Les productions de la terre et de l'industrie sont la base de tout commerce ; il semble donc que le département de Lot-et-Garonne aurait pu devenir commerçant ; son territoire en effet n'est pas des moins fertiles, ni son peuple des moins industrieux. Mais possède-t-il à un certain degré l'esprit du commerce ? Cet esprit n'y est-il pas contrarié par les mœurs des habitants, ainsi que par les localités ? Voilà des questions qu'il me parait nécessaire de juger avant tout.

En jetant les yeux sur la carte de l'Empire, on voit que notre pays est resserré dans l'intérieur, et qu'il est situé à une trop grande distance de l'une et de l'autre mer, pour qu'il puisse avoir des ports maritimes. Or, comme les ports maritimes, en servant d'entrepôt aux productions des deux mondes, en procurant le moyens de les voiturer de toutes parts, en mettant en mouvement un peuple nombreux dont ils augmentent l'aisance, peuvent seuls acquérir l'éclat et la considération que donne un grand commerce, il s'en suit que les cités qui sont situées loin des mers et qui néanmoins veulent être comptées parmi les places commerçantes, se trouvent réduites à n'avoir que des manufactures.

Les manufactures, pour devenir jusqu'à un certain point florissantes,

(1) Ce chapitre sur l'*Industrie*, dont la rédaction fut confiée il ne faut pas l'oublier par M. le Préfet Pieyre à Claude Lamouroux, était le cinquième du grand travail d'ensemble sur la *Statistique générale du département de Lot-et-Garonne*, auquel contribuèrent Saint-Amans, Lalaurencie, Louis Puissant, Lafont du Cujula, etc.

ont nécessairement besoin d'avoir à leur portée les matières premières qui leur sont nécessaires. Il faut ensuite que les lieux sur lesquels elles se trouvent établies soient assez populeux pour fournir la quantité de bras suffisants pour les travaux des premières matières. Il faut de plus aux entrepreneurs des capitaux considérables.

Les deux premières conditions pourraient facilement être remplies ici à l'égard de quelques objets d'industrie; mais la dernière, celle des capitaux, ne l'est point. Et elle ne peut l'être, parceque la richesse locale y tenant le premier rang dans l'opinion, tout capitaliste n'ambitionne que l'acquisition de nouvelles propriétés, et laisse le fabricant livré à ses seules forces.

Ce fabricant sans doute pourrait bien, avec du crédit, se procurer des fonds; mais les anciens prêteurs se souviennent encore comment ils furent payés sous le règne du papier-monnaie; et d'ailleurs l'argent se place à un intérêt si élevé qu'un honnête homme préfère le garder, dans la crainte, en le livrant même à bas prix, d'être confondu parmi les prêteurs ordinaires.

Voilà peut-être ce qui a porté le coup mortel à l'esprit du commerce déjà trop faible dans le département.

Ne nous étonnons pas si cet esprit s'y était peu signalé, même avant la Révolution.

Pour peu qu'on ait pris connaissance de l'histoire de l'Agenais, on n'ignore pas que ce pays qui appartint tantôt aux Rois de France, tantôt aux Anglais, tantôt aux Comtes de Toulouse, et qui se livra ensuite aux fureurs du fanatisme religieux, éprouva pendant plus de quatre siècles de violentes agitations qui durent détourner nos aïeux du goût du commerce et des arts. Le génie du commerce, ami de la paix, s'empressa alors de fuir nos cités d'où elle était bannie; il se retira aux champs où il la trouvait encore. Et ce fut là qu'il finit par s'éteindre lui-même dans l'habitude des soins et des plaisirs rustiques.

C'était vers ce même temps que notre célèbre Palissy faisait à Agen ses premiers essais dans l'art de la faïence et des émaux. Comme ils furent d'abord sans succès, les railleries et l'abandon de ses concitoyens le forcèrent bientôt à s'expatrier à Saintes.

Il n'est pas étonnant que, dans de pareilles circonstances, une entreprise nouvelle d'art ou de fabrique n'ait pas obtenu des encouragements. Mais ces temps de trouble sont passés depuis un siècle et demi; et cependant l'esprit du commerce ne se manifeste point encore. L'on s'informe peu, en effet, si un négociant possède beaucoup de marchandises dans ses magasins, beaucoup de numéraire

dans sa caisse, beaucoup d'effets dans son portefeuille ; mais l'on s'enquiert du nombre et de la valeur de ses domaines. Le dirai-je ? Il y a cinq ans que j'administre le Lot-et-Garonne, et je n'ai lu le mot « commerce » dans aucun des procès-verbaux de Conseil d'arrondissement. Tant il est vrai que ce département-ci est purement agricole et que le commerce y jouit d'une assez mince considération.

Chacun sait qu'il y a deux sortes de commerce : celui de *production* et celui d'*importation ;* que le commerce de production comprend non seulement les denrées locales qui se consomment en nature, mais encore les marchandises manufacturées sur les lieux avec des matières du crû du pays ; qu'au contraire le commerce d'importation se compose de produits, soit de l'agriculture, soit de l'industrie des autres départements ou des pays étrangers ; qu'enfin ces deux sortes de commerce se divisent chacune en deux branches : la *consommation* et l'*exportation.*

Trois conséquences découlent de ces principes : la première, que le commerce intérieur est déjà avantageux lorsque la *production* suffit à la *consommation ;* la seconde, que le commerce *extérieur* est à son plus haut degré de prospérité lorsque la *production* fournit encore à l'*exportation* et lorsque l'*importation* fournit encore à la *réexportation ;* la troisième enfin, à laquelle se réduisent les deux premières, que la *consommation* est une perte et l'*exportation* un profit.

D'après ces vues et ces principes généraux, je parviendrai peut être à décrire avec plus de clarté chacune des parties de l'*industrie* du département ; et je pourrai ensuite en apprécier les résultats avec un peu moins d'incertitude.

En ôtant au département de Lot-et-Garonne ses moulins à minot, ses pruneaux, ses eaux-de-vie, produits de son agriculture, que lui restera-t-il dont son industrie puisse se glorifier ?

— Une manufacture de *toile à voile,* belle et grande à la vérité et parfaitement ustensilée, mais qui demeure dans une inactivité déplorable, lorsque le gouvernement ne juge pas à propos de la mettre en œuvre.

— Cinq à six fabriques de *toile peinte,* qui luttent avec désavantage contre les fabriques helvétiques, et dont les produits seront pénibles et ingrats, jusqu'à ce que les vaisseaux de l'Empire aillent se pourvoir de toiles blanches directement dans l'Inde.

— Six manufactures de *tabac*, établies à Tonneins, qui ont remplacé la grande manufacture de la ferme générale et qui travaillent avec quelque succès.

— Quelques *tanneries*, à qui la paix continentale est bien loin d'avoir rendu l'activité qu'elles avaient en 1789.

— Un petit nombre d'ateliers de *grosse draperie* qui se consomme dans le pays.

— Quelques métiers de *serge*, clair-semés, qui battent encore pour les départements voisins.

— Quelques *corderies* sur leur déclin, malgré l'abondance et la supériorité de nos chanvres.

— Quelques *papeteries*, quelques *forges*, qui, quoique d'ancienne date, semblent en être encore à leurs premiers essais.

— Enfin, une bien petite exportation de *toile de ménage* ; et rien de plus.

Tel est en raccourci le tableau du *commerce actif*, celui de *production* de notre département.

Le *commerce passif*, celui d'*importation* a bien plus d'étendue. Il prospère, parce que nos besoins habituels sont augmentés de tous ceux que le luxe entraîne à sa suite. Il prospère parce que, en général, ceux qui l'exercent sont sages dans leurs spéculations, modérés dans leurs dépenses. Mais la prospérité, de ce genre de commerce ne consiste après tout que dans la continuité de son mouvement ; car, du reste, il ne profite qu'à ses agents ; et cependant il dépouille insensiblement le pays de tout son numéraire.

Il n'a pas au surplus besoin, pour son succès, d'une grande masse de capitaux, de la protection particulière des administrations, du concours heureux des moyens et des circonstances. Au lieu que tout devient nécessaire au commerce de fabriques locales, circonstances, protection et moyens.

Ce serait sans doute ici le lieu de rappeler les vœux du département pour la réduction de sa quote part contributive, pour la construction de quelques nouveaux chemins de second ordre, pour l'ouverture tant de fois demandée d'un canal de communication de la Garonne avec l'Adour, enfin pour le retour de la paix maritime, etc., etc. Mais reposons-nous de ces objets sur un gouvernement juste, sage et éclairé ; n'oublions pas que son unique sollicitude est le rétablissement des arts, la prospérité du commerce, la gloire de l'Empire, le bonheur de tous les Français.



Tanneries, Mégisseries et Chamoiseries

Les premiers hommes durent sentir le besoin du vêtement presque en même temps que celui de la nourriture. Il ne leur fut pas difficile de concevoir que les peaux des animaux, dont ils faisaient leur proie, pouvaient servir à les couvrir. Mais avant de faire usage de ces peaux, il fallut les laver, les sécher ; et cet ouvrage fut peut-être le premier acte de l'industrie humaine.

L'art est encore en plusieurs lieux ce qu'il était en son berceau. Ce n'est qu'à mesure que la civilisation a fait des progrès qu'on a connu les diverses sortes de dépilation et de tannage.

Les usines les plus anciennes qui se font remarquer dans les villes sont les *tanneries*. Tout y porte l'empreinte de l'époque reculée de leur établissement; et vraissemblablement, par raison de salubrité, on les y construisit dans des quartiers particuliers sur des ruisseaux ou de vieux canaux, ouverts, ce semble, exprès pour elles.

Telle est du moins la première observation que fait le voyageur dans le département de Lot-et-Garonne.

S'il veut ensuite s'enquérir des procédés suivis dans ces usines, il voit avec peine qu'ils sont les mêmes qu'ailleurs. Partout la même routine.

Le tanneur y plame, soit à la chaux, soit à l'orge, et, passe ensuite au four.

Le mégissier plame, aussi à la chaux, passe à la pâte de son et de farine, alune et foule.

Le chamoiseur plame également à la chaux, passe à l'huile et foule.

Le tanneur joint à son état celui de corroyeur. Il travaille les cuirs et les petites peaux pour bottes, bottines, souliers, harnais et autres usages.

Le mégissier fabrique les peaux blanches et en couleur, principalement pour les gantiers.

Le chamoiseur celles en basane ou chamois, pour les selliers, les gantiers, etc.

Le tanneur-corroyeur donne le noir avec la couperose et la galle et le lustre avec le suif. On corroie assez généralement les peaux de vache et de veau ; et c'est après cette opération qu'elles prennent le nom de *cuirs lissés* ou de *vaches lissées*.

Le corroi s'applique rarement aux peaux de bœuf et de mouton.

Nous n'avons ni hongrieurs ni maroquiniers.

Nos tanneries sont répandues sur tout le territoire du département. Les plus remarquables sont celles de Louis Barsalou à Agen, de Romain Dardy à Marmande, de Jardinet à Tonneins, de Sengenès fils aîné à Nérac, etc.

Le *Plamage à la Gigée* n'est pas usité dans ce pays-ci. Il y est même peu connu. On prétend que Séguin a pris sur ce travail l'idée de sa méthode. Sans entrer dans la discussion de ce qui peut motiver une opinion semblable, je me bornerai à dire que deux particuliers du département essayèrent, il y a quelques années, de tanner par la méthode de Séguin, et qu'ils s'empressèrent de l'abandonner. Ils remarquèrent que si l'effet de l'écorce du chêne sur les cuirs est d'en resserrer les pores au moyen de son astringence, le tannement n'est cependant parfait qu'autant qu'il pénètre jusqu'au cœur de la peau. Ce qui ne peut avoir lieu qu'insensiblement et avec le temps. Au lieu que par la méthode de Séguin, l'écorce employée en substance, employant trop promptement son action sur la surface du cuir, racornit cette surface, tandis que l'intérieur n'en est pas atteint.

Il serait avantageux sans doute de trouver les moyens d'accélérer une fabrication qui, par les procédés ordinaires, retarde de deux ans la rentrée des capitaux. Mais jusqu'à ce que la bonté d'une méthode nouvelle soit bien constatée, nos tanneurs sont décidés à s'en tenir à leurs vieilles habitudes. En conséquence ils pratiquent le tannage dans les fosses, suivant l'ancienne routine, sans autre changement peut-être que celui de réduire à trois le nombre des poudres.

Au reste les trois quarts des peaux manufacturées dans nos tanneries étant destinées pour le blanc et le chamois, ce n'est que le quart restant qui passe à l'écorce.

Quant au plamage, par lequel s'opère la chute du poil, nos tanneurs préfèrent en général l'orge ou le seigle à la chaux. Ainsi, par les

bassemens, plutôt que par les *plains*, ils avancent de quatre mois leur ouvrage.

Les cuirs en vert ou en poil perdent de leur raide, lorsqu'ils sont travaillés ; savoir, ceux de bœuf, 3/5 ; ceux de vache, 32/55 ; et ceux de veau, 2/3 ; ce qui fait, l'un portant l'autre, 3/9 de déchet par chacun, comme il résulte du tableau suivant :

Bœuf; poids de la pièce verte ou en poil, 80 livres ; poids de la pièce tannée, 32 livres ; perte sur le premier poids : 48 = 3/5.

Vache; poids de la pièce verte ou en poil, 55 livres ; poids de la pièce tannée, 23 livres ; perte sur le premier poids : 32 = 32/55.

Veau ; poids de la pièce verte ou en poil, 15 livres ; poids de la pièce tannée, 5 livres ; perte sur le premier poids : 10 = 2/3.

Total : poids des pièces vertes ou en poil, 150 livres ; poids des pièces tannées, 60 livres ; pertes sur les premiers poids, 90 = 3/5.

Quant aux petites peaux, leur perte sur le premier poids se réduit, savoir : celles de mouton à 13/24 ; celles de brebis et d'agneau à 1/2 ; ce qui fait, le fort portant le faible, 25/48 de déchet pour chacune, comme il paraît par ce tableau :

Mouton; poids de la pièce en laine, 4 livres ; poids de la pièce manufacturée, 1 livre 5/6 ; perte sur le premier poids, 2 livres 1/6 = 13/24.

Brebis ; Poids de la pièce en laine, 2 livres 2/3 ; poids de la pièce manufacturée, 1 livre 1/3 ; perte sur le premier poids, 1 livre 1/3 = 1/2.

Agneau ; poids de la pièce en laine, 1 livre 1/3 ; poids de la pièce manufacturée, 2/3 ; perte sur le premier poids, 2/3 = 1/2.

Total : poids des pièces en laine, 8 livres ; poids des pièces manufacturées, 3 livres 5/6 ; perte sur les premiers poids, 4 livres 1/6 = 25/48.

Ce n'est pas que les peaux de tout genre n'éprouvent une perte beaucoup plus forte en mégie ou chamois et beaucoup moins en corroi ; mais je prends les termes moyens en cette occasion comme en tout autre.

Il est rare qu'on retire quelques profits de la bourre des bœufs, des vaches et des veaux. Au contraire la laine des peaux de mouton, de brebis et d'agneau est recueillie avec soin : celles de mouton en donnent communément 2 livres, celles de brebis, 1 livre 1/4 et celles

d'agneaux, 1/2. On nomme ici cette laine *Pelade.* Quoique sa valeur soit moindre que celle qu'on coupe en tondant l'animal vivant, nos fabricants la vendent presque au même prix.

La quantité et la qualité des peaux que traitent les ateliers du département se divisent en des proportions fort inégales.

Celles de *bœuf* : à la totalité	1	25
Celles de *vache* : à la totalité	1	
Celles de *veau* : à la totalité:	3	
Celles de *mouton, brebis, agneau* : à la totalité	20	

Au reste, les moutons, les brebis et les agneaux sont les uns les autres pour un tiers dans le nombre qui les concerne.

Il s'en faut qu'on tue dans le département assez d'animaux pour fournir à nos tanneries la quantité de peaux qui leur est nécessaire. Nos besoins à cet égard sont tels qu'en 1789. L'importation des cuirs en poil s'éleva aux 19/20 tant pour les bœufs que pour les vaches, et à la moitié pour les veaux. Cette importation en l'an IX a été réduite au tiers pour les veaux, et aux 11/12 pour les bœufs et les vaches.

Dans cette insuffisance de cuirs indigènes, les tanneries du département se pourvoient chez nos voisins, mais principalement à Bordeaux où les cuirs abondent, soit dans les boucheries, soit dans les magasins de cette ville, qui les reçoit elle-même des pays étrangers et surtout de l'Amérique espagnole.

Il n'en est pas de même des peaux de mouton, de brebis et d'agneau; on a reconnu qu'à cet égard la production locale se trouvait à peu près au pair avec le travail.

L'importation ne se borne pas à la matière première que je viens d'indiquer. Nos tanneries sont encore obligées de tirer des départements voisins ou de l'étranger la plupart des ingrédients qu'exige cette fabrication, tels que l'écorce de chêne, l'alun, le sel marin, l'huile de poisson, la couperose et la galle.

L'écorce de chêne arrive en canelle dans nos ateliers où elle est moulue. On en tire la majeure partie du département des Landes, quelquefois de celui du Gers, rarement de celui du Lot. L'arrondissement de Nérac en fournit une petite quantité. Les autres ingrédients viennent de Marseille ou de Bordeaux.

D'après ces données et rassemblant le produit des divers ateliers qui traitent dans ce département les peaux des animaux, je vais tracer le tableau de leur travail soit en 1789, soit en l'an IX :

TABLEAU (1)

TANNERIES, MÉGISSERIES, CHAMOISERIES

1. LEUR TRAVAIL EN 1789

Peaux vertes en poil ou en laines :

1. Bœufs : Indigènes, 300 ; importés, 5.700 : total, 6.000 ; poids de la pièce, 80 livres. Totaux des poids, 4.800 quintaux. Prix du quintal, 35 francs ; montant, 168.000 francs.

2. Vaches : Indigènes, 300 ; importées, 5.700 ; total, 6.000 ; poids de la pièce, 55 livres ; totaux des poids, 3.300 quintaux ; prix du quintal, 32 francs ; montant, 105,600 francs.

3. Veaux : Indigènes, 9.000 ; importés, 9.000 ; total, 18.000 ; poids de la pièce, 15 livres ; totaux des poids, 2.700 quintaux ; prix du quintal, 40 francs ; montant, 108.000 francs.

4. Moutons, brebis, agneaux : Total, 120.000 ; poids moyen de la pièce, 2 livres 2/3 ; totaux des poids, 32.000 quintaux ; prix du quintal, 33 fr. 60 ; montant, 106.880 francs.

Totaux des montants, 488.480 francs.

Frais et objets employés :

Ateliers.........	nombre	60 ;	prix	800 ;	montant	48.000
Ouvriers........	—	300	—	500	—	150.000
Chevaux........	—	60	—	400	—	24.000
Chaux..........	150	hectolitres ;	—	20	—	3.000
Orge ou seigle...	300	quintaux ;	—	10	—	3.000
Suif............	100	—	—	80	—	8.000
Huile de lin.....	40	—	—	70	—	2.800
Bois à brûler....	400	stères ;	—	10	—	4.000
Ecorce de chêne.	7.575	quintaux ;	—	5	—	37.875
Alun............	80	—	—	50	—	4.000

(1) Des difficultés d'impression nous empêchent de reproduire ici, en colonnes les divers tableaux, tels qu'ils sont dressés avec tant de clarté par Cl. Lamouroux dans le manuscrit original. Nous ne pouvons que les intercaler dans notre texte, en les mettant simplement en pages.

Sel marin.......	10	hectolitres ;	prix	100	montant	1.000
Huile de poisson.	800	quintaux ;	—	60	—	48.000
Couperose......	10	—	—	13	—	130
Noix de galle....	5	—	—	250	—	1.250

Total des montants, 335,055 francs.

Pertes sur les ventes, évaluées à 3 0/0 = 30.042.

Bénéfices ou intérêts des avances, près de 15 0/0 = 147.823 francs.

Total général, 1.001.400 francs.

Balance par la vente, en 1789.

Bœufs : 6.000 peaux, à 32 livres la pièce ; poids, 1.920 quintaux, à 115 francs le quintal = 220.800 francs.

Vaches : 6.000 peaux, à 23 livres la pièce ; poids, 1.380 quintaux, à 140 francs le quintal = 193.200 francs.

Veaux : 18.000 peaux, à 5 livres la pièce ; poids, 900 quintaux, à 250 francs le quintal = 225.000 francs.

Moutons : 120.000 peaux, à 1 livre 5/8 la pièce ; poids, 1.533 1/3 quintaux, à 162 francs le quintal = 248.400 francs.

Laine en suint, fournie par ces derniers, 120.000 à 1 livre 1/4 la pièce ; poids, 1.500 quintaux, à 76 francs le quintal = 114.000 francs.

Total général : 1.001.400 francs.

2. LEUR TRAVAIL EN L'AN IX

1. *Bœufs :* Indigènes, 616 2/3 ; importés, 6.783 1/3 ; total, 7,400 totaux des poids, 5.920 quintaux ; prix du quintal, 30 francs ; montant, 177.600 francs.

2. *Vaches :* Indigènes, 616 2/3 ; importées, 6.783 1/3 ; total, 7.400 ; totaux des poids, 4,070 quintaux ; prix du quintal, 30 francs ; montant, 122.100 francs.

3. *Veaux :* Indigènes 7.400 ; importés, 14.800 ; total, 22.200 ; totaux des poids, 3,330 quintaux ; prix du quintal, 30 francs ; montant, 99.900 francs.

4. *Moutons, brebis, agneaux :* total, 148.000 ; totaux des poids, 3946,66 2/3 quintaux ; prix du quintal, 31 ; montant, 122,346 fr. 66.

Totaux des montants, 521,946 fr. 66.

Frais et objets employés :

Ateliers.........	nombre	80 ;	prix	900 ;	montant	72.000
Ouvriers........	—	400	—	600	—	240.000
Chevaux........	—	80	—	500	—	40.000
Chaux..........	160 hectolitres ;		—	25	—	4.000
Orge ou seigle...	335 quintaux ;		—	12	—	4.020
Suif............	120 —		—	85	—	10.200
Huile de lin.....	50 —		—	90	—	4.500
Bois à brûler....	450 stères		—	10	—	4.500
Ecorce de chêne.	9.342,4/2 quintaux		—	6	—	56.055
Alun...........	90 —		—	60	—	5.400
Sel marin.......	12 hectolitres ;		—	60	—	720
Huile de poisson.	900 quintaux ;		—	80	—	72.000
Couperose......	12 —		—	25	—	300
Noix de galle....	6 —		—	300	—	1.800

Total des montants, 515.495 francs.
Pertes sur les ventes, évaluées à 3 0/0 = 35.930 fr. 70.
Bénéfices ou intérêts des avances, près de 15 0/0 = 124.317 fr. 64.
Total général, 1.197.690 fr.

Balance en l'an IX :

Bœufs : 7.400 peaux ; poids, 2.368 quintaux, à 115 francs le quintal = 272.320 francs.

Vaches : 7.400 peaux ; poids, 1.702 quintaux, à 130 francs le quintal = 221.260 francs.

Veaux : 22.200 peaux ; poids, 1.110 quintaux, à 200 francs le quintal = 222.000 francs.

Moutons : 148.000 peaux ; poids, 1.891 1/9 quintaux, à 162 francs le quintal = 306.360 francs.

Laine : 148.800 ; poids, 1.850 quintaux, à 95 francs le quintal = 175.750 francs.

Total général, 1,197.690 francs.

Ce tableau présente une vente, savoir : Pour 1789, de 1.001.400 francs et pour l'an IX de 1.197.690 francs. Ces deux résultats n'appartiennent point en entier au département. 1° Il a été importé en 1789, 9.045 quintaux de cuirs en poil qui ont coûté 313.920 francs et, en l'an IX, 411.377 quintaux 1/2 qui ont coûté 341.325 francs. 2° Il a fallu

payer en outre les ingrédients exotiques, nécessaires à la fabrication ; et cet article s'est élevé, en 1789, à 92.255 francs et en l'an IX à 136.275 francs.

Ces déductions faites, ainsi que celles des pertes supposées, les deux reliquats de 565.183 francs pour 1789 et de 603.659 fr. 30 pour l'an IX demeurent seuls à l'avantage du département ; et ils sont applicables, savoir : pour 1789, 181.560 francs à son agriculture, y compris l'orge ou le seigle et le bois à brûler ; et 383.623 francs à son industrie ; et pour l'an IX 361.317 fr. 63 c. 1/3 à son industrie et 239.341 fr. 66 c. 2/3 à son agriculture.

Le nombre des ouvriers employés dans ces usines et travaillant tous les jours a été de 300 en 1789 et de 400 en l'an IX. Ils se font payer cher dans ce genre de profession.

Pendant les deux années, la consommation locale a enlevé à peu de chose près les deux tiers du produit de la fabrication. L'autre tiers a été exporté dans les départements voisins.

En jetant les yeux sur le tableau, on a pu remarquer que pendant le cours de la Révolution, cette branche d'industrie avait pris quelque accroissement, puisque le nombre des ateliers s'était élevé en l'an IX de 60 à 80 ; mais cette activité a été passagère ; les bénéfices ont éprouvé les premiers une forte baisse, ensuite l'exportation et enfin la consommation locale. J'apprends même que quelques ateliers sont fermés depuis peu, et que les autres luttent péniblement contre les obstacles qui s'opposent au retour de leur prospérité.

Ils se plaignent tous du surhaussement général des prix, soit des matières premières, soit des ingrédients, soit des ouvriers. Ils se récrient contre la dévastation des bois, qui rend l'écorce de chêne de jour en jour plus rare, et principalement contre la cherté de l'argent qui, ne leur permettant plus de laisser les capitaux longtemps oisifs, les force nécessairement à se contenter d'une fabrication imparfaite.

Tel est enfin l'état des choses que, malgré que cette branche d'industrie tienne un des premiers rangs parmi celles d'une nécessité reconnue, elle ne laisse pas de languir d'une manière sensible. Et, en effet, si le fabricant ne fait son ouvrage qu'à demi, il ne serait point étonnant que le consommateur, payant cher une marchandise inférieure, devint à son tour plus réfléchi, plus patient dans les besoins de ce genre.

Claude LAMOUROUX.

(*A suivre*)

POÉSIES

MAROCAINE

C'est l'heure du Moghreb : le soleil qui décline
A cessé de baiser les terrasses de Fez ;
Du haut des minarets, de colline en colline,
Le muezzin aux croyants chante l'heure divine
De Mogador la blanche aux tours de Méquinez.

Sur les coussins, parmi l'odeur des roses lentes,
Les cadines dressant leurs tailles nonchalantes
Ont de leur front d'ivoire écarté leurs cheveux,
Et, distraites, reçu des mains de leurs suivantes
Les babouches de pourpre et le haïk neigeux.

C'est l'heure du Moghreb... au parapet de pierre
Seule et soudain pensive Alidé vient s'asseoir ;
La tristesse des monts où se meurt la lumière
Descend sur les jardins, les murs, le cimetière,
Sur elle... et les palmiers frissonnent dans le soir.

La blanche caravane a traversé la plaine
Comme un fleuve d'argent qui roule dans la nuit,
L'ambre, l'or, les parfums, les esclaves d'ébène,
Pour les jeter aux pieds d'une belle Africaine
Ou de quelque vieux cheikh lourd de vice et d'ennui.

Tout se tait maintenant... pourquoi ton œil de flamme
Sur le sombre horizon reste-t-il attaché ?
Hanoum, que cherches-tu ? quel songe te réclame ?
Est-ce un galop lointain qui sonne dans ton âme ?
A quoi donc rêves-tu, seule et le front penché ?

...C'est au pays d'Adrar... la nuit plane en silence
Sur le désert muet, le vent s'est apaisé,
Le ciel vivant flamboie et de la plaine immense
Aucun cri de douleur ou d'amour ne s'élance
Car la mort seule gît sur le sable embrasé.

Eh bien non ! — sous la dune une flamme étincelle,
Là-bas. — Est-ce l'esprit d'un Djinn capricieux
Qui danse en effleurant le sable de son aile ?...
Elle brille, s'éteint, se ranime et chancelle :
On dirait qu'une étoile a déserté les cieux.

Quand le pêcheur perdu dans les nuits de tourmente
Voit l'Océan rouler des cadavres hideux
Il sent toute sa chair tressaillir d'épouvante,
Il embrasse son fils dans une étreinte ardente,
Ouvre sa voile et fuit sans détourner les yeux....

Qui donc dans le désert ose errer à cette heure
Près de ces ossements par le soleil rongés ?
Sur cette tombe immense où nul cyprès ne pleure
Quelle âme de granit a posé sa demeure,
Pour dormir côte à côte avec des naufragés ?

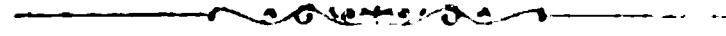
Oh ! celui-là, Hanoum, avait l'âme pétrie
D'un tout autre limon que le maître au front clair
Qui se pâme le soir sur ta lèvre meurtrie
Par ses baisers de fauve, et qui sanglote et crie
Comme une femme, et n'a dans les yeux pas d'éclair.

Et tu l'as reconnu sous la tente isolée
Cet homme aux traits ardents, à la face brûlée,
Penché sur le sommeil candide d'une enfant ;
Tu te souviens des jours où libre, échevelée,
Tu courais les pieds nus au grand soleil vivant,

Sans jamais enfermer ta craintive pensée
Dans l'ombre de ton cœur....

....Ton enfance est passée...
Cette larme qui perle à tes longs cils tremblants
Trouvera des colliers sur ta gorge oppressée ;
De lourdes chaînes d'or sonnent à tes bras blancs....

J. DE LA J.



ITINÉRAIRE RAISONNÉ
DE MARGUERITE DE VALOIS EN GASCOGNE
(1578-1586) *

Mai 1584

Du mardi 1er mai 1584 au jeudi 31, ladicte dame et tout son train audict Nérac.

(Total des dépenses pour ce mois de mai, 1899 écus, 40 sols, 6 deniers. Payé 1628 écus, 16 sols, 9 deniers.

La Cour de Navarre n'était pas à Nérac depuis un mois qu'Henri de Bourbon apprit tout à coup que sa sœur, Catherine, était tombée gravement malade à Pau, ville qu'elle ne quittait guère et où son frère l'avait investie de tous les droits de souveraineté. Aussitôt il va la voir, mais non sans prévenir le Roi son maître par cette lettre du 10 mai :

« Monseigneur, je suis veneu en ce lieu de Pau en grande haste, à « cause de l'extresme maladie de ma sœur ; laquelle commençait à se « mieux porter ; je me delibère de partir demain pour aller à Nérac, « où est ma femme, pour incontinent après m'achemyner en Languedoc, « par l'advis de M. de Bellièvre, qui m'a faict entendre estre besoin « pour vostre servise de m'y rendre au plus tost [1]. »

Henri quitta Pau en effet le 12 mai et rentra à Nérac le 13, après avoir couché le premier jour à Nogaro et diné le lendemain à Sos. Mais il en repartait le 16 pour parcourir à petites journées la Gascogne et se diriger vers son comté de Foix où il resta tout le mois de juin et celui de juillet [2]. Marguerite, durant ce temps, demeura toute seule à Nérac.

* Voir *Revue de l'Agenais*, t. xxix (1902), p. 107.

1 Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Mss. 914, n° 8. — Cf. : *Lettres missives*, t. i, p. 654. Voir aussi dans ce Recueil la lettre beaucoup plus explicite, datée également de Pau, du 10 may 1584.

2 Voir Itinéraire d'Henri IV. *Lettres missives* t. ii.

« Monseigneur, écrit-elle à son frère, au bas d'une lettre où elle le « remercie bien humblement de ce qu'il vient de faire pour elle, je ne « vous escris rien des aferes de ce pais, pour ce qu'elles sont toujours « an mesme estat. Nous atandons Messieurs de Matignon et de « Belièvre, et le Roi mon mari et moi ne sommes ansamble, aiant « esté contrentz de nous séparer tous pour le mauvès air, estant morte « une de mes filles en ce chasteau. Soudin que nous serons rasemblés, « je ne fauderé, s'il survient quelque nouveauté, de vous en avertir[1]. »

Malgré « le mauvais air », Marguerite ne quitta point, ce mois de mai, le château de Nérac, où elle surveillait les nombreuses réparations que son mari avait jugé utile d'y effectuer. Ne voyons-nous pas en effet, dans les registres de la Chambre des Comptes de Nérac, qu'en cette année 1584 il est question : « de la construction d'un nouveau « bâtiment au château de Nérac », d'un meilleur agencement de la chambre de la Reine de Navarre, de l'entretien tout particulier des jardins, tonnelles et escalier de la tour, de l'achat d'arbres et de plantes exotiques? etc[2]. Ne faut-il pas du reste aménager le plus convenablement possible la vieille demeure des d'Albret, en vue de recevoir l'hôte puissant, dont on annonce déjà la venue, le favori entre tous d'Henri III, l'archi-mignon comme on l'appelle à la Cour, presque le vice roi, le fameux duc d'Epernon ?

Ce fut en effet vers le milieu de ce mois de mai, et non après la mort de son frère[3], qu'Henri III eut l'idée d'envoyer en Gascogne Jean Louis de Nogaret de La Valette, premier duc d'Epernon, avec la mission d'offrir officiellement au Roi de Navarre la couronne de France en qualité de premier héritier du roi régnant, mais à la condition que ce prince abjurerait la religion protestante, se ferait catholique et reviendrait à la Cour. Les deux Rois contracteraient en même temps un traité d'alliance offensive contre la maison de Lorraine et la Ligue, dont les visées devenaient chaque jour plus inquiétantes.

« Le 16 may, écrit L'Estoile dans son journal, le duc d'Epernon « soupa avec le Roy au logis de Gondy au faubourg Saint-Germain, « d'où il partit, après avoir perdu deux mille cinq cents écus au passe

1 Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Lettre n° xxxi, publiée déjà par nous. *Oper. cit.* p. 34.

2 Archives départementales des Basses-Pyrénées. B. 1475.

3 Presque tous les historiens, Mézeray entre autres, ont écrit que d'Epernon ne quitta la Cour qu'après la mort du duc d'Anjou. L'Estoile, Busbecq et les documents suivants affirment le contraire.

« dix contre ledict de Gondy, pour aller en Gascogne trouver le Roy « de Navarre et lui porter lettres de Sa Majesté, par lesquelles elle le « priait, pour ce que la vie du duc d'Alençon était déplorée, de venir « à la Cour et d'aller à la messe, parcequ'il le voulait faire recon- « naître pour son vrai héritier. Il s'en alla accompagné de plus de « cent gentilhommes, à la plupart desquels le Roy donna cent, deux « cents et trois cents écus pour se mettre en bon équipage. »

Scipion Dupleix lui attribue la même cause. « Le Roy ayant permis « à d'Epernon d'aller en Gascogne pour visiter la dame de La Valette « sa mère, laquelle il n'avait point veue depuis sa grande faveur, et « voulant l'employer envers le Roy de Navarre, duquel il désirait plus « ardemment que jamais la conversion à la religion catholique, comme « le seul moyen de le faire déclarer légitime successeur de la couronne, « et de destruire entièrement la Ligue. Il l'instruisit donc de ses « volontés sur ce sujet et lui donna pour conseil es occurences « nécéssaires Bellièvre [1]. »

Marguerite apprit cette nouvelle à Nérac. Mais comme son mari se dirigeait vers le comté de Foix, où devait avoir lieu l'entrevue, elle n'en eut nul souci pour le moment. Son esprit n'est tourné que vers son frère agonisant. Elle ne pense qu'à lui, se désole et malgré tout conserve encore quelque espoir :

« Mon cousin, écrit-elle vers la fin de ce mois de mai au maréchal « de Matignon, je ne vouderais que Montigni s'an retournast an Franse « sans vous escrire et vous remersier des bonnes nouvelle- que m'aves « mandées de mon frère, duquel je connaissais desia à estre an poine ; « car, aiant sa maladie esté si dangereuse, je ne me puis asurer si je « pase un ou deux jours sans en savoir. J'en ai eu du Roi mon mari « qui n'avait encore vu M. d'Espernon et l'atandait. Il m'asseure que « deves aussi an estre si bien averti que je n'an alongeré ma lettre, et « vous supplieré pour fin croire que n'aves nulle amie de qui fassiés « estast qui vous désire plus servir que vostre plus affectionnée et « meilleure cousine. MARGUERITE [2] »

Et encore à M. de Villeroi : « . . . Si je n'avais peur de vous donner « trop de poine, je vous suplierois, despaichant à M. le mareschal de « Matignon, me vouloir escrire des nouveles de la santé de mon « frère, de qui on me donne tous les jours de nouvelles fraieurs [3]. »

---

1 Dupleix. *Histoire d'Henri III*. Année 1584.

2 Bibl. nat. Mss. fr. Nº 3355, p. 93. Autogr. Lettre inédite.

3 Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Nº XXXII de notre ouvrage précité.

Tout espoir de sauver le duc d'Anjou était depuis lontemps perdu. Marguerite devait apprendre sous peu le fatal dénouement.

Juin 1584

Du vendredi 1er juin au samedi 30, ladicte dame Roine et son train audict Nérac.

(Total des dépenses pour ce mois de juin, 2.000 écus, 54 sols, 8 denier. Payé, 1. 697 écus, 18 sols, 1 denier.)

Le dimanche 10 juin, François de Valois, d'abord duc d'Alençon, puis duc d'Anjou, expirait à Chateau-Thierry où il s'était retiré depuis le commencement de sa maladie, plutôt depuis sa rechute, provoquée par le dernier désastre qu'il avait essuyé dans les Flandres et connu dans l'histoire sous le nom de « *la folie d'Anvers*[1]. »

Si cette mort faisait du Roi de Navarre l'héritier présomptif de la couronne de France, elle enlevait à Marguerite son meilleur appui, sa dernière espérance.

Toute à sa douleur, elle arrête momentanément au château de Nérac les réparations commencées, revet sa chambre, et comme au château de Pau celle de son mari, de tentures de deuil, ordonne que toutes les dames et tous les gentilshommes de sa suite se couvriront de noir et ne veut plus entendre parler ni de fêtes, ni de réceptions[2]. Bien plus, elle déclare à sa mère ainsi qu'au Roi son mari que si d'Epernon vient à Nérac. elle refuse de le recevoir, « préférant s'absenter plutôt que de troubler la fête. »

De l'archi-mignon, en effet, Marguerite avait beaucoup à se plaindre. Elle ne pouvait oublier qu'à la Cour de son frère d'Epernon s'était montré son plus cruel ennemi et qu'il se trouvait à côté du Roi, le soir du 7 août où ce monarque l'avait en pleine fête si outrageusement insultée. Aussi persista-t-elle dans sa résolution. Il fallut pour l'adoucir que la Reine Mère donnât l'ordre formel à Bellièvre de lui faire entendre raison[3].

---

1 Voir, pour tous les détails de la mort et des obsèques de ce prince, le ***Journal de l'Estoile***, D'Aubigné, *Histoire Universelle*, et les procès-verbaux manuscrits conservés au fond français de la Bibliothèque nationale, n° 3902 et 20047

2 Archives départementales des Basses-Pyrénées, B. 90.

3 Voir la belle et touchante lettre que Catherine écrit à Bellièvre, le 11 juin, c'est-à-dire le lendemain même de la mort de son dernier fils, où elle est « si malheureuse de

« Madame, lui écrivit-il de Pamiers, le jour même de l'entrevue « entre le Roi de Navarre et d'Epernon, ce m'est et ce me sera toute « ma vie un extrême regret de vous écrire pour une occasion qui « m'est et à tous les serviteurs de cette couronne si dure à supporter. « Vous aves perdu votre frère qui vous aimait uniquement. Dieu vous « a conservé la Reine votre mère, qui s'intéresse plus de vous que de « sa propre vie; elle m'a commandé de vous soumettre la lettre « qu'elle vous écrit sur le refus qu'aves fait de recevoir M. d'Epernon. « Si le Roi votre frère, en l'envoyant, ne lui eut pas commandé de « vous visiter, il eut semblé à ce prince qu'il ne veut pas de vous au « rang d'amitié que tous les gens de biens désirent qu'il fasse. Je vous « écris par le commandement de votre mère, vous suppliant de vous « conformer à ses instructions. C'est l'avis de tous vos amis à la Cour. « Donnez-moi la charge de dire au duc d'Epernon que vous lui ferez « bon accueil[1]. » Et Brantôme d'ajouter que la Reine de Navarre finit par consentir à ce que sa mère lui demandait, mais avec cette réponse au Roi son mari : « Eh bien, Monsieur, je demeureray et « lui fairay bonne chère, pour votre respect et l'obédience que je vous « doibs. Mais, ces jours là, je m'habilleray d'un habillement dont je « m'habillay jamais qui est de dissimulation et d'hypocrisie; car je « masqueray si bien mon visage de feintise, qu'il n'y verra que tout « bon et honneste recueil et toute douceur ; et pareillement je poseray « à ma bouche toute discrétion[2]. »

Combien préferait-elle s'entretenir à ce moment avec l'évêque de Dax, François de Noailles, de la perte de son frère bien-aimé et rece-

« tant vivre qu'elle voyt tout mourir autour d'elle ; » et où elle ajoute : « Je vous prye « de dire à la Royne de Navarre, qu'elle ne soit cause de me augmenter mon affliction, « et qu'elle veuille reconestre le Roy son frère comme elle doit et ne veille fayre chouse « qui l'ofense, comme je say qu'il se sentira l'aistre, si elle ne voit Monsieur d'Epernon; « je dy le voyr, comme venant de son Roy et de son frère ainé, luy portant de ses « lettres; m'asseurant que, si elle le voyt, qu'elle se remettra aussi bien avec lui « qu'elle y fut jeamès, ou, ne le faisant, elle me donnera beaucoup d'enniuy pour le « mal qu'elle se fera. » (Bibl. nat., fonds français, N° 15909, folio 254. — Cf. : *Lettres de Catherine*, t. VIII, p. 190.)

Voir aussi les lettres des 4 et 15 juillet, où Catherine se plaint que sa fille ne veuille profiter de cette occasion unique pour rentrer en grâce auprès du Roi son frère. (Fonds français, N° 15907, folio 498 et 515.)

1 Bibl. nat. fonds français, N° 15891, folio 346. — Cf. : H. de La Ferrière *oper. citat.*

2 Brantôme, *Vie de Marguerite de Valois*. Ed. Garnier, p. 223.

voir de ce prélat quelqu'une de ses lettres, toujours si dignes et si compatissantes, dans le genre de celle-ci :

« Du 20 juin 1584. Madame, Si la perte de laquelle il a pleu à Dieu « visiter non seullement vostre Majesté et toute la France, mais aussi « toute la chrétienté, fut advenue il y a deux ans ou trois ans et lors- « que vous n'aviez encore goutté que tout l'heur et félicité que la « fortune peult despartir aux grands, je n'eusse ozé vous adresser « cete-ci. Mais puisqu'il a pleu à Dieu vous laisser naguère boire à » longs traitz le calice d'affliction auquel vos ennemis avoient des- « trampé l'amertume de vostre propre intérêt, j'estime à la vérité « qu'elle n'aura non seullement désagréable ce mien petit office de « consolation, mais que ce sera aussi chose superflue de la consoler sur « l'occasion qui s'offre, et comme dict l'Arioste :

« Portar, come si dice, a Samo vasi,
« Nottole a Athene, e crocodilli a Egitto [1].

« Car vostre innocence a tellement sceu appeler à son secours la « prudence et la patience ensemble, que la victoire vous en est « demeurée...[2] »

Quatre jours avant la mort du duc d'Anjou, Marguerite avait perdu également l'un de ses plus anciens et de ses plus dévoués serviteurs, son ex-chancelier Pibrac, qui mourut à Paris le 6 juin, âgé seulement de cinquante six ans. Certes, sa disparition fut moins cruelle pour elle que celle de son frère. Néanmoins, elle le regretta vivement, ne pouvant oublier ni la charge qu'il avait remplie si convenablement autrefois auprès d'elle, ni sa passion pour sa personne, ni les lettres arrogantes et souvent injustes qu'elle lui avait écrites et qui l'avaient brouillée si tapageusement avec lui trois ans auparavant, ni surtout les services tout récents qu'il avait bien voulu lui rendre encore auprès de sa mère, alors que, misérable et abandonnée de tous, elle avait fait appel à son bon cœur et à sa générosité. « Peu de jours « auparavant que le duc d'Anjou mourut, écrit à cet effet Guillaume « Colletet dans sa *Vie de Guy du Faur de Pibrac* [3], nostre grand « Guy de Pibrac, après avoir souffert les ennuis d'une longue maladie, « mourust aagé de 56 ans, l'an 1584, le 6 des cal. de juin, après

---

1 « Porter, comme l'on dit, des vases à Samos, des chouettes à Athènes et des crocodiles en Egypte. » *Orlando furioso*, ch. XL.

2 Bibl. nat., fonds. fr. N° 6908, p. 336. — Cf. : *Revue de Gascogne*, t. VI, p. 283.

3 Publiée par Ph. Tamizey de Larroque. Paris, Aubry, 1871, p. 34.

« avoir esté jugé très digne de succéder à la charge de messire « Christophe de Thou, premier président au Parlement de France, « que la mort venoit de ravir au grand regret des Français. »

C'est du 20 au 25 juin qu'eut lieu à Saverdun d'abord, puis à Pamiers, l'entrevue du Roi de Navarre et de d'Epernon. Dupleix, dans son *Histoire d'Henri III*, nous en a transmis tous les détails. « Le « Roi de Navarre, aiant connoissance du crédit que le duc d'Epernon « avoit auprès du Roy et de la commission qu'il lui avoit donnée, « n'attendit pas qu'il le vint trouver, ainsi que le duc s'y acheminoit « et déja estoit à Saverdun pour descendre à Pamiers où estoit le « Roy de Navarre, à quatre lieues l'un de l'autre. Le Navarrois par « une cavalcade inopinée le devança et l'alla trouver à Saverdun, où « il n'y eut que des compliments, le duc se réservant à luy exposer « commandemans de Sa Majesté avec plus de bienséance en luy ren- « dant ailleurs ses devoirs. Le Roy de Navarre estant donc retourné à « Pamiés, le duc d'Epernon y alla le lendemain, accompagné de plus « de cinq cents gentilshommes. Le Navarrais par un excès de faveur « avait délibéré de luy venir au devant ; mais n'aiant que peu de no- « blesse pour l'accompagner, son conseil trouva plus à propos qu'il « l'attendit à pied hors de la ville. Ce qu'il fit. Et aiant accueilli très « gracieusement le duc, le traita avec toute sorte de magnificence. »

D'Epernon lui exposa alors les motifs de son ambassade : « Que le « Roi, n'ayant plus de frère, désirait le tenir en son lieu et place ; « qu'ayant perdu tout espoir des enfants de son mariage, il le voulait « faire déclarer et recognoistre pour le plus proche et légitime suc- « cesseur de sa couronne » ; que toute la noblesse de France ne demandait qu'à l'acclamer comme tel, mais à la condition qu'il se fit catholique ; et qu'ainsi, d'accord avec son maitre, il pourraient tous deux combattre utilement et efficacement les ennemis du royaume.

Henri de Bourbon en « fut grandement émeu. » Mais les ministres veillaient à ses côtés, et n'eurent pas de peine à lui faire comprendre que, l'ayant si souvent berné, le Roi de France « n'estoit même plus « assez puissant pour s'an faire croire. » Il déclara donc à d'Epernon qu'il ne changerait jamais de religion, tout en l'assurant de son dévouement au Roi et en le remerciant « du soin qu'il prenait de ses « interets. »

L'entrevue de Pamiers était terminée, sans avoir pu aboutir. D'Epernon, cependant, ne se découragea pas, et il demanda au Roi de Navarre de le revoir encore à Pau, puis à Nérac, où le duc avait promis au Roi son maitre d'aller visiter sa sœur. Henri y consentit de bonne

grâce et partit immédiatement pour Pau, où il arriva le 30 juin au soir, afin de l'y recevoir.

Juillet 1584

Du dimanche 1er juillet au mardi 31, ladicte dame et tout son train audict Nérac.

(Dépenses totales pour ce mois de juillet 2.361 écus, 54 sols, 11 deniers. Payé 2.122 écus, 3 sols, 3 deniers.)

Le Roi de Navarre demeura à Pau du 1er au 11 juillet. De grands préparatifs furent faits pour recevoir dignement l'envoyé du Roi de France.

La vaisselle d'argent royale fut aussitôt mandée à Nérac. D'autre fut louée à Michel du Baile « afin de servir, le 10 juillet, au festin que « S. M. a faict à M. d'Epernon. » On alla chercher des corbeilles de fruits à Orthez. Des chasseurs furent mis en campagne, qui rapportèrent, « le 6 juillet, quelques servis, chevreuils et autres bêtes fauves « de la vallée d'Ossau; d'autres, quelques autres bêtes fauves et « autres pièces de gibier de la vallée d'Aspe, pour servir aux festins « que S. M. a faicts à M. d'Epernon. » Un envoyé extraordinaire partit pour Mazères, afin d'en rapporter des hérons. Enfin on depescha deux hommes sur les pics les plus élevés des environs « pour rapporter de la neige, toujours afin de servir audict festin [1] ». Seulement toute la Cour était en habits de deuil.

Au jour fixé, le roi de Navarre, avec une plus brillante escorte de gentilshommes qu'à Pamiers, alla jusqu'au hameau de Pontacq. distant de Pau de quatre lieues, à la rencontre du duc d'Epernon [2].

Mais, pas plus en Béarn que dans le comté de Foix, d'Epernon ne réussit dans son entreprise. Le Béarnais demeura inflexible. Il ne restait plus à l'archimignon qu'à venir à Nérac présenter, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre du Roi son maître, ses hommages à la Reine Marguerite. D'Epernon quitta Pau le 11 juillet. Il n'arriva cependant

---

1 Archives départementales des Basses-Pyrénées. B. 90. Livres des comptes du Roi de Navarre.

2 Dupleix, *Histoire d'Henri III*. Voir aussi dans le *Recueil de Berger de Xivrey* les différentes lettres que le Roi de Navarre écrit « à ses meilleurs serviteurs » pour les grouper à cette occasion autour de lui. t. I, p. 672 et suivantes.

dans la capitale de l'Albret que les premiers jours du mois d'août. Sans doute que, dans l'intervalle, il dut aller rendre visite à sa mère Madame de La Valette, Jeanne de Saint-Lary de Bellegarde, et mettre quelque ordre dans la gestion des nombreux domaines qu'il avait en Gascogne, au château de Caumont notamment qu'il possédait comme fief patrimonial, mais non encore à celui de Cadillac, que ne devait lui apporter que trois ans après sa femme Marguerite de Foix-Candalle.

Aout 1584

Du mercredi 1er août au samedi 11, ladicte dame et son train audict Nérac.

Fidèle à la promesse qu'elle avait faite à Bellièvre, la Reine de Navarre, malgré son aversion pour le personnage, consentit à recevoir le duc d'Epernon, mais ce fut bien à contre-cœur. La lettre suivante en fait foi :

« Mon cousin, écrivait-elle déjà le 7 juillet au maréchal de Matignon, « je resus ancore hier par Praillon que M. de Bellièvre m'envoie une « lettre de la Roine ma mère, pleine de commandemans si exprès « pour voir Monsieur d'Espernon, avec telles cominations, d'autant « que jaime sa vie et son repos, qui ne m'a forsée à lui obéir ; ce que « toutefois j'ai encore remis après an avoir averti et resu le comman- « dement du Roi mon mari, auquel je dois ce respaict. J'espère sa « response dans six ou sept jours, et après je croi qui fauldra que je « souffre ceste veue. Je la voi si afligée de la perte que nous avons « faicte que certes la crainte que j'ai de l'annuier et la perdre me faict « faire une force à moi-mesme que je ne pansais être an ma puis- « sance ; et me voiant contrainte à consantir à sa voulonté, je n'ai « voulu faillir de vous an avertir soudin comme selui de tous mes « amis que j'onore plus et par qui je dessire plus resgler mes actions, « sachant que je ne les puis guider par plus prudent conseil ni qui « serait obligée de plus d'afection et bons ofises ; de quoi je vous « supplie croire que me connoistrés toujours très désireuse de m'an « revancher et vous servir, come vostre plus afectionnée et meilleure « cousine. MARGUERITE [1]. »

La Reine de Navarre ne négligea cependant rien pour faire en cette

1 Bibl. nat. Mss. français N° 3325, folio 60. Autogr. et datée. Lettre inédite.

occasion, ainsi qu'elle en avait l'habitude « grand appareil. » La vaisselle d'argent fut rapportée de Pau à Nérac. Le vieux château des d'Albret prit encore un air de fête ; et Marguerite ne dédaigna point de s'adresser à ses bons amis d'Agen pour louer « chez les estagniers » de cette ville « 17 douzaines de plats, 24 nappes et 24 douzaines de serviettes [1]. »

D'Epernon arriva à Nérac le samedi soir, 4 août. Henri de Navarre, venant de Lectoure, y était arrivé dans la matinée de ce même jour. L'envoyé du Roi de France y demeura deux jours, le 5 et le 6 août. Les livres de comptes de Marguerite l'attestent suffisamment, par l'état des dépenses extraordinaires qui furent faites à ce moment [2]. Quant à l'entrevue, Brantôme nous en fournit tous les détails.

« Pour rendre donc content le Roy son mari, écrit-il, car elle « l'honorait fort, aussy luy rendoit-il de mesmes. Elle se desguisa de « telle façon que M. d'Epernon venant arriver en sa chambre, elle « le recueillit de la mesme forme que le Roy l'en avait priée et « qu'elle luy avait promis ; si bien que toute la chambre, qui estoit « pleine d'une infinité d'assistans qui se pressoient pour veoir ceste « entrée et entrevue en furent fort esmerveillés. Et le Roy et « M. d'Espernon en demeurèrent contens ; mais les plus clair-voyans « et qui cognoissaient le naturel de la Reine se doubtaient bien de « quelque garde dedans. Aussy, disoit-elle qu'elle avoit joué un rolle « en ceste comedie mal volontiers. Je tiens de bon lieu tout cecy [3]. »

Marguerite ne se fiait pas à cette visite de son ancien ennemi. Elle redoutait quelque piège de sa part. Henri de Navarre de son côté n'était guère plus rassuré de les voir l'un à côté de l'autre. Aussi jugea-t-il à propos de se rendre lui-même à Nérac, et, comme son devoir le lui prescrivait, d'assister à l'entrevue. « Mais aussi, dit Dupleix, le « Roy de Navarre, qui redoutait l'esprit de sa femme, arriva incon- « tinent à Nérac, où le duc d'Epernon, come il a esté toujours adroit « et prudent, leva de leurs esprits toutes sortes de soubçons et de « deffiance [4]. »

---

1 Archives municipales d'Agen. FF. 38. Jurade du 25 juillet. Etats des linges fournis pour la Reine de Navarre.

2 Archives nationales, KK. 173. On y voit en effet que les dépenses se montèrent le 4 août à 113 écus, 24 sols, 4 deniers ; le 5, à 231 écus, 49 sols ; et le 6 à 182 écus, 24 sols, 8 deniers.

3 Brantôme. *Vie de Marguerite de Valois*. Ed. Garnier. p. 224.

4 Dupleix. *Histoire d'Henri III*.

Les choses marchèrent mieux qu'on ne l'avait supposé. témoin cette curieuse lettre de Madame de Noailles, Jeanne de Gontaud, à la Reine-Mère, où elle l'entretient de tout ce qui se passe en ce moment à Nérac :

Du 5 août 1584. « Madame, S'en retournant le sieur de La Roche « trouver V. Majesté, j'ay bien volleu par luy, Madame, vous faire « entendre des nouvelles de la Royne de Navarre (vostre filhe) qui se « porte bien, la grâce à Dieu, et mesmes despuis qu'elle a esté assurée « de vostre santé. Le Roi son mary arriva en ce lieu sapmedi et « Monsieur d'Epernon aussy [1]. La Royne de Navarre vostre filhe luy a « faict fort bonne chère, sçaichant, Madame que vous l'auriez bien « agréable comme ledict La Roche vous pourra dire. Le Roy de « Navarre à son retour a faict fort bonne chère à la Royne, sa femme, « et luy a teneu tant d'honnestes propos qu'elle en a beaucoup de « contentement ; et croyez, Madame, qu'elle faict tout ce qu'elle peult « et que vous pouvés désirer pour conserver son amityé; et me remec- « tant audict sieur La Roche, je ne vous en diray davantage sy n'est, « Madame, vous assure du fidelle et très humble servixe que je désire « vous faire pour ma vye et de vous rendre l'obeissance que je vous « doibs. M... » Et en post-scriptum. « Madame, depuis ma lettre « escripte, M. de Pernon a parlé si longuement à la Royne de Navarre, « vostre filhe, qu'elle m'a dict qu'elle estoit fort contente de luy. Il m'a « dict aussi le semblable ; et s'en retournet aussy content qu'il pouvoit « désirer ; et je m'assure, Madame, que vous aurez plaisir de sçavoir « ceste nouvelle. Ledict sieur de Pernon vous en rendra de plus « certaine dans peu de jours [2]. »

Madame de Noailles se faisait quelque peu illusion sur les sentiments vrais du duc d'Epernon. Sa mission avait totalement échoué. Aussi, comprenant qu'il n'avait rien à attendre pour le moment ni du Roi ni de la Reine de Navarre, ne resta-t-il que peu de temps à Nérac. Il en repartit le 7 au matin, pressé de rejoindre à Lyon, où il l'attendait impatiemment, son maître le Roi de France. Dupleix écrit que « l'obstination du Navarrais, jointe à la blessure que se fit en arrivant « le duc d'Epernon occasionnée par une chute de cheval, combla « l'esprit de ce monarque d'une extresme fascherie. »

1 C'est-à-dire la veille, le samedi 4 août, la lettre étant datée de Nérac du lendemain 5 août, qui était un dimanche.

2 Bibl. nat., fonds français. N° 15568, p. 233. — Cf. : Tamizey de Larroque, *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais*, 1875, p. 167.

Le même jour, Henri de Navarre s'empressait également de quitter Nérac pour aller coucher à Hagetmau, où l'attendait, avec non moins d'impatience, la belle Corisande [1]. Marguerite resta donc toute seule à Nérac; mais ce ne fut pas pour longtemps, cette princesse ayant fait vœu, dans sa douleur, d'aller le 15 août, jour de l'Assomption, en pèlerinage à Notre-Dame de Bon-Encontre, près d'Agen, lieu peu connu encore où l'on avait découvert au commencement de ce XVIe siècle (1511 ou 1512) une Vierge miraculeuse.

Le dimanche 12 août, ladite dame et partie de son train dîne à Chastelviel, souppe et couche au Port-Sainte-Marie; le reste du train à Nérac.

Chastelviel pour Castelviel. Situé entre Nérac et le Port-Sainte-Marie, à cinq kilomètres à peine de cette dernière ville, sur les premiers contreforts des côteaux qui bordent la rive gauche de la Garonne, le château de Castelviel, jadis aux de Lard de Galard, puis aux Bazon, appartenait depuis 1575 au sieur Jean de La Brunetière, par son mariage avec Jeanne Antoinette de Bazon [2]. Ce sont eux qui eurent donc l'insigne honneur de recevoir à leur table, le dimanche 12 août 1584, la Reine Marguerite. Ce château passa ensuite à la famille d'Alespée, de Nérac, puis aux de Guilloutet, qui en sont encore propriétaires.

Le lûndi 13 août, ladite dame et partie de son train dîne à Brax, souppe audit lieu et couche à Agen; le reste de son train à Nérac.

Nous ne savons pas qu'il ait jamais existé dans la paroisse de Saint-Pierre de Brax, à six kilomètres d'Agen, dans la plaine de la rive gauche, un château assez important pour recevoir comme il convenait la Reine de Navarre. Au XVIIe et XVIIIe siècles étaient seigneurs de Brax les du Bouzet, puis les Laclaverie, en qualité de seigneurs de Sainte Colombe. Leurs armoiries se voient encore sur la litre de l'église de Brax, au dessus de ce qui reste des vieux murs en petit appareil cubique. En tous cas, Marguerite y demeura toute la journée

---

1 Itinéraire de Berger de Xivrey. Voir sur Corisande l'intéressante *Notice biographique*, publiée par M. Ch. L. Frossard dans le *Bulletin de la Société Ramond* (29e année, 1894) et son portrait, reproduit à la p. 126, t. VI, 2e série, 36e année, du même Bulletin, d'après l'original conservé dans la galerie du duc de Gramont.

2. *Notes historiques sur des monuments féodaux ou religieux du dép. de Lot-et-Garonne* par Jules de Bourrousse de Laffore (Agen, 1882).

du lundi, peut-être à Graves, peut-être en un endroit appelé, *Au castet de la Reine*, ou plus simplement au modeste hôtel de ville de cette communauté, d'où elle eût soin de prévenir les consuls d'Agen de son arrivée.

Le 13 août, en effet, les consuls réunissent en toute hâte la Jurade et font part « qu'ils sont advertys que présentement la Reine de Navarre doibt entrer dans la présente ville. » Ils demandent « com-
« ment ils se doibvent gouverner pour la recevoir ; et attendeu qu'elle
« vient de Brax où elle a diné ce jourd'hui et passe la rivière au
« devant de la présente ville, s'il serait bon de l'aler recevoir avec
« les robes de livrée au Passage, ou bien au cousté de deça sur le
« bord de ladite rivière ; et s'il leur plaist de leur acister , comme
« aussi de leur conseiller ce qu'il faut qu'ils fassent pour l'accom-
« pagner à La Rocqual où elle va en rominaige à Notre-Dame [1].

« Les sieurs Consuls et Jurats ont conclu, résolu et arrêté que les
« dits sieurs Consuls iront avec leurs robbes de livrée sur le bord de
« la rivière de Garonne, au devant la présente ville, pour saluer ladite
« Royne et recepvoir ses commandemans, estant accompagnés des dits
« sieurs Jurats qui ont promis luy acister ; et estant arrivée, lors-
« qu'elle voudra aller audict rominaige, quatre desdits sieurs Consuls,
« avec une bonne trouppe d'hommes avec hallebardes, la doyvent
« conduire pour évister les bruits qui en pourraient venir. A quoy
« lesdits sieurs Consuls ont promis leur acister [2]. »

Les routes étaient en effet peu sûres , même aux approches de la ville ; et le bruit courait toujours que le Roi d'Espagne voulait faire enlever la Reine de Navarre en vue de la démarier et de se servir ensuite de son droit pour disputer au Béarnais la succession du Royaume [3].

Le mardi 14 aout, icelle dame et partie de son train à Agen ; le reste du train à Nérac.

---

1 La Rocqual est le nom du coteau, au pied duquel fut découverte la petite madone. On a élevé de nos jours, à son sommet, une statue colossale de la Vierge, qui domine tout le pays.

2 Archives municipales d'Agen, FF. 38. Jurade du 13 août 1584.

3 Voir sur ces bruits, peu fondés à notre sens, l'*Histoire du maréchal de Matignon* par Jacques de Caillière, et les services qu'aurait rendus à la Cour la maréchale de Matignon en dévoilant à temps, au commencement de cette année 1584, ces intrigues souterraines et ce projet de complot ; p. 161 et suivantes.

Le mardi 15 dudict mois d'août, ladicte dame et partie de son train a disné à Nostre-Dame de Bonne-Fortune, souppe et couche à Agen ; le reste du train audict Nérac.

Bonne-Fortune pour *Bon-Encontre,* ce dernier nom donné à la vierge miraculeuse par la mère du petit berger qui venait de la découvrir sous un buisson et qui la lui avait de suite apportée en s'écriant : *Dieu nous donne Bonne-Encontre*[1] *!*

La première histoire qui ait été écrite sur Bon-Encontre remonte à l'année 1642. Elle a pour titre : *L'Heureux Rencontre du Ciel et de la Terre,* par le R. Père Vincent de Rouen, religieux du Tiers-Ordre de Saint François[2]. Voici en quels termes cet écrivain raconte le pèlerinage de la Reine Marguerite :

« ...C'estoit une chose bien nouvelle à ce peuple de voir une « Roine de France aller en cet équipage, (Marguerite alla à pied « d'Agen jusqu'à la chapelle), offrir ses services et consacrer ses cou-« ronnes à la Roine du Ciel. Toute la noblesse de l'Agenais suivait « les pas et imitait les vœux de sa princesse. Tout le monde admirait « comme elle faisait éclipser les éclats de sa gloire en présence de « celle qui se voit maintenant ornée des clartés célestes. Cette grande « Roine entre humblement dans ce pauvre oratoire et se confond « soi-même de voir un lieu si peu digne de la Majesté qu'elle y vient « vénérer. Elle courbe la tête et toutes ses grandeurs sous le joug « amoureux de celle qui a un Dieu pour son fils et son suget, et se « répute heureuse, toute roine qu'elle est, si Marie daigne la recevoir « au nombre de ses humbles servantes.

« Mgr de Frégose, lors évêque d'Agen, qui l'avait accompagnée en « ce pèlerinage, célébra le divin mystère de notre foi dans la sainte « chapelle...[3] » Mais la Reine de Navarre, la trouvant trop petite, déclara qu'il fallait en cet endroit élever une somptueuse église et que pour sa part elle y contribuerait.

Marguerite demeura toute la journée du 15 août à Bon-Encontre. Elle était descendue, elle et sa suite, « dans une maison assez spa-« cieuse voisine de l'oratoire, celle d'Antoine Noguès, hôtelier. La

1 Voir *Histoire de Notre-Dame de Bon-Encontre* par un Prêtre Mariste. (Avignon, Seguin frères, 1883). Petit in-8° de 372 pages. Ouvrage très documenté.

2 Toulouse, par Arnaud Colomiez, 1642. In-12 de 11 f., 832 pp. Très rare.

3 *L'Heureuse Rencontre*, p. 324.

« dépense fut faite au nom de la ville d'Agen par Pierre Pourcha-
« resse, trésorier [1]. »

Le jeudi 16 août, ladicte dame et partie de son train audict Agen ; le reste du train à Nérac.

Le vendredi 17 août, ladicte dame et partie de son train disne, souppe et couche au Port-Saincte-Marie ; le reste du train à Nérac.

Le samedi 18 août, ladicte dame et partie de son train disne au Port-Saincte-Marie, souppe et couche à Nérac.

Du dimanche 19 août au vendredi 31, séjour audict Nérac.

(Dépenses totales pour ce mois d'août 3.140 écus, 7 sols, 7 deniers. Payé 2.685 écus, 46 sols, 7 deniers.)

Septembre 1584

Du samedi 1er septembre au vendredi 14, ladite dame et tout son train audit Nérac.

A ce moment fut résolu par la Reine de Navarre, à qui la solitude de Nérac commençait à peser, un nouveau déplacement. Depuis plus d'un mois Henri de Bourbon n'avait point paru en Albret. Se partageant entre le Béarn et le Bas-Quercy, il ne songeait qu'à la politique ou à ses amours. Sa femme était totalement négligée. Aussi, triste et malheureuse chaque jour davantage, Marguerite se décida-t-elle à aller aux eaux d'Encausse en Comminges, non pour chercher des distractions, ni pour rétablir sa santé en parfait état, mais bien pour demander à ces eaux salutaires (elles en avaient la réputation au XVIe siècle, comme du reste aussi celles de Bagnères,) de devenir grosse et de pouvoir ainsi donner un héritier à la couronne de Navarre.

Aucun auteur jusqu'à ce jour n'a parlé de ce voyage. Il ne nous a été révélé que par ses livres de comptes et aussi par une de ses lettres au maréchal de Matignon.

---

1 Archives municipales d'Agen, CC. 317. Mandat pour solde des dépenses de la collation offerte à la Roine de Navarre.

Le samedi 15 septembre, ladite dame et son train à Lectoure.

Ce jour-là en effet la Reine de Navarre quitta Nérac et se rendit à Lectoure, où elle avait donné rendez-vous à son époux. Nous voyons en effet par sa correspondance ainsi que par son Itinéraire que le Roi de Navarre quitta Montauban le 12 septembre, dîna le 13 à Castelferrus, soupa et coucha à Lavit-de-Lomagne, et qu'il arriva le 14 à Lectoure.

Les Archives municipales de Condom d'un autre côté relatent que le 15 septembre également la Reine de Navarre passa dans cette ville, « se rendant aux Eaux d'Encausse [1]. »

L'entrevue de Lectoure entre les deux époux dura deux jours, le samedi 15 et le dimanche 16. Il n'y fut question que de politique. Henri entretint sa femme des graves décisions qui venaient d'être prises à l'assemblée de Montauban, tenue au commencement de ce mois par tous les chefs du parti réformé, le prince de Condé, le comte de Laval, le vicomte de Turenne, Châtillon, etc., à laquelle assista Bellièvre, représentant du Roi, et où il fut décidé qu'une adresse serait envoyée à Henri III par Laval et Duplessis-Mornay, renfermant les plaintes dudit parti relatives à l'inexécution de l'Edit et demandant la prolongation du terme où devaient être rendues les places de sûreté [2]. Ce qui, grâce à d'Epernon qui favorisait à ce moment les visées du Roi de Navarre, lui fut accordé.

Le dimanche 16 septembre, ladicte dame et son train audit Lectoure.

Le lundi 17 septembre, ladicte dame a disné à Lectoure, souppe et couche à Auch.

Ce jour-là également le Roi de Navarre quitta Lectoure pour se rendre à Pau, où il arrivait le lendemain.

Le mardi 18 septembre, ladicte dame a disné à Auch, souppe et couche à Manseube (pour Masseube).

Le mercredi 19 septembre, ladicte dame a disné à Manseube, souppe et couche à Boullongne [3].

---

1 Archives municipales de Condom.

2 Mézeray. *Histoire de France.*

3 Boullogne-sur-Gesse, canton de Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

Le jeudi 20 septembre, ladicte dame a disné à Boulogne, souppe et couche en Causse.

Du vendredi 21 septembre au dimanche 30, ladicte dame à Encausse.

(Total des dépenses pour ce mois de septembre, 2.380 écus, 22 sols, 2 deniers. Payé : 2.078 écus, 59 sols, 2 deniers).

Le site d'Encausse est des plus séduisants. A l'extrémité d'une vallée étroite et ombreuse, dominé par le Cagire et par le pic de Gar qu'avaient divinisé les populations primitives, témoin cette inscription gravée sur un autel votif trouvé à son sommet, DEO GARO CIVES AUREATI [1], au confluent des deux petites rivières de l'Arrousec et du Job, le bourg d'Encausse, aujourd'hui canton d'Aspet, arrondissement de Saint-Gaudens, portait autrefois le nom Codz ou Cutz. Ses eaux thermales étaient connues des Romains, puisque on a découvert près de leurs sources des poteries, des mosaïques et une statue d'Isis. Scaliger croit même voir en ce lieu les thermes Onésiens dont parle Strabon. Très fréquentées aux XVIe et XVIIe siècles, elles furent célébrées par de nombreux poètes, Pierre de Rignol [2], Chapelle et Bachaumont, et avant eux par Salluste du Bartas, le chantre préféré de Marguerite, celui dont la Muse Gasconne avait si gracieusement salué en 1578 son entrée à Nérac. Ne serait-ce pas le charme de ses vers et peut-être aussi leurs promesses qui auraient attiré Marguerite en ces lieux ?

Or, comme ma Gascogne heureusement abonde
En soldatz, blés et vins, plus qu'autre part du monde,
Elle abonde de mesme en bains non achetez,
Où le peuple estranger accourt de tous costez,
Où la femme brehaigne [3], où le paralitique,
L'ulcèré, le gouteux, le sourd, le sciatique,
Quittant du blond soleil l'une et l'autre maison,
Trouve, sans desbourser, sa propre guérison.
Encausse en est témoin, et les eaux salutaires
De Cauderetz, Barège, Aigues-Caudes, Baignères,

---

1 *Foix et Comminges*, par Ernest Roschach (Paris, Hachette, 1862). In-12.
2 Pierre de Rignol, *Virtus et nobilitas fontis Encaussi* (1619).
3 Vieux mot, synonyme de stérile.

Baignères la beauté, l'honneur, le paradis
De ces monts sourcilleux... etc. [1]

En tous cas Marguerite voulut expérimenter leurs vertus curatives. Elle y demeura dix-neuf jours.

Nous ignorerions complètement ses impressions, si nous n'avions retrouvé au fonds français de la Bibliothèque nationale cette lettre autographe, entièrement inédite, qu'elle adressa au maréchal de Matignon, et où elle lui donne les détails suivants, assez significatifs :

« Mon cousin, j'ai resu par le retour du secretere de M. le senéchal « d'Agenois une lettre de la Roine ma mère, par laquelle elle se « plaint ancore que je ne lui escris asés souvent, et me commande « vous anvoier mes lettres; je rechercherois cest honneur-là à toutes « heures, si san ofrait quelque digne sujet; mes n'an aiant, la crainte « de l'importuner me faict comaistre ceste aultre faute, de laquelle « pour n'estre plus accusée, je vous anverré celle que trouverés an se « paquet que je vous suplie, avec mes despeches, lui faire tenir. « J'espère bientost partir de *se beau lieu* pour m'an retourner à « Nérac, où le Roi mon mari m'assure se devoir trouver. J'ai beu « neuf iours de cet eau, de quoi je me trouve fort bien à cet heure. « Je prans des bains. Il faut que le profit que nous an raporterons « tous soit grant, grant, pour l'incommodité que nous suportons. Car, « vous ne vites jamès de tels logis; et despuis deux iours qui « commanse à pleuvoir, nous sommes dans la fange jusqu'au ienou. « Je panse que M. d'Espau [2] vous an escrira des nouvelles; et m'an « remestant à lui, je vous suplieré faire estat de mon amitié et de la « voulonté que j'oré tousiours de la vous tesmougner en toutes les « occasions où j'oré le moien de vous servir, désirant vous demeurer « pour jamés vostre plus afectionnée et fidèle cousine.

« MARGUERITE [3]. »

Cette lettre n'est point datée. Mais elle ne peut avoir été écrite que d'Encausse, et non de Bagnères, attendu que le Roi de Navarre, qui en 1581 était aux Eaux-chaudes avec Fosseuse, vint chercher sa femme à Bagnères et ne l'attendait pas, comme il est dit ici, à Nérac;

---

1 Poésies de Salluste du Bartas, troisième jour de la Première Semaine, lesquelles parurent en 1578, eurent un nombre infini d'éditions et furent l'ouvrage le plus lu peut-être de la fin du XVIe siècle.

2 M. d'Espau ou des Espaux, second supérintendant de la maison de la Reine.

3 Bibl. nat., fonds français, N° 3,325 (anc. 8.828), p. 89. Autogr. Lettre inédite.

qu'en 1581 Marguerite n'avait entamé encore aucune correspondance suivie avec le maréchal de Matignon, nouvellement nommé, et que cette lettre se trouve au milieu de toutes celles qu'elle lui écrivit en 1584; enfin, que dans ses lettres de Bagnères à sa mère, à son frère, à Chanvallon et jusque dans ses Mémoires, elle ne se plaint alors ni du mauvais temps, ni des sordides logis qu'elle était forcée d'habiter. Aucun doute, pensons-nous, ne peut donc exister à cet égard.

Octobre 1584

Du lundi 1er octobre au mardi 9, ladicte dame et tout son train audit En Causse.

La cure finie, Marguerite reprit le chemin de la capitale de l'Albret. Mais elle ne traversa pas une seconde fois la Gascogne. Elle préféra descendre la riche vallée de la Garonne qu'elle n'avait qu'entrevue en 1579, lors de sa séparation d'avec sa mère, et rentra à Nérac, à son cœur défendant sans doute et à petites journées, ainsi que nous l'apprennent ses livres de comptes, toujours si précieux pour nous.

Le mercredi 10 octobre, ladicte dame Roine a disné à Sainct-Martory, et souppe et couche à Alais (pour Alan [1]).

Sis au milieu des pentes verdoyantes qui étagent les contreforts de la rive gauche de la Garonne, le château d'Alan appartenait depuis le XIIIe siècle aux évêques de Comminges. Ils en faisaient leur résidence préférée. On y voit encore, au milieu de riches constructions modernes, une porte fort curieuse sur le tympan de laquelle la vache de Béarn supporte à son cou l'écusson écartelé de Foix et de Comminges, avec cette légende au-dessous, DILIGENTES PACEM QUIESCITE NOBISCUM, et, à la pointe de l'ogive, ces trois mots, SIGNUM DEI VIVI.

Jean de Foix, fils du dernier comte de Comminges et évêque à la fin du XVe siècle, le remit à neuf et l'embellit considérablement. Ce fut Urbain de Saint-Gelais, successeur de Charles de Bourbon et évêque nommé par la Reine-Mère en 1581, qui tint à honneur d'y recevoir le plus somptueusement possible la fille de sa bienfaitrice, la Reine de Navarre.

1 Alan, canton d'Aurignac, arrondissement de Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

Le jeudi 11 octobre, ladicte dame et tout son train, tout le jour audit Alan.

Le vendredi 12 octobre, ladicte dame et son train a disné à Saint-Elix [1], couché à la Vernoze.

A Saint-Elix se trouvait également un beau château Renaissance, flanqué de tours rondes à ses quatre coins et qui, d'après la légende, aurait été construit par François Ier pour Diane de Poitiers. Or, la comtesse de Valentinois n'en fut jamais propriétaire, mais simplement la famille Potier de la Terrasse qui le posséda jusqu'à la fin du XVIe siècle. En 1576, il fut acquis par René de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde, maréchal de France, chez lequel voulut descendre la Reine de Navarre. A M. le comte de Suarez d'Almeida, le château de Saint-Elix est encore remarquable par son riche mobilier et son parc, dessiné au XVIIe siècle par Le Notre [2].

Le samedi 13 octobre, ladicte dame et tout son train a disné à Sechet (pour Seysses) [3], souppe et couche à Grenade.

Le royal convoi suivait, on le voit, la rive gauche de la Garonne. Comme à l'époque où, en sens inverse, elle accompagnait la Reine-Mère, Marguerite ne jugea pas à propos de s'arrêter à Toulouse. Elle fit ce jour-là plus de 70 kilomètres.

Le dimanche 14 octobre, ladicte dame et son train disne sur la Garonne, souppe et couche à Port-Sainte-Marye.

Fatiguée de voyager toujours par terre, Marguerite préféra s'embarquer ce jour-là sur la Garonne, alors navigable depuis Toulouse, et descendre paisiblement le cours du fleuve, sans s'arrêter ni à Moissac, Valence, Lafox, Agen, ni aussi sans cette escorte de violons et de mariniers, lesquels, comme à l'époque de son retour de Montauban avec son mari, jouaient tout le long du trajet et « dansaient sur le bord de la rivière. »

Le lundi 15 octobre, ladicte dame a disné au Port-Sainte-Marie, souppe et couche à Nérac.

---

1 S. Elix, canton de Fousseret, arrondissement de Muret (Haute-Garonne).

2 Voir : *Le château de S. Elix*, par l'abbé Carrière, et récemment : *La construction du château de S. Elix* (1540-1528), par M. F. Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne (Extrait du *Bulletin archéologique*).

3 Seysses-Tolosane, canton et arrondissement de Muret.

Du mardi 16 octobre au mercredi 31, ladicte dame et tout son train audict Nérac.

(Dépenses totales pour ce mois d'octobre, 2510 écus, 14 sols, 10 deniers. Payé 2052 écus, 21 sols, 1 denier).

Henri de Bourbon vint le 15 à Nérac pour recevoir sa femme. Mais une fois son devoir accompli, il reprit bien vite la route de Pau, où il se trouvait le 24 octobre.

Restée seule à Nérac, Marguerite prend encore en main les intérêts de tous ceux qui s'adressent à elle. N'insiste-t-elle pas à ce moment tout particulièrement auprès de son mari pour plaider la cause des officiers du Roi et magistrats de la ville de Périgueux, qui se plaignaient « qu'il n'y eût libre accès ni demeure en ladite vile pour « l'exercice de la justice et pour les parties qui la y vont chercher [1] ? »

Néanmoins la mésintelligence augmente chaque jour entre les deux époux. Le moment n'est pas loin où une nouvelle séparation, cette fois définitive, rompra les faibles liens qui les rattachent encore l'un à l'autre.

Novembre 1584

Du jeudi 1er novembre au vendredi 30, ladicte dame et son train audit Nérac.

(Total des dépenses pour ce mois de novembre 2.331 écus, 23 sols, 9 deniers. Payé 1734 écus, 57 sols, 8 deniers.)

Décembre 1584

Du samedi 1er décembre au lundi 31, ladicte dame et son train audit Nérac.

(Total des dépenses pour ce mois de décembre 2.727 écus, 57 sols, 2 deniers. Payé 2.145 écus, 55 sols, 11 deniers.)

---

1 *Lettres missives*, t. I. p. 698 et en note : « Lettre de Marguerite au Roi son mari », irée de la Bibliothèque de Tours.

L'année 1584 s'acheva fort tristement pour la Reine Marguerite. Abandonnée de tous, de son frère qui la détestait, de sa mère plus que froide à son égard, de son mari qui vivait ouvertement avec la comtesse de Gramont, méprisée de l'entourage du Béarnais, réduite comme compagnie à ses seules dames d'honneur, elle commence à trouver insupportables et le séjour qui lui sert de prison et la situation qui lui est faite. N'a-t-elle pas en outre tout à craindre de sa rivale, qui peut-être convoite sa place et a tout intérêt à la voir disparaître ? Il ne lui reste donc qu'une voie qui s'ouvre à son ambition non éteinte, à ses idées religieuses, à ses désirs toujours inassouvis d'intrigues et d'aventures, la Ligue, de plus en plus puissante, si magistralement inspirée et dirigée par l'homme qu'elle a tendrement aimé dans sa prime jeunesse, par Henri de Guise. Un mot de lui, un signe, un souvenir de ce premier amant, et Marguerite de se jeter aveuglément dans son parti, comme elle s'était jetée autrefois dans ses bras.

Ph. LAUZUN.

(*A suivre*)

ARCHÉOLOGIE AGENAISE

XII. — *La statue antique de Saint-Hilaire*

C'est le cinquième marbre antique important découvert dans le Lot-et-Garonne depuis la fondation du Musée d'Agen où il va prendre rang à son tour auprès de la Vénus du Mas, de la Vénus de Tayrac, de l'Apollon du boulevard Carnot et de la statue municipale du Marché-Couvert. Il provient du lieu de Lamothe qui, comme son nom l'indique est une éminence, probablement artificielle, dominant la plaine de la Garonne à peu de distance de l'église de Saint-Hilaire. C'est une statue de femme au tiers de la grandeur naturelle (0^{m} 56 dans son état actuel) privée de la tête et des deux avant-bras, en marbre blanc très pur. Vêtue d'un chyton à manches et d'un ample manteau savamment drapé, elle a le haut de la poitrine et le sein gauche à nu, rappelant ainsi de très près le type classique de la Vénus génitrix.

Nous ignorons encore le nom qu'on peut lui donner, car les cassures de quatre tenons de marbre — un à la gorge, deux en écharpe à la ceinture, un autre sur la partie extérieure de la cuisse droite — indiquent qu'elle était peut-être pourvue d'attributs divers difficile de déterminer.

Comme art, ce n'est pas un chef-d'œuvre, mais un morceau gracieux, d'une technique peu personnelle mais assez savante. Destinée à être vue de face, la figurine manque d'épaisseur et est simplement ébauchée par derrière. Par ce caractère particulier, comme par ses dimensions réduites, elle se rattache intimément à cette catégorie de groupes et de figures séparées, dont on connait déjà un assez grand nombre d'exemplaires, tous hauts de cinquante à soixante centimètres, qui devaient jouer dans l'art décoratif de l'anti-

quité le même rôle que, de nos jours, les réductions en bronze des œuvres de sculpture en vogue. L'Artémis de Chypre, au Musée Impérial de Vienne, en est le chef-d'œuvre. Jadis on datait toutes ces menues sculptures de l'époque impériale, mais, depuis les belles études de M. Furtwaengler (1), la tendance générale des spécialistes est de les faire remonter à l'époque hellénistique ou alexandrine.

M. Madrid a fait don de ce beau marbre au musée d'Agen.

XII. — *L'inscription du temple de Tournon*

Dans une précédente chronique (2), j'ai décrit une pierre portant une inscription pieuse, du XVIIe siècle, conservée à Castelmoron. Je croyais qu'elle provenait de l'ancien temple protestant de Laparade ; c'est une erreur. M. Delzoliès, membre de la Société des Lettres, Sciences et Arts d'Agen, a bien voulu me donner à ce sujet les détails les plus précis que je m'empresse de reproduire, en exprimant toute ma gratitude à cet explorateur zélé des archives et des monuments agenais.

« . . . Cette pierre ne se trouvait pas à un temple de Laparade : elle provenait d'un Temple de Tournon d'Agenais qui fut, en effet, démoli à la révocation de l'Edit de Nantes. Tournon était un centre protestant où la réforme s'était introduite, comme dans tous les domaines de Jeanne d'Albret, qui n'avait pas toujours employé la douceur dans les moyens de persuasion.

« La pierre dont vous avez donné la description s'était conservée dans les environs de Tournon et fut portée à Castelmoron, par les soins de mon grand père, lors de la construction du temple actuel, en 1860... »

XIV. — *Les sarcophages en pierre du moyen-âge*

Voici quelques nouvelles indications sur ce sujet à peine effleuré jusqu'ici.

La *Petite Gironde* du 18 mars 1902 portait l'entrefilet suivant :

« *Puymirol.* — Le sieur Gignous, en déracinant un superbe chêne

---

(1) *Ueber Statuenkopien in Alterthum.* Munich, 1896, c. f. *Gazette des Beaux-Arts*, t. XX (3e période), 1898, p. 109.

(2) Voir numéro X. (*Revue de l'Agenais*, 1902, p. 158.)

de quatre mètres de circonférence (1), à Belpé, dans la propriété de Mme veuve Routin, a mis à jour, mercredi, un sarcophage où se trouvaient encore des os semblant avoir appartenu à deux corps différents. Ces deux squelettes paraissent remonter à plusieurs siècles, et l'un était encore bien conservé. »

Ce n'est pas la première fois que l'on constate une double sépulture dans un sarcophage, et plusieurs fois, il faut bien le dire, le fait est dû à une simple violation de sépulture. On descellait le couvercle de pierre et l'on déposait le cadavre nouveau sur les ossements plus ou moins décomposés du premier occupant. C'est probablement ce qui s'est passé pour le sarcophage de Puymirol.

D'autres fois pourtant, la double sépulture a été intentionnelle, ce que démontre la dimension de l'auge funèbre, dont la largeur est presque doublée. C'est le cas pour un des cercueils trouvés dans les fouilles de l'église de Sainte-Foy, cercueil aujourd'hui placé dans la salle archéologique du musée d'Agen, où se trouvent également quelques-uns des très intéressants et très précieux bijoux qui y furent découverts.

L'enfant mort en même temps que sa mère a été presque toujours placé à côté de celle-ci ; un certain nombre de plates-tombes gravées des XIVe et XVe siècles reproduisent leur double effigie.

Presque toujours les sépultures doubles sont celles de l'époux et de l'épouse qui ont voulu rester unis jusque dans la mort. Tout le monde connaît les grands sarcophages étrusques sur le couvercle desquels les deux morts, qui n'ont eu qu'une même vie, sont représentés à demi-couchés, côte à côte, sur le lit du banquet funèbre. On connaît moins celui qui représente l'époux et l'épouse dormant leur dernier sommeil sur la couche funèbre enlacés dans les bras l'un de l'autre. L'œuvre est plutôt médiocre comme art, comme sentiment, elle est exquise et fait involontairement songer à la belle légende du sénateur Hilarius que Grégoire de Tours a raconté dans son livre *De gloria confessorum* (liv. XLVII). « Lorsque mourut ce saint personnage, on le déposa dans un sépulcre en marbre de Paros sculpté, et dont la magnificence nous

---

(1) Y a-t-il eu une relation entre les sépultures et les arbres séculaires? Je rappelle d'après Victor de Vite *(De persecutio Vandalica,* lib. I. ch. XIV) que quand saint Armogaste mourut, un chrétien fouilla sous le chêne que le saint lui avait désigné comme lieu de sa sépulture et y trouva « un sarcophage de marbre tout préparé si magnifique que jamais roi n'en avait eu de pareil ».

atteste la haute position que Hilarius occupait en ce monde. Un an après sa femme mourut, et on lava le corps pour l'ensevelir.

« La tombe était si grande que l'on put, comme l'avait ordonné le mari, déposer la défunte auprès de lui. Au moment où on l'y plaçait, il étendit le bras droit et embrassa la tête de sa femme. Le peuple se retira émerveillé, comprenant ce qu'avaient été la piété, la chasteté et l'affection de ceux qui s'embrassaient ainsi dans le tombeau. »

J. MOMMÉJA.



BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Philippe Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut. — *Essai Bio-bibliographique*, par M. JULES MOMMÉJA. (*Extrait de la Correspondance historique et archéologique,* année 1898 à 1901.) Saint-Denis, imprimerie H. Bouillant, 1901. In-8° de 141 pp., avec table.

Il n'est jamais trop tard pour parler de Tamizey de Larroque. Tout ce qui touche à sa personne ou se rapporte à ses écrits a le don d'intéresser le public; et il n'est pas de savant qui ne s'arrête respectueusement devant son nom, sûr d'avance qu'il trouvera quelque avantage à retirer de lui. C'est que son œuvre n'est pas seulement immense, elle est surtout utile; et c'est pour cela qu'elle durera.

« Je n'ai pas la prétention d'être un historien ou un littérateur, disait-il sans cesse à ceux qui le complimentaient; je ne suis qu'un chercheur, un préparateur à de plus importants travaux. Ma seule ambition est de pouvoir rendre service à mes confrères en leur fournissant simplement un document inédit, jalon nouveau qui les mette sur la voie de nouvelles découvertes. »

Combien peu pourraient se parer d'une telle modestie ? Et n'est-elle pas à signaler cette exception d'un savant dont la vie s'est écoulée en pensant uniquement aux autres ?

Travailleur infatigable, critique impeccable, mais dont l'obligeance et la bienveillance extrêmes resteront proverbiales, c'est dans ces qualités exquises, si rares à notre époque, que réside le secret de la renommée de Tamizey et de l'autorité toujours plus grande qui s'attache à ses travaux.

Il n'est pas un point de l'histoire du sud-ouest de la France que notre illustre compatriote n'ait abordé, le traitant toujours avec sa

maëstria habituelle et l'éclairant de ses lumières. Tout le XVI[e], tout le XVII[e] siècles y sont passés. « Et il est impossible, a dit avec raison « M. G. Tholin, d'écrire la biographie de n'importe quel personnage, « ayant acquis quelque notoriété dans les lettres, les sciences ou les « arts, depuis l'avènement d'Henri IV jusqu'à la majorité de « Louis XIV, sans avoir à citer les travaux de M. Tamizey de « Larroque. On peut juger par là de l'étendue et de la portée de son « œuvre. »

Mais ici une difficulté insurmontable se dressait naguère devant quiconque voulait traiter à fond son sujet et épuiser toutes les sources possibles de renseignements. Dans les deux cents volumes ou brochures répandus aux quatre coins du monde, dans les milliers de notes envoyées aux revues comme aux journaux, où trouver la perle désirée, l'outil nécessaire au travail ?

On ne pourra jamais, croyons-nous, reprocher à Tamizey de Larroque d'avoir manqué de charité à l'égard de son prochain, pas même d'avoir négligé, au point de vue qui nous occupe, de lui venir en aide. Depuis longtemps déjà lui-même avait prévu le cas, et, dût sa modestie en souffrir, consentir sur la prière de ses amis à dresser sa propre bibliographie.

« On m'a demandé dans les termes les plus flatteurs, écrivait-il « dans l'appendice à ses notes sur le Père Cortade, la liste complète « de mes publications. La courtoisie me défend d'opposer un refus « à une invitation dictée par la sympathie, encore plus que par la « curiosité. Je m'exécute donc, non sans demander grâce pour mon « effrayante fécondité (1). » Nous ne sommes qu'en 1881 et déjà la liste de la *Bibliographie Tamizeyenne*, fournie par son auteur, comprend soixante-quinze numéros. Qu'aurait-il donc écrit, s'il avait été appelé à la donner la veille de sa mort ?

Sept ans après, en 1887, Jules Andrieu, dans sa *Bibliographie générale de l'Agenais* (t. II, pp. 315-330), ainsi que dans le *Supplément,* paru en 1890, reprit ce premier travail et chercha à le compléter dans la mesure du possible.

« Certes, écrivait-il en tête de sa *Bibliographie Tamizeyenne* (2), « l'heure d'établir à cet égard un catalogue définitif est lointaine

(1) *Revue des Bibliophiles*, août 1880, p. 216. Tirage à part : *Le Père Certade*. Sauveterre de Guyenne, impr. J. Chollet, 1881. Petit in-4· de 43 p.

(2) *Bibl. génér. de l'Agenais*. Tirage à part, Agen, impr. Lenthéric, 1887. In-8. de 22 p.

« encore ; mais il m'a paru opportun de dresser dès maintenant, avec « tout le soin possible, un premier inventaire capable à la fois de « servir l'intérêt du chercheur et de faciliter la tâche des bibliogra- « phes futurs. C'est en vain, d'ailleurs, ajoute-t-il, qu'on voudrait « être vraiment complet dans la bibliographie de ce bénédictin du « XIXe siècle. Lui-même, j'en suis sûr, serait fort embarrassé de « détailler la formidable quantité de notes et d'articles de toute sorte « dispersés, depuis plus de vingt-cinq ans, aux quatre vents de la « publicité. »

Il n'en amène pas moins la liste au chiffre, déjà fort respectable, de 146.

Il était réservé à M. Jules Momméja de conduire à bonne fin cette œuvre, difficile entre toutes.

« Au moment où paraîtront ces lignes, écrit ce dernier dans la « préface de l'ouvrage que nous présentons ici, des notices impor- « tantes auront été publiées par MM. Léopold Delisle, G. Tholin, « L. Audiat, Léonce Couture, etc., sur celui dont je ne puis encore, « à cette heure, écrire le nom sans éprouver tout entière la poignante « douleur qui me serra le cœur à la première nouvelle de sa mort. « Confident de ses travaux, de ses projets, de ses joies et aussi hélas ! « de ses lourdes peines, j'ai depuis longtemps reçu de lui l'honorable « mais difficile mission de raconter en détail l'histoire de sa vie et de « ses travaux. Dans ces conditions, je vais me borner pour aujour- « d'hui à placer en tête de cet essai bibliographique les quelques « notes indispensables pour préciser les points principaux de sa « biographie. »

Et rappelant sa jeunesse, ses relations, ses débuts dans la critique et l'histoire, M. Momméja croit devoir tout d'abord distinguer « les grands courants » qui l'entraînèrent « dans cette universalité d'études », et principalement celui qui le poussa à s'occuper des annales de sa province, d'où peu à peu il arriva à embrasser l'histoire de la patrie tout entière. « Le souci des gloires du Sud-Ouest lui fit faire connais- « sance avec Colletet, Salluste du Bartas, Monluc, Scaliger, Domi- « nique de Gourgues, les cardinaux d'Armagnac et d'Ossat... Les « anciens érudits l'attirèrent particulièrement : Florimond de « Raymond, l'abbé de Fouilhac, d'Hautesserre, Roaldès, Priolo, « Marca, Mabillon, du Laura, Montfaucon surtout auquel il avait « voué un culte particulier... et enfin Chapelain et Peireisc... La « grande ombre de ce dernier était encore voilée. Ph. Tamizey de « Larroque s'attacha à faire tomber ce voile, et bientôt se consacra

« tout entier à la réhabilitation de ce merveilleux génie. C'est la « grande œuvre, c'est le grand honneur de sa vie. »

On s'est plu souvent à comparer Tamizey de Larroque au grand savant provençal, dont il avait en effet la même érudition, la même activité d'esprit, le même goût pour toutes les choses de la science. Mais si Tamizey s'est appliqué avec tant de zèle à faire connaître les œuvres multiples de Nicolas de Fabri et aussi celles de ses correspondants, M. Momméja, à son tour, n'a négligé aucun soin pour consigner quelle fut la somme énorme des travaux de son ami. Et il l'a fait avec la plus scrupuleuse exactitude.

Ce n'est plus, en outre, une simple nomenclature qu'il nous présente, comme précédemment Jules Andrieu, mais bien une bibliographie raisonnée, où, après le titre de l'ouvrage, il l'analyse en quelques lignes courtes mais précises, le résume, et, signalant au lecteur les particularités qui peuvent l'intéresser, donne, en parfait connaisseur, un avant goût de ce qu'il renferme d'utile et de piquant.

« Dans l'annotation du présent travail, écrit-il à la fin de sa « préface, nous avons mis le plus possible à contribution les juge- « ments que l'auteur lui-même a portés sur ses propres œuvres, dans « ses préfaces, dans ses notes journalières et ses carnets intimes. « C'est surtout grâce au dévouement de son fils que nous pouvons « faire profiter les lecteurs de cette bonne fortune. M. Henri Tamizey « de Larroque a été notre aide constant, notre collaborateur infati- « gable dans le présent travail, et nous tenons à l'en remercier ici. »

Et prenant l'œuvre de son ami, bien avant l'année 1862, la première indiquée par lui comme date de ses débuts, M. Momméja, répondant ainsi aux désirs de M. L. Delisle, les fait remonter à l'année 1856 et établit, ce que nul encore n'avait pu faire, la liste de quinze publications ignorées jusqu'à ce jour. « Dans la biographie que nous prépa- « rons, écrit-il à cet égard, on trouvera l'indication détaillée de tous « les écrits divers, politiques ou littéraires, publiés ou inédits de Ph. « Tamizey de Larroque, avant qu'il se fut irrévocablement consacré « à l'érudition. D'ailleurs, quoique ne pouvant pas arriver à être com- « plet, nous avons cru devoir indiquer le mieux possible, au moins « pour la première période, tout le travail de collaboration aux revues « et aux journaux, pour faire deviner, plutôt que pour montrer à « quelle prodigieuse préparation le moderne Peire scs'était soumis, « avant d'entreprendre les grandes publications qui rendent son nom « immortel. »

M. Momméja les aborde à son tour, et il nous en présente deux

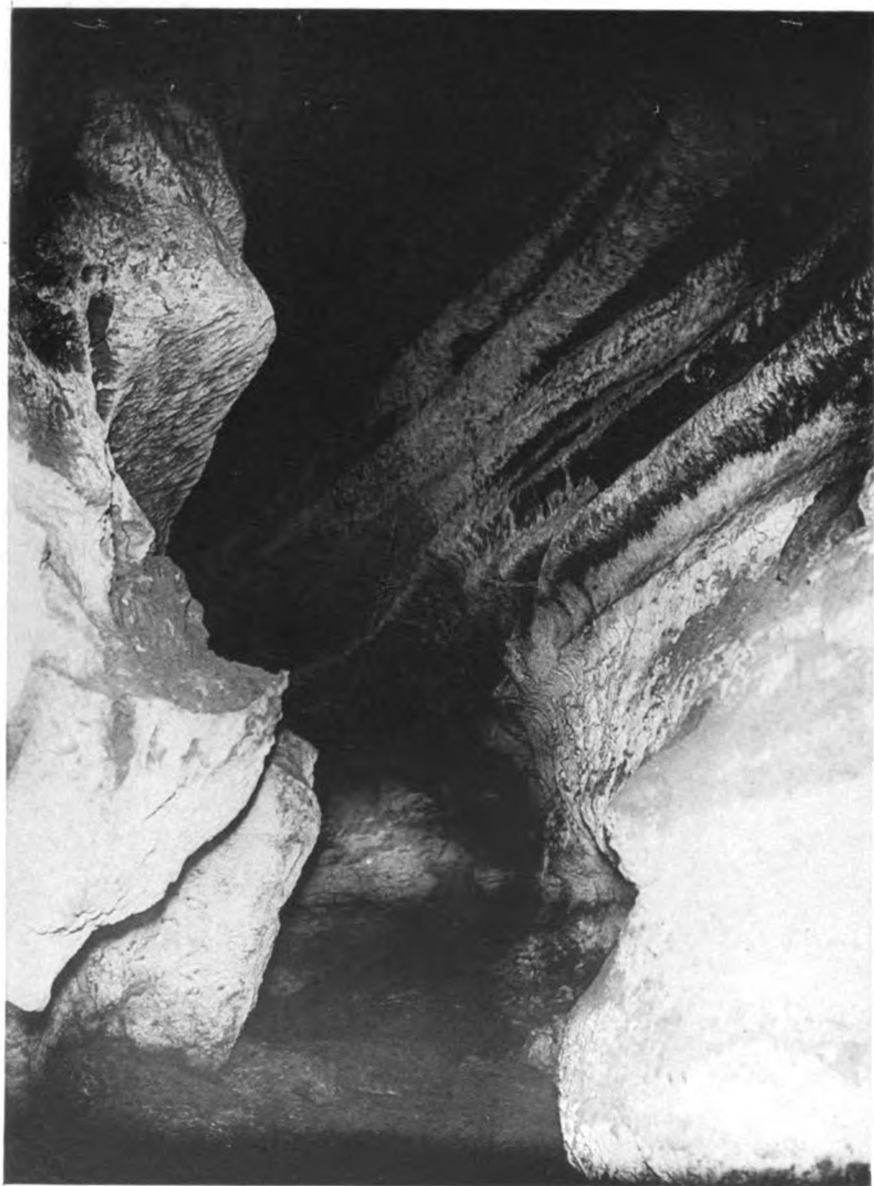
cents, parues de 1862 à 1898, date du décès de l'infatigable travailleur.

« L'œuvre complète de Ph. Tamizey de Larroque, ajoute-t-il en « terminant, est un trésor rare. L'auteur de la présente bibliographie « n'a pu lui-même en réunir qu'une faible partie, malgré les efforts « de son vieil ami. Mais si les brochures proprement dites sont, « pour une grande part, presque introuvables, le texte en existe tout « entier et facilement accessible dans les Recueils périodiques où ils « ont paru pour la majeure part et où il est aisé de les retrouver, « grâce aux indications que nous venons de donner. Le prodigieux « travail d'histoire documentaire, biographique et bibliographique « de Tamizey reste donc à la portée de tous ceux qui voudront en « profiter ; les moins expérimentés eux-mêmes pourront s'y orienter « très vite avec notre bibliographie. »

Ainsi conçu et très habilement élaboré, accompagné en outre d'une table de matières et de noms qui rend les recherches fort faciles, le travail de M. Momméja peut être considéré comme définitif. Il complète de la façon la plus heureuse l'œuvre colossale du bénédictin de Gontaud, et il répond enfin aux désirs formulés depuis si longtemps par tous les travailleurs. En leur nom, comme au nôtre, nous lui adressons ici nos plus sincères remerciements.

Ph. LAUZUN.

La Commission de direction et de gérance : O. Fallières, Ph. Lauzun, J. Momméja.



Cliché Lucien BRIET. Phototypie BELLOTTI, St-Etienne.

GROTTE DE BOUTIGUES

LA GRANDE DIACLASE

QUELQUES GROTTES

DU LOT-ET-GARONNE

Une année d'explorations spéléologiques

(SUITE ET FIN)

LA GROTTE DU BOIS DE BURÉ

(Commune de Laroque-Timbaut)

LE CRUZEL, A NORPECH

(Canton de Laroque-Timbaut)

Citons enfin, à Laroque, près du tunnel du chemin de fer, la grotte du Bois de Buré. Cette excavation située au sommet du côteau, à quelques mètres de la route, a dû être une merveille souterraine ; Malheureusement, accessible à tous, elle a été complètement détériorée. Une couche très mince séparant la voûte du terrain labouré, les eaux d infiltrations, en vertu de la capillarité de la terre meuble, ont pu facilement s'introduire dans la caverne, déposant goutte à goutte les admirables concrétions calcaires que l'on a enlevées.

Il a été, en effet, reconnu que les grottes situées sous les champs en friche possèdent moins de stalactites et de stalagmites que celles dont le sol supérieur est cultivé.

La grotte est composée de plusieurs salles successives, d'une hauteur moyenne de deux mètres. La dernière, étant d'un accès plus difficile, a encore conservé quelques-uns de ses ornements. Ces concrétions calcites ont dû être de toute beauté, car on voit encore, couchée dans un couloir, une admirable colonne stalactitique d'environ un mètre de circonférence. Elle n'a pu être transportée plus loin à cause de son poids.

Au Cruzel, près de Norpech, se trouve une autre grotte dont

l'entrée est très vaste. Ses couloirs se rétrécissent après un parcours d'environ trente mètres, ne laissant passer plus loin que les renards et les blaireaux qui l'habitent.

LE BOIS DE COURTY

Dans la commune de Saint-Robert, canton de Laroque, se trouve un bois assez grand, connu dans le pays sous le nom de bois de Courty. Le sol en est montueux, avec des différences d'altitude de cinquante à soixante mètres, formant une infinité d'entonnoirs, dont les eaux provenant des pluies n'ont aucune issue naturelle vers la vallée. Cependant elles ne séjournent pas au fond de ces cuvettes, car ces dernières sont toutes percées par des «gouffios» ou gouffres, qui emmènent les eaux dans le sous-sol, formant ainsi une infinité de ramifications souterraines. Au nord, traversant le bois de Courty, dans une vallée profonde, un ruisseau, après de nombreux méandres, qui lui ont valu le nom patois de « Riou tord » (ruisseau tortueux), disparaît dans un joint de la roche calcaire.

L'entrée souterraine en est basse et fort étroite, et c'est, en rampant dans l'eau, que nous y avons pénétré. La voûte s'élève douze mètres plus loin, et forme une grotte de deux mètres cinquante de haut, sept mètres de large, et douze de long, avec, à gauche, des éboulis couverts de concrétions calcaires, par une petite fontaine qui coule en jet du plafond.

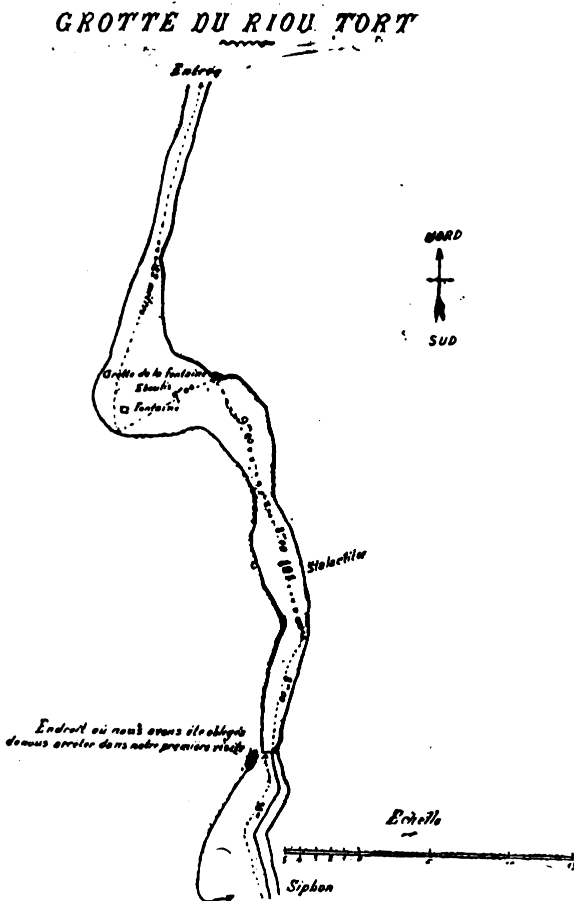
A vingt-deux mètres de l'entrée, le ruisseau tourne à angle droit vers la gauche, pour s'engager, quatre mètres plus loin, au sortir de la grande salle, après avoir contourné les éboulis, dans un couloir de deux mètres de large sur deux mètres de hauteur.

Tous les sept à huit mètres, le ruisseau tourne à angle obtus assez brusque et cela pendant cinquante quatre mètres. Là le rocher barre la route ; mais à gauche existe un trou de quatre-vingt centimètres de hauteur sur soixante de largeur. Nous avons suivi ce couloir sur une distance de trente-huit mètres. Il nous a été impossible d'aller plus avant, car à cet endroit l'eau touche à la voûte, et forme siphon.

Depuis que nous avons signalé cette curiosité naturelle les visiteurs ont afflué au « Riou tord ». Certains nous ont raconté que pendant l'été, au moment où le ruisseau était à sec, ils sont allés beaucoup plus loin que nous. A cette époque de l'année, le siphon étant désa-

morcé, il n'est point étonnant que l'on ait pu pénétrer plus en avant.

Au « Riou tord » on voit facilement l'action des eaux sur les parois de l'excavation. Avant chaque changement brusque du cours du ruisseau, la voûte s'élève et s'agrandit.



Les stalactites et les stalagmites font défaut, et ce fait n'a rien d'extraordinaire, malgré le pouvoir incrustant des eaux, car le «Riou tord » déborde, son conduit souterrain étant à certains passages trop étroit pour l'écoulement des eaux qui arrivent en masse des pentes avoisinantes. Les parois du tunnel du « Riou tord » sont alors lavées

en grande abondance, et les matières calcaires, qui ont pu être déposées pendant le temps qui s'écoule d'un orage à l'autre, n'ont pas encore assez de consistance pour résister à l'énorme lavage qui s'opère contre les voûtes.

Ce ruisseau a sa résurgence probable à quinze cents mètres de sa disparition à l'une ou l'autre des sources importantes de Lebrault ou de l'Amourouse.

Ces deux sources, pénétrables toutes les deux à leur sortie de la roche calcaire, coulent vigoureusement dans une vallée d'effondrement. Elles sont situées à un kilomètre l'une de l'autre. Il est donc fort difficile, à moins de colorer les eaux du « Riou tord », de dire qu'elle est celle des deux qui est le prolongement du ruisseau.

Ces deux réapparitions des eaux souterraines sont, les jours d'orage, le point de résurgence des torrents qui disparaissent dans toutes les gouffios drainant le sol du bois de Courty.

Les plus importantes sont la *Gouffio Blanquo* et la *Gouffio Négro*, De curieuses légendes sur ces excavations naturelles sont racontées le soir, devant l'âtre, durant les longues veillées d'hiver.

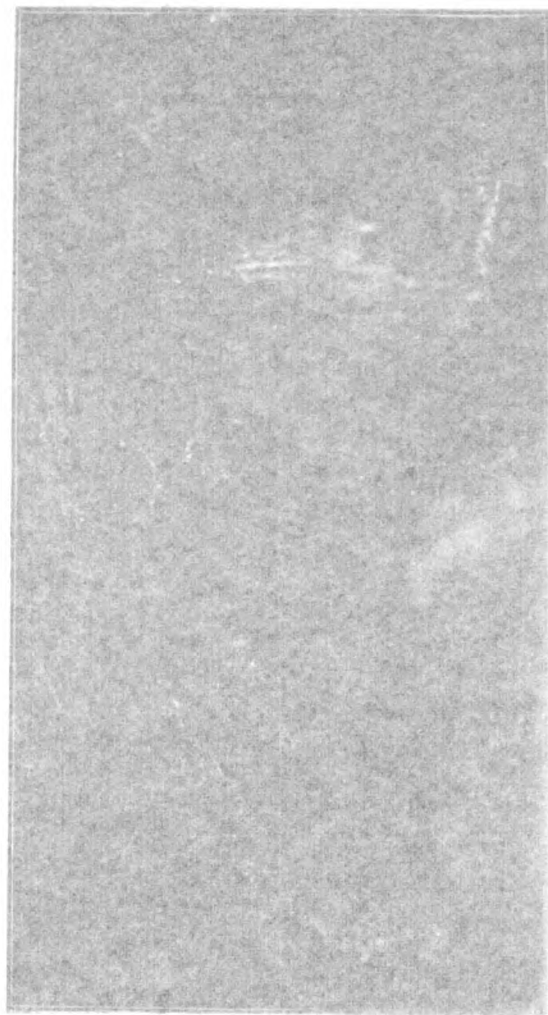
L'AVEN DE L'HUIS

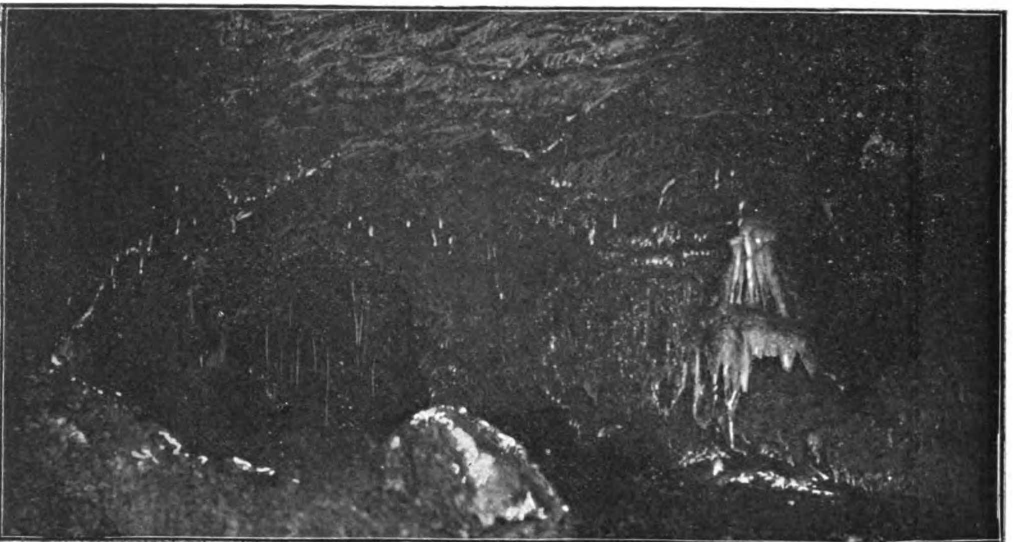
(Près Beauville)

Cet aven est situé sur la route de Beauville au Bourg-de-Visa, à deux kilomètres environ de la première ville et à cinquante mètres de la route. Il fut découvert en 1878. Un laboureur travaillant son champ vit tout à coup se former au-dessous de son attelage une excavation de soixante-dix centimètres de long sur quarante à quarante-cinq centimètres de large. C'était la réouverture d'un ancien *aven* qui, à l'époque quaternaire, période pléistocène, permettait aux eaux coulant sur l'écorce terrestre de rejoindre le torrent qui grondait alors dans les sombres couloirs de la grotte de l'Huis.

Ce trou profond et étroit resta quelque temps sans être exploré. Mais, bientôt, le docteur Barrail et Libau, de Beauville, poussés par la curiosité, résolurent de savoir où conduisait cette peu large coulée verticale. Ils s'y engagèrent et revinrent enchantés de leur exploration.

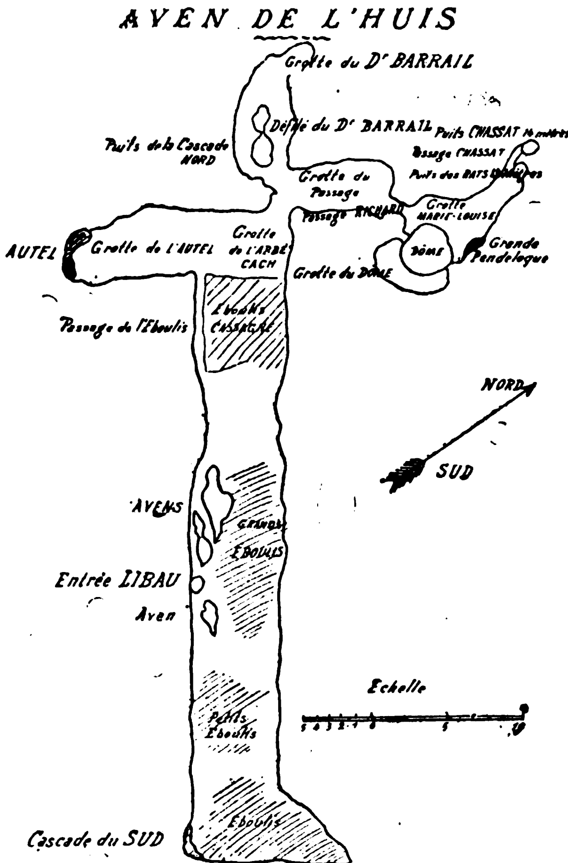
L'*aven* de dix-huit mètres de profondeur qui conduit au sol de la grotte est très resserré, tortueux et, partant, d'un accès fort difficile. Quant à l'excavation principale, elle se compose d'un grand couloir





BEAUVILLE — AVEN DE L'HUIS — L'AUTEL

de quarante-trois mètres de longueur et de six mètres de largeur dont une partie des strates du plafond, en tombant sur le sol de la caverne, ont formé d'énormes éboulis. Ceux-ci franchis, la grotte devient merveilleuse à voir. A droite et à gauche, deux salles donnent au couloir central la forme d'une croix. Dans le bras de gauche, les stalactites et les stalagmites en se réunissant ont imité à s'y méprendre



un autel avec ses clochetons. A droite, la grotte du Passage, la grotte et le défilé du docteur Barrail, sont couverts de concrétions calcites de quatre à cinq centimètres de hauteur, et d'une solidité à l'épreuve de la pioche ; on croirait être sur un banc de corail en plein océan. L'éclairage au magnésium fait briller tout cela ; les stalactites transparentes du plafond renvoient la lumière par chacune de leurs

facettes, et c'est un scintillement de pierres précieuses qui court de la voûte au sol de la grotte, qui revient des concrétions calcaires du bas, aux stalactites du haut. C'est un chassé-croisé de multiples feux, un éblouissement de lumière, un rêve oriental, un songe de fée.

Malheureusement, les premiers visiteurs, et surtout les derniers, ont cassé les plus belles concrétions. A droite, par un passage resserré de deux mètres cinquante de long, que le visiteur franchit en marchant sur les genoux et sur les mains, on accède à la grotte du Dôme.

Imaginez les concrétions calcaires que nous venons de mentionner recouvrant une coupole de deux mètres de diamètre sur deux de hauteur, avec, au sommet, une grosse stalagmite rejoignant la voûte. Un de chaque côté du dôme, deux *avens* de vingt mètres, et dans chacun une pendeloque de quinze fouillée à jour. On croirait voir une immense cascade immobilisée au-dessus de la tête par le génie du gouffre. Un peu plus loin, deux puits de treize et quinze mètres de profondeur, au fond desquels autrefois disparaissaient probablement les eaux du ruisseau. Actuellement, ces puits sont bouchés par un tampon d'argile.

Le jour de notre visite, le 22 mai 1901, la température extérieure était de 25° centigrades au-dessus de zéro ; le thermomètre ne marqua que 18° à l'intérieur. Le lendemain, la température extérieure était de 18° et de 15° seulement au fond de la grotte. Nous fûmes étonnés de ce changement de température. M. Libau, le premier explorateur, consulté à ce sujet, prétend qu'il existerait une communication avec l'extérieur, vers les puits dont nous venons de parler. Malgré nos recherches, nous ne l'avons pas trouvée.

Le nom de l'Huis (porte) aurait-il été donné à ce lieu à cause de cette ouverture connue autrefois ? Il est plus rationnel de croire que la voûte n'étant qu'à quatorze ou quinze mètres du sol, la couche de terre ne serait pas suffisante pour empêcher les variations de température, d'autant plus que de nombreux avens bouchés s'élèvent jusqu'à deux ou trois mètres à peine de la surface terrestre. Il a du reste été reconnu que la température d'une grotte n'est uniforme qu'à une profondeur d'au moins trente mètres. La caverne a alors la chaleur moyenne de l'endroit où elle est située.

La grotte de l'Huis se trouve dans le même calcaire géologique que celle de Coutal, c'est-à-dire dans l'Aquitanien moyen de la période oligocène.

LA GROTTE DE CASSEBARTAS

(Commune de Masquières, canton de Tournon)

Comme une timide et tendre épousée, la grotte de Cassebartas est de blanc toute recouverte et si le mot gaieté ne paraissait une antithèse lorsqu'on l'applique à une excavation souterraine, nous dirions que cette caverne dans sa blanche parure, donne au visiteur des idées de gaieté et de joie. Elle se montre douce et souriante dans sa blancheur presque immaculée, qu'accentue encore la pâle flamme des bougies, ou l'éclatante et blafarde lueur du magnésium. Telle une maison propre et bien tenue, la grotte a l'air en fête et l'on pourrait croire que, pour recevoir ses visiteurs, le génie du noir a blanchi les parois de sa demeure au lait de chaux le plus pur. Les stalactites elles-mêmes, les stalagmites sœurs des premières, au lieu d'avoir la transparence du plus beau cristal et d'être pareilles par l'éclat au diamant dont elles ont les éclairs dans certaines excavations souterraines, ont l'air, elles aussi, d'avoir reçu cette couche de couleur blanche qui donne un cachet si particulier à la grotte de Cassebartas.

La caverne tout entière est creusée dans l'Aquitanien inférieur et possède trois entrées, dont deux inaccessibles s'ouvrent à pic sur une falaise de quarante mètres de hauteur. Elle suit les contours du coteau et à peine quinze mètres, dans les endroits les plus épais, séparent ses parois du flanc du rocher. L'entrée praticable se trouve environ au tiers du parcours de l'excavation souterraine, à trente-six mètres de la première ouverture, et à cinquante mètres du fond, ce qui donne comme longueur totale quatre-vingt-six mètres sans compter neuf mètres de couloir faisant communiquer le fond avec la troisième entrée, et trois mètres d'une petite excavation que l'on rencontre dans cette dernière issue. Dans la première partie, la plus grande, on trouve des traces d'usure indiquant le passage des eaux. Presque partout les stalactites manquent, sauf quelques-unes vers la fin aux deux tiers de la galerie.

L'ouverture de la caverne se trouve à deux cent trente mètres d'altitude, et la grotte est située dans la commune de Masquières, à son extrême limite avec celle de Tournon.

LA GROTTE DES CORDONNIERS

(Commune de Masquières, canton de Tournon)

Située à la même altitude que celle de Cassebartas, la grotte des Cordonniers est à trois ou quatre cents mètres de cette dernière en suivant vers l'ouest le sil du coteau. Après la Révolution l'on trouva, paraît-il, au fond de l'excavation des outils servant à la cordonnerie, d'où son nom. La partie pénétrable n'a que vingt-sept mètres de long. Après cette distance les couloirs sont presque totalement bouchés par les concrétions calcaires. A gauche, près de l'entrée, existe un autre conduit de cinq à six mètres de long seulement, car la terre meuble du fond de la grotte a été bouleversée par les renards et les blaireaux qui y ont élu domicile. En faisant des fouilles, en dégageant ces couloirs, peut-être trouverait-on des voûtes plus vastes, des salles vierges de tout regard, aux stalactites scintillantes.

LA GROTTE DE LA PRONQUIÈRE

(Commune de Saint-Vite)

La Pronquière ! ce nom à sonorité claironnante n'est pas un inconnu pour les habitants du Lot-et-Garonne. Il rappelle à tous ceux qui ont visité le beau musée départemental d'Agen, le nom du célèbre géologue et paléontologiste Jacques-Ludomir Combes, de Fumel. Il remet en mémoire les fouilles intelligentes que ce dernier fit dans cette grotte vers 1863.

Les découvertes de ce savant ont été d'un utile secours aux recherches géologiques de l'Agenais, et ont porté un appoint considérable à la paléontologie du Lot-et-Garonne.

C'est donc, l'âme hantée par ces souvenirs, le cerveau rempli de ces découvertes, que nous fûmes frapper à la porte du propriétaire de cette excavation, M. Lys.

Si ce n'étaient les souvenirs qu'elle évoque, la grotte de la Pronquière ne présenterait rien d'intéressant. Si elle n'avait été une page du livre où un savant a pu déchiffrer et lire une partie de l'histoire préhistorique de notre beau pays, nous l'aurions à peine signalée. Mais il y a des sites, des objets qui s'imposent à la contemplation des visiteurs, non par leur remarquable beauté, mais par l'admiration qui s'attache à leur souvenir. A la Pronquière, c'est donc plutôt le sou-

venir qui nous y fit arrêter, souvenir d'une époque lointaine où l'homme venait seulement d'arriver sur la terre, où tout dans la nature avait encore des restes de proportions grandioses ; souvenir d'une époque où il était permis aux premiers habitants de notre planète d'admirer aux bords des rives fleuries et parfumées du Lot, le soir au clair de lune blafard, une famille de mastodontes ou de mammouths prenant ses ébats, ou faisant ses ablutions, ou encore, cachés sous les épais ombrages des forêts, d'entendre non sans terreur le rugissement de la hyène des cavernes, qui se repercutait de vallons en collines.

Terribles et grandioses visions dont le souvenir mérite bien un arrêt, une halte de quelques instants.

La grotte est formée par un vestibule de deux mètre cinquante de hauteur, qui ne tarde pas à se diviser en deux galeries, se dirigeant presque parallèlement vers le sud. L'une d'elle est accessible sur un parcours de vingt mètres environ et l'autre sur une dizaine de mètres de plus. M. Lys nous a affirmé que dans son jeune âge les deux branches du souterrain étaient pénétrables sur une longueur de quatre-vingt-cinq et soixante-quinze mètres. Ce qui est certain, c'est que la terre, formant le sol de la grotte, a été depuis longtemps bouleversé et retourné par les blaireaux qui y ont élu domicile. Il n'est donc pas impossible que ces plantigrades aient bouché les conduits sur une certaine longueur.

La grotte de la Pronquière se trouve à l'embranchement du chemin vicinal nº 43, de Libos à Penne, avec le chemin nº 4, de Cazideroque à Lagrèze. Elle est de la commune de Saint-Vite, à trois kilomètres de ce village.

LE PUITS DE GRIFFOULET

(Près du village de Saint-Georges)

Au sud de la Pronquière, et à quinze cents mètres environ de cet endroit, dans un affleurement du terrain jurassique, représenté par les calcaires de l'étage Kimméridien, à Exogyra virgula et à Lucines, au lieu dit de Griffoulet, au sud de Saint-Georges, existe dans une vigne en friches un aven creusé par les eaux. Après en avoir élargi l'entrée, nous sommes descendus dans cet étroit boyau à dix mètres de profondeur. Le fond qui, probablement, communique avec quelque

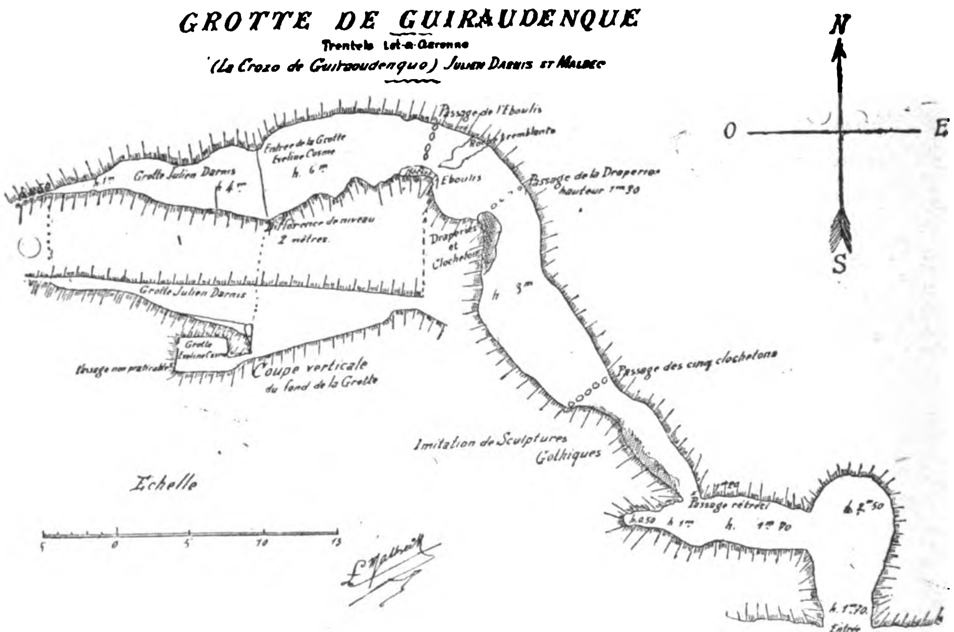
conduit souterrain, est bouché par un tampon d'argile empêchant toute pénétration.

Un peu plus au nord, au château de Monbeau, existe également dans une vigne, un autre aven que nous n'avons pas encore exploré.

LA GROTTE DE GUIRAUDINQUE

(Commune de Trentels)

Presque au sommet de la colline de Cassegros, au-dessus du village de Trentels, se trouve la grotte de Guiraudinque. Elle est creusée à une altitude de cent quatre-vingt-quinze mètres, dans les grands éboulis formés par le calcaire blanc de l'Agenais. L'entrée donne sur une chambre assez spacieuse, mais sans aucune particularité. Le



couloir tourne d'abord à gauche, puis à droite. Cette grotte mesure quatre-vingt-six mètres de long, et présente, tous les dix mètres environ, de petits barrages, formant par ces séparations autant de petites grottes dans la grande.

Certains habitants du pays prétendent que la grotte a une sortie à deux kilomètres de l'entrée, dans une grange située de l'autre côté du coteau. D'autres, au contraire, disent que cette issue se trouve sous le pied du lit dans lequel dort le propriétaire de la ferme. Tout cela légende, je crois, car il me paraît improbable que l'on ait pu aller plus avant que nous. Cette sortie dont parlent les habitants de la colline de Cassegros ne serait-elle pas l'issue des souterrains d'un ancien château dont on trouve encore à l'extrémité du coteau des fossés creusés dans le roc, et un puits entièrement comblé.

Le sol de la caverne n'est pas très uni, et au point de vue pittoresque, grâce à ses entrées ni trop étroites ni trop grandes, avec son sol composé tour à tour de cavités et de petits monticules, elle a l'air d'une grotte de démonstration construite pour initier les explorateurs.

La perte du ruisseau de Lagnolle à la Bellonne
(Commune de Saint-Aignan)

et sa résurgence à la Fon Grande
(Commune de Trentels, Canton de Penne)

Au nord de Saint-Aignan, canton de Penne, sur la limite de ce canton et de celui de Villeneuve-sur-Lot, existe un ruisseau que la carte cantonale et des chemins vicinaux nomme le ruisseau de Lagnolle. En hiver et surtout après un orage, recevant toutes les eaux des sources et de la pluie de la contrée, comprise entre Lagnolle, Bourriquet, Perrié, Parot et Barran, il voit son cours grossir et des masses d'eau sont entraînées vers le monticule qui s'oppose à son passage. Car ici, plus encore que le « Riou tord » au bois de Courty, le cours du ruisseau est entouré de hautes colines qui l'enserrent de toutes parts.

A l'époque géologique où les vallées ont été formées les eaux enfermés dans cette impasse se sont creusées un passage dans un joint des stratifications du calcaire molassique qui forme le sous-sol de cette région.

Les habitants du pays donnent à l'endroit où le ruisseau disparaît, par une chute de trois mètres, le nom de « Perte de la Bellonne ». Cette goule est située à environ quatre cents mètres de Barran.

Au fond du trou, un couloir s'orientant du Nord-Ouest au Sud-Est, ouvre aux eaux un passage de un mètre vingt de hauteur sur un mètre

de largeur avec soixante centimètres d'eau. Cinq ou six mètres plus loin, la voûte s'abaisse, et présente comme hauteur soixante à quatre-vingts centimètres, sur tout le parcours de cent vingt-cinq mètres que nous avons suivi.

S'il existe des excursions spéléologiques agréables, la visite de la Bellonne n'est pas de celles-là. Il faut marcher à quatre pattes, avec de l'eau tantôt jusqu'aux coudes et aux genoux, tantôt jusqu'au dessus des reins. De l'entrée au siphon qui nous a arrêté, il est impossible de se relever et de marcher debout.

Au point de vue spéléologique, le ruisseau a trouvé un joint à travers la roche calcaire et a creusé en la rodant une issue pour son passage, ce qui a donné un tunnel très bas, tandis que si le torrent s'était rencontré vis-à-vis d'une diaclase, nous aurions eu devant nos yeux émerveillés de hautes voûtes aux ciels plus élevés.

C'est à la Fon-Grande, au-dessous du village de Marfon, que revoient le jour les eaux qui s'engouffrent à la perte de la Bellonne ; soit en ligne droite un parcours de mille huit cents mètres environ.

Comme à Lebrault et à Lamourouse, la source de la Fon-Grande sort d'un joint du rocher agrandi en tunnel, dans une vallée profonde, prenant naissance à la source même.

Quoique le ruisseau de Lagnolle soit à sec en été, la Fon-Grande ne tarit jamais, et même coule toujours en grande abondance ; la source doit donc recevoir, soit par infiltration, soit par un autre conduit souterrain, d'autres eaux que celles qui s'engouffrent à la perte de la Bellonne.

Il pourrait, cependant, exister de grandes cavités formant réservoir et dont l'écoulement serait réglé par un rétrécissement du conduit qui formerait siphon. Cette hypothèse quoique admissible est peu probable, car au moment des forts orages, lorsque la Bellonne déborde, la Fon-Grande quadruple ou même quintuple son débit, effet qui mettrait cette supposition en défaut. Car, si le siphon réglait l'abondance de l'eau, il ne pourrait y avoir de différence dans l'écoulement de la source qui sortirait du rocher toujours d'une façon uniforme, sans haut ni bas, à moins que, comme dans d'autres cavernes, il n'existe au dessus du réservoir principal un autre conduit qui déboucherait le trop plein du débordement.

A moitié environ du cours caché du ruisseau, à l'endroit appelé Pont, existe une autre « gouffio » que nous n'avons pas visitée ; les jours d'orage, les eaux de pluie vont par cette ouverture rejoindre le cours souterrain de la Bellonne.

Savignac, la source de Fonclare, la source de Labarthe et la source de Jean-Barthe

(Canton de Monflanquin)

Au sud du canton de Monflanquin coule la source pérenne de Fonclare. Autrefois, dit-on, il était facile de remonter, sur un long parcours, le lit du ruisseau. Mais des éboulements, à l'entrée, ont fait ensabler la grotte et relevé le niveau de la source ; aussi, à présent, son cours souterrain n'est pénétrable que sur une dizaine de mètres. A quatre cents mètres de là, près de la ferme de Carmié-bas, existe une perte de ruisseau ; à sec, en été, il nous a été facile d'y pénétrer. C'est encore un joint agrandi par l'eau, dans lequel on est forcé de marcher plus souvent courbé que debout.

A vingt-six mètres de l'entrée, les eaux ont creusé un passage vertical et tombent en cascade dans un joint nouveau de deux autres strates, situé trois mètres plus bas.

Cinquante mètres après la cascade, on rencontre un affluent venant d'une « gouffio », dont l'ouverture est située à cent mètres de la précédente. Les ruisseaux qui se perdent dans ces « gouffios » sont, les jours d'orage, les affluents de la source de Fonclare. A cinq cents mètres de Carmié-bas, au levant, on trouve encore la « gouffio de Rouillac », présentant quelques mètres après l'entrée le même changement de joints que celui remarqué plus haut. Bon ñombre d'autres « gouffios » criblent le sol de cette région ; toutes sont probablement desservies par un réseau de ruisseaux communiquants dont le collecteur principal a sa résurgence à Fonclare.

A signaler, à quelques kilomètres de Savignac, sous les maisons du village de Saint-Sernin de Labarthe, sortant d'un rocher, à pic sur la vallée, une source abondante. Une grande excavation permet de pénétrer dans le calcaire et suivre le ruisseau sur une distance de quarante mètres. Ensuite, les parois se resserrent, et le visiteur doit se couler à plat ventre dans l'eau. Cinq mètres plus loin se trouve une salle assez vaste, mais de peu d'étendue, au fond de laquelle le ruisseau filtre à travers des trous absolument impénétrables.

Entre Saint-Sernin de Labarthe, Savignac et Lamothe-Fé, le pays est, comme autour de Fonclare, creusé de « gouffios » qui doivent donner naissance à l'importante source de Jean Barthe. Celle-ci, à sa naissance, se jette dans le ruisseau de Mallacarre. Elle est située à deux kilomètres de Saint-Sernin de Labarthe.

LES DEUX GROTTES DE SAINT-CHALIÈS

Près de La Capelle-Biron, dans la commune de Saint-Chaliès, se trouvent deux grottes, l'une à cinq ou six cents mètres du village, l'autre dans le bourg lui-même.

La plus éloignée, très petite, est formée par un couloir d'environ trente mètres, auquel se soude en son milieu un second couloir d'une vingtaine de mètres de développement. Son plafond est très près du sol. On y descend par une dizaine de marches. L'entrée a été produite par un décollement entier d'une partie de la strate qui forme la voûte. Le sol, au-dessus de ces conduits, étant cultivé avec soin, les stalactites sont nombreuses ; c'est probablement la grotte du Lot-et-Garonne qui possède, toutes proportions gardées, le plus de concrétions calcaires.

Tout se touche et forme une véritable forêt de scintillantes colonnettes ; les parois sont tapissées de dépôts calcites, le sol en est également recouvert, et de la voûte pendent des millions de petites stalactites. C'est un fort beau spectacle, malheureusement trop exigu.

La grotte du bourg de Saint-Chaliès est l'ancienne sortie d'un ruisseau souterrain. L'entrée très vaste présente un couloir d'au moins dix mètres de hauteur, sur six à huit de largeur. Cette excavation a, autant que je m'en souvienne, n'en ayant pas levé le plan, de trente à quarante mètres de long. A droite, se trouve un couloir bas et tortueux, où il faut ramper. Il doit aller très loin, deux à trois cents mètres, disent les habitants de Saint-Chaliès. Mais le temps nous pressant, nous n'avons pu en suivre les méandres, le jour de notre visite.

LA GROTTE DE BOUTIGUES

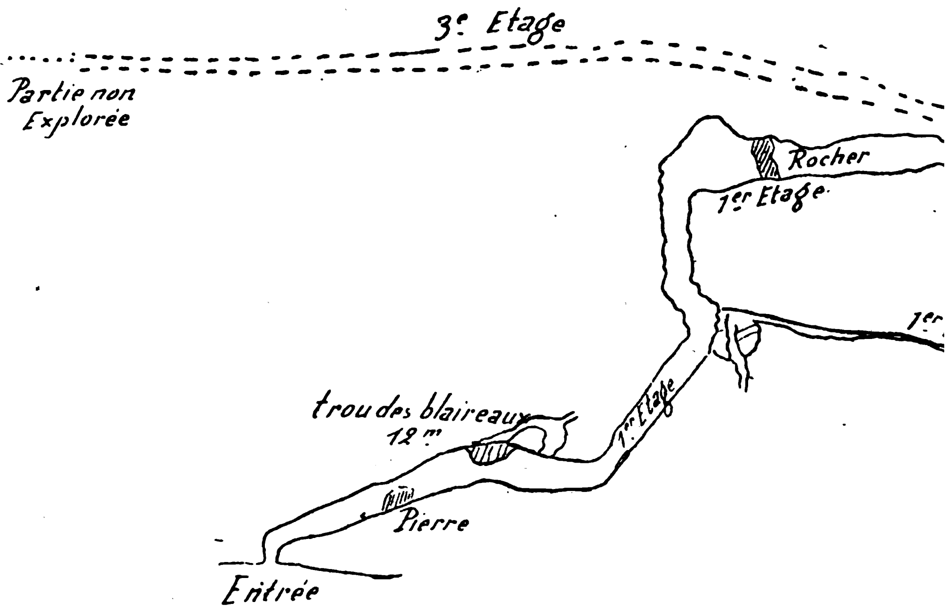
L'entrée de cette excavation est située à flanc de coteau, au milieu des bois rabougris et clairsemés qui forment les escarpements de la vallée où s'entend murmurer le ruisseau alimenté par la Fontaine de la Sauvetat. Elle est éloignée d'environ cinq cents mètres de la route de Cuzorn à Saint-Front, placée sur la rive gauche du ruisseau, à sept ou huit cents mètres de l'ancienne papeterie de Ratier. Elle se rencontre à la limite des communes de Saint-Front et de Blanquefort et fait partie de la géographie politique de cette dernière.



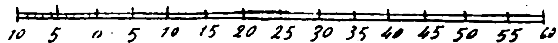


ENTRÉE DE LA GROTTE DE BOUTIGUES

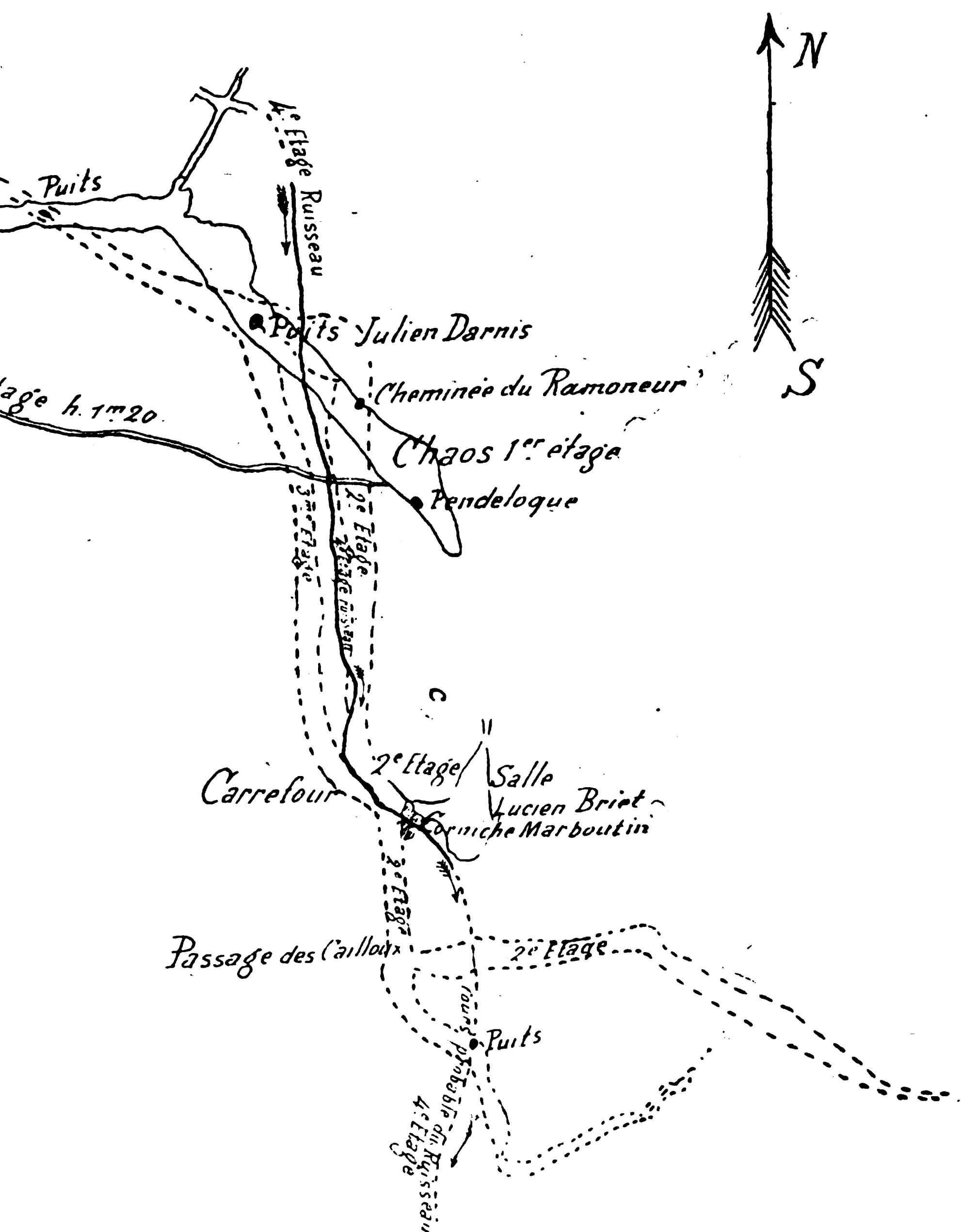
GROTTE DE BO



Echelle $\frac{1}{1000}$



TIGUES


N
S
4e Etage Ruisseau
Puits
Puits Julien Darnis
Cheminée du Ramoneur
lage h. 1m20
Chaos 1er étage
Pendeloque
3me Etage
2e Etage
2e Etage ruisseau
2e Etage
Salle
Lucien Briet
Carrefour
Corniche Marboutin
2e Etage
Passage des Cailloux
2e Etage
Puits
4e Etage
Cours probable du Ruisseau

L'ouverture en fut découverte en 1820 par les aïeux du propriétaire actuel M. Mazet. A cette époque, la colline était plantée en vignes, et c'est en labourant les rangs des ceps aux raisins dorés qui s'alignaient le long du coteau que l'entrée de ces couloirs souterrains fut découverte. Une énorme pierre, paraît-il, en bouchait l'orifice. Ce morceau de roche, aux époques préhistoriques, aurait-il été placé en cet endroit pour fermer l'accès de la grotte ? Les couloirs de la caverne servaient-ils d'abri aux époques paléolithiques ou néolithiques ? Des fouilles nous l'apprendraient.

Mais, si la grotte des Tournelles, près Sainte-Colombe, est jolie, curieuse et remarquable par ses concrétions calcaires, si, lorsque le visiteur pénètre dans la salle des Colonnes, il a l'impression, à la lueur du magnésium, d'être transporté dans un palais enchanté dont les murs seraient taillés dans le plus pur cristal et où l'eau suintant de la voûte se serait subitement figée sur l'ordre d'une baguette magique et convertie en un brillant et scintillant diamant, la grotte de Boutigues, au contraire, est presque dépourvue de ces ornements étincelants qui font la beauté de sa sœur, la grotte des Tournelles. Mais, en revanche, l'immense développement de ses couloirs, la grandeur majestueuse de ses salles, la trace profonde laissée par les eaux sur les parois de ses conduits, font que cette grotte est aussi belle que sa rivale.

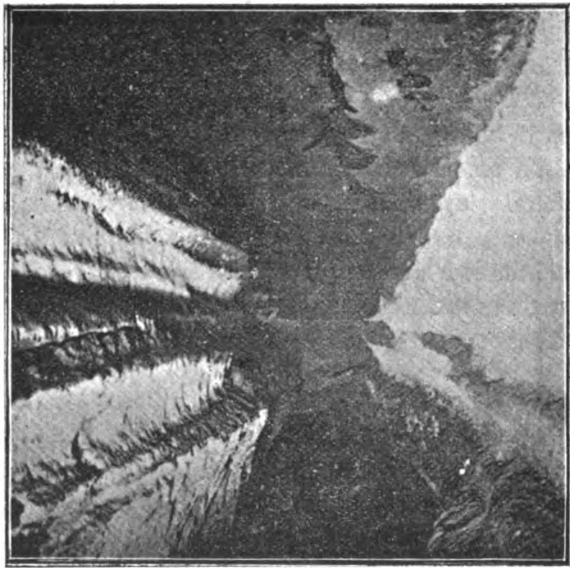
Leurs deux beautés ne se peuvent comparer, pas plus que l'on ne peut opposer l'un à l'autre le vol de l'oiseau du Paradis au puissant et vigoureux coup d'aile de l'aigle. Tous les deux sont merveilleux mais ils ne se ressemblent pas. Le premier dans une raie de soleil se joue ; on dirait une topaze échappée de son écrin, une émeraude qui scintille, un rubis qui flamboie, un rayon de lumière volé au créateur. Le second a l'immensité pour domaine et, lorsque le touriste l'admire planant aux sommets des pics neigeux des Alpes, il est impressionné par la grandeur majestueuse de son vol ; au roi des airs, il faut l'espace.

Les immenses couloirs de la grotte de Boutigues se développent sur une longueur de plus d'un kilomètre, et ses couloirs sont si enchevêtrés, ses conduits sont si grandement rodés dans la roche, les méandres en sont si nombreux, les affluents du ruisseau principal sont si multiples qu'il nous a fallu quatre visites successives pour arriver à comprendre un peu la structure et l'hydrologie souterraine de cette grotte.

Cette excavation est l'œuvre des cassures préexistantes du calcaire,

aménagées et agrandies par les eaux. En aucun endroit, sauf à l'entrée et dans la salle du Chaos que l'on trouve à la fin du premier étage et qui présente des éboulements postérieurs à l'affouillement de la caverne, on ne rencontre pas d'effondrements. Il n'y a qu'une coupole de décollement : c'est la salle du Chaos.

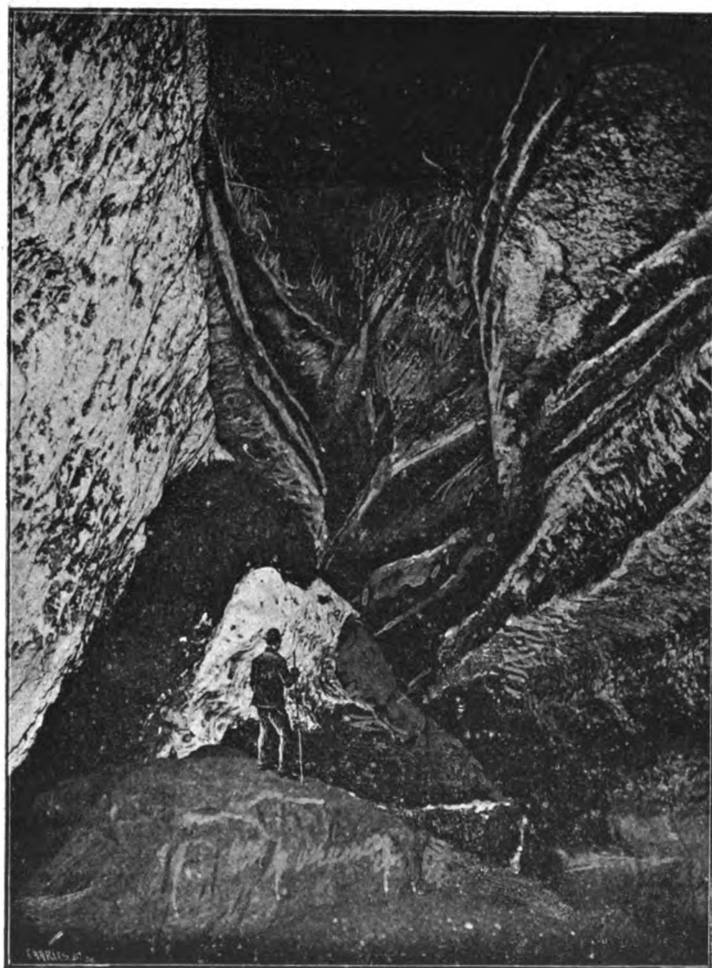
Le premier étage, long de cent-quatre-vingt-dix mètres, a comme hauteur de huit à douze mètres. Du sol de l'excavation à la voûte, les stratifications présentent d'énormes bourrelets arrondis et polis par le torrent. C'est une des rares grottes du Lot-et-Garonne où dans un



Grotte de Boutigues. — Le couloir après l'entrée.

espace si étendu il est permis aux visiteurs de se rendre compte de l'effort constant du courant sur les rochers qui l'emprisonnaient, et du temps qu'il a fallu aux eaux souterraines pour, parcelles par parcelles, morceaux par morceaux, roder et polir les lisses parois de l'excavation. Sur les côtés de ce premier couloir existaient trois affluents, qui, à l'époque pléistocène, drainaient les eaux du plateau, les amenant au ruisseau principal.

La pression hydrostatique devait être si puissante que les eaux, au premier tiers du couloir de la première galerie, se faufilant à travers le joint de deux strates ont rodé un deuxième conduit de un mètre de



GROTTE DE BOUTIGUES — LE COULOIR SUPÉRIEUR
AVANT LE CHAOS

hauteur en moyenne. Ce tunnel rejoint la grotte principale à la salle du Chaos, formant ainsi sur une longueur de quatre-vingt-dix mètres la corde de l'arc dessiné par la grande galerie.

Avant d'arriver à la salle du Chaos, des puits de trente à trente-cinq mètres de profondeur communiquant avec le troisième étage, jalonnent le point où se coupent ces deux conduits.

L'on pénètre du premier étage au deuxième, par deux plans inclinés et une cheminée à pic de deux mètres cinquante. Au point où la dernière rampe se soude à la galerie du deuxième étage, se trouve à droite gravée dans le roc l'inscription suivante :

ICI SE SONT REPOSÉS DEUX JEUNES GENS APRÈS ÊTRE ALLÉS JUSQU'A LA SOURCE.
28 NOVEMBRE 1820.

Nous n'étions donc pas les premiers qui avions affronté l'inconnu du noir, et de hardis visiteurs nous avaient précédés à une époque où l'on parlait peu encore de science spéléologique. Nous nous aperçûmes bientôt aux traces laissées par nos prédécesseurs que nous ne pénétrions pas les premiers dans la seconde galerie ; les empreintes des chaussures garnies de clous des visiteurs précédents étaient moulées dans l'argile, la marque en était si fraîche, le modelage en était si précis, qu'il semblait que d'autres personnes nous précédaient de quelques pas dans les sombres méandres de la grotte. Mais l'écho ne nous renvoyait que notre voix ; nous étions bien seuls à fouler le sol sous ces immenses voûtes.

La seconde galerie est taillée dans une diaclase de seize à dix-huit mètres de hauteur et large en moyenne de dix mètres dans sa partie supérieure et seulement de un mètre près du sol. En la suivant, l'oreille perçoit bientôt le bruit produit par le ruisseau qui murmure quinze mètres au-dessous, en bas de la quatrième galerie. On arrive bientôt au premier puits au fond duquel coule le ruisseau. Il est formé par une lithoclase qui suit pendant quelques mètres le couloir du deuxième étage. Un peu plus avant existe un second puits et plus loin un troisième situé au point de croisement des deuxième, troisième et quatrième étage. A gauche de ce point que nous appelâmes le Carrefour, Marboutin, en montant sur une corniche élevée, située à cet endroit, découvrit une immense salle à la voûte imposante et vierge depuis sa création de tout regard humain. Le fil de magnésium l'éclaire fééiquement et nous permet de voir au plafond, alignées en longues files, des pendeloques imitant les énormes grappes de raisin rapportés

de la Terre Promise par les Hébreux. Ces concrétions calcaires ont, comme à la grotte de Cassebartas, cette blancheur laiteuse qui donne un cachet si particulier à cette excavation.

Au milieu de ces blanches pendeloques fourmille, incommodé par les éclairs de magnésium, tout un monde de chauves-souris. Nous marchons sur leurs déjections qui, à certains endroits, ont plus de un mètre d'épaisseur. Cette salle mesure vingt-cinq mètres de longueur, elle a comme largeur quinze mètres et possède une hauteur de dix-huit ; elle reçut, le jour où nous la découvrîmes, le nom de salle Lucien Briet, en l'honneur du secrétaire de la *Société de Spéléologie* qui nous accompagnait.

Le second étage a environ quatre-vingts mètres de longueur jusqu'à un endroit où, la voûte s'abaissant, le couloir est presque bouché par des morceaux de calcaire roulé provenant à droite d'une galerie obstruée. C'est le Passage des Cailloux. Après cet abaissement brusque des strates, le couloir se divise en deux branches par une demi-circonférence ; leur direction devient parallèle et opposée à la direction primitive.

La galerie la plus à gauche est située dix mètres en contre-haut de celle qui se trouve en face, elle a soixante-quinze mètres de long et a son plafond très peu élevé, mais les parois en certains points sont couvertes de blancs dépôts aussi luisants et aussi polis que les plus belles porcelaines, en d'autres on se croirait transporté dans un palais construit en glace opaque où se jouerait la lumière électrique. La partie finale de ce conduit se termine en petits gours minuscules, et de toutes parts, aussi bien à la voûte que sur le sol, les revêtements du couloir sont scintillants et éclatants de blancheur.

L'autre conduit, long de soixante et onze mètres, présente les mêmes particularités que le premier étage ; les parois de la cavité sont polies et arrondies capricieusement en moulures par le passage des eaux ; les voûtes en sont élevées. Elles montrent des hauteurs de huit à dix mètres, mais elles s'abaissent bientôt et vers la fin se rapprochent tellement du sol que le couloir n'est plus pénétrable.

La troisième galerie commence au Carrefour ; nous l'avons suivie sur un parcours de plus de deux cents mètres. Elle a en certains endroits des hauteurs de trente-cinq à quarante mètres d'élévation.

Quant au quatrième étage, celui du ruisseau, il est fort difficile à explorer à cause de la boue argileuse qui en forme le sol et en tapisse les côtés. Nous avons remonté le courant une centaine de mètres environ. Les voûtes ont deux mètres de hauteur. Il serait possible

d'aller plus avant, mais la visite en est très pénible, on enfonce jusqu'aux genoux dans l'eau et la boue.

Jusqu'ici, parmi les grottes que nous avons visitées dans le Lot-et-Garonne, c'est celle de Boutigues qui présente le plus grand développement des couloirs, qui montre les salles les plus vastes, et c'est encore elle qui est la plus impressionnante et présente le plus d'intérêt au point de vue speléologique (1).

LA GROTTE DU RUSTE

(Près d'Ambrus)

A quelques mètres au-dessous de la route conduisant au pèlerinage si renommé d'Ambrus, au lieu dit du Ruste, une source sort de terre et se jette quelques mètres plus bas dans le ruisseau de Moureau qui se joue paisiblement dans une étroite et fraîche vallée, ombragée de chênes et de pins. Ce coin pittoresque a l'air d'un oasis perdu sur les bords sablonneux des Landes.

Cette source est la sortie du ruisseau qui murmure depuis des siècles dans la grotte du Ruste, dont nous avons parlé précédemment avec beaucoup de détails. Les couloirs ont plus de cinq cents mètres de long. Le premier tiers du conduit est vaste et agréable à suivre, il a des hauteurs de près de trois mètres et ne s'abaisse pas à moins de deux mètres.

Le visiteur qui s'engage sous ces voûtes voit à ses pieds le ruisssau glisser lentement sur un lit de cailloux roulés, et il entend, en suivant la digue qui cotoie ses bords, le bruissement de l'eau qui s'écoule.

Environ à cent cinquante mètres de l'entrée, la grotte se divise en deux parties bien distinctes. La première, ancien lit du ruisseau, est creusée dans ce banc de sable et de cailloux, dont nous avons déjà parlé ; la seconde, où serpentent actuellement les eaux, est deux mètres plus bas que le sol de l'ancienne caverne. Ce second étage coupe et recoupe dans ses méandres le premier ; tantôt il suit au fond du lit qu'il s'est creusé le milieu du couloir supérieur, bientôt il disparaît à droite pour, quelques mètres plus loin, recouper le premier étage, et

---

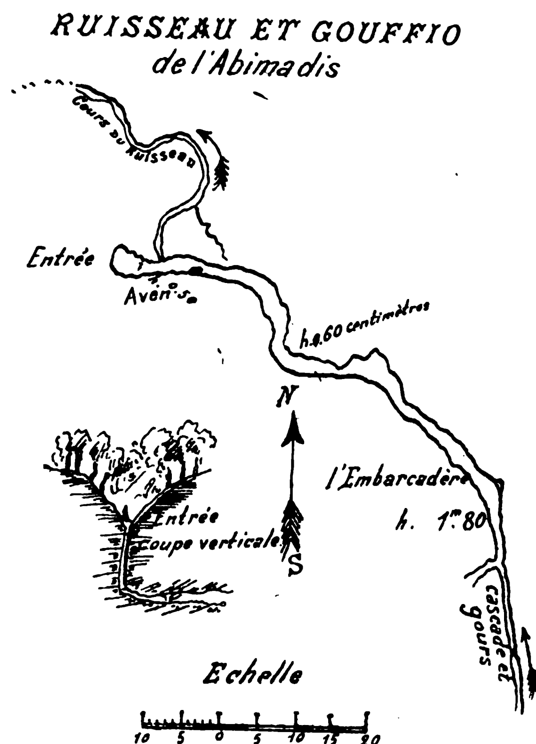
(1) La *Crozo qué fumo*, à la Pouletie, ayant été explorée en 1902, nous donnerons plus tard le compte-rendu de notre visite.

redisparaître à gauche. Jamais dans sa course vagabonde le ruisseau ne s'éloigne de son ancien cours.

C'est sur les genoux et les mains que l'on arrive à l'extrémité de la caverne où sortent sous des éboulis deux ruisselets qui se rejoignent presque aussitôt pour former le ruisseau jaillissant à la source du Ruste.

L'ABIMADIS

Près de la ferme du Basta, dans la commune de Saint-Pierre-de-Buzet, l'Abimadis reçoit les eaux des pluies des terrains environnants. C'est par cette « gouffio » que l'on peut s'introduire, comme nous



l'avons déjà dit, près du ruisseau souterrain qui coule dans un joint des strates du calcaire formant le sous-sol de la contrée.

La plus grande hauteur des voûtes, n'est que un mètre quatre-vingt, et il arrive souvent au visiteur de ramper pour franchir les passages difficiles. Les eaux du ruisseau sont assez abondantes, et, comme au Ruste, la caverne a deux étages superposés, le second étage présentant les mêmes particularités qu'à l'autre grotte, mais la différence de niveau n'est que de quarante à cinquante centimètres au lieu de deux mètres. Nous avons péniblement parcouru ses couloirs durant quatre-vingt-dix-huit mètres. Une forêt de stalactites de la grosseur et de la longueur d'un crayon garnissent le plafond de la grotte. Ces concrétions calcaires, transparentes comme le cristal, sont de formation récente, et prouvent que les eaux serpentant dans les méandres du conduit n'ont plus la même énergie qu'autrefois.

Les grottes dont nous venons de parler ne représentent, nous en sommes convaincu, qu'une bien faible partie des richesses spéléologiques du Lot-et-Garonne. Nous avons l'intention de continuer nos recherches et nous espérons que des découvertes aussi intéressantes que les précédentes viendront récompenser nos efforts.

E. MALBEC.

Tous les clichés qui illustrent cet article sont la reproduction des photographies prises par M. Lucien Briet, secrétaire général adjoint de la Société de Spéléologie de Paris.



LE

CHATEAU DE SAINT-PUY

Ses anciens Seigneurs et la famille de Monluc

PRÉFACE

Marca, dans son *Histoire de Béarn*, parlant des évènements qui se sont déroulés au château de Saint-Puy, à l'instigation de Roger Bernard, comte de Foix, et que nous raconterons sous le chapitre VIII, s'exprime ainsi :

Pour nostre comte, il *s'est rendu remarquable* parmi les historiens, à cause des guerres qu'il a euës avec les rois de France et d'Aragon, qui ont *pris la peine de les desmêler en personne*. Celle de France est décrite par deux anciens auteurs, Guillaume de Nangis et Guillaume de Puilaurens (1)

Nous ne saurions mieux faire qu'en appliquant au château de Saint-Puy lui-même, les paroles dont Marca s'est servi vis-à-vis de Roger Bernard, l'auteur de « l'excès » commis « contre le seigneur de Casaubon et sa terre de Hautpuy. »

En effet, le château de Saint-Puy a joué un rôle important dans l'histoire de France, à cause du différend survenu entre le comte d'Armagnac, beau-frère de Roger Bernard, et Géraud de Casaubon, seigneur de Saint-Puy; différend qui nécessita l'intervention personnelle de

(1) Marca, *Hist. de Béarn*, 778.

Philippe le Hardi, roi de France. Et ce château est devenu « remarquable parmi les historiens, » puisque le récit de cet évènement a été fait par eux tous (1).

Mais d'autres souvenirs, également précieux, se rattachent à l'histoire du dit château : il a compté, parmi ses anciens seigneurs, Philippe le Hardi et Philippe le Bel, rois de France; Edouard Ier, Edouard II et Edouard III, rois d'Angleterre; le comte d'Armagnac et le sire d'Albret; enfin l'illustre Blaise de Monluc, maréchal de France, y a vu le jour, l'a habité longtemps, et y mourut.

* * *

Avant d'aborder notre sujet, il nous a paru utile de dire quelques mots de l'ancien Saint-Puy et du comté de Gaure.

I. — Le château de Saint-Puy était situé au chef-lieu de la *communauté* de ce nom, dans l'ancien comté de Gaure.

Aujourd'hui la ville de Saint-Puy dépend du canton de Valence-sur-Baïse, arrondissement de Condom, département du Gers.

II. — Les origines de Saint-Puy se perdent dans la nuit des temps.

Cette ville doit remonter aux Gaulois et aux *Garites* dont parle César.

En effet, « les Garites vivaient isolés dans les forêts, « et ils y habitaient de pauvres et chétives masures, aux « murs de terre et aux toits de chaume. En cas d'alarme, « d'invasion imprévue et soudaine d'un ennemi, ils avaient « construit, sur les hauteurs, des enceintes fortifiées, de « véritables villes entourées de solides remparts, pour

(1) Voir chapitre VIII, § VII, note.

« s'y réfugier avec leurs familles et leurs troupeaux...
« Nous croyons que le Sempuy, dont l'existence remonte « très haut (1) », était une de ces forteresses.

En tous cas la ville existait du temps de Fredelon et des premiers comtes de Gaure, puisqu'elle était la capitale de ce comté (2).

Saint-Puy « était au moyen-âge une ville siège de la « seigneurie de ce nom, dans le comté de Gaure, et, « probablement jusqu'à la fondation de Fleurance, la « capitale de ce comté (3). »

« Petite ville fort belle, de ce peu qu'elle contient (4), » cette cité « reproduisait un véritable *oppidum,* défendu « par une redoutable forteresse, qu'entouraient de solides « remparts, avec double bastion et quatre portes à herse « couronnées de tours.

« C'était une vraie place de guerre dont l'histoire « mentionne les longues résistances à divers sièges qu'elle « a subis... (5) »

Au lieu de quatre portes, nous trouvons dans le *« Livre « des délibérations de la ville du Sainct Puy, commencé « la presant année mil six cens soixante cinq, estant « consulz Mrs Bernard Dubarry, coner du roy, lieute- « nant au présidial de ladicte ville, premier consul ; « sieur Bernard Lafitte homme d'armes second consul »,* qu'il existait alors à Saint-Puy au moins six portes :

---

(1) Lary, *Revue d'Aquitaine*, VI, 34.

(2) *Bulletin du Comité d'Hist. et d'Archéol. de la prov. eccles. d'Auch*, 1863, IV, 81.

(3) Bourdeau, *Manuel de géog. histor.*, I, 202.

(4) *Commentaires de Monluc*, édition de Ruble, II, 297. Monluc occupant une place importante dans notre travail, nous avons cru devoir citer, au cours de ce travail, plusieurs phrases ou membres de phrases tirés de ses *Commentaires*, et qui, sans se rapporter en quoi que ce soit au sujet, expriment la pensée que nous avons voulu traduire.

(5) *Bulletin précité*, A. L., *un Sceau du XIVe siècle trouvé au Sempuy en 1863.*

1° La *porte Baron* :

Du 4 mars 1665 :

Led. sieur Dubarry a représenté que suivans la volonté de la plus grande partie des habitants et en considération de leur deslibération verballe ils ont baillé a reparer le couvert de la *porte Baron* quy menasse une entière et toutalle chutte et rouine comme il appert visibleman, ensemble le donjoin ou est loroloige appuyé des pierres quy le soustiennent, comme aussy les portes de la ville, aux mestres fustiers de La Sauvetat et presante ville, et passé contract pour leur travail et main à la somme de cinquante livres, ausquels il faut fournir le bois, le fer, thuille et autres choses nécessaires *(page 6)*.

Du 29 janvier 1669 :

Que les pavés des portes de la presante ville appelées la *porte Baron* et *porte Neufve* ce sont trouvés en ung sy mauvais estat quil estoit impossible et du tout impossible dy passer a pied cheval ny charrettes sans une extreme incomodittté, ce qui auroit esté par diverses fois remonstré aux plus principaux et plus intéressés habitans par lesd. sieurs Consulz. Lesquels par leur advis auroient trouvé à propos de faire travailher aux réparations nécessaires et de traicter avec ung maistre paveur. En conséquence de laquelle résolution lesd. sieurs Consulz auroient traicté avec François Tremolet, paveur, à raison de sept sols par canne, à condition de luy rendre toute marchandise à pied dœuvre et lui fournir les maneubres *(p. 90, v°)*.

2° La *porte allant au Castel Desssus* :

Du 4 mars 1665 :

Et de plus a esté délibéré par ladite assemblée que le *portal quy va au Castel Desseur* sera tout a faict fermé de pierre.

Et que pour ladvantage et comodité de la ville il sera faict une porte à la murailhe de la ville et endroit du jardin de Michel Dauzère sergent, par laquelle il puisse *passer une jument chargée.* Et en indempnité de ce qui sera prins dud. jardin audit Dauzère, il luy sera bailhé du pâtus qui est au-dessus de son dit jardin à concurrence de ce qu'on luy prendra... *(p. 6, v°)*.

La nouvelle porte dont il est ici question fut faite « venant du cousté du molin avant du seigneur de Mon-

« luc (1) », ainsi qu'il résulte de la délibération suivante, du « vingt deuxiesme jour du mois de febvrier » 1666 :

A esté représanté que par précédantes délibérations touchant les maisons de ville, sur les remonstrances qui ont été faictes par les habitans de l'enclos de la ville et des voysins des incomodittés qui résultent pour leurs charrois et voytures, a esté ordonné qu'il seroit fait une porte venant du cousté du molin avant du seigneur de Monluc ; et à cest effect qu'il seroit traicté du prix dung jardin appartenant à Michel et Jacques Daugère qui ce trouveroit à l'endroit ou les meurs de la ville doibvent estre ouverts ; exécutant lad. précédente délibération, lesd. sieurs Consulz et habitants se sont assemblés......

L'assemblée tant pour elle que absans, deliberant à la sus dite proposition a donné pouvoir auxd. Consulz d'arrêter lesdits achact et vente desd. Dauzère, pour la dite somme de trente-six livres payables.... *(p. 20).*

3° Le *portail à grosses cornes :*

Du 4 janvier 1667 :

Dadvantage led. sieur de Malaubert, premier consul, a représenté que.......... il a faict despense de la somme de quinze livres seize sols six deniers pour la nourriture des manœubres employés à servir lesd. massons (Pailhot et Lacoste, *maistres massons de La Saucetat*) ou charroy de mattériaux par le *portail à grosses cornes,* qui est à raison d'un sol six deniers pour les brassiers, six sols pour les charrettiers et quatre sols pour les conducteurs des matériaux *(p. 34).*

4° La *porte Neufve :*

Voir délibération du 29 janvier 1669, rapportée ci-dessus.

Du 13 juin 1668, les consuls portent en dépense :

Plus le dixiesme et unziesme dud. mois de may avoir faict recurer la clouacque de la *porte Neufve,* où auvoir employé seitze hommes et pour leur despance seitze sols *(p. 77).*

---

(1) Il s'agit d'Henri d'Escoubleau de Sourdis, comte de Monluc, indifféremment appelé marquis de Sourdis ou comte de Monluc. Voir Chapitre XVI, § 3, ci-après.

5° La *porte du Gaubaing :*

Du 28 octobre 1668, les consuls ont représenté :

Qu'ils ont traicté avec Jean Lacoste, masson, pour rehausser les deux arseaux des *portes* du *Gaubaing* et *Dubuc*, par lequel traicté ils luy ont promis cinquante cinq livres.

6° La *porte du Buc :*

Même délibération *(p. 82, v°.)*

Enfin d'après M. Dulin, il existait une autre porte, dite *du Séchou,* sur laquelle étaient gravées les armes de la ville (1).

III. — La ville de Saint-Puy possédait deux châteaux forts, le *Castel-Dessus* qui fait l'objet du présent travail; et le *Castel de Bas.*

Elle conserva sa suprématie de capitale du Comté de Gaure jusque vers l'an 1280, époque à laquelle Fleurance fut fondée par Eustache de Beaumarchez, sénéchal de Toulouse (2), sur un emplacement que fournirent Géraud de Casaubon, seigneur de Saint-Puy, et l'abbé des religieux Cisterciens de l'abbaye de Bouillas (3).

---

(1) Dulin, *Mémoire historique sur le Sempuy.*

(2) *Florentia ab Eustachio Bellomarchesio, prœfecto Tolosano, Condita (*Oihenart, *Notitia utriusque Vasconiœ,* 497*).*

Monlezun s'exprime ainsi, au sujet des armes de Fleurance :

Elles sont « *d'argent à l'aigle esployée de sable surmontée en chef de l'écu de* « *France.* Mais ces armes, si l'on excepte le chef dû à quelque concession « royale, ne sont autres vraisemblablement que celles d'Eustache de Beau- « marchès, ou peut-être que les armes du comté de Gaure. » *(Histoire de Gascogne*, III, 28).

Ces armes ne sont pas celles d'Eustache de Beaumarchès, qui portait : *de... à un chevron de... (Archives de la Gascogne, Sceaux gascons,* 216*)*; sont-elles celles du comté de Gaure, nous ne saurions l'affirmer.

D'après Malte-Brun (11, 12, *Gers*) les armes de Fleurance sont : *parti d'argent et d'azur à trois fleurs de lis d'or de l'une en l'autre, 2 et 1.*

(3) Bourdeau, *loc. citato,* 119.

L'abbaye de Bouillas se trouvait dans la paroisse de Pauilhac, entre Terraube et Fleurance. L'abbé dont il est question doit être Guillaume Folcand, ou Foucaud, dont on a retrouvé le sceau : *Sigillum fratis Willelmi Folcandi abbatis Bulicensis.* Cet abbé manque à la liste des abbés de Bouillas du *Gallia Christiana;* on doit probablement le placer entre Arnaud de Monlezun (1272-1274), et Raymond de Castelbajac (1283). Voir *Revue de Gascogne,* XVII, 287.

IV. — Le comté de Gaure était un « petit pays de « France, en Gascogne et dans le comté d'Armagnac, « entre le pays de Fezensac, la Loumagne, le Gimoux et « le Condomois, ayant pour ses lieux plus considérables « Florence (*Florentia* ou Fleurance), Simpuy et la Sal- « vetat (1). »

Il se composait de terres suivantes : Fleurance, La Sauvetat, Pauillac, Pouypetit, Réjaumont, Saint-Lary, Saint-Puy (2).

Voici la description qu'en donne Expilly :

« Gaure, petit pays... borné : au nord et à l'ouest par le « Condomois ; au sud, par le Haut-Armagnac ; et à l'est, « par la Lomagne et le Fezensaguet. Il a environ quatre « lieues de longueur sur deux dans la plus grande largeur, « ce qui peut être évalué à quatre ou cinq lieues quarrées. « La rivière de Gers le borne à l'Est (3).

Ces configurations semblent confirmer l'opinion de M. Lauzun, lorsqu'il dit : « et le confluent de la Baïse et « de l'Auloue ne déterminait-il pas les limites du comté « d'Armagnac avec le comté de Gaure et le Condo- « mois (4). »

V. — Une sentence rendue en 1227 par Pierre Calamèdes, vice-gérant du cardinal L'Ange dans le pays d'Alby, sur certaines contestations concernant les clés de la ville de Condom, indique en ces termes les limites de la justice

---

(1) Baudrand, *Diction. Geog. et Histor.*, p. 728.
Gaura Fidenciacensis comitatus (cui ab ortu adhæret) pars olim fuisse videtur, estque interipsum, viceromitatus Leomaniensem et Gimoësium, atque agrum Condomiensem interposita... Oppida in ea, Florentia... Simpodium et Salvitas. (Oihenart, *loc. cit.*).

(2) Monlezun, II, 413. — Ajoutez : et Sainte-Radegonde.

(3) Expilly, *Diction. géog. histor. et polit.* III, 587. On peut affirmer que les Garites habitaient entre les villes actuelles d'Auch, de Lectoure et de Condom.

(4) *Châteaux gascons de la fin du XIIIe siècle*, 380.

et juridiction de Condom : « Les limites ou les bornes de « la baillie de Condom, hors de la ville, confrontent avec « la terre du seigneur Giraud d'Armagnac, *la ville et la « juridiction du château du Sompuy,* d'une part ; la « juridiction du château de Lachapelle du Mont, d'autre « part ; avec la rivière de Lòsse, d'un autre côté ; et la « rivière de Lauvignon (1). »

VI. — Les *Garites* faisaient partie de ces peuples d'Aquitaine qui se soumirent à Crassus : *Quo in numero fuerunt Tarbelli, Bigerriones, Preciani, Vocates, Tarusates, Elusates,* GARITES, *Ausci, Garumni, Sibuzates, Cocosates* (2).

« Je croy, dit Dupleix, que *Garites* sont ceux du comté « de Gaure, entre l'Armagnac et le Condomois, plutôt « que ceux de Gabarret, comme quelques-uns veulent « dire (3). »

VII. — Le comté de Gaure fut mêlé aux luttes qui eurent lieu entre les rois de France et d'Angleterre. Nous aurons occasion d'en dire un mot sous le chapitre XI.

VIII. — Le 22 mars 1590, le roi Henri IV accorda une diminution de tailles aux gens du Condomois, Bazadais, Astarac, Armagnac, Rivière, Verdun et *comté de Gaure* (4).

Le 15 avril 1573, François d'Esparbès, seigneur d'Aulmemort, fut nommé capitaine du comté et de la forêt de Gaure (5).

Cette forêt s'appelait le *Ramier* (l'*Arramar* ou l'*Arame).* « Et primo, fu remonstrat com lo percuray

(1) Ducourneau, *Guienne histor.*, I, 2e p. 115.
(2) César, *de Bello Gallico,* liv. III, ch. 27.
(3) *Mémoires des Gaules,* 193.
(4) Arch. nat. P, 2325, p. 485-487.
(5) Samazeuilh, *Biographie de Nérac,* II, 266.

« deu Rey e los autres officies de la juggaria de Gaura,
« abens en garda lo bosc de l'Arame... (1) »

Les citoyens de Lectoure prétendaient avoir certains droits sur la forêt du Ramier. En 1282, Edouard, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, dans le but de les gagner à sa cause, intercéda pour eux dans une contestation au sujet de ces droits, devant le sénéchal de Toulouse : *Littera regi Francie rogatoria, pro universitate Lectori* (2). Ces droits furent reconnus le 8 avril 1527 par le parlement de Toulouse contre les syndics de Fleurance et de Paulhac (3).

IX. — La jugerie ou juridiction de Gaure fut crée au XVIe siècle. On en trouve mention pour la première fois dans les *lettres royaux* de François Ier pour la tenue *des grands jours* à Fleurance, le 15 septembre 1542 (4). Cette jugerie dépendit de la sénéchaussée de Toulouse jusqu'en 1636, date de l'établissement définitif du sénéchal et du présidial d'Auch, dans lequel elle demeura désormais comprise.

Il n'y avait pas de terres royales dans le comté de Gaure, à la fin de l'ancien régime (5).

En 1676 ce comté comprenait sept terres ou communautés dans lesquelles la justice appartenait au roi. Il y avait deux sièges royaux où elle s'administrait : Fleurance et *Sempuy*.

Les officiers de justice de Sempuy étaient MM. Capuron, lieutenant de juge, et Fitte, procureur du roi. Ils étaient pourvus en titre par le roi.

---

(1) Druilhet, *Archives de Lectoure*, 166.

(2) Rymer, *Rôles Gascons*, I, 198. Voici un extrait de cette lettre : *Cum universitas dilectorum et fidelium hominum nostrorum Lectoriæ causam habeat in curia vestra Tolosæ eorum judicibus deputatis a vobis, inter ipsos et senescallum vestrum Tolosanum super foresta quæ vocatur* LARAMAR,.... *magnificentiam vestram affectuose requirimus et rogamus...*

(3) Druilhet, *loc. cit.*, 28, note 1.

(4) *Hist. génér. du Languedoc*, VIII, 281 (Edition du Mège).

(5) Bladé, *Notes manuscrites.*

Les lieux dépendant du siège royal de Sempuy étaient Sempuy et Pouypetit (1).

X. — Les maisons nobles portées au cadastre de la juridiction de Sempouy, en l'année 1660, et qui avaient des droits sur les lods et ventes, étaient celles de MM. :

1°	De Roquelaure...............	45	cartelades
2°	De Monluc....................	759	—
3°	Les Religieuses de Prouillan...	289	—
4°	Madame de la Sauvetat.......	19	—
5°	De Malaubert, prêtre, docteur..	470	—
6°	De Margastaut, substitut......	435	—
7°	Du Touzin Dutaut.............	445	—
8°	De Jagan du Lac..............	172	—
9°	Du Bouzet, marquis de Marin...	259	—
10°	De Pins d'Aulagnère..........	151	—
11°	De Mellet Sainte-Livrade......	253	—
12°	De Saint-Martin d'Auxion......	38	—
13°	Du Broustana d'Auxion........	2	—
14°	De Vivent d'Auxion...........	15	—
15°	De Gellenave Malaubert.......	50	—
16°	De Vertin Bóyer..............	8	—
17°	Dorlon Boutet, à Pouypetit.....	4	—
18°	De Cezan de Pins.............	20	—
19°	De Larroque d'Ordan..........	130	—
20°	De Verduzan, commandeur.....	91	—
21°	De Montus..................	54	—
22°	De La Fuillade...............	7	—
23°	D'Auxion, d'Ayguetinte (2).....	132	—

XI. — Le comté de Gaure fut aliéné en partie par contrat du 17 janvier 1645, moyennant trois mille livres

(1) Lafforgue, *Histoire d'Auch*, II, 372.
(2) Dulin, *loc. cit.*

pour la présentation à la nomination des officiers ; et pour certains droits domaniaux, moyennant 2.700 livres.

Il fut réuni à la couronne par arrêts du Conseil du 4 juin 1666, 17 février et 2 juillet 1668 ; mais l'engagiste en fut remis en possession par arrêt du 27 janvier 1674. Le droit de justice royale aux sièges de Fleurance et du Sempuy ne passa point à l'engagiste.

Enfin il fut revendu (1) par contrat du 27 mai 1751 en faveur du duc de Rohan, prince de Léon, moyennant une rente annuelle de 600 livres, et à la charge de rembourser l'engagiste.

XII. — « La révolution de 1789 fut funeste à la petite « ville du Saint-Puy, qui perdit tous les établissements « qui avaient fait sa gloire pendant plusieurs siècles. « Toutefois la Convention nationale, comme pour rendre « moins pénible la chûte de notre localité, établit au « Saint-Puy un canton avec judication de paix, qui était « composée comme suit :

« Saint-Puy, chef-lieu d'une population « de..................................	2.500	âmes.
« Ayguetinte.........................	336	—
« Castera Laclaverie et Verduzan......	1.081	—
« Bonas	414	—
« Roquépine	224	—
« Abrin.............................	46	—
« Pouypetit..........................	126	—
« Saint-Orens........................	352	—
« Blaziert...........................	410	—
« Total..............	5.510	—

(1) Monlezun, II, 444 ; — Lafforgue, II, 372.

« En 1810 (1), il y eut réunion des cantons et, par une « fatalité qu'on ne peut comprendre, le Saint-Puy fut « déclaré dépendre du canton de Valence (2) » sur Baïse, lequel ne comprenait qu'une population de 4.813 habitants.

(1) C'est évidemment une faute d'impression, ou une interversion de chiffres; en effet la date de la suppression du canton de Saint-Puy est du 31 octobre 1801. M. Dulin qui, d'après l'*Annuaire du Gers de l'an XII*, était greffier de la Justice de Paix de Valence, ne pouvait ignorer cette date. Le juge de paix était alors M. Gérard Morlan.

(2) Dulin, *loc. cit.*



CHAPITRE I[er]

Le château de Saint-Puy

Le premier château de Saint-Puy devait remonter à une très haute antiquité. Il datait, très vraisemblablement du x[e] siècle, et existait du temps de Fredelon, premier comte de Gaure et premier châtelain de Saint-Puy.

En tous cas, ce qu'il y a d'absolument certain, c'est que ce château fort, qu'on appelait *Château de Dessus*, ou *Castel-Desseur*, fut construit antérieurement à 1230. En effet, dans l'hommage rendu au comte de Toulouse par Centulle, comte d'Astarac, le 3 septembre de la dite année 1230, il est rappelé que le comte de Toulouse avait *déja* donné en fief, à Centulle, le château de Saint-Puy : *del Castro de Sempodio, quod de nobis in feudum* RECIPISTIS (1).

Ce château-fort fut détruit de fond en comble par les comtes de Foix et d'Armagnac en 1272, ainsi que nous le dirons sous le chapitre VIII : *Currere contra Castrum Summi-Podii et expugnatum capere et destruere* (2).

Il n'en reste donc rien, si ce n'est quelques murs de soutènement.

Mais aussitôt que Philippe le Hardi eut mis à la raison

(1) Voir le texte, chap. IV, note première du paragraphe II.
(2) *G. de Podio Laurentii.*

les deux comtes rebelles, il fit bâtir, lui-même, sur les ruines de l'ancien château-fort, une construction nouvelle à laquelle on donna le nom de *Château royal* (1).

Ce château royal qui, avec le temps, a dû subir de nombreuses transformations, existe encore de nos jours ; il est en assez bon état de conservation.

CHAPITRE II

Du nom de Saint-Puy

I. — **Le nom primitif de Saint-Puy était,** on ne s'en douterait guère aujourd'hui, Sompoy, du latin *Summum Podium,* qui veut dire point culminant, plateau élevé.

Le mot *Puy,* en basse latinité *Podium,* était employé pour désigner une montagne, un coteau, un tertre ; en un mot toute position qui dominait les terrains d'alentour. C'est ainsi qu'on a appelé *Puy-Saint-Front,* le monticule où est bâtie la ville actuelle de Périgueux ; *Puy-de-Dôme,* une montagne qui, s'élevant au-dessus des volcans éteints d'Auvergne, domine Clermont et toute la Limagne (2).

Le château de Saint-Puy est en effet bâti sur un plateau ou terrasse qui domine la ville, et d'où le regard embrasse de tous côtés l'horizon.

Cette terrasse a été élevée entièrement de la main de l'homme, avec de la terre rapportée ; elle est entourée de murs qui formaient de solides remparts. C'était évidemment un ancien camp retranché où les premiers habitants du pays venaient se réfugier pour surveiller au loin les mouvements de l'ennemi, et se mettre à l'abri de ses atteintes, ainsi que nous l'avons déjà dit dans la *Préface.*

---

(1) Voir chapitre IX.
(2) De Taillefer, *Antiquités de Vésone,* II, 189.

II. — De ce nom, *Summum Podium*, et de *Summo Podio* à l'ablatif, on a fait *Sompodio* et *Sempodio*.

Sompodio a donné Sompoy ; puis le nom a varié à l'infini. Aussi nous trouvons dans les divers documents ou écrits :

Sompoy, Son Poy, Som-Puy, Sompuy, Sompui, Son Pui.

Grand Puy (1), Haut Puy, Hautpoui, Haulpouy, Haulpuy, *de podio Celsis* (2), *de Alto Podio* (3), *de Suo Pecto* (4), Pui.

Sampoy, Sant Poy, Sanct Poy, S. Pouy.

Sempoy, Sempouy, Sempuy, Simpoy, Simpuy, SaintPui. et enfin Saint-Puy.

C'est ce dernier nom qui a prévalu. (5).

III. — Pourquoi ce nom, et comment *Summum Podium* a-t-il pu arriver à se transformer en Saint-Puy ?

Voici l'explication que nous devons à l'obligeance de M. Adrien Lavergne :

Je serais bien heureux de vous apprendre quelque chose sur le Saint-Puy... Son vrai nom ancien était *Summum Podium*, en gascon *Soum Pouy*. Comme les lettres M et N font à peu près le même son, les latinistes du XIVe et du XVe siècles ont oublié le nom primitif, et traduit le gascon comme s'il était *Soun* (avec N) *Pouy*.

---

(1) *Généalogie des comtes de Pressac.*

(2) Dans le traité de paix de Meaux, rapporté au chapitre VII, il fut stipulé que le comte de Toulouse ferait démolir les murailles et combler les fossés de trente villes et châteaux. Parmi ces derniers figurait le château de Saint-Puy, désigné sous le nom de : *de Podio Celsis :*

Item diruuntur funditus et replebuntur fossata trigenta villarum et castrorum per ipsum Raimundum, videlicet... de Podio Celsis... de Aginno, de Condomio... (Catel, *Histoire des comtes de Tolose*, 385.)

(3) *Giraudus de Casalibono, dominus de Alto Podio.* (Guil. de Nangis).

(4) Contrat de mariage de Monluc avec Antoinette Ysalguier.

(5(Voir les divers auteurs cités chap. VIII, § VIII, note ; *Monuments de la monarchie Française*, II, 172 ; Père Anselme, III, 347 ; Mezerai, II, 5.

D'où Saint. On a donc fait d'abord Sant Pouy ou Saint-Pouy, et après Saint-Puy. Par cette corruption, on a complètement défiguré le nom primitif. Il désignait originairement un point culminant, un *Sommet*, on en a fait un *Saint*, ce qui est absurde et ne rime absolument à rien, car *il n'existe aucun saint* de ce nom de *Puy*.

Summum Podium signifie si peu *Saint-Puy*, que certains auteurs, ainsi que nous venons de le voir, ont traduit ce nom latin par *Haut* Puy, ou même par *Grand* Puy.

IV. — On a donc changé et l'orthographe et le sens ou la signification du nom ; mais on en a conservé le son, c'est-à-dire la prononciation.

Cette prononciation est restée la même, car on dit aujourd'hui Saint-Puy, comme on disait anciennement Sempuy. C'est ce qui explique l'habitude qui s'est perpétuée dans la région, mais surtout dans une certaine classe de la Société, de dire et d'écrire encore de nos jours : *Le* Saint-Puy, *au* Saint-Puy, la ville *du* Saint-Puy.

L'emploi de l'*article* (1) pouvait avoir sa raison d'être tant que le nom de la ville conserva son orthographe et sa signification premières; avec un nom de saint, il devient une anomalie doublée d'un barbarisme. On ne dit pas en effet : *le* Saint-Cirq, *au* Saint-Hilaire, pour ne citer que ces deux localités du premier canton d'Agen; pas plus, du reste, qu'on n'écrit *le* Saint-Orens, lorsqu'on désigne la petite bourgade de ce nom, située près de Saint-Puy. On doit donc se borner à dire et à écrire : Saint-Puy, à Saint-Puy, de Saint-Puy.

---

(1) Dans le midi, et principalement dans l'Agenais, on a une prédilection marquée pour l'*article* ; et le *pronom* possessif n'y a aucun succès. Ainsi on ne dit jamais *mon* mouchoir, *mon* parapluie, *mon* porte-monnaie ; mais on entend à chaque pas des gens s'écrier : J'ai oublié *le* mouchoir, *le* parapluie ; j'ai perdu *le* porte-monnaie.

V. — Sous la Terreur, la commune de Saint-Puy ne pouvait échapper à la monomanie de la suppression des noms de saints. Son nom fut officiellement changé en celui de Puy-la-Montagne (1); ce qui était une redondance et une superfétation parfaitement inutiles, Puy et Montagne ayant le même sens.

Si pareille aberration pouvait être excusée, celle-ci trouverait sans doute son explication : peut-être dans l'intention des auteurs du changement de nom, mais sûrement dans leur ignorance. Ne s'étant pas aperçus de ce que leur appellation avait d'enfantin et de ridicule, ils avaient cru revenir à la première étymologie du nom, le mot montagne, dans leur pensée, devant traduire assez exactement *summum*.

CHAPITRE III

Fredelon, premier seigneur de Saint-Puy

I. — Quel a été le premier seigneur de Saint-Puy et du comté de Gaure ?

Après l'invasion des Barbares, ce pays avait-il eu son seigneur particulier dans Fredelon dont quelques-uns font le frère du premier comte de Fezencsac et d'Armagnac ? Nous n'oserions l'affirmer. La part du puiné eût été évidemment trop faible, à moins qu'à l'exemple du Père Montgaillard on n'y ajoute le Pardiac, plus vaste alors qu'il ne le fut depuis. Quoiqu'il en soit, les successeurs de Fredelon nous sont inconnus jusqu'à Casaubon (2).

---

(1) Bénétrix, *Lazare Carnot à Auch, suivi du changement de nom de quelques communes du Gers sous la Terreur*, 11.

(2) Monlezun, I, 369; II, 394.

Nous verrons aux chapitres suivants que les successeurs de Fredelon ne sont pas tous inconnus jusqu'à Cazaubon.

Fredelon fut, en effet, un des premiers seigneurs du comté de Gaure, dont l'histoire nous ait conservé le nom. Louvet dit à ce sujet :

La comté de Gaure est estimée estre partie de celle de Fesensac, et est scituée entre les vicomtés de Loumagne, de Gimois et de Condom. *Elle vint à Fredelon*, frère d'Othon I[er], comte de Fesensac et de Bernard I[er], comte d'Armagnac, *a esté tenu en titre de comté par Géraud de Casaubon, Iean d'Armagnac et Charles d'Albret* (1).

II. — Fredelon était fils de Guillaume Garsie, lequel était lui-même fils de Sanche-Garsie, dit *le Courbé,* duc de Gascogne, et d'Amuna ou Honorette, sa femme.

909. Sanche-Garsie, à sa mort, partagea ses vastes états entre ses trois fils. Sance Garsias, l'aîné, prit la Grande Gascogne, capitale Bordeaux ; Guillaume Garsie, le second, eut le Fézensac, qui comprenait aussi l'Armagnac ; Arnaud-Garsie, le dernier, dit *Nonnat* (2), eut l'Astarac qui renfermait le Pardiac et le Magnoac (3).

Guillaume « portait pour armoiries, dont l'*usage com-* « *mença* de son temps : *Un lion rampant de gueules en* « *champ d'argent* (4). »

III. — Pour éviter des querelles intestines, Guillaume Garsie partagea, lui aussi, de son vivant, ses états entre ses trois fils (920) :

---

(1) Louvet, *Histoire d'Aquitaine*, I, 160.

(2) *Non natus* parce qu'il fut tiré par incision du ventre de sa mère avant qu'elle expirat (*Art de vérifier les dates*, II, 282). Voir dans Monlezun l'histoire miraculeuse de la mort d'Amuna et la naissance d'Arnaud *non né*, I, 363.

(3) *Mitarra Sancius genuit Garsiam Sancium Curvum, qui tres filios genuit : Sancium Garsiam, et Willelmum Garsiam, et Arnaldum Garsiam, quibus guasconiam divisit. Sancio Garsie dedit majorem guasconiam ; Guillelmo Garsie dedit Fidenciacum ; Arnaldo Garsie dedit Astaracum.* (Cartulaire du chapitre d'Auch, archives du Gers, G, 16 ; — *Recueil de la Société des Lettres, Sciences et Arts d'Agen*, XIII, 123).

(4) Dom Brugèles, 514.

Othon, l'ainé, surnommé *Falta* (insensé), eut l'*Orient,* qui retint le nom de Fezensac ; capitale Vic.

Bernard, le second, surnommé le *Louche,* eut l'*Occident,* sous le nom d'Armagnac, capitale Lectoure.

Guillaume eut encore un fils puîné, nommé Fredelon.

« Fredelon de Fezensac eut en partage la seigneurie « de Gaure avec le titre de Comté (1). »

Il eut en outre à sa portion de biens le Fezensaguet, ainsi appelé, ou petit Fezensac, parce que le territoire qui le composait fut retranché du Fezensac propre (2), lors du partage fait par Guillaume : *Gaura Fidenciacensis comitatus (cui ab ortu adhœret) pars olim fuisse videtur...* (3).

Fredelon est qualifié comte, de même que ses deux frères Othon et Bernard : *Quos omnes comitum titulo insignitos comperio in vetustis tabulis, Lothario rege exaratis* (4).

Dans ces *vetustis tabulis,* dont parle Oihénart, il s'agit d'une donation faite par Othon, à Sainte-Marie d'Auch

---

(1) Père Anselme, *Grands Officiers,* II, 613 ; Lafforgue, *Histoire d'Auch,* I, 29

Voici comment s'exprime Oihenart : *Guillelmus Garsiœ comes Fidentiacencis (qui Carolo simplice vivebat) tres reliquit filios : Othonem, sive Odonem ; Bernardum (cui cognomentum Lusci tribuunt) ; et Fredolonem... Otho comitatum Fidentiacensem, Bernardus vero Luscus Armaniacensem a patre acepere...*

Gaura Fidenciacensis comitatus... pars olim fuisse videtur... Forte hoc titulo possidenda concessa fuerit Fredoloni, Othonis I Fidentiacensis, et Bernardi I Armaniacensis comitum fratri. (*Notitia utriusque Vasconiœ,* 489, 497).

(2) Dom Brugèles, 552.

Le sceau de la justice de Fezensac, *Citra Baïsam,* porte les armes de Géraud de Casaubon, qui sont les mêmes que celles du comte d'Armagnac. (Voir chapitre X, § v, note, ci-après, et *Sceaux Gascons,* 588). Enfin toutes ces armes sont les mêmes que celles de Guillaume, que nous venons de décrire ci-dessus, ce qui prouve un lien de parenté entre Fredelon, Géraud de Casaubon et la famille d'Armagnac. Expilly dit : « ce pays [de Gaure] a eu des seigneurs particuliers, dont les premiers étaient des cadets des comtes d'Armagnac (*Géographie historique,* III, 582).

(3) Oihénart, *loc. cit.*

(4) *Ibidem.*

et à ses chanoines, de l'église et du lieu de Saint-Martin de Berdale (aujourd'hui Aubiet), vers l'an 954, sous le règne de Lothaire II, roi de France (1).

IV. — Il y a grande apparence que Fredelon n'eùt point de lignée, car on ne trouve pas d'autre comte de Fezensaguet jusques vers l'an 1150.

Tout porte donc à croire que Saint-Puy et le comté de Gaure firent retour aux comtes de Fezensac lors de la mort de Fredelon.

En 1150 on trouve Othon, fils de Bernard III, comte d'Armagnac et de Fezensac, avec le titre de comte dans plusieurs documents. Il paraît vraisemblable qu'il était comte de Fezensaguet, puisqu'alors tous les comtés du diocèse avaient chacun son comte particulier, autre que ledit Othon (2).

V. — Saint-Puy et le comté de Gaure passèrent des successeurs de Fredelon au comte de Toulouse.

Eugène de LA COMBE.

(A suivre.)

---

(1) Voici un extrait de cette donation qui porte : *Signum Fredulo comite : Dono atque concedo ad Beatæ Sanctæ Dei genitrix Mariæ, vel canonicis suis, qui ibidem ecclesiam Dei serviunt, vel advenienti sunt, dono ibi aliquid de proprietate mea quæ visus habere, vel possidere infra Pago Ausciensi, in locum quem dicunt Sancti Joannis, et Sancti Martini de Berdale...*

Facta cartula ista, mense madio, regnante tres fratres Germanos Oddone comite, Bernardo comite, Fredolone comite, rege Lothario Francorum...

(Dom Brugèles, *preuves*, 14).

(2) Dom Brugèles, 551.

LA MANUFACTURE
DE TOILES A VOILES D'AGEN
(1764-18....)

Ce fut le 24 février 1763 (1) qu'un arrêt du Conseil d'Etat permit l'établissement à Agen d'une manufacture de toiles à voiles avec la dénomination de « Manufacture Royale. » Le moment était favorable. Le traité de Paris venait d'être signé le 10 février précédent. Il avait mis fin à la guerre maritime de Sept ans, et le traité d'Hubersthourg devait terminer quelques temps après la guerre continentale. Les relations commerciales, depuis si longtemps suspendues, allaient reprendre. La marine française, en partie ruinée par la guerre, n'aurait plus désormais à redouter d'ennemis. Les vaisseaux marchands pourraient de nouveau sillonner les mers. La création d'une fabrique de toiles à voiles pouvait passer pour nécessaire. L'industrie de la toile à voiles avait souffert pendant la guerre. Elle devait forcément se développer de nouveau. C'est ce que comprit Gounon, maire d'Agen et riche négociant de la ville. Il fut le véritable fondateur de la manufacture.

I. — LA FONDATION

Dès le mois d'octobre 1762, Gounon adressa au ministre Trudaine une longue requête. Tout en y retraçant ses premiers projets, il y déclarait qu'il « avait senti depuis longtemps combien des manufactures

(1) Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

de toiles à voiles seraient utiles à l'Agenais. » Dés 1659 il s'était déjà occupé de la question. En cette année il avait accompli de nombreux voyages pour visiter les manufactures déjà existantes et acquérir « les connaissances nécessaires » pour en fonder une. Il avait fait recruter de « bons contre-maîtres » et des ouvriers pris parmi « les meilleurs (1). » Il avait acheté « à bas-prix » une bonne provision de chanvre et fait des essais. Il s'était appliqué à « établir de bonnes filatures et à leur donner toute l'étendue possible. » Malgré le défaut d'expérience, les premières pièces avaient été « réussies, grâce à la bonté du chanvre de l'Agenais. » Des échantillons avaient été envoyés aux directeurs de la Compagnie des Indes. Ils avaient trouvé ces toiles fort « bonnes, meilleures mêmes qu'il n'en avait encore été fabriqué en France (2) » et ils avaient promis de les accepter de préférence aux autres.

Sans doute ces promesses étaient restées sans effet, et Gounon en avait souffert. Son outillage d'ailleurs laissait à désirer ; sa buanderie était mal installée ; le nombre des métiers était insuffisant. Chaque année s'était soldée avec perte ; ses marchandises manquaient d'écoulement, et, au début de 1762, il avait encore en magasin une quantité « énorme » de chanvre qu'il ne pouvait utiliser que fort lentement (3). C'est pourquoi il faisait appel à l'Etat et demandait au ministre l'autorisation de fonder une manufacture royale.

Ce serait, disait-il d'abord, encourager une industrie nationale utile au roi et à la fortune publique. « Nous tirons de l'étranger, écrivait Gounon, la plus grande partie des toiles à voiles, à cause de la mauvaise qualité des nôtres. » Or, nous devons cesser d'être tributaires de nos ennemis ; nous pouvons faire mieux qu'eux et chercher à confectionner « à plus bas prix. » De cette manière les Français s'enrichiront ; ils vendront au lieu d'acheter. Rien n'est plus facile de réaliser ce progrès. La France possède en grande quantité la matière première, c'est-à dire le chanvre. Le meilleur chanvre de tout le royaume est assurément celui de l'Agenais. Il est plus « doux et plus moelleux que tous les autres (4). » Ce qui le prouve, c'est que la

---

(1) Toutes ces citations sont prises dans le rapport de Gounon à Trudaine, d'octobre 1762. Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

(2) Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

(3) Gounon déclarait que le chanvre qu'il avait acheté devait suffire encore à la fabrication pendant sept ans. Archives départementales, C. 16.

(4) *Idem.*

« toile de ménage d'Agen est d'un usage infini » et qu'elle a acquis « une grande réputation (1). » Toute la vallée de la Garonne, celles du Lot et de ses affluents renferment des terrains propres à la culture du chanvre. Les carterées d'Aiguillon, propriété de la communauté de même nom, au confluent de la Garonne et du Lot sont renommées par leurs chénevières. Chaque propriétaire, chaque métayer, récolte le chanvre nécessaire pour la fabrication du linge de la famille. Plusieurs en ont de reste et en vendent.

Sans doute les paysans ne tirent pas un gros revenu de cette culture, car le chanvre est à vil prix. La création d'une manufacture, en assurant une vente facile aux producteurs encouragera l'agriculture. « Si la matière première est beaucoup demandée », les bas prix disparaîtront et un plus grand nombre de propriétaires sèmeront du chénevis. Depuis que j'ai acheté un grand nombre de fils, ajoute Gounon, beaucoup de paysans ont résolu d'étendre leurs chénevières et « point de cultivateur qui ne travaille avec joye dès qu'il est assuré de trouver le prix de ses labeurs.» Ce qui manque surtout à la province de Guienne et à « ses peuples laborieux » ce sont les « arts d'industrie. » Or, « ces arts sont le complément de l'agriculture et vivifient (2) » le pénible travail de la terre.

Ce n'est pas tout. D'autres raisons doivent encore favoriser l'établissement de la manufacture. Parmi elles il en est une que nous appellerions de nos jours d'ordre social. Grâce à ses essais, le maire d'Agen a, en effet, donné la subsistance à une infinité de pauvres gens, surtout à « de pauvres femmes et filles dont les maris et les pères étaient employés pendant la guerre sur les vaisseaux de Sa Majesté. » La création de la manufacture assurera pour longtemps du pain, non seulement aux ouvriers proprement dits qui prépareront le chanvre, mais encore aux fileuses et aux tisserands de l'Agenais. Sans elle, beaucoup de pauvres gens « bien intentionnés », « une infinité » dit le rapport, seront abandonnés « aux horreurs de la misère ». Manquant du travail qui les fait vivre, ils seront obligés de compter sur la charité publique et tout le monde ainsi s'en ressentira.

A la fin de son rapport, Gounon montre encore au ministre d'autres avantages. Le premier de tous est celui que donne, d'ordinaire, la grande industrie. La petite industrie au contraire présente beaucoup

(1) Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.
(2) *Idem.*

d'inconvénients. Les lavages, les lessives, les blanchissages et toutes les autres préparations indispensables pour « donner la souplesse aux fils » ne peuvent s'obtenir dans de bonnes conditions et surtout avec des frais minimes, lorsque « ce sont des métiers isolés qui y travaillent. » Il faut, pour faire meilleur marché, concentrer tous les efforts. Pour que les opérations ne laissent rien à désirer au point de vue « de la netteté et du soin », il est nécessaire qu'un grand nombre d'ouvriers s'y appliquent en un même point et dans la meilleure situation possible : « les coûts et les répartitions sont toujours moindre dans les grandes quantités que dans les petites ; » les frais de transport, s'ils ne disparaissent pas complètement, sont du moins fort atténués. Les fils ne passent point par des mains différentes et en une foule d'endroits divers. Tout se fera à la manufacture qui sera forcément bien située, au bord d'un ruisseau toujours, car l'eau est d'une nécessité absolue pour travailler le chanvre. En résumé, tout concourait en faveur de cet établissement : la présence des matières premières, le développement de l'industrie nationale, l'encouragement à l'agriculture, l'assurance d'un travail permanent pour les habitants. A tout cela s'ajoutait la raison patriotique, car la manufacture, travaillant pour la marine du roi, devait préparer la défense du royaume.

Pour obtenir tous ces résultats, le succès était nécessaire, mais il n'était point facile. Il fallait, en premier lieu, un bâtiment solide, destiné à durer «éternellement, » sans aucun luxe d'ailleurs. La construction en était aisée, oui certes ; les bras ne manquaient point : architectes, maçons, ouvriers de bâtisse, étaient nombreux à Agen ; les matériaux ne faisaient pas non plus défaut ; les collines situées au nord d'Agen, à quelques centaines de toises de l'emplacement futur de la manufacture, étaient remplies de carrières de pierres et de moellons. Les tuileries voisines, éparses dans la campagne, pouvaient fournir les briques nécessaires à la construction. Il ne manquait plus que l'argent.

Pour réaliser une entreprise semblable, pour réunir un grand nombre de métiers battants dans un bâtiment de grande étendue, il était besoin de capitaux élevés, et cela, disait Gounon, « passait l'entreprise d'un particulier. » Les métiers seuls devaient, à son avis, coûter 20,000 livres. Des chaudières « énormes, » et « des ustensiles sans nombre, » dont la manufacture devait être pourvue, devaient élever encore le prix de l'installation. A toutes ces dépenses se joignaient le salaire élevé d'ouvriers étrangers à la province, appelés

dans l'Agenais « jusqu'à ce qu'il aye pu s'en former un pareil nombre parmi les naturels du pays, » et le prix d'une « quantité immense » de matière première destinée à éviter le chomage, et à pourvoir constamment les préparations des filatures et des blanchissages, soit de fils, soit de chanvres. Le travail ne devait point être interrompu et chaque saison avait sa nature de travail. Pendant l'hiver surtout, les paysannes agenaises filaient le chanvre ; pendant l'été on pouvait donner aux fils « la souplesse nécessaire » en les étendant sur les prairies, à l'herbe « courte et sèche. » C'étaient là autant de difficultés nouvelles que Gounon se promettait de surmonter si l'Etat lui donnait « le sol et le bâtiment. »

Le sol, c'est-à-dire l'emplacement, avait été trouvé tout de suite. La manufacture avait besoin de grands espaces : elle ne serait donc pas construite dans l'intérieur des murailles de la ville. Où trouver au milieu de ses ruelles étroites et de ses places étriquées, l'étendue suffisante à l'élévation d'un bâtiment de près de cent mètres de façade ? C'était donc en dehors de la cité, « au pied des murs, du côté du Gravier » que serait dressée la fabrique. Il y avait là un « lopin de pred avec un jardin où coulait un ruisseau » très favorable au nouvel établissement. Les trois principales conditions s'y trouvaient réunies : l'espace, la prairie, l'eau.

Aussitôt que la construction serait achevée, le travail devait être organisé dans la manufacture. En quoi consisterait cette « organisation ? » Le rapport de Gounon, généralement prolixe, est très bref à ce sujet. En quelques mots il expose le régime de la fabrique. D'abord les ouvriers seraient « groupés et assemblés » entre ces murailles. La manufacture de toiles à voiles était « close. » C'était, en quelque sorte, une caserne. Il fallait, en effet, selon le futur directeur, s'assurer de la « bonne volonté et de la fidélité » des travailleurs. Il fallait diriger l'intelligence de chacun et veiller à ce que tous concourussent « au bien de la chose entreprise. » Les ouvriers travailleraient, mangeraient et coucheraient dans l'intérieur de la fabrique. Gounon ne prévoyait point pour eux la vie de famille. « Ce seront de tout jeunes gens, » dit-il, et qui plus est des gaillards solides, car « les gens avancés dans l'âge ne peuvent résister à un travail aussi rude. » Ils seront tenus constamment sous l'œil du maître, et ce maître sera aidé dans sa besogne par de « bons » contremaîtres qui sans doute, non seulement surveilleront le travail, mais aussi feront la police à l'heure du repos. L'ouvrier de la manufacture sera donc célibataire; il prendra ses repas dans des réfectoires ; il couchera

dans des dortoirs « où seront au moins 150 lits. » Il aurait été intéressant de connaître le nombre d'heures de travail imposées à ces ouvriers et leur salaire ; mais la requête de Gounon ne dit rien à ce sujet. Elle ne s'occupe pas non plus de la liberté de l'ouvrier. Quand pourra-t-il quitter le quartier et se rendre en ville ? Aura-t-il toujours les mêmes heures de récréation — ce terme peut s'employer dans ce régime d'internat — puisque les travaux de l'hiver ne sont pas identiques aux travaux de l'été ? Ces ouvriers seront-ils des « maîtres » ou les acceptera-t-on comme simples compagnons ? Ne feront-ils partie en qualité d'ouvriers de la manufacture royale d'aucune jurande et d'aucune maîtrise ? De plus, comme Gounon a besoin d'ouvriers spéciaux, les tisserands de l'Agenais consentiront-ils volontiers à faire un rude apprentissage à la manufacture ? Toutes ces questions, d'une importance capitale, étaient loin d'être résolues par le fondateur, et le ministre devait forcément les ignorer.

Quoi qu'il en soit, à la fin de 1762, le projet était en bonne voie. Les essais antérieurs du maire d'Agen étaient connus. Les pièces de toiles, tissées les années précédentes, avaient fait leur apparition sur les champs de foire, notamment sur celui de Bordeaux. Les directeurs de la Compagnie des Indes avaient bien voulu, comme nous le savons, apprécier avec faveur les échantillons fabriqués avec des ressources insuffisantes. L'Intendant de Bordeaux, Boutin, était au courant et approuvait fort le projet ; le ministre Trudaine était renseigné depuis la fin du mois d'octobre. Ce n'était pourtant point chose facile à la veille du traité de Paris de trouver les ressources demandées par le maire d'Agen. Sans doute, la guerre était à peu près terminée, mais le trésor était vide. La cour elle-même manquait d'argent et Madame de Pompadour, criblée de dettes, ne jouissait plus que d'une pension médiocre (1). Malgré ces inconvénients, Gounon obtint gain de cause et un arrêt du conseil fut rapidement rendu en faveur de son plan (2). De puissants appuis contribuèrent à obtenir cet arrêt, et parmi les personnages qui s'intéressent à la fondation de la manufacture, il faut placer en première ligne Boutin, l'Intendant de la province de Guyenne. Le journal des Malebaysse assure même qu'il fut l'associé de Gounon, avec M. Latour « rece-

(1) Jules et Edmond de Goncourt, *Madame de Pompadour*, page 189 sq.

(2) Arrêt du Conseil d'Etat du 24 février 1763. Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

« veur des deniers royaux (1). » Il est fort probable que Malebaysse se trompe au sujet de l'intendant. Les archives départementales du Lot-et-Garonne ne renferment aucun document au sujet de cette « société. » Le nom de M. Boutin n'est pas mentionné dans le long rapport adressé par Gounon au ministre. Communay ne mentionne que Delatour, comme associé dans l'entreprise (2). Les Intendants avaient-ils en outre le droit de s'occuper d'affaires commerciales ou industrielles où ils étaient à la fois juge et partie (3). S'il y eut réellement association, le ministre dut l'ignorer. En effet, le 26 décembre 1762, il adressait, en réponse au rapport de Gounon, une lettre à l'Intendant pour le prier d' « examiner l'affaire (4). » Dans tous les cas, il est certain que ce dernier contribua de tout son pouvoir à la fondation de la manufacture. Une lettre du subdélégué d'Agen, écrite deux ans après la pose de la première pierre, le prouve suffisamment (5) : « L'Intendant, écrit Assolent le 19 juin 1766, au secrétaire Duchesne (6), de passage ici, s'est beaucoup plus occupé de l'établissement de la facture de Gounon que de toutes autres affaires. » Enfin, l'inspecteur des manufactures, Latapie, écrit vingt ans plus tard que le receveur général Boutin fournit près de 350.000 livres pour la fabrique de toiles à voiles (7). Or, ce dernier était le propre fils de l'intendant. Boutin, à ce compte, aurait donc engagé une partie

---

(1) *Journal Agenais des Malebaysse, Revue de l'Agenais*, année 1898, page 531 sq. « En 1764, Mr Gounon, maire de la ville d'Agen, Mr Latour, receveur des derniers royaux et Mr Boutin, Intendant en Guyenne, firent tous trois une société pour faire bâtir une manufacture de toiles à voiles pour la marine. »

(2) *Les grands négociants bordelais au XVIIIe siècle*, par A. Communay, page 71.

(3) L'Intendant avait la haute main sur les manufactures royales. C'est lui qui « réglait » toutes les contestations qui pourraient survenir à l'occasion de la manufacture royale. » (Arrêt du Conseil d'Etat du mois de mars 1763). Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

(4) Réponse de Trudaine au mémoire du sieur Gounon, adressée à Boutin, Intendant de Guyenne de Paris, le 26 décembre 1762. Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

(5) Lettre du subdélégué Assollent au secrétaire Duchesne, du 19 juin 1763. Archives de la Gironde, C. 525.

(6) Duchesne était le secrétaire de l'Intendance. Archives de la Gironde, C. 525, C. 526, C. 530-550, *passim*.

(7) *Archives historiques de la Gironde*, tome XXXV, page 326 sq. « Les premiers fonds exigèrent 700,000 livres, dont M. Boutin, le receveur général, fournit la majeure partie. »

de ses capitaux dans l'affaire de Gounon, et si le fait est exact, cé serait un des rares exemples d'un fonctionnaire de la monarchie cherchant, non seulement à encourager l'industrie, mais y consacrant toute son influence et une notable partie de son patrimoine, dans le secret espoir peut-être de faire fructifier son argent.

C'est donc grâce à l'Intendant de Guyenne Boutin et au ministre Trudaine que le succès du maire d'Agen fut si prompt. Le 26 décembre 1762, le second écrivait au premier : « il est impossible de lire sans le désirer un établissement aussy utile que le doit être celuy d'une manufacture de toiles à voiles telle que Gounon la propose... (1)»; et il ajoutait (ce qui était plus important) : «il obtiendra facilement et le privilège de manufacture royale et la permission à toutes personnes de s'y intéresser sans déroger. » Il ne restait plus qu'à s'occuper de la question d'argent. Là-dessus le ministre s'expliquait, « il faudrait commencer à s'assurer, dit-il en parlant du bâtiment, de ce qu'il coûtera tant pour l'acquisition de l'emplacement que pour la construction. » Le roi statuerait ensuite, mais s'il accordait l'argent, il deviendrait propriétaire de la manufacture. Etait-ce là une chose bien utile ? Non, assurément ; « ce serait un mauvais marché, tant pour le roy que pour l'entrepreneur. » D'ailleurs, aurait pu ajouter Trudaine, le trésor est vide, et il conseillait fortement à Gounon d'élever à ses frais la fabrique. « Ne vaudrait-il pas mieux, ajoutait-il, que le sieur Gounon fit cette dépense et que le roi l'en dédommageât ? (2) » Comment l'en dédommagera-t-il ? Le ministre ne le disait point. Pour terminer cette affaire, Trudaine réfutait l'assertion de Gounon au sujet des manufactures royales du Languedoc. Ce n'était pas le roi, mais la province qui avait contribué au développement des industries languedociennes. « La province, disait-il, a donné 3.000 livres par an aux entrepreneurs pour leur tenir lieu de loyer. » Pour lui, il s'en remettait, « quant au reste, » à la perspicacité de l'Intendant (3).

Le pouvoir central ne pouvait à ce moment faire davantage.

(1) Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

(2) Réponse de Trudaine au mémoire adressé à l'Intendant Boutin par Gounon, du 26 décembre 1762. Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

(3) Réponse de Trudaine au mémoire de Gounon, adressée à l'Intendant Boutin, de Paris, le 26 décembre 1762.

Il ajoutait encore : « Vous ne pouvez mieux faire que d'examiner encore

Gounon envoya en même temps que son rapport un devis estimatif des bâtiments de la manufacture. Le total s'en élevait au chiffre de 145.653 livres. Une pareille somme devait évidemment effrayer le ministre et il est probable qu'il n'en parla point au Conseil du roi. Ce devis nous intéresse cependant au plus haut point, car dès le mois d'octobre 1762, Gounon avait tout préparé et à peu près tout prévu. L'emplacement était choisi ; les plans de la construction étaient dressés et les toises cubes « de fouilles de terre » pour les fondations évaluées. Le prix des murailles était fixé ; les planchers, les escaliers, la couverture en tuiles, tout, en un mot, était exposé avec le prix de revient (1).

Dans ce plan primitif, les bâtiments de la manufacture devaient comprendre plusieurs corps : 1° le pavillon de l'entrepreneur et de ses commis ; 2° deux corps de bâtisse capables de contenir cent quatre métiers battants chacun ; 3° un deuxième pavillon renfermant diverses salles (cuisines, salles à manger, appartements de contremaîtres et dévidages) ; 4° un troisième pavillon servant de logement pour les ouvriers au premier étage, avec des magasins au rez-de-chaussée ; 5° une buanderie et un atelier de « dégardage ; » 6° un corps de bâtisse pour le « peignage » des chanvres ; 7° des écuries et des remises pour les charrettes ; 8° des latrines. Rien de tout cela ne devait être construit luxueusement, mais tout devait être solide et Gounon insistait sur ce point. La manufacture, disait-il, doit durer « autant qu'il y aura du chanvre dans l'Agenais. » La hauteur des murs devait être de quarante pieds depuis les fondements qui avaient deux mètres, soit trente-quatre pieds au-dessus du sol. La longueur de la façade du premier pavillon était de vingt-huit toises sur six de profondeur ; la façade des corps de métiers avait quarante-trois toises deux de long sur dix toises sept de large. Enfin, la buanderie avait dix-sept toises de long (2). La plus grande partie des murailles devait être en pierres. Dans son devis, le maire d'Agen comptait 70.000

---

avec le sieur Gounon, ce que l'on peut faire pour le mettre en état de construire sa manufacture et l'aider convenablement. Vous pouvez être assuré que je vous seconderai volontiers en tout ce qui pourra dépendre de moi. » Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

(1) Un premier devis estimatif du coût probable de la manufacture était joint au rapport de Gounon. Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

(2) Tous ces détails sont empruntés au devis dressé par Gounon, en 1762. Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

pieds cubes de pierre dure et 55.000 de pierre de taille. Le moellon et la brique devaient servir à construire les voûtes pour le pavillon du corps des métiers. Cela faisait, au total, 381 toises cubes de voûtes de moellons et 3.810 toises de murs de même matière. Le fer était peu employé et le devis n'en prévoyait que 21.400 livres. En résumé, la manufacture désirée par Gounon, était considérable. Et cependant son plan ne fut pas entièrement suivi et ses conclusions ne furent pas adoptées. Un ingénieur venu de Paris, envoyé probablement par Boutin, dressa, en 1763, un nouveau devis (1). Il ne visait nullement à l'économie. Aussi la somme prévue par Gounon était-elle dépassée de beaucoup. L'estimation des travaux passait, dans le nouveau plan, de 145.653 livres à 236.938 livres. Le coût de chaque article était augmenté. Ainsi, le prix de la toise cube de « fouille de terre », qui était fixé à quatre livres par Gounon, s'élevait à six livres. Les voûtes qui devaient être construites en briques à onze livres la toise, le furent en moellons à raison de seize livres. La couverture de tuiles estimée 6.948 livres s'éleva à 13.896. Dans le premier devis, 4.000 pieds de verre avaient été prévus ; dans le second, 8.131 étaient reconnus nécessaires. Les portes, à un vantail, estimées d'abord six livres, coûtèrent quatorze livres. Le pavé de la fabrique devait être en cailloux à cinq livres la toise; il dut être fait en « grais » à raison de quinze livres la même mesure (2). Aussi la dépense fut, au dire de Gounon lui-même, « terrible (3) » et, en 1767, le fondateur n'avait pas encore vaincu toutes les difficultés. « Ce bâtiment, écrit-il à l'Intendant, aurait pu s'exécuter cependant avec moins de frais ; mon malheur est que je n'en ai pas conçu le plan ; enfin c'est chose faite. » Rien ne l'arrêtait pourtant, et, trois ans après la pose de la première pierre, il continuait à travailler avec goût. « Je travaille, dit-il dans la même lettre, à en voir la fin et je n'épargne ni mes soins, ni mes peines pour y réussir (4). »

---

(1) A la suite de négociations (dont il a été difficile de suivre la trace, à cause de l'absence de documents, avec l'Intendant Boutin et surtout avec le receveur général Boutin, un nouveau devis fut dressé dès la fin de 1762 et se trouve à côté du premier fait par Gounon lui-même. Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

(2) Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

(3) Archives départementales de la Gironde, C. 526. Lettre de Gounon à l'Intendant, du 11 juin 1767.

(4) Lettre de Gounon à l'Intendant, du 11 juin 1767. Archives départementales de la Gironde, C. 526.

En l'année 1767, la construction de la manufacture était, malgré tout, en bonne voie. Le Conseil d'Etat avait, dès 1763 (1), rendu un arrêt, le 24 février, autorisant à Agen la fondation d'une « manufacture royale de toiles à voiles » et le ministre en avait averti l'Intendant par une lettre datée du 12 mars 1763 et envoyée à Gounon par l'Intendant le 15 du même mois : « Mr le Contrôleur général, disait Trudaine, a signé les arrêts dont vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer les projets..... je vous prie de vouloir bien les faire remettre à cet entrepreneur et à tenir la main à leur exécution (2). »

Les considérants du Conseil d'Etat nous intéressent fort ; ils retraçaient, à peu près mot pour mot, les termes mêmes du rapport de Gounon. Attendu que « la province d'Agenais produit une quantité de chanvres considérable..... que cette culture est susceptible de très grands progrès..... que les essais de Gounon ont réussi..... que les marchandises sont facilement transportables par la Garonne..... » et que « l'un des principaux moyens d'encouragement serait de procurer dans cette province même l'emploi de cette matière par l'établissement d'une manufacture de toiles à voiles », le Conseil d'Etat (3) donnait par un arrêt en cinq articles l'autorisation d'en fonder une. Le premier article portait qu'il était permis au sieur Gounon d'élever une manufacture avec « un tableau aux armes du roy au-dessus de la principale porte d'entrée et l'inscription : manufacture royale de toiles à voiles. » Le portier devait avoir la livrée royale et « Sa Majesté » décidait en outre « que les personnes nobles qui voudraient s'y intéresser pourraient le faire sans déroger à leur noblesse. »

Le deuxième article permettait au fondateur d'employer le nombre d'ouvriers « regnicoles et étrangers » qu'il voudrait, de l'un et de l'autre sexe, à condition « d'appliquer à chacune des pièces de toiles le plomb de la manufacture portant d'un côté les armes de Sa Majesté et de l'autre, ces mots : manufacture de toiles à voiles d'Agen. »

Le troisième article était le plus important de tous, car il autorisait

---

(1) Arrêt du Conseil d'Etat du 24 février 1763. Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

(2) Lettre de Trudaine à l'Intendant Boutin, du 12 mars 1763. Archives départementale du Lot-et-Garonne, C. 16.

(3) Premier arrêt du Conseil d'Etat, du 24 février 1763, au sujet de la manufacture de toiles à voiles d'Agen. Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

la libre circulation des toiles à voiles marquées du plomb prescrit (1), dans toutes les provinces du royaume « sans payer aucun droit de douane ny aucun droit d'entrée ou de sortie. » Ce privilège assurait le commerce des toiles et devait permettre au fabricant de réaliser des bénéfices.

Le quatrième article de l'arrêt de février 1763 reconnaissait encore d'autres privilèges à la manufacture. La capitation de l'entrepreneur, de ses commis et de ses ouvriers était fixée une fois pour toutes par l'Intendant. Ces mêmes personnes étaient exemptées de la milice, des corvées, des patrouilles de guet et de garde (2). Les bâtiments étaient dispensés du logement des gens de guerre. C'était, comme on le voit, de grands avantages. L'entrepreneur pouvait, à tout instant, compter sur son personnel, complètement mis à l'abri des ennuis de toute espèce et des services divers exigés par le roi. Enfin, la fabrique était placée, au point de vue judiciaire, sous la haute direction de l'Intendant de Guyenne. Les jugements de ce dernier ne pouvaient être cassés que par le Conseil du roi. Le texte de l'arrêt était formel à cet égard : « Toutes les contestations qui pourraient survenir à l'occasion de la manufacture royale, ses appartements et ses dépendances seront portés devant l'Intendant (3). »

Tels étaient les avantages de toutes sortes accordés à la manufacture royale d'Agen. Un deuxième arrêt du conseil d'Etat en accordait encore de plus importants, car le roi décidait d'encourager de ses deniers la création de la fabrique et accordait une première subvention de 20.000 livres. Cet argent devait être prélevé sur les droits de douane de la province (4). Ces 20.000 livres devaient être versées en trois fois, savoir : 1° « 6.000 livres en commençant les bâtiments ; » 2° « 6.000 livres quand les dits les bâtiments seront à moitié commencés » et 3° « 8.000 livres lorsqu'ils seront totalement achevés. »

(1) Ce plomb devait être appliqué par un inspecteur proposé à cet effet, conjointement avec les Consuls de la ville. Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

(2) Premier arrêt du Conseil d'Etat, du 24 férier 1763, au sujet de la manufacture royale d'Agen. Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

(3) Premier arrêt du Conseil d'Etat, du 24 février 1763 « pour être par luy jugées sauf l'appel au Conseil. Lui enjoint Sa Majesté de tenir la main et exécution du présent arrêt. » Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

(4) Les marchandises « entrantes et sortantes par les ports de la Généralité de de Bordeaux » étaient soumises à un droit de 3 deniers par livres. » Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

Toutes ces sommes étaient payées d'après les ordonnances de l'Intendant « ce dont il devra rendre compte au receveur de ces droits, » disait l'arrêt (1). Cette subvention était sans doute peu de chose sur les 240,000 livres que devait coûter l'édifice ; néanmoins, en ces temps difficiles, le pouvoir était loin de se désintéresser d'une industrie nationale qui devait d'ailleurs servir admirablement la marine de de l'Etat ; et outre la subvention première, le roi s'engageait à allouer tous les ans (2) à Gounon une gratification, afin d'assurer la prospérité à son œuvre. En effet, 2.000 livres devaient lui être versées tous les ans, pendant dix ans, à condition cependant que les deux cents métiers fussent mis en œuvre dans les trois ans qui suivraient la fondation (3). Au bout de dix ans, la subvention se prolongeait pendant dix autres années, mais elle allait en progression décroissante et diminuait tous les ans de 200 livres (4).

C'est avec toutes ces conditions favorables que, dès le printemps de l'année 1764, Gounon se mit à l'œuvre. Il fit l'acquisition d'un terrain situé derrière le Séminaire, et après avoir fait les fouilles nécessaires aux fondations, la première pierre put être posée, au début du mois de décembre 1764. Ce fut Monseigneur deChabannes, évêque et comte d'Agen, qui la posa, le 5 décembre, au milieu d'un cérémonial imposant. Fifres et tambours, coups de canon, rien n'y manquait. Il faut ici laisser parler les Malebaysse dans leur journal : « La premiére pierre de taille y fut posée sur les fondements, au coin qui est du côté du levant, le 5 décembre 1764, par Monseigneur Chabannes.....

---

(1) Deuxième arrêt du Conseil d'Etat, du 24 février 1763. Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

(2) La gratification de 2,000 livres devait être prélevée sur les mêmes droits de douane que la subvention des 20,000 livres ; deuxième arrêt du Conseil d'Etat, du 24 février 1763. Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

(3) Cette somme ne devait être versée « qu'autant que la 1re année après la construction desdits batiments ledit entrepreneur aura établi 100 métiers battants et 50 dans chacune des années suivantes, en sorte que la 3e année il y aura 200 métiers. » Arrêt du Conseil d'Etat, du 24 février 1763. Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16. Le *Journal de Malebaysse* parle d'une gratification de 40,000 livres comptant.» (*Revue de l'Agenais*, année 1898, pages 531 sq.) C'est une inexactitude, il n'est nullement question de cette somme dans l'arrêt du Conseil,

(4) « Laquelle gratification aura lieu pendant 10 ans, au bout desquels elle diminuera tous les ans de 200 livres pendant 10 autres années, autant néanmoins qu'il entretiendra les deux cents métiers. Arrêt du Conseil d'Etat, du 24 février 1763. Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

Tous les ouvriers qui devaient travailler à cette manufacture, au nombre de quarante, y accompagnèrent, bien rangés, Monseigneur l'Evêque, au son des fifres et des tambours, portant chacun en leurs mains un outil essentiel pour leur métier. Ils avaient fait placer des couleuvrines tout près de la dite facture, qui furent tirées à l'arrivée de l'Evêque et au moment qu'il posa la pierre. Ils avaient fait faire, pour la circonstance, de petits outils de maçon fort jolis. Ces outils furent présentés à Monseigneur l'Evêque dans une corbeille garnie avec beaucoup de goût et il s'en servit pour poser la dite pierre. Cela fait, Monseigneur l'Evêque se retira, accompagné comme il l'avait été en y allant, et donna aux maçons un demi écu d'or de vingt-quatre livres pour boire à sa santé (1). »

GRANAT.

(A suivre.)

---

(1) *Revue de l'Agenais,* année 1897, page 531 sq. *Journal des Malebaysse.*



ITINÉRAIRE RAISONNÉ
DE MARGUERITE DE VALOIS EN GASCOGNE
(1578-1586) *

ANNÉE 1585

« Maison de la Royne de Navarre. Estat des gaiges des « dames, damoiselles, gentilshommes et autres officiers de « sa maison, etc. [1] ».

DAMES

Madame de Candalle, dame d'honneur ; même traitement que précédemment [2].
Me de Nouailles.
Me de Curton.
Me de Duras.
Me de Gondrin.
Me de Sainct-Orens.
Me de Chasteau-Villain.
Me de Duras.
Me la marquise de Canilhac.
Me d'Estissac.
Me de La Chastre.
Me de Miossens.
Me la comtesse de Carman.
Mlle de Tournon.
Mlle d'Estrac.
Me d'Arpajon.
Me de Saignes.
Me de Thignonville.
Me de Béthune.
Me de Béthune, sa fille.
Me de Cheverny.
Me de La Chapelle.
Me d'Avantigny.
Me de Terride.
Me (en blanc).
Me id.
Me du Bourg.
Me (en blanc).
Mlle de Birac.
Mlle de Goguier.
Me de Guerponnitte.
Mlle de Picquot.
Mlle de la Marsillière.

FILLES DAMOISELLES

Mlle de Béthune.
Mlle de Villesavyn.
Mlle Marguerite Le Bon.
Mlle de Romefort.
Mlle du Certeau.
Mlle de Civrac.
Gabrielle de Raynier.
Mlle Marguerite d'Estanai.
Mlle de Vaubernier, gouvernante desdites filles.

AULTRES DAMES ET DAMOISELLES

Me de Riberac.
Me de Saincte-Geme.
Me de Bourgon.
Me du Lys.
Mlle de la Martonie.
Mlle d'Epernay.
Mlle Myron.

FEMMES DE CHAMBRE

Barbe Chausson.
Marie Chausson.
Marie Lebel.
Marguerite Crosnier.
Léonore Hayet.
Jehanne de Corbie.
Nicette Despeirera, lingère.

---

* Voir *Revue de l'Agenais*, t. XXIX (1902), p. 241.

1 Archives nationales, KK., vol. 174, p. 111.

2 Voir année 1582. Mais pour cette année 1585 aucune somme ne fut payée.

FEMMES DES FILLES

Françoise de Sainte-Gemme.
Ysabeau de Raine.

LAVANDIÈRES

Guillaume La Fleiche et Marguerite La Fleiche.
Nicolas Brissot.

SUPÉRINTENDANT DE LA MAISON

M. de Sainct Orens.
M. des Espaux.

MAITRES D'HOSTEL

Le sieur de Ruppéreux.
Le sieur d'Anthérac.
Le sieur du Bourg.
Guillaume Artus, vicomte de Caen.

AULTRES MAISTRES D'HOSTEL

Le sieur de la Tronche.
Le sieur de Loubens.

PANNETIERS

Le sieur d'Oranches.
Le sieur de Migermis.
Le sieur de Lavernay.
Le sieur de Dronzay.
Le sieur de La Liève.
Le sieur de Boullons.
Jacques de la Marche, sieur de Montagut.
Le sieur de La Nauze.
Le sieur de Saulme.
Jehan de Salelles.
Le sieur de Fongramier.

ÉCHANSONS

Le sieur de Frédeville.
Le sieur de Montifaut.
Le sieur de Tuty.
Le sieur de Marsan
François de Cazolles.
Le sieur de Castelmore.
Jehan de Louys.
Le sieur Morel.
Le sieur de Renes.
Le sieur de Limport.

ÉCUYERS TRANCHANTS

Les mêmes qu'en 1582.

ESCUYERS D'ÉCURIE

Les mêmes.

AULMONIERS

Me Gilbert de Beaufort.
Henri Le Meignan, évêque de Dignes.
Guillaume de Lis, abbé de St.-Martin
Jacques du Val, abbé de Nogent.
Claude Coquelet.
N. de Chavagnac.

CHAPPELAINS

Les mêmes.

CLERS DE LA CHAPELLE

Les mêmes.

MÉDECINS

Les mêmes.

APOTHICAIRES

Les mêmes.

AUTRES GENS DE SERVICE,
VALLETS DE CHAMBRE
MAISTRES DE LA GARDE-ROBE,
VIOLLONS, CHANTRES,
SOMMELIERS, BOULANGERS, ETC.

Les mêmes qu'en 1582.

GENS DU CONSEIL,
SECRÉTAIRES DES FINANCES,
CONTROLLEURS, ETC.

Les mêmes.

TRÉSORIER RECEVEUR GÉNÉRAL

M. Antoine Charpentier.

etc., etc.

Janvier 1585

Du mardi 1er janvier au jeudi 31, la Roine de Navarre avec tout son train audict Nérac.

(Total des dépenses pour ce mois, 2.707 écus, 41 sols, 2 deniers. Payé 2.495 écus, 23 sols, 1 denier).

Le 31 décembre 1584, était conclu entre les princes de la maison de Lorraine et le roi d'Espagne Philippe II le traité de Joinville, en vertu duquel ce monarque prenait officiellement la Ligue sous son patronage et à sa solde.

Entre autres clauses, il était stipulé : « Que les parties contrac-
« taient une ligue offensive et défensive pour la conservation de la
« foi catholique, tant en France qu'aux Pays-Bas; qu'arrivant la mort
« du roi Henri III, le cardinal de Bourbon serait installé en sa place
« comme prince vraiment catholique et le plus proche héritier de la
« couronne, en excluant entièrement et pour toujours tous les princes
« de France, étant à présent hérétiques et relaps, et des autres ceux
« qui seraient notoirement hérétiques, sans que nul put jamais ré-
« gner qui aurait été infecté de ce venin on le tolèrerait dans le
« royaume; que le Cardinal venant à être Roi renouvellerait le traité
« de Cambrai, fait en l'an 1558 entre les rois de France et d'Espagne;
« qu'il ferait bannir par édit public tous les hérétiques... que S. M.
« Catholique enfin, tant que la guerre durerait, fournirait aux princes
« français cinquante mille pistoles par mois, dont il en avancerait
« quatre cent mille de fixe mois en fixe mois, Etc. »

C'était répondre par un coup droit à l'alliance non dissimulée qui venait de s'établir entre le roi de France et le roi de Navarre ; c'était provoquer ouvertement ce dernier ; c'était enfin faire un nouvel appel aux armes et déchaîner sur la France toutes les passions religieuses qui, malgré tant d'efforts, allaient se réveiller plus vivaces, plus violentes que jamais.

Directement visé par ce pacte mémorable, Henri de Navarre ne s'en alarma point outre mesure. Mais il redoubla de prudence, se tint toujours sur ses gardes, et par tous les moyens possibles se prépara à toute éventualité. A cet effet il se rapproche de Montmorency ; il noue avec Matignon les relations les plus courtoises ; et tantôt à Castres, tantôt à Bergerac, plus souvent encore à Montauban, il tient en haleine son parti, décidant avec ses principaux conseillers qu'il est temps de s'opposer aux entreprises des Ligueurs, lesquels, soutenus par l'or espagnol, enrôlent des troupes, achètent les consciences et entrent ouvertement en campagne.

Encore hésitante sur le parti qu'elle doit prendre, Marguerite passe le plus tristement possible tout ce long hiver à Nérac. N'est-il pas des premiers jours de l'année 1585 ce joli billet qu'elle écrit à son mari absent, et dont les termes humbles, doux, presque suppliants, attestent que si toute affection entre les deux époux s'est envolée, leurs

rapports néanmoins subsistent encore convenables, ainsi qu'il appartient à des gens qui ont souci de leur dignité?

« Monsieur, je n'eusse tant demeuré à anvoyer savoir de vos nou-
« velles, sy la douleur quy despuis Nouël m'a retenue au lict me l'eut
« permis ; mais elle m'a donné si peu de relache que je n'ai james
« peu jouir de ce bien jusqu'à cet heure ; ce qui m'eut fait vivre an-
« core an plus grant paine, si la pansée qui vous a pleu me donner
« de vostre bonne grase ne m'eut fait espérer di estre tousiours con-
« servée, comme, Monsieur, je vous an supplie très humblemant. Si
« j'estimès les nouveles de Nesrac dignes d'occuper vos yeux à les
« lire, je vous dirois, Monsieur, de celle de nos Rois que nous avons
« solennisés à la fason acoustumée et si est trouvée bonne compai-
« gnie. La faite se feut peu dire belle, si elle eust eu l'honneur de
« vostre présance ; car sans cela rien à mon jugemant ne se peult
« estimer agréable ; et pour ne vous randre ma lettre aultre, Mon-
« sieur, je vous baise humblemant les mains. M.[1] »

Mais la situation s'aggrave de jour en jour, et Marguerite comprend bientôt qu'elle n'a plus rien à attendre de son époux.

Février 1585

Du vendredi 1er février au jeudi 28, ladicte dame et son train audit Nérac.

(Total des dépenses pour ce mois de février, 2.295 écus, 25 sols, 8 deniers. Payé 2.103 écus, 27 sols, 5 deniers).

Il se passa d'étranges choses à Nérac durant cet hiver de 1585 et plus particulièrement en ce mois de février.

D'abord, il est hors de doute que, dès ce moment, soit sous la pression directe d'Henri de Guise, soit pour se venger des humiliations qu'elle subissait sans cesse, Marguerite s'affilia à la Ligue, entra

1 Bibl. nat. Autographe. Fonds Dupuy, vol. 217. Lettre inédite. Non datée, cette lettre ne peut avoir été écrite que quelques jours après la fête des Rois, en 1585. Elle est trop humble pour remonter à 1580, année où le roi de Navarre se trouvait à ce moment à Mazères et sa femme à Nérac. En 1581, ils étaient tous deux à Coutras ; en 1582, tous deux ensemble à Nérac. En 1583, Marguerite passa le mois de janvier à Paris. En 1584, à Agen. Seule l'année 1585 nous paraît donc devoir concorder avec le ton de cette lettre.

en communication directe avec le Roi d'Espagne, et s'enrola sous la bannière des pires ennemis de son mari. Espérait-elle, ainsi que certains l'ont écrit, voir poser sur sa tête, à la mort de son frère, la couronne de France ? Ou songeait-elle seulement à se créer une position indépendante, qui lui permit de vivre en toute liberté, sans avoir à redouter ni les colères de son frère, ni les menaces de son mari ?

Car n'accuse-t-elle pas à cette heure Henri de Navarre d'avoir donné à M. de Ségur l'ordre de l'enlever et de l'enfermer dans le château de Pau ? « Ma femme, écrit plus tard le Roi de Navarre à ce « dernier, dict qu'estiez venu à Nérac exprès pour l'enlever et mener « prisonnière à Pau, avec plusieurs aultres propos de mesme [1]. » Et ne prétendit-elle pas que la comtesse de Gramont avait cherché plusieurs fois à l'empoisonner ?

Elle-même, en retour, ne fut-elle pas accusée d'une tentative semblable à l'égard de son mari ? L'Estoile, dans son Journal, l'affirme. En tous cas, l'affaire Ferrand est là pour prouver en quelle suspicion étaient tombés tout à coup les deux époux à l'égard l'un de l'autre.

« J'ai averti Sa Majesté, écrit de Pau le 9 février Henri de Navarre « à Matignon, de ce que j'ai découvert par Ferrand, secrétaire de ma « femme, auquel elle avait donné congé ; et estant venu jusques-icy, « je ne l'eusse fait arrester, sans le propos qu'il y a tenu. Je m'asseure « que nul ne pourra trouver mauvais qu'en chose qui regarde la « conservation de ma personne et pour esviter les entreprises que « quelques ungs que vous pouvez penser avaient désignés, jen aye « usé de la sorte [2]. »

Cette affaire Ferrand fit grand bruit à la Cour [3].

Voici comment la raconte Turenne dans ses Mémoires :

« Nous voyons, écrit-il, les pratiques de la Ligue croistre et paroistre « de jour à autre, auxquelles evidemment la Reine Marguerite participait, et voyons un sien valet de chambre aller et venir, je con- « seille audit Roy de le faire prendre, le mener à Pau et soudain luy « faire confesser ce qu'il saurait. La charge en fut donnée au capitaine

1 *Lettres missives*, t. II, p. 79.

2 *Idem*. t. II, p. 7.

3 Voir aussi *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. IV, p. 546, où il est dit que « si le Roi de Navarre fit arrêter un de ses secrétaires qui avait accompagné sa femme, c'était pour obtenir de lui quelque révélation, surtout en ce qui touche M. de Chanvallon. » Mais depuis longtemps Chanvallon était bien oublié !

« Maselière de Nérac qui l'alla attendre sur le chemin de Bordeaux, « venant trouver M. de Guise. Ainsi fut il exécuté ; mais arrivé à « Pau, on obtmit le principal, qui estoit de le faire chanter, et encore « à Nérac sçavoir les formes qu'on y tiendroit, et tout cela pour gagner « temps, durant lequel le Roy et la Reine Mère furent avertis de la « prise, font une depesche, se plaignans de ce qu'un Français pris « dans la France en aurait été tiré en une autre souveraineté, le rede- « mandent avec menaces[1]. » Ferrand fut relâché faute de preuves. En tous cas Marguerite ne saurait être impliquée dans cette affaire, qualifiée par quelques uns de tentative d'empoisonnement, aucun personnage du nom de Ferrand ne figurant en 1585 dans la liste de ses serviteurs. S'agirait-il de Nicolas Ferrand, son chirurgien de 1578 ? Mais il était déjà remplacé ou congédié depuis 1580.

Tel ne fut pas l'avis, d'après d'Aubigné toujours si sujet à caution, de l'entourage immédiat du roi de Navarre. Ce dernier en effet, poussé par Corisande, aurait désiré profiter de l'incident pour répudier Marguerite et épouser la comtesse. D'autres même auraient résolu la mort de la Reine de Navarre. Mais d'Aubigné se serait interposé et l'aurait sauvée.

« J'avais oublié, écrit-il dans ses Mémoires, de rapporter que lors- » que la Reine de Navarre fut revenue auprès de son mari du voyage « où elle avait reçu l'affront rapporté ci-dessus, cette princesse s'était « réconcilié avec tous les serviteurs de mon maitre, hormis moi ; ce « qui n'empeche pas néanmoins que, dans un conseil où je fus appelé, « je ne fisse changer, par mes remontrances, les avis qui allaient tous « à la faire mourir ; de quoi le roi son mari me remercia très fort[2]. »

L'affaire, croyons-nous, ne prit pas de telles proportions. Des excuses furent faites par le Roi de Navarre à sa femme. Il lui envoya Frontenac pour lui expliquer les motifs qui l'avaient poussé à faire arrêter son serviteur ; et Marguerite de répondre que « si elle avait cru son « mari si curieux, elle eut fait passer par lui toutes ses dépêches. »

Mars 1585

Du vendredi 1er mars au lundi 18, ladicte dame et son train audict Nérac.

---

1 *Mémoires du duc de Bouillon.* Coll. Petitot, p. 209.

2 *Mémoires de d'Aubigné.*

Le séjour de Nérac devenait néanmoins de plus en plus difficile pour Marguerite. Le Roi de Navarre n'y paraissait plus. Mais sa surveillance redoublait chaque jour, au point que l'infortunée princesse pouvait se croire enfermée dans une véritable prison. Abandonnée de tous, ayant tout à craindre de sa rivale, sentant même son existence menacée, Marguerite prit le parti de s'enfuir de ce lieu, autrefois de délices, aujourd'hui de tristesse et de désolation.

Bien qu'aucun document certain ne nous l'apprenne, c'est dans cette première quinzaine de mars qu'elle dut recevoir des instructions précises d'Henri de Guise, de façon à pouvoir agir de connivence avec lui, dès que le signal de la prise d'armes serait donné. Aussi chercha-t-elle un endroit où elle put se préparer en toute liberté. La ville d'Agen, qui faisait partie de son apanage, lui parut tout indiquée, tant par sa position stratégique et ses remparts encore bien conservés, que par le bon esprit de ses habitants, essentiellement dévoués à la cause catholique, ennemis jurés du Roi de Navarre et qui n'avaient point gardé des divers séjours qu'elle y avait fait un trop mauvais souvenir.

Le prétexte à fournir, elle le trouva facilement. Le Carême commençait. A Nérac, le culte catholique était à peine toléré. A Agen au contraire la station quadragésimale était prêchée pour la première fois à Saint-Etienne par un père Jésuite, de ceux que Marguerite avait elle-même placés à la tête du Collège. Elle exprima à son mari le désir de s'y retirer jusqu'à Pâques. Le Roi de Navarre y consentit volontiers. Et Marguerite de se tenir prête dès le 18 mars, époque où les ratifications du traité de Joinville devaient être échangées entre le Roi d'Espagne et le cardinal de Bourbon et où la Ligue devait donner le signal des hostilités.

Le mardi 19 mars, ladicte dame et partie de son train à Agen ; le reste audict Nérac.

Un document de premier ordre, actuellement aux Archives municipales d'Agen, va nous donner sur l'entrée, le séjour et les faits et gestes de la Reine Marguerite en cette ville, durant cette année mémorable de 1585, les détails les plus circonstanciés et les plus curieux.

C'est « l'*Information faicte en la Ville d'Agen par Me Jacques* « *Bonnaud, conseiller du Roy et receveur général de ses finances* « *en Guyenne, suivant les lettres patentes dudit seigneur du* « *16 décembre 1585, mais faite un an seulement après, le* « *29 novembre 1586, sur les pertes et dommaiges soufferts*

« *en ladite ville par les Consuls, manans et habitans d'icelle à*
« *l'occasion des trouppes des gens de guerre que la Royne de*
« *Navarre y a ci-devant mises et de la peste qui a aussi beau-*
« *coup travaillé lesdits habitans durant ledit temps* [1]. »

Le questionnaire, dressé par les Consuls, renferme treize articles. Vingt-sept témoins furent entendus.

Nous nous bornerons à résumer les passages les plus intéressants des principales dépositions, notamment celles des sieurs Pierre de Lafont, habitant de Layrac, premier témoin entendu, Jehan Dupré, second témoin, également de Layrac, Me Octavien de Longueville, licencié en droits et juge de Preychac, Jehan Solier, homme d'armes du sieur de Gondrin, etc.

« Dict estre mémoratif, le sieur Jehan Dupré, qu'au mois de mars
« mil cinq cent quatre-vingt cinq, du jour n'est mémors, il vit entrer
« en ladicte ville d'Agen la Royne de Navarre par la porte Sainct-
« Anthoine, estant dans une crèche ou carosse, et certaine damoyselle
« avec elle, ayant seulement pour sa conduite deux ou trois hommes
« à cheval; et alla descendre et se loger en la maison de feu Pierre
« Cambefort, bourgeois dudit Agen [2]; que le soir dudict jour, le
« lendemain et plusieurs jours ensuyvant, ses officiers, ses gens et
« serviteurs et plusieurs gentilshommes de ce païs y entrèrent à
« la foulle ; laquelle dame on disait estre venue en ceste ville pour
« assister aux prédications, comme de fait elle y assistoit, et au
« service divin pendant le Caresme et après, et faisait tout acte de
« piété et de religion. »

Mêmes dépositions chez les autres témoins, Pierre de Lafont ajoutant que « tout le peuple fut soudain infiniment heureux qu'elle fit à
« Agen sa demeure [3]. »

---

1. Archives municipales d'Agen. CC. 79. Cette enquête a été utilisée déjà, d'abord par M. Fr. Habasque, dans son Mémoire, *La domination de la Reine de Navarre à Agen, en 1585*, paru dans le Bulletin du Comité des Travaux historiques pour l'année 1890. n. 2 et 3 ; puis par M. G. Tholin dans son travail , *La Ville d'Agen pendant les guerres de religion*, chap. XIV, paru dans la *Revue de l'Agenais*, t. XVIII. p. 91. Très fouillées, très consciencieuses, ces deux études n'ont malheureusement jamais été tirées à part. Nous leurs ferons de nombreux emprunts.

2 Voir la note précédente que nous avons consacrée au souvenir de cette *Maison de la Reine Marguerite*, rue de l'Ave Maria, plus tard rue des Colonels-Lacuée, maison aujourd'hui détruite, et dont nous reproduisons la gravure.

3. Archives municipales d'Agen. CC. 79.

Ce fut donc sans bruit, pour n'éveiller aucun soupçon, que la Reine de Navarre fit, ce mardi 19 mars, son entrée dans la ville d'Agen. Le jonrnal des Consuls, pas plus que les registres des Jurades, ne mentionnent son arrivée.

Du mercredi 20 mars au dimanche 31, ladicte dame et son train audict Agen.

(Total des dépenses pour ce mois de mars, 2.179 écus, 22 sols, 8 deniers. Payé 1.603 écus, 6 sols).

Avril 1585

Du lundi 1er avril au dimanche 21, jour de Pâques, ladite dame et tout son train audit Agen.

Jusqu'à ce jour de Pâques tout alla pour le mieux, bien que la Reine de Navarre augmentât chaque jour et son train et sa garde. Mais les Consuls de n'y faire nulle attention. « Car sur le bruit qui survint de « la Ligue, ladicte dame Royne fist entendre au Conseil qu'elle se « défiait du Roy de Navarre son mary et de plusieurs aultres de sa « religion ; au moyen de quoy elle avait délibéré d'y dresser deux « compaignies de gens de pied pour la sureté de sa personne et « qu'elle les souldoyaient à ses dépens ; et de fait, luy qui dépose, « vu que sur la fin du mois d'avril lesdites deux compagnies y furent « dressées soubs la charge du cappitaine d'Aubiac et de Ligardes, ne « sait de quel nombre de soldats elles étaient [1] ».

Le maréchal de Matignon du reste, instruit de l'arrivée de Marguerite à Agen, l'y toléra parfaitement, ne craignant qu'une chose, c'est que, sous le prétexte de venir voir sa femme, le Roi de Navarre ne pénétrât dans cette ville et ne s'en rendit maître. Aussi dans les nombreuses lettres qu'il adresse aux Consuls, en cette fin de mars et au commencement d'avril, ne cesse-t-il de les exhorter à faire bonne garde et à refuser l'entrée de leur ville à quiconque leur paraîtrait suspect [2].

« Messieurs, l'honneur que ce vous est qu'il ait pleu à la Royne de

---

1 Archives municipales, CC. 79. Déposition de Me Jehan Dupré. Nous dirons plus loin, en 1586, ce qu'était cet Aubiac et quelle triste fin lui fut réservée.

2 Idem, EE. 8, p. 9.

« Navarre aller en vostre ville vous doibt encore aulmenter l'affection « à vous bien conserver, comme je vous en prye, et vous assure que « je vous acisteray de tout ce qu'il me sera possible [1] ».

Et Bellièvre, dans sa correspondance avec la Reine-Mère, ne confirme-t il pas à ce moment la tranquillité d'esprit et, disons-le, le peu de perspicacité du maréchal, acceptant de très bonne foi les raisons, assez peu plausibles, alléguées par la Roine de Navarre pour quitter Nérac, où, disait-elle, elle ne se trouvait point en sûreté :

« Madame, lui écrit-il, arriva hier ici un enseigne de la compagnie « du maréchal de Matignon ; il m'a dit que la Reine votre fille s'étoit « retirée à Agen, non que M. le maréchal estime que ladite dame « veuille faire à Agen chose qui doive déplaire à Vos Majestés ; mais « elle s'y réfugie pour estimer qu'elle n'était pas en sûreté à Nérac « sachant la mauvaise volonté de la comtesse de Guiche et le pouvoir « qu'elle a sur le Roi. »

Et tout aussi crédule que le maréchal, Bellièvre ajoute dans une seconde lettre : « Je n'ai pas omis de dire à M. de Clervaut le tort « que le Roi de Navarre se fait de préférer l'amitié de la comtesse à « celle de la Reine sa femme, qui a été contrainte de se retirer à « Agen pour se préserver de la comtesse, qui entreprend contre « sa vie [2] ».

Simples prétextes, nous l'avons dit. Marguerite était déjà affiliée à la Ligue, ayant envoyé, dès son arrivée à Agen, son médecin Choisnin au duc de Guise pour lui demander des instructions et l'assurer de sa fidélité à la cause de la Sainte-Union.

Les Ligueurs de leur côté ne restaient pas inactifs. Le 21 mars, ils s'emparèrent de Châlons, ayant à leur tête Henri de Guise ; un peu plus tard, Mayenne occupait Dijon ; presque tout l'est de la France se rangeait de leur côté ; et leur association étendait ses rameaux jusques aux villes les plus éloignées du Midi et du Sud-Ouest de la France.

Les Réformés en même temps prenaient les armes. Condé réunissait une armée en Charente, tandis qu'Henri de Navarre, s'emparant d'Auch, de Fleurance et entrant en maître dans toutes les villes de son gouvernement, faisait mine de menacer Agen.

Aussi les Consuls de cette dernière ville tinrent-ils, le 4 avril, avec

1 Archives municipales, EE. 8, p. 10.

2 Bibl. nat., fonds français, n° 15,891, fol. 391 et 398.

la Jurade, une réunion importante et décidèrent-ils qu'ils interdiraient l'entrée de leur ville au roi de Navarre, si jamais il se présentait; que toutes les provisions disponibles et denrées alimentaires, qui pourraient se trouver dans la banlieue d'Agen, seraient réquisitionnées pour ravitailler la ville; que la garde des portes serait doublée; enfin que chaque matin, à six heures, ils se réuniraient à la maison commune pour gérer les affaires de la cité [1].

Ils ne pouvaient se montrer plus vigilants. Une seule chose néanmoins échappait à leur clairvoyance. Leur plus redoutable ennemi n'était ni Guise, ni Navarre, mais bien Marguerite elle-même, qui n'avait point encore levé le masque. L'occasion s'en présenta bientôt.

Du lundi 22 avril au mardi 30, ladicte dame et tout son train à Agen.

(Dépenses totales pour ce mois d'avril, 2.045 écus, 20 sols, 11 deniers. Payé 1,603 écus, 6 sols).

Tandis que Marguerite, tout entière à ses exercices de dévotion, dissimulait les projets belliqueux qu'elle avait formés, les troupes qui devaient l'aider dans ses entreprises continuaient d'arriver de plus belle, et par leur turbulence et leurs exactions commençaient à inquiéter l'esprit de la population.

« Et bientost après, dépose toujours Me Jehan Dupré, y fust dressé « un régiment de dix autres compagnies de gens de pied, soubz la « charge du sieur *Du Bouzet* qui avait l'une des dites compaignies [2], « et les sieurs *de Monbiel*, *Cansegne*, *de Bessière*, *Gajan*, *Charry*, « *Jougla*, *Pauqua*, *de Cruzol* et *du Four*, chacun une des dites « compaignies qui furent toutes logées dans ladite ville, et la grande « foulle et oppression des habitans, d'autan que quand il n'y eut plus « moien de les soldoier, ils vivoient à discrétion; et oultre ce qui ès « environs de ladicte ville y avoit neuf aultres compagnies de gens de « pied, conduites par les cappitaines *de Limport*, *de Cezan*, *de* « *Palandran*, *Saint-Gruère*, *de Molinié*, *d'Estanel*, *de Teyrac*, « *de Gaches* et *de Crozat*, qui ordinairement venaient en ladite ville, « y vivaient de la mesme façon que les dix aultres compaignies, aux

1 Archives municipales, FF. 39.

2 Michel du Bouzet, seigneur de Roquepine et de Sainte-Colombe, était fils aîné d'Arnaud du Bouzet et de Marie de Loze. Il prit part à toutes les luttes religieuses de la Gascogne (Voir Généalogie des du Bouzet, par Noulens, *Maisons historiques de Gascogne*, t. I, p. 86.)

« despens desdits habitans. Au moyen de quoi, plusieurs des dits « habitans furent contraints s'absenter de ladite ville et se retirer aux « champs ès aultres villes et chasteaux, tous pour le service du Roy, « pour ne pouvoir plus supporter la dicte dépense et ravages faicts « en leurs maisons [1] ».

Aussi fut-il très mal reçu le maréchal de Matignon, lorsque, ne se doutant encore de rien, il offrit à la fin de ce mois d'avril à la Reine de Navarre une compagnie de gens de pied à ses ordres pour la garder.

« Monsieur, écrit-il à un ministre du Roi à Paris, l'espérance que « j'ay qu'il plaise au Roy me faire pourveoir à ce que j'ay faict « remonstrer à Sa Majesté qu'il est nécessaire pour ceste province, « me gardera en faire aucune redicte. La Royne de Navarre est à « Agen. Je crains fort que ceste ville ne se perde. J'avois escrit à la « Reine de Navarre, que s'il luy plaisaït, je luy envoierais une compai- « gnie de gens de pied, au lieu de celle de Boisjourdan, que le Roy « n'y peult entretenir. Elle m'a faict response qu'elle n'en veult, que « la ville en a assez. Il seroit besoing que le Roy mandast Boisjourdan « avec sa compagnie pour aller servir de dela. Le Roy de Navarre et « ladite Royne ne dissimulent plus l'inimitié qui est entre eulx. Je « m'en iray à Agen aussitôt que je verray que je pourrai laisser ceste « ville... Bordeaux, du dernier avril 1585 [2] ».

Et le Roi de lui répondre, à la date du 3 mai suivant, pour le remercier d'avoir conservé le Château-Trompette de Bordeaux, mais surtout pour lui intimer l'ordre de s'acheminer le plus tôt possible vers Agen : « Car, dit-il, j'ay esté adverty que ma sœur a délibéré de s'en assurer « et que désia elle se vante qu'elle l'a du tout à sa dévotion ; à quoy « je vous prie remédier et n'en sortir point qu'avenant que ma dicte « sœur y veuille séjourner longuement et qu'elle et madite ville « dépendent de ma disposition ; estant chose que j'ai très à cœur « pour l'assiette et importance de la place ; à laquelle donc je vous « prie pourveoir si bien que j'an reçoive contentement, et néan- « moins vous y conduiré avec vostre accoustumée prudence, afin de « n'efaroucher personne. [3] »

---

1 Archives municipales, CC. 79. Déposition de Jehan Dupré. Tous les autres témoins déposent dans le même sens.

2 Bibl. nat., fonds français, vol. 15.569, folio 176. Cf. : Archives historiques de la Gironde, t. XIV, p. 285.

3 *Histoire du maréchal de Matignon*, par Jacques de Caillières, p. 159.

Mais l'ordre allait arriver trop tard. Plus avisée, et sans doute pour devancer les mesures du maréchal, Marguerite résolut de tenter dans Agen un véritable coup d'Etat.

Mai 1585

Du mercredi 1er mai au vendredi 31, ladicte dame et son train audict Agen.

(Total des dépenses pour ce mois de mai 2.317 écus, 4 sols, 9 deniers. Payé 1.933 écus, 57 sols, 11 deniers.)

Marguerite tient sa petite armée sous la main. Deux compagnies de gens de pied, sous les ordres de d'Aubiac et de Ligardes, sont préposées, dans la ville même, à sa garde. Au dehors, plus de vingt compagnies n'attendent que le signal de commencer la campagne. Chaque jour de nouveaux gentilshommes, « entrés de nuit dans la ville », viennent se mettre à sa disposition. Enfin elle reçoit des Guise l'ordre de hâter ses préparatifs de combat. Mais d'abord, il faut qu'elle soit sûre de la ville d'Agen. Le 15 mai, elle convoque à cet effet dans la grande salle de l'Evêché tous les notables de la cité.

« Le 15 de may 1585, écrit dans ses Mémoires le consul Trinque, contemporain de ces évènements, la Royne de Navarre fist assembler « le peuple, Monseigneur l'Evesque d'Agen, M. de Blasimon prieur « de Saint-Caprasy, la Cour présidialle, Messieurs les Consuls[1], les « sergens et caporals, et elle leur fit une grande remonstrance, leur « disant que Monsieur le maréchal de Matignon avait conspiré contre « elle. Et la Royne leur fist lever la main à tous et de luy promettre « fidélité. Elle se fit donner les clefs de la Porte du Pin, et changea « le capitaine Murio qui commandait pour lors à ladite porte. Et à sa « place elle y fist mettre pour commander le capitaine Falachon ; et « changea le sergeant qui estoit au Pont de Garonne, et y fit mettre « quantité de gens de guerre qui estoient commandés par M. de

1 Pour cette année 1585, les consuls d'Agen étaient : Me Jehan de Lescazes, licencié ès droits et avocat, sire Jehan Gardès, bourgeois et marchand, sire Alain de Vaurs, bourgeois et marchand, sire Arnaud Albinhiac, bourgeois, Me Jehan de Landas, avocat, et sire Pierre Mathieu, marchand.

« Duras[1]. A la fin les habitans de la ville d'Agen s'en sont très mal « trouvez et repentis d'avoir donné cette authorité. Et ceux qui liront « ce que dessus prennent garde à l'advenir de ne tomber pas en une « pareille faute[2]. »

Et tous les témoins de l'enquête de déposer pareillement. « Et est « le déposant mémoratif que le Conseil et principaux habitans de la « ville furent mandés se trouver à l'Evêché où ladicte dame se rendit, « où ledit déposant estoit aussi par curiosité; et après quelques « remonstrances faictes par ladite dame, de la deffiance crainte qu'elle « avait dudit seigneur Roy de Navarre son mary et aultres de son « party, pour conclusion elle demanda les clefs de la ville qui lui « furent baillées. Et pendant ce Conseil, il y avait deux compaignies « en armes au milieu de la place de ladite ville, près ledict evesché[3]. »

Toute résistance était impossible. Les Consuls le comprirent, et, bon gré, mal gré, durent abdiquer leur liberté entre les mains de l'altière princesse.

Celle-ci ne perdit point de temps. Elles ouvrit les portes de la ville à toutes les compagnies qui dévastaient depuis un mois les environs, et par le pillage, la violence, les exactions, elles eurent bien vite ruiné la malheureuse cité. Au début, le receveur des tailles Nicolas, dut livrer les deniers desdites tailles et du taillon. Marguerite put ains payer ses troupes, dont le commandement fut confié, partie à François de Lignerac, bailli des montagnes d'Auvergne, sur le compte duquel nous reviendrons[4]. partie à Monsieur de Duras, dont la femme Marguerite de Gramont, toujours aux côtés de Marguerite, peut être

---

1 Ce Duras était Jean de Durfort, vicomte de Duras, fils de Symphorien de Durfort et de Barbe Cauchon de Maupas, dame d'honneur de Marguerite, le même dont le duel avec Turenne était resté si fameux.

2 *Certains mémoires concernant l'antiquité d'Agen, escripts à la main par feu M. Trinque, consul et jurat de la ville d'Agen, et commençençant en l'an 1570.* Extrait de la *Chronique du frère Hélie*, dont l'original se trouve à l'Evêché d'Agen, mais dont une copie, provenant de la bibliothèque de Saint-Amans, existe actuellement aux archives départementales de Lot-et-Garonne. (Voir le chapitre relatif à l'*Ermitage d'Agen*, au tome I, p. 445 de notre travail : *Les Couvents d'Agen avant 1789*). — Cf. : *Revue de l'Agenais*, t. x, p. 531 et suivantes.

3 Archives municipales, CC. 79. Déposition de Pierre de Lafont.

4 François Robert de Lignerac, seigneur de Pléaux, Saint-Chamans, Bazanes, Nerestang, gentilhomme de la chambre du Roi, bailli et lieutenant général de la Haute-Auvergne. Il ne fit sa soumission à Henri IV qu'en 1596 et mourut en 1613. (Note de M. le comte de Dienne.)

considérée, ainsi que nous l'avons déjà dit au moment où elle fut chassée de la Cour, comme son mauvais génie.

Mais les ressources furent vite épuisées. On procèda alors à des emprunts forcés sur les particuliers, lesquels ne furent jamais remboursés. Puis, on logea les soldats dans les maisons des protestants, qui furent dévalisées ; ensuite un peu partout, les officiers chez les plus riches, la troupe là où elle pouvait contenir. La ville fut écrasée sous le poids de telles charges, et l'exode des habitants commença.

« A dict savoir que pour raison de ces gens de guerre, la plupart « des principaulx habitans de ladite ville se retirèrent et se cachèrent « ès villes prochaines et chasteaux forts des environs, Monsieur le « lieutenant *Redon* à Villeneuve, *Loubatery* à Clermont, *Cambefort* « à Moyrax, les conseillers *Raymond* et *Boyssonnade*, juge ordi- « naire, à Castelcullier, le conseiller *Valier* à Pujols, les conseillers « de la *Roche Durepaire* au Castella, *Codoing* à Guillot, et aultres « ès environs où ils pouvaient, quitant et abandonnant leurs « maisons [1] ».

« Mais, à cause de leur absence, lesdites maisons furent pillées, « ravaigées et saccaigées, à cause que la dite dame mettait en cha- « cune une compaignie entière de ses gens de pied, qui faisaient « toutes sortes de dommaiges, dont ils se pouvaient adviser et « vendaient les meubles desdits habitans ; et oultre que ledit sieur « lieutenant Redon fust quelque temps qu'il payait 10 escus par jour « pour la nourriture du sieur de Mauléon qui estoit logé en sa dicte « maison, et aussi que plusieurs des dits habitants furent empri- « sonnés, vexés et tourmentés par desfaut de fournir ou payer ce « qu'on leur demandait [2].» « Le sieur de Ranse, entre autres, qui « demeura de longs jours incarcéré en un gros pilier, resté seul « debout au milieu de la rivière [3] ».

« Et dit aussi savoir, pour avoir vu, que le plus souvent il n'estoit « ouvert qu'une des portes de ladite ville où le sergent majour « gardait ; et quelquefois on n'en ouvrait aucune, si ce n'estoit sur le « soir, qui estoit cause que les pauvres habitans à grand difficulté « pouvoient faire apporter quelque peu de leurs blez, vins et aultres

---

1 Archives municipales, CC. 79. Déposition de Me Pierre de Lafont.

2 *Idem.* Déposition de Me Oct. de Longueville.

3 *Idem.* Déposition de Me Gratien de la Rigaudière, juge d'Astaffort.

« provisions, et ce qui demeuroit aux champs demeuroit à la dispo-
« sition tant de la garnison de ladite ville que de celles des lieux
« circonvoisins; au moyen de quoy, lesdits habitans ne pouvaient
« faire que bien peu de récolte et de provisions [1]. »

De tels tableaux se passent de commentaires.

Juin 1585

Du samedi 1er juin au dimanche 30, ladicte dame et tout son train audict Agen.

(Total des dépenses pour ce mois de juin, 2.344 écus, 22 sols, 2 deniers. Payé 493 écus, 14 sols, 10 deniers.)

Henri de Navarre ainsi que la Cour de France ne se firent pas longtemps illusion sur les projets de la Reine Marguerite. De si grands préparatifs leur donnèrent aussitôt l'éveil.

« Monsieur de Ségur, écrit le 10 juin, de Bergerac, Henri de
« Bourbon, despuis vostre partement, les affaires n'ont pas reçeu
« beaucoup de changement. Ceux de la Ligue continuent à ramasser
« le plus d'hommes qu'ils peuvent; leurs entreprises réussissent en
« peu de lieux et leurs effectz sont encore faibles. Ma femme se
« fortifie le plus qu'elle peut à Agen [2]. »

Et le 28 juin, toujours au même, de Lectoure :

« Nous vivons en incertitude, attendans la résolution de la guerre
« ou de la paix, et toutesfois bien asseurez que l'ung et l'aultre ne
« nous peuvent apporter que du mal. Le mareschal de Matignon
« n'advance guères. Ceulx d'Agen commencent à courir. Ma femme
« dict qu'estiez venu à Nérac exprès pour l'enlever et mener prison-
« nière à Pau, avec plusieurs aultres propos de mesme. Monsieur et
« Madame de Duras triomphent, et ne croiriez les insolens propoz
« dont ils usent. Notre patience dure tant qu'elle peut. Dieu veuille
« qu'elle puisse continuer [3]. »

Catherine, de son côté, ne se fait nulle illusion sur les projets rebelles de sa fille. A la date du 15 juin déjà, elle s'en plaint amère-

1 Archives municipales, CC. 79. Dépositions de Me O. de Longueville, de Lafont Dupré.

2 *Lettres missives*, t. II, p. 74.

3 *Idem*, p. 79.

ment à Bellièvre. « ...Je voy que Dyeu m'a laisé ceste createure pour « la punytion de mes péchés, aus aflyxion que tous les jour ayle me « donne. C'est mon flo (pour fléau) en cet monde. Je vous aseure « que je an suys si afligée que je ne say quel remède y trover, que « me aulgmente daventege mon annuy. Je vous prye panser cet que « je y pourès fayre ; et, quand je vous voyré, que m'en pussiez « conçoler...[1] »

Enfin, le 11 juin, Cavriana, médecin italien, qui suivait la Cour partout où elle se transportait, écrit à Vinta : « La Reina de Navarra, « non immemore dell injuria ricevuta ora fa l'anno, s'arma contro « noi, ed ajuta gli avversarii, *e fortifica Agen*, dove e, terra princi- « pale della Guyenna, con tostte le terre et castella vicine, di modo « che il fuoco e molti capi si spargono que e la per il rigna [2]. »

Néanmoins Marguerite s'efforce encore, mais bien vainement, de se conserver les bonnes grâces des Agenais.

« Le 23 de juin, écrit le consul Trinque dans son livre de raison, « veille de Saint Jean, feust faict un grand feu à la place d'Agen, où « la Reyne de Navarre mist le feu, accompagnée de MM. les consuls « avec leurs robes consulaires. Les gens de la suite de la Reyne firent « un autre feu au cimetière de la Chapelle, au bout duquel ils avaient « mis un crumel avec trois chats. La Reyne les regardait, mais elle « n'y mist point le feu [3]. »

C'est à ce moment, en effet, dès la dernière quinzaine de juin, que Marguerite songea à se fortifier dans Agen et qu'elle commença ces grands travaux, qui allaient bouleverser la ville, en vue de bâtir une citadelle entre la Porte-Neuve et le couvent des Jacobins. Ce dernier, on le sait, occupait un vaste emplacement, au-dessus des murailles qui longeaient le Gravier, dans la partie la plus haute de la cité [4]. La position, au point de vue stratégique, était on ne peut mieux choisie. Malheureusement ce quartier se trouvait habité par les familles les plus riches qui y avaient construit de superbes hôtels. On juge de leur émoi, lorsque, par ordre de la Reine, elles virent peu à peu tomber leurs élégantes demeures.

1 Bibl. nat., fonds français 15.908, f° 42. — Cf. : *Lettres de Catherine*, t. VIII, p. 318.

2 *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. IV, p. 612.

3 Mémoires du consul Trinque. *Revue de l'Agenais*, t. X, p. 534.

4 Voir le plan du couvent des Jacobins au tome Ier, p. 61, de notre travail sur les Anciens Couvents d'Agen avant 1789.

« A dict estre veritable que ladite dame avait désigné pour lors de « faire une cytadelle au couvent des Jacobins de ladicte ville, qui est « le plus beau endroict d'icelle, regardant sur la prairie du Gravier, « et y avoit commencé de faire des fossez, couppant une belle grande « rue qu'on appelle la *rue de Garonne*, et avoit faict abattre toutes « les maisons de toute une rue, depuis la Porte Neuve jusques aulx « Jacobins, en laquelle rue y avoit de beaux bastiments, mesmes les « maisons d'un nommé Joffrion, d'une damoyselle de Pujols, de Savi- « gnac et aultres qu'il ne sait le nom, et estime qu'il y a bien cinquante « maisons rais terre et environ trente ou quarante qui ne sont du « tout par terre ; mais ne sait le déposant le nom de tous les proprié- « taires, moins à quelle portion de taille [1]. »

Et les habitants étaient tous réquisitionnés « tant de la dite ville « que juridiction, pour travailler à abattre les dites maisons, en oster « les ruynes et en apporter le bois au couvent des Jacobins, travailler « aussi aux fossés tant de ladicte cytadelle que de ladicte ville et faire « des esperons, l'ung à la Tour de la Poudre, l'autre à la Porte Neuve « et l'autre à la Porte Sainct Georges; et que si la dicte dame eut « continué à faire, la susdite ruyne eust rendu ladicte ville déserte et « misérable [2]. »

Commencés à la fin de juin, ces travaux continuèrent tout le mois de juillet et tout le mois d'août.

Juillet 1585

Du lundi 1er juillet au mercredi 31, ladicte dame et son train audict Agen.

1. Déposition de maître Pierre de Lafont. Archives municipales, CC. 79. Dans ce même registre se trouve « *l'Estat et roolle des maisons abattues et desmolies dans « la ville d'Agen, depuis le mois de mars 1585 jusqu'au 25 de septembre, ensemble « du nom des propriétaires et à quelle portion de tailles.* » Les principales rues atteintes furent : la *rue de la Porte Neuve*, où se trouvaient les maisons de Me Antoine Jauffrion, d'Antoine Delfont, de Guillaume de Lary, procureur ; la *rue de l'Ave Maria*, avec les maisons de Bernard Durand, procureur, Firmin de Pujols, chevalier, de Pierre Galaup, de Jehan Lescazes, de la Mothe-Cambefort, etc ; la *rue du Mortier* ; enfin la *rue Garonne*, où furent renversées plus de quinze maisons, dont celles de Bertrand Teyssèdre, de Jehan Delmoly, de Norete de Sorel, de Me Savignac, de Durand Labrunie, etc.

2. Idem.

(Dépenses pour ce mois de juillet, 2.371 écus, 55 sols, 8 deniers. Payé 1.884 écus, 31 sols.)

Ce n'est pas seulement à Agen que Marguerite arbora l'étendard de la Ligue. Comtesse d'Agenais, de Quercy, de Rouergue et des quatre Jugeries de Verdun, Rieux, Rivière et Albigeois, elle résolut de s'en rendre souveraine maîtresse, ou tout au moins de placer l'ensemble de ses domaines sous la domination de la Sainte Union.

Son premier essai fut contre la ville de Tonneins, qui appartenait au roi son mari, et qui se trouvait être un centre protestant des plus considérables. Bien plus, commandant la vallée de la Garonne, cette ville, suffisamment fortifiée, se présentait comme un boulevard avancé contre toute armée du maréchal de Matignon, qui tenterait d'envahir l'Agenais du côté de l'ouest. Sa possession était donc ardemment convoitée par la Reine de Navarre.

Ses premières armes ne furent point heureuses. Bien qu'aucun document ne nous renseigne exactement sur cette entreprise, nous savons cependant par la lettre suivante du Roi de Navarre, qui vint en personne au secours de cette place, que la petite armée de Marguerite fut battue à plate-couture. Elle nous fixe également sur la date de l'affaire qui s'engagea dans les premiers jours de juillet, le 3 probablement.

Le lendemain 4, Henri de Navarre écrivait en effet à M. de Meslon, gouverneur de Monségur :

« Meslon. Le faict pour lequel je m'acheminay icy a si heureuse-
« ment succédé, Dieu mercy, qu'il n'est besoing que vous ameniez vos
« trouppes. Ramenez-les incontinent et faictes travailler à bon
« escient aux fortifications. Si ceulx de la Ligue ne font mieulx que
« ce qu'ils ont faict jusques icy, je leur conseille qu'ils ne s'en meslent
« point. Le cappitaine Geoffre, cadet de la Reinière et son enseigne
« y ont esté tuez, et trente ou quarante soldats sur la place et le
« reste noyé, se pensantz sauver par eaue. Et la présente n'estant
« à aultre fin, je ne vous la feray plus longue, pour prier Dieu, vous
« avoyr, Meslon, en sa saincte et digne garde. De Thonneins, ce
« IIIIe jour de juillet 1585. Vostre meilleur maistre et amy, Henry [1]. »

Mézeray écrit de son côté que Marguerite commença ses hostilités par la prise de Tonneins, dont ses gardes s'emparèrent par surprise ;

---

1 *Lettres missives*, t. II, p. 82. — Archives de M. le comte de Meslon.

mais qu'à leur tour « ils furent bientôt investis par le Roi son mari, « forcés et taillés en pièces presque en un moment[1]. »

L'affaire de Tonneins ne fait donc aucun doute. Ce qui est bien moins croyable, c'est l'affirmation de presque tous les auteurs que Marguerite commandait en personne son armée. Aucun document sérieux ne vient confirmer ce racontar. Aussi nous inscrivons-nous en faux contre cette assertion, ses livres de Comptes à la main qui la font résider à Agen tout le mois de juillet et qui n'auraient point manqué, dans le cas contraire, de signaler ce déplacement. Si elle eût d'ailleurs quitté la ville qu'elle était en train de ruiner, la Reine de Navarre aurait couru grand risque de ne plus pouvoir y rentrer. La plus élémentaire prudence exigeait donc qu'elle n'en sortît pas.

Même réserve de notre part pour le siège de Villeneuve qui suivit de près l'affaire de Tonneins, et dont le résultat fut aussi défavorable à la Reine de Navarre.

Marguerite, entrée de plain pied dans la Ligue, ne pouvait en effet rester sur ce premier échec. Le traité de Nemours, signé le 7 juillet, en vertu duquel Henri III, faisant sur les conseils de sa mère une volte-face complète, s'unissait avec les Guise et retirait aux Réformés toutes les libertés qu'il leur avait concédées jusque là, allait la fortifier plus encore dans ses résolutions. Aussi profitant de la stupeur dont cette mesure frappait les Réformés, des soucis de toutes sortes qui assaillirent à ce moment le Roi son époux, « dont la moustache, au « dire de l'historiographe Pierre Mathieu, blanchit soudainement à « cette nouvelle », et qui écrivait à Ségur le 8 juillet, de Nérac : « Excusez-moy si je ne vous écris de ma main, j'ay tant d'affaires que « je n'ay pas le loisir de me moucher[2], » elle décida de frapper un grand coup et de s'emparer de Villeneuve-sur-Lot, place de premier ordre, autant par son importance commerciale que par sa position stratégique, cette ville se trouvant à cheval sur le Lot et très fortifiée des deux côtés.

Mézeray, et d'après lui Cassany-Mazet, ont longuement raconté ce siège[3]. Aux quelques détails authentiques qu'ils ont pu trouver dans les documents de l'époque, mais dont ils se sont bien gardés d'indi-

---

1 Mézeray. *Histoire de France*, t. III, p. 596.

2 *Lettres missives*, t. II, p. 85.

3 Mézeray. *Histoire de France*, t. III, p. 596 et suivantes. — Cf. Cassany-Mazet. *Histoire de Villeneuve-sur-Lot*. 1re édition, 1837, p. 89-97.

quer les sources, ils ont, chacun de leur côté, cru devoir dramatiser leur récit, y mêler des discours inventés par eux de toutes pièces et même l'agrémenter de dialogues que l'on dirait préparés pour la scène.

Il n'est que temps, pensons-nous, de remettre les choses au point.

Et d'abord, pas plus qu'à Tonneins, Marguerite ne se mit à la tête de l'expédition. D'après ses livres de Comptes, toujours si détaillés, elle ne quitta point Agen de tous ces mois de juillet et d'août. Ce furent donc, ou Lignerac, ou d'Aubiac, ou plutôt le vicomte de Duras, c'est-à-dire de vrais hommes de guerre et non une amazone romantique, qui commandèrent la petite troupe. Toujours est-il que ses soldats s'emparèrent d'abord de la partie de la ville la plus faible, sise sur la rive gauche du Lot, laquelle du reste aurait été livrée par surprise et même sans coup férir. Mais ils se heurtèrent contre les ouvrages fortifiés du pont et la citadelle de la rive droite, défendus par Nicolas Cieutat et son fils Arnaud, seigneurs de Pujols et premiers consuls de la ville ; et ils durent commencer un siège en règle.

Qu'y a-t-il de vrai dans la fameuse légende, répétée à satiété par tous les auteurs à la suite de Mézeray, d'après laquelle, mandé par Marguerite en personne à la tête de son armée, le vieux Cieutat se serait rendu seul et sans armes, « comme un consul de l'ancienne République de Rome [1], » auprès de l'altière princesse, non sans ordonner au préalable à son fils de défendre jusqu'à la dernière extrémité avec cent arquebusiers la tour du Pont de la rive droite, aurait été par elle condamné à mort, traîné par ses gardes au pied de la tour où s'était enfermé son fils, et là, par une feinte aussi ingénieuse que théâtrale, se serait vu dégagé brusquement et ramené en triomphe à l'hôtel de ville, cependant que, poursuivis l'épée dans les reins par les héroïques défenseurs de la cité, les soldats de Marguerite se seraient repliés en désordre, et dès le lendemain, toujours avec la princesse, auraient levé le camp au bruit des trompettes guerrières et libératrices du roi de Navarre, qui venait du côté nord secourir la ville ?

Rien d'authentique, rien de sérieux, ne vient confirmer un seul de ces faits ; aussi, jusqu'à preuve du contraire, ne pouvons-nous les accepter. Tout ce qu'il est permis d'écrire, c'est que Villeneuve fut assiégée au mois de juillet 1585 par la petite armée de la Reine Marguerite et que cette ville fut victorieusement défendue, non comme

---

1 Mézeray, t. III, p. 597.

Tonneins par Henri de Navarre en personne, mais par ses seuls et courageux habitants, à la tête desquels nous ne nous refusons pas de placer Nicolas et Arnaud de Cieutat, consuls à cette époque.

La Reine-Mère, écrit le 25 juillet Busini à Vinta, se prépare à retourner en Guyenne, non-seulement pour réduire Navarre, mais pour aplanir encore les difficultés qu'il a avec son épouse, « laquelle « a voulu s'emparer de Villeneuve, *e gli saria riuscito, si il marito* « *non avessi provisto con farli disfare quatro compagnie d'ifan-* « *teria ha con lei* [1]. »

Battue à Tonneins, battue à Villeneuve, Marguerite, qui n'avait point quitté Agen, d'où elle écrivait le 25 juillet un billet à un certain M. Dupuy, de Condom, pour l'engager à venir la trouver de suite [2], tenta encore la fortune du côté de la Gascogne. Elle n'y fut pas plus heureuse.

« Mon cousin, écrivait en effet le 20 août le Roi de Navarre à Mati- « gnon, je suis venu en ceste ville de Lectoure où ma venue a esté bien à « propos pour y pourvoir, car il y avait beaucoup d'entreprises dessus. « Ceste nuict, ceulx d'Agen ont essayé de surprendre Samezard [3] qui « est à M. de Raillac, à mi chemin d'icy à Agen. Ils ont laissé des « armes et des chevaux, et là-dedans ils sont tous catholiques. Ils se « sont fortifiés et retranchés au passage d'Agen, de sorte que, sans « nombre de gens, on ne les pourrait avoir. A mon retour de Béarn, « j'espère parler à eux... »

Et en post-scriptum : « Le capitaine Belsunce vient d'arriver qui dit « que ceulx de Valence, qui est à une lieue de La Magistère, ont cinq « compagnies d'Agen dedans leur ville. Les habitans tiennent un fort « et ne peuvent supporter de voir manger leur bien... [4] »

Il ne restait plus à Marguerite qu'à s'enfermer dans Agen et à attendre les évènements.

PH. LAUZUN.

(*A suivre*)

1 *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. IV, p. 585.

2 Archives du château de Malliac à M. de Moncade (Gers).

3 Pour Saint-Mézard, sur la rive gauche du Gers, à douze kilomètres en aval de Lectoure.

4 *Lettres missives*, t. II, p. 122.

UNE VARIÉTÉ NOUVELLE DE PRUNIER

M. Baltet, l'une des sommités de l'horticulture française, bien connu du monde agricole par ses savantes publications comme par son important établissement d'horticulture de Troyes, possède, à l'heure présente, une variété nouvelle de pruniers, dite l'*Abbaye d'Arton*. Il a bien voulu nous la signaler et nous transmettre à ce sujet les quelques indications suivantes ; à notre tour, il nous a paru intéressant d'en donner connaissance aux agriculteurs de la localité.

Originaire de Valréas, cette variété, encore rare, fournit un arbre de bonne vigueur et très productif. Son fruit volumineux est oblong, violet, nuancé de rouge et saumoné. Sa chair, de couleur jaune, est ferme et présente à la dégustation une saveur sensiblement sucrée. Aussi peut-il être consommé à l'état vert et sert-il à confectionner avec avantage des tartes ainsi que divers autres mets de même nature. Confit, il donne des pruneaux excellents et bien fournis, en raison des qualités de sa pulpe et du faible développement du noyau.

L'*Abbaye d'Arton* est appelé, a-t-on dit, vu les précieuses qualités que nous venons d'énumérer, à améliorer la Prune d'Agen.

C'est-là, à notre sens, une question grosse tout au moins de graves conséquences. Quels que soient, en effet, les mérites de cette variété, reconstituer les plantations actuelles de pruniers, ne serait-ce pas s'exposer à des dépenses considérables et à compromettre, en même temps, les qualités qui ont donné à la prune d'Agen son agréable saveur et lui ont valu une renommée bien justifiée ? Il en est, on ne l'ignore pas, des arbres fruitiers comme de la vigne : les plants constituent le cru et, sur un même terrain, des plants différents produisent un vin d'un goût différent.

Qu'à l'étranger les producteurs de prunes, possesseurs d'un produit de qualité ordinaire, tentent, dans un but d'amélioration, certaines

cultures nouvelles, ils ne s'exposeront nullement à de fâcheuses déceptions. Il en est autrement des Agriculteurs de l'Agenais, détenteurs d'un fruit spécial et réputé. Néanmoins, sont-ils tenus à rester étrangers à toute modification culturale et à tout progrès ? Par des essais faits sur des sols divers et à des expositions différentes, ils doivent au contraire, semble-t-il, se rendre un compte exact des aptitudes de certains arbres nouveaux ainsi que de la valeur de leurs fruits au point de vue d'une transformation ultérieure en pruneaux. Bien conduites, de telles expériences les mettront à l'abri des mécomptes et leur indiqueront, sans nul doute, la meilleure voie à suivre pour l'avenir.

Comme toute chose nouvelle et rare, la variété *Abbaye d'Arton* est d'un prix élevé. Les arbres à haute tige valent 4 francs la pièce et 15 francs les quatre. Ceux de grande taille reviennent individuellement à 5 francs. Les sujets à demi-tige coûtent 3 francs et les jeunes sujets à basse-tige 2 fr. 50 centimes.

Si cette variété doit être propagée dans nos contrées, il est toutefois permis d'espérer une réduction notable sur la dépense en achats d'arbres par l'emploi de la greffe, comme on l'a fait d'une façon si heureuse pour les plants de vignes étrangers.

Louis BRUGUIÈRE.



POÉSIES

L'AUBE

Ankè

I

Petit caillou, simple et modeste,
Là gisant au pied du sentier
Qui gravit cette côte agreste
Où fleurit le fol églantier,
Dis-moi ? — Qu'es-tu, chétive pierre
Perdue aux glèbes de l'orniére
Que creusent les socs vignerons ?
— Dis-moi depuis quel temps te foule
Sous ses pas l'ignorante foule
Des bouviers et des bûcherons ?

Ta couleur est de vieil ivoire
Et l'on voit tes pâles reflets
Ondoyer ainsi qu'une moire
Aux tons chatoyants et discrets ;
Ta forme est celle de l'amande,
Mais tes contours, je me demande
Qui les a rendus si mordants :
Ciselés de fines entailles,
Ils forment sous leur mille écailles
Comme une lame à deux tranchants.

Tu n'es pas un éclat vulgaire
Des flancs de nos rocs détaché.
Tu n'es de grès ni de calcaire
Ni d'un fin granit recherché ;
Tu n'es pas le galet que roule
Le torrent qui fuit et s'écoule
Des hauts monts jusques aux vallons...
— Qu'es-tu, pierre mystérieuse !
— Fétiche ? — Idole fabuleuse ?
— Divinité des noirs sillons ?

II

« — Qui je suis ? — Débris d'un autre âge,
Un rien, cependant tout pour toi,
Homme ingrat ! — Je suis ton ouvrage,
Mais en retour je t'ai fait roi !
Premier rayon de ton aurore,
J'ai, comme le soleil qui dore
Les grands pics au matin vermeil,
Secouru ta fragile enfance
Et soulagé dans sa souffrance
Ton vieil ancêtre à son éveil.

J'ai vu passer bien des marées,
Epave des siècles lointains,
Depuis que le flot des années
Agite le sort des humains ;
J'ai vu des ouragans sans nombre
Ballotter sur l'abîme sombre
Le vaisseau de l'Humanité,
Puis j'ai vu sur la mer plénière
S'envoler sa barque, légère,
Droit à travers l'immensité ;

Ainsi qu'on voit sous la ramure
Des grands bois frissonnant au vent
S'écouler l'onde qui murmure,
Et s'irise au soleil levant,

Ainsi j'ai vu sa longue histoire
S'écouler. J'ai connu sa gloire,
Ses jours de tourments, de labeur ;
Je la vis faible et misérable,
Chétive, infime, pitoyable,
Et je la vois dans sa grandeur ;

Car je suis, pierre abandonnée,
L'aïeule de tes monuments,
Impérissable et destinée
A survivre aux évènements :
Aux lieux où tes cités immenses
Se dressent, où les peuples denses
Se sont rassemblés à grands flots,
J'ai vu des arbres centenaires
Peupler des forêts séculaires
Dont nul ne troublait le repos.

III

Sur l'antique terre des Gaules
Où j'ai pris naissance, j'ai vu
L'ennemi briser les idoles
Du Celte au courage invaincu ;
Avant les légions romaines
Qui semaient la mort dans les plaines
D'Alésia, j'avais encor
Vu le Druide, en sa robe blanche,
Du gui sacré trancher la branche
Au fil de sa faucille d'or.

Mais, avant ces temps historiques,
Bien avant ces âges anciens,
Avant les peuplades celtiques,
Filles vaillantes des Aryens,
J'ai vu dans nos forêts profondes
Passer les troupes vagabondes
Des grands éléphants primitifs,
Et le tigre et l'ours des cavernes

Aux poils fauves, aux regards ternes
Courir sus aux hommes craintifs.

C'est alors que ton vieil ancêtre
Habitait le creux des rochers
Et cherchait aux rameaux du hêtre
Un abri contre les dangers ;
Faible, indigent et misérable,
En proie au froid épouvantable
Qui tombait d'immenses glaciers,
Il avait le gland pour pâture,
L'ombre des arbres pour toiture
Et les pierres pour oreillers.

Ah ! Ce n'était pas le bel âge
Qu'ont célébré dans leur essor
Les poètes au doux langage,
Non ! Ce n'était pas l'âge d'or !
La terre était une marâtre
Contre qui l'homme, opiniâtre,
Avait à lutter sans répit
Car la faim le suivait, tenace,
Partout, errant sous la menace
Du fauve terrible et maudit.

C'est dans ce temps, où sans défenses,
Nu, débile et toujours tremblant
Tu vivais en d'horribles transes
Craintif comme le faible enfant,
Qu'on vit surgir l'artiste habile
Qui façonna comme l'argile
D'un pur silex le dur éclat ;
Il en tira par son génie
Une pique aiguë et munie
D'un tranchant prêt pour le combat.

IV

« — Qui je suis ? — Je suis cette pierre !

Je suis ton premier instrument,
Ta hache, cette arme guerrière
Qui t'a protégé vaillamment.
Par moi les tigres aux yeux louches
Et tous les carnassiers farouches
Trouvèrent en toi leur vainqueur :
Ils te chassaient comme une proie,
Et par moi tu connus la joie
De pouvoir les frapper au cœur.

Leur chair devint ta nourriture
Et leurs plus épaisses toisons
Sous mon arête vive et sûre
Tombèrent en amples moissons ;
Alors, tu pus braver sans craintes
Les noirs frimas dont les étreintes
Figeaient tes membres grelottants,
Et ce fut pour toi le sourire
Du rayon doré qui fit luire
L'aube de ton premier printemps !

Ainsi, ta précaire existence
Put compter sur un lendemain,
Et tu pus avec confiance
Rêver d'un avenir lointain.
Sans moi, créature chétive,
Tu t'en allais à la dérive
Comme une barque sans agrès
Que le flot roule et qui dans l'ombre
Aux noirs récifs se brise... et sombre,
Perdue, engloutie à jamais.

Mais si j'armai ton bras débile
D'une hache aux ardents biseaux,
Si par moi tu devins habile
A terrasser les animaux,
Tu trouvas encore en mon âme
La subtile et brûlante flamme :
C'est moi qui te donnai le feu !
Le feu, chaleur vivifiante,

Chaleur aimée et bienfaisante
Qui te ranima peu à peu.

Lorsque vers son déclin s'envole,
Pâle et tout voilé, le soleil,
Lorsque sa brillante auréole
S'efface de son front vermeil,
Pour toi c'était la nuit profonde,
L'obscurité, la nuit féconde
En périls, en noires terreurs :
Le carnassier aux cris funèbres
Te recherchait dans les ténèbres,
Facile proie à ses fureurs.

Mais lorsque jaillit l'étincelle
De mes flancs, lorsque la clarté
Que dans mes veines je récèle
Rompit des nuits l'obscurité,
Alors tous ces monstres féroces,
A la dent, aux griffes atroces,
Ne troublèrent plus ton repos :
Ils s'enfoncèrent dans les ombres
Des forêts immenses et sombres
Où s'éteignaient tous les échos.

Et c'est ainsi que la nature
Contre qui, vaillant tu luttas,
Te devint par degrés moins dure,
Vaincue en tes rudes combats.
C'est ainsi que par moi chétive
Tu te rapprochas de la rive
Où, dans ses plis flottants au vent,
Mon large étendard se balance,
Drapeau de ton indépendance,
Et de ton affranchissement !

V

Homme ! Salue en moi ce règne

Bienfaisant du silex taillé !
Si ton cœur souvent encor saigne,
Tu cessas d'être tenaillé.
Grâce à lui dans le cours des âges
Apparurent tes outillages
De silex polis, puis d'airain,
Enfin le fer, levier du monde,
Parut et son œuvre féconde
Fit de toi le roi souverain.

Par le fer l'inerte matière
S'est pliée à ta volonté
Et s'est faite ainsi l'ouvrière
Qui travaille à ta liberté.
— Va maintenant à pleine voile
Vers l'horizon qui se dévoile,
Vogue d'une intrépide ardeur !
Et si je te vis misérable,
Chétif, infime et pitoyable,
Je te verrai dans ta splendeur ! »

Alph. DENIZOT.



ARCHÉOLOGIE AGENAISE

XV. — *L'Inscription de G. Peitavin*

Un des membres les plus distingués du barreau d'Agen, M. Henry Brocq, a découvert tout dernièrement, dans un jardin de la rue Palissy, une inscription lapidaire qu'il s'est empressé d'offrir au Musée d'Agen.

Elle est gravée sur une lame de marbre gris, épaisse de 0^{m} 09, haute de 0^{m} 66 et large de 0^{m} 47, malheureusement brisée sur le côté gauche. Quatre écussons de... au chef de... l'encadraient ; deux subsistent, ceux de droite, les autres ont disparu avec un bon tiers de l'inscription. Celle-ci, fort proprement gravée, avec entre quelques mots des fleurs de lis et des fleurettes, en beaux caractères du XIIIe siècle, fait mention d'un certain G. Pictavinii qui fut de son vivant tout à la fois FACVNDVS, HVMILIS, DIVES SAPIENTIE, CLARVS, nourri LACTE SOPHYE, etc. Il est malheureusement bien difficile de reconstituer les parties disparues ; c'est à peine si le mot CODITVR prouve le sens funèbre qu'on était en droit de deviner, et c'est à peu près tout.

Les Pegtavi, Pictavinii, Peitavi, Pictavinus, figuraient honorablement parmi les prud'hommes d'Agen aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles. J'énumérerai ceux dont j'ai pu retrouver les noms dans les archives de la ville.

P. Peitavi, E. A. Peitavi, V. Peitavi et S. Peitavi sont au nombre des cent quinze prud'hommes qui, joints aux consuls d'Agen, révisèrent les statuts de la communauté « *a la santa Maria candeliera* de l'année 1196-97 (1). »

(1) Chartes d'Agen, n° II, p. 4.

En 1212, un certain A. Peitavi siégeait parmi les notables Agenais qui décidèrent que les habitants auraient la faculté de payer l'impôt à raison de un denier sur douze chaque semaine, ou de contribuer aux quêtes et dépenses de la ville sur le même pied que ceux de Toulouse. A. Peitavi n'habitait pas Agen, car il se trouve nommé parmi ceux qui « *eron de fora de la vila* (1). »

Parmi les auteurs de l'accord, intervenu en février 1226 (27), entre les villes d'Agen, de Saint-Macaire et de La Réole, en vue d'assurer la liberté des chemins, se trouvent V. et A. Peitavi, pour Agen, tandis qu'un certain Peitavi de Piis agit pour La Réole (2).

Le 11 mars 1243-44, les consuls de Toulouse conseillent aux consuls d'Agen, qui avaient eu recours à leurs lumières, de ne pas mettre Etienne Poitevin (Pictavinum) en possession d'une certaine maison avant que ledit Etienne ait payé à ses frères Pierre et autre Etienne, la somme de cent livres de Morlas assignées par leur père sur cet immeuble (3).

Le 17 février 1248, à la suite de troubles publics, les statuts municipaux sont révisés. W. Peitavi et S. Peitavi figurent parmi ceux qui les consentent (4).

Dans l'assemblée de quarante-deux notables habitants d'Agen tenue le 5 mars 1298-99, pour aviser aux poursuites à intenter contre Bernard de Rovinhan, chevalier, cinq prud'hommes furent délégués à cet effet ; parmi eux se trouvait « *Magistrum Heliam Pictavini, qui moratur apud Parisiis* (5). »

Enfin, le 10 novembre 1346, Guillaume Peytavi, dans l'assemblée des habitants du quartier de Floyrac, sur le fait de la rançon de Robert de Houdetot, se prononça pour le refus de participation par la ville d'Agen (6).

Nous n'avons pu trouver de mentions plus récentes de la famille Peitavin.

Peut-être le W. Peitavi de 1248 est-il le personnage pour qui fut gravée l'inscription funèbre de la rue Palissy.

(1) Chartes d'Agen, n° III, p. 5.
(2) *Ibid.*, n° XVIII, p. 27.
(3) *Ibid.*, n° XL, p. 56.
(4) *Ibid.*, n° XLIV, p. 66.
(5) *Ibid.*, n° CXIII, p. 190.
(6) *Jurades d'Agen*, p. 89.

XVI. — *Un nouveau faux de Théodore Chrétin*

On n'a pas oublié l'originale figure de ce faussaire ironique qui, sans grande dépense de travail, d'ailleurs, mystifia si cruellement les archéologues du Midi, les dépouillant de leur argent et les bernant avec la souriante malignité d'un véritable gamin de Paris. Il n'est pas inutile d'apporter de nouvelles contributions à la liste de ses hauts faits, puisque encore, après l'aveu qu'il fit de ses faux et les preuves matérielles qui en furent données, le musée de Toulouse persiste à exposer, presque en place d'honneur, le fameux bas-relief de Tétricus, dont la raideur pompeuse, la veulerie du faire et le théâtral appareil archéologique pue à plein nez ce que par antiphrase on est convenu d'appeler l'art du premier empire.

En quittant Agen, Chrétin passa par Bordeaux où l'on eût l'inconcevable faiblesse de lui confier la restauration du tombeau de Pey Berland dans la cathédrale de Saint-André. Jouannet, un compère inconscient de l'affaire de Nérac, Jouannet, le du Mège bordelais, dut être pour quelque chose dans cet étrange choix. Fidèle à son passé, Chrétin fit de fausses inscriptions pour le vénérable archevêque de Bordeaux, comme il en avait fabriqué pour Tétricus. Malheureusement pour lui, ses relations, plutôt désagréables, avec la magistrature agenaise, lui avaient fait perdre son bel aplomb. Vivement attaqué par les journaux, il s'emporta, puis déclara que la statuette de Pey Berland n'était pas celle de ce personnage, prêtant ainsi le flanc à la riposte qui fut vive et sanglante ; nous ne pouvons résister au plaisir d'en donner un spécimen emprunté au *Courrier de la Gironde* du 4 octobre 1839.

« M. Chrétin commence par dire que la statuette que la tradition dit être de Pey Berland n'est pas la sienne, qu'elle est antérieure de deux siècles à ce saint personnage ; or, cela étant, comment les restaurateurs de l'inscription (c'étaient l'architecte Combes, en apparence, mais en réalité Théodore Chrétin), indépendamment de l'anachronisme dans la forme des caractères, ont-ils fait graver en latin :

Ici dessus est la représentation réduite du vénérable Pey Berland.

Comment, Messieurs les restaurateurs, vous faites des inscriptions et vous mentez ! Vous faites graver des mensonges sur le marbre et vous les scellez dans le sanctuaire ! Vous savez que la statuette ne

représente pas Pey Berland, qu'il y a tradition erronée, et vous fabriquez une inscription consacrant l'erreur ! » Cette virulente sortie était suivie d'interrogations menaçantes posées directement au faussaire, « Il devrait bien dire si ce n'est pas lui qui, en sa qualité de statuaire: a rogné les doigts de la main gauche de la statue de Pey-Berland, et qui a dû être bien navré de ne pouvoir en faire autant à la main droite qui, heureusement appliquée au bâton pastoral, a été inattaquable... »

Chrétin se soumit-il de bonne grâce où fut-il forcé de se soumettre ? Nous l'ignorons. Mais le même journal, annonce dans son numéro du 25 septembre 1839, que les fausses inscriptions ont été enlevées. A celui qui aura le courage d'explorer à fond la retentissante affaire des fausses antiquités de Nérac, nous recommandons fortement l'étude attentive de la conduite tenue par Chrétin dans l'affaire des inscriptions de Pey-Berland. Il sera mis sur la voie des pièces à consulter par le substantiel travail que M. Berchon a consacré aux Souvenirs iconographiques de Pey-Berland, dans les Actes de la Société Archéologique de Bordeaux (t. xi, p. 183 et suivantes) Nous avons emprunté à ce travail les éléments de la présente note que nous ne terminerons pas sans mentionner la découverte que nous avons récemment faite dans les réserves du Musée d'Agen, de deux maquettes en plâtre, de l'inscription et du médaillon des deux Tétricus, sur lesquels du Mège fonda un instant sa gloire. Une inscription tracée au revers nous apprend que ces modèles des faux antiques furent respectueusement offert par Théodore Chrétin à M. Paillard, préfet de Lot-et-Garonne.

J. MOMMÉJA.



BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

La Misère en Agenais de 1600 à 1629 et la Grande Famine de 1630-1631, par M. le docteur Couyba (Villeneuve-sur-Lot, impr. Renaud Leygues, 1902. In-8° de 176 pp.).

Poursuivant le cours de ses études locales au xviie siècle, M. le docteur Couyba nous présente aujourd'hui un tableau saisissant de la grande misère qui désola le pays d'Agenais de 1600 à 1631.

Il le fait avec sa méthode habituelle, qui est d'affirmer un fait brutal, qu'il appuie de suite sur de nombreux documents inédits, la plupart du temps enchâssés dans le texte ; ce qui permet au lecteur d'en déduire lui-même les conséquences et le met en mesure de contrôler l'opinion, souvent sévère, de l'écrivain.

« La Guerre, la Famine, la Peste, écrit-il en guise de Préface, inséparables compagnes tournant dans le même cercle fatal des siècles écoulés, étaient comme les trilogies du théâtre antique enchaînées par la même fatalité.

« Même destinée implacable. Ces temps noirs du moyen-âge, prolongés jusqu'à la fin du xviie siècle, avaient été symbolisés par ces danses macabres que tant d'artistes ont dessinées et peintes jusqu'à Hans Holbein.

« Dans ces siècles passés, on entend la plainte lamentable des populations et surtout des paysans attachés à la glèbe. « La famine « et la guerre, disait Omer Talon, engendrent le troisième des fléaux « de Dieu, qui est la peste. »

« La Guerre, la grande mangeuse d'hommes, unie aux intempéries, préparait la disette dans les années les moins malheureuses et la famine dans les autres.

« Sur ces populations affamées, décharnées, squelettiques, s'abattait le fléau de la peste, qui achevait de les coucher en terre, comme les blés après la grêle.

« Par dessus tous ces maux, le mauvais gouvernement suçait encore ces populations exsangues, comme le vampire... »

Partant de ces données pessimistes, un peu trop poussées au noir selon nous, mais cependant, il faut le reconnaître, presque toujours justes, M. le docteur Couyba nous promène pendant un demi-siècle, depuis « la fin de l'orgie des Valois » jusqu'en 1629, dans la plupart des juridictions de l'Agenais, s'attachant à mettre en relief toute la série des maux que lui révèlent les archives communales et les registres paroissiaux, et nous dépeignant notre infortuné pays, dévalisé par des bandes innombrables de vagabonds étrangers, auxquelles ne craignaient pas de se joindre les indigènes mourant de faim, « comme une immense cour des miracles. »

Puis, c'est la misère de 1629, aboutissant à la grande famine de 1631. Trois années de disette, un hiver des plus rigoureux, des pluies torrentielles qui noyèrent les céréales et anéantirent les récoltes, l'incurie des pouvoirs publics, la rivalité toujours menaçante des deux partis religieux, telles furent les principales causes de ces calamités. « Les paysans, écrivait Gaston d'Orléans, le propre frère de Louis XIII, ne vivaient que de pain d'avoine, moins encore, de glands, d'herbes et choses semblables, comme les bestes; » les cadavres jonchaient les campagnes ; les terres se vendaient à vil prix, et ce pour acheter uniquement des grains ; la mortalité quintuplait dans les paroisses ; et partout et toujours l'argent faisait défaut pour venir en aide à toutes ces infortunes.

Toutes les classes de la société, reconnait avec justice M. Couyba, se groupèrent pour essayer de conjurer le mal, aussi bien les établissements religieux que les consuls et les jurats, tant nobles que bourgeois et marchands. A Agen, comme dans de moindres villes, Duras, Sainte-Livrade, Casseneuil et jusqu'aux plus petites paroisses, Pinel, Hauterive, etc., les autorités s'efforcèrent par tous les moyens en leur pouvoir de secourir les malheureux, expulsant les nomades, multipliant les distributions de vivres, amoncelant emprunts sur emprunts et réclamant à hauts cris la convocation des Trois Etats.

Mais que faire devant des impossibilités matérielles, malgré le bon vouloir de tous ?

C'est en termes véritablement émus que M. le docteur Couyba nous expose toutes ces misères. Sa philanthropie, mise à l'épreuve, s'apitoie

sur le sort du pauvre peuple. Son travail est sincère et vrai. Il faut grandement lui en savoir gré.

Un chapitre, cependant, c'est le seul reproche que nous nous permettions de formuler ici, manque à cette œuvre éloquente, si savamment présentée et patiemment documentée.

Nous eussions aimé voir se terminer ce travail, après ces émouvants tableaux de désolation et de deuil, par quelques pages plus consolantes, nous élevant vers des régions plus sereines, plus lumineuses. L'Agenais, et avec lui toute la France, puisque M. Couyba l'assimile à cet égard à notre petite patrie, doivent-ils être absolument considérés à cette époque comme un nouveau cercle de l'Enfer du Dante, d'où serait bannie toute espérance ? L'auteur de la *Misère en Agenais* oublie-t-il qu'il écrit en 1630, c'est-à dire à ce moment psychologique de notre nation, où les luttes fratricides, qui depuis un demi-siècle ensanglantaient nos provinces, prennent fin, et où le pays se ressaisit tout entier pour entrer dans une voie glorieuse et atteindre bientôt une grandeur incomparable.

M. le docteur Couyba parle bien d'une « aurore des temps nouveaux » ; mais nous croyons fort qu'il ne la juge pas si proche. Son esprit, toujours juste et équitable, salue bien, à la dernière page, l'un des plus grands noms du XVIIe siècle, Vincent de Paul, l'apôtre par excellence de la charité, « lequel, comme Jeanne d'Arc, eut grand pitié du royaume de France. » Il ne dédaigne même pas de lui associer celui d'une femme de bien, Marie de Vignerod, qui combla l'Agenais d'aumônes et de bienfaits, et fut duchesse d'Aiguillon et nièce du cardinal de Richelieu. Mais il s'arrête brusquement à ce dernier nom, comme si, après avoir magistralement exposé le mal, il craignait d'en indiquer et d'en reconnaître le remède.

Et pourtant Richelieu n'est-il point l'homme providentiel de ces temps-là, qui va panser les blessures de la France ? N'a-t-il pas déjà, en ces mêmes années, commencé son œuvre, c'est-à-dire détruit par la prise de La Rochelle la puissance politique des Protestants, ces fauteurs incorrigibles de tous les désordres ; forcé, malgré la Cour, la noblesse altière et turbulente à s'incliner devant la Majesté du Roi ; et, utilisant si à propos les forces vives de la nation, engagé avec notre éternelle ennemie, l'Autriche, ce duel gigantesque qui se terminera par les victoires de Rocroi, de Fribourg, de Lens, et par le glorieux traité de Westphalie ?

N'encourage-t-il pas en même temps et de toutes ses forces l'établissement dans chaque ville de ces nombreux monastères du tiers-

ordre, refuges, non plus aristocratiques comme autrefois, mais plébéiens, démocratiques, où la pauvreté absolue est de toute rigueur, et dont le but seul est de venir en aide aux déshérités de ce monde. Et pour ne citer qu'Agen, qui dans ce travail est si souvent pris comme exemple, n'est-ce pas alors que furent fondés, d'un commun accord entre le gouvernement et les consuls, les couvents des Capucins (1600), des Petits Carmes (1628), des Prêtres de la Mission (1650), des Minimes (1658) ; parmi les femmes, ceux des Religieuses de Notre-Dame de Paulin (1619), des Carmélites (1628), du Tiers-Ordre de saint François (1640), des Orphelines ou Pauvres Sœurs de saint Joseph (1641), de la Visitation (1642), etc., sans compter les nombreuses Confréries de Pénitents, qui n'étaient, on le sait, que de pieuses sociétés de secours mutuels ?

Si donc, dans cette première moitié du XVIIe siècle, la France souffre à l'intérieur de maux que nul moyen économique ne peut encore conjurer, mais qui sont adoucis autant que faire se peut par la charité chrétienne, elle acquiert à l'extérieur une autorité prépondérante sur tous les peuples de l'Europe ; — et c'est justement ce moment qu'elle choisit pour prendre sa superbe envolée, guidée par le puissant génie qui préside à ses destinées, et soutenue par ses qualités natives, qui jamais peut-être ne s'étalèrent aussi vivaces, le courage, le patriotisme, le dévouement et la foi.

P. L.

Discours sur saint Phébade, par M. l'abbé DURENGUES.
(Agen, Imprimerie Moderne, 1902. In-8° de 32 pp.)

« Je ne sais, Messieurs, ce qu'il faut le plus admirer dans cette « œuvre magistrale, ou la richesse du fond ou la perfection de la « forme. Ce qui frappe d'abord, c'est le style. Nerveux et ferme, vif « et animé, sans fleurs ni guirlandes, non sans élégance, il est bien le « style de la raison. »

Tels sont les termes dont se sert M. l'abbé Durengues, pour apprécier le traité célèbre de saint Phébade contre les Ariens. Nous ne les jugeons point trop élogieux pour ne pas les appliquer à notre tour au discours, en tous points remarquable, que notre distingué confrère vient de prononcer le 26 avril dernier, jour de la fête du saint, au grand séminaire d'Agen.

C'est plaisir, en effet, que de lire ce travail, savamment documenté,

d'autant plus difficile à composer que chaque année une pieuse tradition impose ce panégyrique, et qui nous apprend, en outre des nombreux détails biographiques ignorés jusqu'à ce jour, de quelle gloire théologique et littéraire se couvrit notre illustre compatriote dans les différents conciles où il eut à défendre contre les hérétiques les vérités immuables de la religion catholique.

Gaulois et Aquitain, peut-être même Agenais, Phébade, en 358, apparaît pour la première fois dans l'histoire. Il est à ce moment évêque d'Agen. M. Durengues l'affirme et le prouve, et il nous le montre investi déjà de la confiance des plus doctes défenseurs de l'Eglise, saint Hilaire, saint Delphin, saint Ambroise, comme honoré de leur plus constante amitié. Il vient de composer sa première épître contre les Ariens, « œuvre immortelle, écrit l'auteur, où chaque mot « porte, dont chaque phrase est essentielle, qu'il est impossible de « résumer et qui défie l'analyse. C'est, si vous le voulez, un bloc « d'airain ou de granit qu'il faut prendre dans son ensemble, qui ne « se fractionne pas, qui ne se détaille pas » ; et il joue, dès ce moment un rôle actif et prépondérant au concile de Rimini de 359, où, malgré la pression de l'empereur Constance, l'Arianisme fut unanimement condamné.

Mais il fallait compter sans la mauvaise foi des adversaires, les menaces de l'autorité supérieure, les subtilités apportées dans la rédaction des textes. Nous ne suivrons pas ici M. Durengues dans tous les détails qu'il nous donne, avec sa compétence habituelle, sur les conséquences de ce concile, ni sur ce que l'on a appellé à tort la défection de saint Phébade, qui n'est en réalité, ainsi qu'il le prouve facilement, qu'une concession nécessaire, volontairement octroyée, pour éviter un schisme. Qu'il nous suffise de dire que dès l'année suivante, en 361, au concile de Paris, Phébade affirma plus que jamais sa foi, avec tous les évêques des Gaules, « en la consubstantialité » ; et qu'il prouva une fois de plus qu'il n'avait jamais pactisé avec les Ariens, en composant peu après un second traité, non moins célèbre que le premier, dont le but était de relever et de consacrer, comme il l'avait toujours fait, l'autorité du concile de Nicée.

La renommée de saint Phébade devint universelle. « Il fut en quel« que manière, dit dom Rivet, dans l'église d'occident ce qu'était « Osius, avant sa chute, dans toute l'église catholique, un des prin« cipaux appuis de la foi et le Père des Conciles. »

C'est comme tel, et toujours évêque d'Agen, qu'il assista aux conciles de Valence et de Sarragosse et qu'il dut mourir vers l'année 405.

Saint Phébade a toujours été considéré par nos pères comme le saint tutélaire de la ville d'Agen. Une église, sous le vocable de saint Fiari — diminutif de *Fedarius*, ainsi que son nom a souvent été écrit — lui avait été élevée, au VIe siècle, hors des murs, entre celle de Saint-Caprais et celle de Sainte-Foy « comme pour marquer, écrit « Labénazie, que si ces deux premiers martyrs avaient établi la foi, « Phébade, après eux, l'avait défendue et conservée. « On sait qu'elle fut démolie en 1562 par les catholiques, en haine des protestants qui y avaient quelque temps tenu leurs prêches. Mais le culte du saint demeura invétéré dans le cœur des Agenais.

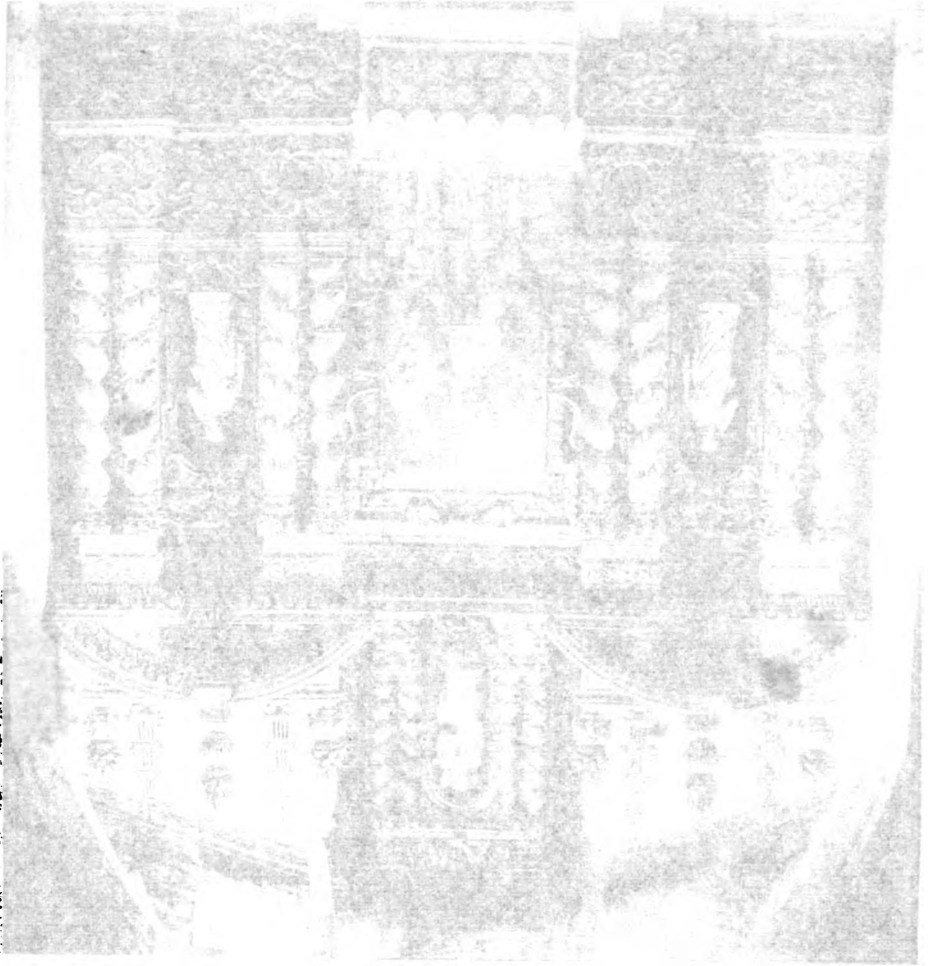
« On avait, écrit M. Durengues, d'après le vieux Propre Agenais, spécialement recours à son intercession pour la délivrance des possé- « dés du démon et la guérison de la fièvre. Pour obtenir la fin de la « sécheresse ou la cessation de la pluie, les fidèles se rendaient avec « piété à son tombeau et leurs prières étaient exaucées. » Théodore de Bèze n'écrit-il pas lui-même : « Les nourrisses avaient accoutume « de racler ce qu'elles pouvaient du sépulcre de saint Fiari, pour « l'avaller dans leur potage afin d'avoir abondance de laict. »

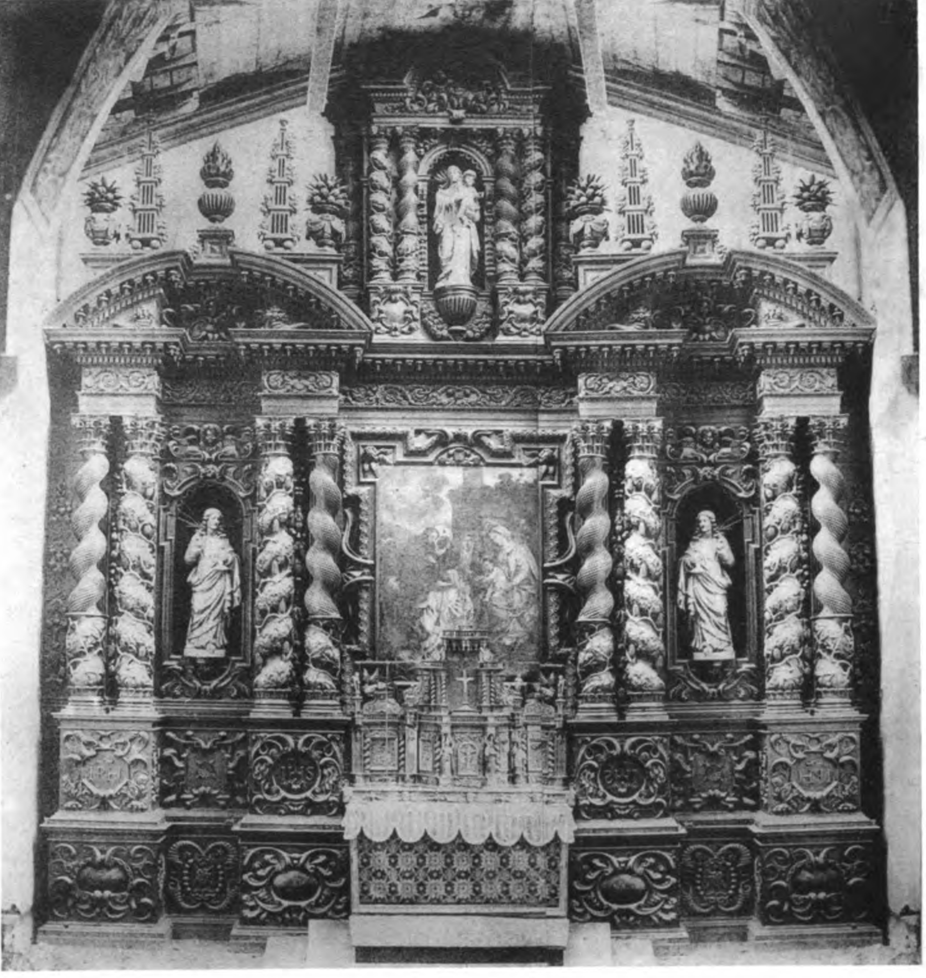
Ce qu'il y a de sûr, c'est que lors de la terrible peste de 1653, les habitants d'Agen l'implorèrent et obtinrent aussitôt du ciel la cessa- tion du fléau. « En reconnaissance d'un si grand bienfait, les consuls « qui étaient alors en charge s'engagèrent pour eux et leurs succes- « seurs à communier tous les ans, le 26 avril, en robes rouges, à la » messe solennelle de la Cathédrale. Ce vœu public fut fidèlement « exécuté jusqu'à la Révolution. »

Que reste-t-il de tous ces pieux usages ? Pas même le souvenir. Totalement ignoré des générations nouvelles est aujourd'hui le culte de saint Phébade. Seuls, mais à huit-clos, l'ont conservé les prêtres du diocèse. Ne devons-nous pas être reconnaissants envers M. l'abbé Durengues de l'avoir rappelé en dehors de ces étroites limites, et ne faut-il pas le remercier pour avoir, dans l'esprit de tous ceux qui ont encore le respect des vieilles gloires de la France, si à propos fait revivre sa mémoire ?

P. L.

La Commission de direction et de gérance : O. Fallières, Ph. Lauzun, J. Momméja.





RÉTABLE DE FONGRAVE

LOT-ET-GARONNE

LE

RETABLE DE FONGRAVE

Les œuvres de menuiserie monumentale et de sculpture sur bois ont été fort peu étudiées jusqu'ici dans le Sud-Ouest, qui, cependant, en possède de notables spécimens. Nous inaugurons aujourd'hui ce nouvel ordre de recherches en publiant le splendide retable de Fongrave, et nous le ferons suivre prochainement de quelques autres monuments de l'art du bois en Agenais. Ce n'est pas une monographie dont nous annonçons la publication, mais les pages d'un album varié où les œuvres du moyen-âge et de la renaissance voisineront avec celles des XVIIe et XVIIIe siècles, où les autels, les retables, les stalles et les Christ au tombeau se rencontreront avec les lambris à attributs et les meubles sculptés des trois derniers siècles.

Puissent ces pages sans prétention appeler l'attention sur ces monuments, et engager les laborieux érudits, que le Lot-et-Garonne compte encore, à rechercher dans les archives locales les noms de ceux qui commandèrent et de ceux qui exécutèrent ces œuvres si intéressantes et si variées.

Puissent, surtout, ces pages rapides inspirer le respect de ces belles reliques d'un passé artistique glorieux qu'ont trop souvent fait sacrifier je ne sais quelles prétentions absurdes à je ne sais quels prétendus bons goûts plus absurdes encore...

Les retables du XVIIe siècle à colonnes enguirlandées de ceps de vigne ne sont pas rares dans la région dont l'Agenais est le centre. Nous en avons jadis vu de très beaux à Castelsagrat, à Montricoux de Quercy — qui appartint jusqu'à la Révolution à la famille agenaise de Maurès de Malartic, — en d'autres lieux encore, sans compter celui de la chapelle des Minorites de Montauban, dont nous avons pu reconstituer l'ordonnance d'après les devis du maitre menuisier qui l'avait exécuté. Aucun de ces charmants édicules n'approche de celui de Fongrave pour l'ampleur des proportions, l'élégance du style et la richesse de la décoration.

A l'origine, le retable n'était qu'un bas-relief ou un tableau meublant le mur au-dessus de l'autel, et, pendant longtemps, on le maintint dans ces limites rationnelles ; mais, vers le commencement du XVIIe siècle, on le voit s'élargir, se hausser, dépasser en importance l'autel lui-même qu'il finit par englober dans son vaste ensemble architectural. L'autel ne fut plus trop souvent dès lors que la très modeste raison d'être du gigantesque retable qui ne l'écrasait pas moins de sa masse que de sa magnificence. Les architectes ont protesté au nom des règles les plus élémentaires de la raison et du goût, et ils n'ont pas eu tort. Même, certains zélateurs exclusifs et intolérants de l'art gothique ont réussi à faire détruire quelques-uns de ces chefs-d'œuvre de menuiserie, sous prétexte que leur frivolité jurait avec la sévère grandeur des édifices plus anciens où ils se trouvaient, et ils ont eu grand tort, parce qu'il faut toujours respecter les œuvres du passé et parce que ce qu'on nomme les règles du goût sont si fluctuantes et si variables que leur application rétrospective conduirait tout droit à la destruction radicale de tout ce qu'on a fait avant nous. Soufflot et les énergumènes du style classique, qui si cruellement mutilèrent Notre-Dame

de Paris, ne sont pas plus coupables que Viollet-le-Duc et ses émules qui ont impitoyablement ratissé les murs de Saint-Sernin de Toulouse et de tant d'autres admirables édifices dont il faut taire les noms pour ne pas réveiller de trop douloureux souvenirs.

De toutes les intolérances, l'intolérance artistique est la plus odieuse et la plus folle, car non contente d'asservir les contemporains à un dogme essentiellement transitoire et dont on se moquera avant même que ses apôtres aient disparu, elle prétend façonner l'histoire de l'art à ses règles exclusives et travestir l'œuvre du passé en la dénaturant par des restaurations toujours hasardeuses et des mutilations à jamais déplorables. Comme si ce qui passionne avant tout dans l'histoire de l'art n'était pas ses perpétuelles transformations, marques tangibles, et combien éloquentes ! de l'incessante évolution de l'esprit humain. Supprimer ces marques c'est fausser l'histoire, c'est insulter à la mémoire de ceux qui nous ont précédés, c'est lacérer le livre d'or des gloires nationales.

Heureusement, on est revenu de ce zèle iconoclaste pour les arts périmés du moyen-âge ; la tolérance est à l'ordre du jour et, en dépit des précédents les plus illustres, on conserve désormais avec un même soin jaloux l'édifice ancien et tous les accessoires divers dont les générations successives se sont complues à l'adorner et à l'étoffer. Et c'est ainsi que le Comité des monuments historiques, qui, jadis, eût peut-être condamné au feu le retable de Fongrave, s'il l'avait trouvé dans une église antérieure au XVII[e] siècle, le prend maintenant sous sa protection et consacre même d'abondants subsides à sa restauration.

Décrivons-le sommairement. Il se compose essentiellement de deux édicules symétriques en saillie reliés par un attique supportant un troisième édicule de moindres

proportions, de manière à encadrer l'autel et le tableau qui le surmonte dans un robuste ensemble architectural aux lignes bien accusées, malgré la profusion d'une ornementation trop touffue.

Chaque édicule — j'entends ceux du bas — se compose d'un robuste soubassement à deux étages ornés de cartouches circulaires et ovales encadrés de rinceaux aussi lourds que multipliés; ledit soubassement supportant deux groupes de deux colonnes encadrant la niche d'une statue et supportant un fronton cintré et coupé. Ces colonnes sont torses, les unes à droite, les autres à gauche. Celles de l'intérieur ont dans le vide de leur hélice un cep de vigne qui projette de toutes parts ses grappes, ses vrilles et ses feuilles ; celles de l'extérieur n'ont que le premier quart inférieur ainsi décoré ; le reste du fût est simplement cannelé, ou, pour mieux dire, strié. C'est la première fois que nous remarquons de telles colonnes dont le rôle, ici, est non seulement d'apporter un peu de variété dans l'ensemble, mais surtout, d'alléger cet ensemble déjà bien chargé.

L'édicule supérieur, à part le soubassement qui n'existe pas, et le fronton qui n'est pas coupé, est identique aux deux autres. Il abrite dans sa niche une madone debout sur un cul-de-lampe autour duquel pendent des guirlandes de fleurs et de fruits. Des pots à feu et des pots à fleurs, parmi lesquels s'intercalent de curieux pinacles à triple étage de cannelures, complètent la décoration de ce prodigieux ensemble décoratif dont il faut renoncer à décrire les détails.

L'auteur et la date exacte du retable de Fongrave nous sont également inconnus. D'après une tradition recueillie par M. l'abbé Marboutin, ce serait l'œuvre d'un bordelais; mais aucun document sérieux n'est encore venu confirmer le fait.

On n'est guère mieux fixé sur les origines du couvent

de Fongrave d'où vient le retable. Peu d'historiens s'en sont occupés et ce sera vite fait de résumer ici ce qui en a été dit.

Auguste Cassany-Mazet (1) fait remonter sa fondation au XIII[e] siècle. Le vénérable annaliste, constatant l'affection de Raymond VII de Toulouse pour le monastère de Fontevrault, où sa mère Jeanne d'Angleterre avait été enterrée, suppose que le monastère de Fongrave fut fondé par le malheureux prince pendant qu'il régissait l'Agenais.

Voici d'ailleurs ce que Cassany-Mazet a recueilli sur cet établissement : « Il y avait à Fongrave un monastère de Fontevristes; on n'y recevait que des religieuses nobles. Il relevait, comme celui du Paravis près de Port-Sainte-Marie, de l'abbesse de Fontevrault. Ces dames ne déposaient jamais, en y entrant, les vanités de famille; on y voyait, selon l'expression de Montesquieu, qui avait deux sœurs au Paravis, la simplicité des Limbes jointe à l'orgueil de l'enfer.

« L'abbesse avait le privilège singulier de nommer les prieurs de ces couvents, et les curés des paroisses où ils étaient situés, ainsi que de leur donner sa bénédiction.

« Ce monastère de Fongrave d'un bel aspect était situé dans un site agréable au bord du Lot, avec un enclos de près de quatre hectares, entouré de murailles ; il possédait une chapelle remarquable, du style du XIII[e] siècle, dont le chœur était garni d'une boiserie sculptée d'un goût parfait, qui passe encore pour un chef-d'œuvre. Aujourd'hui cette chapelle sert de paroisse à ce bourg ; elle est digne de fixer l'attention du Conseil général du département, et d'obtenir des fonds pour sa conservation.

« Le prieur donné à ce monastère par l'abbesse était

---

(1) *Essai statistique et historique sur le quatrième arrondissement du département de Lot-et-Garonne.* Agen, 1839, in-8° p. 137.

logé dans une maison qui portait le nom de *Prieuré*..... elle a dû être rebâtie vers le XVIIe siècle. »

Jules Andrieu qui nous apprend, dans son *Histoire de l'Agenais* (1), qu'une fille de Jules-César Scaliger, Françoise de Lescale, en religion sœur Nunciade, fut religieuse pendant 70 ans, de 1544 à 1614, aux couvents du Paravis et de Fongrave, pense qu'ils furent fondés à peu près en même temps, c'est-à-dire en 1130 (2), puis il ajoute : « En 1250, Raymond VII, comte de Toulouse, fut inhumé à Fongrave, où avait été déjà inhumé sa mère, Jeanne d'Angleterre. » C'est une grosse erreur qu'il faut arrêter au passage pour qu'elle ne se propage pas plus avant, selon la règle constante.

Raymond VII, dont le corps reposa quelques mois dans l'église du Paravis, ne fut pas enterré à Fongrave, mais à Fontevrault aux pieds de sa mère Jeanne d'Angleterre, reine de Sicile, comtesse de Toulouse, qui avait voulu y rejoindre sa mère Eléonore d'Aquitaine et son frère Richard Cœur-de-Lion. C'est par l'effet d'une distraction, qu'explique la ressemblance des noms, que M. Andrieu a écrit Fongrave au lieu de Fontevrault.

L'histoire est muette sur notre monastère jusqu'aux guerres de religion. En 1586 Geoffroy de Vivant s'en empara. Il se « rafraischissait » quelques jours à Meilhan quand « estant adverty que l'église de Fongrave sur la rivière de Loot près Clérac (que les catholiques avoient fortifiée et mis garnison dedans qui ravageaient tous les environs) l'alla investir et sortit l'artillerie de Clérac, avec laquelle il la battit et prit d'assaut en la mesme année 1586. Tous les soldats furent mis au fil de l'espée (3). »

---

(1) J. Andrieu, *Histoire de l'Agenais*, t. II, p. 26.

(2) *Loc. cit.*, t. I, p. 13, note.

(3) *Faits d'armes de Geoffroy de Vivant*, publiés d'après le manuscrit original par Adolphe Magen, p. 11. Agen, 1887, petit in 8°.

Dans sa très remarquable *Histoire de la Fronde en Agenais*, notre éminent collègue, M. Couyba, a parlé plusieurs fois de Fongrave, mais ce n'est plus du couvent qu'il s'agit dans ces intéressantes mentions, dont profitera le futur historien de la vieille abbaye fontevriste que nous appelons de tous nos vœux. Puisse-t-il nous donner le marché et le devis du retable avec le nom de l'abbesse qui le commanda et, surtout, le nom du véritable artiste qui l'exécuta. Celui qui nous donnera ces documents aura, nous osons l'affirmer, bien servi la cause de l'art français dont l'histoire est encore si pleine de lacunes, d'enigmes et de ténèbres.

JULES MOMMÉJA.



STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

POUR L'ANNÉE 1789 ET L'AN IX

[SUITE*]

Ganteries

Nos gantiers fabriquent des gants avec des peaux d'agneau et de chevreau, travaillées dans le pays. Ils en vendent aussi dans d'autres genres, mais qui sont manufacturées en France.

Ce dernier article comprend les gants de soie, de laine, de coton, et il dépend du commerce d'importation.

Je ne dirai rien de l'art ; les procédés sont ici les mêmes qu'ailleurs. Je dirai peu de chose de ses produits, parce qu'ils sont faibles.

La ganterie n'est pratiquée que dans les chefs-lieux.

On y fabriqua en 1789 quatre mille douzaines de paires de gants de peau, dans le prix de 8 à 21 francs la douzaine, selon les degrés de leur finesse. Un tiers était pour homme, le reste pour femme ; et le débit s'en fit à peu près un tiers dans l'intérieur, un tiers pour les départements voisins, l'autre tiers pour les colonies.

La fabrication de l'an IX fut réduite à mille douzaines, dont les deux tiers se consommèrent dans l'intérieur, le reste fut exporté seulement pour France.

Le nombre des ouvriers, y compris les couturières et les brodeuses, et travaillant tous les jours, était de quatre-vingt en 1789 et seulement de vingt en l'an IX.

---

* Voir *Revue de l'Agenais*, t. XXVIII, p. 221.

Ce genre de travail peut donner aux maitres fabricants 10 à 12 0/0 de bénéfice.

Pour rendre à cette petite branche d'industrie son ancienne activité, le retour du luxe ne suffirait point. Il lui faudrait encore la paix maritime.

Chapelleries

Les ateliers de chapellerie sont répandus en plus ou moins grand nombre dans les principales villes du département. On en comptait soixante en 1789, et seulement cinquante en l'an IX.

Les chapeaux qu'on y fabrique sont généralement grossiers. Nos ouvriers manquent de moyens d'en faire de fins. Ils paraissent ignorer la meilleure manière de choisir et de mélanger les laines, les méthodes économiques pour le chauffage, et surtout l'art de l'apprêt qui donne l'apparence aux chapeaux les plus mal feutrés. Ils sont privés d'ailleurs de l'avantage précieux qu'offrent les grandes manufactures ; celui de pouvoir utiliser tous les matériaux et tous les instants. Voilà les moyens qui font prospérer les fabriques de Lyon et de Paris. Si celles du département soutiennent encore avec quelques succès la concurrence de ces fabriques pour les chapeaux de basse qualité, c'est que ceux de ce genre, en venant de Paris ou de Lyon, sont en effet renchéris par les frais de transport, beaucoup plus que les chapeaux fins. De là l'obligation pour nos fabricants de ne faire que des chapeaux communs à l'usage du menu du peuple et de nos armées.

Les laines qu'emploient nos chapeliers sont de trois sortes : 1° celle du pays ; 2° celles d'Aragon ; 3° celles des Pyrénées-Orientales. Elles sont lavées et toutes d'agneau. C'est de là que celles d'Aragon ont pris le nom d'*Agnelins*, celles du Roussillon s'appellent *Anillons*.

Les laines d'Aragon, chargées à Bilbao, arrivent à Bordeaux par 'Océan. Il est vraissemblable que celles de ce nom qui nous viennent par la Haute-Garonne sont une production du département de l'Ariège, limitrophe de l'Aragon.

Avec le mélange des deux laines d'Aragon et du pays où cette dernière entre pour un tiers, on fabrique les chapeaux les plus communs, qui sont vendus pour les colonies et pour les armées. Avec celles du Roussillon, à laquelle on ajoute une faible quantité de poil de lapin, de chevreau ou de chèvre (dite chameau), on fait des

chapeaux un peu moins grossiers qui sont consommés dans l'intérieur par le menu peuple.

Pour un chapeau, en Aragon, il faut une livre de laine.

Pour un chapeau, en Roussillon, il en faut deux ou trois onces de moins ; mais, attendu le déchet occasionné par le triage des laines et par le feutrage, j'en suppose la nécessité d'une livre par chapeau de tout genre.

Les chapeaux finis et apprêtés ont à bien peu de choses près le même poids que celui de la laine qui y est entrée.

Un ouvrier fabrique et finit un chapeau, un tiers par jour. La journée était payée 1 fr. 25 en 1789 et 2 francs en l'an IX.

En comptant pour cette profession trois cents jours de travail dans l'année, il a été fabriqué quarante-huit mille chapeaux en 1789 et quarante mille en l'an IX.

La quantité de laine qu'il a fallu pour cet ouvrage a été de quatre-cent-quatre-vingt quintaux en 1789 et de quatre cents en l'an IX.

On fabrique environ deux tiers en Aragon et un tiers en Roussillon.

D'après ces faits le tableau du travail de nos chapelleries peut être présenté comme il suit :

TABLEAU

1. TRAVAIL EN 1789

Laines du pays basse qualité.	80 quint.;	prix	100;	montant	8.000 fr.
Laines d'Aragon..........	240	—	—	120	—	28.800 »
Laines du Roussillon......	160	—	—	180	—	28.800 »
Triage des laines..........	480	—	—	2	—	960 »
Ouvriers, y compris les maitres....................	120		—	450	—	54.000 »

Ingrédients, colorants en bois de campêche, noix de galle, coupe-perose, vert de gris et colle, calculés sur le produit de la vente, à 3 0/0 = 5.040.

Combustible, calculé sur le prix de la vente, à 2 0/0 = 3.360.

Loyers des bâtiments et frais d'ustensiles, 60 ateliers, 250 fr., montant 15.000 fr.

Pertes ou avaries calculées sur le produit de la vente, 2 0/0 = 3.360 fr.

Bénéfice à 12 1/4 0/0 = 20.680 fr.

Total général = 168.000 fr.

2. TRAVAIL EN L'AN IX

Laines du pays......	66 quint. 2/3;	prix 130	montant	8.666 fr. 2/3
Laines d'Aragons...	200 —	— 160	—	32.000 »
Laines du Roussillon	133 —	— 230	—	30.666 2/3
Triage de laines.....	400 —	— 2.25	—	900 »
Ouvriers y comprisles maitres...........	100	— 675	—	67.500 »
Ingrédients, etc., à 3 0/0				5.300 »
Combustible, à 2 0/0				3.533 1/3
Loyer des bâtiments, etc				14.000 »
Pertes ou avaries, à 2 0/0				3.533 1/3

Bénéfice à 6 0/0 = 10.566 fr.

Total général = 176.666 2/3.

Balance pour la vente :

EN 1789

Chapeaux en Aragon....	32.000;	prix 3 fr.;	montant	96.000 fr.
— en Roussillon.	16.000	— 4 50	—	72.000 »

Total, 168.000 fr.

EN L'AN IX

Chapeaux en Aragon..	26.666 2/3;	prix 3 75;	montant	100.000 fr.
— en Roussillon.	13.333 1/3	— 5 75	—	76.666 2/3

Total, 176.666 fr. 2/3.

Il résulte du présent tableau que la chapellerie du département a payé à l'étranger ou en France le tribut de 62.640 francs en 1789 et de 67.966 fr. 2/3 en l'an IX, y compris les ingrédients colorants ; le reste demeurant au profit de son agriculture ou de son industrie.

En jetant les yeux sur la ligne des bénéfices on a dû voir avec peine que l'artiste n'a gagné que 6 0/0 en l'an IX. Il ne serait point étonnant qu'un salaire aussi faible l'eut engagé parfois à employer de mauvaises matières, telles que poil de bœuf, toison de brebis, etc.

Les laines renchérissent de plus en plus chaque jour, au point que l'Aragon coûte maintenant 230 francs, le Roussillon 32 francs ; et cependant il n'est pas possible à nos fabricants de vendre les chapeaux Aragon au-delà de 4 fr. 50 et les Roussillon plus que 6 francs ; de sorte que la fabrication actuelle éprouve une diminution du quart sur celle de l'an IX.

Il parait que cette branche de l'industrie sera longtemps faible et languissante ; à moins qu'il ne s'élève quelques capitalistes qui

l'entreprennent en grand, et qui surtout, habiles dans le choix et le traitement des laines du pays, n'emploient en outre que les chaudières économiques dont il tarde tant aux amis des arts de voir partout l'établissement.

Draperies

Je ne m'occuperai dans ce moment que des étoffes de laine et je renverrai celles qui sont composées à la fois de laine et d'autres matières à l'article *toiles mélangées.*

On ne fabrique dans le département, en étoffes de laine, que des *Serges* ou *Rases*, des *Etamines*, des *Cadis*, des *Cardelats* et des *Bures* nommées *Cappas*. Les ateliers en sont répandus indifféremment sur tout le territoire.

La *Serge* est croisée ; l'*Etamine* unie ; le *Cadis* double croisé ; le *Cardelat* et le *Cappa* unis.

Toutes ces étoffes ont à peu près chacune demi aune de largeur.

La longueur des pièces varie : la serge et l'étamine tirent environ quarante-cinq aunes ; le *cadis d'Agen* quarante-deux aunes ; celui de *Montaigut*, premier arrondissement, trente aunes ; le cardelat et le cappa vingt-cinq aunes.

La laine est filée dans le pays et au rouet.

Le fil de laine choisi, suivant les degrés de sa finesse, est communément disposé dans l'ordre qui suit : le plus fin pour les serges et étamines ; le mi-fin pour les cadis ; le moyen pour les cardelats ; le gros pour les bures.

Le fil de laine est encore disposé suivant la qualité de la laine. Or, comme le poids et la qualité de la matière font principalement le prix de ces sortes d'étoffes, il en résulte qu'une aune de cardelat se vend quelquefois le double plus cher qu'une aune d'étamine ou de serge.

La laine, employée à cette fabrication, est moitié du département, un quart de celui du Gers, l'autre quart de ceux des Landes et du Lot.

Elle a coûté lavée, l'une portant l'autre, 150 francs le quintal en 1789 et 190 francs en l'an IX.

La filature a été payée en 1789 depuis 40 centimes jusqu'à 90 centimes la livre, suivant la finesse du fil ; et en l'an IX depuis 50 centimes jusqu'à 1 franc la livre.

Soit en chaîne, soit en trame, il faut vingt-cinq livres de laine filée pour une pièce de serge ; vingt livres pour une d'étamine ou de cadis, trente-cinq livres pour une de cardelat ou de cappa.

Il a été fabriqué, savoir :

	En 1789	En l'an IX
Serges..................	4.500 pièces.	1.800 pièces.
Etamines...............	500 —	200 —
Cadis...................	150 —	400 —
Cardelats et cappas......	100 —	300 —

Ce travail a occupé, en 1789, environ huit cents fileuses, quatre cents tisserands et cent autres ouvriers en foulons, teinturiers, etc., et en l'an IX cinq cents fileuses, deux cent cinquante tisserands et soixante autres ouvriers.

Ces articles se sont vendus en couleurs autres que le cramoisi et l'écarlate (1) savoir :

	En 1789	En l'an IX
La serge.............	3 fr. 75 l'aune.	4 fr. 20 l'aune.
L'étamine............	2 50 —	3 » —
Le cadis.............	2 25 —	2 75 —
Le cappa.............	2 » —	2 25 —
Le cardelat...........	4 50 —	5 à 6 fr.

Les serges et étamines ont été expédiées pour France ; la totalité en l'an IX et la presque totalité en 1789. Tous les autres articles ont été consommés dans le département.

Cette branche d'industrie donne aux maîtres fabricants 15 % de bénéfice ; ce qui n'est pas excessif, attendu la longueur de la rentrée des avances.

Pour ne pas multiplier les tableaux, j'ai cru pouvoir me dispenser de rédiger celui de la draperie en laine. Il m'a semblé qu'il suffirait de dire que le département avait payé à ses voisins pour les laines importées le tribut de 192.450 francs en 1789 et celui de 179.000 francs en l'an IX. Le tout, non compris les huiles, les savons, ni les matières colorantes, nécessaires à cette fabrication. Quant aux bénéfices restant pour les maîtres fabricants et nets de tous frais, ils se sont élevés à 125.000 francs pour 1789 et seulement à 65.500 francs pour l'an IX ; d'où résulte la preuve affligeante que la draperie en laine s'éteint insensiblement dans le département de Lot-et-Garonne.

(1) Le cramoisi et l'écarlate sont cinq à six fois plus chers que les autres couleurs.

Je n'ai point au reste compris dans le présent détail les étoffes de divers genres, travaillées par les habitants de nos campagnes, et pour leur propre usage. Si je calcule la quantité de laine qu'il faut chaque année pour ces étoffes domestiques, je trouve qu'elle approche de douze cents quintaux. Qu'on ne crie pas que nos cultivateurs ne soient couverts que de bure ; il n'est pas rare de rencontrer à la fois l'indigence dans leur cabane et le luxe sur leurs vêtements. Il leur faut du drap, du cadis fin, ou tout au moins un cardelat de première qualité ; de sorte que la serge et l'étamine sont depuis longtemps abandonnées. Le goût en est passé, après avoir régné naguère exclusivement.

Il y a quarante ans qu'il s'exportait pour France et jusque dans la Catalogne dix mille pièces de serge ou d'étamine. Nulle étoffe n'était célèbre par sa durée autant que la *serge d'Agen*. Ce temps n'est plus. A peine s'en fait-il encore mille pièces. Tel est le sort de toute fabrication, lorsqu'elle est pratiquée individuellement par le peuple des villes et des campagnes. Livrée en cet état à la routine et demeurant la même, tandis qu'autour d'elle toutes les autres changent de forme en se perfectionnant, elle doit nécessairement tomber. Il suffirait peut-être pour rétablir celle dont il s'agit qu'un particulier en élevat à lui seul une manufacture dont il put à son gré diriger tous les ouvriers, en variant d'après les circonstances et suivant la mode, le traitement des laines, la forme des tissus, les couleurs et l'apprêt de l'étoffe. Mais que d'avances n'exigerait pas un pareil établissement ! (1)

Plumes à écrire et plumes pour couette

Je ne fais qu'un article pour ces deux objets, d'autant qu'ils sont en général l'un et l'autre la production du même animal.

Personne n'ignore que dans ce département les oies seules fournissent les plumes à écrire. Chacune de leurs ailes en portent depuis sept jusqu'à neuf, et dans ce nombre il en est deux ou trois qui ne sont bonnes que comme cure-dents.

Sur les cinq ou six restantes, on fait encore un choix. Les deux

(1) Cet article, ainsi que ceux qui suivront sur les *toiles* et les *indiennes*, est à rapprocher des articles déjà parus dans la *Revue de l'Agenais* (tomes XVII et XVIII, 1890-91), sous le titre de *Mémoire de M. d'Orgemont sur les manufactures et le commerce de l'Agenais en 1762.*

du milieu qui viennent immédiatement après *le guidon* sont celles de *marque* et se vendent plus cher, parce que le *canon* ou *tuyau* en est plus long, plus fort et plus net que celui des autres.

Le fabricant les achète brutes aux petits marchands qui les recueillent dans les campagnes, moitié dans le département, presque toute l'autre moitié dans celui du Gers. Ensuite il les *hollande*, les assortit par qualité et les prépare pour les revendre au cent ou au millier.

Le hollandage est l'art de dégraisser les tuyaux, de les sécher et de perfectionner leur rondeur.

Il consiste à passer les plumes brutes soit dans des cendres chaudes, soit dans du sable ardent, soit dans une eau presque bouillante.

L'usage de cette dernière méthode a peu duré. On s'aperçut bientôt que les particules d'eau qui pénétraient par les deux trous, situés à chacun des bouts du tuyau, rendaient la plume pour toujours humide.

Les cendres ont été également abandonnées du moins par nos fabricants, par la difficulté d'en maintenir longtemps la chaleur au même degré.

On ne pratique donc plus que le passage au sable en le plaçant dans un fourneau, sous une grille couverte de charbon et qui lui réverbère la chaleur ; on peut aisément la lui ménager toujours égale.

Il faut cinq ouvriers, dont trois hommes et deux femmes pour préparer dans un jour deux mille plumes.

Cette branche d'industrie n'a été longtemps connue que dans la ville de *Valence*, premier arrondissement. On l'a tentée ailleurs depuis 1789.

L'exportation s'en étendait jusque dans les échelles du Levant.

Ce débouché n'a plus lieu ; mais il est remplacé par un plus grand débit, soit en France, soit en Italie et en Espagne ; de sorte que les produits de l'an IX ont été égaux à ceux de 1789, avec la différence que leur valeur en argent a doublé en l'an IX.

Les plumes brutes, en effet, ne se payaient en 1789 que 4 fr. 50 le millier ; et elles se vendaient préparées depuis 2 fr. 50 jusqu'à 30 fr., suivant l'ordre de leur qualité.

En l'an IX, elles ont coûté brutes 9 à 10 fr. et se sont vendues préparées depuis 5 fr. jusqu'à 60 fr.

La fabrication s'est élevée à la quantité de neuf mille milliers pour chacune des deux années, et cette quantité a été toujours exportée en entier, soit pour France, soit pour l'étranger.

Cette petite branche d'industrie peut donner 10 à 12 0/0 de béné-

fice, net des frais et de l'intérêt des avances. Il me paraît qu'elle serait susceptible d'amélioration, et par conséquent d'une bien plus grande étendue.

Quant à la consommation locale, elle se borne généralement aux plumes brutes du pays que chacun pour son usage prépare à sa manière. Les bureaux d'administration de finance et de justice sont à peu près les seuls qui se servent des plumes *de Hollande* ou de Rouen, qu'ils prennent chez nos marchands papetiers.

Plume pour couette. — Les oies ont quatre sortes de plumes : les plus grosses qui servent pour écrire, les moyennes, les petites et le duvet. Les moyennes sont mises au rebut ; les petites et le duvet sont ce qu'on appelle dans le commerce *plume d'oie pour couette avec son duvet ;* et on l'emploie à garnir les couettes et les coussins.

Lorsqu'on extrait une partie du duvet pour le vendre séparément, la plume est dégradée, et l'acheteur trompé s'il n'est pas prévenu.

Lorsqu'on ôte tout le duvet, la plume s'appelle alors *déduvetée* et se vend à 20 0/0 de moins que la première.

L'oison, plumé dans sa mue, donne un douzième de livre de plume. L'oie adulte, tuée grasse, en donne un tiers de livre ; la première, qu'on appelle *maigre ou d'été,* est d'une qualité supérieure à la seconde, qu'on appelle *grasse ou d'hiver.* Comme celle-ci est humide parce qu'elle est chargée de graisse et qu'en cet état elle prend facilement de l'odeur, on a soin, avant de la vendre, de la mettre en grenier et de l'y éventer à la fourche jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement sèche. C'est alors qu'elle se rapproche de celle d'été.

On exporte chaque année pour France environ neuf cents quintaux de plume d'oie pour couette, dont un tiers du département, les deux autres de celui du Gers.

Elle coûtait 120 fr. le quintal en 1789 et on l'expédiait au prix de 135 fr.

Elle a coûté en l'an IX 132 fr. et on l'a expédiée au prix de 150 fr.

La seule plume de volaille qui entre dans le commerce est la petite. Son prix est de 80 0/0 moindre que celui de la plume d'oie.

On en exporte à peu près chaque année douze cents quintaux ; elle est toute indigène.

Elle coûtait 15 fr. le quintal en 1789 et on l'expédiait au prix de 20 fr.

Elle a coûté en l'an IX 17 fr. 50 et on l'a expédiée au prix de 23 fr.

De sorte que déduction faite des frais d'emmagasinage, triage, emballage, etc., le commerce de la plume à lit peut donner chaque année aux entrepreneurs de cette partie environ 10 0/0 de bénéfice.

On a remarqué dans les expéditions pour France que la plume d'oie prend ordinairement le chemin du Nord ; jamais celle de volaille ; et qu'au contraire cette dernière n'est recherchée que par les départements du Midi, sans doute parce qu'elle a moins de chaleur que celle d'oie.

Minoteries

Nous voici parvenus à un objet qui signale à la fois l'agriculture et l'industrie du département de Lot-et-Garonne. Les belles plaines qu'arrosent ces deux fleuves sont célèbres à juste titre par leur fertilité ; mais cette fertilité ne se fait pas remarquer, bien s'en faut, sur les lieux élevés ou inclinés du département, et moins encore dans les campagnes sablonneuses du troisième arrondissement.

Quoïqu'il en soit, le blé récolté dans tout le territoire est propre au transport maritime. Le pur froment (*triticum hibernum*, Lin.) est meilleur que le *grossaigne* (*triticum turgidum*) ; celui des hauteurs d'une qualité supérieure à celui des basses plaines.

C'est donc le blé de montagne que choisissent de préférence nos minotiers, non seulement parce qu'il rend plus de farine, mais encore parce que la farine qui en provient conserve toute sa fraicheur dans les plus longs voyages.

Les travaux du minotier sont simples et peu nombreux. Ils consistent : 1° dans le choix des blés ; 2° dans leur criblage ; 3° dans leur mouture ; 4° dans le blutage des farines ; 5° enfin dans la mise du minot en barils.

La première farine, celle qu'on appelle *fleur de farine*, est le *minot* destiné à l'exportation et qu'on envoie à Bordeaux pour l'approvisionnement de nos colonies. Les secondes farines se divisent en trois classes : les *sembles*, le *résillon*, les *repasses*. Les deux premières servent comme le minot à la nourriture de l'homme et se consomment presque en entier dans le département de la Gironde. Les repasses sont employées par les amidonniers de l'intérieur. Enfin, le son est recherché pour la nourriture des animaux. Il est encore demandé quelquefois par les amidonniers et les teinturiers.

Un quintal de blé bien nettoyé produit communément une moitié

de son poids en minot, un quart en secondes farines, l'autre quart en son, y compris une livre et demie de déchet occasionné par la mouture ou le blutage.

Il faut nécessairement que le baril de minot pèse 180 net de tare. C'est un poids consacré par l'usage.

Il est également d'usage depuis quelques années que le fabricant ne porte point en compte le prix de la futaille ; à moins d'une convention contraire, dans ce dernier cas, le rapport des prix entre le quintal de blé et celui de minot est de 2 à 3, au lieu que dans le premier cas, c'est-à-dire futaille perdue, le rapport se trouve être de 3 à 5 ; de sorte qu'en supposant le quintal de blé à 12 fr., celui du quintal de minot serait à 18 fr., baril payé en plus, et à 20 fr. si c'était futaille perdue.

L'époque de la fabrication du minot remonte vraisemblablement à celle de la navigation maritime ; mais cet art n'a dû prendre des accroissements qu'à mesure que nos établissements d'outre-mer se sont formés, agrandis ou multipliés.

Je ne crois pas qu'il existât, il y a cent cinquante ans, aucune minoterie dans le département de Lot-et-Garonne. Leur nombre s'y est accru successivement et suivant la progression de la population coloniale. Ces ateliers sont maintenant au nombre de trente-neuf, tous épars dans le département. Le plus considérable est celui d'*Aiguillon* (premier arrondissement) dont les deux moulins, situés sur le Lot et appartenant à la ci-devant duchesse d'Aguillon, contiennent ensemble vingt et une meules.

Les minotiers n'ont occupé en l'an IX que cent quarante ouvriers, nombre bien peu proportionné sans doute au montant des entreprises qu'ils ont faites durant cette année.

Il résulte, en effet, des renseignements qui me sont parvenus, 1° que l'exploitation de l'an IX s'élève à 190.650 quintaux de blé dont 152.550 quintaux recueillis dans le département et 38.100 quintaux importés de ceux du Lot et du Gers ; 2° que cette quantité de grains a coûté d'achat 2.417.412 fr. 03 ; enfin que le produit de ce même blé, après avoir été travaillé, s'est vendu 3.068.322 fr., le tout conformément au tableau qui suit :

Travail des 39 minoteries, en l'an IX, sur 190,650 quintaux de blé

Blé du département : 152.550 quintaux.

Blé du Lot et du Gers : 38.100 quintaux.

Total : 190.650 quintaux ; prix, 12 fr. 68 ; montant, 2.417.412 fr

Port et entrée en magasin de la moitié de ce blé : 95.325 quintaux ; prix, 10 fr. ; montant, 9.532 fr. 50.

140 ouvriers pour le criblage, le blutage, etc., payés par quintal de blé : 190.650 quintaux à 0 fr. 25 = 47.662 fr.

Mouture des 190.650 quintaux à 0 fr. 25 = 47.662 fr.

Barils perdus pour 93.650 quintaux de minot, exportés à raison de 180 fr. de farine, par chacun, net de tare : 53.361 barils à 3 fr. 50 = 186.763 fr.

Pacage, papier, clous et façons desdits barils : 53.361 barils à 0 fr. 75 = 40.020 fr. 75.

Entretien et loyer des moulins et autres batimens : 10.000 fr. Bénéfice à 10 0/0 = 279.239 fr. 75.

Total : 3.068.322 fr.

Balance par la vente.

Minot en première farine...	96.050 quint.	à 21 fr.2.	—	017.050 f.
Sembles et résillons.......	31.200	—	18	561.600 »
Repassses ou recoupes.....	14.000	—	15	210.000 »
Son......................	46.612	—	6	279.672 »
Déchet près 1 k. 1/2 p. quint	2.788	—	»	» »
		Total..............		3.068.322

En déduisant de l'entier produit de la vente 483.108 fr. pour les 38.100 quintaux de blé importés du dehors, je trouve à l'avantage du département une somme de 2.585.214 fr. sur laquelle somme 1.934.334 fr. appartiennent à son agriculture pour les 152.550 quintaux de blé qu'elle a fournis et 650.880 fr. à son industrie tant pour les frais de mouture et autres que pour le bénéfice des fabricants.

L'exploitation de 1789 fut au double plus considérable. Nous avions alors la paix avec toutes les puissances. Le commerce maritime était en pleine activité, et nos farines avaient seules le droit d'alimenter nos colonies.

Lorsque dans cet état de prospérité l'exportation venait à empiéter sur les besoins de la consommation intérieure, le commerce ne tardait pas à remplacer les blés indigènes qui sortaient par d'autres qu'il tirait de la Bretagne, de la Pologne, de Dantzick ou de l'Amérique anglaise.

Ce grand mouvement n'existe plus ; et avec lui le département est menacé de perdre ce qui faisait son aisance et sa félicité.

Déjà depuis l'an IX ses minoteries ont pour la plupart suspendu leurs travaux. S'il n'est pas bientôt ouvert un autre débouché à ses grains, je ne vois dans son intérêt qu'un avenir alarmant !

Amidonneries

Si le minotier recherche le pur froment, il en est de même de l'amidonnier; non qu'il faille à celui-ci le grain dans sa nature ou intégrité; il se contente des *recoupes* et même du *son* lorsqu'il est gras, lorsque le bluteau ne l'a pas dépouillé de toute sa farine.

L'amidonnier se pourvoit de recoupes ou troisièmes farines et de son chez les boulangers et les minotiers.

L'emploi de ces matières lui est cependant moins avantageux que celui du froment en nature; ce motif le porte à en faire usage aussi fréquemment qu'il le peut; et il choisit le meilleur au mépris des lois qui ne lui permettent de travailler que le blé gaté.

Lorsqu'il lui arrive d'employer du blé moulu trop fin ou des secondes farines, il est obligé d'y mêler du gros son afin de faciliter dans les lavages la séparation de la farine d'avec les parties les plus neuves de l'écorce.

Du reste, les procédés usités ici pour l'amidonnage ne diffèrent pas de ceux qu'on pratique ailleurs; mêmes moyens pour la fermentation ou *mise en trempe*, pour le lavage des sons, pour l'enlèvement des huiles grasses, ou des sedimens *gras* ou *noirs*, pour le rinçage ou le passage des *blancs*, enfin pour lever les blancs, les rompre, les sécher, etc.

Le travail de l'amidonnage est également suspendu ici comme ailleurs, à cause des grands froids, pendant un ou deux mois de l'année.

On ne compte dans le département que douze amidonneries en activité, et dont les principales sont situées dans la ville de Nérac, chef-lieu du troisième arrondissement.

Ces douze amidonneries occupent ensemble 48 ouvriers; les matières qu'elles exploitent sont du crû de l'intérieur; un quart de leur produit s'y consomme; les trois quarts restant sont expédiés dans les départements voisins, notamment à Bayonne et à Bordeaux.

Cette petite branche d'industrie ne pouvait être en l'an IX que d'une faible importance, puisqu'il parait que le travail s'est borné à 21.000 quintaux de matières, lesquels ont rendu en amidon, savoir :

14.000 quintaux de recoupes, calculés à 2/5 = 5.600 quintaux.

3.000 quintaux de son, à 1/6 = 500 quintaux.

4.000 quintaux de blé fin mais gâté, à 1/2 = 2.000 quintaux.

Total, 8.100 quintaux d'amidon.

Les 8.100 quintaux d'amidon n'ont pas été le seul produit de ces matières. Les fabricants ont dû encore mettre en réserve les sédimens gras ou noirs qu'on a coutume de retirer après les premiers lavages et qui sont singulièrement propres à l'engrais des cochons. J'estime la quantité de ce sediment gras ou noir à la valeur de 1 fr. 50 par quintal d'amidon.

D'après tout ce que je viens d'exposer, il m'est facile de former le tableau du travail des douze amidonneries en l'an IX.

TABLEAU

Achat des matières. — Frais et bénéfices.

Recoupes	14.000 quintaux	15 fr.	210.000 fr.
Son	3.000 —	6	18.000 »
Blé gaté	4.000 —	12	44.000 »
Ouvriers	nomb. 48	500	24.000 »
Loyer et entretien des bâtiments	— 12	600	7.200 »
Ustensiles et menus frais par fabriques.	— 12	200	2.400 »

Bénéfices des fabricants à 1 (0/0 30.550 fr.

Total, 336.150 fr.

Balance par la vente :

Amidon, 8.100 quintaux à 40 fr. = 324.000 fr.

Résidus pour l'engrais des cochons, évalués par la qualité d'amidon, 8.100 quintaux à 1 fr. 50 = 12.150 fr.

Total, 336.150 fr.

Il résulte du présent tableau que sur la somme de 336.150 fr. celle de 272.000 fr. appartient à l'agricullure du département pour les matières qu'elle a fournies et celle de 64.150 fr. à son industrie, tant pour les frais de main-d'œuvre et autres que pour le bénéfice des fabricants.

On prétend qu'en 1789 cette petite branche de commerce était du double plus active, et que le surplus était exporté presque en entier dans nos colonies.

Il ne parait pas que depuis l'an IX cette fabrication ait souffert une nouvelle baisse. Si elle perd d'un coté par la langueur des arts qui emploient de l'amidon, elle gagne de l'autre par le retour insensible du luxe des coiffures.

Toile de ménage

La toile de ménage se divise en deux espèces et dans les proportions suivantes : les sept huitièmes en toile unie pour mouchoirs, chemises, draps de lit, vêtements, sacs à grains, etc. et un huitième en toile façonnée pour linge de table et de cuisine.

Tout ce travail est livré au peuple ; point de manufacture particulière ; ainsi point de perfectionnement. Je dois cependant rendre justice aux procédés usités pour cette fabrication. Je doute qu'il se fasse dans aucun autre département de la toile ou du linge qui durent davantage

La toile, soit unie, soit façonnée, se travaille avec du fil de chanvre ou de lin. Ce fil est tout fait à la quenouille ; on le blanchit avec de faibles lessives de cendres et par quelque exposition à l'air ; aussitôt qu'il a atteint la nuance du blanc roux, on le remet au tisserand pour l'objet qu'on se propose.

Le fil coûte de filage depuis 40 jusqu'à 120 centimes la livre, suivant la finesse qu'on demande ; le tissage des pièces depuis 40 jusqu'à 150 centimes l'aune, suivant la qualité des fils et la largeur des laizes.

On destine indifféremment le fil fin pour la toile unie ou pour le linge de table ; le plus gros pour une toile unie nommée *Bot,* qui, quoique bonne, n'est propre qu'à des usages communs.

Cette fabrication répandue dans toute l'étendue du département emploie à peu près 15.000 quintaux de chanvre ou de lin, et en ouvriers qui voudraient s'y occuper toute l'année environ 5.000 fileuses et 1.200 tisserands.

Les quatre cinquièmes de cette fabrication se consomment dans le département. Le reste s'expédie dans ceux de la Haute-Garonne, de l'Ariège, de l'Hérault, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et de là quelquefois dans la Catalogne.

Il s'en vendait avant la Révolution aux foires de Bordeaux ; les armateurs de cette ville préféraient pour l'usage de leurs batiments cette toile à celle de toute autre fabrique.

La fabrication et la consommation intérieure et même l'exportation en étaient autrefois plus considérables.

Les paysans propriétaires se faisaient gloire d'être tisserands et en exerçaient la profession pendant l'hiver. Depuis que le luxe a introduit dans nos campagnes les cotonnades, les mouchoirs rouges, les

schals peints, la toile de chanvre y est dédaignée ; les femmes y négligent le filage, et les métiers des paysans sont pour la plupart oisifs ou livrés aux vers.

Les pièces de toile unie ont chacune environ soixante-une aunes de longueur sur une laize depuis 5/8 jusqu'à 15/16 d'aune.

La toile façonnée pour linge de table a une longueur proportionnée à peu près à sa largeur. Cette dernière est depuis 1/2 aune jusqu'à deux aunes.

Quant au tissage, la différence de ces deux genres n'a produit que bien peu dans leurs prix. On n'évalue ordinairement que la qualité et la quantité de fil employé à tisser une aune.

Le quintal de chanvre brut en rame, étant peigné, est réduit à quatre-vint deux kilos de brin fin, moyen ou gros, propre à être filé.

Les quatre-vingt deux kilos de fil qui en proviennent ne pèsent après le blanchissage que soixante-six kilos. Ces soixante-six kilos de fil sont nécessaires, le fort portant le faible, pour fabriquer une pièce de toile de soixante-une aunes. Je me borne à ces indications générales. On en trouvera de plus détaillées dans l'article de la toile à voile.

En rassemblant les divers prix de quatre-vingts pièces, ou ce qui est la même chose de quatre-vingts aunes de toile de différentes qualités, et dans les quantités proportionnées à leur consommation, je crois que le prix moyen de l'aune revient, y compris le bénéfice, à 3 fr. 21 centimes.

1	aune,	prix :	5 fr. ;	montant :	5	fr.
2	—	—	4 90	—	9	80
2	—	—	4 75	—	9	50
3	—	—	4 50	—	13	50
4	—	—	4 25	—	17	»»
5	—	—	4 »»	—	20	»»
6	—	—	3 75	—	22	50
7	—	—	3 50	—	24	50
8	—	—	3 25	—	26	»»
9	—	—	3 »»	—	27	»»
10	—	—	2 75	—	27	50
11	—	—	2 50	—	27	50
12	—	—	2 25	—	27	»»

Total — 80 aunes, au prix moyen de 3 fr. 21, montent à 256 fr. 80 centimes.

Le prix moyen de 3 fr. 21 l'aune se rapporte avec justesse à celui qui résulte de tous les frais d'une pièce de qualité moyenne et de 61 aunes de longueur, savoir :

Un quintal de chanvre	40	»
Moulage et peignage de ce chanvre	5	»
Filage de 82 kil. brin qu'il a rendus à 0 fr. 70	57	40
Blanchissage de 82 kil de fil à 0 fr. 20	16	40
Dévidage des 66 kil. de fil blanchi	4	»
Ourdissage de la pièce, etc	3	25
Tissage de 61 aunes de toile à 0 fr. 85	51	85
	177	90
Bénéfice à 10 0/0	17	91
61 aunes de toile à 3 fr. 25. Montant	195	81

Le produit d'un quintal de chanvre, d'après les calculs que je viens de faire, se trouve être de la somme ronde de 196 fr. Ces calculs au reste ne sont applicables qu'aux qualités choisies de la toile qui se consomme dans l'intérieur du département. Et en effet les premières n'en sortent point. Quant à celle qui s'expédie au dehors, comme on n'exporte que les qualités inférieures, il s'en suit que le prix moyen de ces toiles est seulement de 2 fr. 25 l'aune, et le produit du quintal de chanvre, employé à ces sortes de toiles, de 146 fr.

Malgré la concurrence de la manufacture de la toile à voile qui était alors très active, la fabrication de la toile de ménage consomma en 1789 15.000 quintaux de chanvre ou de lin. Si, dans l'an IX les jeunes tisserands, partis pour l'armée, ont manqué au département, ils ont été à peu près remplacés par les ouvriers sortis de la manufacture de toile à voile, dont les ateliers étaient alors fermés. Ainsi les résultats de ces deux époques sont les mêmes relativement à la toile de ménage.

CLAUDE LAMOUROUX.

(A suivre.)

JOURNAUX DE MES VOYAGES

Aux Isles du Vent et sous le Vent de lamerique

commencés le 19 octobre 1767, finis le 28 octobre 1769

[SUITE*]

Le 26 Octobre 1761

Les marins disent que le vent souffle joli frais. La gentille épithète! Il n'est personne qui ne se fasse une agréable idée d'un vent joli frais. C'est l'haleine d'un zéphir bienfaisant, c'est une nayade aimable qui de ses doigts roses vous pousse à bon port. Les poètes et les petits maîtres diroient là dessus la plus jolie chose du monde. C'est un vent fait pour eux. Mais des marins grossiers comme nous, troqueroient volontiers tout l'agréable de ce vent joli frais, contre du grand et gros frais, afin de gagner la terre plus vite où la chaleur est peut-être moins excessive qu'ici où nous sommes presque entassés les uns sur les autres.

De crainte cependant que vous n'alliez vous en faire une idée trop agréable, je suis bien aise de vous dire que ce vent n'est ni frais, ni joli, attendu qu'il est très faible et fort chaud. Vous jugerez d'après celà qu'il faut avoir un dictionnaire exprès pour être au fait du langage barbare que nous parlons.

Le 27 Octobre 1767

Route estimée : La route a valu cinquante lieues.

Vents : E. N. E. joly frais.

Nous sommes dans les vents alisés qui ne cesseront maintenant de nous favoriser jusqu'à notre arrivée ainsi que les courants qui suivent leur direction.

(*) Voir *Revue de l'Agenais*, t. XXLIII, 202.

Ceux qui soutenoient anciennement que la zone torride n'étoit habitable que par accident, ne prenoient pas garde que les vents, sans lesquels ils prétendent qu'on ne pourroit y vivre, sont une suite nécessaire de la situation de cette partie du globe terrestre, et du mouvement journalier de la terre. Car cette portion de l'atmosphère comprise dans la zone torride, présentant successivement toutes ses parties au soleil, souffre des raréfactions qui changent avec régularité l'équilibre de l'air, car toutes les fois que le soleil réchauffe une partie considérable de l'atmosphère, il la dilate. Cette partie dilatée occupe un plus grand espace, chasse l'air voisin avec violence, et, bientôt, cette chaleur venant à diminuer par l'éloignement de la cause qui la produite, cet air refroidi est chassé à son tour. Ainsi s'entretient cette compression, et cette raréfaction de l'air est la cause des vents alisés qui règnent entre les deux tropiques et à quelque distance aux environs. Ils n'y sont donc point par accident, et ce n'est pas par accident qu'ils la rafraichissent, ni par hasard qu'elle est habitable, comme quelques professeurs l'ont soutenu fort sérieusement dans des écoles célèbres.

On évalue le chemin que pourroit faire un vaisseau de l'est à l'ouest. dans ces mers cy, sans le secours du vent, d'environ trois lieues par jour. On a vu des pilotes allant d'Europe aux isles de l'Amérique, sans faire attention au mouvement de l'Océan vers l'ouest, sous la zone torride, découvrir la terre plus tôt qu'ils ne s'y attendoient. Ils croyoient que leur lock étoit mal divisé, et que les nœuds qui doivent être éloignés de 47 pieds 1[2, l'étoient trop. Mais ils tomboient dans une erreur qui étoit excusable faute de savoir qu'il falloit ajouter au chemin que le vent luur faisoit faire, le mouvement secret que la mer leur communiquoit de plus. Lorsque ces pilotes revenoient de l'Amérique, ils ne s'apercevoient pas de leur mécompte, parce qu'on prend toujours un autre chemin pour le retour. Ceci est en partie le fruit d'une conversation que j'ai eue avec notre premier pilote à ce sujet.

Je vois depuis deux jours toute la gent matelote fort occupée. C'est un mystère très important. Il s'agit surtout d'une lettre que le Roy des Tropiques doit écrire à M. du Chafaut, dont la composition les met en cervelle.

Le 28 Octobre

Route estimée : Tropique du Cancer passé, cinquante-deux lieues.

Vents : E. N. E. assez bon frais.

Le temps est enfin beau, mais la chaleur est insupportable. Ce soir le Roy des Tropiques ayant fait pleuvoir sur le pont une grêle de petits pois a fait un fort joli compliment à tout l'équipage qu'il a terminé en s'annonçant pour demain matin. Un gabier de la grande hune étant ensuite descendu assez lestement quoique en bottes fortes a porté à M. du Chaffaut la missive dont il s'agissoit hier, M. du Chaffaut qui se prêtoit à la plaisanterie l'a reçüe fort gravement et en a fait la lecture devant tout le monde assemblé dans sa chambre. Si je ne me trompe voici le commencement de cette missive :

— Monsieur, je mets en ce moment ma main — à ma plume pour vous tracer ces deux mots — et pour vous dire que la présente est uniquement — pour vous souhaiter le bonsoir, bon voyage — et beau temps. Pareillement aussi pour — vous informer que je suis informé de la traversée — de votre charmant navire sur mes terres dont — je désire extrêmement que vous ne laissiez pas passer — mes charmants passagés de l'arrière sans auparavant — relier connaissance avecque vous et votre aimable compagnie.....

Cette lettre était de quatre grandes pages du même style. La cérémonie est fixée à demain.

Le 29 Octobre

Route estimée : quarante-huit lieues.

Le vent s'est prêté de si bonne grâce aux bouffonneries accoutumées qu'il a poussé la complaisance jusqu'à ne pas souffler pour ne pas déranger les cérémonies du baptême, qui se sont faites ce matin, suivant les us et coutumes des marins.

Les deux frégates qui n'avoient pas encore passé le tropique ont été aussi baptisées solennellement. Elles étoient pavoisées et la cérémonie s'est faite au son des instruments et des tambours qui battoient la générale.

Cet usage, dit-on, est fort ancien, et se pratique chez toutes les nations, en passant la carrière que l'Eternel a fixée au Soleil. Il est pieusement conservé par les matelots et autorisé par les commandants

de vaisseaux parce que ces bêtises distraisent l'équipage pendant quelques jours dans une longue navigation.

Je n'abuserai pas de votre patience jusqu'à vous racconter toutes les cérémonies de notre baptême. Vous saurez seulement que tout s'est passé selon les us et coutumes de la mer et que la descente des mousses par où la marche triomphale du Bonhomme Tropique s'est ouverte, a été selon moi le spectacle le plus amusant de la journée. Figurez-vous une trentaine de polissons, nuds comme la main, dont les uns étoient frotés de cambouis de la tête aux pieds, d'autres rougis à la sanguine d'un bout à l'autre, et quelques-uns par un rafinement de goût, après avoir été parfaitement enduits de poix résine, se sont roulés sur de la plume, et se produisoient tous fiers de leur parure. Il est impossible de se figurer rien de plus grotesque et de plus affreux; je passerai sur tout le reste de la troupe dont vous devez vous figurer l'ajustement, pour vous dire que nous avons été tous baptisés selon le rit de l'Eglise grecque. On nous accabloit du haut de la grande hune d'un déluge d'eau. D'un autre côté le canot en étoit plein, et quatre ou cinq personnes qui y étoient jusqu'à la ceinture, armés de sceaux de cuir, le défendoient contre deux douzaines d'autres qui, armés des mêmes armes, vouloient s'en rendre maitres. Imaginez un peu les torrrents d'eau qui devoient couler, et combien nous devions faire les polissons. Pour moi, qui n'avois rien de sec sur le corps, je formai le projet de gagner la hune. Vous jugez bien des combats qu'il falut essuyer : j'eus pendant dix minutes continuellement dix ou douze sceaux d'eau sur le corps qui se succédoient les uns aux autres, auxquels je ne pouvois répondre. Je ne sais moi-même comment j'y pus tenir. Je parvins cependant à gagner le haut. Mon sceau m'avait échappé, je n'avois plus d'armes. Lorsque je fus à portée de munitions, mon chapeau, que j'avois eu la précaution d'attacher, m'en servit tout de suite. Je me fus bientôt emparé des bailles d'eau, et je combattis tout de même contre ceux qui vouloient former la même entreprise. Aucun n'y réussit, et je fus le seul qui en eût la gloire. Nous timmes là jusqu'à ce que, n'ayant plus d'eau, nous fûmes forcés de descendre. Ce combat, ou loin d'employer le fer et le feu, on ne se servit que de cuir et d'eau, dura jusqu'au soir. Il fut si échauffé tout le jour, que personne ne pensa à diner et ne put souper de fatigue. La frégatte semble aujourd'hui une boutique de fripier ; tout le linge qui fut mouillé hier sèche aujourd'hui. La même chose se voit à bord de l'*Indiscrète*. Le vent fraîchit ; nous commençons ce soir à siller. Deux pilotins ont prétendu voir un feu à l'horizon du

côté de l'Orient. Il seroit, je crois, très possible que ce feu n'existât que dans leur tête et qu'il fut l'effet des fumées bachiques qui peuvent s'être élevées à leur cerveau au banquet royal que le bonhomme tropique a donné à toute sa cour, et qui s'est servi dans la grande hune.

Le 30 octobre

Route estimée : Quarante-une lieues.

Vents : Le même temps, le vent assez frais.

Nous avons causé ce matin avec l'*Indiscrète*. Blondeau et Novion sont venus à bord; ils font, disent ils, la chère la plus délicate et la plus splendide. M. d'Hainaut fait une campagne qui lui coûtera 1.000 francs, outre le traitement que le Roy lui donne.

Le 31 octobre

Route estimée : Quarante-huit lieues un tiers.

Vents : Le vent fut faible tout le jour. Il reprit vers le soir et se soutint durant la nuit.

L'air est embrasé. On respire des flammes. L'extrême chaleur que nous ressentons aujourd'hui se doit principalement attribuer au peu de vent qu'il fait, ce qui devient pour nous un double sujet de déplaisir. Plusieurs de nos messieurs ont été diner chez M. d'Hainaut.

Le 1er novembre

Route estimée : Quarante-quatre lieues.

Jour de la Toutsaint. La chaleur fut insupportable parce que le vent étoit tombé. Il passa vers quatre heures du soir une grosse baleine assez près de la frégate. Elle faisoit un sillage comme la chaloupe d'un vaisseau de guerre, plusieurs prétendirent l'avoir entendu souffler assez haut. Le vent fraîchit un peu, nous fîmes branlebas.

Une compagnie de poissons volants mal adroits ont donné cette nuit dans nos voiles. Il en est beaucoup tombé sur le pont, que les matelots et les soldats ont mangé, comme cela se pratique en mer, car ces gens là qui mangeroient le diable, ne laissent rien échapper de leurs dents meurtrières. — Un matelot mangeoit, l'autre jour, un gros rat, qu'il avait pris dans la calle, avec un appétit peu commun.

— J'étois de quart. A peine ai-je eu le temps de me saisir d'un de ces poissons singuliers, que je désirais depuis plusieurs jours d'être à portée de voir de près. Ils sont pourvus de deux nageoires fort longues et fort déliées, avec lesquelles ils s'élèvent et volent assez loin. La nature les a pourvus aussi de deux grands yeux et leur a donné une vue très perçante pour éviter plus facilement les ennemis dont ils sont sans cesse environnés dans l'air et dans l'eau. Leur longueur m'a paru en général celle d'un pied jusques à dix-huit pouceset pas au-delà.

Le 2 novembre

Route estimée : Quarante-une lieues deux tiers.

Nos marins excercent leur adresse ; ils harponnent des dorades (1), nous les mangeons : chacun s'acquitte ainsi de son devoir. La beauté de ce poisson qui brille dans l'eau de mille couleurs éclatantes, le peu de crainte ou la familiarité qu'il fait paroître auprès des vaisseaux, ont donné lieu de croire à plusieurs personnes que c'étoit le dauphin si célébré des anciens. La diversité de sentiments sur cette opinion a élevé ce matin,dans la chambre de M. du Chafaut, une petite dispute à ce sujet. On est unanimement convaincu que les dauphins de la fable devoient être les marsouins de nos jours, qui se roulent souvent par troupes autour des vaisseaux, et, par leurs sauts fréquents hors de l'eau, paroissent courbés tels que les peintres nous les représentent, et qui sont d'ailleurs très communs dans la Méditerrannée, où l'on voit fort rarement des dorades. J'ai pris la liberté d'hasarder une raison qui me paroît fortifier cette conjecture, c'est que je ne me rappelle pas qu'on voye nulle part que les anciens, quoique aussi friands que les modernes, ayent jamais mangé du dauphin. On sait assez que les dauphins ne sont bons qu'à faire d'assez mauvaise huile, et le cas qu'on fait de la dorade, qui est d'ailleurs de la figure d'un saumon, quoique beaucoup plus longue et plus grosse.

Le 3 Novembre

Route : trente lieues.

Le vent devient si faible que nous craignons tous d'être près d'un calme plat, qui dure quelques fois très longtemps dans ces parages,

(1) Nous harponons d'abord une dorade qui avoit au moins quatre pieds de long.

où ils sont d'autant plus désagréables que la chaleur y est excessive quand il ne fait point clair.

Le tableau du calme plat où nous sommes, depuis ce matin, est triste à la vérité, mais d'une beauté capable de frapper par son air de grandeur des yeux qui n'y sont point faits. Ce spectacle que jamais marin n'a vu qu'avec peine, me semble le plus grand objet que l'homme puisse contempler. L'immensité de l'ouvrage (de Dieu?) paroît dans son entier. Rien ne trouble dans la contemplation, et le sommeil de la nature semble même inviter à approfondir des idées qui ne peuvent être détruites par la variété des objets, puisque c'est de leur grande uniformité et du silence qui les accompagne que résulte la beauté du coup d'œil. La mer qu'aucun souffle n'agite, est maintenant changée en un vaste miroir dans lequel nos deux vaisseaux se peignant avec leurs pavillons font un très bel effet. Je suis honteux de citer Pradon, mais j'ai vu quatre vers dans sa *Phèdre* qui pourroient donner une idée du tableau que je veux représenter :

Dans un calme profond, la mer ensevelie
Ainsi qu'un vaste étang paraissoit endormie,
Et le dauphin à peine, en un calme si beau,
Ridoit légèrement la surface de l'eau.

Si le coup d'œil est beau, il est en vérité peu réjouissant car tout le monde est triste par un temps de calme. Notre propre silence semble se joindre à celui qui nous environne (1).

Le vent s'est cependant éveillé vers midi et nous mène ce soir assez bon train.

Le 4 Novembre

Route : cinquante-huit lieues.

On donne des coups de garcette au domestique de M. de Kéridec qui essaya, il y a quelques jours, avec humeur, pour des raisons particulières, la dureté d'une barre buche du cabestan contre celle de la tête de notre commis aux vivres. Les coups de corde ont été de tout temps le chatiment le plus ordinaire des gens de mer. On en donna quarante coups à ceux qui se faisoient raser dans le vaisseau de Licas *« tutela navis expiaretur, placuit quadragenos utriusque plagas imponi. »* (Petrone, tome II, p. 51.)

(1) Nous n'avançons point, nous périssons de chaud, et nous ignorons jusques à quand nous sommes cloués ici. (Manuscrit sans titre.)

On avoit d'abord délibéré si on lui donneroit la salle qui est un supplice de mer qui se fait en élevant et baissant le patient dans l'eau, du bout de la grande vergue, où il est suspendu par dessous les aisselles, autant de fois qu'il est ordonné. Ordinairement, quand on fait quelque exécution, on l'annonce aux autres vaisseaux par un coup de canon et en arborant un pavillon rouge à l'arrière.

Le 5 Novembre

Route : Soixante-treize lieues.

Grande nouvelle. C'est un vol d'oiseau qui vient de l'avant. L'*Indiscrète* ayant gardé toutes ses voiles pendant un assez bon grain que nous avons essuyé ce matin, nous a laissé quelques lieues de l'arrière quoique nous soyons en possession depuis longtemps de lui montrer le chemin. Nous venons maintenant de resserrer nos perroquets et la tenons presque sous notre beaupré. Nous la rattrapons ce soir. Ce grain feut un coup de proue au vaisseau qui, en nous faisant beaucoup avancer, rafraîchit l'air et rendit la chaleur supportable tout le jour. Nos matelots ont si bien épousé notre frégate qu'il leur semble remporter une victoire. Ces gens là sont fort originaux. Il y a surtout un maître d'équipage qui se feroit hacher pour soutenir que nous l'emportons, pour la marche, sur l'*Indiscrète.* Marigny et moi nous amusons quelques fois à le faire fâcher en lui soutenant le contraire. Il n'y a guère que nous qui osions lui disputer quelque chose, car c'est un homme dont l'avis est, ici, d'un très grand poids. Il est craint et révéré de tout l'équipage. C'est surtout la terreur des mousses qu'il fouette sans miséricorde. Ce corsaire qui, dans le fond, est un très bon homme, se coiffe les dimanches et fêtes, d'une perruque rousse, et porte le reste de la semaine une ganache de cheveux noirs. Il a toujours tant de goudron sur le visage, qu'on ne sauroit guère deviner qui est celle qui lui convient le mieux. C'est un vrai loup de mer. Il n'a dans la bouche que des jurements et des termes de marine, et fume ou mache continuellement du tabac, ce qui achève de le rendre l'antipode le plus parfait d'un petit maître délicat et musqué. Le premier pilote, à qui je demandois son point, me dit que nous n'avions plus maintenant qu'un pas à faire pour arriver ; cent quatre-vingts lieues sont une bagatelle. Il me disoit aussi qu'il croyoit que M. de Charnières, qui observe presque tous les soirs avec son mégamètre, se faisoit moins avancé que lui et qu'il étoit dans l'erreur. L'évènement décidera qui des deux estime plus juste.

Le 6 Novembre

Route : Soixante-dix lieues.

Beaucoup d'oiseaux, un ciel chargé de nuages, un vent qui nous mène bon frais : ce sont de grandes espérances de voir bientôt la terre. Il y a déjà des gageures pour le 9. Marigny et moi parions à Trago, garde de la marine, cent oranges qu'elle ne soit pas découverte ce jour là. L'évènement de cette gageure, quel qu'il soit, nous fera toujours plaisir.

Nous voyons depuis quelques jours beaucoup de frégattes. Cet oiseau ne nous annonçait pas la terre, car il s'en éloigne quelquefois beaucoup. Il est sans doute ainsi nommé à cause de la vitesse de son vol. La nature a donné à cet oiseau des ailes très longues qu'il emploie souvent pour aller très loin en mer ; il prend son essort très difficilement à cause de leur longueur, mais quand il l'a pris, il tient ses aires étendues sans se fatiguer pendant très longtemps. Lorsque la pluie ou la violence des vents l'incommode, il monte par dessus les nuages, et va planer tranquillement à perte de vue, dans la moyenne région de l'air ; mais, quoique à cette extrême hauteur, il ne laisse pas de suivre des yeux la dorade qui chasse le poisson volant. Attentif au lieu où la chasse se donne, il fond tout d'un coup avec l'impétuosité d'un éclair, non jusques au ras de la mer, car de la vitesse dont il s'est précipité, il lui seroit impossible de se relever. Mais quand il en approche de dix ou douze toises, il fait un grand tour, et revient en effleurant l'eau, où les poissons volants se lèvent pour fuir la dorade qui les poursuit. En passant, il les emporte avec son bec ou avec ses grifes, quelquefois deux ensemble. La grosseur de cet oiseau est celle d'une poule ordinaire ; sa couleur est très foncée, on en voit même d'aussi noirs que des corbeaux. Il a le cou assez court et la tête petite, le bec de six pouces de long et crochu, de grands yeux noirs bordés de rouge, et sa vue est plus perçante que celle des aigles. Il a aussi une crète rouge, non sur la tête, comme les autres oiseaux, mais sous la gorge. Ces oiseaux s'étoient emparés d'une petite isle (qui n'étoit cependant à proprement parler qu'un rocher) pour y faire leurs nids. Cette isle a porté leur nom et le conserve encore aujourd'hui quoiqu'ils l'aient abandonné, car en 1643 et les années suivantes, les Caraïbes leur ont donné une si bonne chasse qu'ils les ont forcés de décamper. La graisse des frégates est un remède souverain contre les douleurs et la sciatique et généralement pour tous les rhumatismes.

Le 7 Novembre

Route : soixante-dix-neuf lieues

Les fous et les frégattes nous environnent et viennent percher sur nos manœuvres. On pourra voir la description de ces oiseaux dans le père Labat et dans vingt autres livres, où l'on la trouvera fort au long.

Le vent se soutint assez bien tout le jour, et le temps fut beau à quelques grains près que nous essuyâmes. Le matin, il vint plusieurs fois se percher sur nos manœuvres un oiseau des mers de l'Amérique, le fou, que je trouve assez semblable au canard, ayant les pattes comme lui et le plumage tirant sur le gris. Il se laisse approcher de très près, et même quelquefois prendre à la main, mais s'il n'est pas nécessaire d'agir avec beaucoup de finesse pour s'en saisir, il faut cependant avoir des précautions, car on assure qu'ils mordent bien serré. Les paille en cû, ou fetu en cû, sont aussi des oiseaux de mer qui tiennent sans doute leur nom de leur queue qui les défigure, n'étant composée que d'une seule plume assez longue.

Le 8 Novembre

Route : Quarante-neuf lieues

Nous allons toujours le même train. Ceux qui ont parié pour le 9 chantent victoire. Je commence à croire que j'ai perdu, d'autant mieux qu'un gros vaisseau de guerre anglais, que nous avons vu le matin, semble nous l'annoncer.

Le vent fut plus fort que le jour précédent. Nous avons vu à neuf heures du matin un vaisseau de guerre à deux ponts, à trois lieues sous le vent, avec pavillon de Saint George et flamme anglaise. Nous avons hissé le pavillon et la flamme française. On a jugé que c'étoit l'amiral Skey, gouverneur général des isles anglaises du Vent, qui a toujours un vaisseau armé à ses ordres. Deux heures après, nous avons aperçu par notre travers, deux petits vaisseaux dont l'un a mis le pavillon françois et l'autre l'anglois.

Le 9 Novembre

Route : Quatre-vingt-deux lieues

Il est cinq heures du soir et l'on n'a rien vu. M. d'Hainaut, qui est arrivé, s'est approché de nous et donne à M. du Chaffaut la permis-

sion qu'il lui demande, de passer devant pour découvrir la terre. Nous risquons nos perroquets, et l'*Indiscrète* ayant amené les siens et ses bonnettes, nous l'avons laissée environ trois lieues et demie de l'arrière, à sept heures du soir. Vers huit heures, M. du Chaffaut ayant fait mettre des matelots en vigie, en haut des mats, fait allumer les fanaux de l'avant et de l'arrière, et fait mettre à la frégate toutes les voiles qu'elle peut porter. Bonnettes basses et hautes, perroquets, perruches, tout est de la fête, et, gouvernant toujours au S.-O., nous courons à toute ereinte sur les terres d'Amérique. Bien des gens disent tout bas que ceci n'est pas prudent. D'autres leur répondent que M. du Chaffaut sait ce qu'il fait. Le pilote m'a même dit que l'aterrage des Isles du Vent étoit fort sain, que les terres en étoient très hautes et qu'il n'y avoit rien à craindre. Il me semble d'ailleurs qu'il ne convient pas à un vaisseau du Roy d'aller tatonner les aterrages comme un misérable navire marchand. Sa marche doit être, à ce qu'il semble, plus déterminée et plus brusque.

Le 10 Novembre

Route estimée : Trente lieues. Rendus à destination.

Vous saurez que, ce matin, nous étions si éloignés de l'*Indiscrète,* que, l'ayant perdue de vue, on n'appercevoit le haut de ses mats que par le secours des lunettes,et qu'ayant découvert la terre à sept heures et demi, nous avons amené les huniers sur le tou, serré les bonnettes et les perroquets, pour lui en donner avis par un pavillon blanc à l'artimon (1). M. de Charnières a longtemps soutenu que ce ne pouvoit être qu'une *terre de beurre,* mais étant monté à la hune pour s'en assurer, il descend pleinement convaincu qu'elle a trop de consistance pour se fondre au soleil. On vient de reconnaître cette terre pour l'isle de la Désirade (2). M. Desnos s'étant couvert de voiles,

---

(1) Dans son second manuscrit, Saint-Amans précise le fait : « Le 10, entre 7 et 8 heures du matin, à la fin de la prière, dans le temps que l'aumônier entonnait le *salve* on découvrit la terre.

(2) La Désirade que nous voyons fut aussi la première isle que Christophe Colomb découvrit à son second voyage dans le Nouveau-Monde. Cette terre qui nous avoit d'abord paru comme un nuage mobile à l'horizon, se fixa et s'étendoit à mesure que nous nous en approchions. Nous vismes bientôt les hauteurs se détacher insensiblement et s'élever au-dessus des plaines qui, peu de temps après, commencèrent à verdoyer *(Ibidem).*

nous a rejoint vers midi. Nous entrons maintenant dans le canal de la Désirade et de Marie-Galante. A neuf heures du matin nous avons vu un petit bâtiment qui sortoit du canal, entre la Désirade et Marie-Galante, qui nous a montré son pavillon français, aussitôt qu'il nous a apperçus.

La beauté du coup d'œil que forment toutes les terres que nous découvrons, à chaque instant, est bien frappante pour des gens accoutumés depuis un mois à ne voir que le ciel et l'eau. Marie-Galante et la Désirade paraissent sur le devant de la scéne, mais sous un aspect bien différent. La première que nous rangeons de très près, par sa verdure agréable et réjouissante nous semble un paradis terrestre, l'autre, que l'*Indiscrète* approche à la portée du canon, ne paroit d'ici qu'un rocher fort aride, couvert de mousse fanée, et confirme très bien l'idée qu'on se forme d'un lieu consacré au repentir et aux regrets. On voit la Dominique s'élever au-dessus de Marie-Galante, toutes les côtes de la Grande-Terre, autant que la vue peut s'étendre, et les isles des Saintes, qui, dans le lointain, terminent la perspective de ce beau tableau, qui est couronné par les hautes montagnes du Dos d'Ane de la Guadeloupe dont les sommets majestueux se perdent dans les nues.

La Dominique a été ainsi nommée par Christophe Colomb parce qu'il en prit possession au nom de leurs majestés catholiques un jour de dimanche, Elle appartient aux Anglais qui y tiennent une garnison, beaucoup moins pour garder l'isle que pour en contenir les habitants qui sont presque tous français. C'est la seule isle du Vent où il reste encore quelques bourgades de Caraïbes, anciens habitants du pays. (Il y en a encore beaucoup à Saint-Vincent où ils sont plus noirs de deux ou trois nuances pour le moins). Il y en a cependant encore quelques-uns dans les montagnes de la Guadeloupe, mais qui ne paroissent guère. Marie-Galante porte le nom de Christophe (Colomb). Nous la rangeâmes de très près. Cette isle est couverte d'une verdure fort agréable.

Le jour fut très beau, mais le soir, étant dans le détroit, qui est entre la Guadeloupe et Marie-Galante, nous reçumes quelques coups de vent qui sembloient être le prélude d'un plus mauvais temps, car l'horizon étoit pris de tous côtés et la mer assez haute. Comme aucun de nos pilotes ne connoissoit ces atterrages, nous avions cargué nos basses voiles et, n'allant plus que sur nos huniers, nous attendions l'*Indiscrète*, lorsque nous vîmes, à très peu de distance de nous, un vaisseau marchand qui sortoit de derrière la pointe du vieux fort de

la Guadeloupe. Nous l'obligeâmes de rompre le silençe qu'il s'étoit d'abord obstiné de garder, par quelques coups de fusil tirés de l'avant, qui lui hachèrent ses voiles, et le forçames de nous conduire à la rade de la Basse-Terre. La commission avoit, je l'avoue, de quoi déplaire, surtout à un commerçant qui n'a pas toujours de temps à perdre; mais ayant aperçu l'autre frégate, qui étoit sur le point de nous joindre, il prit le parti d'obéir et de revirer de bord, en nous disant de nous éloigner le plus que nous pourrions de la côte, de crainte de toucher. Mais heureusement que l'*Indiscrète*, dont le premier pilote connoissoit ces atterrages pour y être venu plus d'une fois, vint passer entre la terre et nous à pleines voiles, car, si nous avions continué de suivre le marchand, qui vouloit sans doute se venger, nous eussions infailliblement manqué le mouillage. Après l'avoir laissé donc tranquillement continuer sa route nous suivimes l'*Indiscrète*, qui tiroit de temps en temps des coups de canon, pour faire allumer les feux de la rade et avertir le capitaine du port. On para l'ancre et la bouée. On élongea le cable jusques au pied du grand mât, en amenant un peu les huniers, car le temps commençoit à devenir violent, et, tenant très peu de vent, nous arrivâmes au mouillage. On borda l'artimon pour venir au vent, mettant le petit hunier sur le mât, tandis qu'on frétait l'autre. Puis, quand l'erre du vaisseau fut entièrement perdue, on laissa tomber l'ancre. Après avoir mouillé la première, on porta la petite dans la chaloupe un peu plus loin qu'il ne faloit, et on hâla le vaisseau dessus, jusqu'au lieu où l'on vouloit le mouiller. On n'avoit pas élongé le cable de la seconde ancre jusques au grand mat, de crainte que, tombant à pic, elle ne rompit ses pattes, mais on la bitta fort court, et on la fila ensuite doucement, tandis qu'on retiroit celui de la première. C'est ainsi que nous affourchâmes à onze heures du soir dans la rade de la Basse-Terre de l'isle de la Guadeloupe, après trente-un jours d'une heureuse navigation.

Il est maintenant dix heures du soir ; nous venons de mouiller par un temps assez forcé et très obscur. Personne de chez nous ne connoissant le mouillage, on a pris le parti d'attendre M. Desnos, qui étoit encore derrière et qui tiroit des coups de canon pour faire allumer les feux de la rade. Cette façon de s'annoncer a paru occasionner beaucoup de mouvement sur les navires qui y sont mouillés, qui ne s'attendoient point à cette alerte.

Je finis ici le journal de ma navigation ; heureux si je suis bientôt en même de commencer celui du retour.

Soit instinct, soit reconnaissance,
L'homme par un penchant secret,
Chérit le lieu de sa naissance,
Et ne le quitte qu'à regret.
Les cavernes hyperborées,
Les plus odieuses contrées,
Savent plaire à leurs habitants,
Sur nos délicieux rivages,
Transplantez ces peuples sauvages,
Vous les y verrez moins contents (1).

Maintenant, mon cher Lagimonie que me voilà reposé de mon voyage, et que j'ai pris quelques notions de ce pays-ci, je vais essayer de vous en donner une idée. La Guadeloupe situé au 316e degré, 10 minutes de longitude, 16 degré, 20 minutes de latitude, a 85 lieues de circuit, et fut découverte avec toutes les autres Antilles, ou isles du vent, au second voyage que Colomb fit au Nouveau-Monde, vers l'an 1493. Il changea le nom de Caracueira ou Carcuiera que lui donnoient alors les Indiens, en celui de Santa-Maria de la Guadalupa, par reconnaissance du bon traitement qu'il avoit reçu des moines du couvent de ce nom, situé dans la montagne de la Catalogne. Cette isle fut longtemps méprisée des Espagnols qui, maîtres du continent immense de l'Amérique, dédaignoient les Antilles, Mais les François qui partageoient depuis longtemps Rustique et Saint-Christophe, avec les Anglois, se trouvoient resserrée dans ces isles, et s'étant répandus dans les isles voisines, une partie passa à la Guadeloupe, en 1633, et y jetta les fondements de la colonie. Vous imaginez bien qu'il falut se battre avec les Caraïbes, qui abandonnèrent enfin la partie. On cultiva pour lors avec tranquilité, le tabac, le coton, le maniac, qui furent les premières cultures auxquelles ont s'appliqua d'abord ; le sucre et le café n'étoient venus que quelques temps après. La Compagnie qui s'étoit formée pour l'établissement de cette colonie, la vendit à M. Boisseret en 1649, qui la vendit à son tour au roi en 1674. Depuis ce temps là, elle n'a jamais été aliénée, si l'on ne compte pas quatre ans de détention entre (les mains) des Anglois. On voit depuis ce

---

(1) Saint-Amans, dans le second manuscrit, termine par ces vers d'Ovide :
Nescio quâ natale solum dulcedine cunctos
Ducit, et immemores non sinit esse sui.
Quid melius Roma ? Scythico quid frigore pejus!
Hec tamen ex illa barbarus urbi fugit.

temps là dans les fastes de la Guadeloupe un Conseil Souverain, établi en 1680, des ouragans considérables en 1713, 1738, 1756 et un tremblement de terre en 1733, qui renverse plusieurs maisons et ensevelit quelques habitants sous leurs ruines, plusieurs tentatives de la part des Anglois qui l'assiègent dans les formes. et sont repoussés en 1691, mais s'en rendent les maîtres, comme vous savez, en 1759. après un siège de cinq mois. Vous n'ignorez pas l'histoire de M. Nadau et tout ce qu'on lui reprochoit. Je n'entreroi pas dans le détail des faits, mais, connaissant la bravoure. de ces américains, la position des lieux, et les ressources qu'on pouvait en tirer en chicanant le terrain pied à pied, en s'emparant de quelques postes que j'ai visités autour d'ici, dans lesquels toutes les forces de l'Europe ne sauroient vous forcer, je ne peus m'empêcher de partager un peu le chagrin de ces braves gens qui se virent forcés de se rendre, mais ils ne le firent qu'à des conditions honorables ; et le soupçon d'avoir été vendus, élève chez eux des mouvements d'indignation quand on leur retrace cet évènement. Les Anglois répandirent beaucoup d'or dans la colonie, firent des défrichements considérables, y portèrent un grand nombre d'esclaves, y perdirent un gouverneur et une grande partie de leurs troupes, moins encore par l'intempérie du climat que par le grand usage du tafia, et par les racines de manioc qu'ils mangeoient crues, les prenant pour des patates, ignorant que c'est un poison froid des plus cruels que l'on connaisse. Cette isle nous fut rendue, comme toutes les autres, en 1763. On y établit un intendant et un gouverneur particulier qu'elle n'avoit point eu jusqu'alors ayant toujours dépendu de ceux de la Martinique, qui portoient, jusqu'à cette époque, le titre de Gouverneurs des Isles du Vent de l'Amérique. Cette isle commença enfin, pour lors, à faire le commerce pour elle-même. La Martinique cessa d'être un entrepot. On connut en France la Guadeloupe, jusqu'alors presque ignorée, ou regardée comme de peu de conséquence, quoiqu'elle tirât de son sein les objets de commerce qui faisoient en partie la réputation de La Martinique. Elle eut aussi soin du commerce à Paris. On permit l'entrée de la morue étrangère. nourriture essentielle des nègres. et l'on destina le port de Saintes pour les navires marchands de Basse-terre-Guadeloupe, pendant l'hivernage. On fit des travaux utiles à la Rivière-Salée, pour la communication des deux isles L'on ouvrit de nouvelles routes, et nombre de familles allemandes sont arrivées cette année pour peupler le quartier de Matouba dans l'intérieur de l'Isle. Enfin, cette colonie qui commença de s'illustrer par la belle

défense qu'elle fit en 39 et surtout par la valeur de ses corsaires, s'enrichit sous la domination anglaise. Ayant toujours depuis augmenté sa culture et son commerce (elle) est enfin parvenue à un degré d'opulence qui lui permet de prétendre au moins à l'égalité avec les Isles du Vent les plus considérables et les plus riches. Elle est divisée en dix quartiers, dont cinq sont dans la Guadeloupe et cinq à la Grande-Terre, savoir :

LES QUARTIERS DE LA GUADELOUPE :

La Basse Terre, où est située la capitale de ce nom : demeure du gouverneur et de l'intendant, le siège du Conseil Souverain, le centre du commerce, et la garnison des troupes réglées. Elle est défendue par un fort appelé le fort Saint-Charles, à l'extrémité de la rade, et plusieurs bateries. Malgré tout cela, n'étant pas à l'abri d'un coup de main. La rivière du Galion et celle de Billion, qui la bordent au Nord et au Sud, lui fournissent, ainsi que la rivière aux Herbes, qui la sépare du faubourg Saint-François, une eau excellente.

Le Cap est Terre.
La baye Mahault.
Le Grand Cul-de-Sac.
La Pointe Noire.
Le Baillif.

LES QUARTIERS DE LA GRANDE TERRE :

Les Abîmes.
Le Mancenilier, ou Petit Canal.
Le Port Louis.
Le Moule.
Sainte-Anne.

Ces quartiers comprennent vingt-quatre paroisses qui sont celles :
de la Basse Terre,
du Vieux Fort,
des Trois Rivières,
de Saint-Pierre du Parc,

desservies par des Carmes ;

du Baillif,
de Bouillante,
de la Pointe Noire,
de Deshayes,
du Grand Cul-de-Sac,
du Lamentin,
de la Goyave,
de la Cap est Terre,

desservies par des Dominicains ;

des Habitants, première habitée de l'isle après sa découverte,
du Petit Bourg,
des Abîmes,
du Gosier,
de Sainte-Anne,
de Saint-François Grande Terre,
du Moulle,
de Lance à Bertrand,
de Saint-François Basse Terre,
du Port Louis,
du Morne à Lean.

Chacune de ces paroisses fournit une compagnie de fusiliers, de grenadiers et de dragons, troupe pittoyable, si l'on en excepte huit compagnies de nègres libres et de gens de couleur, qui ne seroient pas mauvaises, ainsi qu'un pareil membre de compagnies d'artillerie dont les canoniers tirent très juste et font fort lestement la manœuvre du canon.

Si vous désirez, mon cher Lagimonier, une description plus étendue de la Guadeloupe, consultez le Jacobain Labat, qui, après un séjour de trente ans dans cette isle, en a écrit l'histoire. Vous y trouverez, au travers de beaucoup de bavardages, de sarcasmes et de brocards, un fond d'esprit qui vous étonnera. Il vous mettra au fait de la situation des lieux, des rivières, de ses productions, enfin des choses qui n'ont pas changé depuis qu'il habitait une maison de son ordre, qu'il a fait bâtir dans un emplacement charmant, à un quart de lieu d'ici. Au reste, sa mémoire est détestée des créoles qui ne peuvent lui pardonner d'avoir un peu trop recherché et mis au jour l'extraction de beaucoup de familles qui ne l'en avoient pas prié.

SAINT-AMANS.

(A suivre.)



UNE AVANIE INÉDITE

DE MESSIRE JEAN DE FLEURANS, CURÉ DE CASSENEUIL

Quand on croit avoir tout dit du curé atrabilaire et batailleur de Casseneuil, messire Jean de Fleurans, il reste toujours quelque nouvelle aventure à raconter. Son dossier n'est jamais fermé.

Dans nos recherches antérieures, nous avions rencontré et publié dans cette *Revue* une sentence de la sénéchaussée criminelle d'Agenais du 18 décembre 1676, obtenue par ce bouillant curé contre ses ennemis, les consuls de Casseneuil, sentence qui, en l'an de Grâce 1676, nous reportait au Haut Moyen-Age et avait infligé aux vaincus l'humiliation d'un Canossa au petit pied (1).

M. P. Hébrard, de son côté, a mieux fait encore. Il a ressuscité par ses recherches le vivant portrait de cet ecclésiastique, plus digne de porter le morion et la cuirasse, que la houlette et la croix pastorales (2).

Le clergé de ce temps ne dédaignait pas le noble métier des armes et malgré les défenses des conciles prenait une part active aux violences des querelles particulières ou aux mouvements des guerres civiles. Au moment même du conflit entre le curé Fleurans et les consuls de Casseneuil, dont nous allons parler, le clergé était fier du rôle militaire qu'il avait joué en mars 1652 où avec cinq compagnies qu'il commandait il avait sur les barricades d'Agen repoussé les attaques du grand Condé et de ses partisans. Le chanoine Caussé avait été chargé de défendre la Porte Saint-Anthoine contre le régi-

(1) *Revue de l'Agenais*, t. XXVIII, p. 155.

(2) P. Hébrard. *Querelles et démêlés d'un curé avec ses paroissiens* (*Rev. de l'Agenais*, t. XXVIII, p. 103 et 191. — Impr. Moderne, Agen, 1902.

ment de Conti et, quelques jours après, on vit le prêtre Dufort défendre avec la plus grande vigueur le quartier du Carné contre les bandes de Laugnac et de Galapian.

Rien d'étonnant qu'enflammé de tels exempless le curé de Casseneuil ne dédaignât pas de descendre dans l'arène et d'y combattre *unguibus et rostro.*

En parcourant les minutes du notaire royal de Sainte-Livrade, Vistorte, nous sommes tombé sur une pièce révélatrice d'un nouvel incident de la vie agonistique de messire Fleurans, lequel ne descendait dans les rues de Casseneuil qu'armé jusqu'aux dents d'épées et de pistolets, comme au temps de la Sainte Ligue.

Emporté comme Achille, ce tumultueux personnage était d'ailleurs le parfait modèle des mœurs agressives de son temps.

A Casseneuil même, au commencement du siècle, François et Jacques de Larroque de Boissonnade, deux frères, se battent en duel. François est tué par son cadet, en un lieu qu'on appelle encore *del'Homme Mort.* Nous avons soupçonné ailleurs ce François d'être le vicaire de Casseneuil de cette époque (1616), messire François de Larroque, victime de cette lutte fratricide, soupçons confirmés par ce fait que le vicaire disparaît brusquement du *Registre Paroissial* de Casseneuil (1).

Quoiqu'il en soit, le curé Fleurans était installé depuis deux ans à peine à Casseneuil (août 1652) que s'ouvrit une nouvelle lutte, qui avait été probablement précédée de fréquentes escarmouches.

Messire de Fleurans était allé le 2 janvier 1654 « au devant de la ville de Sainte-Livrade » avec l'autorisation, s'il vous plait, non-seulement d'un consul mais encore du consul qui se trouvait à la porte gardée de Saint Jean, lorsque, trois heures après, ce qui est bien le temps nécessaire pour aller à pied à Sainte-Livrade et en revenir, le recteur se présenta à la porte de sa ville paroissiale.

---

(1) Le *Registre Paroissial de Casseneuil de l'an 1614 à 1638.* (*Rev. de l'Agenais*, t. XXXVII; p. 513). Autre exemple de l'humeur du clergé. Ceci se passait le 17 mars 1717. Jean d'Auzac, Bonaventure de Bourran, curé de Brimont, Jean Pastèche, curé de Saint-Sixte, dînaient ensemble chez les Messieurs de Lagarde, près Gandaille. D'Auzac, échauffé par le vin, tint un propos indiscret sur la belle-sœur du curé Bourran. Celui-ci répliqua par une autre indiscrétion touchant la femme de son adversaire. D'Auzac prend son pistolet; le curé en fait autant. Ils tirent et tous deux tombent mourants. (V. J.-B. de Bourrousse de Laffore. *Revue de l'Agenais*, t. XII, p. 122.)

On l'y reçut de la belle façon.

Jean Pallat, qui était de garde, refusa net de le laisser entrer et lui ferma galamment la porte sur le nez, en excipant des défenses formelles du commandant et des consuls.

Malgré les protestations du curé, à savoir qu'il n'avait oncques eu aucun rapport avec les habitants pestiférés de Sainte-Livrade, malgré le désir qu'il exprimait de remplir « passionnement » ses fonctions curiales, la porte resta obstinément fermée et les murailles ne s'ouvrirent pas.

Le recteur resta là, malgré la rigueur de l'hiver, ferme comme un roc, inébranlable, résolu, devant cette porte, son Golgotha.

Les ténèbres seules de la nuit en eurent raison.

« Au soleil couché », il partit pour *Le Malpertus,* « maison et mettairie de son père » et de là, après un légitime repos, pour Agen.

Messire de Fleurans en revint le 21 janvier et se présenta de nouveau aux portes de Casseneuil, brandissant une ordonnance des vicaires généraux et un certificat des consuls d'Agen, comme le *Sésame des Mille et une nuits.*

La porte restait obstinément immobile sur ses gonds.

On poussa la rigueur jusqu'à « faire fermer et asper » la chapelle Saint-Joseph (1), en dépit de l'ordonnance des vicaires généraux l'autorisant à y exercer son ministère pour ceux de ses paroissiens à qui l'accès de la ville était interdit.

Fleurans s'indigna de cette « grave malice ». Que lui voulait-on enfin ?

N'avait-il pas congédié son vicaire Cusacq qui désormais ne s'ingèrerait plus dans aucune fonction curiale, comme il en donnait l'assurance, inhibition qui prouvait qu'il avait pris parti pour son curé ?

Le 22, nouvelle sommation du curé, nouveau refus des consuls.

Le curé faisait valoir dans sa requête que ses ennemis tireraient parti de son absence et de ces rigueurs. Pour montrer sa bonne volonté, il ira dire la Sainte Messe à la chapelle Saint-Joseph et avec son vicaire, Anthoine Fayetes, il administrera les sacrements tant aux gens de la ville qu'à ceux de la campagne « jusques à ce qu'il aura la liberté d'entrer dans la présente ville ».

La notification des actes de sommation fut faite « mot à mot » au

(1) On appelait « asper » l'opération qui consistait à sceller une porte avec une bande de fer. La chapelle Saint-Joseph était hors des murs sur la rive droite de La Lède, en face la porte du même nom.

consul Jean Simon par le notaire rédacteur, Vistorte. Le consul se contenta d'en recevoir copie et refusa de faire aucune réponse. Portes et bouches restaient closes.

Quel crime avait donc commis Jean Fleurans en allant au devant de Sainte-Livrade d'Agenais pour être ignominieusement expulsé de la ville de Casseneuil ?

Si les consuls étaient de bonne foi, la raison était majeure. Cette raison, c'était la peste, la terrible peste de 1653, dont le large fossé du Lot avait préservé la ville de Casseneuil.

Pour les consuls de Casseneuil, c'était peut être moins une raison qu'un prétexte pour se venger de messire Jean de Fleurans.

Vainement messire Jean de Fleurans prenait à témoin le ciel qu'il n'avait eu aucun contact avec les gens de Sainte-Livrade, qu'il avait seulement passé devant leurs portes et leurs murailles, sans y pénétrer. Et pour faire ressortir la malveillance et le parti pris des consuls, il exhibait le certificat des consuls d'Agen, délivré comme patente de santé, le déclarant indemne de suspicion légitime et par conséquent de contagion, alors qu'il avait fait sa « vingtene » et que ces mêmes consuls, si inflexibles devers lui, admettaient à la libre pratique tous les gens revenant d'Agen, munis du même certificat de santé « en lettres de moule ».

Le texte suivant établit et le conflit et les articulations du curé.

ACTES DE SOMMATION pour Messire Jean de Fleurans, pbre, contre les Conseuls de Casseneil du 21 janvier 1654.

« Aujourd'huy vingt-uniesme jour du mois de janvier mil six cens
« cinquante quatre hors la ville de Casseneil et proche la porte de la
« ditte ville appelé a Sainct Jean, appres midy, regnant Louys et par
« devant moy cest presanté en sa personne Messire Jean de Fleurans
« docteur en téologie pbre et reteur de lad. ville de Casseneil lequel
« parlant à Grabiel Crouzaiq conseul de la ditte de Casseneil et en
« personne de luy a ses coiglegues luy a represante comme sy devant
« led. Sieur requerant estant alle le segond du courant au devant la
« ville de Saincte Livrade avec la permisssion d'ung desdits
« Conseuls et de celluy quy estoit à la porte ; et estant reveneu trois
« hures appres, Jean Pallat quy estoit de garde a la ditte porte auroit
« ferme icelle et dit audit Sieur requerant qu'il avoit ordre tant des

« dictz Conseuls que du Commandant de luy refuzer la porte, et
« appres que led. Sieur requérant luy heust assure qu'il n'estoit point
« entre audict Saincte Livrade ny frequante pas ung habittant et
« que ainsin luy estoit faict tort de luy refuzer l'entrée ; et ayant
« demuré ledict Sr requerant au devant de la ditte porte jusques a
« soleil couche et voyant que pas ung desdits Conseulz ne venoit, au
« contrere feust adverty qu'il avoit este rezoleu par lesdicts Conseulz
« que led. Sieur requerant n'antreroit point, il auroit de rechep parle
« audict Pallat et jure a foy de pbre qu'il n'estoit point entré audict
« Saincte Livvrade ny frequante personne et que ainsin l'entrée de la
« ditte ville ne luy peut estre refuze en justice, aux fins qu'estant
« dans la ditte ville il peut continuer de faire les fontions curialles
« qu'il est obligé faire et n'ayant autre vollonte que de faire lesdictes
« fontions et continuer a administrer les sacrements necesseres a ses
« paroissiens ; et en tant que de besoin auroit declairé aud. Pallat
« qu'il estoit tout prest en le lesant entrer a continuer ses fontions
« curialles et qu'il avoit congedie Cusacq, si devant son vicquere,
« lequel ne pouvoit plus s'ingerer den pas une fontion curialle ; Et
« voyant que la nuit le surprenoit, ce seroit retiré et tache de trouver
« retraicte ; despuis lequel jour ledict Sr requerant a demure au lieu
« del Malpertus, maison et metterie de son père ; et estant alle dans
« la ville d'Agen il en revint le jour de ier et aporta bon et valable
« sertiffiquat dudit Agen, escript en lettre de moule, dacte dud. jour
« de ier et signe Leydet, par mandement desd. Srs Conseuls ; partant
« led. Sr Fleurans somme ledit Crouzaq et en personne de luy sesd.
« coiglegues de vouloir permettre l'entree de ladicte ville audit Sieur
« requérant aux fins qu'il puisse continuer ses fontions curialles qu'il
« desire passionnement faire. Autremant a refeus ou faute de ce faire
« protester contre lesdicts Conseulz de tous despans, dommaiges et
« interests tant soufferts que a souffrir et de tout ce qu'il peut et
« doibt protester et de ce pourveoir par les voyes de justice ainsin
« et comme il verra estre affaire. — Comme aussi represante led.
« Sieur Fleurans qu'il est adverty que lesd. Sieurs Conseuls ont faict
« fermer et asper la chappelle de Sainct Joseph, proche ladicte ville,
« dans laquelle led. Sieur requerant pretan en quallitté de reteur et
« en verteu d'une ordonnance mise au pied d'une requette par led.
« Sieur presantee à Messieurs les vicqueres generaux par laquelle
« luy est permis de continuer et faire ses fontions curialles dans
« ladicte chappelle et ce promptement ; autrement a refeus et delay
« de ce faire, qu'il faira désasper icelle pour y faire les fontions et

« administrer les sacremans necesseres et desquels il est requis aux
« parroissiens quy n'ont pas l'axes libre d'entrer dans laditte ville ;
« que sy la porte et l'entree d'icelle ville et derechep refuzee audit
« Sieur requerant quy a faict vingtene sans que néanmoings il soict
« este en lieu suspet, ce sera soubz respet par une trop grande malice,
« veu qu'on laisse entrer tous quy viennent dud. Agen portant sertif-
« fiquat comme il faict, protestant et persistant comme dessus. —
« Ledict Crouzacq a demande coppie du presant acte pour la faire
« voir a la jurade et pour y venir respondre par advis de son Conseil
« — Ledict Sieur requerant a persisté en son acte comme desseus et
« du tout m'a requis de luy en retenir le presant acte, ce qu'ay faict
« en présence de Jean Gruelles, marchant, et Andrieu Vallat, bras-
« sier de lad. juridiction au dudict Saincte Livrade habittans, leq.
« Gruelle a signe avec led. Sieur requerant et ledit Pallat a dict ne
« savoir et led. Crouzaq n'a volleu signer de ce requis, et moy.

« J. Fleurans, cure susdit requerant.
« J. Gruelle, pr^ent
« Vistorte, Not. Roy. »

« Et advenant le vingt deuxiesme dudit mois de janvier mil six
« cens cinquante quatre avant midy, régnant que dessus, par devant
« moy dit notere et tesmoins bas nommes, proche ladite ville de Cas-
« seneuil a este presante ledit sieur Fleurans, reteur de lad. ville et
« comme s'il parloit aux conseuls de ladite ville dit que suivant l'acte
« de l'autre par escript et dezirant continuer faire les fontions
« curialles et administrer les sacremans qu'il est oblige faire en
« quallité de cure de laditte ville comme il a toujours faict et dezire
« faire et de tant que l'entree de laditte ville luy est toujours refuzee
« et qu'il ne peut par ce moyen faire et continuer ses fontions curialles
« et a cause de ce quelques uns de ces ennemis pretendens en tirer
« quelque consequance, pour esvitter le reproche faire veoir que led.
« Sieur requerant ne dezire que de continuer lesdittes fontions
« curialles declare comme par l'acte du jour de ier qu'il et tout prest
« a faire toutes les fontions curialles qu'il peut estre oblige faire en
« le lessant entrer ; et pour faire veoir qu'il ne dezire que servir ses
« paroisses et leur administrer tous les sacremans declaire qu'atten-
« deu le reffus de la porte de laditte ville, il s'en va dire la Saincte-
« Messe dans la chapelle de Saint-Joseph dans laquelle il administrera
« tous les sacremans qu'il sera requis a tous ses paroissiens tant de
« laditte ville que de la Campaigne avec Me Anthoine Faye, pbre et son

« vicquere (1), tant en qalitte de cure que conformement et a la faveur
« d'une ordonnance de Messieurs les viqueres generaux jusques a ce
« qu'il aura la liberte d'antrer dans ladite ville et de tant qu'il est
« necessere audit Sieur requerant de faire veoir qu'il est toujours
« pret, comme il a toujours este, de faire toutes les dictes fontions
« Curialles et administrer tous les sacremans necesseres et que l'entree
« de la ditte ville ne luy est refuzee que injustement. Soubz respet
« m'a requis luy voulloir retenir acte de ladite presantation, offres
« qu'il faict ; et comme il a dict la Saincte-Messe le matin dans la
« ditte Chapelle, appres le refus de l'entree de la dicte ville pour le
« tout luy servir à telles fins que de rayzon, protestant et persistant
« comme dessus de ce pourvoir par les voyes de droict, me requiert le
« présant acte estre notiffie auditz Conseulz et aux fins qu'ils n'en
« pretendent cause d'ignorance que luy ay concede en présances
« desdits M[e] Anthoine Faye, pbre et Jean Gruelle, marchant de la
« dite juridiction ou de Saincte (Livrade) habittans, lesdits Faye et
« Gruelle ont signé avec ledit requerant et moy.

« J. FLEURANS, cure susdit requerant.
« J. GRUELLE, pr[ent]
« FAYETES, prebstre et vicaire.
« VISTORTE, Not. Roy.

« Et advenant le vingt et quatriesme dudit mois et en susdit, par
« moy dit notère le presant acte a este nottiffié a Jean Simmon consul
« dud. Casseneil trouve hors lad. ville et icelluya este leu de mot a
« mot et bailhe coppie d'icelluy, tant du susdit acte que notifficaon,
« afin qu'il n'en pretande cause d'ignorance et pour servir aud.
« S[r] requérant ainsin que de raison, led. Simmon n'a volleu faire
« aucune response, et moy.

« VISTORTE, not. roy. »

Pour copie conforme,

D[r] L. COUYBA.

(1) Le vicaire signe à l'acte : *Fayetes*.

ITINÉRAIRE RAISONNÉ
DE MARGUERITE DE VALOIS EN GASCOGNE
(1578-1586) *

AOUT 1585.

Du jeudi 1er août au samedi 31, ladicte dame et tout son train audict Agen.

(Dépenses pour ce mois d'août, 2.483 écus, 27 sols. Payé 2.107 écus, 13 sols, 4 deniers.)

La ville d'Agen n'était pas au bout de ses peines. Un nouveau fléau allait s'abattre sur elle, en ce mois d'août 1585, et ajouter à ses calamités. Mais laissons parler les témoins de l'enquête, dont les dépositions simples et touchantes sont plus éloquentes que n'importe quel récit.

« ...Et a dict que le grand débordement et dégât faict par les gens « de guerre des vivres des habitans et des circonvoisins fut cause « d'amener un prix excessif aux vivres ; tellement que la plupart du « temps, il ne se trouvoit nul pain à vendre, ce qui faisoit mourir et « endurer beaucoup de personnes de faim, et qu'à son advis, avec le « mauvais traitement qui ruynoit lesdits habitans, cela engendra la « peste-contagion en ladite ville, ce que toutefois on ne pouvoit per- « suader à ladite dame de le croire et donner congé aux habitans de « se retirer aux champs.

« Et a dict aussi que ladite dame empeschoit les habitans de se « retirer aux champs pour changer d'air, ni mesmes laisser sortir « aucuns de leurs meubles, et que, pour cest effect, le sergen-majeur « desdites compaignies estoit toujours à la Porte qui estoit ouverte. « Dict bien savoir aussi qu'à cause de ladite famine, contagion et « vexation des habitans, il est mort un grand nombre de personnes « en ladite ville, de toutes qualités et de tous rangs ; ne sait le nom- « bre ; mais bien a ouy dire à plusieurs médecins et habitans que « durant huict mois que la peste y a esté, il y est mort de quinze à « dix huict cents personnes [1]. »

---

* Voir *Revue de l'Agenais*, t. XXIX (1902), p. 329.

1 Archives municipales, CC. 79. Déposition de Me Jehan Dupré.

De ce nombre il faut citer le prieur des Pères Carmes, « lequel, « écrit Trinque dans ses Mémoires, mourut dans son couvent, le « 18 août, de la présente année, de la contagion de la peste. »

Quoique moins violente que l'épidémie qui devait surgir en 1629, 1631 et 1653, celle de 1585, on le voit, fit de cruels ravages dans la ville d'Agen. Comment en aurait-il pu être autrement, lorsque l'on songe à l'entassement de ruines qui s'amoncelaient chaque jour davantage dans cette malheureuse cité, à la chaleur accablante de l'été, au travail forcé imposé aux habitants, aux mauvais traitements, au manque de nourriture, à toutes les misères auxquelles ils étaient condamnés !

Marguerite tout d'abord ne voulut pas y croire. C'était, disait-elle, « une finte inventée par les consuls pour la forcer à quitter la ville [1]. » Bientôt cependant elle prit peur et se rendit à l'évidence. Mais force lui était cette fois de rester dans la ville qu'elle avait choisie, toute issue lui étant fermée pour songer à aller ailleurs. Et ses exigences ne firent que redoubler, ses vexations qu'augmenter, sous la pernicieuse influence du vicomte et de la vicomtesse de Duras et de la soldatesque turbulente qu'elle entretenait aux frais des habitants.

La Reine de Navarre assista cependant au feu de joie qui fut imposé aux Consuls, le 19 de ce mois d'août, en l'honneur de l'édit du Roy, portant « que tous les ministres de la R. P. R. vuidassent le royaume « de France dans un mois, que tous les Huguenots allassent à la messe « dans six mois, ou autrement qu'ils sortissent hors du royaume de « France [2] », édit qui n'était que la conséquence du traité de Nemours. « Mgr l'Evesque d'Agen y fist chanter le *Te Deum laudamus*.

N'était-elle pas engagée irrévocablement avec les chefs de la Ligue et ne devait-elle pas obéir à tous les ordres qu'elle recevait d'eux ?

Les deux lettres suivantes, inédites, du duc de Guise à l'ambassadeur d'Espagne, dom Bernardino de Mendoça, datées l'une de Chalons, du 15 août 1585, l'autre de Troyes, du 14 septembre, prouvent jusqu'à l'évidence l'entente parfaite à ce moment de Marguerite avec les chefs de la Sainte-Union :

« ... Je vous fis aussy dernièrement entendre combien il estoit « nécessaire secourir de moyens la princesse de Béarn [3], laquelle pour « rien ne layrrait les armes et maintiendrait selon notre desseing « la guerre en Gascogne, quelque desseing que l'on eust à l'estaindre

1 Archives municipales, CC. 79. Rapport fait par MM. les Consuls au juge enquêteur, M. de Bonnaud.

2 *Journal du consul Trinque.*

3 Nom sous lequel les Ligueurs désignaient le plus souvent Marguerite de Valois.

« Je vous suplye en faire une depesche en toute diligence, afin « qu'elle puisse toucher par nostre rescripcion, qui est pour cest fect « à Fonterrabie, les cinquante mil escus que nous deuvions recepvoir, « ou aultrement nos desseings de continuer la guerre viendraient à « faillir ; car en final est certain qu'elle y atirera les armes. »

Et cet autre, plus explicite encore :

« J'écris présentement au Roy vostre maistre pour le suplier de « secourir tout en diligence la Royne de Navarre de quelque bone « somme de denyers, afin qu'elle, que nous avons establie comme « obstacle aux desseings de son mari et instrument fort propre pour « contrayndre le Roy très chrestien d'entrer en la guerre promise « par le dernier Edict, ne soit abandonnée de ses gens, maintenant « que nous avons le plus de besoing de son intencion... et remons- « trez à Sa Majesté les bons offices que la dicte dame faict en Guienne « pour la conservacion de nostre religion, laquelle sans son secours « et les moiens dont jusques à ce jour nous l'avons aydée en seroit « déjà bannie, pour estre le principal pays où tous les hérectiques de « France ont establi leur refuge et retraicte et où ils délibèrent de « dresser et assembler leurs principales forces... [1]. »

Les affaires d'ailleurs tournaient au tragique. On sait que, cédant aux conseils de sa mère, le versatile Henri III avait contracté avec la Ligue une nouvelle alliance, signée à Nemours au commencement de juillet et contre laquelle protesta énergiquement le roi de Navarre [2]. Henri III lui répondit en lui envoyant une députation pour le conjurer une dernière fois de se faire catholique, de rendre les places de sûreté et d'abandonner son parti. Il faut lire tout entière la belle réponse du futur Henri IV [3]. L'Eglise aussitôt lança sur lui ses foudres. Le 9 septembre, le roi de Navarre et le prince de Condé étaient excommuniés et la guerre partout déclarée.

Nous copions dans la collection Simancas un curieux sonnet, composé à cette époque, « *sur les affaires de France* » et que nous croyons inédit :

Voyant de notre temps l'inconstante manière
Qui attend d'heure à aultre un changement nouveau,
L'on peult accomparer la France à ung tableau
Ou quatre grands joueurs jouent à la première :

Le Roy, sur qui doibt choir la perte tout entière,
Dit : Passe, sy je puis, bien que le jeu soit beau ;
— Je l'envye, dit Bourbon, en quictant son chapeau,
Sans veoyr ce qui luy vient à la carte dernière.

1 Archives nationales. K. 1563. B. 56 : pièces 119. Collection Simancas.

2 *Lettres missives*, t. II. p. 98.

3 De Thou. — Voir aussi *Lettres missives*, t. II. p. 125 et suiv.

— Je tiens, dit Béarnais, y allast-il de plus ; —
De Guise, soubs espoir de quelques petits flus,
L'enforce de son reste et l'autruy y hazarde.

Mais le Roy Catholique, assistant tout debout,
Y estant de moytié, couvertement reguarde
A luy fournir argent, pour enfin avoir tout [1].

Septembre 1585

Du dimanche 1er septembre au mardi 24, ladicte dame Roine de Navarre et tout son train en la ville d'Agen.

Cependant les démolitions dans Agen continuaient de plus belle ; les exactions de la dame de Duras irritaient chaque jour davantage ce qui restait de ses habitants, les têtes s'échauffaient, un vent de rébellion commençait à souffler sur la ville. Mais comment oser résister à Marguerite, à la sœur du Roi de France, à son alliée depuis le traité de Nemours, à celle qui ne disait effectuer ces travaux que pour mieux défendre la religion catholique et se prémunir uniquement contre toute attaque du Roi son mari ? Fort embarassés se trouvaient les consuls, d'un côté tenant charge d'âmes des habitants de la cité, de l'autre ayant perdu toute autorité à l'égard de Marguerite, souveraine maîtresse qui agissait selon ses caprices, sans même les consulter.

Son plan, nous l'avons dit, était de dresser un formidable ouvrage de défense sur tout le côté du triangle formé par la ville d'Agen, qui dominait le Gravier et la rivière de la Garonne, et qui, se trouvant l'endroit le plus élevé, là où était construit le couvent des Jacobins, pouvait aussi bien servir pour repousser toute attaque du côté de son mari que pour surveiller la population hésitante de la ville, laquelle, dans le cas où elle viendrait à se révolter, serait prise entre le fort de la Porte du Pin, à l'est, occupé par ses troupes, et cette citadelle des Jacobins qu'elle cherchait à rendre inexpugnable. L'ingénieur de Rives, à sa dévotion, dirigeait les travaux et fortifiait également les saillants, c'est-à-dire au nord les portes Saint-Georges et Saint-Antoine, au midi l'éperon de la Tour de la Poudre, et au sud-est la Porte-Neuve, point extrême de la voie stratégique qu'avait tracée la Reine elle-même pour se rendre du logis qu'elle habitait au couvent des Jacobins [2].

---

1 Archives nationales. K. 1563. Collection Simancas.

2 Archives municipales. CC. 79. Déposition des témoins précités et aussi des sieurs Gardés et Buard, bourgeois et marchands de la ville d'Agen.

Poussée par les Guise, Marguerite ne garda plus aucune mesure.

« Je vous assure que toutes ces choses, écrit à la date du 14 sep-
« tembre la Reine Mère à Villeroy, me donnent beaucoup de peine et
« principalement le faict de la Royne de Navarre, à quoy ne m'avez
« pas respondu de ce que vous priais de savoir du Roy, s'il trouveroit
« bon que j'en mandisse quelque chose à Monsieur de Guise, d'au-
« tant qu'il m'a asseuré et promis de luy mander qu'il ne se mesleroit
« jamais plus d'elle et qu'elle ne s'adressast plus à luy. Si ce n'estoit
« que je me diverty le plus que je puis, alant à la chasse et me
« promenant, je pense que je serois malade...[1] »

Les 15, 16 et 17 septembre, la Reine de Navarre fit abattre quarante-quatre maisons, en plus de celles que nous avons déjà indiquées.

Ces trois jours-là, en effet, écrit le consul Trinque, « la Roine fist
« abattre toutes les maisons depuis la Porte-Neuve jusques aux Jaco-
« bins, pour faire bastir la citadelle. »

C'était la ruine définitive, l'effondrement de la vieille cité d'Agen,
« la déformité pitoyable infligée au plus beau, haut et éminent
« endroict de ladicte ville [2]. »

Les Consuls n'hésitèrent plus. Résolus d'en finir par eux-mêmes, ils décidèrent toutefois qu'il était prudent de prévenir le maréchal de Matignon, c'est-à-dire le représentant du Roi, lequel attendait anxieusement à Tonneins que l'occasion se présentât de faire rentrer la ville d'Agen sous l'obéissance de son maître, de qui il avait reçu du reste de formelles instructions. Ils lui envoyèrent donc un émissaire, chargé de lui soumettre leur projet et de lui demander conseil. Matignon les approuva fort et les encouragea dans la voie qu'ils proposaient.
« ..... Suivant l'expres commandement à nous fait par Sa Majesté,
« leur répondit-il, vous donnons pouvoir et puissance de remettre la
« ville en la première liberté et obéissance dudit seigneur, prendre
« et saisir les forts d'icelle, chasser et expeller par la force et avec
« armes, si besoing est, les cappitaines, soldatz et aultres gens de
« guerre qui y sont, et nous y donner l'entrée pour la tenir en l'obéis-
« sance de sadite Majesté ; le tout, portant tous honneurs, respect et
« avec le très humble service que est deu à la Reyne de Navarre,
« ses dames et filhes, sans attempter à aulcune personne de ceulx qui

---

1 Bibliothèque nationale. Nouveau fonds français. N° 5128, f° 86. —Cf. : *Lettres de Catherine*, t. VIII, p. 351.

2 Archives municipales. CC. 79. Déposition de M. Jehan Fauveau, praticien.

« sont à sa suite, ne portant les armes pour offenser ceulx de ladite « ville [1]. »

On ne pouvait pousser plus loin la déférence.

Sûrs désormais de l'appui du maréchal, les Consuls et tout le Corps de ville arrêtèrent leurs dispositions de combat.

Le secret le plus absolu fut gardé.

Il fut décidé que le lendemain mercredi, 25 septembre, deux attaques seraient tentées simultanément, l'une contre la Porte du Pin, l'autre contre le fort des Jacobins, heureusement inachevé.

A la tête de trente hommes seulement, mais bien décidés à en finir, le consul Jean Gardès et les trois jurats, Pierre Corne, Crespin Trinque et Etienne Beaulac, tous quatre bourgeois et simples marchands de la cité, se ruent de grand matin, tandis qu'Agen dormait encore, sur le poste de la Porte du Pin. Les soldats surpris ne font aucune résistance, abandonnent la porte et se précipitent en ville pour donner l'alarme. Les officiers de Marguerite arrivent à leur tour, rallient leurs troupes et attaquent si furieusement les conjurés que, pris d'épouvante, dix-huit de ces derniers s'enfuient aussitôt. Mais les douze autres restent à leur poste et se défendent vigoureusement. « Un fut tué, écrit le « consul Trinque, deux autres blessés. Les ennemis mirent alors le « feu à la porte, après avoir combattu quatre heures. Mais M. Dufranc « vint au secours avec trente hommes, qui fist fuir les ennemis [2]. »

Maitres de ce côté, les Agenais se portent en masse devant les Jacobins pour prêter main-forte à la petite troupe qui n'osait guère s'aventurer au milieu des ouvrages de défense accumulés par les soldats de la Reine Marguerite. Tout le couvent, où cependant étaient restés les Frères, avait été converti en une véritable forteresse. Plusieurs canons étaient déjà en place, et tout le dortoir des novices transformé en magasin de munitions. Des poudres y étaient amoncelées.

Certes, les troupes de Marguerite, une fois remises de leur première alarme, n'allaient pas tarder à prendre l'offensive et à avoir facilement raison de ces bourgeois plus courageux qu'expérimentés, lorsqu'un

---

1 Archives municipales, EE. 59. Ordonnance datée de Tonneins du 20 septembre. Pièces justificatives à l'enquête CLXXII.

2 *Journal du Consul Trinque. Revue de l'Agenais*, t. x., p. 535. Ce M. Dufranc n'était autre qu'Etienne de Nort, seigneur de Franc, près d'Agen, qui, en récompense de ses services, fut élu premier consul l'année suivante.

évènement imprévu vint augmenter la confusion et précipiter leur déroute. Tous les auteurs l'ont raconté à leur façon. Nous préférons donner ici la version peu connue du Père Jean Réchac, jacobin, qui dans sa vie de saint Dominique rapporte ainsi les détails de cet incident, tout en attribuant aux troupes du Roi de Navarre la cause de cette agression, ce qui est absolument faux.

« ...Marguerite, qui s'estoit rendue odieuse dans Agen, lorsqu'elle « voulut faire une citadelle dans la ville, ne trouva pas les Agenais en « humeur de la deffendre. Elle fut contrainte de se faire un asile du « couvent des Jacobins. Mais le roi s'estant préparé de l'assiéger, elle « se retira dans ce couvent. Mais par une disgrace imprévue, un des « soldats du Roi de Navarre qui estoit entré dans le couvent, mist le « feu aux poudres, qui emportèrent tout le noviciat. Tous les novices « et plusieurs de leurs Pères y furent escrasés ou tués soubs les ruines, à la réserve de deux religieux qui se trouvèrent dans les « embrasures des fenetres ou des portes ; l'un desquels disait son « office devant la fenêtre, l'autre sortait de sa chambre. »

« Le Père Réchac, ajoute Labénazie qui nous transmet le texte de « son récit, nomme ces deux religieux qui vivaient encore du tems « qu'il escrivoit son histoire. Il rapporte cette aventure sur le rapport « de ces deux religieux qui eschappèrent à ceste incendie et qu'il « produit comme deux témoins irréprochables de la vérité de cet accident. Le Père Faber, prieur du couvent, ajoute-t-il encore, dans « un mémoire qu'il a escript de sa main dit que ce fut le 25 septembre, à la première occasion que la Reine Marguerite « se recepit in « hunc conventum contra impetum servorum regis Henrici ; tumultu « facto cives fugaverunt eam. » Le feu prit aux poudres, qui ruina « tout le petit dortoir. Frère Estienne, au début y fust écrasé. Il fut « tué dans cette action 60 bourgeois, et entre autres le père du frère « Audebert, « pro tuitione rei publicæ ictu catapultæ vitam commutavit[1]. »

Labrunie, Saint-Amans, et de nos jours tous les historiens qui ont parlé de la Reine Marguerite, ont rapporté cet incident. Le fait est vrai, bien que du récit du Père Réchac il faille retrancher quelques erreurs. Le feu fut mis véritablement aux poudres, sinon par un soldat du Roi de Navarre qui, on le sait, était fort loin de là et ne prit aucune part à la rébellion d'Agen, tout au moins par un bourgeois de

---

1 Labénazie. Histoire manuscrite, t. I, p. 282.

la ville, ou encore peut-être par simple imprudence. Quoi qu'il en soit, le couvent sauta presque en entier ; la panique se mit dans les rangs des soldats de Marguerite, et il en résulta un sauve-qui-peut général. N'alla-t-on pas jusqu'à dire que Matignon, à la tête de ses troupes, était déjà en vue de la porte Saint-Georges ? Il ne restait plus à la Reine de Navarre qu'à fuir au plus vite, si elle ne voulait pas être prise.

Le départ fut lamentable. Dans le désordre et l'affolement général, seul Lignerac, le bailli d'Auvergne, celui que Marguerite allait dénommer ce jour-là le *Chevalier de la Belle-Fleur*, ne perdit pas la tête [1]. Il réunit en toute hâte quelques bons cavaliers, en fit une escorte à la Reine, et, quoi qu'il pût arriver, lui conseilla de partir sans plus tarder. A peine vêtue, sans même avoir le temps d'endosser son habit d'amazone, Marguerite sauta en croupe derrière lui. Madame de Duras en fit autant derrière un autre gentilhomme, et les filles d'honneur suivirent comme elles purent.

« Elle partit avec tant de hâte, écrit insolemment comme tou-
« jours le *Divorce satyrique*, qu'à peine se put-il trouver un che-
« val de croupe pour l'emporter, ni des chevaux de louage ni de
« poste pour la moitié de ses filles, dont plusieurs la suivaient à la
« file, qui sans masque, qui sans devantier, et telle sans tous les deux,
« avec un desaroy si pitoiable, qu'elles ressembloient mieux à des
« garces de lansquenetz à la route d'un camp, qu'à des filles de
« bonne maison ; accompagnée de quelque noblesse mal harnachée,
« qui, moitié sans bottes, moitié à pied, la conduisirent sous la garde
« de Lignerac aux monts d'Auvergne [2]. »

---

1 François de Robert de Lignerac, seigneur de Pléaux, Saint-Chamant, Bazannes, Nerestan, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Il devint gouverneur d'Aurillac, bailli de la Haute-Auvergne, et l'un des plus chauds Ligueurs de cette contrée. Il se soumit cependant à Henri IV et le servit fidèlement jusqu'à sa mort, arrivée le 13 mars 1613, au château de Saint-Quentin, dans la Marche.

2 *Divorce satyrique*, édition Gay, 1878, p. 22. — Voir aussi la *Chronique du frère Hélie*, *Labénazie*, *Labrunie*, *Saint-Amans*, *Bayle*, *Brantôme*, etc., etc. — Une lettre fort curieuse, à peu près inconnue et qui confirme entièrement notre récit, est celle qu'écrivit Messire Joseph de Lart de Galard, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Goulard en Bruilhois, d'Aubiac et de Birac, à l'un de ses frères, résidant en Limousin. Après s'être apitoyé sur la mort d'un autre de ses frères, il lui rend compte en ces ermes de l'affaire d'Agen. La lettre est datée de Birac, près de Marmande, du 2 septembre 1585 : « ...Je vous advise que les habitans d'Agen se sont eslevés contre la

L'étrange cortège sortit par la Porte Neuve, la seule des portes d'Agen restée libre, volontairement sans doute, et on le vit gagner la campagne et remonter le cours du fleuve, sans que nul ne daignât ni le poursuivre, ni l'arrêter.

La lutte était finie, la liberté reconquise.

« Le lendemain, écrit simplement Trinque, lequel dans cette jour-
« née mémorable du 25 septembre avait si bien mérité de sa petite
« patrie, M. le maréchal de Matignon arriva dans la ville d'Agen, qui
« trouva qu'on avait bien fait ; et en récompense de cela donna à
« ladicte ville d'Agen cinq cens trente escus, que M. d'Arasse, tréso-
« rier, leur délivra [1]. »

La ville en avait grand besoin :

« A dict en effet le témoin Pierre de Lafont, plus d'un an après,
« que tant à cause desdits gens de guerre, foules, oppressions, ruy-
« nes de maisons, que de ladicte contagion de peste, ladicte ville est
« extrêmement pouvre et beaucoup de personnes que le déposant
« cognoist sont misérables, qui avaient auparavant d'honnestes
« moyens ; et croit que de longtems ladicte ville ne sera remise en
« l'estat qu'elle estoit, tant de richesses que de batimens, s'il ne plaist
« au Roy y user de grandes libéralités [2]. »

Le Roi se rendit à l'évidence. A la suite de la députation d'Alain de Vaurs, envoyé vers lui pour demander des secours immédiats, i adressa aux Agenais des lettres dans lesquelles il les félicitait d'avoir su conserver leur ville en son obéissance, révoquait la cession de l'Agenais à sa sœur, réunissait cette province au domaine de la couronne, et pendant cinq années exemptait la ville de tout impôt, mais

---

« Royne de Navarre, à son de tocsain ; et après grande occision de ses gens et sur le
« conflit, elle, advertie que la victoire inclinoit pour les citoyens qui avoient forcé une
« de ses citadelles et maistrisé la ville, réservé la citadelle des Jacobins, où elle s'es-
« toit retirée, (quelques jours auparavant mercredy dernier que cela fut exécuté) et la
« porte Saint-Antoine, n'eut remède que se sauver en trousse avec quarante ou cin-
« quante chevaux, *mon frère étant du nombre,* et le lendemain, suivie par M. le ma-
« reschal de Matignon, avec trois ou quatre cornettes de cavalerie ; mais il fust loint,
« car elle avait gagné Cahors en Quercy d'une traite. Madame de Noailles, avec vos
« nièces, se retira dans le Couvent de la Nonciade, où elle se porte très bien, graces à
« Dieu... » (Archives de la famille de Noailles. — Cf. : *Cabinet historique*, 1873, pp. 411-412.)

1 *Journal de Trinque.*

2 Archives municipales, CC. 79.

à la condition qu'aucune enquête ne serait faite sur la journée du 25 septembre, « approuvant et autorisant tout ce qui avait été fait ce « jour-là[1]. »

Le mercredi 25 septembre, la Reine de Navarre et tout son train disne à Agen et couche à Brassard (pour Brassac), avec partye du train, et le reste dudict train souppe et couche à Agen. — Dépenses : 58 écus, 8 sols, 2 deniers.

Plusieurs auteurs, M. de Saint-Poncy entre autres, ont contesté le départ précipité d'Agen de la Reine Marguerite, ainsi que « ce désordre picaresque qui l'accompagna », dont Bayle notamment se fait l'écho, d'après le texte même du *Scaligerana*. On lit en effet dans son *Dictionnaire* ces piquants détails :

« La Reine de Navarre se mist en croupe derrière un gentilhomme, « sans coussinet. Elle s'escorcha toute la cuisse, dont elle fust un mois « malade, et en eust la fièvre. Le médecin qui la pansa est mainte- « nant avec le Roy ; elle lui fist donner des étrivières. Elle fut mesme « contrainte d'emprunter une chemise d'une chambrière au prochain « lieu, jusqu'à ce qu'elle vint au commencement de l'Auvergne[2]. »

D'autres ont écrit que, poursuivie par une troupe de cavaliers lancés à ses trousses, Marguerite parcourut douze grandes lieues d'une seule traite, et ne s'arrêta même que lorsqu'elle fut arrivée à Carlat[3].

De toutes ces exagérations, il faut en rabattre. Sans aller jusqu'à dire, avec M. de Saint-Poncy, que la sortie d'Agen de la Reine de Navarre fut des plus honorables, que ses troupes se défendirent avec courage non seulement contre « ces bourgeois rebelles, » mais encore « contre les soldats de Matignon, » qui, on l'a vu, n'arrivèrent que le lendemain, que dans cette affaire « Marguerite déploya une « remarquable énergie » et s'en alla, « emportant le respect et l'af- « fection de ce pays, resté fort attaché au souvenir de sa dernière « comtesse, » etc.[4], ce qui, nous l'avons suffisamment démontré, est

---

1 Archives municipales, EE. 59. Pièces justificatives de l'enquête, CLXXIII. — Cf. : AA. 17. Pièces justificatives, CLXXIV, etc.

2 Dictionnaire de Bayle. Art. Navarre.

3 M. de La Ferrière entre autres : *Trois amoureuses au* XVIe *siècle*, p. 239. — Cf. : Brantôme, etc.

4 *Histoire de Marguerite de Valois*, par le comte Léo de Saint-Poncy, t. II. pp. 216-221.

complètement faux, le livre des Comptes de la Reine, avec l'entrefilet précité, est assez explicite pour que nous entrevoyons la vérité.

Si, en effet, ce mercredi 25, « la Reine de Navarre et tout son train, « *dîna à Agen,* » c'est qu'elle eut le temps de préparer tranquillement son départ, à peu près sûre de ne pas être inquiétée par les habitants. Marguerite quitta donc cette ville sans trop de hâte, et elle ne fit pas le premier jour et d'une seule traite ces douze lieues légendaires que la plupart des auteurs ont rapportées. Elle se rendit, par la vallée de la Garonne d'abord, puis celle de la Séoune, jusqu'au château de Brassac, à l'entrée du Quercy, possédé à ce moment par Jean de Galard de Béarn, baron de Brassac [1], et distant d'Agen de huit lieues à peine ; ce qui du reste, nous le reconnaissons, était déjà bien suffisant pour une femme portée en croupe qui, comme Marguerite, n'avait pas l'habitude du cheval.

Quant à son train, une partie la suivit, notamment celles de ses filles qui purent trouver quelques galants cavaliers voulant bien les prendre derrière eux ; l'autre demeura à Agen. Nous allons voir, toujours dans ces précieux livres des Comptes, que les bons Agenais, bien peu vindicatifs, les laissèrent parfaitement tranquilles, sans user à leur égard de représailles, et qu'ils tinrent à honneur d'exécuter jusqu'au bout l'ordre de Matignon, lequel, on le sait, leur avait recommandé, le 20 septembre, de Tonneins, « d'avoir à porter tous « honneurs et respect qui étaient deus à la Royne de Navarre, à ses « dames et à ses filhes, sans attempter à aulcune personne de ceulx « qui sont à sa suite. »

Le jeudi 26 septembre, ladicte dame et partye de son train disne à Castelnau et couche à Saint-Project, et le surplus dudict train en la ville d'Agen. — Dépenses : 4 écus, 16 sols.

De Brassac à Castelnau, qui est Castelnau de Monratier dans le Lot, château fortifié appartenant alors à la puissante famille de Roquefeuil, il y a vingt-sept kilomètres ; de Castelnau de Monratier à Saint-Projet, qui est Saint-Projet du Tarn-et-Garonne, canton de Caylus, arrondissement de Montauban, trente kilomètres ; ce qui fait pour cette seule étape cinquante-sept kilomètres ou près de quinze lieues, à vol d'oiseau. Nous dépassons déjà les douze lieues rapportées par

---

1 Voir *Généalogie de la famille de Galard*, par Noulens, t. IV, p. 1107.

les écrivains du temps. Evidemment, le départ d'Agen s'est transformé en déroute, la déroute en véritable panique.

Le vendredi 27 septembre, ladicte dame et partye de son train disne à Villeneufve, souppe et couche à Bournaisel, et le surplus de son train souppe et couche à Agen. — Dépenses : 4 écus, 16 sols.

Il s'agit ici de Villeneuve, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Villefranche, département de l'Aveyron, à vingt-quatre kilomètres de Saint-Projet, et de Bournasel, près de Rignac, arrondissement de Rodez, à vingt-deux kilomètres de Villeneuve, célèbre par son château ruiné de la Renaissance. Total, ce jour-là, quarante-six kilomètres, toujours à vol d'oiseau.

Le samedi 28 septembre, ladicte dame et partye de son train disne à Bournaisel et couche à Entraygues, et le reste dudict train disne et couche en la ville d'Agen. — Dépenses : 4 écus, 16 sols.

De Bournasel à Entraygues qui est au confluent du Lot et de la Truyère, la distance est de trente-deux kilomètres. L'étape ce jour-là fut moins fatigante. A Entraygues se trouvait un magnifique château fort du XIIIe siècle. Comme à Brassac, à Castelnau de Monratier, à Saint-Projet, à Bournasel, Marguerite, on le voit, ne s'arrêtait que dans de véritables forteresses, dont les maîtres étaient à sa dévotion et où seulement elle pouvait se croire en sûreté.

Le dimanche 29 septembre, ladite dame et partie de son train disne, souppe et couche à Monsalvy, et le surplus dudit train en la ville d'Agen. — Dépenses : 4 écus, 16 sols.

D'Entraygues à Monsalvy, un peu plus de deux lieues. Marguerite commence à se remettre de sa frayeur. Ce jour-là est dimanche. Il lui faut assister aux offices dans la célèbre abbaye de ce lieu, dont la belle église du XIe siècle est protégée par les chateaux-forts du Mandulphe et de Coffinhal.

Le lundi 30 septembre, ladicte dame et partie de son train disne à Montsalvy, souppe et couche à Carlat, et le surplus dudict train, à Agen. — Dépenses : 963 écus, 48 sols, 9 deniers.

(Total des dépenses pour ce mois de septembre, 2.502

écus, 41 sols, 3 deniers. Payé, 2.118 écus, 16 sols, 9 deniers : et quant au surplus de ce qui reste à payer pour ledit mois de septembre, montant à la somme de 384 écus, 24 sols, 6 deniers, ledit présent tresorier n'en a faict aucun payement ez lad. dame, à faulte de fonds et recepte suffisante.)

La pénible odyssée était finie. Marguerite prenait le parti de demeurer, du moins quelque temps, dans ce sombre château de Carlat, à onze kilomètres sud-est d'Aurillac, sur une colline élevée, au-dessus des gorges profondes et pittoresques du Goul, dans le pays le plus sauvage de cette partie de la Haute-Auvergne ; forteresse imprenable, qui, au dire de d'Aubigné « sentait plus la tannière du lar« ron que la demeure d'une Reine [1]. » Marcé, frère de Lignerac, en était gouverneur. Ce fut la raison principale pour laquelle le bailli d'Auvergne, son amant disent les pamphlets de l'époque, en tous cas son geôlier, y conduisit Marguerite, qui du reste avait reçu en apanage la vicomté de Carlat et celle de Murat. La Reine de Navarre était donc là chez elle [2]. Ses épreuves, malheureusement, n'étaient point terminées.

Octobre 1585

Du mardi 1er jour d'octobre au jeudi 31, ladicte dame Roine de Navarre et partie de son train au chasteau de Carlat.

(Total des dépenses pour ce mois d'octobre, 1.856 écus, 54 sols, 8 deniers. Payé, 1.790 écus, 46 sols, 8 deniers.)

« Et abordant ce chasteau de Carlat, écrit d'Aubigné dans son « *Histoire Universelle* [3], le capitaine de la place dit à cette prin-

---

1 *Divorce satyrique.* Cf.: *Journal de l'Estoile.*— Voir sur le château de Carlat l'intéressante notice de M. le baron de Sartiges, parue dans le *Dictionnaire statistique du département du Cantal ;* — Cf. : *Histoire des guerres religieuses en Auvergne,* par M. Imberdis. Riom. 1846 ; — enfin, le beau volume de M. le comte de Dienne et G. Saige : *Etude historique sur la vicomté de Carlat.* Monaco, 1900. In-4° de 388 pages.

2 Voir notamment Davila et M. de Saint-Poncy, t. II, p. 225 et suiv.

3 D'Aubigné, *Histoire Universelle,* éd. de Ruble, t. IX, p. 305.

« cesse qu'elle estoit la bien venue. A quoi il eut la response qu'il « méritoit. Et puis voyant une fenestre grillée à neuf sur une roche « précipiteuse de trente brasses, le capitaine s'excusa sur le commandement qu'il en avait exprès du Roi. Elle refusa de le croire, « disant que son frère et son mari lui feraient plustot ouvrir ce pas-« sage. »

De gré ou de force, la Reine de Navarre était bien prisonnière dans le château de Carlat. Mais tout d'abord elle ne se plaignit pas. Harassée de fatigue, malade pendant plus d'un mois, Marguerite ne songe qu'à rentrer en possession de ses bijoux, de son linge, de son argent, se trouvant absolument dénuée de tout. Elle écrit au duc de Guise, elle envoie le vicomte de Duras en Espagne demander des secours à Philippe II, et elle expédie le capitaine Marcé ou de Marzé, frère de Lignerac, à Agen, pour rapporter tout ce que dans sa fuite précipitée elle y a laissé.

Le 17 octobre, le duc de Guise, qui ne considérait point encore la partie comme perdue, écrivait à dom Bernardino Mendoça, ministre de Philippe II, la lettre suivante, inédite :

« Mons., vous avez sceu maintenant come par faulte de recours « d'argent, la Royne de Navarre a esté contraincte de quiter Agen et « laysser la Guienne à la merci de ceulx de la Religion, lesquels cou-« rans et pillans à leur volonté ne sont resserrez ni empechés de « personne, bien que en apparence il y ait forces sufisantes pour ce « faire ; ce qui me donne beaucoup de défiances, al effect desquelles « je espère toutefois de remédier par le bon secours du Roy vostre « maistre, en atendan lequel s'il plaisait à Sa Majesté d'aider ladite « Dame de la somme dont je lui ai faict la très humble prière par « ma dernière depesche, elle pourroit se remettre sus et exécuter « quelque belle entreprinse qu'elle a sur la mesme ville dont elle a « esté sortie et sur plusieurs aultres de grande importance ; mais il « fauldrait qu'elle feust formée du costé de Lion et s'il estoit possible « que ce feust par letre de change audit Lion...[1] »

Vains efforts ! Philippe II ne partageait point ces illusions. Ne comptant plus sur l'habileté militaire de Marguerite, il faisait la sourde oreille et lui refusait tout secours.

Du côté d'Agen, les affaires de la Reine de Navarre ne marchaient

1 Archives nationales, K. 1563, B. 56. Collection Simancas.

guère mieux. Elle y avait laissé comme trésorier provisoire un certain Choisnin, chanoine, dit M. de La Ferrière. mais qui n'est autre que François Choisnin, son conseiller et secrétaire depuis 1582, lequel était chargé de liquider la situation et de faire partir le reste de son train, sa garde-robe, ses bijoux. Mais sa mission n'était guère facile, les Agenais commençant à demander de nombreuses indemnités et à exiger le paiement des sommes dues.

C'est ainsi qu'un certain Jean Vialles réclame 256 écus, « pour le « louage, nourriture, entretenement de 26 chevaux de bast, durant « dix jours, pour avoir porté les coffres et meubles de ladite dame « Roine, de ceulx de Madame de Duras et de ceulx des filles, damoi- « selles, femmes de chambres et officiers de Sa Majesté » ; — que Germain Plantié et Antoine Delprat, marinier, demandent également qu'il leur soit payé ce qui leur est dû pour le transport « en 2 grands « bateaux, d'Agen au Port, des coffres et hardes de Madame de « Noailles et autres filles et damoiselles[1] », etc.

Tout ce que Marcé et Choisnin purent obtenir, c'est que le reste du train de la Reine quittât au plus vite Agen, où il ne se considérait plus en sûreté, et provisoirement s'en allât au Port-Sainte-Marie achever ses préparatifs de départ.

Le livre des Comptes est formel à cet égard et nous donne sur cette nouvelle odyssée de la maison de la Reine de Navarre les détails les plus circonstanciés. Nous y lisons en effet :

Le mercredi 2 octobre, le surplus dudict train disne à Agen, couche au Port-Sainte-Marie.

Du jeudi 3 octobre au jeudi 31, le surplus dudict train au Port-Sainte-Marie.

Novembre 1585

Du vendredi 1er novembre au samedi 30, ladicte dame Roine de Navarre et partie de son train à Carlat.

(Dépenses totales, 2.015 écus, 14 sols, 1 denier. Payé, 770 écus, 32 sols, 1 denier.)

---

1 Archives nationales, KK. 174.

Du vendredi 1er novembre au lundi 11, le surplus dudict train au Port-Sainte-Marie.

Le mardy 12, le surplus dudict train souppe et couche à Agen.

Le mercredi 13, ledict train disne à Agen, souppe et couche à Lafotz.

Les jeudi 14, vendredi 15 et samedi 16 tout le jour audict Lafotz.

Le dimanche 17, ledict train disne à La Magistère, souppe et couche à Vallance.

Les lundi 18, mardi 19 et mercredi 20, ledict train à Mouassac.

Le jeudi 21, ledict train disne à Mouassac, couche à Lozerte.

Le vendredi 22, tout le jour audict Lozerte.

Le samedi 23, ledict train disne à Lozerte, souppe et couche à Cahors.

Le dimanche 24, ledict train tout le jour audict Cahors.

Le lundi 25, ledict train disne à Cahors, souppe et couche à Beauregard.

Le mardi 26, ledict train disne à Beauregard, souppe et couche à Villefranche-de-Rouergue.

Les mercredi 27 et jeudi 28, à Villefranche-de-Rouergue.

Le vendredi 29, ledict train disne à Villefranche-de-Rouergue, souppe et couche à Rignac.

Le samedi 30, ledict train disne à Rignac, souppe et couche à Villecomtal.

Décembre 1585

Du dimanche 1er décembre au mardi 31, ladicte dame et son train à Carlat.

(Dépenses totales, 2.004 écus, 1 sol, 1 denier. Payé, 494 écus, 43 sols, 1 denier.)

Le dimanche 1er décembre, le surplus dudict train disne à Entraygues, souppe et couche à Monsalvy.

Le lundi 2, tout le jour à Monsalvy.

Le mardi 3, ledict train disne à Monsalvy, souppe et couche à Carlat.

Ce jour-là, Marguerite rentra en possession d'une bonne partie de ce qu'elle avait laissé à Agen [1]. Quelques objets cependant manquaient à l'inventaire, notamment de magnifiques perles d'une très grande valeur, auxquelles la Reine tenait beaucoup. Elle s'adressa aussitôt aux consuls, qui ne répondirent pas. Furieuse de ce manque d'égards, elle leur écrivit une nouvelle lettre où elle les accusait de les avoir volées, les somma de les rendre au plus vite et les menaça, s'ils ne lui obéissaient, de revenir à Agen à la tête de ses troupes et de mettre la ville au pillage. En même temps elle chargeait Mlle de Noailles, une de ses demoiselles d'honneur demeurée en Agenais, de prendre en mains cette affaire et d'intercéder pour elle.

« Dans la chambre du Conseil de MM. les Consuls de la ville « d'Agen, est procédé à un interrogatoire au sujet de lettres où il est « question de perles appartenant à la Reine de Navarre et de la me- « nace qu'aurait faicte ladite dame Reine de rentrer à Agen et de « mettre la ville au pillage ..

« ...Et est entendu le sieur Darquié, de garde à la porte Saint-An- « toine, qui a pris et amené un messager portant des lettres de la « demoiselle de Noailles, qui ont été lues, plus un billet dedans où il « est fait mention de quelques perles ayant appartenu à ladite Reine ; « ainsi que d'une nommée Marie, veuve de feu Cazabon, qui escript à

[1] Dans les dépenses de la Reine nous lisons entre autres choses qu'elle dut payer à ce moment 3 écus, 20 sols à Pierre Veret, portefaix, « pour avoir porté, d'Agen à Car « lat, plusieurs bouteilles d'eau de senteur. » (Arch. nat., KK. 175.)

« lad. damoiselle et lui parle desd. perles. Il ressort que lad. damoi- « selle est chargée de les recouvrer. » Il est dit de plus dans un de ces billets que la Reine est bien décidée à venir à Agen les prendre « ou mettre la ville au pillage. » Mais ce dernier propos est contredit et même nié [1].

Par une très curieuse coïncidence, nous lisons dans l'Inventaire des Archives départementales des Basses-Pyrénées que le Roi de Navarre accorde à ce moment une gratification de 700 écus aux capitaines Marsollan, Coustous et Saint-Avit, pour avoir enlevé à des soldats deux colliers de pierreries appartenant à la Reine de Navarre [2]. Sont-ce les mêmes perles ? Et, dans ce cas, le Roi de Navarre les rendit-il à sa femme ? Tout porte à croire qu'il n'en fut rien, les rapports entre les deux époux restant plus que tendus, et Henri de Bourbon ne cachant pas son mépris pour celle qu'il appelait autrefois « m'amie. »

« ...Ne craignes rien, mon âme, écrit le 7 décembre de cette année « le Roi de Navarre à la comtesse de Gramont, quand ceste armée « qui est à Nogaro m'aura monstré son dessein, je vous iray voir et « passerai sur les ailes d'Amour, hors de la cognoissance de ces misé- « rables terriens, après avoir pourveu, avec l'aide de Dieu, à ce que « ce vieux renard [de Matignon] néxécute son dessein. Il est venu un « homme, de la part de la *Dame aux chameaux*, me demander pas- « seport pour passer cinq cens tonneaux de vin, sans payer taxe, « pour sa bouche ; et ainsy est escript en une patente. C'est se décla- « rer ivrognesse en parchemin. De peur qu'elle ne tombast de si « hault que le dos de ses bestes, je le luy ai refusé. C'est estre gar- « gouille à toute oultrance. La Royne de Tarvasset n'en fit jamais « tant... [3] »

La dame aux chameaux est incontestablement la Reine de Navarre. Tous les écrivains sont d'accord sur ce point. La brouille entre les deux époux est définitive. Le mépris et la haine ont succédé à la tolérance et à l'amitié. Tout s'écroule devant Marguerite, victime de plus en plus de ses inconséquences, de ses fautes, de sa légèreté.

Ph. LAUZUN.

(*A suivre.*)

1 Archives municipales d'Agen, FF. 39.

2 Archives départementales des Basses-Pyrénées. B. 2782.

3 *Lettres missives*, t. II, p. 153 ; — d'après l'orig. autogr. de la Bibl. de l'Arsenal, Mss. Histoire. n° 179, t. Ier.

DOCUMENT

SUR UNE INVASION DES NORMANDS EN AGENAIS

Les invasions des Normands en Agenais sont peu connues. Ces intrépides et alertes pillards n'ont laissé dans le pays aucune trace de leur passage. Les vieilles chroniques mentionnent à peine leurs courses dans nos contrées.

Nos historiens parlent de trois invasions normandes. L'une en 843, l'autre en 853 et la dernière en 922. La première fut interrompue par la victoire de Totilus, duc des Gascons. La seconde (853) fut terrible, plusieurs villes et bourgades du Pagus Aginnensis furent ensevelies sous les ruines. C'est ainsi qu'Agen, Sos, Eysses, Monsempron, tombèrent sous leurs coups. En 922 ils ne firent que passer.

Il est vraisemblable, qu'entre ces diverses dates, les Normands, qui se portaient avec une grande rapidité d'une contrée à l'autre, revinrent dans les plaines fertiles du Lot et de la Garonne. Un passage de la *Chronique Saintongeoise* vient confirmer cette assertion. Le voici :

Empres cestui regna en France si filz Loois li baubes. En ceu temps fu emblez de la cité d'Ageneis li cors Sancta Fei la Vergin e fu portez au mostier de Conchas.

Après celui-ci (Charles le Chauve) son fils Louis le Bègue régna en France. En ce temps-là, le corps de Sainte Foy la Vierge, fut enlevé de la ville d'Agen et fut porté au monastère de Conques.

E li cors Saint Alen fut seveliz au miliu de liglise, de Santa Basella ne la pogrent oster e mistrent lo tresor josta né.

Le corps de Saint Alain fut enseveli au milieu de l'église, on ne put enlever le corps de Sainte Bazeille et on plaça le trésor près de la nef.

De labaia de Clairac e de lor province sevelisent tot lo tresor devant louter Saint Piere en liglise.

Tout le trésor de l'abbaye de Clairac et de la province fut enfoui dans l'église, devant l'autel de Saint Pierre.

Li tresor dAgent et dAgeneiz fut seveliz en une montagnia qui est apelee Calabre a Saincte Croiz en un cruzel, lai ou Rollanz fut chevaliers quant il ot desconfi Omont.

Le trésor d'Agen et de l'Agenais fut caché en une montagne qui est appelée Calabre, à Sainte-Croix, dans un cruzel, là où Roland fut armé chevalier quand il eût tué Omont.

La *Chronique Saintongeoise* date, dit Léon Gautier, du XIIIe siècle. Il en existe un manuscrit à la Bibliothèque nationale, fonds français 5714. Il a été en partie publié par Peigné-Delacourt en 1868 (1). M. Bourdillon a édité, en 1897, cette chronique d'après un manuscrit qui lui appartient (2).

Je dois communication des passages cités plus haut, à la grande obligeance de M. Jules Lair, membre de l'Institut. « Je souhaite, m'écrivait-il, que vous puissiez expliquer ce passage, dont le fond doit être vrai. »

Je ne l'essaierai pas, mais je voudrais faire deux ou trois remarques.

Quelle confiance devons-nous accorder à ce texte ? Il a été écrit, trois siècles après les évènements qu'il raconte, et nous pouvons constater, qu'il y a, dans les dernières lignes citées, un mélange de plusieurs fables.

Cependant, l'auteur de cette chronique paraît bien informé. Prenons par exemple le passage relatif à sainte Foy.

Il place l'enlèvement du corps de la Sainte Agenaise sous le règne de Louis le Bègue. Ce roi ne régna que dix-huit mois de 877 à 879. En admettant, que l'auteur écrivant plus de trois cents ans après et n'ayant pas tous les moyens d'informations dont nous disposons aujourd'hui, ait confondu le règne éphémère de Louis le Bègue avec celui de Louis III, nous avons une période de sept ans, pendant laquelle, cet évènement a dû se produire de 877 à 884.

M. l'abbé Bouillet, dans son bel ouvrage sur sainte Foy, arrive à la même conclusion. Après avoir comparé nombre de documents, il écrit : « C'est donc de l'an 877 environ à 883 que le corps de sainte Foy a paru à Conques (1). »

Le passage concernant Agen est bien plus compliqué. La victoire de de Rolland sur Aumont a bien pu être empruntée au roman d'Aspremont, dont toute l'action se passe en Calabre. Ce roman est de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe. Le faux Turpin raconte

(1) *Les Normands dans le Noyonnais, IXe et Xe siècles*, par Peigné-Delacour. Noyon 1868.

(2) *Tote l'histoire de France (Chronique Saintongeoise)*, par F. W. Bourdillon, M. A. London, 1897.

(1) *Sainte Foy, vierge et martyre*, par A. Bouillet et L. Servières. Rodez, E. Carrère, 1901, p. 481.

le même combat et ajoute, au dire de l'abbé Barrère, que Rolland fut armé chevalier par Charlemagne dans l'église Sainte-Croix.

En rejetant ce qui paraît interpolé dans notre chronique, nous lisons :

« Le trésor d'Agen et d'Agenais fut enfoui en une montagne à Sainte-Croix, dans un cruzel. »

Tout le monde sait qu'une église de Sainte-Croix a existé sur le plateau de l'Ermitage. On en voyait encore des vestiges à la fin du XVIIe siècle.

Les grottes naturelles ne manquent pas dans la falaise qui couronne le coteau. Mais si on prend le mot de cruzel dans le sens de souterrain creusé de mains d'homme, nous pouvons, grâce à M. Momméja qui connaît si bien le vieil oppidum des Nitiobriges, indiquer un souterrain de cette nature. Il est situé à l'ouest du plateau, un peu au-dessus de la fameuse vigne de Jasmin.

Tel est le document que je voulais signaler. Il a assez peu d'importance, j'en conviens, mais j'estime qu'il faut recueillir avec soin le plus petit rayon qui peut éclairer les ténèbres de notre histoire.

J. MARBOUTIN.



QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS
SUR BOUDON DE SAINT-AMANS

M. L. Calbet, instituteur en retraite, a bien voulu me communiquer les calques, que fit jadis Casimir de Saint-Amans, de quelques fragments de lettres adressées à Florimond Boudon de Saint-Amans par des amis plus ou moins célèbres. Je ne saurais résister au plaisir de lesreproduire ici. Ces fragments, d'une allure parfois superbe, ne sontpas inutiles à la biographie du naturaliste agenais dont ils jalonnent en quelque sorte la vie :

Le premier est tiré d'une lettre écrite « au château de Saverne, ce 5 juillet 1778 » par l'abbé Philippe-André Grandidier, l'illustre historien de l'église de Strasbourg, le voici :

L'éloge que vous voulez bien donner à mon ouvrage me flatte trop ; il n'y a qu'un malheur, et ce malheur est irréparable, c'est que je suis encore très loin de le mériter. Vous y donnès trop à l'amitié, et trop peu à la vérité.

Les biographes de Saint-Amans n'ont pas mentionné ses relations avec l'érudit strasbourgeois; le vénéré Philippe Tamizey de Larroque fut le premier à les découvrir et en fit le sujet d'une des substantielles plaquettes dont il avait le secret; elle forme le IVe fascicule de la belle collection des *Correspondants de Grandidier* publiée par l'abbé Ingold.

Saint-Amans, comme la plupart des hommes cultivés de son temps, fut un agréable versificateur dont le *Mercure* de la Harpe et l'*Almanach des Muses* s'empressaient d'accueillir les jolies productions. C'est probablement à ces passe-temps littéraires, comme l'on disait alors, qu'il dut de se lier avec le baron de Servières, qui lui écrivait de Tours, le 20 février 1782 :

Libre de toutes occupations pressantes, soustrait au bruyant tourbillon de la capitale, je puis travailler à mon aise et pour mes amis. Vous êtes le premier pour qui je fasse quelque chose, et c'est de tout mon cœur.

Mais est-ce bien Servières le littérateur qui a signé ces lignes ? Les hommes plus ou moins célèbres de ce nom n'abondent pas ; pourtant je ne voudrais pas soutenir que mon identification soit exacte.

Pour l'illustre Bulliard, pas de doute possible : *De Ferney-les-Vaux, le 26 octobre 1792,* il répond à son confrère agenais :

Vous me recommandez la cryptogamie ; vous savez que c'est ma maîtresse, que je n'ai des yeux et du temps que pour elle....... Aussitôt ce travail fini je reprendrai la *phanéroganie*. Il ne vous faut qu'un peu de patience.

Après le mot phanéroganie, un renvoi au bas de la page, le voici :

J'ai employé le mot phanéroganie dans mon IIe volume.

Ceci n'est pas insignifiant. Ce nom depuis si longtemps incontesté de l'un des empires de Flore, Boudon de Saint-Amans l'avait créé, l'avait employé le premier et Bulliard s'était empressé de l'adopter. On comprend assez la portée de ce renvoi.

Une égale admiration pour les Pyrénées avait unis le grave Dusaulx, le Dusaulx de Juvénal, au botaniste agenais. Celui-ci avait traversé sans encombre la tourmente révolutionnaire ; l'excellent traducteur, au contraire, très mêlé à la vie politique, essuya quelques orages dont son imagination ardente exagéra l'importance, assurent ses contemporains. Cela se sent dans le billet suivant dont plusieurs phrases se retrouvent presque textuellement dans la préface écrite pour la traduction de Juvénal.

Paris ce 17 pluviose an 5e.

Je vous remercie mon cher Saint-Amans de l'intérêt que vous avez pris à mon sort, il a été vraiment déplorable et à tout égard. Ma maison ravagée par la mort et le pillage tandis que les glaives étaient suspendus sur ma tête, etc., etc., etc. Tant d'autres n'ont pas été mieux traités que je dois renfermer mes chagrins dans mon cœur ; je ne dois plus m'occuper que du salut de notre chère patrie.

L'Héritier de Brutelle, l'auteur du *Stirpes novæ*, enrichissait l'herbier du futur auteur de la Flore agenaise.

Paris, ce 30 nivôse, an 8.

Comme pendant cette mauvaise saison j'ai quelques distribution à faire à mes amis de plantes de France, je vous prierai de me donner la liste de vos desiderata. Je tâcherai de les remplir de mon mieux.

Bertholon dont le *Nouveau journal des sciences utiles* avait publié d'importantes contributions dues à Boudon de Saint-Amans, lui rendait compte, le 19 nivôse an VIII, du succès qu'obtenait l'Eloge de Linné.

Votre éloge de Linné a été très goûté ; votre idée est heureuse, et le système y est aussi parfaitement bien exposé, avec autant de profondeur que d'agrément.

Le citoyen Fauché est réellement tel que votre plume éloquente le peint ; il a tout pour lui, figure, honnêteté du cœur, modestie, connaissances, etc.... Sa société m'a fait tant de plaisir dans les petits instants qu'il a pu me donner que je regrette en quelque sorte de l'avoir connu, puisque je vais en être privé pour longtemps.

Fauché, que Saint-Amans avait si chaleureusement recommandé à Bertholon, était un des principaux collaborateurs de la *Flore Agenaise*. Dans la préface de ce livre, il est qualifié de chevalier de la légion d'honneur et ex-pharmacien en chef des armées.

D'après une note de Casimir de Saint-Amans, son père conservait de Fauché « une correspondance pleine de charme qui lui rappelait les courses botaniques du temps passé. »

Nous constatons avec regret que pas une seule ligne n'est consacrée à ce botaniste agenais dans les diverses publications agenaises. Cette lacune ne pourrait-elle pas être comblée ?

C'est avec un regret plus profond encore que nous constatons que deux lignes seulement nous ont été conservées, dans ce petit recueil, d'une lettre probablement superbe du plus illustre correspondant de Saint-Amans, Ramond de Carbonnière, les voici :

Paris ce 19 février 1827.

...... Maintenant l'âge est venu : quelques vieux souvenirs frémissent encore au fond de mon âme comme les sons vagues et mourans de la harpe Eolienne.

Cette lettre a échappé à Philippe Tamizey de Larroque, comme à tous les biographes de Ramond, et c'est grand dommage.

JULES MOMMÉJA.

(A suivre)



POÉSIES

A NINON

Une rose tremblait au rosier de mon cœur,
Les abeilles venaient boire dans son calice ;
Vous l'avez prise avec un sourire moqueur
Pour lui faire subir un odieux supplice.

Vous l'avez effeuillée en murmurant tout bas
Des mots pleins de tendresse à celui qui vous aime,
Les pétales meurtris voltigeaient sur vos bras
Et sur vos cheveux blonds comme un frais diadème.

Mais c'eut été pour eux trop de douceur encor
D'effleurer un instant votre beauté si chère,
Vous avez dénoué vos longues tresses d'or,
Vous avez secoué votre robe légère,

Vous les avez foulés de votre pied charmant ;
Puis vous avez d'un bond, frissonnante et ravie,
Noué vos bras de neige au cou de votre amant
En lui disant : « Je t'aime, à toi toute ma vie ! »

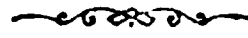
Mon cœur, mon pauvre cœur, vous l'avez oublié !
Une rose y tremblait et vous l'avez cueillie
Sans vous inquiéter d'une larme jaillie,
Pleur sanglant dont la pourpre a sous vos doigts brillé.

Ce n'était pourtant pas, Ninon, bien difficile
De fermer la blessure ; en venant s'y poser
Vos lèvres auraient bu cette larme docile ;
Pour guérir tout ce mal il fallait un baiser.

Vous n'y songeates point... quand la femme est heureuse,
Celui qui souffre d'elle est bientôt condamné ;
D'autres mains ont ployé la tige douloureuse
Depuis lors... un beau jour le rosier s'est fané...

Pourtant, folle Ninon, je vous ai pardonné.

J. DE LA J.



FEUILLE D'ALBUM



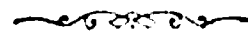
Il faut si peu de chose à faire aimer la vie !
Un fin profil qui songe, un regard qu'on surprend,
Le parfum qui voltige aux cheveux qu'on envie,
Une main qui se pose au bras du Juif-errant.

Aux murmures du bal qu'une oreille s'oublie,
Qu'on sente battre un cœur parfois en l'effleurant,
Et qu'une taille souple à votre bras se plie,
Que la lèvre soit douce au baiser qu'on lui prend.

Mais ces bonheurs légers dont on rêva peut-être
Pour avoir vu passer, sourire et disparaître
Doux visage inconnu, qu'en reste-t-il souvent ?

Quelques timides vers que ne lira personne,
Pas même un souvenir dans un cœur qui frissonne,
Une feuille d'album qui tourne au moindre vent.

J. DE LA J.



PLAINTE POSTHUME

Je la regardais dormir en silence.
Trois spectres se sont penchés sur son cœur :
« Qui donc êtes-vous ? — Je suis la Souffrance,
Moi la Mort, et moi je suis le Bonheur. »

J''ai dit au premier : « Vois comme elle est belle !
Dieu l'aurait-il faite ainsi pour gémir !
Voici ma poitrine et mon çœur... mais elle,
Ne la touche pas, laisse la dormir. »

J'ai dit à la Mort : « C'est si doux de vivre
Quand l'aube d'avril vient de se lever !
S'il te faut quelqu'un, je veux bien te suivre,
Mais elle sourit, laisse la rêver. »

J'ai mis un baiser sur la tête blonde
Très vite, sentant mes yeux se mouiller.
La Mort m'attendait dans la nuit profonde.
J'ai dit au Bonheur : « Tu peux l'éveiller. »

Et depuis ce jour, jamais sur la pierre
Son beau front pensif ne s'est appuyé ;
La terre où je dors me devient amère :
C'est mourir deux fois que d'être oublié.

J. DE LA J.

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Notes et documents sur les paroisses de Saint-Pierre de Nogaret et Saint-Martin de Bistauzac, au diocèse d'Agen, par M. MAURICE CAMPAGNE (Bergerac, impr. génér. du Sud-Ouest, 1902. — In-8° de 85 pages).

Il est banal de constater les progrès incessants que fait dans nos contrées l'histoire locale. Chaque jour voit éclore une étude nouvelle. Le temps n'est pas éloigné où toutes les communes seront dotées de leurs monographies.

C'est qu'il est de plus en plus de mode de rechercher les origines du lieu que l'on habite, de contrôler les légendes, presque toujours fausses, dont on a leurré votre jeunesse, d'utiliser les documents, nouvellement inventoriés, des archives publiques ou privées ; et, se détournant des agitations malsaines de la politique comme des inquiétudes du temps présent, de revivre un instant le passé de la petite patrie, de chercher quelles furent ses grandeurs et ses misères, ses tristesses et ses joies, d'apprendre ainsi à la mieux connaître, de s'y attacher davantage et de la faire plus aimer.

Aussi est-elle toujours bien accueillie cette brochure, d'où qu'elle vienne. Et qu'il soit ecclésiastique ou laïque, instituteur ou curé, ou simplement ami des temps passés, ne peut-on qu'encourager son auteur et le remercier des efforts, souvent pénibles, qu'il a tentés.

Dans un de nos derniers articles bibliographiques nous rappelions la part contributive qu'avait apportée le clergé agenais au développement des études historiques locales. Aujourd'hui ce sont les deux paroisses de Saint-Pierre de Nogaret et de Saint-Martin de Bistauzac, dans le canton de Marmande, dont nous avons à signaler la mono-

graphie. Nous le faisons avec d'autant plus de plaisir que l'auteur est un écrivain distingué, consciencieux, déjà connu et apprécié par d'importants travaux historiques et généalogiques (1), et qu'il n'a pas craint de les laisser momentanément de côté pour ramasser les miettes qui s'offraient, assez rares, sur sa route, les assembler et les présenter très convenablement au public, dans le seul but de relever l'éclat de cette ancienne bourgade agenaise, ou plus simplement de la tirer de l'oubli.

Et c'est très modestement que M. Maurice Campagne s'excuse, en commençant, de ne donner que ce simple titre à son étude; « car « pour écrire une monographie complète de Saint-Pierre de Nogaret, « il nous manque, dit-il, beaucoup de documents qui n'existent plus « ou qui ne sont pas à notre disposition. »

« L'histoire de ces paroisses, ajoute-t-il, est rationnellement celle « de la juridiction de Gontaud. » Et, ici, l'auteur ne peut s'empêcher de saluer en termes émus la mémoire du grand travailleur dont le nom restera toujours attaché à cette localité. « M. Ph. Tamizey de « Larroque, écrit-il, avait, dès sa première jeunesse, caressé le projet « d'écrire cette histoire et réuni, dans ce but, pendant cinquante « années, des matériaux précieux qui ont été anéantis avec tant « d'autres trésors par l'incendie du 9 juillet 1895. Nous voilà privés, « par une catastrophe à jamais exécrable, des éléments nécessaires à « une semblable entreprise, pour laquelle, d'ailleurs, nous ne serions « point qualifié, car si les flammes avaient épargné le dossier de « Gontaud, c'est à notre voisin et ami, Henri Tamizey de Larroque « seul, qu'appartiendrait le droit, qu'incomberait le devoir de conti- « nuer l'œuvre de son père. »

M. Campagne se voit donc forcé de se cantonner sur la seule partie de la juridiction qui le touche le plus, c'est-à-dire, « détacher Saint- « Pierre de Nogaret de son groupe, associer cette paroisse à celle de « Saint-Martin de Bistauzac, aujourd'hui renfermée avec elle dans « les limites d'une même commune, parler incidemment de Gontaud, « et réunir dans quelques pages, sous la forme d'un rapide aperçu, « les textes et les notes que nous avons pu recueillir. » Et il le fait avec autant d'à-propos que d'habileté.

Ce n'est pas qu'il s'attarde sur les origines de Nogaret, dont le nom

---

(1) *Histoire de la maison de Madaillan.* (1076 à 1900), par M. Maurice Campagne. Bergerac, imp. Castanet; magnifique in-4° de 434, pages orné de planches et de plans.

signifie lieu planté de noyers, ni sur la culture, la population ou l'industrie de son territoire, qui n'offre aucune particularité digne, dans les plus anciens temps, d'être relevée et qui a toujours fait cause commune avec le reste de l'Agenais.

Au XIIe siècle seulement commence son histoire propre. Un prieuré y fut fondé par les principales familles du pays, les Gontaud, les Nogaret, les Ferriol, les Pardinas, etc., et donné en 1160 par l'évêque d'Agen Hélie à l'abbaye de la Grande Sauve. Et M. Campagne d'exposer les motifs de cette pieuse fondation, de reproduire les plus importants des textes concernant ce prieuré, recueillis soit dans le cartulaire du célèbre monastère, soit dans le Pouillé de Jean de Valier, conservé aux archives de l'évêché d'Agen, qui est, on le sait, « un inventaire de bulles pontificales octroyées par Clément V et « ratifiant des restitutions ou concessions de dîmes, faites par les « seigneurs du pays aux évêques d'Agen dans la seconde moitié du « XIIIe siècle. » Il n'a garde d'oublier la relation qu'en a écrit dom du Laura ; et il rectifie, entre autres erreurs, celle qui consiste à dire avec l'abbé Cirot de la Ville que les chanoines du Mas partagèrent avec les abbés de la Sauve les revenus de Nogaret, alors qu'ils n'eurent que le patronat de l'église de Gontaud.

Un des plus intéressants chapitres est celui consacré aux visites pastorales à Nogaret et à Bistauzac des divers évêques d'Agen, Nicolas de Villars en 1603 et 1607, Claude Joly en 1666, Mascaron le 7 mai 1682 et le 18 mai 1696, François Hébert en 1711, Gilbert de Chabannes en 1744, enfin, le 14 octobre 1776, Monseigneur d'Usson de Bonnac.

C'est par un court aperçu des calamités publiques, peste, combats, passage des gens de guerre, des conflits nombreux qui s'élevèrent au XVIIe siècle entre la municipalité de Gontaud et les divers seigneurs de Nogaret, les Melet, les Bacalan, enfin par la liste des anciens prieurs de Nogaret, parmi lesquels nous relevons le nom de l'abbé Gignoux, un des membres les plus actifs à ses débuts de la Société Académique d'Agen, que se termine cette très substantielle monographie de M. Maurice Campagne.

Ecrite dans un style sobre, clair, dénué de toute prétention, ne renfermant que des documents pouvant offrir un intérêt réel, elle peut être considérée comme un modèle du genre. C'est le meilleur éloge, croyons-nous, que nous puissions en faire.

P. L.

Information ordonnée en 1310 par le roi d'Angleterre au sujet des surprises faites à son préjudice par le roi de France en Périgord, Limousin et Quercy, par Paul Huet. — In-8° de 23 pages.

C'est sous ce titre que M. Paul Huet vient de faire paraître dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* plusieurs articles réunis bientôt en tirage à part.

Le fond de ce travail est la publication intégrale d'un factum copié, d'abord, à la Tour de Londres, par M. de Bréquigny, plus récemment, au British Muséum, par M. Grellet-Balguerie.

Ces deux copies étaient déparées part de nombreuses fautes. M. Huet les a corrigées l'une par l'autre et les a mises en lumière, en retraçant sommairement les relations des rois de France et d'Angleterre de 1259 à 1298. Il a soin de faire observer que la rivalité entre ces rois « ne cessa d'exister et... se manifesta par la création des bastilles. La première fut créée en Périgord, en 1260, par Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, frère de Saint Louis. Elle reçut le nom de Villefranche d'Agenois et se nomme maintenant Villefranche-de-Périgord. »

Ce texte, par lui-même très important pour l'histoire de l'occupation anglaise en Périgord, Limousin et Quercy, a plus que doublé de valeur par suite de la copieuse annotation qui l'accompagne. Tous les noms de lieux y sont identifiés presque toujours avec certitude.

Parmi ces nombreuses localités une seule, Saint-Dizier, appartient à notre département. M. Huet en parle à l'occasion de Guillaume Raymond de Saint-Dizier (Guillelmus Reymundi de Sancto Desiderio), sénéchal de Périgueux. Voici la note qu'il lui consacre :

« Saint-Dizier, ancienne paroisse du diocèse de Périgueux, dépendant de l'archiprêtré de Bouniagues, village de la commune de Cavarc, canton de Castillonnès, arrondissement de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). »

J. D.

Rives d'Olt, par Paul MARYLLIS (Bordeaux. J. Durand, 1902).

Par une de ces journées tièdes et ensoleillées d'automne, voulez-vous, ami lecteur, faire la promenade la plus agréable du monde ? Je ne vous convie ni à franchir la neige des glaciers, ni à contempler les sublimes convulsions de la mer ; je vous invite simplement, sans sortir des limites du département, à longer les rives du Lot et à franchir la distance qui sépare Fumel de Castelmoron, en vous attardant le plus paresseusement possible à toutes les beautés du chemin.

Et d'abord, ne produisent-ils pas le plus pittoresque effet ces coteaux abruptes de Condat et de Fumel, blanches falaises à pic au-dessus du fleuve, qui cachent dans un de leurs replis ce château de Fumel, suspendu à leur flanc comme un nid d'aigle et qui n'a point perdu le souvenir du meurtre de 1561 ?

Plus humble, sur la rive gauche, le petit manoir de Laduguie mire ses tourelles anciennes dans les eaux calmes de la rivière, tandis qu'au loin se déploie la riche plaine de Montayral et que se dresse sur les premiers contreforts la haute tour de Perricard qui, avec la façade méridionale du château, a conservé toute son ornementation de la Renaissance.

Dépassons bien vite les forges de Fumel toujours en activité ; la fumée noire de leurs hautes cheminées nous voile le paysage ; et admirons sur notre droite la silhouette imposante de Monsempron, l'une des plus vieilles églises de l'Agenais, qui par la couleur rouge de ses pierres semble dorer le ciel d'un reflet de soleil couchant. A ses pieds coule la Lémance. Sa vallée, si nous la remontions, nous conduirait aux ruines de Cuzorn, de Sauveterre, de Blanquefort, et, au milieu de bois sauvages, au majestueux château de Bonaguil.

Nous voici à un coude formé par le Lot, au-dessus de roches étranges. Saluons en cet endroit le moulin de Lustrac, édifié en 1296, dont le nom évoque l'image troublante de Marguerite de Lustrac, femme du maréchal de Saint-André et mère de la pieuse Anne de Caumont, et découvrons-nous plus respectueusement encore devant l'antique oppidum de Trentels, coupant l'horizon de sa ligne noire, refuge encore inexploré des premières populations.

Plus haut que ceux de Najejouls, de Cazideroque, de Trémonts, de Puycalvary, un pic depuis longtemps attire nos regards. C'est celui de Penne, couronné du dernier pan de mur de son vieux châ-

teau, témoin des luttes terribles que s'y livrèrent les troupes de Simon de Montfort et du comte de Toulouse, et plus tard de l'assaut furieux que lui donna Blaise de Monluc. Serait-ce en expiation de ces massacres que se serait élevé depuis, sur cet emplacement, le sanctuaire de Notre-Dame de Peyragude, et que, pour chasser ces noires visions, tinte si poétiquement sa cloche, chaque matin du mois de mai ?

Le Lot semble d'ailleurs vouloir ici se détourner lui-même de ce rocher aux souvenirs si tristes, pour se diriger brusquement vers l'ouest et arroser, en la fertilisant, la riche plaine ouverte devant lui, où s'étagent les gracieux châteaux modernes de Falgueyrat, de Romas, de Blaniac, dont les jardins nous mènent insensiblement jusque sous les murs de Villeneuve.

Villeneuve, la bastide aux rues droites du XIIIe siècle, aux tours de garde encore intactes, bâtie à cheval sur la rivière, au-dessous du vieil Excisum romain, sous la protection des fiers barons de Pujols, et qui, par ses sièges multipliés et les péripéties si diverses de son histoire, attire chaque jour davantage l'attention des chroniqueurs.

Et au-delà, dans la plaine toujours plus large, le vieux prieuré bénédictin de Sainte-Livrade ; Casseneuil et la Lède qui vient de baigner les murs de Montflanquin et de Gavaudun ; Fongrave et son beau retable, cadeau de quelque fille noble de l'Ordre de Fontevrault ; le Temple de Breuil, siège de l'importante commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, sorte de caravansérail qui tient de l'auberge et de la forteresse ; enfin, sur les hauteurs de gauche, avant d'atteindre Castelmoron, les tours imposantes de Dolmayrac, de Tombebouc, et pardessus tout Montpezat, dont les fortes murailles défièrent si longtemps les Anglais et qui apparaît toujours comme l'un des plus puissants refuges du monde féodal.

Partout, c'est la superbe évocation du passé, avec ses aspects grandioses, ses enseignements salutaires ; et nulle part peut-être il ne se dresse aussi éloquent qu'en ce coin privilégié de notre Sud-Ouest.

Ce n'est pas du reste seulement par les souvenirs historiques ou les séductions archéologiques qu'offre un si vif attrait la vallée du Lot, c'est aussi et surtout par sa poésie même, les rives embaumées de son fleuve, les pentes agrestes et verdoyantes de ses coteaux, les méandres sinueux de ses affluents, les tons lumineux de ses horizons toujours changeants, qui la font ressembler étrangement à la vallée de l'Arno, vue du Campanile de Florence, alors que, comme ceux du

mont Cecioti et de Fiesole, s'estompent dans le lointain les sommets bleuâtres de Monfabès, du roc de la Nausse et de La Calvétie.

Mais, ici, je passe la plume à mon confrère et ami Paul Maryllis, qui, mieux que je ne saurais le faire, vient de décrire si heureusement ce merveilleux pays.

« Lorsqu'on songe au pays, dit-il dans sa jolie préface, c'est encore « à la rivière que vont nos meilleurs, nos plus affectueux souvenirs...

« Pour moi, le Lot n'est pas une rivière, c'est la *Rivière.* Elle est « l'unique, l'aimée, celle que l'on a vue avec ses yeux d'enfant, « immense et mystérieuse ; celle qui était notre bonheur aux heures « rapides de récréation, dans l'intervalle ennuyeux des classes. « Jamais on ne se lassait de ce spectacle toujours pareil, toujours « nouveau. Le barrage grondant du moulin coupait le flot bleu d'une « barre d'écume ; au-dessus, un lac paisible, bordé de rives ver- « doyantes, asile de pêcheurs et d'amoureux ; au-dessous le remous, « l'agitation des vagues, l'allée et venue des chalands qui charriaient « les sacs de blé du moulin... »

Et Paul Maryllis évoque un à un tous ses souvenirs de jeunesse. Il prend le Lot, le vieux *Olt,* « nom primitif qui rappelle la dénomi- « nation d'*Oltis* que lui avaient donnée les Latins » depuis sa source dans le Haut-Quercy, « si pittoresque en sa sauvage beauté », jusqu'à la plaine de Villeneuve, « où il peut enfin se déployer, plus « reposé, plus calme, la transformant par ses alluvions fécondes en « un admirable jardin qui fait la merveille de ce coin de France », et il en dépeint, en prose comme en vers, toutes les séductions :

> Quand je veux revenir — ô chère souvenance —
> A ces charmes lointains de mon adolescence,
> C'est toi, Lot, que j'évoque ; et je vois tes flots bleus,
> Ta berge verdoyante et la noble ordonnance
> De ton cours qui s'allonge en plis capricieux.
>
> . . . .
>
> Quand je songe à ces temps d'heureuse solitude,
> Lot, je tourne vers toi ma pensée et mes vœux !

Que ce soit sous les calmes ombrages des Ondes où a été écrit le *Retour au Pays,* ou non loin des moulins de Gajac et de Madame qui nous ont valu les jolies pièces *Les Baignades, Le Repos des Travailleurs, Les Lavandières du Moulin,* ou encore sur les bords du *Guel,* du *Roy,* à la fontaine de Reyssac, la *« Fontaine heureuse »* comme il l'appelle, ou au coude de Massanès, le poète, déjà connu et apprécié, des *Fleurs Gasconnes* et des *Harmonies Naturelles,* chante

à plein gosier le pays qui l'a vu naître, qui toujours l'attire, et qui bercera ses derniers jours :

C'est là que sur le soir triomphal de la vie
Lorsque du faix du jour l'âme n'est asservie,
Lorsque s'éteint le feu des vaines passions,
Lorsqu'on a dit : Adieu, désirs, ambitions,
Que je voudrais goûter, libre d'inquiétude,
Le repos et la solitude.

Que tous les amoureux des bords du Lot lisent ces charmantes pages. Ils y trouveront l'écho sonore de leurs impressions, le miroir fidèle de leurs propres pensées.

P. L.

La Commission de direction et de gérance : O. Fallières, Ph. Lauzun, J. Momméja.



N. Ozanne del. — Jne fr.ca Ozanne sculp.

LE FORT ST. PIERRE DANS L'ISLE DE LA MARTINIQUE

Vu du Mouillage.

Tiré d'un Receuil de differents Ports des Isles Antilles dessinés en 1780

Réunis à la Collection des Ports de France, gravés par le Sr. Gouaz. 4.

A Paris chez le Gouaz Graveur rue St. Hyacinte la 1re porte a gauche par la place St. Michel.

NOTRE GRAVURE

Quand nous avons entrepris la publication du Voyage aux Antilles de Florimond de Saint-Amans, nous étions loin de prévoir le caractère de poignante actualité qu'allait lui donner, peu de temps après, le plus épouvantable cataclysme qui ait effrayé le monde, depuis celui qui ensevelit sous les cendres du Vésuve Herculanum, Pompeï et les douze cités campaniennes dont la destruction fit trembler la plume de Tacite à la première page des *Annales*.

Et quand ce cataclysme se fut produit, quand l'Europe consternée apprit la disparition soudaine de la métropole de la Martinique, notre travail d'éditeur devint émouvant par le contraste entre la terrible réalité du moment et le riant tableau rétrospectif que nous mettions au jour. L'agréable récit de Saint-Amans devenait un document précieux par ses trop rapides tableaux d'un pays que les convulsions volcaniques devaient si complétement bouleverser et transformer. A ce document écrit, il devenait nécessaire de joindre des documents figurés. Or, le Musée d'Agen possède quelques vues des Antilles, dessinées et gravées par les Ozanne, pour le Recueil des Ports de France. Ces planches ont appartenu à notre voyageur ; elles ont été exécutées au moment où lui-même abordait aux ports qu'elles représentent; et l'on comprend assez quel sentiment les lui avait fait acquérir. Leur intérêt n'est pas moindre, désormais, pour ceux dont le cœur saigne en songeant aux ruines amoncelées aux pieds géants de la Montagne Pelée.

Les ressources dont peut disposer notre *Revue* ne nous permet-

taient malheureusement pas de reproduire toutes ces estampes. Nous nous sommes donc attachés à celle que les évènements ont rendu la plus importante, *le Port de Saint-Pierre dans l'Isle de la Martinique;* nous en donnons l'élégante reproduction en tête des pages consacrée par notre voyageur à la ville qui n'est plus.

J. M.



JOURNAUX DE MES VOYAGES

Aux Isles du Vent et sous le Vent de lamerique commencés le 19 octobre 1767, finis le 28 octobre 1769

[SUITE *]

Traversée de Marie Galante sur la « Sophie »

Le 27 juillet 1768.

Le détachement est à bord depuis deux heures après-midi. Nous ne mettrons à la voile que cette nuit.

Le 28. — Nous appareillâmes hier à onze heures du soir, par un petit vent, et par le plus beau clair de lune du monde. Qu'on me permette une réflexion sur la vive clarté que cet astre répand. J'ai cru souvent m'apercevoir, ainsi que tous ceux qui ont voulu y faire attention, qu'elle était ici beaucoup plus vive qu'en Europe. Si cette remarque étoit juste, et qu'on m'en demandât la raison, je croirais la donner en l'attribuant principalement à deux causes qui paroîtront naturelles à tout le monde. C'est premièrement notre situation par rapport à cette planète dont les rayons nous frappent à plomb et perpendiculairement ; en second lieu, l'atmosphère de l'Europe étant moins raréfiée que celle de la zone torride, elle doit être plus chargée de parties hétérogènes, plus épaisse, plus compacte, plus remplie de vapeur, et, par conséquent, plus capable d'absorber le superflu de cette lumière que nous recevons ici sans interception. Quoiqu'il en soit, nous nous sommes trouvés ce matin, à deux lieues au vent des Saintes, ayant la Dominique à tribord et Marie Galante à bas-bord, où nous avons mouillé à six heures du soir dans la rade du Grand-Bourg.

(*) Voir *Revue de l'Agenais*, t. XXXLIII, p. 202.

Ce Grand-Bourg n'est qu'un amas d'une centaine de cases de bois, couvertes de feuilles de bananier, qui ont l'air fort misérables. Les rues de cette capitale sont pleines de tourtouroux et de crabes qui s'y promènent librement, ce qui doit faire juger qu'elles ne sont pas fréquentées. Aussi n'y voit-on guère de blancs que le dimanche. Quoiqu'on ne puisse disconvenir que tout cela ne soit exactement vrai, je ne peux cependant me rappeler de m'être ennuyé un instant dans ce pays ignoré du reste de l'Univers. Il y a une très belle allée de poiriers d'Inde où j'allois souvent promener mes rêveries, lorsque MM. de Lavergne et du Repaire, qui eurent bientôt fait des connaissances à la campagne, me laissoient seuls, et que le gouverneur étoit chez son neveu, qui est marié dans l'Isle. Je n'étois pas d'ailleurs sans société dans le bourg. L'extrême liberté dont on y jouissait nous fit même regreter ce séjour, lorsqu'il fut question de notre retour à la Basse-Terre. Ce fut cinq mois après notre arrivée, pendant lesquels quelques voyages que j'avois fait dans l'intérieur du pays avoient suffi pour m'en donner la connoissance que je me proposois de prendre, Outre quelques tournées que je fis dans les habitations du quartier du Grand-Bourg pour voir la campagne qui y est charmante et on ne peut mieux cultivée, j'ai poussé mes courses jusques aux bourgs du Vieux-Fort et de la Cap-Est-Terre. Le premier de ces deux endroits est le lieu le plus commerçant, le plus riche et le plus malsain de l'Isle. L'autre en est le plus ennuyant. Je n'y restai qu'un jour, mais l'ennui que j'y éprouvai fut si grand que j'en rapportai la fièvre qui me dura trois semaines. M. de Joubert, que j'accompagnai dans ce voyage, me fit remarquer quelque chose de fort curieux entre ce bourg et *Les Basses*. C'étoit un rocher, sur le bord de la mer, dont le devant avait été miné par les lames qui sont très fortes sur les côtes de toutes les Capesterres (*sic*) des Isles, où le vent les pousse sans cesse. Ce rocher caverneux étoit percé de plusieurs trous par où la lame du large qui s'étoit entonnée dans la cavité, ressortoit en autant de jets d'eau après avoir fait dans le rocher le bruit sourd d'un tonnerre qu'on entend dans le lointain. Au reste, le bruit et la hauteur des jets d'eau étoient proportionnés, comme on doit en juger, à la grosseur de la lame et à la force dont elle étoit poussée. On m'assura que, lorsque la mer étoit agitée et qu'il ventoit grand frais, ce jet d'eau naturel s'élevoit parfois à plus de 20 pieds.

Revenons au Grand-Bourg, dont nous repartirons bientôt pour la Basse-Terre, non sans regret de quitter cette petite isle qui est on ne peut plus agréable. Alors qu'on y est accoutumé tout répond bien à

l'idée que je m'en étois faite, l'année dernière, lorsque nous passâmes auprès de ses côtes qui me charmèrent par leur verdure agréable, et me donnèrent, dès lors, envie de connoître l'intérieur du pays.

Les Caraïbes, ses habitants, ne l'ont cédée aux Français qu'après trois ans d'une cruelle guerre. On trouve encore dans les bois, beaucoup de haches et de sabres faits de cailloux, dont ils se servoient dans les batailles : armes plus industrieuses que destructives, qui ne valoient pas les armes à feu à qui ils furent obligés de céder, se retirant à la Dominique, où ils sont encore en assez grand nombre dans les montagnes, d'où ils viennent nous vendre des paniers de jonc fort bien travaillés pour des sauvages, et de gros crapeaux qu'ils prennent dans les bois, qu'on trouve excellents, lorsqu'on peut vaincre l'horreur qu'on a, en Europe, de ces vilaines bêtes, et qu'on parvient à en goûter. Une pirogue pleine de ces messieurs arriva, l'autre jour, de Saint-Vincent (où ils sont en plus grand nombre qu'à la Dominique, et plus noirs de 4 ou 5 nuances pour le moins). Ils débarquèrent dans un petit bois, à une portée de canon du bourg, tirèrent leur bâtiment à terre, pendirent leurs hamacs à des arbres, et s'établirent avec la même aisance que s'ils eussent été chez eux. Le Père Labat a déjà dit que c'étoient les plus indolentes créatures qui fussent sorties de la main de Dieu. Ainsi je ne prendrai pas la peine de parler de leur caractère. Ils furent quelque temps après leur arrivée, en corps, avec leurs femmes et leurs enfants (car tous avaient suivis) chez M. de Joubert pour lui demander la permission d'aller couper des joncs dans le marais de Saint-Louis, ce qui leur ayant été accordé, ils remirent leur pirogue à flot et repartirent avec une branche d'arbre plantée à la place du mât, avec toutes ses feuilles, qui leur servoit de voile. Je ne les ai jamais vu depuis. Il y a apparence qu'après avoir coupé leur jonc, ils auront regagné Saint-Vincent en pagayant, car leur voile n'était guère propre à leur faire pincer le vent. Voilà, jusqu'à présent, les premiers Caraïbes que j'ay vu, et que j'étais très curieux de voir. On sait, d'ailleurs, comment ils sont vêtus et leur manière de vivre, ce qui fait que je n'en parle point.

Retour à la Basse-Terre sur le « Gédéon »

Nous quittâmes cette isle agréable et ce séjour de tranquillité, le 9 novembre, à la pointe du jour. A peine en fûmes-nous à une lieue et demi qu'elle paraissoit presque au niveau de la mer, tant elle est plate, principalement du côté de l'Ouest, d'où les hauteurs qu'on nomme la Barre de l'isle, sont trop éloignées pour paroître. Nous portions sur les Saintes, où nous devions mouiller et prendre la *Sophie,* qui nous y attendait, mais étant à l'entrée du port, à portée même d'y distinguer les navires qui y hivernoient, nous aperçumes une goualette qui maneuvrant pour se sauver, déclaroit assez que c'était un interlope qui nous redoutait. Nous mettons aussitôt nos voiles de chasse, déployant notre flamme blanche et l'assurant par un coup de canon qui fit retentir la côte pendant un quart d'heure ; nous courons sur elle. Nous prîmes un certain air fier qui fit grand peur au pauvre interlope ; il est vrai qu'il en fut quitte pour cela. Cette goualette voyant qu'il n'y avait avec nous de salut que dans la fuite, et qu'elle ne pouvoit conserver longtemps l'avantage qu'elle avoit, d'autant mieux que le *Gédéon* est réputé pour un très bon voilier, prit le parti de revirer de bord et de se sauver dans le détroit qui sépare la Terre-de-Haut et la Terre-de-Bas, où nous ne pûmes la suivre que de vue à cause des récifs et des écueils dont il est plein. Nous reportâmes donc à route et fîmes servir pour la Basse-Terre où nous mouillâmes à trois heures après-midi.

L'année 1769 vit bien des évènements dans les Isles du Vent. Le premier fut la réunion du gouvernement de la Martinique et de la Guadeloupe sur l'ancien pied, ce qui porta un grand coup au commerce de cette dernière colonie, qui commença de cette époque de beaucoup perdre de ce degré de splendeur qu'elle avait acquise depuis la paix. M. de Nolivos repasse en France, plus heureux, en celà, que l'intendant, qui mourut la veille de son départ, et M. Dennery qui, de gouverneur particulier de la Martinique, revint en Amérique, gouverneur général des Isle du Vent, arrive ici le 2 mai sur la *Belle Poule,* après avoir touché par ordre de la Cour, à Gorée, à Surinam et à Cayenne.

Le colonel de Vexin étant gouverneur particulier de la Guadeloupe, il y demande son régiment qui était depuis trois ans au fort Royal de

la Martinique, où nous le relevons, ainsi que dans ses détachements au Carenage de Sainte-Lucie, à la Trinité, au Marin et à Saint-Pierre. Je suis de ce dernier détachement où les deux premières compagnies du régiment vont à titre de garnison.

Traversée à Saint-Pierre de l'Isle de la Martinique sur la « Perle », corvette du Roy de 18 canons

Le 6 mars 1769.

Nous devions d'abord aller de conserve avec la *Seine* et la *Belle-Poule* qui partent ce soir pour le Fort-Royal, mais il vient d'être décidé que ces frégates ne nous attendroient pas, à cause qu'on s'est pris fort tard pour embarquer nos équipages, ce qui donnera assez d'embarras pour y employer même une partie de la nuit. Nos soldats sont à bord. Après les avoir établis dans leur nouveau logement, je reviens à terre où je reste jusqu'à onze heures du soir, que je dis le dernier adieu à cette heureuse isle que M. Léonard a bien peinte dans son poème des orages, lorsqu'il dit : « Mais qui pourra peindre, ô ma patrie, les orages qui s'élèvent dans ton sein, terre voisine du soleil, moins riche par ton commerce que par les vertus de tes enfants. »

Le 7. — Nous appareillâmes hier, à minuit, par un beau temps. Le vent s'étant un peu renforcé à la pointe du jour, la mer s'est agitée ; mais ayant gagné sous le vent de la Dominique, les hautes montagnes de cette isle nous l'ont intercepté en partie, et nous ont procuré la plus agréable navigation à l'abri du grand vent qui soulevait les flots, à une demi-lieue derrière, tandis qu'à une portée de canon de terre, nous faisions tranquillement nos deux lieues par heure. Nous avons passé à deux heures après-midi devant la ville du Roseau, à la vue de laquelle, ayant arboré notre pavillon et notre grande flamme, les batiments de la rade nous ont montré les leurs. Un vaisseau de guerre à deux ponts, mouillé sous le quartier de la ville nouvellement bâti et nommé Charlestown a mis celui du roy. Cette ville qui n'était presque rien, avant que la France eut cédé cette isle aux anglais, est devenue considérable entre leurs mains. Elle m'a parue bâtie dans le goût de la Basse-Terre, c'est-à-dire sur une rue le long de la mer, sans être cependant, à beaucoup près, aussi considérable. Nous étions encore en vue du Roseau, lorsque nous avons reçu un *(sic)* insulte d'un

navire anglais qui couroit sa bordée pour y mouiller. Ce bâtiment, qui avoit les reins moins forts que nous, eut l'insolence de ne point arriver sous le vent et de nous coudoyer au point de déchirer la grande voile tout le long de la ralingue, ce qui lui fit donner une lofée si considérable qu'il faillit en être la dupe et briser son beaupré dans notre hanche. Il eut emporté la bouteille de tribort (faites-vous expliquer ce que c'est car je m'ennuie à la fin de m'interligner à tout instant) où j'étais fort tranquille, si le timonier, arrivant à propos, ne l'eût sauvée et moi par contre coup, qui courus le plus grand risque d'être écrasé par ce beaupré qui fut à deux doigts de la fenêtre de la bouteille, où je m'étais mis en entendant les cris de l'équipage, bien éloigné d'en soupçonner le sujet. Dans les premiers moments de notre colère, on a demandé des gargousses de combat, on a chargé les canons et mis en travers pour en envoyer quelques volées à cet arrogant anglais que nous aurions tous de bon cœur coulé bas ; mais M. de La Brochéry, qui joint à beaucoup d'autres qualités, une prudence singulière, suspendit sa foudre après avoir fait le geste pour la lancer, se réservant d'en porter plainte à M. de Saint-Mauris qui commande à Saint-Pierre, et qui nous fera rendre justice. Qu'il me soit permis de remarquer ici combien était sencée la conduite de notre capitaine, et qu'on l'eût accusé de timidité dans le premier moment, on entrevit dans la réflexion le tort qu'on avoit eu d'en juger avec moins de sang-froid que lui. Cet *(sic)* insulte n'étoit, en effet, que le coup de pied d'un âne dont il falloit faire payer le dommage pour toute poursuite sans risquer d'en faire une mauvaise affaire, ce qui n'eût guère pu manquer d'arriver, si l'on eut suivi le premier mouvement. Il n'est pas douteux que les Anglais n'eussent trouvé très mauvais qu'à la vue d'une de leurs rades on eut tiré sur leur pavillon. Leur plainte aurait été écartée ou méprisée. Cette affaire aurait eu des suites que M. de La Brochéry prévit et écarta, par la conduite prudente qu'il tint ; donc, tout homme raisonnable ne peut, ce me semble, s'empêcher de le louer.

Le vent qui avait été assez faible tout le jour, devint violent sur le soir lorsque, ayant passé la pointe des Cachacrou, rien ne put l'empêcher de nous maîtriser. La mer, devenue élevée, nous a beaucoup tracassés cette nuit pendant laquelle nous avons toujours été à la cape. La Pointe du Pêcheur de la Martinique a été découverte à quatre heures du soir.

J'oubliais de dire que, déjeûnant tous ce matin dans la grande chambre, on est venu nous dire qu'il y avoit près de la corvette un

petit bâtiment anglais charmant. Etant tous sortis par curiosité, nous avons vu une très jolie goualette, fort bien équipée, où il y avoit trois anglais et une anglaise, qui paraissoient revenir de la pêche. Comme c'est principalement dans le choix des plaisirs qu'on connaît le caractère des gens, il est aisé d'apercevoir ici la différence du génie anglois d'avec le nôtre. Un françois qui voudroit prendre le plaisir de la promenade ne choisiroit guère la mer pour son élément et donneroit plutôt ses soins à l'enjolivement d'une voiture à la mode qu'il n'entreroit dans les détails de l'équipement d'un navire. Un anglois, au contraire, se fait une idée agréable de conduire un vaisseau. Il saisit par un goût barroque et singulier tous les amusements où sa vie pourroit être en danger. Il s'endurcit le caractère et voit ensuite tout de sans froid *(sic)*. Je ne suis donc pas surpris si ces gens, accoutumés de bonne heure à braver les vents et les flots, ne peuvent pas s'assujetir aussi aisément aux petits devoirs de la société qu'un françois que son goût naturel ne porte pas au même genre de divertissement. Qu'on me passe cette réflexion avec la même indulgence qu'on a dû avoir pour toutes celles que j'ay faites jusqu'ici; qu'on se rappelle qu'elles viennent d'un marin fort désœuvré, qui écrit indifféremment tout ce qui lui passe par la tête, et à qui il vient souvent des idées qui n'ont pas le sens commun, qu'il écrit cependant ne voulant pas prendre la peine de les éplucher, et les donnant à prix de port.

Le 8. — Nous avons mouillé auprès de la Pointe du Carbet, dans cette rade, le matin, à sept heures et demi. La grande quantité de bâtiments tant françois qu'étrangers qui y sont mouillés, lui donnent un air d'opulence et de commerce que je n'ay encore vû nulle part que dans celle de Bordeaux. Au reste, les anglois ont payé les dommages qu'ils nous avoient causé, au moins le double de ce qu'ils montoient, comme cela se pratique, et la conduite de M. de la Brocherye a reçu les plus grands éloges. Nous avons observé, le 18 juin, une éclipse totale de lune qui n'a point été visible en Europe, la lune étant couchée pour cette partie du monde avant l'émersion.

Traversée de Saint-Pierre à Léogane dans l'Isle Saint-Domingue sur l' « Aurore »

Le 20 juin.

Les bruits qui couroient depuis longtemps de la révolte de Saint-Domingue paroissent maintenant s'être augmentés au point de mériter une attention sérieuse de la Cour, puisqu'elle nous destine à faire rentrer ses sujets de cette colonie dans l'obéissance. On annonce une escadre partie des ports de France, le mois dernier, portant ici le régiment de Bouillon, et qui doit ensuite se charger de nous pour nous rendre à Saint-Domingue. On ajoute que si tout y est rentré dans l'ordre, M. de Roquefeuil, qui commande cette escadre, doit nous ramener en France. Mais il n'y a rien de si indécis que l'état des affaires de cette isle, dont nous ne savons des nouvelles que par la voie de l'Europe et de Saint-Eustache.

J'ay sans doute de la peine d'aller guerroyer contre mes compatriotes, mais, outre l'espoir où je suis de trouver le calme rétabli, je me console encore de l'idée de connoitre toutes nos possessions aux Indes Occidentales et de celle de revoir peut-être ma patrie, à la fin de la campagne. Ne nous flattons cependant pas trop de cette idée, pour n'être point surpris par l'évènement. Il s'agit maintenant d'une route de 400 lieues et de traverser presque tout le golphe du Mexique. Rappelons-nous seulement du mot du lieutenant Bowling à son neveu : « Avec une bonne paire de culotes et un bon cœur, lui disait-il, on va loin. » C'est un équipage bien leste.

Le 7 juillet.

Les derniers vaisseaux de l'escadre attendue depuis si longtemps arrivèrent hier au Fort-Royal. Cette escadre est composée du *Cerf-volant* (14), de l'*Ecureuil* (18), de la *Blanche* (30), de la *Gelinote* (12) qui sont arrivés en différents temps et partis pour Saint-Domingue, et du *Solitaire* (74) (amiral), de l'*Hippopotame* (60) et de l'*Aurore* (28) qui viennent d'arriver et qui doivent se charger de nous. Le *Solitaire* doit être ici le 11, l'*Aurore* et l'*Hippopotame* doivent le venir joindre le 12 et le jour de notre départ est fixé au 13.

Le 10. — Nos troupes s'embarquent aujourd'hui au Fort-Royal.

Le 11. — Arrivée du *Solitaire* qui, entraîné par les courants, a

manqué plusieurs fois le mouillage faute de vent, ce qui oblige ce gros vaisseau de faire porter un grelin sur un navire marchand lequel le hale.

Le 12. — M. Dennery vient par terre, ainsi que M. Delacroix, commissaire général de la marine. Ceci nous annonce notre départ prochain.

Le 13. — A peine étions-nous tous embarqués sur l'*Aurore,* que le *Solitaire* ayant mis le signal de s'afourcher (qui est un pavillon bleu avec une croix blanche, à l'artimon) a tiré un coup de canon pour appareiller, et nous sommes partis par un bon grain venant de la partie du Nord-Est, pendant lequel l'*Hippopotame,* qui avoit été le premier appareillé, s'étant éloigné de nous, le *Solitaire* l'a rappelé par un coup de canon. Sous le vent nous voyons ce soir la Dominique à quatre lieues de distance.

Le 14. — Le vent ayant un peu molli, nous avons été tout le jour par le travers de la Guadeloupe que je regarde comme mon pays natal dans le Nouveau-Monde. Nous étions vers le soir assez près de Mont-Serrat, où l'on a cru s'apercevoir que les courants nous portoient. J'ai beaucoup de connaissances dans cette isle dont le gouverneur est un des plus aimables hommes que j'aye vu ; elle paroit ronde et élevée en pain de sucre, et très cultivée. Son nom lui vient, dit-on, de la ressemblance que les Espagnols trouvèrent de ses montagnes avec celles de Monserrat en Catalogne, et lui donnèrent ce nom, comme ils avoient fait à la Guadeloupe qui porte celui d'un couvent de moines espagnols qui ont, je ne sais sur quel rocher, une chapelle dédiée à Santa Maria della Guadalupa.

Le 15. — Le vent assez bon frais, la mer assez belle ; nous avons vu Saint-Martin à la pointe du jour, et, depuis, avons tout à fait perdu de vue la terre.

Le 16. — La mer fort grosse, le vent variable de l'Est au Sud-Est. Le vent étant devenu violent et contraire, cette nuit, l'escadre a reviré lof pour lof, au signal qu'en a fait le *Solitaire* de deux coups de canon précipités et d'un fanal aux grands haubans.

Le 17. — Nous avons découvert l'isle de Sainte-Croix appartenant aux Danois, à neuf heures du matin, dont toute la côte du S.-O. que nous avons rangé d'assez près, m'a paru très peu cultivée et fort aride. Celle de Porto-Rico par le travers de laquelle nous avons passé, cette après-midi, m'a paru aussi déserte et aussi stérile. Les côtes de cette grande isle m'ont rappelé l'Europe pour leur étendue.

Le *Solitaire,* après nous avoir fait le signal de revirer de bord pour éviter des rochers dangereux qui sont vers la pointe du N.-O., a mis ses perroquets et ses bonnettes, ainsi que l'*Hippopotame.* Nous avons d'abord cru que c'étoit pour s'essayer entre eux, mais ayant reconnu que leur dessein étoit de nous abandonner, nous avons mis toutes nos voiles, pour tâcher de les suivre de loin, mais ces deux vaisseaux étant très-supérieurs sur nous pour la marche, nous les avons, malgré tous nos efforts, bientôt perdus de vue.

Le 18. — Nous passâmes, hier au soir, à vue de la Moue et de la Monique, qui sont deux petites isles dans le canal qui est entre Porto-Rico et la presqu'isle de Panama, par un vent assez bon frais qui se soutient encore. Nous rencontrons, à trois heures après-midi, venant de Marseille, nommé l'Espérance, allant aux Cayes de Saint-Louis, qui nous dit y avoir vu ce matin deux bâtiments qu'il avoit jugé être des vaisseaux de guerre et qui tenoient la route du Cap François.

Le 19. — Vue des hauteurs de Monte-Christo et de toute la côte de Saint-Domingue qu'on prendrait plutôt pour celle d'un continent que pour celle d'une isle. Le temps couvert et sombre comme hier, la mer plus élevée et le vent plus faible.

Le 20. — Il a repris, ce matin, et nous a menés assez bon train par le travers de l'isle de la Tortue qui n'est séparée de Saint-Domingue que par un détroit de quelques lieues. Cette petite isle, aujourd'hui inhabitée, a servi de berceau aux colonies françaises des isles sous le Vent, et appartient maintenant à une des dames (?) de France, à qui le Roy l'a donnée depuis quelques années.

Nos déserteurs sont revenus et ont ramené du Cap, où ils avaient été, le Cerf-Volant qui repart pour France, à ce que nous avons jugé, puisqu'il en a pris la route, après que nos deux vaisseaux l'ont quitté pour nous rejoindre.

Nous ne savons encore rien de l'état des affaires de Saint-Domingue puisque nous n'avons pas pu parler à aucun des deux.

Le 21. — On a pris ce matin à bord un oiseau singulier, de couleur fauve, un bec crochu, des pattes d'oie, de la grosseur d'un merle, qui se laissoit prendre à la main comme s'il eût été apprivoisé. Après l'avoir laissé partir par la fenêtre de la grande chambre et défendu à l'équipage de lui faire du mal, il est revenu plusieurs fois de lui même sur le pont fort familièrement, puis à volé à la mer, où nous l'avons laissé nageant. Cet oiseau que je crois une espèce de *fou* a été nommé par le capitaine d'un nom barroque que je n'ay pas retenu.

Le 22. — Rien de nouveau chez nous qui puisse vous intéresser, à moins que vous ne vouliez savoir que nous avons célébré la fête de sainte Madeleine au bruit du canon et par un gala merveilleux. Tout cela s'est fait en l'honneur d'une jeune demoiselle de Saint-Pierre qui porte ce nom et que nous trouvons fort aimable. Etes-vous sastisfait? Nous passons devant le môle Saint-Nicolas et essuyons entre l'Isle de la Gouave et Saint-Marc, un orage affreux de pluie et de tonnerre, après lequel le vent nous laisse dans un calme plat jusqu'à minuit, qui s'élève du large et parait enfin vouloir nous pousser tout de bon à notre destination.

Le 23. — Le soleil levant nous a montré ce matin le Port-au-Prince devant lequel nous avons couru des bordées fort près de terre, jusques à midi, que nous avons mouillé dans la rade foraine, où nous avons trouvé la *Blanche* qui nous y attendoit. L'exécution de trois habitants des plus coupables semble avoir arrêté la révolte. Ce coup de rigueur, frappé à propos, a dispersé les attroupements et fera tout rentrer dans l'ordre. Rien de ce qu'on avoit avancé sur la fuite du prince et de l'intendant, et de leur retraite sur l'isle de la Gouave ne s'est trouvé vrai. Il paroit au contraire que, malgré tous les mouvements séditieux ils ont toujours tenu le haut bout. L'arrivée de l'escadre et la nôtre ne gâtera rien, à la vérité, mais elle étoit si peu nécessaire que si les habitants vouloient faire les mutins, nous ne serions pas capables de les faire rentrer dans le devoir, fussions nous vingt fois autant. Dieu nous préserve d'une guerre civile, car, comme dit un des meilleurs poètes anglais :

What honour douthe the warriour gain,
If civil blood by weapon Stain ?
Instead of laurel, baleful yew.
Or cypress shoudl by conquest shew.

Le prince nous envoye des ordres pour aller à Léogane, après-demain, où nous resterons jusque à ce qu'on juge à propos de nous employer ailleurs ou de nous renvoyer en Europe.

J. MOMMÉJA.

(A suivre.)



LA MANUFACTURE
DE TOILES A VOILES D'AGEN
(1764-18....)

(SUITE ET FIN*)

LA MANUFACTURE DE TOILES A VOILES DE 1763 à 1789

I. — L'emplacement et la construction des bâtiments

L'allégresse avec laquelle la manufacture naissait fut de courte durée. Les difficultés surgirent de toutes parts : elles avaient déjà commencé en 1764 à propos de l'emplacement. Dans son projet primitif, Gounon comptait élever la fabrique sur un terrain très rapproché des allées du Gravier ; ce terrain était la propriété des pauvres de la paroisse de Saint-Hilaire, il était inaliénable et Gounon avait promis de « le prendre à bail », puis il s'était ravisé. Aussitôt le curé de la paroisse Saint Hilaire, M. Argenton, en voyant le projet abandonné, fit appel au ministre. Celui-ci — c'était Trudaine — écrivit aussitôt (1) à l'Intendant, en le priant de faire une enquête. Boutin agit vite. Le 23 mai, cinq jours après la réception de la lettre du ministre, la réponse fut envoyée. Le fait était exact ; le sieur Gounon, disait l'Intendant, « avait projeté d'acquérir à rente perpé-

(Voir *Revue de l'Agenais*, t. xxviii, p. 314.

(1) « Je vous prie de vouloir bien vous faire rendre compte de cette affaire et voir ce qu'il conviendra de faire statuer. » Lettre de Trudaine à l'Intendant Boutin, du 18 mai 1764. Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

tuelle un terrain qui appartenait aux pauvres de la paroisse Saint-Hilaire, » mais, ajoutait-il, il a cru, après réflexion « qu'il ne serait pas prudent de former un établissement aussi considérable sur un terrain qui ne pourrait jamais lui appartenir en pleine propriété. » Malgré cela les réclamations du curé n'avaient aucun fondement ; le revenu des pauvres n'avait point été amoindri ; le terrain était « resté affermé le même prix. » Ainsi, dit l'Intendant, « les plaintes de M. Argenton sont on ne peut plus mal fondées (1). » De cette manière, tout procès fut écarté et les matériaux de bâtisse purent être apportés sur le nouvel emplacement voisin du premier, situé derrière le séminaire et dont une partie longeaient le chemin de la Porte-Neuve à la Capelette Renault. Son étendue était de quatre carterées et quatre cartonnats et l'acquisition en avait coûté 7.000 francs (2).

La question des matériaux de construction inquiétait vivement Gounon. Il cherchait à se procurer, avec le moins de frais possibles, tous ceux qui pouvaient assurer l'édification des parties secondaires de sa facture. Dès le mois de septembre 1765, il exposait à Boutin l'avantage qui devait résulter de l'emploi des « mouillons provenant de la démolition d'un vieux pont » situé non loin du Gravier et il sollicitait l'autorisation de puiser dans ces débris quatre cents chariots de décombres pour les employer à la partie « la plus urgente » de la manufacture, à la buanderie (3). L'Intendant écouta sa requête, et comme ces « matériaux » étaient la propriété de la communauté d'Agen, il engagea vivement les officiers municipaux à donner un avis favorable à cette requête. Ces arguments étaient fort spécieux : « la ville, disait-il, y gagne la conservation de matériaux qui pourraient bien être volés, comme ils l'ont déjà été (4). » Mais les Consuls

(1) Lettre de l'Intendant Boutin au ministre Trudaine, du 23 mai 1764. Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

(2) L'acte d'achat fut passé devant notaire le 27 avril 1764. Le vendeur était le sieur Jean-François Bertrand, seigneur de Saint-Léonard. La propriété portait le nom de domaine de Marche et venait de la dot de Mme Christine Davach. Etude de Me Rouillès-Bothian, Agen.

(3) Lettre de Gounon à l'Intendant Boutin du mois de septembre 1764 (pas de quantième). Archives municipales d'Agen, BB. 79.

(4) Lettre de l'Intendant Boutin aux maire et consuls d'Agen, du 4 octobre 1763. Archives municipales d'Agen, DD. 16. Dans cette lettre l'Intendant renchérissait encore sur la demande de Gounon, et souhaitait qu'on lui laissât « quelque chose pour l'indemniser des plâtres qui pourraient être dans les décombres », en évaluant les matériaux non pas par chariots, mais par toises cubes.

d'Agen n'y prirent point garde. Ils se réunirent et délibérèrent ; la demande de Gounon fut trouvée « juste (1). » La date de cette réunion n'est pas indiquée dans les archives, néanmoins elle fut prise rapidement. Boutin avait, en effet, écrit aux Consuls le 4 octobre 1763, le 10 du même mois il approuvait la décision consulaire (2) et autorisait les officiers municipaux à faire délivrer à l'entrepreneur de la fabrique « quatre cents chariots de pierre provenant de la démolition du Pont-Long, à charge par le dit sieur Gounon de les remplacer dans tel lieu que nous lui indiquerons (3). » Ainsi, grâce à une simple promesse de l'Intendant, la communauté d'Agen abandonnait sa propriété et les restes du Pont-Long furent employés à la construction de la fabrique. Il en fut de même l'année suivante. En 1764 une nouvelle requête fut adressée à Boutin. Elle n'est pas datée dans les archives, mais elle est probablement d'octobre ou de novembre 1764, car le 5 décembre de cette année l'Intendant autorisait la démolition des « trois piles d'un vieux pont situées à l'entrée de la promenade du Gravier », toujours après délibération préalable de la jurade d'Agen (4).

Malgré toutes ces facilités, le bâtiment ne se construisait pourtant que fort lentement. A la fin de 1766, c'est-à-dire trois ans après l'arrêt du Conseil d'Etat et deux ans après la pose de la première pierre, rien n'était encore terminé. « Le bâtiment se construit, écrivait Gounon le 24 décembre 1766 ; il n'est pas encore entièrement achevé ; il n'y a encore aucun métier de monté (5). » Et il terminait en faisant un nouvel appel au ministre pour obtenir 15.000 livres de gratification « qu'on lui faisait espérer (6). » Il avait fait de nombreuses dépenses et il comptait être digne par « son zèle et par son travail de quelque grâce de la cour. » Et pourtant l'Intendant n'abandonnait pas la manufacture. « J'ai pris à cœur, disait-il en 1764, de former

(1) Délibération consulaire, du mois d'octobre 1763 (sans date). Archives municipales d'Agen, BB. 79.

(2) Approbation par l'Intendant de la délibération consulaire, le 10 octobre 1763. Archives municipales d'Agen, BB. 79.

(3) Approbation du 10 octobre 1763 de la délibération consulaire d'Agen du commencement du mois.

(4) Ordonnance de l'Intendant du 5 décembre 1764. Archives municipales d'Agen, BB. 79.

(5) Lettre de Gounon au ministre Trudaine, du 24 décembre 1766. Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 31.

(6) Même lettre.

cet établissement (1). » Dans un voyage à Agen au mois de juin 1766, il ne s'occupait que de la fabrique (2). Son successeur de Fargès continua sa politique économique. Gounon, écrivait-il au Contrôleur général le 12 avril 1769, a dépensé 75.000 livres ; « il lui reste à dépenser 40.000 livres pour établir cent cinquante métiers. » Il terminait sa lettre en demandant les 15.000 livres sollicitées (3). Le ministre Trudaine hésita quelque temps « il faut réfléchir, disait-il, avant de faire la proposition des 15.000 livres (4) », mais sur les instances de l'Intendant et de Trudaine, les 15.000 livres furent accordées au mois de mai 1767 (5). Cette prompte décision du Contrôleur général s'explique par l'intervention de Boutin qui, aux demandes de son successeur, ajoutait quelques mots « pour indiquer à M. le Contrôleur général le moyen de faire payer cette somme » et qui en parlait directement au ministre (6). Les remerciements de Gounon furent très vifs ; il avait grand besoin de cette somme, car il se faisait, ajoutait-il, « une terrible dépense pour ce bâtiment (7). » Il comptait cependant être bientôt à bout de ses peines et il travaillait à en voir la fin. A quel moment ses efforts furent-ils récompensés ? A quelle date les bâtiments furent-ils totalement édifiés ? Nous ne le savons pas au juste. L'argent manqua toujours pour terminer la façade. « L'architecture, dit Lamouroux en 1801, en est d'un fort bon genre ; il est dommage que la façade reste encore à faire. » Dans tous les cas, les ateliers « à demi souterrains et tous voûtés » étaient terminés

---

(1) Lettre du 23 mai 1764 de l'Intendant au ministre Trudaine. Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

(2) Lettre du subdélégué Assolent au secrétaire de l'intendance Duchesne, du 19 juin 1766. Archives départementales de la Gironde, C. 525.

(3) Lettre de l'Intendant Fargès au contrôleur général, du 12 avril 1767. Archives départementales de la Gironde, C. 1581.

(4) Lettre de Trudaine de Montigny à M. de Fargès, du 25 avril 1767. Archives départementales de la Gironde, C. 1581.

(5) Lettre de l'Intendant Fargès à M. de Trudaine, du 27 avril 1767.

2° Lettre de M. de Fargès au même du 8 mai 1767 où il est dit qu' « il veillera avec soin à l'emploi de cette somme. »

Lettre de M. de Fargès à Gounon, du 9 mai 1767. Archives départementales de la Gironde, C. 1581.

(6) Lettre de M. Boutin à M. de Fargès du 11 avril 1767. « Si M. Fargès veut envoyer à M. Boutin une copie de cette lettre — il s'agit de celle du 12 avril — elle le mettra en état d'en parler à M. le Contrôleur général mardi prochain à 8 heures du matin. »

(7) Lettre de Gounon à Trudaine, du 11 juin 1767.

depuis longtemps à cette date et pouvaient contenir non pas 204, mais 256 métiers (1).

II. — Les débuts et l'organisation générale

Il faut dire, il est vrai, que les débuts de la fabrication furent, malgré les secours accordés par le roi, fort pénibles. L'argent fondait entre les mains de l'entrepreneur. Les premiers fonds exigèrent en effet pour l'installation complète des bâtiments et des « outils divers » plus de 700.000 livres, s'il faut en croire Latapie, inspecteur des manufactures (2). Quand cette somme fut dépensée, les succès restèrent encore très faibles. L'Etat, en effet, ne faisait point de commandes ; les particuliers en faisaient peu. De 1761 à la fin de 1766, Gounon fabriqua dans les vingt métiers répandus dans les différentes maisons d'Agen, 3.500 pièces seulement qui furent vendues « en partie à Bordeaux et à Brest pour la marine du roi (3). » De 1766 à 1774, la manufacture ne fonctionna guère et Gounon fut tenté de l'abandonner. En cette année 1774, elle ne comptait que quinze métiers battants (4). Cette entreprise paraissait à ce moment devoir entraîner un véritable désastre. Heureusement la guerre de l'Indépendances des colonies anglaises d'Amérique éclata. Ce fut le salut et le commencement de la prospérité. Le besoin de toiles à voiles grandit dans des proportions considérables. Le ministre de la marine Sartine fit d'importantes commandes à Gounon (5). Aussi, en quatre ans, le chiffre des métiers battants passa de quinze en 1774 à cent vingt en 1778 ; avant le traité de Versailles, il s'éleva à deux cent quatre au mois de mai 1782. L'inspecteur des manufactures déclare qu'il faut ajouter aux deux cent quatre métiers travaillant dans l'intérieur des murailles, cent cinquante autres répandus dans la compagne age-

---

(1) Ces divers renseignements sont empruntés à la « Statistique sur l'industrie du département de Lot-et-Garonne en 1804 » par Lamouroux (Manuscrit communiqué par M. Lauzun, secrétaire perpétuel de la *Société des sciences, lettres et arts d'Agen*).

(2) *Archives historiques de la Gironde*, tome XXXV, page 326, sq.

(3) Lettre de Gounon à l'Intendant du 24 décembre 1766. Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 31.

(4) *Archives historiques de la Gironde*, tome XXXV, page 326, sq.

(5) « Sartine ne cessa de la protéger. » Lamouroux, ouvrage cité.

naise (1). Jamais activité industrielle plus grande n'avait été connue par le pays. La date de 1782 marqua d'ailleurs sans doute l'apogée de la fabrique. Après la signature de la paix, les besoins de la marine royale furent moindres. Néanmoins la prospérité de la fabrique dura jusqu'à la Révolution. En 1789, deux cent cinquante-six métiers battaient toujours et fabriquaient annuellement 7.500 pièces de toiles à voiles (2).

L'organisation générale de la manufacture nous est fort succintement connue. Fut-elle, lorsqu'elle fut en plein travail, véritablement close, comme l'avait voulu Gounon ? Cela est peu probable. L'inspecteur Latapie qui la visita en 1774, 1778 et 1782, n'en parla point. Il se borne à constater qu'à cette dernière date elle occupait « cinq cents ouvriers et vingt mille fileuses répandues dans l'Agenais (3). » Quelques années auparavant l'enquête générale faite sur la culture du chanvre, dans la généralité de Guyenne nous révèle qu'en 1779 on y voyait « deux cents métiers battants, soutenus par trois cents ouvriers et sept mille fileuses (4). » Tous ces ouvriers n'habitaient pas la manufacture. Beaucoup étaient établis dans la ville même d'Agen et surtout dans les faubourgs. Beaucoup de tisserands campagnards travaillaient pour le compte de Gounon et Latapie ajoute qu'il avait au moins cent cinquante métiers battants « au dehors (5). » Il est peu probable que les ouvriers des métiers battants dans la manufacture fussent logés dans les bâtiments. Gounon n'avait prévu, comme nous l'avons vu, que cent cinquante lits (6). C'était donc des tisserands de l'Agenais, ou même des ouvriers étrangers, qui étaient venus s'établir dans la capitale du pays.

Ils travaillaient sous la direction de Gounon qui fut toujours l'âme de la fabrique. En 1789, il avait pour le seconder, un premier commis et deux sous-commis. Le premier commis avait un traitement de 2.400 francs ; les deux sous-commis touchaient 900 francs par an chacun. A cet état-major, il faut adjoindre deux contre-maîtres,

---

(1) *Archives historiques de la Gironde*, tome XXXV, page 326, sq.

(2) Lamouroux, ouvrage cité.

(3) *Archives historiques de la Gironde*, tome XXXV.

(4) Enquête sur la « culture et le commerce » du chanvre dans la Généralité de Guyenne. Archives départementales de la Gironde, C. 1327.

(5) *Archives historiques de la Gironde*, tome XXXV, page 326, sq.

(6) Rapport de Gounon au Contrôleur général, février 1762. Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

chargés plus spécialement de la surveillance des ouvriers et de la fabrication des pièces et « un commis-voyageur, constamment en tournée », chargé de surveiller les fileuses répandues dans tout le pays. Les deux contre-maîtres étaient payés à raison de 1.500 francs chacun ; nous ignorons la solde du commis-voyageur (1). Ce dernier avait une tâche très ardue.

La manufacture, en effet, intéressait une grande partie de l'Agenais. La fabrication avait atteint un chiffre d'aunes de toiles considérable, près d'un million, dit l'inspecteur, en 1782 (2). Aussi Gounon avait-il été obligé de créer des magasins dans les principales villes de l'Agenais : Auvillars, Valence-d'Agénois, Astaffort dans le Brûlhois, Fumel, étaient les principaux centres pour le travail de la fabrique. Dans ces magasins, les représentants de Gounon recevaient le chanvre, le distribuaient, une fois préparé, aux fileuses à la quenouille (3), qui rapportaient ensuite le fil, lequel était rassemblé à Agen, Une surveillance active de ces préposés et de ces fileuses était nécessaire ; il fallait, là surtout, faire sentir l'œil du maître : c'était le rôle du commis-voyageur.

Outre ces hommes, la manufacture avait à son service six chevaux dont cinq étaient occupés aux travaux de l'intérieur de la fabrique. Le sixième était à la disposition du voyageur (4). Le directeur faisait en outre une ou deux fois par an de longues tournées aux ports de Toulon et de Marseille, de Brest et de Rochefort, pour recevoir les commandes des magasins de la marine royale ou des armateurs particuliers et aussi pour placer les toiles déjà fabriquées.

La comptabilité tenait une grande place dans les opérations de Gounon ; elle était admirablement tenue. « Les livres relatifs aux travaux de cette manufacture, dit l'inspecteur, sont tenus avec la plus grande exactitude ; on peut y vérifier à chaque instant les moindres erreurs (5). » Au moment de sa plus grande activité, une augmentation ou une diminution d'un demi-denier par livre de filature pouvait « entraîner une différence de 16 à 17.000 livres (6). »

(1) Tous ces renseignements ont été puisés dans la « statistique » déjà citée de M. Lamouroux.

(2) *Archives historiques de la Gironde*, tome xxxv, page 326, sq.

(3) Le filage à la quenouille était supérieur au filage au rouet.

(4) Lamouroux, manuscrit déjà cité.

(5) *Archives historiques de la Gironde*, tome xxxv, page 326 et 327.

(6) *Ibid.* Cela supposerait, ajoute l'inspecteur selon le rapport de Gounon, « 8 millions et davantage de livres filées. »

Aussi cette grande industrie avait, vers 1782, absorbé à peu près tous les fabricants de toiles de l'Agenais. Ceux qui étaient restés indépendants ne pouvaient plus trouver ni fileuses, ni ouvriers, ni chanvre et ils se plaignaient amèrement. Peut-être l'inspecteur exagérait-il en disant que la récolte totale du chanvre agenais était absorbée par la manufacture. Gounon, sans doute, donnait la préférence au chanvre indigène, mais il se gardait bien de n'utiliser que celui-là (1) et en cela il avait deux avantages. L'introduction du chanvre étranger, italien ou russe, avait pour résultats de faire baisser le prix du quintal du chanvre agenais et de donner, en second lieu, grâce à « l'alliage », un tissu plus fort et plus durable (2). Le transport de la matière première étrangère se faisait surtout par les ports, Bordeaux ou Marseille. Les chanvres russes « dits Riga » (3), ou hollandais, étaient transportés à Agen par la Garonne ; les chanvres d'Italie arrivaient par le canal du Midi et le même fleuve. Sans doute, ils n'étaient point supérieurs aux chanvres du pays, mais ils avaient des qualités spéciales qui les faisaient apprécier avantageusement. Le chanvre italien surtout était « plus long, plus doux et plus blanc » que les autres ; il était utilisé pour les « trames » ; le chanvre indigène avait de la force et de la solidité et on s'en servait pour les « chaînes (4). » Le mélange des chanvres amenait des résultats excellents et la toile à voile d'Agen était de première qualité.

III. — La fabrication de la toile à voiles

Examinons à présent les opérations principales de la « facture ». Nous sommes admirablement renseignés à ce sujet par le compte-

(1) *Archives historiques de la Gironde,* tome XXXV, pages 326 et 327.

(2) Lettre de Lavau de Guyon, subdélégué de Marmande, à l'Intendant Dupré de Saint-Maur, du 13 décembre 1779. Archives départementales de la Gironde, C. 1327.

« Il n'oserait demander tout celui qu'il pourrait employer parce qu'au lieu de 36 ou de 38 livres, on le lui ferait payer 50 livres. »

(3) Etat de la culture et du commerce du chanvre dans la Généralité de Bordeaux. Archives départementales de la Gironde, C. 1327.

(4) *Archives historiques de la Gironde,* tome XXXV, page 326 et 327. Tous ces détails sont empruntés au rapport de l'Inspecteur Latapie.

rendu de 1801 fait par Lamouroux, industriel d'Agen, pour le ministre de l'intérieur. Les détails de la fabrication, soigneusement analysés, se rapportent à la date de 1789, époque à laquelle 7.500 pièces étaient encore fabriquées annuellement. Les progrès réalisés par Gounon depuis les premiers essais de 1759 avaient été énormes. Au début, en effet, le prix du chanvre brut et de la filasse et les frais du « débaudrage du chanvre brut » et du « pilage du chanvre ébaudré (1) » avaient été fort élevés; l'éducation professionnelle des ouvriers était insuffisante; les opérations préparatoires n'avaient point entièrement réussi; les outils nécessaires avaient été fabriqués par des ouvriers indigènes mal « renseignés ». De là des pertes d'argent considérables. Mais rapidement, grâce aux voyages de Gounon, à l'étude soignée des méthodes usitées dans les pays industriels, aux ouvriers étrangers appelés dans l'Agenais, toutes sortes de perfectionnements avaient été introduits dans la fabrication. Cela était dû surtout à l'indépendance de la manufacture sur qui ne s'appesantissaient point les nombreux et étroits règlements qui pesaient sur les autres industries.

Voici quelles étaient les opérations diverses de la manufacture. La première consistait dans le moulage du chanvre, c'est-à-dire dans le passage du chanvre brut sous la meule; ce travail était nécessaire, car le chanvre, dit Lamouroux, « en rame et brut tel qu'il est lorsqu'il sort des mains de nos cultivateurs, n'est pas suffisamment teillé et broyé. » Il fallait un quart de journée à un ouvrier ordinaire pour mouler un quintal de chanvre. C'était donc une manipulation assez rapide. La deuxième était plus longue. « Il faut ensuite à un ouvrier trois jours et trois quarts de jour » pour peigner la même quantité de chanvre. Cet ouvrage était fort important car il consistait à débarrasser la matière première des objets ligneux qu'elle contenait; il était pénible, incommode et le coût en était assez élevé. Le peignage une fois terminé, le quintal du chanvre brut se décomposait en trois parties; la première formait ce qu'on appelait le premier brin et comprenait vingt-six livres; la deuxième était le second brin pesant trente quatre livres; la troisième enfin c'était l'étoupe grossière formant en quelque sorte un premier déchet, soit vingt-deux livres. Le déchet absolu était par conséquent de dix huit livres. Parmi ces trois

(1) Rapport de Gounon de 1762, déjà cité. Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

sortes de matières, deux seulement étaient destinées à la filature qui était la troisième opération, une des plus importantes pour les habitants de l'Agenais. Elle contribuait à assurer l'existence de nombreux ménages et occupaient surtout les femmes et les jeunes filles. Vingt mille d'entre elles maniaient la quenouille pour le compte de Gounon en 1782 (1). Sans doute ce chiffre est-il exagéré. D'autres évaluations faites en 1779 par le subdélégué Sarrazin, mentionnent seulement 7000 fileuses (2), ce qui est déjà fort raisonnable. Les fileuses avaient un salaire plus ou moins élevé selon qu'elles s'appliquaient au premier ou au second brin. Le filage du premier se faisait avec beaucoup plus de soin que celui du second, parce que le premier était destiné aux chaînes et devait être beaucoup plus solide que le deuxième usité dans les trames seulement. La filature à la quenouille était généralement fort longue. Une fileuse ordinaire ne filait guère qu'une livre et demie de chanvre par jour ; elle mettait exactement dix-sept jours pour filer vingt-six livres ; dans une journée, une fileuse de second brin travaillait près de deux livres et demie de filasse ; elle ne mettait que quatorze jours à filer les trente-quatre livres du second brin provenant d'un quintal de chanvre. Ainsi depuis le moment où le chanvre était broyé, jusqu'au jour où le fil pouvait être porté à la manufacture, trois semaines s'écoulaient, ou plus exactement les travaux pour la transformation du chanvre brut en fils nécessitaient vingt et une journées ; et, quand les fileuses avaient terminé leurs écheveaux, les ouvriers de la manufacture intervenaient. Les soixante livres de fil provenant d'un quintal de chanvre étaient d'abord passées à la lessive. Ce travail nécessitait « une journée d'homme et deux de femme. » Pour donner au fil la blancheur nécessaire, on le faisait passer dans les grandes chaudières de la buanderie. Cette buanderie était la « partie la plus remarquable » de l'établissement. « Une pompe, dit l'Inspecteur, y élève l'eau de lessive dans les cuves où sont les toiles et l'y porte au degré de chaleur qu'on veut et qui se conserve dans les tuyaux, au lieu qu'ailleurs ont fait usage de seaux. L'eau de lessive se refroidit à l'air et ne peut se verser commodément et sans danger (3). La lessive était faite uniquement avec des cendres. Ces cendres étaient obtenues par le chauffage des chaudières ou achetées au dehors quand

(1) *Archives historiques de la Gironde,* tome XXXV, pages 326, 337.
(2) Archives départementales de la Gironde, C. 1327.
(3) *Archives historiques de la Gironde,* tome XXXV.

celles-ci ne suffisaient point, ce qui arriva souvent. Il en fallait trente sous par « soixante livres de fil gris » en plus des cendres des chaudières. A diverses reprises, le directeur avait essayé de blanchir les fils au moyen d'autres ingrédients ; il s'était procuré une «composition qui selon lui, avait le double avantage de coûter bien moins et d'user moins les fils (1) ». Il avait aussi fait usage d'une « composition métallique » dont il avait fait un secret, mais l' « administration » lui avait défendu de se servir de tous ces produits et lui avait enjoint de « n'employer désormais que des cendres » sans tenir compte de ce que la « liqueur âcre » qu'elles forment« corrodent les corps de pompe (2).

Pendant l'opération du blanchissage, le fil avait encore perdu une partie de son poids. Les soixante livres se réduisaient désormais à quarante-huit, mais le fil était propre et débarrassé de toutes les matières étrangères capables de nuire à la bonté du tissu. C'est alors qu'un travail nouveau commençait : le dévidage. Il était fait par les femmes et les enfants et nécessitait quatre jours, à raison de douze livres par jour. Après cela venait le tissage. C'était encore des femmes qui « ourdissaient les chaînes » et employaient une demi-journée pour ce travail. Puis le tisserand « ouvrait » la toile. Il fallait neuf journées à un ouvrier moyen pour tisser la pièce de toile de quarante-sept aunes, soit de 56m 40 (1). La fabrication d'une pièce de toile, depuis le moment où le chanvre était « broyé », nécessitait donc trente-sept journées et demie de travaux divers, accomplis par des ouvriers différents. Aussi le coût d'une pièce de toile était-il assez élevé.

---

(1) *Archives historiques de la Gironde*, tome XXXV, page 326, sq.

L'inspecteur ajoute dans son rapport : « j'ai ouï dire à Agen que l'ingrédient principal de cette composition était le résidu de la teinture de cochenille », ce qui nous renseigne fort insuffisamment.

(2) *Archives historiques de la Gironde*, tome XXI.

(3) Lamouroux, ouvrage cité.

IV. — La question financière et la décadence

Le nombre des pièces fabriquées était de 4.800 en 1778 (1), de 7.500 (2) en 1789 ; il aurait été de près de 20.000 aux environs de 1782, à l'époque décisive de la guerre d'Amérique (3). Ces pièces subirent quelques légères transformations. En 1778 la longueur de la toile à voile était de quarante-cinq aunes ; en 1789 elle en mesurait quarante-sept. Nous sommes mal renseignés sur le coût de la pièce en 1778, mais nous connaissons à un centime près les sommes dépensées pour la fabrication des 7.500 pièces en 1789. Leur chiffre est de 722.475 francs, ce qui nous donne 96 fr. 33 par pièce de toile. Voici d'après le tableau de Lamouroux comment se répartissaient les dépenses pour chaque pièce. La matière première valait 36 fr. 50 le quintal. L'opération du moulage coûtait 0 fr. 38 par pièce d'étoffe. Le peignage du chanvre nécessitait une dépense de 7 fr. 50 ; le « filage » du premier brin de 11 fr. 70 ; celui du second brin de 8 fr. 52. Le dévidage valait 3 francs et le travail du tisserand était payé 15 fr. 75 par pièce de toile, ce qui nous donne un coût total de 83 fr. 35. A tout cela s'ajoutaient les frais sans nombre de manufactures : « l'entretien des ustensiles », les salaires des divers ouvriers menuisiers, charpentiers, serruriers, chaudronniers, maçons, charrons, maréchaux-ferrants, occupés presque constamment dans la fabrique ; l'achat de matières indispensables comme le bois à brûler pour la lessive des fils, le foin et la paille pour les chevaux ; le traitement des commis et des contre-maitres, des préposés au filage à la quenouille, du voyageur ; les frais des voyages et enfin les « avaries, pertes, accidents et imprévus » élevaient le prix de revient de la pièce de toile de quarante-sept aunes à la somme de 96 fr. 33. Ainsi, en l'année 1789, les dépenses de Gounon s'élevaient au total de 722.475 francs.

---

(1) Etat des qualités, prix et dénomination des étoffes qui se fabriquent dans les différents lieux de la généralité de Bordeaux, 1778. Latapie, inspecteur des manufactures. Archives départementales de la Gironde, C. 1583.

(2) Compte-rendu de Lamouroux, 1801.

(3) L'inspecteur Latapie déclare qu'en 1782, la manufacture de Gounon produisait près d'un million d'aunes de toiles ce qui fait à 45 aunes par pièce environ 20,000 pièces. *Archives historiques de la Gironde,* tome xxxv, page 326, sq.

Les recettes, après la vente des 7.500 pièces, s'élevaient d'après les livres du directeur à 790.875 francs et Lamouroux répartit de la façon suivante cette somme entre les producteurs de chanvre, les ouvriers ou employés de la fabrique et Gounon : « l'agriculture du département [y] est entrée pour 270.000 francs, son industrie pour 400.000 et les bénéfices de l'entrepreneur pour 68.400 francs. Ce dernier article, ajoute t-il, ne doit pas surprendre, vu l'importance des opérations d'un aussi grand atelier. Tout d'ailleurs n'est pas profit. » En effet, en dépit de ces bénéfices, la manufacture ne fut jamais très florissante.

Et cependant la situation de la fabrique était très favorable à la vente de ces produits. La proximité de la Garonne, grande route que continuait vers le Languedoc le canal du Midi, facilitait les exportations et l'accès des ports de l'Océan d'un côté, de ceux de la Méditerranée de l'autre (1). Les débouchés paraissaient assurés au lendemain de la crise provoquée par la guerre de sept ans. Non seulement le roi manquait de vaisseaux, mais la marine marchande, fortement atteinte, devait prendre un nouvel essor. La guerre d'Amérique survenue en 1777, en multipliant les relations avec les insurgés, et développant la guerre de course, devait obliger l'Etat et certains particuliers à faire une grande consommation de toiles à voiles. C'est ce qui arriva. Mais ce fut surtout l'Etat qui resta le client de Gounon et non les armateurs ou les corsaires. Sans doute, certains négociants de Bordeaux savaient apprécier la bonté des voiles d'Agen qui duraient « 1/3 plus que celles qu'ils avaient fait venir d'ailleurs (2)» mais les propriétaires des navires préféraient acheter meilleur marché. La toile de Gounon était trop chère. En 1778, l'inspecteur Latapie, dans son état des manufactures, marquait à la colonne « lieux de consommation » la rubrique « pour les arsenaux du roi (3). » En 1789, sur les 7.500 pièces fabriquées, 7.300 étaient

---

(1) Une lettre de Lamouroux, négociant d'Agen à M. Cotte, intendant de commerce — sans date mais probablement de 1782 — insiste sur ce fait que « l'Agenais touche aux deux mers par la Garonne ou par le canal du Languedoc. » Archives départementales de la Gironde, C. 1583.

(2) C'était l'opinion de Lafon de Ladebat, armateur de Bordeaux, citée par Latapie, inspecteur des manufactures. *Archives historiques de la Gironde*, tome xxxv, page 326, sq.

(3) Etat des qualités, prix et dénomination des étoffes.... de la généralité de Bordeaux par Latapie, inspecteur des manufactures 1778, Archives départementales de la Gironde, C. 1583.

utilisées par la marine de l'Etat et 200 seulement pour fes vaisseaux particuliers (1). Les ports militaires de Toulon et de Rochefort étaient donc les débouchés par excellence des produits de la fabrique agenaise. En définitive, la manufacture royale de toiles à voiles d'Agen travailla surtout pour le roi. Ce fut en grande partie ce qui la perdit. Un document de 1785 intitulé « Mémoire sur la manufacture royale de toiles à voiles » déclare que cet établissement « a beaucoup de peine à se soutenir, » malgré l'activité énorme que lui avait valu la guerre contre l'Angleterre (2). Cela s'explique facilement. Gounon dépensait toujours et les paiements ne s'effectuaient point. D'abord les « encouragements » promis par les arrêts du Conseils d'Etat du 23 février 1763 et du 3 août 1768 restaient encore lettre morte en 1780 (3). Des 29.000 francs que Gounon père devait toucher en vingt ans, Gounon fils n'avait rien reçu la dix-septième année et l'Intendant, pour réparer cet oubli, établissait le 3 novembre 1780 une ordonnance pour le paiement de 10.000 francs qui seraient prélevés « sur les fonds provenant du rachat des milices de la ville de Bordeaux (4).» Il restait encore dû 19.000 livres qui ne furent probablement jamais payées. Les marchandises fournies à l'Etat n'étaient pas non plus soldés. Gounon restait créancier du ministère de la marine, et pour faire face à ses affaires, il était obligé d'emprunter sans cesse, d'emprunter toujours. En 1783, l'Etat devait à la manufacture 450 mille livres. Rien d'ailleurs ne nous montrera mieux la situation de cette dernière à cette date que la lettre de Boutin à l'Intendant Dupré de Saint-Maur, du 4 octobre 1783. « ....Les entrepreneurs, dit-il, indépendamment des pertes réelles et constatées par les certificats les plus authentiques qu'ils ont éprouvées depuis plusieurs années, voyent le peu de bénéfices qu'ils ont pu faire, et une partie de leurs capitaux entièrement consommés par les intérêts de 4 à 500 mille livres dont ils ont été pendant toute la durée de la guerre annuellement en avance avec la marine, qui, dans ce moment, leur doit encore 450.000 livres sur lesquelles ils sollicitent en vain depuis

---

(1) Lamouroux, ouvrage cité.

(2) Mémoire sur la manufacture royale de toiles à voiles d'Agen. Archives départementale de la Gironde, C. 3553.

(3) Arrêt du Conseil d'Etat du 24 février 1763 et du 3 août 1768. Archives départementales du Lot-et-Garonne, C. 16.

(4) « Note sur Gounon » de 1780. Archives départementales de la Gironde, C. 1583.

quatre mois le plus léger à compte que les circonstances présentes ne permettent pas de leur accorder.... (1) » Deux ans plus tard, il était encore dû à la fabrique, au mois de décembre 1785, 230.000 livres sur les fournitures de 1783, 1784 et 1785 (2). Aussi les 68.400 livres de bénéfice en l'année 1789 ne suffisaient pas à payer les intérêts des capitaux divers utilisés, dans la construction et la mise en mouvement de la manufacture, et des dettes considérables contractées à la suite des livraisons impayées. « Des avances aussi fortes, dit le mémoire de 1785, leur ont coûté des intérêts énormes dont il leur a été refusé jusqu'icy de leur tenir compte et qui ont absorbé tout le bénéfice de leur travail (3). » Le gain de 9 1/2 pour cent (4) que nous mentionne Lamouroux était absorbé facilement. Les avances que Gounon était obligé de faire étaient en effet très fortes. Il payait comptant la matière première, distribuait chaque semaine de fortes sommes à ses ouvriers, tandis que l'Etat lui faisait attendre ses paiements pendant de longs mois. Avec la Révolution, les commandes du gouvernement ne furent pas soutenues. Enfin, des pertes importantes occasionnés par les débordements de la Garonne (1770 et 1778) (5) ; par un long et coûteux procès (6) qu'entraînèrent les spéculations du directeur de la manufacture furent les causes dernières de la décadence de la fabrique de toiles à voiles qui alla s'accentuant de jour en jour après l'ouverture des Etats-Généraux de 1789.

---

(1) Lettre de Boutin à Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux, du 4 octobre 1783. Archives départementales de la Gironde, C. 1583.

(2) Mémoire sur la manufacture royale de toiles à voiles de 1785. Archives départementales de la Gironde, C. 3553.

(3) Même mémoire. Il explique aussi que « les dépenses excessives de la marine.... n'ont pas sans doute permis au ministre de les faire payer dans les termes convenus par les marchés.... »

(4) Compte-rendu de Lamouroux, déjà cité.

(5) Mémoire sur la manufacture de toiles à voiles de 1785. Archives départementales de la Gironde, C. 3553.

(6) Ce procès est connu sous le nom d'Affaire Laborde. Laborde était le beau-frère de Gounon et habitait Bordeaux. Il se ruina et entraîna son associé Gounon dans le désastre. Les créanciers de Laborde attaquèrent le directeur de la manufacture d'Agen. Ce dernier protesta en montrant une police d'après laquelle il n'était lié avec son beau-frère que « pour la commission. » Les négociants lésés ne voulurent rien entendre. Gounon se pourvut devant les

LA MANUFACTURE DE TOILES A VOILES APRÈS 1789

Avec la Révolution,en effet,la manufacture décrut jusqu'au moment où elle fut définitivement fermée en l'an IV (1797). Nous n'avons que très peu de renseignements sur la fabrique de toiles à voiles durant cette période troublée. « Pendant la Révolution elle occupa quelques métiers » nous dit Lamouroux (1). L'établissement de Gounon « a langui après le ministère de Sartine » nous dit la description topographique et statistique de la France (2). Sous le gouvernement du premier consul, la manufacture rouvrit ses portes, encouragée par le gouvernement qui « jaloux d'unir la gloire maritime à la gloire continentale » lui donna en l'an XI (1803) de « fortes commissions (3) ». A ce moment-là Bonaparte préparait une descente en Angleterre. La rupture de la paix d'Amiens était imminente. Du mois de juin au mois

juges de la bourse de Bordeaux qui lui donnèrent raison ; mais les créanciers en appelèrent au Parlement qui étudia l'affaire. Gounon intercéda auprès du ministre pour obtenir un « sauf-conduit qui le mit à couvert des contraintes qu'on aurait pu vouloir exercer contre lui. » De Vergennes lui en accorda un premier en 1784, puis un second le 11 juin 1785. L'affaire était encore pendante en 1789. Voici du reste en quels termes le subdélégué Sarrazin défendait Gounon dans une lettre à l'Intendant, du 8 mai 1785. « ....Gounon est malheureux, il avait lié une société avec Laborde pour le commerce de commission seulement. Celui-ci faisait l'armement pour son compte particulier ; il s'est ruiné et avec lui a entraîné Gounon, contre qui les créanciers de Laborde demandent leur recours comme associé général. Il est évident qu'il ne leur doit rien et bien certain qu'il a fait honneur à toutes les dettes contractées pour son nom particulier ou sous la raison de la société dont j'ai parlé.... » Affaire Laborde et lettre de Sarrazin subdélégué d'Agen à l'Intendant, du 8 mai 1785. Archives départementales de la Gironde, C. 3553.

(1) Lamouroux, manuscrit cité.

(2) Description topographique et statistique de la France par Peuchet et Chaulaire, 1809.

(3) Lamouroux, manuscrit cité.

d'août 1893, il visitait les provinces maritimes, excitant par sa présence un enthousiasme général contre les Anglais. Les petites villes comme Moissac dans le sud ouest, votèrent la construction de bateaux plats destinés à grossir la flotille de Boulogne. Le Lot-et-Garonne s'imposa pour fournir des voilures (1).

L'ère des grands travaux sembla recommencer pour la manufacture de toiles d'Agen, mais l'échec des flottes françaises et le désastre de Trafalgar (21 octobre 1805), entraînèrent de nouveau un rapide déclin. La « description » déjà citée de 1809 déclare qu' « on y travailla peu pour le commerce, parce qu'en général l'armateur préfère le bas prix à la qualité. » La marine militaire pour laquelle la toile à voile était fabriquée se trouva dans une décadence complète et la manufacture d'Agen également. Les documents manquent pour cette période. La fabrique fut sans doute définitivement abandonnée à la fin de l'Empire ou dès les premières années de la Restauration.

CONCLUSION

En somme, la manufacture royale de toiles à voiles d'Agen fut un essai de grande industrie au XVIIIe siècle. Gounon entrevit une vie économique nouvelle, en voulant grouper autour de grands bâtiments, pourvus d'une quantité considérable de métiers battants un très grand nombre d'ouvriers. Sa manufacture fut royale c'est vrai, mais elle n'appartint pas à l'Etat. Celui-ci l'encouragea et lui donna surtout des privilèges. Il ne lui prodigua point l'argent, payant les entrepreneurs de promesses beaucoup plus que de finances. Aussi, les particuliers engagés dans l'entreprise se ruinèrent. Manquant de capitaux suffisants, ils firent appel au roi qui en manquait également. De plus, ne travaillant que pour la marine gouvernementale, la clientèle ordinaire

---

(1) Bourgeois. *Manuel de politique étrangère,* tome II, page 241, sq.

fit défaut et la manufacture dépérit. Elle eut cependant des avantages : elle fut un débouché naturel pour les chanvres de l'Agenais, elle enrichit le pays par le travail donné aux ouvriers et aux fileuses ; elle fut d'un grand secours pour l'Etat pendant la guerre d'Amérique ; elle fut une tentative louable pour remplacer la petite industrie par la grande. Mais son existence était liée à la question militaire encore plus qu'économique. La disparition de la marine française pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire fut de toutes les causes de sa chute, la plus importante.

GRANAT.



ITINÉRAIRE RAISONNÉ
DE MARGUERITE DE VALOIS EN GASCOGNE
(1578-1586) *

ANNÉE 1586

Même état de maison que l'année précédente, mais purement nominatif, aucun serviteur ne pouvant être payé [1].

JANVIER, FÉVRIER, MARS 1586

Ladicte dame Roine et tout son train, au chasteau de Carlat. (Dépenses pour ces trois mois, 6.948 écus. Payé 6.708.)

Il existe peu de renseignements sur le séjour de Marguerite de Valois au château de Carlat. Aussi, tous les historiens qui se sont occupés d'elle varient-ils d'appréciation sur sa situation matérielle, politique et morale, durant les douze mois que cette princesse y demeura. Les uns, comme le comte de Saint-Poncy, s'appuyant sur Brantôme, Darnalt, le père Hilarion de Coste et tous les panégyristes de la Reine Marguerite, écrivent que jamais elle ne se trouva plus heureuse, ni plus respectée [2]. D'autres au contraire, comme d'Aubigné, Bayle, Dulaure, et après eux MM. Imberdis dans son *Histoire des Guerres Religieuses en Auvergne*, de Lescure, Ludovic Lalanne [3], et principalement le comte Hector de La Ferrière [4], soutiennent que son séjour y fut des plus misérables, entrecoupé de crimes, d'empoisonnements, d'assassinats.

Entre ces versions si opposées il faut, croyons-nous, établir un juste milieu. Les quelques documents authentiques qui nous sont restés et que vient de si bien utiliser du reste notre collègue et ami

---

* Voir *Revue de l'Agenais*, t. XXIX (1902), p. 487.

1 Archives nationales. KK. vol 175.

2 *Histoire de Marguerite de Valois*, t. II. p. 222-251.

3 *Mémoires de Marguerite*. Introduction. Bibl. elzévirienne.

4 *Trois Amoureuses au XVI[e] siècle*.

M. le comte de Dienne dans son *Etude historique sur la vicomté de Carlat* [1], nous apprennent que les premiers mois furent relativement calmes, mais qu'à la fin de cette année 1586 le malheur s'abattit de nouveau sur l'infortunée princesse. Nous allons les résumer à notre tour.

Catherine de Médicis et avec elle Henri III apprirent, avec un plaisir non dissimulé, la sortie d'Agen de la Reine de Navarre et la réintégration de cette ville et de tout le pays d'Agenais sous l'obéissance du Roi. Leur premier soin fut d'empêcher Marguerite de recommencer. La trouvant trop indépendante encore à Carlat et déplorant une fois de plus « les déportemans de sa fille la Royne de Navarre [2], » la Reine-Mère, sous le fallacieux prétexte de lui venir en aide, mais dans le but de la déloger de la forteresse imprenable qu'elle habitait, lui offrit comme résidence le château d'Ibois, près d'Issoire. Flairant le piège, Marguerite refusa.

La très curieuse lettre suivante, non datée, mais qui forcément fut écrite à ce moment là, c'est-à-dire dans les premiers mois de son séjour à Carlat, nous donne les raisons alléguées par elle :

« Madame, le sieur de Suraine m'a dit la charge qu'il vous a pleu « lui donner, qui estoit celle même qui vous avoit pleu baller à La « Roche. Je remercie très humblemant Vostre Majesté du chatau « qui lui plait m'oferir. Je n'an ai, Dieu merci, point de besoin, estant « an une très bonne plase *qui est à moi, asistée de beaucoup de « jans d'onneur et y vivant très honorée et an toute sureté* ; « et quant à ce qui vous a pleu, Madame, lui commander me dire que « se n'estoit à moi à faire la gaire, s'a bien esté, Madame, à moi à « me garder ; ausi n'aie antrepris autre chose, mès à cela, Madame, « et pour ne retomber an la puissance de ceux qui m'ont voulu oter « le bien, la vie et l'onneur. Je vous suplie très humblemant croire, « Madame, que je n'i espargnerai rien et que je vous demeureré, « Madame, toute ma vie, sans vous randre jamès ma presence « annuieuse, comme je l'ai particulieremant declaré au sieur de « Sureil [3]. »

Ces gens d'honneur n'étaient point, comme on a pu l'écrire, une

---

1 *Oper. citato.*

2 Bibl. nat. fonds fr. n° 15,908, f° 78. Cf. : *Lettres de Catherine*, t. VIII, p. 375.

3 Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. n° XI du manuscrit. Lettre publiée pour la première fois par nous, dans le fascicule onzième des *Archives historiques de la Gascogne*. Auch, 1886.

bande d'aventuriers sans foi ni loi. C'était, au contraire, les représentants de la plus ancienne noblesse d'Auvergne, qui, tous ou presque tous, se firent un devoir d'aller rendre leurs hommages à la Reine de Navarre, même de la recevoir chez eux. Dans le nombre figurent les Beauclair, d'Oradour, Brézons, Morlhon, Messillac, Roquemaurel, Montal, Scorailles, de Matha, de Dienne, de Fontanges, de Noailles[1].

Marguerite règne donc, à ce moment, en souveraine maîtresse au château de Carlat qu'elle fortifie autant qu'elle le peut, donnant son nom à l'une des quatre grosses tours qui le flanquaient, et qui a été appelée depuis *Tour Margot*. Elle cherche, en même temps, toujours sur les ordres d'Henri de Guise, à organiser en cette région, comme elle l'avait fait à Agen, le parti de la Sainte-Union.

Avril, Mai, Juin 1586

Ladicte dame Roine et tout son train, au chasteau de Carlat.

(Dépenses totales pour ces trois mois, 6.502 écus ; payé, 5.934.)

Au mois d'avril, la Reine de Navarre tomba sérieusement malade. Les fatigues, le changement de régime occasionnèrent une fièvre maligne. Les médecins de son entourage ne suffirent plus. On en fit venir de tous côtés, notamment un de Moulins, le sieur de Launay, praticien fort en renom, qui ne la quitta point de quarante jours. Les livres de comptes de la Reine nous fournissent la somme exacte qui lui fut octroyée à son départ pour ses services : « A Delaunay, méde-« cin, demeurant à Moulins, six vingt douze escus pour estre venu à « Carlat, pour visiter ladite dame en sa maladie, où il demeura « 40 jours, à raison de trois écus par jour, » soit cent vingt livres[2].

Le bruit de sa mort courut aussitôt à la Cour. « Un de ces ans, « écrit Brantôme, vinrent nouvelles à la Cour qu'elle estoit morte en « Auvergne, n'y avoit pas huict jours. Il y eut quelqu'un qui ren-« contra là dessus et dit : « Il n'en est rien ; car despuis ce temps il « a faict trop beau et clair au ciel ; que si elle fust morte, nous eus-« sions veu esclipse de soleil, pour la grande simpathie que ces deux

1 *Etude historique sur la vicomté de Carlat*, par le comte de Dienne, p. 338, note.
2 Archives nationales, KK. 175.

« soleils ont ensemble, et n'eussions rien veu qu'obscurités et nua-
« ges [1]. »

Marguerite se remit cependant assez vite. On crut à la Cour qu'elle allait changer de résidence : « La Reina de Navarra, écrit à ce moment « Cavriana à Vinta, mutera luogo, e si crede che venira in Touraine, « à una casa della Reina, detta Chenonceaux, dove si cominciera a « formare gli articoli per la pace. » Et il ajoute complaisamment sur Catherine : « La buona madre sta bene, salvo che la gotta alcima « volta la piglia ; ma al corpo buono risponde il cuore *ingentibus* « *negotiis* par ; e di vero mostra bene di essere di quel serenissimo « ceppo in ogni cosa [2]. »

Le 4 juin, Marguerite était suffisamment rétablie pour pouvoir aller à Vic, siège du baillage du Carladais, où les habitants lui offrirent une réception splendide et notamment le spectacle d'une fête locale, avec danses champêtres, représentation théatrale et joyeuse collation [3].

Juillet, Aout, Septembre 1586

Ladicte dame Roine de Navarre et tout son train, au château de Carlat.

(Dépenses totales pour ces trois mois, 6.305 écus. Payé seulement 1.233 écus.)

Par ces chiffres éloquents, on voit que Marguerite n'avait plus d'argent. Ses misères allaient recommencer.

Envoyé en Espagne pour plaider sa cause auprès de Philippe II et rapporter des subsides, le vicomte de Duras revint les mains vides. Dans sa colère, la Reine le congédia. « Choisnin, écrit M. de La « Ferrière sans indiquer la source où il a puisé ce renseignement, « dont la place de trésorier avait été reprise par le titulaire, réclama « une indemnité de 6.000 livres. Marguerite l'ayant refusée, il sou- « fleta l'huissier qui lui refusait l'entrée de l'appartement de la Reine. « Chassé de Carlat pour cette insulte et batonné au départ pour des « propos injurieux contre la Reine, il jura de se venger et n'en eut « que trop tôt l'occasion. »

Brantôme, *Vie des dames illustres*, art. Marguerite.

2 *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. IV p. 638.

3 *Histoire de Marguerite*, par M. de Saint-Poncy, t. II. p. 237.

Enfin, auprès de Lignerac lui-même son crédit était épuisé. Voyant qu'il ne pourrait jamais être remboursé des sommes qu'il lui avait avancées au départ d'Agen et qui se montaient à plus de 10.000 livres, le bailli d'Auvergne fit main basse sur les bijoux de la Reine. Une scène terrible éclata entre eux. A peine Marguerite put-elle sauver quelques bagues qu'elle envoya de suite à des banquiers de Lyon, les sieurs Manelli et Ricardi, d'origine florentine, mais qui la volèrent effrontément. L'infortunée princesse écrivit au grand duc de Florence pour se plaindre « de la volerie et très grande perfidie « que quelques banquiers de Lyon, ses subjects, se sont advissez de « lui faire, et le supplie de lui venir en ayde [1]. » On ne sait s'il parvint à les lui faire rendre.

De la violence Lignerac passa à la jalousie. La peste survenant en ce pays d'Auvergne, ce qui, d'après certains écrivains modernes, fut la seule cause du départ subit de Carlat de la Reine Marguerite [2], le gouverneur du château, le capitaine de Marzé, vint subitement à mourir. Les ennemis de Marguerite, et après eux Bayle, Dulaure, le *Divorce satyrique*, l'accusèrent de l'avoir empoisonné pour rester maîtresse de la place. D'autres prétendent que ce fut son frère, jaloux de lui ; d'autres encore qu'il mourut simplement de la contagion. En tous cas, la Reine de Navarre perdait en lui son plus ferme soutien, son plus chaud défenseur.

Quelques jours plus tard, nouveau drame dans la chambre même de Marguerite. Lignerac y entre de grand matin, trouve près du lit de la Reine le fils de son apothicaire, et dans un accès de rage folle le poignarde instantanément. C'est du moins ce qu'écrit, le 19 juillet, dom Bernardino de Mendoça, ambassadeur d'Espagne, à Philippe II : « ..... Entiendo que la Reyna Madre se lamentana poco ha con Silvio « del aver muerto apunalada M. de Lenerac, en el mismo aposento « de la Princessa de Bearne, aun hijo de un boticario tan cerca de « fu cama que se mancho con lo sangue y dezia se ser por zelos, « que era lo peor [3]. »

Mais à ce moment entre en scène un autre personnage, qui n'a jusqu'à présent joué qu'un rôle secondaire et dont l'influence va attirer sur Marguerite de nouveaux malheurs. Ce personnage c'est Aubiac.

---

1 Archives des Médicis, dalla Filza. n° 4.726, p. 509. — Cf. : *Trois Amoureuses au XVIe siècle*. Appendice F.

2 Vicomte de Sartiges. *Oper. cit.*

3 Archives nationales, K. 1564, B. 57, pièce 124. Coll. Simancas.

Aucun historien n'a encore donné sur le nouvel amant de Marguerite, ou du moins sur son origine, des renseignements exacts. Les uns le présentent comme un serviteur de bas étage. Les autres, comme M. de Saint-Poncy, le font descendre des Roquemaurel d'Aubiat, ancienne et noble famille d'Auvergne, ayant des rameaux en Quercy, etc. Toutes ces versions sont erronées.

Jean de Lart de Galard, de l'illustre famille de Galard en Condomois, Agenais, Périgord, etc., était issu de la branche d'Aubiac en Bruilhois, par les de Lart. Surnommé Aubiac, il était le second fils d'Antoine de Lart de Galard, écuyer, seigneur de Birac, d'Aubiac et de Beaulens, et de Renée de Bourzolles. Son frère aîné, Joseph de Lart de Galard, avait épousé, le 21 février 1572, Marie de Noailles. Ses trois sœurs étaient : Gabrielle, mariée le 2 août 1559 à Charles de Bazon; Madeleine, surnommée Mlle d'Aubiac, demoiselle d'honneur de la Reine Marguerite depuis 1583; Catherine, épouse du sieur de Montpeyran.

Par la curieuse lettre de son frère aîné, reproduite précédemment par nous en note, au sujet de l'affaire d'Agen, comme aussi par les dépositions de l'enquête, nous savons qu'Aubiac accompagna Marguerite dans sa fuite, non comme écuyer, mais comme capitaine de l'une des compagnies qu'elle avait fait entrer dans cette ville pour la garder. Il ne cachait point son amour pour elle. Ne s'écria-t-il pas la première fois qu'il la vit à Agen : « Ah, l'admirable créature; si « je pouvais lui plaire, je ne regretterais pas la vie, dussé-je la perdre « le lendemain ! »

Etait-il aussi laid que d'Aubigné veut bien l'écrire : « Escuyer « chétif, rousseau et plus tavelé qu'une truite, dont le nez teint en « escarlate ne s'estoit jamais promis au miroir d'être un jour trouvé « dans le lit avec une fille de France [1] ? » Cavriana dit le contraire : « Il était noble, jeune, beau, mais audacieux et indiscret [2]. » Il est vrai que ce dernier ne l'avait jamais vu.

Quoiqu'il en soit, Aubiac demeura au service de Marguerite et prit à Carlat le titre d'écuyer de la Reine [3]. Cette dernière ne tarda pas

1 *Divorce satyrique.*

2 *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. IV, p. 667.

3 Il est dit au livre des comptes, pour cette année 1586, KK. 175, « que le sieur « d'Aubiac, escuyer de l'écurie de ladicte dame Reine, touche chaque mois la somme « de 12 écus. »

à se montrer sensible à son amour, et elle l'encouragea à supplanter Lignerac, après la mort de son frère, dans le commandement du château. De l'enfant sourd-muet, qui, d'après les pamphlets du temps, naquit de cette liaison illégitime, il ne saurait être question ici ; car, encore une fois, nous croyons avec Scaliger et bon nombre de ses contemporains que la Reine de Navarre n'eût jamais de progéniture. Le temps, du reste, lui eût fait défaut pour accoucher à Carlat, lieu où elle ne resta que jusqu'au mois d'octobre.

Mais une inimitié profonde surgit entre Aubiac et Lignerac, lequel, d'accord cette fois avec Henri III et la Reine Mère, s'empara du château, exigea que Marguerite abandonnât la place et se réfugiât ailleurs. Joyeuse, d'un autre côté, arrivait, cherchant à détacher d'elle le peu de partisans qui lui demeuraient fidèles. Il ne restait plus à l'infortunée princesse qu'à déguerpir ; Lignerac, écrit Henri de Noailles à sa mère Jeanne de Gontaud, lui ayant ordonné « qu'il « falhait que l'oncle d'Ysabeau (c'est ainsi qu'il appelle Aubiac, son « cousin par alliance) sautast le rocher ; nouvelle qui luy fut si rude « qu'elle se trouva bien en peine, et après avoir garanty par prières « et aultrement ce personnaige, elle ayma mieus vuyder et changer « de place que demeurer là sans luy. »

Ce fut donc, en grande partie, pour sauver Aubiac que Marguerite consentit à quitter Carlat. Laissons Henri de Noailles continuer sa si curieuse lettre, datée du 21 octobre : « ..... Et ayant prins son « chemin en crouppe derrière luy et accompaignée encore de « Cambon [1], de Lyneyrac, et de quelques autres de sa maison, de « ses filhes et de Madamoiselle d'Aubiac, elle se retira à un chasteau « près Lancher, qui est à la Royne mère du Roy, appelé Yvoy, où « pour estre suivie de fort près par le sieur marquis de Canillac, « avec quarante ou cinquante gentilshommes, qui avoit commande- « ment du Roy de s'en saisir. Elle se trouva tant surprinse qu'elle « fut contraincte d'ouvrir la porte après avoir faict un peu de « semblant de se deffandre, et Aubiac qui s'estoit desguisé pour se « sauver fut recogneu et mené à une maison dudict sieur marquis « appelé Saint-Cirgues ; et ladicte Marion (Marguerite) à une petite « ville auprès, en attendant la volonté du Roy, vers qui ledit sieur « marquis avait depesché, et croys que cela le retient, mais on n'attend « l'heure qu'il arrive. On dit que ceste pauvre princesse est si

1 Ce Cambon était Pantaléon de Robert du Cambon, propre frère de Lignerac.

« éplorée qu'elle s'arrache tous les cheveux. Lyneyrac l'a traictée
« fort cruellement et contraincte de payer jusques au dernier denier
« de tout ce qu'il luy a mis en avant qu'elle luy debvoit et contraincte
« de luy laisser des gages. Jugez le bien qu'elle en doibt dire. A la
« vérité cela est estrange. Je croy qu'on la gardera bien à s teure
« de courre ..[1] »

Aucun document, mieux que celui-ci, ni plus digne de foi, ne saurait peindre la triste situation où se trouvait Marguerite à ce moment. Reprenons ses livres de Comptes et voyons avec eux quelle fut la fin de sa pénible odyssée.

Octobre 1586

Du mercredi 1er octobre au lundi 13 octobre, ladicte dame et son train au chasteau de Carlat.

Le mardi 14 octobre, ladicte dame disne audict Carlat, souppe et couche à Murat.

Ce jour-là en effet, Marguerite se décida à quitter Carlat. Ce ne ut pas toutefois « par une froide et obscure nuit de décembre » comme l'écrit M. de La Ferrière, ni en héroïne dramatique de roman, mais bien au grand jour et avec partie de son train. La lettre précitée d'Henri de Noailles en fait foi. Aussi ne devons-nous accepter qu'avec la plus grande circonspection cette narration trouvée dans le fonds de Mesmes, où, à côté de certaines vérités, s'étalent bien des erreurs :

« La vérité est telle que le sieur de Lignerac, pour quelque mécon-
« tement et jalousie qu'il a eue de la Reine de Navarre qu'elle ne se
« saisit du château, l'a chassée. Et si vous connaissez l'humeur de
« l'homme, vous penseriez que c'est une quinte aussitôt prise, aussitôt
« exécutée. Il a retenu quelques bagues en paiement, comme il dit,
« de dix-huit mille livres qu'il a dépensées pour elle, qui, après avoir
« bien contesté en son esprit, se résolut de s'en aller à Mirefleurs [2],

---

1 Le texte de cette lettre, qui faisait partie de la collection Noailles, fol. 325, 1re série, à la bibliothèque du Louvre brûlée lors de la Commune, a été heureusement sauvé par Ph. Tamizey de Larroque, pour l'avoir publié en janvier 1870 dans la *Revue des Questions historiques*.

2 Ne serait-ce pas le *chevalier de Mirefleur* qu'il faudrait lire et non le *chevalier de Belle fleur*, dans l'appellation de Lignerac faite par Marguerite au départ d'Agen ?

« et se meit en chemin à pied avec Aubiac et une femme ; puys sur le
« chemin fust mise sur ung cheval de bast et après dans une charrette
« à bœufs ; et come elle fut dans un village nomé Colombe, un
« gentilhomme nomé Langlas, qui estoit lieutenant dans Usson, luy
« offrit le chasteau et l'y mena. Aussy tost qu'elle y fust arrivée, luy-
« mesme s'en va trouver le marquis de Canillac à Saint-Cirgues qui
« monte à cheval, et, s'estant faict ouvrir les portes, il demande ledit
« Obiac, caché entre des murailles. Il le prend et le met entre les
« mains d'ung prévost. Le marquis depescha incontinent le jeune
« Montmaurin au Roy et à la Reine Mère [1]. »

Les livres de Comptes font justice de cet itinéraire, inventé comme à plaisir.

Marguerite coucha ce premier soir dans le château de Murat, sur es bords de l'Allagnon, autrefois aux comtes d'Armagnac. Charles de Brezons, à qui il appartenait, lui en fit les honneurs.

Le mercredi 15 octobre, ladicte dame a disné audict lieu de Murat, souppé et couché à Lanche (pour Allanche).

A Allanche fut bâti, vers la fin du XVII[e] siècle, un château par le comte François de Dienne, lieutenant général des armées du Roi, en faveur duquel Louis XIV avait démembré du duché de Mercœur les seigneuries d'Allanche et de Maillargues.

Le jeudi 16 octobre, ladicte dame Roine de Navarre disne au Luguet [2], souppe et couche à Yboy.

Du vendredi 17 octobre au lundi 20, ladicte dame audict Yboy.

Marguerite s'était décidée à accepter l'offre que six mois auparavant lui avait faite la Reine-Mère. Dans sa détresse, le château d'Ibois était encore le seul lieu où elle put aller. Elle s'y rendit donc en toute confiance, persuadée qu'elle y serait en sûreté. Elle écrivit à cet effet au capitaine de La Jonchière ou La Jonchères, qui y résidait, lui donnant l'ordre de lui en tenir les portes ouvertes pour le moment où elle y arriverait.

« Un courrier, écrit M. Imberdis dans son *Histoire des Guerres
« religieuses en Auvergne*, partit pour mander au seigneur de Cha-

---

1 Bibl. nat. Fonds de Mesme, vol. 604, f° 15.

2 Château qui appartenait alors à Louis de La Rochefoucauld, comte de Randan, ligueur déterminé.

« teauneuf, Jacques de Scoraille, de venir l'attendre à minuit, au ba-
« teau de Pertus pour l'escorter jusqu'à Ibois. Il promit d'être au
« rendez-vous. Marguerite se mit en route, passa dans les faubourgs
« d'Issoire à 9 heures du soir, s'égara et prit un guide pour la con-
« duire au bateau. Mais elle n'y trouva personne. Chateauneuf avait
« manqué de parole et tendait un piège à la Reine. Cette dernière
« traversa péniblement la rivière à gué et arriva à Ibois, brisée de
« fatigue. »

Le château d'Ibois n'existe plus. Il s'élevait sur un rocher escarpé, au nord d'Issoire, dans la commune actuelle d'Orbeil. Un précieux manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal en donne, avec un fort curieux dessin, la description suivante :

Je suis Ybois, très forte place,
Où il croît de bon froment,
Car la terre y est bonne et grasse ;
J'ai de bons vins et largement,
Pois et fèves pareillement,
Et tant de fruits et nourriture
Que de l'argent semblablement,
Force prés et bonnes patures [1].

Pour Marguerite, malheureusement, le château d'Ibois ne se présenta pas sous un si riant aspect. Rien n'était préparé pour sa venue. Elle n'y trouva, affirme M. Imberdis « que des noix, quelque lard et « des fèves. » Bien plus, elle y fut accueillie par la trahison. Chateauneuf, en effet, l'avait dénoncée au marquis de Canillac, qui dès le lendemain investit la place. Seule avec son fidèle Aubiac, que pouvait faire l'infortunée princesse ? C'est alors que, dans un moment de désespoir suprême, elle envoya à M. de Sarlan, maitre d'hôtel de la Reine-Mère, cette lettre, la plus navrante de toutes celles qu'elle ait jamais écrites :

« Monsieur de Sarlan, puisque la cruauté de mes malheurs et de
« ceux à qui je ne rendis jamais que service est si grande, que, non
« contens des indignités que depuis tant d'années il me font pastir, ils
« veulent poursuivre ma vie jusques à la fin, je désire au moins,
« avant ma mort, avoir ce contentement que la Royne ma mère sache
« que j'ay eu assez de courage pour ne tomber vive entre les mains

[1] Voir aussi le dessin fol. 85, du bel armorial, manuscrit de Guillaume Revel, héraut d'armes du roi Charles VII, déposé à la Bibliothèque nationale.

« de mes ennemys, vous protestant que je n'en manquerai jamais.
« Assurez l'en, et les premières nouvelles qu'elle aura de moy sera
« ma mort. Soubs son asseurement et commandement je m'estois
« sauvée chez elle ; et au lieu de bon traictement que je m'y promet-
« tois, je n'y ai trouvé que honteuse ruine. Patience ! elle m'a mise
« au monde, elle m'en veut oster. Si sais-je bien que je suis entre les
« mains de Dieu ; rien ne m'adviendra contre sa vollonté ; j'ay ma
« fiance en luy et recevrai tout de sa main.

« Vostre plus fidèle et meilleure amye. MARGUERITE [1]. »

Au bout de six jours d'investissement, la Reine de Navarre se rendit.

Mais ce n'était pas assez d'être faite prisonnnière, il fallait se séparer d'Aubiac, pour lequel elle avait quitté Carlat ; Aubiac, dont elle avait coupé elle-même la barbe et les cheveux pour mieux le déguiser, et qui fut trouvé caché dans un coin de son appartement. Prévenu aussitôt par Montmorin de cette double capture, Henri III, à qui Choisnin venait de livrer une partie de la correspondance de sa sœur avec le duc de Guise, ne connut plus de mesure. Il écrivit aussitôt à Villeroy :

«... Mandez à Canillac qu'il ne bouge que nous n'y ayons pourvu
« bien et comme il faut. Cependant écrivez lui qu'il la mène au châ-
« teau d'Usson. Que de cette heure l'on arrête ses terres et ses
« pensions, tant pour rembourser le marquis que pour sa garde.
« Quant à ses femmes et hommes, que le marquis les chasse inconti-
« nent, et qu'il lui donne quelque honnête demoiselle et femme de
« chambre, en attendant que la Reine, ma bonne mère, lui en
« ordonne de telles qu'elle avisera ; mais que surtout il prenne
« bien garde à elle. Je ne la veux appeler dans les lettres patentes
« que sœur et non chère et bien aimée. La Reine, ma mère,
« m'enjoint de faire pendre Aubiac, et que ce soit en la présence de
« cette misérable en la cour du château d'Usson. Faites que ce soit
« dextrement fait. Mandez que l'on m'envoie toutes ses bagues et par
« un bel inventaire, et qu'on me les apporte au plus tôt. »

Et le lendemain encore, du même au même : « Plus je vais en
« avant, plus je ressens et reconnais l'ignominie que cette misérable
« nous fait. Le mieux que Dieu fera pour elle et pour nous, c'est de

1 Bibl. nat. Fonds Dupuy, vol. 217, fol. 193 ; — Cf. : Fonds Brienne, vol. 295, fol. 155 ; — Cf. : Collection Simancas, K. 1564, B. 57; — Cf. : Guessard, p. 297.

« la prendre. J'ai écrit au marquis de Canillac pour le regard de ses « femmes ; qu'il lui laisse deux femmes de chambre et l'une de ses « filles ; car j'ai considéré qu'elles seront mieux pour endurer la « captivité que celles qui ne l'ont mérité. Quant à cet Aubiac, quoi- « qu'il mérite la mort, et devant Dieu et devant les hommes, il serait bon « que quelques juges vissent son procès, afin que nous eussions tou- « jours par devant nous ce qui peut servir à réprimer son audace, car « elle ne sera toujours que trop superbe et maligne. Resolvez ce qui « s'en doibt faire ; car, la mort, nous sommes tous résolus qu'elle s'en « suive. Mandés au marquis qu'il ne bouge, jusqu'à ce que je l'aye « pourvu de suisses et d'autres troupes [1]. »

Conduit d'abord au château de Saint-Cirgues au marquis de Canillac, puis à Aigueperse, Aubiac fut sommairement jugé, conformément aux ordres du Roi, et condamné à être pendu. Il marcha courageusement au supplice, « tandis qu'au lieu de se souvenir de son âme et de « son salut, il baisait un manchon de velous ray bleu, qui lui restait « des bienfaits de sa dame [2]. »

Tous les libelles, les pamphlets, les correspondances de l'époque, tinrent le public au courant de ces incidents dramatiques, mais en les exagérant outre mesure. Cavriana, dans ses dépêches à Vinta, n'est pas moins prolixe de détails. Il fait la Reine de Navarre très malade, accuse Aubiac, un jour d'avoir été surpris par Canillac dans ses bras. un autre d'avoir empoisonné de Marzé, etc., et il finit par ces mots prophétiques : « Quel que soit la cause de sa condamnation, il y a là « matière à bien des tragédies ; bien des pièges ont été tendus ; « et la vérité reste cachée sous d'épais mystères [3]. »

Marguerite, comme tant d'auteurs l'ont écrit à faux, ne fut pas conduite directement par Canillac du château d'Ibois au château d'Usson, qui cependant n'en était guère éloigné. En attendant les ordres du Roi, le marquis crut prudent de la mener au château de Saint-Amand-Tallende, dans la vallée de la Veyre. Ses livres de comptes sont formels à cet égard.

Le mardi 21 octobre, ladicte dame Roine de Navarre disne à Yboy, souppe et couche à Saint-Amand.

---

1 Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg. — Cf. : La Ferrière, pp. 240-242.

2 *Divorce satyrique.* — Voir, dans l'ouvrage de M. de Saint-Poncy, t. II, p. 273, les jolis vers que Marguerite aurait écrits plus tard, au souvenir de son amant infortuné.

3 *Négociations diplomatiques*, t. IV, pp. 661 et 669.

Du mercredi 22 octobre au vendredi 31, ladicte dame à Saint-Amand.

(Dépenses totales pour ce mois d'octobre, 1.796 écus, 58 sols, 7 deniers. Payé seulement 441 écus, 2 sols, 11 deniers.)

Mlle d'Aubiac, sa demoiselle d'honneur, ne put suivre la Reine Marguerite. Elle se retira à Saint-Victor, ainsi qu'il résulte du post-scriptum de cette autre lettre d'Henri de Noailles à sa mère, qui confirme et complète d'une façon si curieuse l'étrange drame que nous venons de raconter :

« D'Oriac, 11 novembre 1586.

« ..... P. S. — J'ay depuis veu Monsr de Bournazel qui m'a dit que « Mlle de Birac s'estoit retirée à Saint-Vitour avec cent escus qu'on « lui donna. Il m'a confirmé comme Marion (nom peu révérencieux « sous lequel il désigne la Reine Marguerite) est fort éplorée de se « voir prinse : Aubiac est entre les mains du prevost, ne sachant « encore ce qu'elle doit devenir. On attendoit des nouvelles du Roy ; « cependant ladite Marion est à une petite ville appelée Saint-Amand, « avec cent harquebuziers de garde. On m'a fait voir une belle lettre « qu'elle avoit escrite durant son siège, dont je n'ay heu le loisir de « tirer encore copie. » Allusion évidente à la missive si douloureuse adressée à M. de Sarlan [1].

Novembre 1586

Du samedi 1er novembre au jeudi 6, ladicte dame Roine de Navarre audict lieu de Saint-Amand.

Le vendredi 7 novembre, ladicte dame a disné, souppé et couché à Saint-Saturnin [2].

Du samedi 8 novembre au mercredi 12, ladicte dame à Saint-Saturnin.

---

1 Bibliothèque du Louvre. Papiers des Noailles. Lettre publiée déjà par Louis Paris, dans le *Cabinet historique*, 1874, pp. 71-72. — Cf. : Généalogie des Galard, par Noulens, t. IV, p. 972.

2 A deux kilomètres de Saint-Amand, où se trouvait également un vieux château.

Le jeudi 13 novembre, ladicte dame a disné à Saint-Saturnin, souppé et couché à Usson.

L'ordre du Roi était arrivé. Le marquis de Canillac l'exécuta immédiatement. Marguerite fut transférée au château d'Usson, à deux lieues à l'est d'Issoire, non comme une fille de France, mais comme une véritable prisonnière. « Sa situation est très misérable, écrit « l'ambassadeur Toscan. Elle n'est pas traitée en reine, mais comme « la plus pauvre et la dernière des créatures [1]. » Et cependant la châtellenie d'Usson lui appartenait, lui ayant été donnée en 1582 dans son apanage. Mais la place étais très forte, inaccessible et considérée comme la plus imprenable du royaume, « le soleil seul, d'après « Hilarion de Coste, pouvant y entrer de force. »

Cette fois Catherine pensait bien en avoir fini avec les turbulences de sa fille. Entre les mains de Canillac, derrière cette quadruple enceinte de bastions formidables et d'innombrables tours [2], que pouvait craindre désormais la Cour de France de ses projets aventureux ? Mais elle comptait sans l'amour, sans les charmes de Marguerite, qui n'avait que trente-deux ans et qui, malgré les orages de sa vie, se trouvait encore dans tout l'épanouissement de son opulente beauté.

Nous ne raconterons pas comment de son geolier d'hier l'irrésistible charmeuse fit, dit-on, son prisonnier de demain, avec quelle habileté elle le compromit en le forçant à entrer dans la Ligue, par quels astucieux moyens elle le décida deux mois après à se rendre à Lyon pour converser avec les principaux meneurs, et comment elle profita de son absence pour ouvrir les portes à une troupe d'hommes d'armes qu'Henri de Guise lui envoya d'Orléans et se rendre ainsi maîtresse de cette forteresse où l'on venait de l'enferme r, mais qu du reste lui fut remise plus tard officiellement.

---

1 *Négociations diplomatiques*, t. IV, p. 669.

2 Nous possédons un bois fort curieux, représentant le château d'Usson tel qu'il était au XVIe siècle, d'après une gravure originale de l'époque. Ses multiples enceintes, ses bastions, ses courtines et ses tours hérissées de défenses, devaient en faire véritablement un des châteaux les plus forts de France. On sait qu'il fut entièrement rasé en 1634 par ordre de Richelieu. Il n'en reste plus une seule pierre. Nous en donnons une reproduction ci-contre.

L'entrée de Marguerite au château d'Usson clot irrévocablement la phase de son existence si tourmentée, dont nous avons pris à cœur, ses livres de Comptes à la main, de retracer l'histoire. Après les pérégrinations sans nombre, le repos absolu ; après les agitations, les inquiétudes et les soucis, le calme et l'apaisement ; après les aventures amoureuses, le recueillement, l'étude des belles letttres, la pratique mieux entendue de la religion.

Usson ! Pour les uns, lieu de libertinage, sorte de Caprée où Marguerite s'adonna aux vices les plus honteux [1] ; aux yeux des autres « Thabor pour sa dévotion, Liban pour sa solitude, Olympe « pour ses exercices, Parnasse pour ses Muses, Caucase pour ses « afflictions [2]. » — « Usson, rocher témoin de la volontaire solitude, « très louable et religieuse, de cette princesse, où il semble par la « douceur de la musique et par le chant des plus belles voix de « France que le paradis en terre ne puisse être ailleurs, et où Sa Ma« jesté goûte le contentement et repos d'esprit que les âmes sentent « en l'autre monde...» [3]

Nous laisserons ses panégyristes comme ses détracteurs juger à leur guise la vie que pendant dix-huit années mena à Usson la Reine de Navarre. Encore moins la suivrons-nous, à partir de 1605, à Paris, ridicule et démodée, offrant le décevant spectacle d'une femme qui ne sait pas vieillir.

Aussi bien, malgré elle, les événements vont-ils se précipiter. Du haut de son rocher, calme et impassible, alors qu'elle entreprend pour charmer sa solitude d'écrire ses Mémoires de cette plume élégante et spirituelle qui leur a valu l'immortalité, Marguerite assiste à toutes les péripéties d'une des plus affreuses guerres civiles qui aient jamais désolé la France. Elle voit mourir les uns après les autres tous ces mignons et archi-mignons, ses plus cruels ennemis, produits vénéneux de la Cour corrompue des Valois ; elle entend les derniers râles du seul homme qu'elle ait peut-être jamais aimé sincèrement, du bel Henri de Guise, lâchement assassiné par son frère ; elle voit tomber ce dernier, frappé à son tour comme par la vengeance céleste ; elle ne peut recueillir le dernier soupir de sa mère, qui s'éteint, bien oubliée, dans une pauvre chambre du château de Blois.

---

1 Bayle, entre autres.

2 Hilarion de Coste, *Eloge de la Reine Marguerite*.

3 Darnalt, *Les Antiquités d'Agen et pays d'Agenais*, ch. XXII. *Eloge de la Reine Marguerite*.

Et, tandis que tout s'écroule autour d'elle, famille, affections, souvenirs de jeunesse, là-bas, en Gascogne, chaque jour plus radieuse, se lève sur ces ruines amoncelées l'étoile du Roi de Navarre, de cet infidèle qu'elle n'a pas compris et dont elle n'a pas su garder le cœur. Elle le suit de loin, à Coutras, à Arques et à Ivry ; elle le voit faire son entrée triomphale dans Paris et ceindre enfin cette couronne de France, qu'un jour peut-être elle avait rêvé de porter ; elle s'entend raconter, sans protester, l'élévation presque au rang suprême, puis la mort tragique de Gabrielle, sa grande rivale, qui lui a pris sa place ; et lorsque enfin elle espère pouvoir rentrer en grâce auprès de son royal époux, ce n'est qu'au prix du divorce qui lui est imposé qu'elle obtient son nouvel et dernier pardon.

Paris, la Gascogne, l'Auvergne, puis encore Paris, telles sont les quatre étapes de la vie si romanesque de la Reine Marguerite. Nous avons, avec le plus de détails possibles et de documents inédits, essayé de retracer la seconde. Notre tâche est terminée. Puissions-nous avoir apporté un jalon de plus à l'histoire de cette Princesse, qui, malgré ses fautes, par son esprit comme par sa beauté et le rôle important que les évènements lui ont fait jouer, mérite une place à part dans les annales de la France.

Ph. LAUZUN.

(Fin.)

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

POUR L'ANNÉE 1789 ET L'AN IX

[SUITE*]

Toiles mélangées

Les toiles mélangées sont encore une fabrication éparse dans le département.

Elles se composent de fil de chanvre ou de lin et de coton, ou bien de fil de chanvre ou de lin et de laine. Savoir : le premier pour la chaine ; la laine ou le coton pour la trame.

La façon en est lisse ou unie, croisée ou treillissée.

La chaine en fil pèse les deux cinquièmes ou le tiers ; et la trame les trois cinquièmes ou les deux tiers restant.

Cette fabrication est bornée et ne s'étend pas au-delà de la valeur de 500.000 fr. Le fil de chanvre et de lin qu'elle emploie est une production locale ; la laine de même pour les trois quarts ; l'autre quart est pris dans le département du Gers. Quant au coton, on en tire les deux tiers, tout filé, de l'Aveyron, de la Lozère et de Rhône-et-Loire. L'autre tiers vient en rame de Marseille ou de Bordeaux et est filé au rouet dans l'intérieur du département.

On y teint aussi celui qu'on emploie en bleu ou en rouge. La toile mélangée se consomme presque en entier sur les lieux. C'est tout au plus si un douzième pénètre dans les départements voisins.

Elle porte divers noms suivant sa façon, ou suivant la manière dont elle est composée.

---

* Voir *Revue de l'Agenais*, t. XXVIII, p. 376.

La *cotonnade* est la toile dont la trame est de coton ; le *droguet* et la *sargue* ou *tire-laine*, celle dont la trame est de laine.

La cotonnade est unie, le droguet uni, la sargue ou tire-laine croisée.

1. *Cotonnade.* — Les pièces de cotonnade ont ordinairement 40 aunes de longueur sur cinq sixièmes de largeur. Dix livres de fil suffisent pour la chaine ; vingt livres de coton pour la trame. Le fil est demi-blanc. Quant au coton, celui qui doit faire la rayure est en bleu foncé. On en emploie très peu en rouge à cause de la cherté de cette couleur.

Les rayures sont dans le sens de la largeur, très rarement dans celui de la longueur.

Le fil de chanvre ou de lin, blanchi à moitié, était en l'an IX, du prix de 3 fr. jusqu'à 5 fr. la livre.

Le coton teint en bleu, de 5 fr. à 6 fr. 50.
— le rouge, de 13 fr. à 14 fr.
— le blanc, de 3 fr. à 4 fr.

Tableau de 2.000 pièces, fabriquées en l'an IX, dans les prix moyens :

Fil de chanvre ou de lin, à 10 k. p. pièce, 20.000 k. à 4 fr.	80.000 fr.
Coton bleu, à 15 kilos par pièce, 30.000 k. à 5 fr. 75....	172.000
Coton blanc, à 5 kilos par pièce, 10.000 k. à 4 fr.......	40.000
Tissage de 2.000 pièces à 32 fr. la pièce, chacune de 40 aunes, à 80 fr. l'aune..........................	64.000
Menus frais par pièce, sur 2.000 pièces, à 3 fr. 20......	6.500
Bénéfice à 10 %, par pièce, 20.000 pièces, à 18 fr. 50...	37.000
Total : 400.000 fr.	

Balance par la vente :

20.000 pièces, chacune de 40 aunes, 80.000 aunes, à 5 fr... 400.000 fr.

Cette petite branche d'industrie peut occuper 450 personnes ou ouvriers qui travailleraient toute l'année ; savoir : 300 fileuses, tant pour le filage du chanvre que pour celui du coton en rame, 5 blanchisseuses, 45 dévideuses, 4 teinturiers et 96 tisserands.

La quantité de chanvre qu'il faut pour les 200 quintaux de fil est un peu plus de 300 quintaux ; celle de coton importé, de 400 quintaux, les deux tiers filés, l'autre tiers en rame.

Cette fabrication a été à peu près la même pour le nombre des pièces, mais pour des valeurs bien moindres en 1789 que dans l'an IX,

à cause du surhaussement, en l'an IX, des matières premières, de la main-d'œuvre et des autres frais ; desquels objets la différence du prix a été entre ces deux époques de 3 à 5.

2. *Droguet.* — Les pièces de droguet ont communément 45 aunes de longueur sur 7/6 de largeur.

La ville de Nérac (3e arrondissement) est le lieu où l'on fabrique le plus de cet article.

La pièce se compose de 12 kilos de fil de chanvre pour la chaîne, et de 40 kilos de laine pour la trame ; le fil n'est point blanchi, il est employé dans son gris naturel. Quant à la laine, les trois quarts sont de la blanche, l'autre quart de la bleue et mêlés ensemble.

Le fil de chanvre est indigène ; les trois quarts de la laine de même ; l'autre quart vient du département du Gers.

Le fil a coûté en l'an IX, 1 fr. 90 à 2 fr. la livre ; la laine blanche, 2 fr. ; la bleue, 2 fr. 50 ; la façon de la pièce, 24 fr. ; total environ 132 fr. ; de sorte qu'en la vendant 146 fr. 25, à raison de 3 fr. 25 l'aune, il restait au fabricant, pour son bénéfice, 14 fr. 25 par pièce.

Cette branche d'industrie a pu s'élever, soit en 1789, soit en l'an IX, à la quantité de 800 pièces dont 600 consommées dans le département et 200 exportées dans celui du Gers ; et à la valeur en totalité de 117.000 fr., pour l'an IX, et de 90.000 fr. pour 1789.

Il a fallu pour ces 800 pièces 150 quintaux de chanvre et 320 quintaux de laine.

3. *Sargue ou Tirelaine.* — La longueur des pièces de sargue est depuis 30 aunes jusqu'à 40 ; leur largeur d'un tiers d'aune à demi aune.

Leur chaîne est un gros fil, fait avec des étoupes de chanvre ; leur trame avec de la bourre de laine, dans sa couleur naturelle, brune et grise.

La sargue se consomme dans l'intérieur du département et ne se vend que 1 fr. 20 à 1 fr. 50 l'aune.

Cette fabrication, au reste, est si bornée que je ne puis guère en évaluer le produit. J'estime cependant qu'il peut aller à la somme de 30.000 fr. tant pour 1789 que pour l'an IX. Elle a pu employer annuellement 30 quintaux de chanvre du pays. La fabrication du droguet et de la sargue occuperait 100 personnes qui travailleraient toute l'année.

Corderies

Les corderies du département ne travaillent que du chanvre du pays.

Ces ateliers y étaient rares, il y a trente ans. Les besoins de la marine soit royale, soit marchande, les y avaient multipliés avant la Révolution. La seule ville de Tonneins (2e arrondissement) comptait en 1789 60 ateliers de ce genre. Les quatre principaux étaient ceux de MM. Dubernet et Cassan ; Roui, Bert, Larrat et Cie; la veuve Crestian ; Lacombe.

Ces quatre ateliers fabriquaient des cables, des cordages de diverses grosseurs, soit blancs, soit goudronnés et tous ensemble, y compris les petites corderies éparses dans le reste du département, des cordages, du fil de carret, du fil à voile et à senne et de la ficelle.

Ces objets réunis pouvaient être, en 1789, du poids de 15.000 quintaux, dont 12.000 étaient expédiés à Bordeaux pour l'usage des armateurs de cette ville ou pour les colonies ; les 3.000 autres suffisaient à la navigation intérieure du département.

La consommation locale n'a été en l'an IX que de 2.000 quintaux. L'exportation par l'effet des circonstances et des évènements a éprouvé une bien plus grande diminution : elle était déjà réduite dans l'an IX à 3.000 quintaux. Les principales corderies ont été forcées de s'arrêter, ou ne travaillent que faiblement. Les quatre grands ateliers de la ville de Tonneins sus-mentionnés se trouvent du nombre de ceux qui n'eurent qu'une activité passagère; ils sont fermés depuis quelques années.

Cette branche d'industrie est toute à l'avantage du département. Le chanvre y était, en 1789, au prix de 37 fr. le quintal et la main-d'œuvre pouvait alors être évaluée à 18 fr. Il en résulte que les 15.000 quintaux fabriqués ont produit, en 1789, à raison de 55 fr. le quintal, une valeur de 825.000 fr. Ce travail peut avoir occupé 700 ouvriers en 1789 et 200 en l'an IX.

Mais dans l'an IX, quoique la matière première fut plus chère de 3 fr. et la main-d'œuvre de 2 fr., la fabrication ne s'étant élevée qu'à 5.000 quintaux, ces 5.000 quintaux, à raison de 60 fr. le quintal, n'ont rendu que 300.000 francs.

Il me semble que cette branche d'industrie sera susceptible, dans ce département, d'une bien plus grande étendue. On ne peut douter que ses chanvres ne soient supérieurs en force à tous ceux des autres

départements de l'Empire. Ce n'est pas tout. Les cordiers n'y connaissent que le filage à la *ceinture*, bien préférable à celui à la *quenouille*, usité en d'autres pays : et en outre, au moyen du fleuve de la Garonne, nos cordages pouvaient être transportés sans de grands frais, soit aux ports de l'Océan, soit à ceux de la Méditerranée.

Ces avantages locaux me paraissent dignes d'être mis sous les yeux du Gouvernement, afin qu'il voie, dans sa sagesse, s'il n'y aurait pas lieu à établir dans le département de Lot-et-Garonne une corderie impériale, qui pouvant réunir à la bonté des chanvres et à celle de leur filage une meilleure théorie, un plus grand soin dans l'exécution des autres procédés, fabriquerait, à l'instar de l'Angleterre, des cables et des cordages, égaux en force à ceux d'un volume double, faits suivant la méthode ordinaire.

Papeteries

Les papeteries du département ne travaillent que des chiffons du pays qu'on nomme ici *peille* ou vieux linge. Elles ont rarement recours pour cette matière aux départements voisins.

Elles étaient en l'an IX au nombre de onze, savoir : deux dans le deuxième arrondissement et neuf dans le quatrième. Elles subsistent encore. La plus considérable est celle du sieur Maydieu-Martiloque, située sur la Lémance, petit ruisseau qui s'embouche dans la rivière du Lot, au village de Libos.

Ces usines ont entretenu ensemble, en l'an IX, 13 cuves et ont travaillé 10.800 quintaux de chiffons, qui leur ont produit 60.000 rames de papier de grandeurs et sortes différentes, mais pas d'une qualité qu'on puisse comparer au beau papier d'Annonay ou d'Angoulême.

Ce papier s'est vendu, savoir : le *trace*, le *fluant*, 2 fr. 50 la rame ; le moyen, fin, blanc, 4 à 5 fr. ; le plus fin, le plus fort ou le plus grand, 12 à 14 fr. : mais la moyenne partie l'a été à 4 fr. 25. C'est à ce dernier prix que j'ai cru devoir évaluer la totalité.

Sur le nombre de 60.000 rames, 20.000 ont été consommées dans le département ; 40.000 ont été exportées.

Sans quelques petits ingrédiens venus du dehors, tels que l'alun, la couperose, etc., et qui servent au collage ou à la teinture du

papier, cette branche d'industrie serait tout entière à l'avantage du département.

Elle occupait, en l'an IX, 300 ouvriers, savoir : 200 femmes *délisseuses* et 100 hommes pour les autres travaux. Elle en occupait en 1789 un tiers de plus ; l'exportation était alors plus considérable, soit en papier, soit en cartes à jouer, le tout pour les colonies.

Nos papeteries sont en général languissantes. Elles auraient une bien plus grande activité et gagneraient davantage, si elles soignaient un peu plus chacune de leurs opérations, et si, au lieu de laisser enlever par les fabriques étrangères au département nos chiffons les plus fins, elles y mettaient elles-mêmes le prix. Car, du reste, elles n'ont point à se plaindre de la qualité des eaux dont elles font usage.

Le travail de ces papeteries, en l'an IX, se borne donc à l'état qui suit :

Chiffons......................	10.800 quint.	10 fr.	108.000 fr.
Rognures pour la colle, alun, couperose..................	»	»	27.000 fr.
Ouvriers : 200 femmes à 250 fr. et 100 hommes à 400 fr.......	300 quint.	300 fr.	90.000 fr.
Entretien et loyer des usines...	»	»	8.000 fr.
Bénéfices à répartir sur onze fabriquants.............			22.000 fr.
Total : 255.000 fr.			

Balance par la vente :

Prix moyen des rames de papier, 60.000 rames à 4 fr. 25 la rame.

Total : 255.000 fr.

Toile peinte

On n'ignore pas que l'art de l'*Indienne* est une conquête faite sur l'industrie orientale et que, dans les vues de favoriser les opérations d'une compagnie exclusive, cet art était depuis longtemps proscrit en France, lorsque, fatigué des vœux du commerce et des excès de la contrebande, Louis XV, vers son automne, se décida à en permettre l'établissement.

Entre les quatre ou cinq villes qui en obtinrent le privilège, celle de Nantes se distingua bientôt par la délicatesse des dessins, l'éclat et la solidité des couleurs. Cette ville voyait ses ateliers prendre

chaque jour plus de faveur, lorsque celle d'Agen crut pouvoir entrer dans la même carrière. Elle ne se proposa d'abord que de travailler le genre moyen, propre à la consommation du peuple. C'est dans ces vues que la maison de Guitard et Cie forma en 1775 sa manufacture d'indiennes et de mouchoirs. Ce premier établissement fut suivi trois ans après de ceux de Lamouroux et Marcot, et de Lauzun aîné et fils.

L'heureuse situation de la ville d'Agen lui offrait quelques avantages dans cette sorte d'établissement, parcequ'elle pouvait alors, et à moins de frais que celles de Montpellier, Lyon et Genève, se présenter aux ventes de l'Orient ; et quant aux drogues de teinture et matières colorantes, elle avait une égale facilité de les tirer de Marseille ou de Bordeaux, et avec économie.

L'eau du fleuve de la Garonne, étant d'ailleurs très douce, se trouve singulièrement propre à l'apprêt et à la teinture des toiles, surtout lorsqu'elle n'est pas salie par les avalanches des Hautes-Pyrénées, ou rougie par les grosses eaux du Tarn qui lui charrient des matières ferrugineuses assez communes dans les lieux qu'il arrose. Ces accidents ont heureusement peu de durée ; l'eau de la rivière ne tarde point à s'éclaircir ; mais si le travail presse, l'indienneur a recours, en ce cas, aux eaux de ruisseau ou de fontaine, quoique chargées plus ou moins de sulfate de chaux.

Les trois manufactures que je viens de nommer, ayant acquis quelque célébrité et s'étant insensiblement achalandées, donnèrent à d'autres maisons l'envie d'en établir de pareilles. On vit donc se lever successivement celles de Lauzun cadet, de Darribeau l'aîné, de Guenin et Dubois, et enfin celle de Louis Maydieu à Villeneuve-sur-Lot, chef-lieu du quatrième arrondissement.

La matière première servant à ces manufactures est la toile de coton blanche.

Celle qu'elles impriment est toute de l'Inde. Ce n'est pas qu'elles n'en aient essayé des fabriques européennes. Mais elles prétendent qu'à cause de la dureté de leur fil, ces toiles leur ont médiocrement réussi. Elles voient avec plaisir que cette fabrication se perfectionne ; et elles attendent avec impatience que les ateliers en soient assez nombreux dans l'Empire pour n'avoir plus besoin de l'étranger, ni même de l'Inde.

Elles ont également fait quelques essais sur des toiles dont la chaîne est de lin et la trame de coton, et sur d'autres toutes de lin. Mais enfin, se bornant à celles de coton de l'Inde, elles n'impriment

depuis longtemps que des *Baftas* par dix aunes, des *Emertis, Salemporis, Casses,* etc., depuis 13 jusqu'à 16 aunes, et des *Guinées* de 28 aunes, partagées par deux pièces de 14 aunes.

Ces toiles sont disposées, les deux tiers à peu près pour mouchoirs, et l'autre tiers pour indienne ; les petites laizes de 3/4 à 5/6 d'aune pour le premier genre ; et les grandes laizes de 5/6 à 7/8 pour le second. Les mouchoirs sont de deux sortes bien distinctes : 1° Ceux à fond bleu foncé, teints avec l'indigo ; 2° Ceux qui sont garancés, soit à fond blanc, soit à fond rouge, etc. Quant à l'indienne, elle est toute garancée. Les fabriques d'Agen n'en ont travaillé en fond bleu que très rarement.

Je ne décrirai pas les procédés qu'elles suivent dans leur fabrication. Ces procédés sont ici les mêmes qu'ailleurs ; et ils sont tous connus. Il doit donc me suffire de présenter le tableau de leurs opérations en 1789 et en l'an IX.

MANUFACTURES D'INDIENNES ET DE MOUCHOIRS

En 1789. — Fabriques d'Agen :

GUITARD. Quantité et aunage des pièces fabriquées par 12 mètres, 2.000.

LAMOUROUX. Par 12 mètres, 2.000; par 16 à 19 mètres, 2.000. Total : 4.000.

LAUZUN aîné. Par 12 mètres, 1.500; par 16 à 19 mètres, 2.500. Total : 4.000.

Travail de ces manufactures.

Prix d'achat des toiles blanches par pièces de 12, de 16 et de 19 mètres. Total des pièces : 10.000; prix total : 273.500 francs.

Frais de fabrication et de vente.

Ouvriers (dessinateurs, imprimeurs, graveurs, pinceauteuses, tireurs, manœuvres, etc.; menuisiers, charpentiers, charrons, etc.), 125 ouvriers; prix, 18 fr. 45. Total : 53.520 francs.

Drogues et matières colorantes : 15.250 kilogr., prix, 32 fr. 35.

Bois de gravure, planches de poiriers : 85 mètres carrés; prix, 6 francs. Montant : 510 francs.

Combustible, etc. : 360 stères ; prix, 10 francs. Montant : 3.600 francs.

Loyer et entretien des batimens : 3; prix, 1.500 francs. Montant : 4.500 francs.

Vente, commis, voyages, foires, chevaux : 24 francs ; prix, 4.800 francs. Montant : 14.000 francs.

Pertes en faillites ou avaries à 3 % : 12.000 francs.
Bénéfices évalués à environ 9 % : 37.480 francs.
Total : 440.500 francs.

Balance par le produit de la vente.

Pièces par 12 et 13 mètres et mouchoirs à la pièce : 220.000 francs.
Pièces par 16 à 19 mètres et imprimés en indiennes : 220.500 francs.
Total : 440.500 francs.

En l'An IX. — Fabriques d'Agen :

DARRIBEAU l'aîné. Par 12 mètres, 2.000 ; par 16 à 19 mètres, 200. Total : 2.200.
GUENIN ET DUBOIS. Par 12 mètres, 2.000 ; par 16 à 19 mètres, 1.000. Total : 3.000.
GUITARD tante. Par 12 mètres, 4.000. Total : 4.000.
LAMOUROUX. Par 12 mètres, 1.200 ; par 16 à 19 mètres, 2.300. Total : 3.500.
LAUZUN aîné. Par 12 mètres, 2.000 ; par 16 à 19 mètres, 2.600. Total : 4.600.
LAUZUN cadet. Par 12 mètres, 2.700. Total : 2.700.

A Villeneuve :

LOUIS MAYDIEU. Par 12 mètres, 2.000 ; par 16 à 19 mètres, 500. Total : 22.500.

Travail de ces manufactures.

Prix d'achat des toiles blanches, par pièces de 12, de 16 et de 19 mètres. Total des pièces : 22.500. Prix total : 735.600 francs.
Ouvriers : 281 ouvriers ; prix, 18 fr. 20. Total : 140.715 francs.
Drogues, etc. : 35.793 kilos. Prix : 47 fr. 45.
Bois, planches, etc. : 200 mètres carrés ; prix, 9 francs. Montant : 1.800 francs.
Combustible : 900 stères ; prix, 10 francs. Montant : 9.000 francs.
Loyer, etc. : 7 ; prix, 1.500 francs. Montant : 10.500 francs.
Vente, commis, etc. : 46 ; prix, 5.250 francs. Montant : 28.300 francs.
Pertes à 3 % : 33.000 francs.
Bénéfices évalués à 7 % environ : 73.505 francs.
Total : 1.147.200 francs.

Balance par le produit de la vente :

Pièces par 12 et 13 mètres et mouchoirs à la pièce : 731.400 francs.
Pièces par 16 à 19 mètres et imprimés en indiennes : 415.800 francs.
Total : 1.147.200 francs.

On voit dans ce tableau :

1° Que le nombre des pièces travaillées en 1789 dans les trois premières manufactures est de 10.000 et que ce nombre s'est élevé jusqu'à 22.500 en l'an IX, époque ou quatre nouveaux ateliers imprimaient en concurrence avec les premiers ;

2° Que du produit ou par l'effet de cette fabrication, il est revenu pour leurs parts à l'agriculture et à l'industrie du département, savoir :

A l'Agriculture :

	En 1789	En l'an IX
Pour bois de poirier	510	1.800
Pour bois à brûler	3.600	9.000
Entretien des chevaux	1.500	3.500
Totaux	5.010	14.300

A l'Industrie :

Pour les ouvriers	53.520	140.715
Pour les commis	5.600	11.800
Pour les bénéfices des entrepreneurs	37.480	73.505
Totaux	96.600	226.020

3° Que le nombre des ouvriers était en 1789 de 125 et en l'an IX de 281, dont les deux tiers, pères de famille.

4° Enfin que l'évaluation des pertes en faillites, banqueroutes ou avaries y est portée à trois pour cent ; évaluation qui ne me parait point excessive, d'autant que dans ce genre de commerce, les crédits sont à long terme, et la confiance accordée trop souvent sans nulle garantie.

Au reste, ces fabriques impriment à façon, c'est-à-dire pour compte d'autrui ; et ce travail peut être évalué au quart de la totalité de leurs impressions. On n'a pas cru devoir assigner à cet objet une place distincte dans le présent tableau, afin d'en conserver l'ordre et d'autant que dans le cas dont il s'agit, le résultat n'en serait pas moins le même à peu de chose près.

Il est bon d'observer qu'il se consomme dans le département seulement le dixième des toiles imprimées et que les neuf dixièmes passent dans les départements voisins.

Les fourneaux économiques commencent à être en usage dans ces ateliers. Celui qui le premier a construit toutes ses chaudières d'après les principes de Rumfort, est M. Lamouroux. Le mortier en ciment dont il se sert pour les bâtir en entier n'est composé que de charbon

de bois, pilé et tamisé et de bonne chaux nouvellement éteinte, le tout sans mélange de sable ni de brique pilée. On emploie pour enduire l'extérieur ce même mortier, qu'on frotte ensuite et à mesure avec un caillou ; il réunit trois qualités : la première de n'être presque point conducteur de calorique ; la seconde, de n'éprouver par la chaleur ni retraite ni dilatation ; la troisième, d'être inattaquable aux acides.

Le même fabricant n'emploie pas le bois pour chauffer toutes ses chaudières. Lorsque, dans ses opérations, l'ébullition doit avoir une certaine durée, il se borne au charbon de terre. Avec 25 kilogrammes de ce combustible (50 f.) il parvient à faire bouillir dans une chaudière ouverte 850 kilogrammes d'eau dans l'espace d'une heure et demie, et à entretenir cette ébullition pendant cinq à six heures. Quelle différence d'autrefois, lorsqu'il lui fallait pour le même objet près d'un stère de bois de chêne ! Ainsi les lumières se propagent insensiblement. Aussi chacun, dans sa sphère, s'empresse de seconder les vues d'un gouvernement bienfaiteur qui encourage les inventions utiles et se plaît à les voir adopter.

On a dû remarquer dans le tableau que les bénéfices de 1789 se sont élevés à 9 0/0, et ceux de l'an IX à 7 0/0 seulement. Cette diminution de profit naîtrait-elle de la concurrence survenue par l'établissement de quatre ateliers de plus : ou bien serait-il vrai, comme les fabricants le prétendent, qu'elle a pour cause l'introduction en France d'une trop grande quantité de toiles peintes étrangères ?

Ils se plaignent aussi de ne pouvoir pratiquer le genre de l'impression au *rouleau*, le seul goûté maintenant par le peuple, mais qui n'est exécutable que dans des fabriques à très grands moyens et qui peuvent compter sur une forte consommation.

Ce genre, quoique agréable, surtout par sa simplicité, n'en est pas moins un caprice de la mode, et, comme elle est changeante, nous espérons qu'elle ramènera bientôt l'usage des dessins à la planche de bois, les seuls qui puissent porter plusieurs couleurs à la fois.

Il est temps que ces manufactures reprennent leur activité. Les soixante tables qu'elles occupaient en l'an IX se trouvent maintenant réduites à vingt, et ce nombre diminuera encore si les toiles de l'Inde demeurent toujours rares. La langueur de ces ateliers est déjà très sensible dans la ville d'Agen.

Claude LAMOUROUX.



TYPES AUSTRALIENS

EXTRAITS, D'APRÈS L'ANGLAIS, DES ARTICLES PUBLIÉS PAR M. AMBROSE PRATT, DANS LE *Daily Mail* DE LONDRES.

I

Le Kakatoès

On trouve, en Australie, trois espèces de kakatoès : le blanc, le noir et, enfin, le kakatoès fermier. Celui-ci est un bipède humain, énergique, rude au travail et qui doit son surnom d'abord à ce que son nombre est légion, ensuite à ce fait qu'il est le père nourricier de ses homonymes emplumés, blancs et noirs.

Le fermier est appelé, familièrement, *cocky*. Il habite les régions de l'intérieur, où la population est très disséminée, et il possède généralement une ferme de cent à mille acres d'étendue (l'acre vaut, environ, les deux cinquièmes d'un hectare). C'est toujours un homme d'âge moyen, ou même plus âgé, grand, bronzé, les joues creuses, le regard triste, mais ce regard est trompeur, car l'homme est aussi hardi, infatigable et fort qu'un poney des montagnes.

Autrefois il a été gardeur de troupeaux, conducteur de bestiaux, coureur de frontière ou ouvrier de ferme. Cependant, quand il eut environ trente ans, il épousa la femme de son cœur et, avec la venue de son premier enfant, il vit peser sur lui les responsabilités du mariage et il prépara l'établissement de sa famille.

Au cours de la vie errante qu'il menait dans sa jeunesse il avait eu la chance de contempler un merveilleux morceau de terre, d'une jolie exposition et d'une étendue assez considérable. Ce terrain était situé sur un plateau à des vingtaines de milles de la ville la plus proche, et

tout près de la source d'un cours d'eau. Déjà, à cette époque éloignée, il avait arrêté son cheval et, regardant autour de lui avec un instinct semi-prophétique, il avait estimé d'un œil de connaisseur les bouquets de bois, la hauteur à côté de la rivière, dont le sommet pouvait recevoir une jolie habitation, et la plaine dont la surface verdoyante promettait d'assurer la subsistance des troupeaux. Le paysage, l'endroit, le jour, l'heure même, tout cela lui revenait à la mémoire pour lui donner comme une vision de paradis.

En regardant, maintenant, la petite créature, à la face rougeaude, endormie dans les bras de sa femme, la vision se présenta tout-à-coup sous une forme tangible. L'ambition s'éveilla dans le cœur de cet homme ; il comprit que son rêve pouvait être réalisé. Il se dit qu'il ne serait plus le serviteur d'un autre homme mais son propre maître, ne travaillant plus pour un autre mais pour lui-même, pour sa femme, pour son enfant, et pour les enfants encore à venir. Le soir il discuta les choses avec sa femme, il raconta sa vision et il expliqua son ambition. Sa femme approuva tout.

Le lendemain matin, au lever du jour, il monta à cheval et courut à la ville la plus rapprochée du terrain de son rêve et pourvue d'un bureau de colonisation. Timidement, il exposa sa demande à l'employé. Celui-ci l'encouragea, car son affaire était, et elle est, d'établir de rudes travailleurs. Encore un ou deux voyages entre la résidence momentanée où est sa femme et la ville, peut-être fort éloignée, un peu d'argent réuni, quelques gratifications payées, et voilà notre homme au seuil du paradis de son choix. L'administration demande s'il n'y a pas de concurrent : mais personne ne se permettrait de faire une réclamation par crainte de l'opinion publique et, en avant ! voilà un nouveau kakatoès complètement intronisé.

Maintenant commence la vie de M. Cocky. Il se rend à son paradis tout d'abord seul où, s'il a quelque argent, accompagné d'un ouvrier et suivi d'un chariot portant tout ce qui est nécessaire.

Il abat un certain nombre de gommiers à la rude écorce, il fend leurs troncs en dosses avec des coins de fer, et il les façonne avec la hache et l'herminette, seuls outils du charpentier de la brousse ; au bout de quinze jours d'un travail incessant il a élevé, sur la hauteur choisie, une petite hutte carrée, dallée, à toiture d'écorce, contenant deux pièces, une chambre à coucher et une énorme cuisine, cette dernière pourvue, à l'une de ses extrémités d'un immense foyer établi avec de grosses pierres informes maintenues à l'aide de la boue prise dans le lit du cours d'eau et grossièrement consolidées avec un enduit d'argile.

Maintenant il garnit les parois à l'intérieur avec de vieux morceaux de toile, de façon que le vent ne puisse faire rage par les crevasses, et il bouche les plus grands interstices avec de la boue. Il traine un bloc de bois carré dans sa cuisine, il cloue sur ce bloc quelques planches dégrossies et il a une table! Dans le sol de la chambre à coucher il plante quatre pieux disposés en fourche, puis, au travers des fourches, il tend une pièce de toile : il a un lit. Six blocs de bois léger, carrés, à surface aplanie, lui procurent autant de sièges.

Sa demeure est non seulement construite, elle est, de plus, complètement meublée; M. Cocky, plein de joie, va chercher sa femme et son enfant qu'il installe dans l'habitation avec la fierté d'un roi. Sa femme, une fille de la brousse, qui n'a probablement jamais visité une ville, n'est pas moins fière et satisfaite que lui. Ils pendent la crémaillère et leurs amis, dans un rayon de cent milles ou plus, accourent à la fête, apportant avec eux de larges provisions de farine, de thé et de diverses conserves. On danse sur le sol de terre; on passe ainsi un jour et une nuit qui représenteront la plus joyeuse des époques dans les souvenirs de M. Cocky et de sa femme.

Quand ses amis sont partis l'heureux couple trouve qu'ils ont laissé assez de provisions pour le nourrir pendant un ou deux mois. C'est avec cela que M[me] Cocky commence à monter sa maison ; son mari se met au travail et, à l'aide d'un attelage emprunté, il laboure cinquante ou soixante acres de ce qu'il y a de mieux dans son terrain. Il sème du blé, des citrouilles, des pommes de terre et, en attendant sa récolte, il travaille du matin au soir, abattant et fendant des arbres, creusant des trous pour des poteaux, établissant des clôtures. Longtemps avant la récolte les provisions et l'argent de nos fermiers sont épuisés et ils sont presque à la famine. Mais le mari va à la ville et se présente à un directeur de banque. Celui-ci, prudent en affaires, revient à la ferme avec le propriétaire, examine les progrès de l'exploitation, la maison, la clôture, le terrain défriché, les récoltes en train de pousser. Un marché est conclu et M. Cocky signe un emprunt sur lequel il touche une avance en argent suffisante pour le tirer de peine.

Il défriche plus encore, il sème davantage. Le sol vierge le récompense si libéralement du travail énergique qu'il lui consacre que M. Cocky est en état, dès la première récolte, de payer l'intérêt de son prêt et de nourrir sa femme et son enfant, même s'il a été éprouvé par la sécheresse. Avec la seconde récolte il s'acquitte et il a encore du bénéfice. Les mauvaises saisons peuvent venir, — et elles viennent, certainement — mais il lutte, car il sait qu'une bonne saison compen-

sera beaucoup de mauvaises, aussi n'est-il pas impatient. En quelques années, avec de l'industrie et de l'économie, il devient l'orgueilleux possesseur d'un compte courant à la banque, d'un piano et d'un lit de cuivre. Quatre-vingt dix pour cent des Kakatoès ont leur piano ; tous ont leur lit de cuivre.

Entre temps la famille de notre homme a augmenté ; il est père, actuellement, de peut-être une demi-douzaine de garçons et d'autant de filles ; mais c'est un patriarche dont les fils sont les serviteurs et les filles les servantes.

Les garçons, à partir de six ans, aident le fermier dans ses travaux. « J'ai vu, dit M. Ambrose Pratt, auteur des études, un garçon de « sept ans diriger, sans aide, une charrue attelée de quatre bœufs. » Les filles les plus âgées aident leur mère dans la tenue de la maison, soignent les enfants les plus jeunes, confectionnent et réparent les vêtements de leur père et de leurs frères.

Au bout de vingt ans, M. Cocky est un homme à son aise, bien posé dans le pays, et s'il n'est pas dévoré par la faim de la terre, par la passion insatiable et folle d'acquérir toujours plus de terre qu'on ne peut en cultiver, ce qui appauvrit tant d'hommes de sa classe, il mourra à soixante-cinq ans (limite de la vie des kakatoès-fermiers), vieillard vénérable et respecté, dont la vie, certainement, n'aura pas été inutile.

II

Le Charlatan

Comme il n'y a pas, à proprement parler, de loi réglant l'exercice de la médecine en Australie, de telle sorte que l'art de guérir soit pratiqué seulement par ceux qui satisfont aux conditions voulues, la charlatanerie se fait jour de la manière la plus impudente que l'on puisse concevoir.

Les statistiques prouvent que tout praticien établi en Australie, et possédant les titres voulus, doit disputer son existence à trois charlatans. Mais si la loi ne protège pas l'homme qui a qualité pour exercer la profession et si, au mépris de la santé générale, elle expose la communauté aux ravages des imposteurs, elle porte le charlatan dans son cœur et elle en prend soin comme d'un précieux joyau.

Voici la preuve ! Si un homme a à souffrir de la négligence ou du traitement d'un chirurgien ou d'un médecin en titre, et s'il peut prouver qu'il en est ainsi, la loi accorde au plaignant de forts dommages-intérêts. Mais si un fait semblable se produit à la suite du traitement appliqué par un charlatan, la loi éconduit le plaignant et elle lui observe, en hochant sa tête d'âne : « Mon cher Monsieur, « vous n'avez rien à réclamer ! Si vous appelez un charlatan pour « vous soigner, c'est à vos risques et périls. Vous n'avez pas de « recours légal. » Si étrange que cela paraisse, c'est la vérité ! Comment s'étonner que l'Australie soit le terrain de chasse le meilleur pour les charlatans.

En outre, soumis aux obligations absurdes de l'habitude et à une étiquette rigide, à une étiquette de fer, le médecin qui a tous ses titres ne doit pas faire d'annonces. Eût-il reçu une médaille d'or, possédât-il les talents d'un Treves, d'un Gull, d'un Mac-Cormac, s'il insérait seulement sa carte dans un journal il se verrait rejeté pour toujours par ses confrères. Aussi est-il dans la nécessité de passer les meilleures années de sa vie à attendre, parfois inutilement, derrière la plaque de sa porte, que le public découvre son habileté.

Le charlatan, au contraire, ne met pas la lumière sous le boisseau, aucune étiquette n'entrave ses mouvements. Il couvre de réclames tous les journaux quotidiens de la ville et les journaux hebdomadaires de la campagne ; tous sont remplis de ses titres fictifs, des déclarations les plus fausses au sujet des cures merveilleuses qu'il a opérées, des plus brillants comptes-rendus célébrant son génie. Il a, de plus, beaucoup d'autres tours dans son sac pour attirer l'attention et pour duper l'ignorant.

L'une des méthodes, actuellement les plus répandues, vaut la peine d'être notée. Elle fut inventée par feu le bien connu et infâme docteur Gresham qui, ayant débuté comme bookmaker et ayant mal tourné, se fit charlatan et réalisa en très peu d'années une grande fortune.

Le charlatan loue trois grandes pièces dans un carrefour très fréquenté de la ville. La première est un salon d'attente, la seconde un dispensaire, et la dernière, la plus reculée, un cabinet de consultation ayant une porte de sortie : c'est ici que le charlatan examine et interroge ses malades. Le dispensaire est occupé par un compère.

Le malade entre ; son attention est immédiatement attirée par l'extraordinaire garniture des murailles, squelettes, crânes, oiseaux et serpents empaillés, planches anatomiques coloriées, peintures

horribles de cancers, de tumeurs, etc..., tout cela couvre les murs avec un millier de certificats encadrés, délivrés par des malades reconnaissants.

Le compère appelle le malade dans le dispensaire et il engage la conversation avec lui. Il porte aux nues le merveilleux génie du charlatan et il amène adroitement le malade à s'expliquer sur son cas particulier. Le malade, individu ignorant, dont l'esprit n'est occupé que de ses souffrances, est d'ordinaire communicatif à cet égard. Il tombe dans le piège en décrivant, tout au long, ce qu'il éprouve. Bientôt après une sonnette tinte dans le cabinet de consultation. Aussitôt le compère, parlant à demi-voix comme s'il était frappé de respect, informe le malade que le grand docteur est libre et qu'il va le recevoir. Le client entre dans le cabinet : il se trouve dans une petite pièce, faiblement éclairée, tapissée du plafond au parquet, des objets les plus mystérieux, — grosses touffes d'herbes sèches, énormes réflecteurs, boites d'instruments à l'aspect formidable, représentations en carton-pâte d'êtres humains à moitié disséqués. — Un homme âgé, revêtu d'une sorte de long sarrau de soie, est assis devant une table.

Le charlatan invite le malade à s'asseoir, et il lui recommande sévérement le silence. Puis il tourne vers ce client, devenu muet, une curieuse lampe électrique, sorte d'œil de bœuf, et, appuyant l'extrémité d'un télescope en cristal contre le coté du patient, il le prévient qu'il va examiner, à l'aide de ce télescope, ses organes internes l'un après l'autre. Cela fait, il retourne s'asseoir et, secouant la tête : « Hum ! vous avez eu depuis quatre ans une douleur lancinante dans « le dos, juste au-dessous de la cinquième côte. »

« Mon Dieu ! » murmure le malade étonné, oubliant complètement qu'il a détaillé, quelques minutes auparavant, toutes ses souffrances au compère dans la chambre à côté. Le charlatan, impassible, poursuit sa consultation jusqu'au moment où le malade, convaincu qu'il est dans les mains d'un magicien, se retire, la bourse plus légère, emportant une drogue faite de craie, de colle de farine et d'aloès qui entraîne fréquemment, par la foi du malade, la guérison du mal. Naturellement le patient répand au loin la renommée du charlatan, et c'est ainsi que l'on tire cinquante mille francs par an des imbéciles.

« Parcourant à cheval, il y a quelques années, » raconte M. Ambrose Pratt, « une route dans la Nouvelle-Galles de Sud, je fus rejoint par « un cavalier qui se présenta à moi. Je le connaissais de réputation « comme charlatan-voyageur notable et je fus content d'avoir l'occasion

« de causer avec lui. Dès qu'il vit que je n'étais pas à ranger dans la « clientèle ordinaire, il me confia que tout ce qu'il savait de médecine « était tiré de l'encyclopédie de la médecine de famille du docteur « Beard ; que, pour lui, il avait été élevé dans le commerce de la « cordonnerie et que son vrai nom était Key. Il me déclara qu'il se « faisait cinquante mille francs par an dans sa nouvelle profession et « que cela continuerait parce que la réserve d'imbéciles était « inépuisable. »

« C'était une intéressante créature », observe M. Pratt, « et la « personne la plus complètement cynique que j'ai jamais rencontrée.»

Arrivé près d'une ville le charlatan-voyageur prit congé de son compagnon. Celui-ci lui ayant demandé le motif, il répondit que son habitude invariable était d'entrer dans une ville, ou de la parcourir, de toute la vitesse de son cheval. Cela attirait l'attention. Les gens se demandaient les uns aux autres la cause de cette course effrénée. Il y avait toujours quelqu'un qui le connaissait et qui disait : « C'est le « grand docteur..., il vient de sauver, ou il va sauver la vie de quel-« qu'un. » Et, disant adieu, le grand docteur planta ses éperons dans les flancs de son cheval et disparut dans un nuage de poussière

Le charlatan a beaucoup de noms : il est souvent spécialiste et, en général, pour les maladies de peau, des yeux, des oreilles et de la gorge.

Toutefois c'est comme herboriste que le charlatan fait le mieux ses affaires. Il y a un herboriste dans tous les villages en Australie, et des centaines infestent les grandes villes. Ces misérables prétendent guérir toutes les maladies qui affligent l'humanité. Ils ne demandent rien pour leurs consultations, mais ils vivent en vendant leurs drogues, et ils vivent bien.

Un herboriste, prince des charlatans australiens, paye l'impôt sur un revenu annuel estimé à sept cent cinquante mille francs. Il écrit son nom, mais pas plus, et il peut lire assez bien l'impression en gros caractères. Mais c'est un observateur habile de la nature humaine, et il sait comment on prend des imbéciles.

C. AZÉMA.

ARCHÉOLOGIE AGENAISE

XVII. — *Un moule du potier CINNAMVS*

Notre éminent confrère M. Joseph Déchelette, conservateur du Musée de Roanne, vient de publier une intéressante notice sur les produits du céramiste gallo-romain Cinnamus (1), inaugurant ainsi le vaste travail qu'il a entrepris sur les poteries sigillées de la Gaule.

De l'étude approfondie à laquelle il s'est livré, il résulte que ce potier était arverne. Ses produits recueillis surtout dans les officines de Lezoux et de Lubié, se sont répandus sur plusieurs points des Gaules, dans les îles Britanniques et jusque dans la Prusse orientale. Signés CINNAMI, CINNAMII ou CINNAMI OF, ils consistent surtout en bols sigillés hémisphériques dont la décoration est très caractéristique. Cinnamus ne bornait pas son commerce aux vases seuls, il vendait aussi des moules.

Un de ceux-ci, très reconnaissable à son décor, appartient au Musée d'Agen après avoir fait partie de la riche collection de Boudon de Saint-Amans. Nous ignorons sa provenance exacte, mais nous ne pouvons pas douter qu'il n'ait été recueilli dans l'Agenais, peut-être à Agen même qui a livré, place départementale, les restes d'un four à potier regorgeant de poteries sigillées brisées.

Son décor appartient au deuxième style défini par Dragendorff (2), le « style à figures inscrites dans des médaillons ». Il reste encore trois de ces médaillons circulaires encadrant une svelte figure de danseuse demi-nue, avec un long voile flottant sur les épaules, et

(1) J. Déchelette. *Découverte d'un vase sigillé de fabrique arverne dans la Prusse orientale.* Bulletin Arch. du Comité des Travaux historiques, année 1901, pp. 230-237.

(2) *Terra sigillata*, publié en 1895 dans les *Bonner Jahrbücher,* p. 132.

tenant une corne d'abondance. Entre chaque médaillon est une figure de femme vêtue d'une longue tunique et d'un léger manteau dont l'extrémité s'enroule autour du bras gauche relevé. De chaque côté de cette figure, vers le haut, est une sorte de palmette. Un rang d'oves formait la bordure supérieure.

Nous nous proposons de reconstituer, tout au moins en plâtre, l'élégante poterie que ne pouvait manquer de produire ce moule.

XVIII. — *Sigillographie révolutionnaire du Lot-et-Garonne*

On est généralement persuadé que tous les sceaux et cachets officiels de la période révolutionnaire se ressemblent exactement comme types et diffèrent seulement par l'inscription. C'est une erreur dont nous aurons de nombreuses preuves à donner. Cent années ont à peine passé sur cette mue terrible de la société française, et pourtant ses répercussions inévitables sur les œuvres d'art industriel sont à peu près ignorées. Les objets exécutés entre 1789 et 1800 par les maitres ouvriers qui ont su leur imprimer un caractère particulier sont encore aussi peu connus que s'ils dataient de dix siècles, et l'on sait assez pourquoi.

Ce n'est donc pas être infidèle au titre général de ces causeries que de faire une place aux curiosités révolutionnaires.

Voici quelques cachets officiels qui nous ont été communiqués par M. l'abbé Marboutin, un de ces vaillants archéologues de l'avenir dont nous nous estimons heureux d'avoir applaudi les débuts.

Société des Amis de la Constitution de Nérac :

Tampon en relief, ovale : au centre, un faisceau de six flèches réunies par une banderole ; tout autour quatre lignes d'inscription : VIVRE LIBRE OU MOURIR. — SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION SÉANTE A NÉRAC. — PROPRIÉTÉ — LIBERTÉ — SURETÉ — ÉGALITÉ. — NOTRE UNITÉ — NOTRE FORCE.

Une hache, un sabre et des branches de feuillage s'intercalent de loin en loin entre les mots de l'inscription. H. 0m 050, l. 0m 012.

Société des Sans-Culotes de Monbahus :

La liberté debout, la main gauche appuyée sur le faisceau de licteur, la main droite tenant une longue pique surmontée du bonnet rouge. Sous les sieds on lit : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Exergue : SOCIÉTÉ DES SANS CULOTES DE MONBAHUS. Ovale : h. 0^m 044, l. 0^m 031.

Municipalité de Monbahus :

Une tour avec porte au bas et deux fenêtres en haut, surmontée du faisceau de la loi que couronne le bonnet rouge et qu'encadrent deux grands drapeaux. Au pied de la tour, de chaque côté de la porte, un canon sur son affût. Exergue entourée d'un grénelé : MUNICIPALITÉ DE MONBAHUS. Ovale : h. 0^m 046, l. 0^m 033.

J. MOMMÉJA.



CHRONIQUE

« Les familles protestantes de Bordeaux » d'après les registres des archives communales.— Le supplice de Jérôme Casebonne. — Le pouvoir royal en Gascogne sous les derniers Carolingiens et les premiers Capétiens. — Un procès sous Charles X à propos du milliard des émigrés. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts deBordeaux : MM. Couyba et Dubourg. — Le 41e Congrès des Sociétés Savantes.— Un projet d'industrie du blanc de céruse à Tonneins, en 1788.

A l'aide des registres de l'État-civil protestant conservés aux archives municipales de Bordeaux, M. Pierre Meller nous a donné tout récemment la nomenclature des principales familles qui, de 1675 au 1er janvier 1793, firent profession de R. P. R.

Dans cette liste consciencieusement établie nous constatons, à dire vrai, une lacune considérable que l'auteur a pris soin de nous signaler : je veux parler de la période si curieuse qui suit la révocation de l'Edit de Nantes et s'étend jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, alors que se manifestent, en partie sous l'action du mouvement philosophique, les signes avant-coureurs de la tolérance religieuse, et que tombent en désuétude les prescriptions tyranniques de l'édit d'octobre 1685.

Durant toute cette période, par suite d'une fiction légale, il n'y a plus de protestants en France ; il n'y a plus que des *nouveaux convertis* dont les enfants doivent être baptisés par le curé et élevés dans la religion catholique. Les mariages entre religionnaires ne

peuvent se faire qu'après abjuration. Toute autre union, d'après un mot de Bossuet, est réputée concubinage.

Donc, à cette époque, plus de registres d'état-civil ; de gré ou de force, les *nouveaux convertis* doivent se faire inscrire à côté des catholiques, sur les registres paroissiaux tenus par les curés.

On peut cependant compléter les nomenclatures comme celle de M. Pierre Meller et donner ainsi au public un travail vraiment intéressant. Il faut aussi ne pas se contenter d'énumérations dont la sécheresse rebute et fatigue. Je m'empresse d'ajouter que je n'entends point critiquer par là le distingué vice-président de Société archéologique de Bordeaux. Son étude a pour moi la valeur d'un inventaire d'archives dont l'utilité n'est pas contestable. D'autre part, trop étroites et trop constantes ont été, au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, les relations de la vie administrative et judiciaire entre Bordeaux et Agen pour que nous ne puissions glaner, de ci de là, dans l'œuvre de M. Pierre Meller, quelques renseignements dont nous saurons tirer profit.

Encore sur le protestantisme dans la région du Bordelais.

Crespin, dans son Martyrologe, nous a conté l'histoire misérable de ce régent d'origine béarnaise, Jérôme Casebonne qui, pour avoir « admonesté » à Monflanquin d'Agenais, un moine périgourdin venu pour prêcher le carême, fut jeté en prison, puis transféré à Bordeaux où le Parlement le condamna aux supplices de la claie et du bûcher.

Quelles étaient les dates d'arrêt et d'exécution ? Théodore de Bèze les avait placés en 1556, Gaullieur, plus précis, mais plus téméraire dans ses suppositions, au 21 mai de la même année. Cette hypothèse se trouve aujourd'hui détruite par un récent article du *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme* (1). Textes en main M. H. Patry affirme que la sentence de condamnation fut prononcée le 14 mai 1555. L'exécution eut lieu le même jour. Jérôme Casebonne fut traîné sur une claie jusqu'à la porte de l'église Saint-André de Bordeaux où il dut faire amende honorable. Ramené devant le Palais, il y fut brûlé vif. Le bourreau, Guichard d'Eymier, reçut dix livres pour cette exécution, greffiers, huissiers et trompettes qui l'assistèrent, plus de cent sols tournois.

Le récit de Crespin se trouve donc ainsi confirmé. Les trois docu-

(1) 15 mai 1902.

ments inédits, publiés par M. H. Patry, lui servent de pièces justificatives et attestent sur un point de plus la valeur historique du Martyrologe.

*
* *

Dans la *Revue des Questions historiques*, (1) M. l'abbé Degert étudie les limites et l'action du pouvoir royal en Gascogne au temps des derniers Carolingiens et des premiers Capétiens. Les conclusions de son article méritent d'être rapportées. Elles semblent aller, sur des points importants, à l'encontre des idées soutenues par les récents historiens de cette période troublée, dont, tour à tour, MM. Gabriel Monod, Lot et Lauer en France, Hirsch en Allemagne, pour ne citer que les principaux, ont essayé de dissiper les obscurités.

Pour M. Degert, « jusqu'à la dernière heure les Carolingiens gardèrent quelque ombre de pouvoir royal ». L'expression est juste, puisque au xe siècle, l'autorité de cette race, dont l'affaiblissement s'accentue constamment depuis Louis le Débonnaire jusqu'à Louis V, ne s'y manifeste que par des effigies et monogrammes royaux ornant les monnaies des seigneurs gascons ou par de simples constatations de règne au bas des actes.

De pouvoir efficace, réel, aucune trace, après que Sanche Menditarre eût fait souche de ducs gascons.

La révolution de 987 : chute de la dynastie Carolingienne, avènement des Capétiens, laisse indifférents les peuples d'au-delà la Garonne. Le reste du Midi se désole et proteste : les partisans du descendant légitime des anciens rois, Charles, duc de Basse-Lorraine, y traitent Hugues Capet d'usurpateur ; on se refuse à constater l'existence même de sa royauté : *Deo regnante regeque sperante ; — contra jus regnum usurpante Ugone rege.*

La Gascogne, au contraire, sous l'autorité des ducs « sortis de ses propres entrailles » suivant une expression de Réginon appliquée à d'autres peuples, enregistre sans enthousiasme et sans répulsion l'avènement d'une race qu'elle devine vouée pour un temps à la faiblesse et à l'inertie, et ses scribes, monastiques ou seigneuriaux, remplacent dans les chartes le *Ludovico regnante* par *regnante Hugone rege* !

(2) 1er octobre 1902.

Hugues ou Charles, qu'importe à ce petit peuple, qui, protégé par la Dordogne et la Garonne et par son éloignement géographique, ayant toujours conservé aussi vif le sentiment de sa nationalité, accuse encore la même antipathie pour les gens du Nord et n'a rien à redouter de la souveraineté d'un roi de France.

Et cependant, de même qu'aux temps des derniers Carolingiens, au milieu des troubles causés par le monde féodal, alors que les puissantes maisons luttent entre elles ou contre leurs vassaux, grandissent ou tombent, le nom et le titre de roi de France gardent aux yeux des foules, en Gascogne comme ailleurs, tout leur prestige. Et si, chez nous, l'action des premiers Capétiens ne s'est pas exercée d'une manière réelle, il n'en est pas moins vrai que dans les actes de la vie politique et religieuse du XIe siècle, de même qu'au cours de luttes survenues entre Guy Geoffroy, duc d'Aquitaine, et Bernard Tumapaler, comte d'Armagnac, relativement à la possession de la Gascogne, les rédacteurs de chartes ont toujours présente à l'esprit l'idée du pouvoir royal et de la souveraineté capétienne.

M. Ferdinand Lot affirmait que la Gascogne des derniers Carolingiens ne reconnaissait pas au roi cette vague souveraineté qui consiste à dater des années du règne; Hirsch, de son côté, que la France méridionale ne savait presque rien de l'existence de la royauté nouvelle. M. l'abbé Degert a donc quelques motifs de s'écrire en faux contre de pareilles assertions.

Mais, en constatant que l'autorité des deux dynasties fut illusoire, le directeur de la *Revue de Gascogne* diminue lui-même l'importance de ses constatations. En tout cas, il n'atténue en rien la tendance affirmative de la thèse de M. Lauer sur Louis IV d'Outremer, à la suzeraineté duquel la Gascogne semble vraiment avoir échappé.

* * *

Avec une précision qu'on trouve rarement dans l'exposition de procès peu intéressants par eux-mêmes, M. Maurice Campagne, dont on a signalé ici-même les excellents travaux sur la maison de Madaillan et sur Saint-Pierre de Nogaret, raconte, dans un *procès sous Charles X à propos du milliard des émigrés*, les péripéties d'un longue affaire judiciaire survenue entre les héritiers de M. de Saint-Aignan et ceux de M. d'Escages et de Jean Duthil, seigneur de Boudou.

Les considérations politiques et économiques qu'il a développées dans la première partie de son travail ne ressortissent point à la *Revue de l'Agenais*. Qu'il me suffise de signaler les documents publiés : Arrêté du Préfet de Lot-et-Garonne (1826) ; — jugement du Tribunal civil de Marmande (22 janvier 1829) ; — arrêt de la Cour d'Agen du 31 juillet suivant.

M. Campagne attire l'attention des érudits locaux sur les dossiers, conservés aux Archives départementales, relatifs à l'application de la loi sur le milliard des émigrés. Il y a là, en effet, tous les éléments d'un travail d'ensemble qui ne manquerait parfois ni de piquant ni d'intérêt.

* * *

L'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux vient de décerner à M. le docteur Couyba un rappel de médaille d'argent pour le troisième volume de son étude si remarquable sur la *Fronde en Agenais,* et à M. Dubourg, curé de Layrac, une médaille d'argent pour sa *Monographie de Caudecoste.* Nous sommes heureux d'applaudir ici aux distinctions obtenues par deux des plus dévoués collaborateurs de cette Revue.

* * *

Le 41e Congrès des Sociétés savantes se tiendra cette année à Bordeaux, dans la grande salle de l'Athénée municipal, durant les prochaines vacances de Pâques. La séance de clôture sera présidée, le jeudi 16 avril, par notre éminent compatriote M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique. Par la proximité de son centre d'action, par les questions relatives à l'histoire, à l'archéologie et aux sciences, soumises aux investigations des érudits du Sud-Ouest, cette session présente pour l'Agenais un intérêt considérable.

Parmi les sujets qui figurent sur le questionnaire adressé aux Sociétés savantes, j'en citerai quelques-uns, en appelant sur eux l'attention des lecteurs de la *Revue* :

Déterminer les limites et dresser des cartes des anciennes circonscriptions diocésaines, féodales, administratives, judiciaires du Sud-Ouest de la France.

Faire la carte d'une grande abbaye ou d'une maison seigneuriale du Sud-Ouest.

Étudier et préciser la condition des serfs questaux dans les provinces du Midi.

Étudier les attributions, la compétence et l'étendue de la juridiction des diverses cours de justice et des hauts justiciers ressortissant au Parlement de Guyenne et à celui de Navarre. — Méthode à suivre pour dresser la liste des officiers de ces juridictions.

Faire la carte particulière des possessions d'une grande abbaye ou d'une maison seigneuriale du Sud-Ouest.

Étudier les désastres occasionnés par la Fronde dans une ville du Sud-Ouest.

Faire l'histoire religieuse d'une commune de 1790 à 1802, et plus particulièrement dans notre région.

Signaler et décrire les objets mobiliers présentant un intérêt archéologique et conservés dans les églises de la région.

Les mémoires doivent être envoyés au ministère de l'Instruction publique (5e bureau) avant le 30 janvier, dernier délai.

***

C'en est fait de la fabrication en France du blanc de céruse : les conseils d'hygiène l'ont condamné (1) ; les ministres, officiellement l'ont frappé d'ostracisme ; tout récemment encore, M. Camille Pelletan le proscrivait des ateliers de la marine. Cette substance n'est cependant pas sans avoir rendu quelques services depuis les temps où Pline et Vitruve en dévoilaient les secrets de composition. Grecs et Romains l'utilisaient, les hommes pour la préparation des couleurs, les femmes, pour celle du visage, en des maquillages variés.

Très vénéneuse et facilement altérable, elle dégradait les figures, loin de les parer. Les dames eurent à souffrir de ses propriétés toxiques. Il fallut dès lors limiter son emploi aux seuls arts industriels, et jusqu'à nos jours, avec des méthodes de fabrication à peu près identiques aux anciennes, elle est restée la plus importante des combinaisons du plomb utilisées pour la préparation des couleurs et la composition de certains mastics.

---

(1) Une véritable campagne s'organise contre l'emploi du blanc de céruse. Dans ce sens, il sera fait à Bordeaux, salle de l'Athénée, le 15 janvier courant, par M. Layet, professeur d'hygiène, une conférence placée sous le patronage des professeurs Brouardel et Laborde, de l'Académie de Médecine et sous la présidence de M. le docteur Napias.

Industriellement, elle n'eut heureusement jamais en France une grande importance. Dans les diverses généralités du royaume peu ou point de fabriques aux XVIIe et XVIIIe siècles. Quelques petits établissements, un certain nombre de tentatives infructueuses pour la création d'ateliers, beaucoup de demandes en privilège d'exploitation pour de nouvelles méthodes aussi rapides qu'éconmiques, au dire de leurs inventeurs, et c'est à peu près tout, sous l'ancien régime. L'importation aide à parer aux besoins de notre industrie. La Hollande, qui fournit quantité de vermillon, de couperose et de vif-argent, envoie la céruse en abondance, principalement par le port de Rouen (1).

En 1788, Tonneins faillit devenir le centre d'une importante exploitation de blanc de céruse, qui n'aurait certes pas été sans influence sur la population enrichie déjà par ses ateliers de filature, par la culture du chanvre et surtout par sa célèbre manufacture de tabacs. Les La Vauguyon étaient seigneurs de la ville. Le duc (2) comptait au nombre de ses protégés un sieur de Sparre, venu de Hollande où il l'avait probablement connu alors qu'il y représentait le roi de France. De Sparre s'était expatrié pour chercher fortune. Très au courant de la fabrication du blanc de céruse, il obtenait, le 8 juillet 1780, du Bureau de Commerce, dont l'importance au point de vue du développement de notre industrie a été très heureusement mise en lumière par M. Germain Martin et surtout par M. Eugène Lelong, l'autorisation d'établir des manufactures de ce genre dans plusieurs provinces du royaume,

Mais soit que les capitaux lui aient fait défaut, qu'il ait été mal secondé, soit encore que son industrie naissante ait manqué des encouragements nécessaires, ses premières tentatives furent autant d'insuccès (3). Sans se lasser, il se remet à l'œuvre et projette d'établir une fabrique de blanc de céruse dans quatre des principaux

---

(1) L'*Inventaire analytique des procès-verbaux du Conseil et du Bureau du Commerce,* par Bonnassieux et Lelong ; pp. 37 b, 38 b, 39 b.

(2) Paul-François de Quélen, duc de La Vauguyon, né à Tonneins le 30 juillet 1746, mort à Paris, le 14 mars 1828. Il avait été ambassadeur en Hollande, de 1776 à 1778, il était maréchal de camp. Il fut ministre des Affaires Etrangères en 1789, du 11 au 16 juillet.

(3) Arch. Nat. F12, 107, 192, 194. *Invent. anal. des procès-verbaux du Bureau du Commerce,* p. cit., op. 453 a.

centres du royaume où la vie commerciale est particulièrement intense : en Guyenne, en Normandie, en Bourgogne et dans l'Ile de France. Vienne enfin le succès et ses produits suffiront à alimenter des provinces entières. Le projet était vaste. La Vauguyon le comprend et s'y intéresse. Pour mener à bien l'entreprise, il faut toute la série d'autorisations, de privilèges, de subventions qu'on a coutume de solliciter. Le duc est bien en cour, ses relations nombreuses et puissantes ; il se charge de tout obtenir, d'autant plus volontiers que la première fabrique sera créée chez-lui, à Tonneins, et qu'elle restera, dans la suite, le principal établissement de l'exploitation nouvelle. Sur ses conseils, de Sparre s'adresse au *Bureau du Commerce*, présidé par le conseiller d'État, Bertier de Sauvigny.

Il demande un privilège de quinze ans, une subvention et l'exemption des droits très onéreux d'entrée, de sortie et de circulation des matières premières et produits de ses manufactures. La Vauguyon agit de son côté. Pour que sa recommandation ait plus de poids, il prie le *Bureau* de lui envoyer directement les autorisations pour les transmettre à l'intéressé.

Le 29 avril 1788, le Conseil se réunit ; il se trouve déjà saisi de deux demandes analogues, la première émane d'un Français, M. d'Amelon, la seconde, d'un chimiste étranger, Valentino, attaché à l'hôpital militaire de Lille (1). Après délibération, il est entendu que de Sparre aura son privilège pour quinze ans, mais dans un rayon de six lieues seulement autour de Tonneins. Les privilèges précédemment accordés à d'autres seront annulés, leurs établissements fermés, les droits de circulation enlevés, même ceux qui devaient pourraient être payés à la sortie du royaume.

Il fondera par an deux établissements qui, toujours dans un rayon de six lieues, jouiront des mêmes exemptions.

En outre, il aura droit, par quintal de produit et durant six années, à une subvention de quarante sols jusqu'à concurrence de quatre mille livres par an. Quant à ses procédés de fabrication, il en déposera l'exposition détaillée entre les mains du conseiller chargé d'examiner la nouveauté des découvertes chimiques et d'en juger l'utilité, le célèbre Berthollet, de l'Académie des Sciences.

---

(1) Arch. Nat., p. 469. D'Amelon renouvela sa demande, qui fut examinée le 14 août. Il avait déjà fait une autre tentative en 1785.

Le 6 mai suivant, le projet de règlement est adopté, après lecture faite par l'intendant du commerce Tholozan, directeur depuis 1778 de la Caisse d'encouragement à l'industrie (1).

L'arrêt fixe Tonneins comme centre du nouvel établissement, mais réduit ses privilèges à un rayon de six mille toises (11 k. 694).

Restaient d'autres affaires semblables à solutionner. Les demandes réitérées de Valentino, d'Amelon, celle, toute récente, d'un M. de Villiers, d'Amiens, donnaient aux faveurs accordées à un hollandais une importance exceptionnelle. Le Bureau du Commerce estima, avant d'aller plus loin, qu'il y avait lieu de statuer sur un plan général à suivre pour encourager la fabrication du blanc de céruse. Provisoirement, et sans retirer au sieur de Sparre les autorisations et privilèges qui lui avaient été concédés, il décida d'en suspendre l'exécution (2).

L'enquête, à laquelle se livraient les commissaires, fut longue et minutieuse. Elle aboutit à un résultat inattendu : la condamnation du blanc de céruse. Le 31 juillet le Bureau déclarait qu'il n'y avait pas lieu de favoriser l'établissement nouveau d'industries de ce genre, et, le 14 août suivant, il rapportait l'arrêt projeté en faveur du protégé de M. le duc de La Vauguyon (3).

René BONNAT.

---

(1) Arch. Nat., F12 107, 217-218.
(2) Arch. Nat., F12 107, 262.
(3) Arch. Nat., F12 107, 387 et 388.

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Les Etablissements gallo-romains de la plaine de Martres-Tolosanes, par M. Léon Joulin, membre de la Société archéologique du Midi de la France.

Extraite des Mémoires présentés par divers savants à l'académie des Inscriptions et Belles. 1re série, XI, 1re partie. — Paris, Imprimerie. Nat. — Librairie C. Klincksieck, 11, rue de Lille, 1901. In-4° de 300 pp. avec planches et plans.

Les fouilles de Martres-Tolosanes vont désormais pouvoir être connues de tout le monde savant.

Jusqu'à ces derniers temps, un petit nombre de privilégiés, seuls, avaient pu être admis dans le sanctuaire et se tenir au courant des découvertes qui y étaient faites. Le beau volume que vient de publier M. Léon Joulin, sous les auspices de l'Institut, et où il a réuni en un indestructible faisceau les résultats des recherches obtenues par ses prédécesseurs et par lui, met fin à cet état de choses. Il permet désormais à tout venant de pénétrer et de s'orienter dans ce chaos extraordinaire de substructions gallo-romaines; et, par les plans si clairs et si précis qui accompagnent son texte, comme par les magnifiques planches qui reproduisent les plus remarquables des objets trouvés, de comprendre enfin et d'apprécier à sa juste valeur ce que dut être, au temps de sa splendeur, la villa de Chiragan.

Dans la distribution qui en a été faite très libéralement aux Sociétés savantes de la région par la Société archéologique du Midi de la France, la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen n'a point été oubliée. Elle se doit de remercier ici publiquement ses généreux donateurs et de faire connaître au plus vite à ses membres, comme aux lecteurs fidèles de son Bulletin, cette œuvre capitale, fruit de longues et patientes investigations.

Les fouilles de Martres-Tolosane ne datent pas, on le sait, d'aujourd'hui.

Attirés par l'importance toujours plus grande des trouvailles dues au hasard dans cette portion de la plaine de la Garonne qui s'étend entre Cazères et Boussens, préoccupés surtout d'identifier ce lieu avec

l'une des deux stations de la voie romaine de *Tolosa* à *Lugdunum Convenarum*, indiquées par l'Itinéraire d'Antonin, *Aquæ Siccæ* ou *Calagurris*, la plupart des archéologues de la région ont, depuis longtemps, remué en tous sens ce terrain et fait part, dans de nombreux mémoires, du résultat de leurs opérations.

Sans parler du chanoine Lebret qui, dès 1632, annonçait le premier qu'il existait près de Martres des murs gallo-romains, ni des savants du XVIIIe siècle qui les signalaient en passant dans leurs divers ouvrages, il serait injuste de ne point reconnaître, malgré le discrédit qui s'attache toujours à son nom, que l'un des premiers qui s'en occupa sérieusement fut le chevalier Dumège. De 1826 à 1830, il y opéra des fouilles en règle, y découvrit la plupart des statues et bustes impériaux, et le fit savoir, souvent mensongèrement, à toutes les Académies du royaume. Interrompues après lui, les fouilles ne reprirent qu'autour de 1848; puis, quelque peu sous le second empire; finalement ces dix dernières années, d'abord sous l'inspiration de M. Lebègue, puis sous la haute direction de M. Joulin, et ce, grâce aux fortes subventions de l'Etat, du Conseil général de la Haute-Garonne et du Conseil municipal de la ville de Toulouse. Il est donc vrai de dire que depuis plus d'un siècle les fouilles de Martres ont commencé.

Et d'abord, c'est M. Joulin qui l'affirme et le prouve, la villa de Chiragan ne doit être confondue, ni avec la station d'*Aquæ Siccæ*, qui est Lafitte-Vigordane, ni avec celle de *Calagurris* ou *Calagorris* qui serait Mancieux. Elle était située entre elles deux, sur la rive gauche et au débouché de la Garonne, après le coude de Boussens, et se trouvait, le long de la grande voie romaine de Toulouse à Dax, comme le centre d'autres villas agglomérées en cet endroit sur une espace de plus de quarante kilomètres carrés, et dont les principales, décrites également par lui, étaient : la *villa de Bordier*, à 2 kil. 500 en amont de Chiragan ; la *villa de Sana*, à trois kilomètres au nord, remarquable par une superbe mosaïque et d'élégantes poteries; la *villa de Coulieu* et les substructions de Laçépède ; le *tuc de Mourlan ;* enfin le *vicus de Saint-Cizy*, immense nécropole où l'on a retrouvé les traces de deux cimetières païens.

Mais, de beaucoup comme la plus importante et la plus somptueuse, se présente la villa de Chiragan.

M. Joulin l'a décrite jusque dans ses moindres détails. Il la divise en quatre-vingts groupes de bâtiments, compris dans un immense rectangle de seize hectares entouré de murs, entre la voie romaine

au nord et la Garonne au sud. Plusieurs présentent une importance considérable.

C'est d'abord le grand massif du sud-ouest, correspondant aux huit premiers groupes et où il importe de signaler : le *peristylum*, vaste espace carré de trente mètres de côtés, entouré de galeries couvertes et chauffées par des hypocaustes; le *vestibulum* (cour d'honneur), de quatre-vingts mètres sur soixante-dix, s'ouvrant sur la Garonne ; puis, à la suite, l'*atriolum* ou petit atrium ; l'*impluvium*, bassin carré destiné à recevoir l'eau du ciel ; le *triclinium* d'été, élégante salle à manger ; au groupe VI, le *grand atrium*, et, derrière, un immense hémycicle, richement décoré, qui serait le *palæstra* ou plutôt le *gymnasium*, sorte de jardin fermé où les jeunes gens s'exerçaient à la lutte, au pugilat et se livraient à toutes sortes d'exercices corporels; un peu plus loin, au groupe VII, les *grands thermes*, découverts déjà en 1840, comprenant un large *vestibulum*, le *caldarium*, salle de bain chaud avec baignoires et *labrum* ou bassin central; le *frigidarium*, salle de bain froid, avec grande piscine demi-circulaire; enfin d'autres piscines plus étroites et des salles d'étuves toutes chauffées par des hypocaustes; au groupe IX, des fondations seulement, mais les traces d'une vaste cour avec fontaine au milieu; dans les groupes X à XV, des galeries avec habitations pour les serviteurs et les esclaves, ainsi que l'indiquent les nombreux objets usuels trouvés en cet endroit ; enfin, tout au bout, aux extrémités du rectangle, des hangards, des celliers, des écuries, des remises, etc., en un mot toutes les dépendances indispensables à une exploitation agricole.

Et, se livrant à une étude approfondie de ces constructions, M. Joulin constate qu'il n'existe nulle part trace de pierres de taille. Les murs sont construits seulement en briques, en moellons et en cailloux. Le sol est entièrement formé d'une couche de beton recouverte de dalles de marbre ou de mosaïques dans les pièces principales, de briques ou de cailloux dans les parties accessoires.

Quant à la décoration architecturale, elle est des plus riches. D'imposantes colonnades de marbre se profilent tout le long des portiques, quelques-unes en briques alternant avec le marbre, ce qui produit le plus heureux effet. Partout et à profusion, des colonnettes, des pilastres aux chapiteaux corinthiens artistiquement décorés, des frises à placage de marbre, des mosaïques. Même profusion de marbre aux couleurs multicolores dans les appartements plus intimes, où des salles blanches, grises, vertes, alternent avec d'autres bleues, rouges,

violettes. Les murs et les plafonds, pour la plupart, sont décorés de peintures qui rappellent en tous points celles que l'on rencontre dans les plus belles maisons de Pompeï.

Certes, cette longue énumération de groupes de bâtiments et de salles paraîtrait fastidieuse et deviendrait incompréhensible, si M. Joulin n'avait eu soin, dans un des plus intéressants chapitres, de nous faire toucher du doigt les agrandissements successifs dela Villa, et, par des teintes différentes sur les admirables plans, de nous dépeindre les quatre états par lesquels elle est passée.

Il la divise d'abord en deux parties : la *Villa Urbana* contenant les pièces les plus riches, et la *Villa Rustica*.

Le premier état, teinté en jaune, comprend la villa urbana réduite à son peristylium et à ses thermes et ne pouvant contenir guère plus de trente personnes. Elle ne ressemble encore en rien aux riches habitations des campagnes romaines. En revanche, les trois lignes de constructions parallèles, formant la villa rustica, peuvent abriter déjà deux cents personnes au moins. Ce premier ensemble de constructions, toutes en petit appareil cubique très soigné, semblerait remonter au règne d'Augusts, du moins si l'on en juge par les pièces de monnaie qu'on y a surtout trouvées.

Sous Trajan, la villa est en partie reconstruite et considérablement agrandie. Les murs du grand vestibulum sont prolongés jusqu'à la Garonne, les thermes sont remaniés, la piscine augmentée. On élève de nouveaux portiques. On clot d'un mur d'enceinte le périmètre de la villa. Ce second état, indiqué par le tracé rose, rappelle la maison de Diomède de Pompëi.

Sous les Antonins, dans la seconde moitié par conséquent du IIe siècle, la villa de Chiragan prend encore de plus vastes proportions. Alors surgissent la grande cour du nord avec fontaine, le triclinium d'été ; au groupe III, le *sacellum*, sorte de Panthéon, où ont été trouvées toutes les statues des Dieux ; au groupe VI surtout, le gymnasium, avec son jardin fermé et sa rotonde terminée par un kiosque. Les plus beaux détails architectoniques décoratifs datent de cette époque. La maçonnerie est moins soignée. Mais la villa renferme deux cent cinquante salles, au rez-de-chaussée seulement. La villa rustica suit le même développement. trois cents serviteurs peuvent à ce moment s'y mouvoir à l'aise. Toutes ces adjonctions sont indiquées par le tracé bleu.

Plus tard enfin, aux IIIe et IVe siècles, de nouvelles bâtisses, tein-

tées en bistre, furent encore élevées. C'est l'époque du plus grand développement de la villa.

Dans la seconde partie de son ouvrage, M. Joulin énumère tous les objets recueillis dans la plaine de Martres-Tolosanes depuis le commencement des fouilles.

Il passe d'abord en revue ceux qui se rapportent à la décoration : frises, chapiteaux, corniches, lambris, panneaux, cimaises, placages de marbre, mosaïques, etc., et pour lesquels tous les marbres des Pyrénées ont été mis à contribution. « Ces diverses sculptures archi-« tectoniques, écrit-il, se rapportent à plusieurs types connus. Elles « rappellent par la composition les grandes sculptures classiques des « deux premiers siècles. Toutefois l'influence des décorations pictu-« rales de la Grande Grèce se fait sentir. Comme exécution, elles « sont parfois défectueuses. Produits d'une architecture provinciale, « elles s'efforcent d'imiter Rome, mais restent inférieures aux « modèles. »

Puis, vient le tour des poteries, soit des vases gris à couverture noire, soit des poteries rouges, si artistiquement travaillées, communément appelées Samiennes ; des vases en marbre et en onyx ; des verreries blanches, vertes et jaunes ; des meubles, tels que coffrets en bois, petits ivoires, peignes de toilette ; et aussi des parures de femme, bijoux, anneaux, camées d'une finesse incomparable. Les ustensiles de ménage, trouvés dans la villa rustica, tels que amphores, balances, poids de tisserands, ne sont pas oubliés, pas plus que les nombreuses pièces de monnaie, en or, en argent et en bronze, dont la plupart furent découvertes par Dumège. C'est avec un regret bien naturel que M. Joulin ne signale que trois inscriptions, et encore insignifiantes : une votive et deux funéraires. Mais il se rattrape largement sur la richissime collection de bas-reliefs, de statues de dieux et de bustes d'empereurs et d'impératrices, trouvés en 1826, tous enfouis pêle-mêle dans l'aile nord-ouest du vestibulum, et qui constituent, comme on l'a déjà écrit, « une véritable galerie d'histoire romaine. »

Ce sont, en première ligne, les grands médaillons de tous les dieux de l'Olympe et plus particulièrement les travaux d'Hercule, dont l'hydre de Lerne, le sanglier d'Erymanthe, aux attitudes un peu forcées, aux mouvements exagérés, mais présentant un relief robuste et saisissant. Tous les cultes en faveur du, Ier au IIIe siècle, y sont représentés. 30 appartiennent au Panthéon greco-romain, dont 1 Mars, 3 Minerve, 2 Diane, un très bel enlèvement de Proserpine, etc. ; 26 au mythe de Bacchus, tous gracieux et charmants ; quelques-uns

aux divinités égyptiennes, dont une Isis très belle. Les Faunes, les Satyres et les divinités des bois ne peuvent manquer d'épier à travers le feuillage les nudités des Nymphes et des Naïades... Mais la pièce capitale est sans contredit une admirable tête de Vénus, dite la *Vénus de Martres*, qui n'est, d'après M. Joulin, que la reproduction, plus ou moins exacte, de la célèbre Vénus de Cnide, le chef-d'œuvre de Praxitèle. Elle seule, à Chiragan, représente le grand art. La plupart des autres ne sont que « des rappels d'œuvres connues de l'art hellénistique ou de l'art greco-romain. » Elles sont d'un bon style, puisque ce sont des copies d'œuvres admirables, « mais l'exécution laisse à « désirer ; le travail à effet y est par trop employé. » Pas d'œuvre originale. Rien que des copies et des reproductions. Toutes remontent aux deux premiers siècles de l'Empire. Quelques-unes sont en marbre blanc de Saint-Béat, la plupart en marbre de Grèce ou d'Italie. Il est donc incontestable que ces dernières ont été apportées toutes faites de Rome ou de quelque centre artistique de la péninsule, et qu'elles n'ont pas été sculptées sur les lieux.

La série des bustes des empereurs romains est encore plus considérable. Elle se continue sans interruption durant deux cents ans, depuis Auguste jusqu'aux Césars de l'Anarchie militaire, époque où elle s'arrête brusquement. Les plus beaux, en marbre Grec, sont ceux d'Auguste, de Trajan, d'Antonin, de Marc-Aurèle. On y remarque aussi ceux de Sabine, femme d'Adrien, de Faustine, dont les torsades de cheveux ressemblent à un turban, de Salonine, femme de Gallien. La plupart des nez ont été détériorés. Ils ont été refaits vers 1830. Tous ont été apportés au Musée de Toulouse, où M. Roschach les a catalogués depuis 1865.

« Ces bustes, ajoute M. Joulin, présentent toutes les variations de « l'art essentiellement romain. Comme les statues des dieux, ils sont « en marbre d'Italie et ont été apportés tout sculptés. »

Telle qu'elle se présente, ajoute-t-il, la collection de la villa de Chiragan dépasse en richesse tout ce qui a été trouvé, même en Italie. On ne peut la comparer qu'à celle de la richissime villa Adriana, construite à Tivoli par l'empereur Adrien et qui pendant, de longues années, a été une mine inépuisable d'objets d'art pour tous les musées de l'Europe.

A quels maitres appartenait donc la villa de Chiragan et quelle fut sa destinée ? C'est ce que M. Joulin cherche à établir dans un dernier chapitre et non le moins intéressant.

Fondée sous Auguste, agrandie sous Trajan, embellie sous les Antonins, elle ne pouvait servir de résidence qu'à de grands personnages, approchant de très près aux familles impériales. L'envoi régulier, du Ier au IIIe siècle, des bustes de tous les empereurs en fait foi. Chiragan devait donc être un palais national, où se succédèrent, durant toute l'occupation romaine, de hauts fonctionnaires impériaux, peut-être des procurateurs, chargés d'administrer les Domaines du *patrimonium principis* dans toute la région de la Gaule méridionale. Ce qu'expliqueraient et sa position géographique et la profusion des marbres, dont les carrières dépendaient de ce domaine. Les portraits des personnages inconnus, en dehors de ceux des empereurs, ne seraient autres que ceux des gouverneurs de la province, habitant la villa.

On ignore la date exacte où cette splendide résidence fut détruite. Mais tout porte à croire que ce fut en 408, lors de la terrible invasion des Vandales, qui remontèrent la vallée de la Garonne et vinrent démolir de fond en comble Lugdunum Convenarum, plus tard Saint-Bertrand de Comminges. L'œuvre de destruction s'accomplit méthodiquement. Les médaillons des dieux furent d'abord décapités, puis les statues des empereurs et des impératrices affreusement mutilées. Le tout fut jeté pêle-mêle dans un immense trou ; après quoi, le feu fut mis aux quatre coins de la villa ; il anéantit tout. Des tas de cendres, des objets calcinés et rougis, retouvés à chaque pas, ne peuvent laisser aucun doute à cet égard.

Des siècles ont passé là-dessus, Mais un jour est venu où l'on s'est pris à se demander ce que pouvait bien contenir cet amas de décombres. A l'appel des maîtres de la science, d'obscurs pionniers se sont mis d'abord à l'œuvre. Puis des savants plus illustres ont répondu. De tous côtés on a cherché, fouillé. Et finalement, à Chiragan, comme partout où surgit encore un vestige d'autrefois, s'est réveillée la grande voix du passé, apportant ses enseignements salutaires. séduisant par d'irrésistibles attraits.

Ce sera le grand honneur de M. Joulin que d'avoir si magistralement reconstitué et si éloquemment fait revivre ce superbe produit d'une civilisation à jamais disparue. Grâce à lui, grâce à son bel ouvrage, les murs de la plaine de Martres-Tolosanes ont parlé, nous révélant, peut-être mieux que tout autres, les secrets de la vie antique, sa superbe éclosion, comme sa lamentable fin.

Ph. Lauzun.

TABLE MÉTHODIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME XXIX

ARCHÉOLOGIE

Archéologie préhistorique

Archéologie gallo-romaine

Archéologie médiévale

Archéologie militaire

Archéologie religieuse

Numismatique

Spéléologie

Quelques grottes de l'Agenais, par E. Malbec, 177, 273.

Bibliographie archéologique

Le château de Foix, par MM. F. Pasquier et R. Roger *(Ph. Lauzun),* 167.

Les fouilles de Martres-Tolosanes et la villa de Chiragan, par Joulin *(Ph. Lauzun),* 530.

BEAUX-ARTS

Le portrait de Théophile de Viau, par Ph. Lauzun, 5.

HISTOIRE

HISTOIRE CIVILE ET POLITIQUE

Histoire régionale

Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne, par Ph. Lauzun (suite et fin), 27, 107, 241, 328, 417, 484.

Le château de Fontirou, par J. Marboutin, 96.

Une affaire judiciaire au xvie siècle. Me Jehan de Bagetz, par C. Chaux, 130.

Le château de Saint-Puy et la famille de Monluc, par J. de Lacombe, 294.

Histoire religieuse

Une aventure inédite de Messire Jean de Fleurans, curé de Casseneuil, par le docteur Couyba, 410.

Histoire industrielle et commerciale

Statistique du département de Lot-et-Garonne pour l'année 1789 et l'an IX, par Claude Lamouroux, publiée par Ph. Lauzun, 221, 376, 500.

La manufacture de toiles à voiles d'Agen, par Granat, 314, 466.

Une fabrique de blanc de céruse à Tonneins en 1788, par René Bonnat, 526.

Bibliographie historique régionale

La Canczo de Sancta Fides *(René Bonnat),* 75.

Une représentation protestante à Agen en 1553, par Henry Patry *(R. Bonnat),* 75, 161.

DOCUMENTS INÉDITS

VOYAGES

SCIENCES

Agriculture

POÉSIES

Poésies françaises

Bibliographie littéraire

NÉCROLOGIES

MÉLANGES ET NOTES DE LA RÉDACTION

TABLE DES PLANCHES ET PLANS

La Commission de direction et de gérance : Fallières, Ph. Lauzun, Momméja.



